



République du Sénégal
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



Agence Nationale de la Statistique
et de la Démographie



RAPPORT DEFINITIF

RGPHAE 2013

Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
de l'Agriculture et de l'Elevage



RGPHAE

Septembre 2014

EQUIPE DE DIRECTION

Fonctions	Prénoms et Noms
Directeur Général, Directeur de publication, Directeur National du RGPHAE	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint, Directeur National Adjoint du RGPHAE	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Directeur Technique National du RGPHAE	Cheikh Tidiane NDIAYE
Conseiller Technique National	Ibrahima SARR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)	Ousseynou SARR (P.I.)
Directeur du Management de l'Information Statistique (DMIS)	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (DAGR)	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	Alpha Amar NIANG
Chef de la Division du Recensement et des Statistiques démographiques, Directeur Technique National Adjoint du RGPHAE	Papa Ibrahima S. SENE
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (CPCCI)	Mam Siga NDIAYE (P.I)
Chef de la Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers (DDDRU)	El Hadji Malick GUEYE (P.I)

EQUIPE DE REDACTION

Comité de lecture
Cheikh T. NDIAYE (Direction technique), Ibrahima SARR, Papa Ibrahima S. SENE, Mamadou BAH, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Fatou Bintou NIANG CAMARA
Rédacteurs
Fatou Bintou NIANG CAMARA (Coordination), Mahmoud DIOUF, Atoumane FALL, Ibrahima DIOUF, Ndèye Binta DIEME, Boubacar DIOUF, Khady GNING, Abdoulaye FAYE, Elhadj Malick NDAO, Serge MANEL, Momath CISSE, Jean Rodrigue MALOU, Papa Mabeye DIOP, Adjibou Oppa BARRY, Djiby DIOP, Mamadou GUEYE, Mory DIOUSS, Meissa NDOUR, Saliou MBENGUE, Jean Pierre BAKHOUM, Khoudia WADE, Mamadou DIENG, Venus SAR, Ndèye Aida FAYE, Awa CISSOKO, Diabel DIOP, Maguette SARR, Ndèye Seynabou SARR, Mamadou Dieng NGOM (DAPSA), Sidy NDIAYE (DIREL), Ibrahima NDIAYE (DHORT), Ibrahima DIAGNE, Saturnin KODJO, Waly SENE (DPPDH).

Ce rapport a été rédigé avec l'appui technique d'une équipe d'informaticiens encadrée par Oumar FALL et composée de Abdoulaye BA, Baye Demba DIACK, Abdoul Aziz DIAW, Ibrahima DIOP, Abdel Kader FALL, Bourama MANE, Massogui CISSE, Ibrahima Sory DIALLO, Papa Thiécouta NDIAYE, Jean Paul NGOM, Madon AWISSI SALL, Rockhaya NIANG, Mamadou KANE et Mary SOW THIAM. Il a été enrichi par les contributions pertinentes de l'équipe de veille, du comité de lecture de l'ANSD et d'experts dans le domaine.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ROCADE FANN BEL-AIR CERF-VOLANT - DAKAR. B.P. 116 DAKAR R.P. - SENEGAL

TELEPHONE (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - FAX (221) 33 824 36 15

SITE WEB : WWW.ANSD.SN ; EMAIL: STATSENEGAL@ANSD.SN**DISTRIBUTION : DIVISION DE LA DOCUMENTATION, DE LA DIFFUSION ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS**

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE DIRECTION	I
EQUIPE DE REDACTION	I
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES GRAPHIQUES	XVI
ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	XX
AVANT PROPOS	XXII
INTRODUCTION GENERALE	XXIII

1. ORGANISATION ET DEROULEMENT DU PROJET	XXV
1.1. Activités préparatoires	XXVI
1.2. Opérations test.....	XXIX
2. DENOMBREMENT DES POPULATIONS	XXX
2.1. Recrutement des agents de terrain	XXXI
2.2. Formation du personnel.....	XXXI
2.3. Dénombrement des populations	XXXIV
2.4. Organisation de la remontée des données	XXXV
2.5. Traitement des données	XXXV
2.6. Imputation des données	XXXVI
2.7. Codification	XXXVII
2.8. Traitement statistique des données	XXXVII
3. ENQUETE POST-CENSITAIRE (EPC) DITE ENQUETE DE COUVERTURE	XXXVII

Chapitre I : ANALYSE DE LA COUVERTURE DU RGPHAE : ENQUETE POST CENSITAIRE **38**

INTRODUCTION	39
I.1. APPROCHES METHODOLOGIQUES	40
I.1.1. Définition des concepts et indicateurs	40
I.1.2. Plan de sondage.....	41
I.1.3. Méthode de collecte.....	42
I.1.4. Méthode d'analyse	43
I.2. TRAVAUX PREPARATOIRES	44
I.2.1. Elaboration des documents techniques de la collecte de l'EPC	44
I.2.2. Test des applications informatiques et intégration des observations.....	45
I.3. FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENQUETE	45
I.4. ACTIVITES DE L'EPC	47
I.4.1. Collecte des données.....	47
I.4.2. Appariement.....	47
I.4.3. Visites de contrôle ou de conciliation.....	48
I.5. RESULTATS DE L'ENQUETE	49
I.5.1. Analyse de la couverture	50
CONCLUSION	52

Chapitre II : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	53
INTRODUCTION	54
II.1. EVALUATION DES DECLARATIONS D'AGE	54
II.1.1. Qualité de la déclaration d'âge	55
II.1.2. Examen de la distribution par âge	56
II.1.2.1. Indice de Whipple	57
II.1.2.2. Indice de Myers	58
II.1.2.3. Indice Combiné des Nations Unies	59
II.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	61
II.2.1. Population de droit et population de fait	61
II.2.2. Niveau et évolution de la population	62
II.2.3. Structure par âge et par sexe	63
II.2.3.1. Analyse de la pyramide	63
II.2.3.2. Rapport de masculinité par âge	66
II.2.4. Densité et répartition de la population	67
II.2.5. Principales nationalités	68
CONCLUSION	69
Chapitre III : ALPHABETISATION, SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	71
INTRODUCTION	72
III.1. CONCEPTS, EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	72
III.1.1. Définition des concepts et indicateurs	73
III.1.2. Evaluation des données	74
III.2. STATUT DE L'ALPHABETISATION DE LA POPULATION	77
III.2.1. Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus	78
III.2.2. Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus en langues nationales et arabe	82
III.2.3. Tendances de l'alphabétisation de 1988 à 2013	85
III.3. SCOLARISATION	86
III.3.1. Effectifs	86
III.3.2. Intensité de la scolarisation	88
III.4. NIVEAU D'INSTRUCTION	94
III.4.1. Structure d'ensemble de la population selon le statut scolaire	94
III.4.2. Niveau d'instruction atteint	95
III.5. FORMATION PROFESSIONNELLE	97
III.5.1. Situation de la formation professionnelle	97
III.5.2. Situation des personnes formées	100
CONCLUSION	101
Chapitre IV : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	102
INTRODUCTION	104
IV.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS	104
IV.1.1. Activité économique habituelle	105
IV.1.2. Population en âge de travailler	105
IV.1.3. Population habituellement active	106
IV.1.4. Population active habituellement occupée	106
IV.1.5. Population au chômage	106
IV.1.6. Population inactive	107

IV.2. ANALYSE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE HABITUELLE	108
IV.2.1. Structure globale de la population potentiellement active	108
IV.2.2. Analyse de la population habituellement active	110
IV.2.2.1. Structure globale de la population habituellement active	111
IV.2.2.2. Analyse de l'activité habituelle	112
IV.3. ANALYSE DE LA POPULATION ACTIVE HABITUELLEMENT OCCUPEE	115
IV.3.1. Structure globale de la population active occupée	115
IV.3.2. Participation à l'activité économique	120
IV.4. ANALYSE DE LA POPULATION AU CHOMAGE	124
IV.4.1. Structure de la population au chômage	124
IV.4.2. Analyse du taux de chômage	127
IV.5. TRAVAIL DES ENFANTS	129
IV.5.1. Structure globale de la population d'enfants occupés	129
IV.5.2. Analyse de l'occupation des enfants	130
CONCLUSION	132

Chapitre V : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP **134**

INTRODUCTION	135
V.1. METHODOLOGIE	136
V.1.1. Définition des concepts	137
V.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	138
V.2.1. Prévalence du handicap au niveau national et par milieu de résidence	138
V.2.2. Prévalence du handicap par région de résidence	140
V.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	143
V.3.1. Structure par âge et sexe des personnes handicapées	143
V.3.2. Situation matrimoniale des personnes en situation de handicap	144
V.3.3. Fréquentation scolaire et alphabétisation des personnes vivant avec un handicap	145
V.4. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	146
V.4.1. Occupation	146
V.4.2. Statut dans l'occupation	147
V.5. PREVALENCE DU HANDICAP SELON LA NATIONALITE EN 2013	148
CONCLUSION	149

Chapitre VI : FECONDITE ET STERILITE **150**

INTRODUCTION	151
VI.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS	152
VI.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA FECONDITE ET LA PARITE	155
VI.2.1. Evaluation de la déclaration des naissances des douze derniers mois	156
VI.2.2. Evaluation de la qualité des données sur la parité	160
VI.3. NIVEAU, STRUCTURE ET TENDANCES DE LA FECONDITE	163
VI.3.1. Natalité	163
VI.3.2. Fécondité	164
VI.3.2.1. Niveau et structure de la fécondité	165
VI.3.2.2. Tendance de la fécondité depuis 1978	167
VI.3.2.3. Fécondité différentielle	169
VI.4. PARITE	172
VI.5. DECLARATION DES NAISSANCES A L'ETAT CIVIL	173
VI.5.1. Niveau de déclaration des naissances à l'état civil	174
VI.5.2. Variation selon l'âge	175

VI.5.3. Variation selon le milieu et la région de résidence	176
VI.5.4. Variation selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction	178
VI.6. INFECONDITE	179
VI.6.1. Niveau et structure de l'infécondité	179
VI.6.2. Analyse différentielle de l'infécondité	181
CONCLUSION	184
Chapitre VII : MORTALITE	186
INTRODUCTION	187
VII.1. METHODOLOGIE, CONCEPTS, EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	188
VII.1.1. Méthodologie	188
VII.1.2. Définition des concepts	189
VII.1.3. Evaluation de la qualité des données	192
VII.1.3.1. Evaluation de la structure par âge des décès des douze derniers mois	193
VII.1.3.2. Survie des enfants	197
VII.1.3.3. Qualité des données sur la survie des parents	199
VII.1.3.4. La mortalité maternelle	200
VII.1.3.5. Déclaration des décès à l'Etat civil	203
VII.2. NIVEAU ET STRUCTURE DE LA MORTALITE	204
VII.2.1. Taux brut de mortalité	204
VII.2.2. Espérance de vie à la naissance	207
VII.3. NIVEAU DE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS	208
VII.3.1. Mortalité infantile	208
VII.3.2. Mortalité juvénile	209
VII.3.3. Mortalité infanto-juvénile	210
VII.4. MORTALITE MATERNELLE	211
VII.4.1. Niveau de la mortalité maternelle	211
VII.4.2. Variation régionale de la mortalité maternelle	212
VII.4.3. Mortalité maternelle et âge de la mère	214
VII.5. ENREGISTREMENT DES DECES A L'ETAT CIVIL	215
VII.5.1. Niveau d'enregistrement des décès par milieu de résidence	215
VII.5.2. Niveau d'enregistrement des décès par région de résidence	216
VII.5.3. Niveau d'enregistrement des décès selon l'âge au décès	217
CONCLUSION	218
Chapitre VIII : MIGRATION ET URBANISATION	219
INTRODUCTION	220
VIII.1. METHODOLOGIE	222
VIII.1.1. Variables collectées	222
VIII.1.2. Définition des concepts et indicateurs	222
VIII.2. MIGRATIONS INTERNES	223
VIII.2.1. Migrants internes durée de vie	223
VIII.2.2. Migration au cours des 10 et 5 ans	227
VIII.2.2.1. Migration au cours des 5 ans	227
VIII.2.2.2. Migration au cours des 10 dernières années	229
VIII.2.3. Migration récente (au cours d'une année)	231
VIII.2.3.1. Caractéristiques des migrants interrégionaux récents (il y a 1 an)	232
VIII.3. MIGRATIONS INTERNATIONALES	235
VIII.3.1. Immigration internationale	235
VIII.3.1.1. Immigration internationale durée de vie	235
VIII.3.1.2. Immigrations internationales au cours de cinq et dix ans	239

VIII.3.2. Emigration internationale au cours des 5 dernières années.....	246
VIII.3.3. Solde migratoire international récent (5 ans)	251
VIII.4. URBANISATION	251
VIII.4.1. Population urbaine.....	252
VIII.4.1.1. Taux d'urbanisation par région.....	252
VIII.4.1.2. Effectif global par sexe et par âge de la population urbaine.....	254
VIII.4.1.3. Evolution du taux d'urbanisation de 1976 à 2013	257
VIII.4.1.4. Typologie des centres urbains et répartition spatiale de la population urbaine.....	259
CONCLUSION	262
Chapitre IX : ETAT MATRIMONIAL- NUPTIALITE	264
INTRODUCTION	265
IX.1. SITUATION MATRIMONIALE	266
IX.1.1. Généralités	266
IX.1.2. Analyse de la situation matrimoniale	268
IX.1.2.1. Situation matrimoniale selon l'âge	268
IX.1.2.2. Répartition de la situation matrimoniale selon l'âge et le sexe	269
IX.1.2.3. Les célibataires	271
IX.1.2.4. Les personnes mariées	271
IX.1.3. Situation matrimoniale selon le milieu et la région de résidence	272
IX.2. NUPTIALITE	275
IX.2.1. Nuptialité et répartition spatiale	275
IX.2.1.1. Milieu de résidence	275
IX.2.1.2. Région	276
IX.2.2. Célibat définitif	277
IX.3. POLYGAMIE AU SENEGAL	279
IX.3.1. incidence de la polygamie	280
IX.3.2. Variation selon l'âge et le rang du mariage	281
IX.3.3. Variation selon l'âge et le sexe	282
IX.3.4. Variation selon la région de résidence	283
IX.3.5. Variation selon le niveau d'instruction.....	284
IX.4. RUPTURES D'UNION	285
IX.4.1. Forme	285
IX.4.2. Répartition spatiale	287
IX.4.2.1. Milieu de résidence	287
IX.4.2.2. Région	288
IX.4.3. Caractéristiques socio démographiques	291
IX.4.3.1. Age.....	291
IX.4.3.2. Instruction.....	292
IX.4.3.3. Occupation.....	293
IX.5. DECLARATION DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL	294
IX.5.1. Niveau	294
IX.5.2. Variation régionale	294
IX.5.3. Variation selon le niveau d'instruction	295
CONCLUSION	296
Chapitre X : MENAGE	297
INTRODUCTION	298
X.1. TYPE DE MENAGE	298
X.1.1. Ménage ordinaire	299
X.1.2. Ménages collectifs	299

X.2. TAILLE DES MENAGES	301
x.2.1. Taille des ménages et région de résidence	301
x.2.1.1. Milieu de résidence	301
x.2.1.2. Sexe	302
x.2.2. Taille des ménages et caractéristiques du CM	302
x.2.2.1. Âge	302
x.2.2.2. Etat matrimonial	304
x.2.2.3. Instruction	304
x.2.2.4. Occupation	305
X.3. STRUCTURE DES MENAGES ORDINAIRES	306
x.3.1. Structure des ménages ordinaires	306
x.3.2. Répartition spatiale	307
x.3.2.1. Milieu de résidence	307
x.3.2.2. Région	309
x.3.3. Caractéristiques des CM	310
x.3.3.1. Âge	310
x.3.3.2. Instruction	312
x.3.3.3. Etat matrimonial	314
CONCLUSION	315

Chapitre XI : HABITAT ET ENVIRONNEMENT **316**

INTRODUCTION	317
XI.1. QUALITE DES DONNEES	318
XI.2. TYPE DE LOGEMENT	319
XI.3. TAILLE ET DENSITE DU LOGEMENT	320
XI.4. STATUT D'OCCUPATION	322
XI.5. MODE D'ACQUISITION	323
XI.6. ELEMENTS DE CONFORT	325
XI.6.1. Matériaux de construction	325
XI.6.1.1. Nature du mur	325
XI.6.1.2. Nature du toit	325
XI.6.1.3. Nature du sol	327
XI.6.2. Mode d'éclairage	328
XI.7. ENVIRONNEMENT	330
XI.7.1. Source d'énergie pour la cuisson	331
XI.7.2. Accès à l'eau	332
XI.7.3. Assainissement	335
XI.7.3.1. Type d'aisance	335
XI.7.3.2. Evacuation des eaux usées	338
XI.7.3.3. Evacuation des ordures ménagères	340
CONCLUSION	342

Chapitre XII : AGRICULTURE **344**

INTRODUCTION	345
XII.1. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES MENAGES AGRICOLES	346
XII.1.1. Répartition spatiale des ménages agricoles	346
XII.1.2. Sexe des chefs de ménages agricoles	347
XII.1.3. Age du chef de ménage	348
XII.1.4. Répartition des ménages agricoles selon la taille	349
XII.1.5. Description des ménages agricoles selon la distance de la concession à l'emplacement du principal lieu d'exploitation	349

XII.1.6. Affiliation des ménages agricoles à des organisations de producteurs.....	350
XII.2. GRANDES CULTURES PRATIQUEES	351
XII.2.1. Description des ménages agricoles selon le nombre de parcelles et la superficie cultivée	351
XII.2.2. Types de cultures pratiquées et leur saisonnalité	353
XII.3. HORTICULTURE	356
XII.3.1. Le maraîchage.....	356
XII.3.1.1. Le maraîchage en contre saison froide	356
XII.3.1.2. Le maraîchage en contre saison chaude	358
XII.3.2. L'arboriculture	359
XII.4. SYLVICULTURE	360
XII.5. PECHE ET AQUACULTURE	361
XII.5.1. Répartition spatiale des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture.....	362
XII.5.2. Répartition des ménages selon le type de pêche.....	364
XII.6. ELEVAGE	365
XII.6.1. Répartition des ménages pratiquant l'élevage par région selon le milieu de résidence.....	366
XII.6.2. Répartition des ménages d'éleveurs par région selon l'espèce	367
XII.6.3. Répartition des ménages agricoles possédant des animaux de trait par région et par espèce	369
CONCLUSION	370
Chapitre XIII : ANNEXES	373
1. ANNEXE 1 : MORTALITE	374
2. ANNEXE 2 : MIGRATION ET URBANISATION	385
3. ANNEXE 3 : ETAT MATRIMONIAL- NUPTIALITE	396
4. ANNEXE 4 : MENAGE	398
5. ANNEXE 5 : HABITAT ET ENVIRONNEMENT	400
BIBLIOGRAPHIE	413
PERSONNEL D'ENCADREMENT DU PROJET RGPHAE	416

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 1 : ANALYSE DE LA COUVERTURE DU RGPHAE : ENQUETE POST CENSITAIRE

Tableau 1.1: Répartition de l'échantillon de DR entre les strates	42
Tableau 1.2 : Estimation de la vraie population par le Système Dual	43
Tableau 1.3 : Récapitulatif des résultats de l'appariement automatique des individus	47
Tableau 1. 4 : Récapitulatif des résultats de l'appariement provisoire manuel des individus	48
Tableau 1.5 : Récapitulation des effectifs de ménages et de la population enquêtée par strate	49
Tableau 1. 6 : Résultats de l'EPC par strate, milieu de résidence et niveau national avec distribution de la population du système Dual par sommation (hors population comptée à part)	50
Tableau 1. 7 : Probabilités d'inclusion au recensement et à l'EPC par strate, avec distribution de la population du système Dual par sommation (hors population comptée à part)	51

Chapitre 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Tableau 2.1 : Déclaration du mois et de l'année de naissance selon le sexe du déclarant	56
Tableau 2.2 : Répulsion et attractivité de l'âge selon le sexe d'après l'indice de Myers	59
Tableau 2.3 : Répartition de la population des ménages ordinaires et collectifs par statut de résidence selon le sexe au RGPH 2013	61
Tableau 2.4 : Taux d'accroissement de la population du Sénégal entre 1976 et 2013	62
Tableau 2.5 : Age moyen et âge médian de la population par Sexe	64
Tableau 2.6 : Structure de la population par grands groupes d'âges et rapport de dépendance	64
Tableau 2.7 : Age moyen et âge médian de la population par sexe	65
Tableau 2.8 : Répartition de la population selon la nationalité	68

Chapitre 3 : ALPHABETISATION, SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Tableau 3.1. : Effectifs et proportions de non réponses des variables utilisées	75
Tableau 3.2. : Répartition des effectifs d'élèves par classe d'études selon le sexe, pour le Recensement de 2013 et pour les statistiques scolaires de 2012/2013	77
Tableau 3.3. : Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe	79
Tableau 3.4. : Niveau d'alphabétisation de la population par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence	80
Tableau 3.5. : Niveau d'alphabétisation de la population de la population âgée de 10 ans et plus par sexe selon la région au Sénégal en 2013	81
Tableau 3.6. : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus en langue nationale et en arabe par sexe selon le milieu de résidence	84
Tableau 3.7. : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus par langue selon la région	84
Tableau 3.8. : Répartition des élèves/étudiants par niveau d'études selon le milieu de résidence et le sexe	87
Tableau 3.9. : Répartition des élèves/étudiants par niveau d'étude selon le type d'établissement fréquenté	88
Tableau 3.10. : Taux brut/net de scolarisation par niveau selon le milieu de résidence et le sexe	91
Tableau 3.11. : Indice de parité de la scolarisation par niveau selon le milieu	91
Tableau 3.12. : Proportion de la population des 6 ans et plus par sexe, milieu de résidence et groupe d'âge selon le type de formation professionnelle suivie	98
Tableau 3.13. : Répartition de la population des 6 ans et plus par type de formation professionnelle suivie selon le sexe, le milieu de résidence et le groupe d'âge	100

Chapitre 4 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

Tableau 4.1 : Répartition (%) par région, milieu de résidence et sexe de la population potentiellement active au Sénégal en 2013	109
Tableau 4.2 : Structure de la population potentiellement active	110
Tableau 4.3 : Répartition de la population habituellement active par région, milieu de résidence et par sexe en 2013	111
Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population habituellement active par groupe d'âge et selon le milieu de résidence et le sexe	112
Tableau 4.5 : Evolution du taux d'activité par région, selon le milieu de résidence et le sexe	113
Tableau 4.6 : Situation du taux d'activité selon les groupes d'âges, par milieu de résidence et sexe	114
Tableau 4.7 : Proportion des personnes potentiellement actives et occupés selon le milieu de résidence et le sexe	116
Tableau 4.8 : Proportion des actifs occupés par situation matrimoniale selon le milieu de résidence et le sexe	117
Tableau 4.9 : Répartition (%) des actifs occupés selon la fréquentation scolaire par milieu de résidence et sexe	117
Tableau 4.10 : Répartition (%) des actifs occupés par statut de fréquentation scolaire selon le milieu de résidence et le sexe	118
Tableau 4.11 : Répartition (%) des actifs occupés par type de formation professionnelle selon le milieu de résidence et le sexe	118
Tableau 4.12 : Répartition (%) des actifs occupés selon la situation dans l'occupation par milieu de résidence et sexe	119
Tableau 4.13 : Taux d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe	120
Tableau 4.14 : Taux d'occupation selon la région et le sexe	121
Tableau 4.15 : Taux d'occupation par situation matrimoniale et sexe	122
Tableau 4.16 : Taux d'occupation par statut de fréquentation scolaire, milieu de résidence et sexe	122
Tableau 4.17 : Taux d'occupation par type de formation selon le milieu de résidence et le sexe	123
Tableau 4.18 : Répartition des chômeurs par sexe et par tranche d'âge au Sénégal en 2013	125
Tableau 4.19 : Répartition des chômeurs par sexe et par région au Sénégal en 2013	125
Tableau 4.20 : Répartition des chômeurs par situation matrimoniale selon sexe	127
Tableau 4.21 : Taux de chômage par milieu de résidence et par sexe au Sénégal en 2013	127
Tableau 4.22 : Taux de chômage par région et par sexe au Sénégal en 2013	128
Tableau 4.23 : Taux de chômage par tranche d'âge et par sexe au Sénégal en 2013	128
Tableau 4.24 : Répartition des enfants occupés selon la région, le milieu et le sexe	129
Tableau 4.25 : Répartition des enfants occupés selon la fréquentation scolaire, le milieu et le sexe	130
Tableau 4.26 : Répartition des enfants occupés selon la tranche d'âge, le milieu et le sexe	130
Tableau 4.27 : Proportion (%) d'enfants occupés par région et par sexe	131
Tableau 4.28 : Taux d'enfants occupés selon la fréquentation scolaire, le milieu et le sexe	131
Tableau 4.29 : Taux d'enfants occupés selon la tranche d'âge, le milieu et le sexe	132

Chapitre 5 : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Tableau 5.1 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et degré de difficulté en 2013	140
Tableau 5.2 : Prévalence du handicap (%) par région de résidence selon le type de handicap en 2013	141
Tableau 5.3 : Prévalence du handicap (%) par sexe selon l'état matrimonial en 2013	144
Tableau 5.4 : Prévalence du handicap (%) par sexe selon la situation par rapport à l'occupation en 2013	147
Tableau 5.5 : Prévalence du handicap (%) par sexe selon la situation dans l'occupation en 2013	147

Chapitre 6 : FECONDITE ET STERILITE

Tableau 6.1 : Distribution par âge des taux de non réponses	156
Tableau 6.2 : Distribution par âge de la parité déclarée et celle estimée	162
Tableau 6.3 : Indices Coale et Demeny et Brass et Rachad	161
Tableau 6.4 : Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois et effectifs des femmes par âge de la femme	158

Tableau 6. 1: Distribution par âge des taux de non réponses	156
Tableau 6. 1 : Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois et effectifs des femmes par âge de la femme	158
Tableau 6. 1 : Indices Coale et Demeny et Brass et Rachad	161
Tableau 6. 2: Distribution par âge de la parité déclarée et celle estimée selon la zone de résidence	162
Tableau 6. 5 : Ajustement des taux de fécondité par âge selon la technique P/F Ratio	162
Tableau 6. 7 : Evolution de la fécondité depuis 1978	168
Tableau 6.4 : ISF par région et milieu de résidence	170
Tableau 6. 5 : Répartition des enfants nés vivants selon le groupe d'âge de la mère	172
Tableau 6. 10 : Variation selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction	179
Tableau 6. 11 : Taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale des femmes par région et par milieu de résidence en 2013	182

Chapitre 7 : MORTALITE

Tableau 7.1 : Répartition des décès d'âge déclarés et des décès d'âge non déclarés par sexe au Sénégal en 2013	194
Tableau 7.2 : Calcul du taux de mortalité par sexe	194
Tableau 7.3 : Répartition des naissances des 12 derniers mois et les décès de moins d'un an par sexe	196
Tableau 7.4 : Répartition des enfants nés vivants, des enfants encore en vie et de la proportion d'enfants décédés selon le groupe d'âges des mères	197
Tableau 7.5 : Parités moyennes des enfants nés vivants et survivants par groupe d'âges des mères selon le sexe de l'enfant au Sénégal en 2013	198
Tableau 7.6 : Rapport de Masculinité (RM) des enfants nés vivants et survivants selon l'âge de la mère	199
Tableau 7.7 : Les composantes de la mortalité maternelle au Sénégal en 2013	201
Tableau 7.8 : Rapport de mortalité maternelle (RMM) par groupe d'âges au Sénégal en 2013	202
Tableau 7.9 : Taux de mortalité maternelle (RMM) selon d'autres sources	203
Tableau 7.10 : Déclaration des décès à l'état civil au Sénégal en 2013	203
Tableau 7.11 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013	207
Tableau 7.12 : Quotients de mortalité infantile selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013	209
Tableau 7.13 : Quotients de mortalité juvénile selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013	210
Tableau 7.14 : Quotients de mortalité infanto-juvénile selon le sexe, la région et le milieu de résidence au Sénégal en 2013	211
Tableau 7.15 : Mortalité maternelle selon le milieu de résidence au Sénégal en 2013	212
Tableau 7.16 : Mortalité maternelle par région au Sénégal en 2013	213
Tableau 7.17 : Rapport de mortalité maternelle par groupe d'âges des mères au Sénégal en 2013	214
Tableau 7.18 : Effectifs de la population et des décès au cours des 12 derniers mois au sein des ménages ordinaires par âge au décès et selon le sexe	374
Tableau 7.19 : Taux de mortalité (en ‰) par âge et selon le sexe	375
Tableau 7.20 : Calcul des rapports de masculinité au décès	375
Tableau 7.21 : Table de mortalité du Sénégal	376
Tableau 7.22 : Répartition en pourcentage des déclarations de décès par âge en 2013	376
Tableau 7.23 : Table de mortalité de la région de Dakar	377
Tableau 7.24 : Table de mortalité de la région de Ziguinchor	377
Tableau 7.25 : Table de mortalité de la région de Diourbel	378
Tableau 7.26 : Table de mortalité de la région de Saint-Louis	378
Tableau 7.27 : Table de mortalité de la région de Tambacounda	379
Tableau 7.28 : Table de mortalité de la région de Kaolack	379

Tableau 7.29 : Table de mortalité de la région de Thiès	380
Tableau 7.30 : Table de mortalité de la région de Louga	380
Tableau 7.31 : Table de mortalité de la région de Fatick	381
Tableau 7.32 : Table de mortalité de la région de Kolda	381
Tableau 7.33 : Table de mortalité de la région de Matam	382
Tableau 7.34 : Table de mortalité de la région de Kaffrine	382
Tableau 7.35 : Table de mortalité de la région de Kédougou	383
Tableau 7.36 : Table de mortalité de la région de Sédhiou	383
Tableau 7.37 : Déclaration des décès à l'état civil selon le milieu de résidence	384
Tableau 7.38 : Déclaration des décès à l'état civil selon la région de résidence	384

Chapitre 8 : MIGRATION ET URBANISATION

Tableau 8.1 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration durée de vie par région (Tableau annexe 8 a)	224
Tableau 8.2 : Bilan ou solde de la migration (durée de vie) par région (Tableau annexe 8a)	224
Tableau 8.3 : Evolution de la migration interne durée de vie entre 1988 et 2013	226
Tableau 8.4 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration récente (au cours de 5 années) par région (Tableau 8 b)	227
Tableau 8.5 : Bilan ou solde de la migration récente par région (au cours de 5 années) (Tableau annexe 8 b).	228
Tableau 8.6 : Répartition des motifs de déplacement des migrants selon la région de résidence au cours de 5 ans	229
Tableau 8.7 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration ancienne (au cours de 10 années) par région (Tableau annexe 8 c)	230
Tableau 8.8 : Bilan ou solde migratoire ancienne (au cours de 10 années) par région (Tableau annexe 8 c)	231
Tableau 8.9 : Répartition des migrants interrégionaux du moment (au cours d'une année) par groupe d'âges	232
Tableau 8.10 : Répartition des migrants interrégionaux récents (au cours d'une année) par sexe	233
Tableau 8.11 : Répartition des migrants interrégionaux du moment (au cours d'une année) par niveau d'instruction	233
Tableau 8.12 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration du moment (au cours d'une année) par région (Tableau annexe 8 d)	234
Tableau 8.13 : Bilans ou soldes de la migration du moment (au cours d'une année) par région (Tableau annexe 8 d)	234
Tableau 8.14 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par sexe selon le groupe d'âges	237
Tableau 8.15 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par région selon la nationalité	238
Tableau 8.16 : Evolution du volume des immigrations internationales durée de vie depuis le RGPH de 2002	239
Tableau 8.17 : Répartition des immigrants internationaux récents par sexe selon le groupe d'âge	240
Tableau 8.18 : Répartition des immigrants internationaux par région et selon la nationalité	241
Tableau 8.19 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges	243
Tableau 8.20 : Répartition des immigrants internationaux par région selon le pays d'origine	243
Tableau 8.21 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges	245
Tableau 8.22 : Répartition des immigrants internationaux par région selon le pays d'origine	246
Tableau 8.23 : Répartition des émigrants internationaux par région	247
Tableau 8.24 : Répartition des émigrants internationaux par sexe selon l'âge au départ	248
Tableau 8.25 : Répartition des émigrants internationaux par destination sous régionale	249
Tableau 8.26 : Répartition des émigrants internationaux par pays de destination principale	249
Tableau 8.27 : Répartition des émigrants par principal motif de la migration	249
Tableau 8.28 : Répartition des émigrants internationaux par niveau d'instruction au départ	250
Tableau 8.29 : Répartition des émigrants internationaux par profession au départ	250
Tableau 8.30 : Solde migratoire international récent (5 ans) par région	251
Tableau 8.31 : Répartition de la population résidente selon le milieu de résidence et la région	252
Tableau 8.32 : Répartition de la population urbaine par région administrative selon le sexe	255
Tableau 8.33 : Répartition de la population urbaine par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe	256

Tableau 8.34 : Evolution du taux d'urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2013	258
Tableau 8.35 : Répartition des communes selon la taille et la région	259
Tableau 8.36 : Typologie des communes)	260
Tableau 8.37 : Matrice de la migration durée de vie interrégionale	385
Tableau 8.38 : Matrice de la migration récente (5 ans) interrégionale	386
Tableau 8.39 : Matrice de la migration ancienne (10 ans) interrégionale	387
Tableau 8.40 : Matrice de la migration du moment (1 an) interrégionale	388
Tableau 8.41 : Répartition des migrants interrégionaux récents (il y'a 1 an) par groupe d'âges.	389
Tableau 8.42 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par groupe d'âges selon le sexe	389
Tableau 8.43 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par sexe selon le groupe d'âges	390
Tableau 8.44 : Répartition des immigrants internationaux récents par groupe d'âge selon le sexe	390
Tableau 8.45 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges	391
Tableau 8.46 : Répartition des immigrants internationaux par âge et selon le sexe	391
Tableau 8.47 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges	392
Tableau 8.48 : Répartition des immigrants internationaux (il y'a 1 an) par groupe d'âges selon le sexe	392
Tableau 8.49 : Répartition des immigrants internationaux (il y a un an) par sexe selon le groupe d'âges	393
Tableau 8.50 : Répartition des émigrants internationaux par âge selon le sexe	393
Tableau 8.51 : Répartition des émigrants internationaux par sexe selon l'âge	394
Tableau 8.52 : Répartition de la population urbaine (%) par région	394
Tableau 8.53 : Répartition par âge et par sexe de la population urbaine	395
Tableau 8.54 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2013	395

Chapitre 9 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Tableau 9. 1 : Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe	270
Tableau 9.2 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial, le sexe et le milieu de résidence	273
Tableau 9.3 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par la région selon le statut matrimonial	274
Tableau 9.4 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par région selon le statut matrimonial et le sexe	274
Tableau 9.6 : Répartition de la population masculine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge	281
Tableau 9.7 : Répartition de la population féminine mariée selon le rang du mariage et l'âge	282
Tableau 9.8 : Proportions de personnes en union selon le niveau d'instruction et le sexe	284
Tableau 9.9 : Répartition des individus ayant été déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe et milieu de résidence	288
Tableau 9.10 : Répartition de la population déjà mariée selon l'état matrimonial par région	290
Tableau 9.11 : Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par niveau d'instruction et sexe	292
Tableau 9.12 : Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par situation dans l'occupation et le sexe	293
Tableau 9.13 : Déclaration des mariages à l'état civil par niveau d'instruction et alphabétisation de la femme (en %)	295
Tableau 9.14 : Répartition de la population masculine selon l'état matrimonial	396
Tableau 9.15 : Répartition de la population féminine selon l'état matrimonial	397

Chapitre 10 : MENAGE

Tableau 10.1 : Répartition des ménages selon le type	299
Tableau 10.2 : Répartition de la population selon le type de ménage	299
Tableau 10.3 : Répartition des ménages selon le milieu et le sexe du CM	299
Tableau 10.4 : Répartition de la population selon le milieu, le type de ménage et le sexe du CM	299
Tableau 10. 5 : Répartition des ménages collectifs par type de ménage selon et le milieu	300
Tableau 10.6 : Répartition de la population des ménages collectifs par type de ménage selon le sexe et le milieu	300
Tableau 10.8 : Taille moyenne des ménages selon le sexe du CM	302

Tableau 10.8 : Répartition des ménages selon le type par région et sexe du CM	309
Tableau 10.10 : Répartition des ménages par type selon l'état matrimonial et le sexe du CM	314
Tableau 10.11 : Taille moyenne des ménages par sexe et niveau d'instruction du CM	398
Tableau 10.12 : Taille moyenne des ménages par sexe et âge du CM	398
Tableau 10.13 : Répartition des ménages par type selon l'âge et le sexe du CM	399

Chapitre 11 : HABITAT ET ENVIRONNEMENT

Tableau 11.1 : Evaluation du taux de non-réponse des variables d'analyse	319
Tableau 11.2 : Répartition en % des ménages selon le type de logement par région et milieu de résidence	320
Tableau 11.3 : Répartition des ménages selon la densité du logement et par région de résidence	322
Tableau 11.4 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation par région et milieu de résidence	323
Tableau 11.5 : Répartition des ménages selon le mode d'acquisition du logement par région et milieu de résidence	324
Tableau 11.6 : Répartition des ménages selon la nature du mur	325
Tableau 11.7 : Répartition des ménages selon la nature du toit par région	327
Tableau 11.8 : Répartition des ménages selon la nature du sol par milieu de résidence et région	328
Tableau 11.9 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage par région et milieu de résidence	330
Tableau 11.10 : Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé pour la cuisson par région et milieu de résidence	332
Tableau 11.11 : Répartition des ménages selon le type d'accès à l'eau potable par région et milieu de résidence	334
Tableau 11.12 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par région et milieu de résidence	337
Tableau 11.13 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et la région	339
Tableau 11.14 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon la région et le milieu de résidence	342
Tableau 11.1 : Répartition en % des ménages selon le type de logement par région et milieu de résidence	400
Tableau 11.2 : Répartition des ménages selon la densité du logement par région et milieu de résidence	401
Tableau 11.3 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation par région et milieu de résidence	402
Tableau 11.4 : Répartition des ménages selon le mode d'acquisition du logement par région et milieu de résidence	403
Tableau 11.5 : Répartition des ménages selon la nature du mur et le revêtement du bâtiment principal par région et milieu de résidence	404
Tableau 11.6 : Répartition des ménages selon la nature du toit et le revêtement du bâtiment principal	405
Tableau 11.7 : Répartition des ménages selon la nature du sol et le revêtement du bâtiment principal	406
Tableau 11.8 : Répartition des ménages selon le principal mode d'éclairage par région et milieu de résidence	407
Tableau 11.9 : Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé pour la cuisson par région et milieu de résidence	408
Tableau 11.10 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau potable par région et milieu de résidence	409
Tableau 11.11 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par région et milieu de résidence	410
Tableau 11.12 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées par région et milieu de résidence	411
Tableau 11.13 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères par région et milieu de résidence	412

Chapitre 12 : AGRICULTURE

Tableau 12.1 : Répartition des ménages agricoles selon le milieu de résidence	347
Tableau 12.2 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon le sexe et le milieu de résidence.	348
Tableau 12.3 : Répartition des chefs de ménages agricoles par groupe d'âges	348
Tableau 12.4 : Répartition des ménages agricoles selon la taille	349
Tableau 12.5 : Répartition des ménages agricoles selon la distance par rapport au principal lieu d'exploitation	350
Tableau 12.6 : Répartition des ménages agricoles affiliés à une organisation de producteurs	351

Tableau 12.7 : Répartition des ménages agricoles selon le nombre de parcelles cultivées	352
Tableau 12.8 : Répartition des ménages agricoles selon la superficie totale cultivée	352
Tableau 12.9 : Répartition des ménages agricoles selon le type de culture pratiquée	353
Tableau 12.10 : Répartition des ménages pratiquant le maraîchage durant la contre saison froide	357
Tableau 12.11 : Répartition des ménages pratiquant le maraîchage durant la contre saison chaude	358
Tableau 12.12 : Répartition des ménages arboriculteurs selon la culture fruitière pratiquée	360
Tableau 12.13 : Répartition des ménages sylvicoles selon le type de sylviculture pratiquée	361
Tableau 12.14 : Répartition des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture selon la région	363
Tableau 12.15 : Répartition des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture selon le milieu de résidence	364
Tableau 12.16 : Répartition des ménages de pêcheurs selon le type de produit de la pêche ou de l'aquaculture	365
Tableau 12.17 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence	367
Tableau 12.18 : Répartition (%) des ménages d'éleveurs selon l'espèce	369
Tableau 12.19 : Répartition des ménages agricoles possédant des animaux de trait par région et par espèce	370

LISTE DES GRAPHIQUES

Chapitre 1 : ANALYSE DE LA COUVERTURE DU RGPHAE : ENQUETE POST CENSITAIRE

Graphique 1.2 : Taux de couverture et d'omission par strate	51

Chapitre 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Graphique 2.1 : Répartition des individus selon leur âge	56
Graphique 2.2 : Pyramide des âges (par années d'âges) du Sénégal au RGPHAE de 2013	57
Graphique 2.3 : Niveau de l'indice de Whipple selon le sexe	58
Graphique 2.4 : Niveau de l'indice de Myers selon le sexe	59
Graphique 2.5 : Pyramides superposées des âges avec ajustement ou non des effectifs de population au Sénégal en 2013	63
Graphique 2.6 : Pyramides superposées des âges selon la zone de résidence au Sénégal en 2013	65
Graphique 2.7 : Rapports de masculinité selon l'âge au Sénégal en 2013	66
Graphique 2.8 : Répartition de la population du Sénégal par région en 2013	67
Graphique 2.9 : Densité de la population du Sénégal selon la région en 2013	68

Chapitre 3 : ALPHABETISATION, SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Graphique 3.1. : Évolution intercensitaire des taux d'alphabétisation des personnes résidentes de 6 ans et plus	75
Graphique 3.2. : Évolution des taux bruts et nets de scolarisation au primaire selon les recensements et enquêtes depuis 2002 au Sénégal	76
Graphique 3.3. : Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus	78
Graphique 3.4. : Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus en langues nationales et arabe selon les régions	82
Graphique 3.5. : Taux d'alphabétisation (%) de la population âgée de 10 ans et plus en langue nationale et en arabe selon le sexe par région	83
Graphique 3.6. : Taux d'alphabétisation de la population de 6 ans et plus	85
Graphique 3.7. : Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus	86
Graphique 3.8. : Taux brut/net de scolarisation par niveau selon la région en 2013	93
Graphique 3.9. : Proportion des individus n'ayant jamais fréquenté l'école par région	94
Graphique 3.10. : Proportion des individus âgés de 3 ans et plus n'ayant jamais fréquenté l'école par région	95
Graphique 3.11. : Proportion des instruits par niveau atteint selon le sexe en 2013 au Sénégal	96
Graphique 3.12. : Proportion des instruits par sexe et selon le niveau d'instruction atteint	97
Graphique 3.13. : Proportion des individus âgés d'au moins 6 ans n'ayant suivi aucune formation professionnelle par région	98
Graphique 3.14. : Répartition des individus âgés d'au moins 6 ans n'ayant pas suivi une formation professionnelle selon la région	99
Graphique 3.15. : Répartition des individus d'au moins 6 ans n'ayant suivi aucune formation selon le groupe d'âge	99
Graphique 3.16. : Répartition des individus ayant suivi une formation professionnelle par type selon la région	101

Chapitre 4 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

Graphique 4.1 : Taux d'activité selon les tranches d'âge et par sexe	114
Graphique 4.2 : Répartition (%) de la population des 15 ans et plus et des actifs occupés selon la région	115
Graphique 4.3 : Répartition (%) de la population des 15 ans et plus et des actifs occupés selon le groupe d'âge	116
Graphique 4.4 : Taux d'occupation par sexe selon le groupe d'âge	121
Graphique 4.5 : Taux d'occupation par diplôme obtenu	124
Graphique 4.6 : Répartition des chômeurs par sexe selon la région	126

Chapitre 5 : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Graphique 5.1: Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe en 2013	139
Graphique 5.2 : Prévalence du handicap (%) selon la région de résidence en 2013	141
Graphique 5.3 : Rapport de masculinité de personnes en situation de handicap par groupes d'âges en 2013	143
Graphique 5.4 : Pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap en 2013	144
Graphique 5.5 : Prévalence du handicap par sexe selon la fréquentation scolaire en 2013	145
Graphique 5.6 : Prévalence du handicap par sexe selon l'alphabétisation en 2013	146
Graphique 5.7 : Prévalence du handicap par sexe selon la nationalité en 2013	148

Chapitre 6 : FECONDITE ET STERILITE

Graphique 6. 2 : Taux (‰) de fécondité par âge	159
Graphique 6. 2 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2013	160
Graphique 6. 3 : Comparaison des taux de fécondité calculés et ajustés	163
Graphique 6. 4 : Variation régionale des taux brut de natalité au Sénégal en 2013	164
Graphique 6. 5 : Taux de fécondité par âge et par milieu de résidence de la femme	165
Graphique 6.11 : Taux de fécondité générale par âge selon différentes sources	169
Graphique 6.12 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme	171
Graphique 6.8 : Pourcentage d'enfants nés vivants selon le groupe d'âge de la mère	173
Graphique 6.9 : Possession d'acte de naissance (en pourcentage)	175
Graphique 6.10 : Possession d'acte de naissance (en pourcentage) selon les générations	176
Graphique 6.11 : Variation selon le milieu de résidence de la possession d'acte de naissance (en %)	177
Graphique 6.12 : Variation régionale et par milieu de résidence de la possession d'acte de naissance (en %)	178
Graphique 6.13 : Taux d'infécondité initiale et taux d'infécondité total selon le milieu de résidence et pour l'ensemble des femmes en 2013	180
Graphique 6.14 : Taux d'infécondité par milieu de résidence selon le groupe d'âge des femmes en 2013	181
Graphique 6.15 : Taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale des femmes selon l'état matrimonial en 2013	183
Graphique 6.16 : Taux d'infécondité totale des femmes selon le niveau d'instruction en 2013	184

Chapitre 7 : MORTALITE

Graphique 7.1 : Taux de mortalité par groupe d'âges au Sénégal 2013	195
Graphique 7.2 : Courbe des rapports de masculinité au décès au Sénégal en 2013	196
Graphique 7.3 : Proportion d'enfants décédés selon le groupe d'âges des mères au Sénégal en 2013	198
Graphique 7.4 : Parités moyennes des enfants nés vivants et survivants par groupe d'âges des mères selon le sexe de l'enfant au Sénégal en 2013	198
Graphique 7.5 : Proportion de la population 15 ans et plus dont les parents biologiques (père et mère) sont en vie par groupe d'âges (%) au Sénégal en 2013	200
Graphique 7.6 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges au Sénégal en 2013	201
Graphique 7.7 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges au Sénégal en 2013	202
Graphique 7.7 : Rapports de mortalité maternelle par groupe d'âges au Sénégal en 2013	202
Graphique 7.8 : Taux brut de mortalité par milieu de résidence au Sénégal en 2013	204
Graphique 7.9 : Taux comparatifs de mortalité par milieu de résidence au Sénégal en 2013	205
Graphique 7.11 : Taux brut de mortalité par région de résidence au Sénégal en 2013	206
Graphique 7.12 : Taux comparatifs de mortalité selon la région de résidence au Sénégal en 2013	206
Graphique 7.13 : Mortalité maternelle par région au Sénégal en 2013	213
Graphique 7.14 : Rapport de mortalité maternelle par groupe d'âges des mères au Sénégal en 2013	214
Graphique 7.15 : Répartition de la déclaration de décès à l'état civil selon le milieu de résidence au Sénégal en 2013	216
Graphique 7.16 : Répartition de la déclaration des décès selon la région de résidence, Sénégal 2013	217

Chapitre 8 : MIGRATION ET URBANISATION

Graphique 8.1 : Solde migratoire durée de vie	225
Graphique 8.2 : Solde migratoire au cours de 5 ans	228
Graphique 8.3 : Répartition des motifs de déplacement des migrants selon la région de résidence au cours de 5 ans	229
Graphique 8.4 : Solde migratoire au cours de 10 ans	231
Graphique 8.5 : Solde migratoire au cours d'une année	235
Graphique 8.6 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par groupe d'âges selon le sexe (annexe Tableau 8 f)	236
Graphique 8.7 : Répartition des immigrants internationaux récents par groupe d'âge selon le sexe (Tableau 8 h)	240
Graphique 8.8 : Répartition des immigrants internationaux par âge et selon le sexe (annexe Tableau 8 j)	242
Graphique 8.9 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges (annexe Tableau 8 i)	244
Graphique 8.10 : Répartition des émigrants internationaux par âge selon le sexe (annexe Tableau 8 n)	247
Graphique 8.11 : Répartition de la population urbaine (%) par région (annexe Tableau 8 p)	253
Graphique 8.12 : Taux d'urbanisation par région en 2013 (annexe Tableau 8 r)	254
Graphique 8.13 : Pyramide des âges de la population urbaine (annexe Tableau 8 q)	257
Graphique 8. 14 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2013 (Tableau 8 r)	258
Graphique 8.16 : Répartition spatiale de la population urbaine	261

Chapitre 9 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Graphique 9.1 : Répartition en % de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial	267
Graphique 9.2 : Répartition en % de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial	267
Graphique 9.3 : Répartition en % de la population résidente masculine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial	267
Graphique 9. 4 : Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial	268
Graphique 9.5 : Répartition des célibataires par groupe d'âges et par sexe	271
Graphique 9.7 : Répartition des personnes mariées par groupe d'âges et par sexe	272
Graphique 9.8 : Age moyen au mariage par sexe et milieu de résidence	276
Graphique 9.9 : Age moyen au mariage par sexe et région	277
Graphique 9.10 : Proportion de célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et milieu de résidence	278
Graphique 9.10 : Proportions de célibataires de 50 ans et plus dans la population de célibataires par sexe et milieu de résidence	278
Graphique 9.12 : Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et région	279
Graphique 9.13 : Proportion de célibataires définitifs dans la population de célibataires par sexe et région	279
Graphique 9.14 : Proportions (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 12 ans et plus par sexe et intensité de la polygamie selon le milieu de résidence	280
Graphique 9.15 : Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âges selon le sexe	283
Graphique 9.16 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (en %) de la population en union âgée de 12 ans selon le sexe	284
Graphique 9.17 : Répartition des individus déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe	286
Graphique 9.18 : Evolution des ruptures d'union entre les recensements de 2002 et de 2013	287
Graphique 9.19 : Répartition par âge de la population en situation de rupture d'union selon le mode par sexe	291
Graphique 9.20 : Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil selon la région de résidence	295

Chapitre 10 : MENAGE

Graphique 10.1 : Taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence	301
Graphique 10. 2 : Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du CM	303
Graphique 10.4 : Taille moyenne des ménages selon l'état matrimonial et le sexe du CM	304
Graphique 10.5 : Taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du CM	305
Graphique 10.6 : Taille du ménage selon la situation par rapport à l'occupation du CM	306

Graphique 10.6 : Répartition des ménages par type et sexe du CM	307
Graphique 10.7 : Répartition des ménages selon le type par milieu de résidence et sexe du CM	308
Graphique 10.9 : Répartition des ménages ayant un CM de sexe masculin selon le type par groupe d'âge	311
Graphique 10.10 : Répartition des ménages ayant un CM de sexe féminin selon le type par groupe d'âge	312
Graphique 10.11 : Répartition des ménages dirigés par un CM de sexe masculin selon le type et par niveau d'instruction	313
Graphique 10.12 : Répartition des ménages dirigés par un CM de sexe féminin selon le type et par niveau d'instruction	313

Chapitre 11 : HABITAT ET ENVIRONNEMENT

Graphique 11.1 : Densité du logement par milieu de résidence	321
Graphique 11.2 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage par milieu de résidence	329
Graphique 11.3 : Répartition des ménages selon le combustible utilisé pour la cuisson par milieu de résidence	331
Graphique 11.4 : Répartition des ménages selon la source d'eau potable par milieu de résidence	333
Graphique 11.5 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par milieu de résidence	336
Graphique 11.6 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et par milieu de résidence	338
Graphique 11.7 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence	341

Chapitre 12 : AGRICULTURE

Graphique 12.1 : Répartition des ménages pratiquant les grandes cultures pratiquées et leur saisonnalité	354
Graphique 12.2 : Répartition des ménages pratiquant l'agriculture pluviale	354
Graphique 12.3 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'agriculture irriguée (hors maraîchage)	355
Graphique 12.4 : Répartition des ménages pratiquant la culture de décrue	356

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BIT	Bureau International du Travail
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CM	Chef de ménage
CNP	Comité national de pilotage
CR	Communauté rurale
CSRS	Chefs de Service Régional de la Statistique et de la Démographie
CTN	Comité Technique National
CTR	Coordonateurs Techniques Régionaux
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DF	Descendance Finale
DMIS	Direction du Management de l'Information Statistique/ANSD
DR	Districts de Recensement
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales/ANSD
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
EPC	Enquête post Censitaire
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
IBGE	Institut Brésilien de Géographie et de Statistique
INECV	Institut National de la Statistique du Cap-Vert
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LOASP	Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PDA	Personal Digital Assistant
PDU	Plans directeurs d'urbanisme

PSE	Plan Sénégal Emergent
RGP	Recensement Général de la Population
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMM	Rapport de Mortalité Maternelle
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RNE	Recensement National de l'Elevage
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SN-HLM	Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés
SSN	Système Statistique National
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBN	Taux Brut de Natalité
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TNS	Taux Net de Scolarisation
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

AVANT PROPOS

Les raisons qui ont milité en faveur de la réalisation de ce quatrième recensement en 2013 découlent d'une accélération des besoins en données, du fait de plusieurs mutations observées dans la société sénégalaise. C'est dans ce sens que le Sénégal a inscrit cette opération dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), à travers le plan d'actions du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) 2008-2013.

La satisfaction de ces besoins était d'autant plus urgente à faire que le Sénégal a revu son organisation territoriale qui consacre la création de 3 nouvelles régions avec des subdivisions administratives remaniées. Cette mesure, en plus de réorganiser considérablement la carte du Sénégal, a ainsi contribué à faire naître un besoin urgent en données socio-démographiques et économiques pour les entités nouvelles ou celles qui ont été réorganisées. Sa prise en compte devrait, selon toute vraisemblance, nécessiter que soient diligentées des opérations de recueil de données spécifiques dans le but de permettre à ces entités de disposer d'éléments de travail fiables et pertinents.

C'est dans cette optique que s'inscrit le RGPHAE de 2013 dont le dénombrement a été achevé au mois de décembre 2013. La publication de ces résultats définitifs répondra certainement aux attentes pressantes des utilisateurs et producteurs de statistiques du système statistique national.

Ces résultats sont le fruit de l'appui considérable du Gouvernement du Sénégal qui a pris en charge près de 99% du budget, mais aussi du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et de l'Agence Américaine pour le Développement international (USAID) à qui nous exprimons notre profonde gratitude et nos vifs remerciements.

Nous adressons également notre reconnaissance au Brésil qui a mis gracieusement à notre disposition des outils de collecte performants, qui ont largement contribué à la disponibilité rapide des résultats qui sont présentés, ainsi qu'au Cap Vert dont l'appui technique a été déterminant.

Au plan national, la réalisation de ce projet a été rendue possible grâce au fort engagement de Monsieur Babakar FALL, ancien Directeur Général de l'ANSD, qui a mené un plaidoyer fructueux aussi bien auprès des hautes autorités du pays que des partenaires internationaux.

Cet engagement était aussi remarquable chez l'ensemble des chefs de services régionaux de la statistique et de la démographie, de nos partenaires des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage mais aussi des gouverneurs, des préfets, des sous préfets et des élus locaux qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réussite.

Nous remercions le Dr Cheikh Mbacké pour ses observations et conseils pertinents en vue de l'amélioration de ce rapport. Nous témoignons notre reconnaissance et notre profonde gratitude au doyen Ibrahima SARR, conseiller Technique National, qui, avec une grande humilité, a su accompagner nos jeunes experts et a grandement contribué à l'atteinte des objectifs de ce projet. Nos remerciements s'adressent également à nos équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné toute l'étendue du territoire national en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement de notre pays.

Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont, à l'unanimité, soutenu cette opération et ont constitué un relai efficace auprès des populations pour expliquer son utilité.

Aboubacar Sédikh BEYE

INTRODUCTION GENERALE

Le Sénégal, à l'instar des autres pays africains, vient de réaliser son quatrième recensement de la population dans le cadre de la série des recensements de la population de la décennie 2010 (2005-2014) initiée par les Nations Unies, à travers le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), son Agence spécialisée en la matière. Les principaux objectifs assignés à ce Recensement et dont la phase de dénombrement a été bouclée en décembre 2013 sont de fournir :

- des données sur les caractéristiques socio-démographiques de la population,
- des données sur les caractéristiques de l'Habitat,
- des données de référence pour les statistiques agro-pastorales courantes,
- des bases de sondage pour les enquêtes sociodémographiques et agro-pastorales,
- des données pour le suivi de l'avancement vers les objectifs de développement nationaux et mondiaux, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ce recensement s'est déroulé dans un contexte de restructuration du Système Statistique National (SSN) et pour cela, les autorités de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) ont voulu en faire un moment d'expérimentation des nouvelles orientations en matière de statistique. C'est ainsi que dans un souci de rationalisation des ressources humaines, matérielles et financières, mais aussi d'expérimentation du rôle de coordination du Système Statistique National (SSN) par l'ANSD, le Sénégal a opté pour la combinaison du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) avec le Recensement National de l'Agriculture (RNA) et celui de l'Elevage (RNE) qui étaient déjà envisagés.

Par ailleurs, l'ANSD a choisi de profiter du développement fulgurant des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), dans le but d'obtenir des données de meilleure qualité et de les mettre à la disposition des utilisateurs dans les délais convenables. C'est ainsi qu'au niveau de l'exécution de ce recensement, il a été décidé de mettre en place un dispositif axé essentiellement sur le numérique, notamment les supports de collecte et le système de stockage et de remontée des données et le paiement des agents. Cette option a été retenue à la suite des expériences réussies du Brésil et du Cap-Vert et à l'issue de visites d'imprégnation de l'ANSD dans ces pays.

Les contraintes liées à l'utilisation du numérique ont nécessité une organisation optimisée et une profonde révision des pratiques habituelles de recensement des populations. Ainsi, l'ANSD poursuit sa dynamique de modernisation de ses outils de collecte en passant du questionnaire papier aux supports de collecte numériques. En effet, à la suite des enquêtes qui ont été menées en utilisant les ultra portables, l'ANSD s'est engagée dans l'utilisation des ordinateurs de poche (communément appelés PDA) pour la collecte des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE). Cela est rendu possible notamment par un prêt par le Brésil de 20.175 ordinateurs de poche qui ont été acheminés au Sénégal grâce à l'appui de l'UNFPA et la mobilisation de l'Ambassade du Sénégal au Brésil qui a facilité les relations de coopération entre l'ANSD et l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE). Mais cela a été surtout possible grâce à l'accompagnement technique assuré par l'IBGE et l'Institut National de la Statistique du Cap-Vert (INECV).

Après l'élaboration des documents techniques et leur validation au cours des années 2010 et 2011, l'exécution technique du RGPHAE est entrée dans sa phase active en mars 2012 avec le démarrage de la cartographie censitaire. Elle s'est poursuivie avec différentes opérations test du dénombrement (pré-pilote, pilote et post pilote). Après la révision des supports de collecte, du dispositif et des outils, le dénombrement de la population est réalisé dans la période du 19 novembre au 09 décembre 2013 dans tout le pays. Le dénombrement a été suivi par la phase de préparation et d'exécution de l'enquête post-censitaire, qui a permis de mesurer la couverture et la qualité du RGPHAE, le traitement des données et la rédaction du rapport provisoire.

Le présent « Rapport National de Présentation des Résultats Définitifs du RGPHAE » rend compte des activités préparatoires (élaboration des documents techniques, cartographie, recrutement et formation des agents de terrain) et des activités de mise en œuvre du dénombrement (concrétisation et collecte des données) et procède à l'analyse des principaux résultats autour des thèmes suivants :

Ce rapport présente 12 chapitres. Le chapitre 1 est consacré à l'évaluation de la qualité des données du RGPHAE à travers une enquête de couverture dite Enquête post Censitaire. C'est une méthode fiable d'évaluation de l'erreur de couverture du recensement dans les pays en voie de développement en l'absence d'un système performant d'enregistrement de la population et de ses mouvements. Il présente la méthodologie, le déroulement de l'opération et les taux de couverture au niveau national et au niveau de chaque strate.

Le chapitre qui suit, émanant des résultats de l'EPC, traite de l'état et de la structure de la population. Il est suivi de celui qui porte sur la capacité à lire et à écrire dans une langue quelconque, aborde aussi la scolarisation qui concerne les apprenants en cours de formation et enfin, dresse la situation dans les différents cycles de l'éducation et la formation professionnelle de la population.

Les caractéristiques socio-économiques sont analysées dans le chapitre 4 et le chapitre 5 traite de la situation des personnes vivant avec un handicap.

La fécondité et la mortalité sont traitées aux chapitres 6 et 7. Ce qui permettra de confronter les données à celles des différentes enquêtes déjà menées au Sénégal en l'occurrence les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) et de se prononcer sur la qualité des données du RGPHAE.

Le huitième chapitre porte sur la migration et l'urbanisation. Il donne en détail les nouvelles tendances migratoires et en matière d'urbanisation. Le neuvième chapitre traite de l'état matrimonial au Sénégal. On y retrouvera une évolution plus actuelle de l'évolution de la nuptialité au Sénégal et de la famille sénégalaise, mais aussi de la pratique de la polygamie.

Le dixième chapitre traite des ménages au Sénégal. Il montre la physionomie actuelle des ménages au Sénégal ainsi que le profil des chefs de ménages actuels. L'avant dernier chapitre est consacré à l'habitat et à l'environnement. Il dresse dans un premier temps, en ce qui concerne l'habitat la typologie des logements, le statut d'occupation et le mode d'acquisition et les éléments de confort du logement. En second lieu, l'environnement est abordé pour mettre en exergue la source d'énergie pour la cuisson, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Enfin, le dernier chapitre porte sur la pratique agricole.

Avant de présenter les différents résultats, il est indispensable d'aborder les différentes activités du recensement.

1. Organisation et déroulement du projet

Le recensement étant une opération complexe qui fait appel à une grande diversité d'intervenants, il a fallu mettre en place une organisation qui permette d'optimiser les différentes interventions et dérouler un certain nombre d'activités pour bien préparer la phase de dénombrement.

1.1. Activités préparatoires

a) Cadre institutionnel

Le projet RGPHAE a été consacré par l'arrêté primatorial N°7178 du 12 août 2010 portant création, organisation et fonctionnement du Projet de « Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage ». Cet arrêté désigne le Comité de Pilotage comme organe de supervision de ce Projet et l'ANSD comme sa structure d'exécution. L'arrêté primatorial N° 006654 du 04 septembre 2012 a créé le Comité national de pilotage (CNP) et son bras technique, le Comité Technique National (CTN).

Le CNP est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, avec comme vice-présidents le Ministre en charge de l'Agriculture et le Ministre en charge de l'Elevage, tandis que le CTN, chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des activités du projet, est présidé par le Directeur général de l'ANSD, les Directeurs de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) et de l'Elevage étant vice-présidents. A la suite des instructions du Premier Ministre, des Comités régionaux et départementaux de pilotage, présidés respectivement par les Gouverneurs et Préfets, ont été mis en place.

L'ANSD, qui est chargée de la mise en œuvre du projet, a mis en place une organisation pour l'exécution du projet à travers une note de service du DG. Ainsi, des sections ont été créées pour prendre en charge, chacune, un volet des activités préparatoires du RGPHAE.

Les structures maîtresses d'œuvre se sont attelées à la préparation de manière participative de tous les documents techniques, à la mise en œuvre de la cartographie, du dénombrement et de l'analyse des résultats.

b) Elaboration des documents techniques :

Pour mettre en œuvre ce projet, un manuel des procédures techniques et financières a été élaboré en vue de mieux circonscrire les interventions de l'ensemble des acteurs. Ce manuel a été un support d'autonomisation des ressources humaines en vue de l'optimisation de la gestion des activités du projet. A ce titre, il a permis d'anticiper sur les différentes tâches, prévenir les risques de défaillance et protéger contre les facteurs d'inefficacité, en servant de document de référence aux responsables désignés. Il a été, en ce sens, un outil de surveillance soutenu de la régularité et de la qualité des interventions des différents acteurs.

La phase d'opérationnalisation du recensement a démarré par l'élaboration des documents techniques classiques (les questionnaires, les manuels des personnels de terrain, la liste des tableaux, le plan d'analyse du rapport national, etc.). L'élaboration de ces documents s'est déroulée en quatre étapes :

Proposition d'une première version du document par la section Conception et Analyse (SCA), **Validation de la première version** par la coordination nationale au cours de réunions des sections techniques : SCA, Section Cartographie (SCarto), section Opérations de Terrain (SOT), Section Infrastructures Technologiques (SIT) pour aboutir à une deuxième version du document ;

Validation de la deuxième version par la section Supervision de l'action régionale au cours d'un séminaire qui a réuni la Coordination Technique Nationale et les Chefs de Service Régional de la Statistique et de la Démographie (CSRSD) qui a abouti à une troisième version du document ;

La version provisoire : La troisième version du document est validée par les autres producteurs de données du SSN et les utilisateurs au cours de deux séminaires. On obtient pour ces documents, la version provisoire à tester au cours du Recensement Pilote (RP).

L'utilisation des PDA a nécessité l'élaboration de nouveaux types de documents, particulièrement au niveau de la SIT. Ce sont les manuels d'utilisation des différentes applications développées (manuel d'utilisation de l'application de collecte, Manuel de l'application du coordonnateur départemental, manuel de spécification de contrôle, manuel d'utilisation de l'application du superviseur, etc.). Ces documents, qui sont très techniques, ont été validés en interne.

c) Cartographie censitaire

Au cours d'un recensement, chaque personne présente sur le territoire concerné doit être dénombrée une et une seule fois (sans omission ni double compte). La meilleure méthodologie pour respecter cette exigence du recensement est d'accéder à chaque individu au niveau de son lieu d'habitation pour son interview. C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à l'identification de l'emplacement de chaque lieu d'habitation (concession à l'intérieur d'un quartier ou d'un village). La cartographie censitaire permet de procéder à cette identification et de découper l'ensemble du pays en petites zones de 800 à 1000 habitants appelées Districts de Recensement (DR). Le DR est la zone qu'un agent recenseur a à dénombrer au cours de la période de collecte des données. Pour chaque entité administrative (commune, commune d'arrondissement, communauté rurale), ces lieux d'habitation et les DR sont

matérialisés sur une carte que l'on appelle Planche. Les grandes entités administratives peuvent comporter plusieurs planches. Pour ce recensement, l'activité de cartographie a été assurée par quatre structures techniques :

- **Les équipes de terrain :** Elles ont été chargées d'exécuter la phase d'identification des lieux d'habitation, de leur implantation sur une carte et du découpage en DR. Pour chaque DR, la liste des localités qui le composent a été dressée et à l'intérieur de chaque localité, la liste des concessions. Parallèlement, un questionnaire communautaire est rempli pour chaque localité et les coordonnées des infrastructures sociales de base (établissement scolaire, structure de santé, forage, puits ou point d'eau, mosquée ou église, etc..) sont relevées. Pour le RGPHAE, les travaux de terrain de la cartographie ont démarré au mois de mars 2012 et ont été bouclés au cours du mois de mars 2013. Pour exécuter ce travail, il a été déployé sur le terrain :
 - ✓ **50 équipes** composées chacune de trois agents cartographes, d'un chef d'équipe et d'un chauffeur. Les agents cartographes étaient chargés de procéder à la mise à jour à partir des planches de 2002 et d'images haute définition provenant de GOOGLE EARTH. Le chef d'équipe était chargé de procéder aux vérifications de qualité et d'exhaustivité,
 - ✓ **5 superviseurs d'axe** qui étaient chargés de valider le travail et d'acheminer les planches validées au niveau régional,
 - ✓ **L'Equipe régionale :** Au niveau de chaque région, un agent était chargé de vérifier l'effectivité du travail de chaque équipe (horaire de travail, défaillances, résolution des problèmes logistiques et autres de l'équipe) ;
 - ✓ **L'équipe nationale :** Le niveau national suivait l'évolution du travail des équipes par les situations hebdomadaires fournies par l'équipe régionale, les rapports mensuels des superviseurs d'axe et par des missions périodiques sur le terrain.
- **La cellule technique (CT) :** Les planches validées par les superviseurs d'axe et l'Equipe régionale sont acheminées à Dakar où elles sont reçues par la cellule technique. La cellule technique a été ainsi chargée de réceptionner les planches provenant du terrain, de vérifier que tous les documents accompagnant les planches (questionnaire communautaire, liste des concessions de tous les DR de la planche, liste des localités de la structure administrative, relevé des points GPS, etc..) sont disponibles. La cellule vérifie la qualité de la carte et la cohérence entre les listes de concessions et celles figurant sur la carte. Si aucun problème

n'est décelé, la carte est envoyée au PNDR pour archivage et numérisation, la liste des concessions et le questionnaire communautaire sont envoyés à la SIT pour saisie. Si des problèmes sont notés sur la carte ou si la liste des documents qui accompagnent la planche n'est pas exhaustive, les corrections sont opérées, si possible, par la cellule, sinon, la carte est retournée sur le terrain pour correction.

- **La Section Infrastructures informatiques** : Elle est chargée de réceptionner les questionnaires communautaires et les listes de concessions pour procéder à leur saisie.
- **Le Projet numérisation des DR (PNDR)** : Le PNDR reçoit les planches validées par la CT et les archive après les avoir scannées. Il reçoit aussi la liste des concessions saisies par la SIT. Il procède ensuite à une nouvelle validation de la Planche sur, notamment, la cohérence entre la liste des concessions saisie par la SIT et les concessions sur la carte. Il compare aussi la planche avec les images GOOGLE pour s'assurer qu'il ne reste pas de zones non cartographiées. Le PNDR procède alors à la numérisation des DR, à la confection des cartes de DR, des cartes de contrôle et des cartes de supervision et à leur impression.

1.2. Opérations test

La phase de dénombrement des populations est une opération complexe qui fait appel à plusieurs types d'intervenants. C'est pourquoi, il est nécessaire de tester tous les supports qui vont être utilisés au cours de cette phase pour minimiser les risques de blocage. Pour ce recensement, trois opérations test ont été nécessaires pour s'assurer de la fiabilité des outils à utiliser sur le terrain.

- **Le Pré-test du RGPHAE Pilote** : Avec l'innovation technologique à travers l'utilisation des PDA comme support de collecte et l'ajout des sections Agriculture et Elevage, il s'est avéré nécessaire de procéder à un pré-test des applications. L'opération de la pré-pilote a porté sur quatre (4) DR des localités suivantes : Golf Sud, Biscuiterie à Dakar et Médina Fall et Lalane à Thiès. Au niveau de chaque DR, étaient affectées 2 équipes constituées chacune de 5 agents recenseurs (AR). L'opération s'est déroulée du samedi 21 juillet au dimanche 22 juillet 2012. Les objectifs recherchés durant l'opération pré test étaient de :
 - ✓ tester les applications informatiques ;
 - ✓ apporter les corrections nécessaires ;
 - ✓ estimer la durée moyenne d'une interview ;
 - ✓ évaluer correctement la charge de travail des AR.

- **Le RGPHAE Pilote :** Le Recensement Pilote est l'opération test classique. Il consiste à passer en revue les différentes activités et procédures qui sont déroulées pendant le dénombrement pour s'assurer de leur fiabilité. Le recensement pilote, qui est une opération de dénombrement sur un échantillon, a été organisé du 13 décembre 2012 au 03 janvier 2013. Il a concerné 90 districts de recensement, choisis dans 6 régions, compte tenu de leur spécificité : il s'agit de Dakar, Kaolack, Kédougou, Diourbel, Matam et Ziguinchor. Dans chaque région, 15 Districts de Recensement ont été tirés. Le choix de la région retenue répond à la spécificité et à la technologie utilisée (PDA). L'objectif du recensement pilote était de simuler la mise en œuvre du dispositif organisationnel et opérationnel du recensement pour tester les procédures et l'ensemble des outils de la cartographie jusqu'à l'exploitation des données, afin de déceler et de corriger les faiblesses, les imperfections, les omissions et d'autres défauts avant d'entreprendre le dénombrement.
- **Le RGPHAE Post-pilote :** A la suite du recensement pilote, de nombreuses recommandations ont été formulées dont celle d'organiser un test post pilote du dispositif informatique. En effet, après le RGPHAE pilote, de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées dans les différentes applications informatiques. A cet effet, l'équipe technique du projet RGPHAE a estimé nécessaire de réaliser une opération test post pilote dans l'optique de tester toutes les applications informatiques : l'application mobile de collecte, l'application du superviseur et l'application départementale. Cette opération test a mis le focus sur les fonctionnalités développées après le recensement pilote telles que le ratissage d'un DR et l'appui d'un AR par un autre AR. L'opération test post-pilote s'est déroulée du 02 au 12 juin 2013 ; hormis le test du dispositif informatique, elle a permis de revoir d'autres aspects relatifs au dispositif organisationnel du RGPHAE, à la logistique et aux problèmes d'organisation sur le terrain.

2. Dénombrement des populations

L'opération de dénombrement intègre la collecte des données proprement dite, mais aussi les activités préparatoires comme le recrutement et la formation des agents de terrain. Les activités suivantes ont été exécutées dans le cadre de la préparation du dénombrement du RGPHAE :

2.1. Recrutement des agents de terrain

Pour assurer le recrutement du personnel nécessaire à la collecte correcte et exhaustive dans le cadre du RGPHAE, il a fallu mettre en place un dispositif organisationnel adéquat. Il convient de noter que le processus de recrutement du personnel de terrain a été totalement déconcentré au niveau départemental, afin de prévenir d'éventuelles barrières linguistiques et de faire participer les ressources humaines de l'ensemble des localités du pays.

A la suite de la définition des profils recherchés (critères de sélection) par l'ANSD, et à l'issue de l'appel à candidatures clôturée le 31 octobre 2012, des commissions départementales de recrutement ont été constituées dans l'ensemble des préfectures du pays. Ces commissions, présidées par les Préfets et supervisées par les Gouverneurs, ont procédé, au cours de la semaine du 6 au 12 mai 2013, à la sélection des candidats. Les listes des candidats présélectionnés pour la formation ont été affichées au niveau des préfectures et Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie pour une large diffusion. Au total, plus de 50.000 dossiers de candidature ont été reçus et environ 21.000 candidats ont été présélectionnés parmi lesquels ont été retenus les agents recenseurs et contrôleurs.

Il importe toutefois de signaler que, compte tenu des critères contraignants initialement retenus (notamment l'obtention du BFEM), dans un premier temps, les besoins n'ont pas été couverts dans certaines localités situées à l'intérieur du pays ; une procédure de relance de candidatures a été ordonnée en vue de combler les gaps. Au final, 17165 agents recenseurs et 2566 contrôleurs ont été retenus à la fin de la formation pour réaliser l'opération de dénombrement des populations. Ces agents ont été encadrés par 14 coordonnateurs techniques régionaux, 55 coordonnateurs techniques départementaux et 600 superviseurs, sous la coordination des chefs de Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (CSRSD).

2.2. Formation du personnel

La formation du personnel de terrain fait partie intégrante du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE). C'est une phase extrêmement importante pour tous les acteurs du projet, car de son succès, dépend celui du recensement. La formation du personnel du RGPHAE a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- la compréhension des objectifs ;
- la bonne adhésion des participants ;
- la clarification des concepts ;
- la maîtrise des outils de collecte ;
- l'identification et la facilitation de l'appropriation par les intéressés, des situations complexes susceptibles de se présenter.

Le système de formation adopté dans le RGPHAE est la formation en cascade à trois niveaux :

- niveau 1 : formation des Coordonateurs Techniques Régionaux (CTR) ;
- niveau 2 : formation des formateurs (superviseurs) ;
- niveau 3 : formation des agents recenseurs dont les meilleurs ont été retenus comme contrôleurs.

Les superviseurs ont formé les agents recenseurs de la même manière qu'ils ont été formés par les CTR dans le respect de la méthode dite de formation par l'exemple.

- **Formation des Formateurs (CTR) :** La formation a eu lieu à Dakar du 12 au 28 août 2013 et a concerné tous les CTR titulaires comme suppléants au nombre de 34. Elle a été animée principalement par les sections Conception et analyses, Informatique et Technologie et Opérations de terrain. La méthodologie de la formation, comme pour les autres formations, consistait à alterner les aspects théoriques et pratiques (manuels, questionnaires et PDA). Par ailleurs, après l'évaluation de la post-pilote, une formation des CTR tous les vendredis sur les applications pour une maîtrise de leur utilisation a été assurée par les sections IT et CA jusqu'au démarrage de la formation des formateurs.
- **Formation des superviseurs :** La formation des superviseurs (600) a été dispensée au niveau **des** 14 chefs lieux de région par les CTR. Elle s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national du 18 Septembre au 8 Octobre 2013. Les CTR ont assuré la formation sur le questionnaire (concepts et définitions, remplissage sur PDA), la cartographie et la collecte (concrétisation, reconnaissance de DR, interviews et mode de ratissage). Ils ont également exposé le schéma du dispositif opérationnel et la partie des procédures du dénombrement qui concernent les superviseurs. Le volet sur la remontée des données collectées a été assuré par les CTIC. Il conviendrait de noter qu'à Dakar, chaque département était considéré comme une région avec à sa tête un CTR.

- S'agissant des cours théoriques, l'expérience a montré que, pour maintenir les participants en éveil, il faut :

- Faire lire le manuel de l'agent recenseur à tour de rôle par les participants ;
 - Susciter des commentaires et des questions de la part des participants après la lecture de chaque paragraphe ;
 - Poser des questions aux participants sur la partie lue. Demander leur compréhension de cette partie ;
 - Proposer, en sollicitant les participants, une traduction dans les langues nationales de chaque question et de chaque modalité de la question ;
 - Les exercices pratiques portent sur les simulations d'interviews et le remplissage des questionnaires sur PDA ;
 - Les travaux pratiques sur le terrain portent sur la reconnaissance et la concrétisation d'un district de recensement (DR) par les participants en petits groupes : à ce niveau, il avait été prévu pour chaque salle de formation, un DR dans la zone à enquêter. Ils ont porté aussi sur le remplissage du questionnaire sur le terrain par les participants constitués en petits groupes de quatre à cinq personnes dont un joue le rôle de l'agent recenseur et les autres prennent des notes et sur la remontée des données collectées du terrain au niveau central.
- **Organisation des tests et sélection définitive des AR à l'issue de la formation :** L'évaluation des AR s'est déroulée en deux phases : test en salle et une note de conduite. La section Conception a élaboré une étude de cas et l'a transmise à la section IT pour implémentation dans l'application d'évaluation des AR. A la fin de la formation, les AR ont été évalués sur cette étude de cas et la correction a été faite à partir de la machine du superviseur. D'autre part, une

note de conduite a été délivrée aux AR par leurs superviseurs respectifs à partir de l'application d'évaluation. A l'issue de ces deux évaluations, les superviseurs ont procédé à la sélection définitive des AR par ordre de mérite et selon le besoin.

2.3. Dénombrement des populations

La collecte des données s'est déroulée du 19 novembre au 09 décembre 2013 sur toute l'étendue du territoire. Toutefois, dans de grandes agglomérations comme Dakar, la collecte s'est poursuivie sur deux jours de plus. Globalement, la collecte s'est appuyée sur une organisation déjà établie depuis les phases pilotes.

- **Organisation des équipes de terrain** : Le dispositif opérationnel mis en place a respecté le découpage administratif du pays en quatorze (14) régions constituées de départements. L'encadrement technique national s'est ainsi appuyé sur les quatorze (14) Coordinations régionales pilotées localement par le Chef du Service Régional de la Statistique et de la Démographie (CSRSD) assisté d'un Coordonnateur technique régional (CTR). Dans chacun des quarante cinq (45) départements que compte le pays, est établie une équipe placée sous la responsabilité de la Coordination régionale et constituée comme suit :
 - ✓ Le Coordonnateur Départemental, chargé de piloter les opérations au niveau du département, par l'encadrement du travail des coordonnateurs TIC et des superviseurs placés sous sa responsabilité, tout en assurant les relations publiques avec les autorités départementales. Toutefois, dans la région de Dakar, les départements ayant été considérés comme des régions censitaires, des Coordonnateurs d'arrondissement y ont été nommés ;
 - ✓ Les Coordonnateurs TICS, en moyenne six (6) par département, avaient pour rôle d'assister les équipes dans l'utilisation de la technologie informatique et d'assurer la maintenance du matériel ;
 - ✓ Les superviseurs, en nombre variable selon la taille du département, étaient chargés de la formation des agents et de la conduite des opérations de collecte. Chacun, dans une zone composée en moyenne de vingt cinq (25) districts de recensement (DR), appelée zone de supervision. Après avoir formé, sélectionné et déployé ses équipes sur le terrain, le superviseur effectuait régulièrement des tournées auprès de ses agents afin de rassembler les données collectées pour vérification et transfert. A l'occasion de ses tournées, il apportait les redressements nécessaires, renforçait le « coaching », trouvait des solutions aux problèmes administratifs ou logistiques ;

- ✓ Les contrôleurs, sous la responsabilité des superviseurs, ont permis d'assurer le suivi quotidien de la qualité et de l'exhaustivité de la collecte. Chaque contrôleur a géré un espace de cinq (5) DR, appelé zone de contrôle, entièrement comprise dans une et une seule collectivité locale ;
- ✓ Les agents recenseurs étaient chargés de la collecte des données au niveau des ménages de toutes les concessions de leur DR. La collecte s'est faite par interview directe des chefs de ménage ou de leur représentant, en face-à-face et au domicile. En règle générale et de façon biunivoque, il a été confié à chaque agent recenseur un DR et un seul, à l'exception des DR étendus confiés à plusieurs agents, suivant une méthode de collecte dite de ratissage.

2.4. Organisation de la remontée des données

Le transfert des données du terrain vers le serveur central s'est fait de deux façons :

- De la machine du superviseur vers la machine départementale, puis de la machine départementale vers le serveur central,
- Ou de la machine du superviseur vers le serveur central dans des cas spécifiques.

Le transfert se fait via Internet à travers un webservice situé au niveau du serveur central. Dans les deux cas, une base de données SQLITE contenant les données à envoyer était générée. Cette génération prenait beaucoup de temps, lié à l'insertion des données, mais aussi aux index des tables. Pour pallier ce problème, on utilise un fichier XML à la place d'une base de données pour le transfert.

Par mesure de sécurité, les données à transférer étaient d'abord cryptées, puis zippées avec un mot de passe. A ce niveau, le cryptage augmentait considérablement la taille des données à transférer. Cela a alourdi les fichiers et la bande passante n'était pas performante à certains endroits. Pour tenir compte de ce problème, les données (XML) ont été aussi zippées avec un mot de passe, puis cryptées.

2.5. Traitement des données

Après la phase de remontée des données en temps réel, il s'en est suivi une phase de consolidation. Elle s'est déroulée en trois étapes :

- ***Remontée des données à temps réel*** qui est la première étape de la constitution de la base de données centrale. Les bases de données récupérées

sur le terrain ont transité par la machine du superviseur avant d'être transmises au niveau central. Une base de données appelées Base XML est alors créée. Cette base de données a constitué la base de référence durant la consolidation des données. Cette opération sera réalisée en allant rechercher, dans les bases de données des superviseurs et les PDA, les données manquantes.

- ***La récupération des bases de données au niveau des machines des superviseurs :*** Dans cette étape, les bases de données se trouvant dans les machines des superviseurs ont été regroupées au niveau d'une base de données centrale nommée « Base Superviseur ». Le traitement qui y a été effectué était chargé de comparer les informations entre « Base XML » et « Base Superviseur ». Ainsi, Les données présentes dans la « Base Superviseur » et non dans celle de la « Base XML » sont insérées dans celle « Base XML » (la base de référence) et à la fin de ce traitement, la « Base XML » devient la « Base XML 2 ».
- ***Récupération et traitement des bases de données au niveau des PDA :*** Toutes les bases des PDA récupérées durant l'opération ont été regroupées dans la « Base PDA ». La même méthode que celle appliquée entre la « Base XML » et la « Base Superviseur » est alors utilisée en prenant toujours comme référence la « Base XML 2 » pour y ajouter les données issues de la « Base PDA » et non présentes dans la « Base XML 2 ».
- ***La base de données centrale :*** A la fin de ce processus, une base de données centrale consolidée est constituée, qui a pris en compte l'ensemble des données issues des différentes bases.

2.6. Imputation des données

Le programme d'imputation a été écrit en CPro avec l'appui du Bureau du Recensement des Etats Unis (US Census Bureau) qui a organisé deux missions à cet effet. Des spécifications pour les imputations ont d'abord été écrites avec l'aide des démographes pour chacune des variables du questionnaire. Ces spécifications donnent des indications sur le type d'imputation à faire dans le cas de non-réponses ou d'incohérences. Un programme en CPro a été développé sur le principe des imputations dynamiques en tenant compte de ces spécifications. Les informations connues des individus avec des caractéristiques similaires (sexe, âge, lien de parenté avec le CM, niveau d'instruction, etc.) sont prises en compte pour déterminer la valeur la plus appropriée pour l'imputation. Avec l'imputation dynamique, ces valeurs sont mises à jour continuellement à partir des données valides de la population.

2.7. Codification

Pour l'ensemble des variables avec la modalité « Autre (à préciser) », les réponses transcrites par les agents recenseurs ont été extraites et envoyées aux démographes pour codification. Des regroupements sont effectués sur les réponses similaires mais dites autrement et, en retour, les informations codées seront reversées dans les fichiers. Pour certaines variables comme celles relatives à l'activité économique, le processus a été bouclé, pour des soucis d'harmonisation, en rapport avec la Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN).

2.8. Traitement statistique des données

Les données de la base consolidée ont été exportées dans un format CPro avant que le programme d'imputation ne leur soit appliqué. Une évaluation des données s'en est suivie pour apprécier le niveau de la qualité des données. Enfin, sur la base d'une demande formulée par les analystes, un ensemble de tableaux ont été programmés avec l'appui du US Census Bureau pour servir à produire le rapport préliminaire et plus tard le rapport définitif.

3. Enquête Post-Censitaire (EPC) dite enquête de couverture

Après le dénombrement, il a été organisé l'Enquête de Couverture qui est un inventaire méthodique et exhaustif des ménages et des individus de quelques unités géographiques déjà couvertes dans le cadre du RGPHAE 2013. Les principes de collecte à l'Enquête de Couverture sont identiques à ceux du recensement, ce qui permet la comparabilité des données des mêmes unités géographiques issues des deux opérations. L'objectif principal de l'Enquête de Couverture est de mesurer le taux de couverture et de déceler les erreurs de collecte. Le chapitre Evaluation de l'EPC suivant permettra de donner les détails de cette activité.



Tout le monde
compte !

Chapitre I : ANALYSE DE LA COUVERTURE DU RGPHAE : ENQUETE POST CENSITAIRE

Résumé

A l'instar des recensements généraux de population, une évaluation du dénombrement de la population a été effectuée dans le but d'apprécier la qualité et l'exhaustivité des données. Cette phase importante du Recensement, dénommée enquête post censitaire, a aussi été réalisée au moyen des nouvelles technologies de collecte de données.

Au plan pratique, l'appariement s'est fait en deux phases : un appariement automatique et un appariement manuel qui a permis de finaliser rapidement ce travail. L'appariement, la conciliation et, plus globalement, le traitement des données de l'EPC ont permis d'évaluer le taux de couverture au niveau de chaque strate. C'est au niveau de la strate « Autres villes » que le taux de couverture est plus élevé (98,0%) suivi de la strate « Rurale » avec un taux de 93,8 %. Les strates « Dakar urbain » et « Grandes villes » enregistrent les taux les plus faibles (respectivement 92,9% et 92,1%). Au niveau national, Le taux de couverture national est évalué à 94,0%. Avec ces résultats, il a été convenu d'ajuster les données de structure.

Introduction

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat est une opération fondamentale de collecte d'informations sur l'état et la dynamique d'une population. Il a pour objectif de répondre aux besoins en statistiques essentielles. Il consiste à dénombrer de façon exhaustive à un moment donné la population d'un territoire donné et à collecter pour chaque habitant les caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles.

Cependant, il est assez complexe et mobilise lors du dénombrement qui se déroule en un temps relativement court un effectif assez important d'agents pour la collecte des données.

Cette importante investigation d'envergure et de souveraineté nationales, malgré toutes les dispositions stratégiques et techniques et la sensibilisation de la population dont elle bénéficie, peut souffrir de quelques insuffisances dues notamment :

- à la qualité du découpage des Districts de Recensement (DR) (espace de travail d'un Agent Recenseur) ;
- à la qualité des documents techniques du dénombrement (questionnaires, manuels...) ;
- au personnel de collecte : superviseurs, contrôleurs, agents recenseurs ;
- aux personnes recensées (manque de collaboration, ignorance, refus de fournir les informations ou la bonne réponse...) ;
- aux activités de traitement et de tabulation.

Il est donc inévitable qu'un recensement ne puisse comporter des erreurs. L'essentiel est d'en déterminer l'ampleur et les causes afin d'évaluer le degré d'exactitude des données collectées et de prendre les dispositions qui s'imposent pour les futurs recensements et enquêtes statistiques. Plusieurs types d'erreurs peuvent entacher les résultats d'un recensement. Il s'agit des erreurs de couverture résultant des omissions, des doubles comptes, de mauvaises inclusions et des erreurs de contenu touchant la qualité des données aussi bien individuelles que collectives.

Il convient donc d'évaluer globalement et isolément les données collectées pour en apprécier le degré de confiance à leur accorder et affiner davantage les stratégies de mise en œuvre des futurs recensements et enquêtes statistiques. Les méthodes

d'évaluation d'un recensement sont nombreuses : analyse démographique, comparaison avec des sources administratives ou avec d'autres recensements et enquêtes par interview parmi lesquelles on distingue l'Enquête Post-Censitaire (EPC). Elle est pratiquement la seule méthode fiable d'évaluation de l'erreur de couverture du recensement dans les pays en voie de développement en l'absence d'un système performant d'enregistrement de la population et de ses mouvements.

Le Dénombrement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage s'est déroulé du 19 novembre au 12 décembre 2013. A la suite de cette opération, un peu plus de trois mois après, plus précisément le 20 mars 2014, la collecte des données de l'EPC a démarré et a duré une vingtaine de jours.

Ce présent chapitre traite du déroulement de toutes les phases de l'enquête. Il s'articule autour des points suivants : (i) les approches méthodologiques ; (ii) les travaux préparatoires ; (iii) le déroulement de la collecte des données, de l'appariement et de la conciliation et enfin (iv) l'analyse des résultats de l'enquête post-censitaire.

I.1. APPROCHES METHODOLOGIQUES

Cette partie traite de la définition des concepts et indicateurs, du plan de sondage et des méthodes de collecte et d'analyse.

I.1.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Les concepts utilisés et les différents indicateurs qui ont servi à apprécier et décrire la couverture et les erreurs de contenu du dénombrement général sont :

Le taux d'omission censitaire : c'est la population omise rapportée à la population totale estimée par l'EPC.

Le taux de couverture : c'est le complément à l'unité du taux d'omission.

L'estimation préliminaire du système dual de la "***vraie population***" est la population estimée à partir de l'Enquête Post-Censitaire multipliée par la population estimée à partir du recensement (suite à une correction pour les inclusions fausses) et divisée par la population retrouvée au niveau des deux sources.

L'erreur nette de couverture : c'est la différence entre l'effectif de la population qui devait être dénombré (vraie population) et l'effectif de la population qui a été

réellement dénombré (population recensée). Elle représente donc l'effectif de la population non dénombrée.

Le taux d'erreur nette de couverture est l'erreur nette totale rapportée à l'estimation du système dual pour la vraie population. Cette mesure constitue à elle seule l'indice le plus important de la qualité de la couverture du recensement.

I.1.2. PLAN DE SONDAGE

Dans cette sous section, il sera question de la base de sondage, de la taille de l'échantillon de l'EPC, de la stratification et de la définition des strates, du mode de tirage de l'échantillon et de la population cible.

- **Base de sondage :** Pour assurer l'indépendance entre l'EPC et le Recensement, la liste des DR issus de la cartographie a été utilisée comme base de sondage.
- **Taille de l'échantillon :** Le plan de sondage de l'enquête post-censitaire est constitué d'un échantillon stratifié représentatif. La taille de l'échantillon est de 150 DR.
- **Définition des strates et stratification**

Compte tenu des découpages administratifs successifs, la structure du territoire national ne correspond plus à la conception statistique de l'urbain. Il est par conséquent convenu de constituer **quatre (4) strates** qui se présentent comme suit :

- **Dakar urbain** : Les difficultés de retrouver un ménage ont été plus observées à Dakar (beaucoup de refus, de nombreux ménages nucléaires dont les membres sont rarement trouvés à la maison, notamment dans les zones dortoirs, etc.). Il est donc particulièrement important de connaître le taux de couverture de la zone urbaine dakaroise.
- **Grandes villes** : Le choix des grandes villes est guidé d'une part par la structure de leur habitat et, d'autre part, par leur importance démographique. Les grandes villes sont constituées d'une population supérieure ou égale à 50.000 habitants auxquelles est ajoutée la communauté rurale de Touba Mosquée.
- **Autres villes** : Les autres villes sont constituées de tous les autres centres urbains.
- **Rural** : La strate est constituée de toutes les zones administrativement rurales non intégrées dans les centres urbains.

- **Mode de tirage de l'échantillon** : Dans le cadre d'une EPC, on procède à un tirage à un degré, puisque tous les ménages ordinaires de chaque DR-échantillon sont entièrement dénombrés. Avant de procéder au tirage des DR, les zones sont triées géographiquement pour permettre la stratification implicite. Le tirage des grappes de l'échantillon est réalisé sans remise (les grappes ont la même probabilité d'être tirées). Dans la pratique, on numérote les grappes à l'intérieur de la strate et on procède à un tirage aléatoire simple. Afin de réduire les écarts considérables de l'échantillon entre les strates, la méthode de répartition de l'échantillon entre les strates proportionnellement à la racine carrée de la taille en nombre de DR a été retenue. Le **Tableau 1.1** ci-après résume la répartition des DR entre les Strates.

Tableau 1.1: Répartition de l'échantillon de DR entre les strates

Strates	Nombre DR au RGPHAE	Allocation DR pour échantillon
Grandes villes	2 317	29
Autres urbains	1 673	25
Dakar urbain	4 060	39
Rural	9 115	58
Total général	17 165	150

Source : ANSD. Cartographie 2013

Population cible : La population visée par l'enquête post-censitaire est constituée de l'ensemble des ménages ordinaires. Les ménages collectifs, la population flottante, les populations nomades, les membres des corps diplomatiques et consulaires ne sont pas éligibles pour cette opération.

Dans un ménage ordinaire reconnu éligible à l'enquête, toutes les personnes des deux sexes qui sont membres habituels de ce ménage sont interviewées. L'agent enquêteur devait les interroger en respectant les procédures de la phase de dénombrement.

I.1.3. METHODE DE COLLECTE

Comme au Dénombrement Général, la méthode de collecte retenue pour l'EPC était l'interview directe de porte à porte. Elle consistait à se présenter dans chaque ménage des DR sélectionnés et à poser un ensemble de questions au chef de ménage ou à un membre du ménage capable de répondre.

Les opérations de terrain se sont déroulées en trois étapes : la concrétisation, le re-dénombrement et la conciliation des données du **RGPHAE** et de celles de l'**EPC**.

Un questionnaire assez léger et en relation avec la procédure d'estimation adoptée, a été utilisé. La procédure retenue a identifié toutes les personnes résidant dans le ménage au moment de l'EPC et celles qui étaient membres du ménage pendant le recensement. Ces personnes étaient classées en :

- **non-migrants**, il s'agit de toutes les personnes qui étaient résidentes au moment du dénombrement général et qui le sont toujours lors de l'EPC ;
- **arrivants**, personnes résidentes au moment de l'EPC et qui ne l'étaient pas au moment du dénombrement général. Ce sont des personnes devenues membres du ménage après le recensement ;
- **partants**, personnes qui étaient membres du ménage au recensement mais qui ont quitté le ménage après le dénombrement général soit par décès, soit par départ entraînant un changement de résidence.

Seuls les non-migrants et les partants sont destinés à être appariés pour permettre l'estimation du total des personnes omises et du degré de couverture du Recensement.

I.1.4. METHODE D'ANALYSE

Les taux de couverture sont estimés à partir de la méthodologie du Système Dual décrite dans le manuel "Evaluating Censuses of Population and Housing" au Chapitre 2¹. Celle-ci se base sur l'appariement individu à individu de deux sources différentes et indépendantes décrivant le même événement. Ainsi, l'appariement aboutit à l'estimation du nombre d'individus dénombrés à la fois par les deux sources et dénombrés par l'une des sources et omis par l'autre (Tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Estimation de la vraie population par le Système Dual

Enquête Post-Censitaire	RGPHAE		Total
	Recensé	Omis	
Recensé	M	*	N ₂
Omis	*	*	*
Total	N ₁	*	N_T

Source : "Conception et Plan d'Exécution d'une Enquête Post-Censitaire : Exemple d'un Pays en Voie de Développement" International Statistical Program Center, page 30.

¹ Nations Unies (1985), U.S. Census Bureau "Evaluating Censuses of Population and Housing", Statistical Training Document ISP-TR-5.

Rappelons les hypothèses fondamentales d'estimation du système Dual :

- une population fermée ;
- l'indépendance entre le Recensement et l'EPC ;
- l'absence d'inclusions fausses dans les deux sources ;
- et l'absence d'appariements indéfinis.

Dans la mesure où toutes ces hypothèses ne seraient pas respectées, des biais s'introduisent dans les estimations. Outre la première hypothèse, difficile à respecter, pour réduire les biais, il urgeait de s'atteler très tôt à prendre toutes les dispositions requises et à assurer rigoureusement les contrôles y afférents durant tout le processus de mise en œuvre de l'Enquête Post-Censitaire (depuis la conception des manuels d'instructions au personnel de terrain, la sélection dudit personnel jusqu'aux visites de conciliation).

I.2. TRAVAUX PREPARATOIRES

Dans le souci de mieux planifier les activités, des travaux préparatoires ont été menés afin de réussir l'opération. Il a été question lors de cette phase préparatoire de :

- élaborer les documents techniques de la collecte ;
- tester les applications informatiques et l'intégration des observations ;
- reproduire les documents techniques ;
- procéder à la sélection des DR de l'EPC.

I.2.1. ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DE L'EPC

L'élaboration des documents techniques de l'EPC était confiée à un groupe restreint chargé de la conception des outils de collecte et des manuels. Il s'agissait de procéder à la révision du questionnaire EPC, de fournir les spécifications nécessaires au développement des applications de collecte et de remontée des données et de produire les supports pour la formation du personnel de collecte.

Le questionnaire utilisé lors de l'EPC est assez léger et en relation avec la procédure d'estimation adoptée. Le questionnaire comprend entre autres les sujets suivants :

- identification ou caractéristiques de localisation

- caractéristiques des ménages entiers ayant quitté la concession après le RGPHAE
- caractéristiques individuelles des résidents à la date de l'enquête
- caractéristiques individuelles des résidents ayant quitté le ménage après le recensement à la date de l'EPC
- Agriculture
- conciliation des personnes recensées au dénombrement général mais pas à l'EPC.

I.2.2. TEST DES APPLICATIONS INFORMATIQUES ET INTEGRATION DES OBSERVATIONS

Quatre équipes de trois enquêteurs (AE) (constituées par les cadres du RGPHAE) ont été mises en place. Chaque équipe avait à sa tête un superviseur, soit au total 4 superviseurs. Les agents de la section Informatique et Technologie étaient chargés des questions liées à l'informatique.

Le Scénario du test :

Pour la mise en œuvre du test, il fallait mettre en place l'application du superviseur et celle de collecte, définir les zones de supervision (avec trois DR de 6 concessions), disposer d'une liste des agents enquêteurs, de superviseurs, disposer de login pour les enquêteurs et superviseurs. En outre, il fallait exécuter les tâches suivantes :

- le déploiement de l'interface web d'affectation des AE à leur zone ;
- l'affectation des AE et des superviseurs aux zones de supervision ;
- l'initialisation des ultras portables par les superviseurs ;
- l'initialisation des machines des enquêteurs par les superviseurs ;
- la collecte des données sur le terrain par les agents enquêteurs ;
- la remontée des données par les superviseurs ;
- et enfin la visualisation des données remontées par le comité de veille et les superviseurs.

I.3. FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENQUETE

En ce qui concerne les agents enquêteurs, certes, il s'agit des mêmes qui avaient fait le dénombrement, mais lors de l'EPC, ils ont été affectés dans des DR différents de ceux où ils étaient lors du dénombrement général. Ensuite, ils ont été formés en

région par les superviseurs avec l'assistance des CTR. Une application d'évaluation a été développée pour sélectionner les meilleurs agents au terme de la formation.

Quinze (15) CTIC choisis parmi les meilleurs lors du RGPHAE ont été recrutés pour la collecte de l'EPC. Ils ont été formés en même temps que les superviseurs. Comme pour le RGPHAE, dans le cadre de l'EPC, les Coordonnateurs TIC avaient pour principale mission d'apporter un appui technique significatif sur le terrain à la section dénommée « opérations informatiques et technologiques ». Cette dernière a en charge les travaux de développement, de formation informatique, de traitement, de transmission électronique des données, d'apurement, d'entretien des supports informatiques, de collecte et d'archivage.

- Les agents d'appariement

L'appariement manuel a été réalisé sur les résidus issus de l'appariement automatique par quarante quatre (44) agents. Ainsi, cinquante (50) candidats ont été formés aux techniques d'appariement. Une équipe de supervision composée de 5 CTR a été mise en place pour assurer le suivi de l'activité.

A l'issue de la formation, il a été constaté que l'essentiel des concepts a été compris. Toutefois, des difficultés ont été notées en ce qui concerne la manipulation de l'application. Par conséquent, un suivi rapproché des travaux a été privilégié lors des premiers jours de l'opération d'appariement.

- Le superviseur d'appariement

Ils étaient au nombre de cinq (5). Le superviseur avait la charge d'examiner les conclusions du travail de l'agent d'appariement. Il devait s'assurer que ce dernier a correctement suivi l'ensemble des instructions.

Le superviseur devait donc passer en revue les conclusions de ces agents sur des cas « appariements probables » en comparant les données du RGPHAE et celles de l'EPC. S'ils tombent d'accord sur les conclusions « **appariements probables** », alors l'individu EPC devait être envoyé sur le terrain pour faire l'objet de vérification lors des visites de contrôle.

I.4. ACTIVITES DE L'EPC

I.4.1. COLLECTE DES DONNEES

Pour un bon déroulement des opérations, les régions ont été regroupées en six (6) axes en tenant compte de la proximité et du degré d'enclavement. Il s'agit des axes de Dakar, Diourbel-Fatick-Kaolack, Saint-louis-Matam, Tambacounda-Kaffrine-Kédougou, Thiès-Louga et Ziguinchor-Sédhiou-Kolda. La collecte des données a démarré sur l'ensemble des axes au même moment.

S'agissant de la sensibilisation de l'EPC, il a été recommandé aux superviseurs et chefs de Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) d'adopter l'approche proximité au niveau des DR échantillonnés.

I.4.2. APPARIEMENT

L'appariement des données du RGPHAE avec celles de l'EPC entre dans le cadre des activités post-censitaires. Il s'agit d'une étape importante, puisqu'elle va permettre d'évaluer les données du recensement, en particulier l'exhaustivité. L'appariement a été réalisé en deux phases : l'appariement automatique et celui manuel.

a) Appariement automatique

Un appariement automatique a d'abord été réalisé grâce à un algorithme informatique et une méthode basée sur la technique des distances (au niveau des prénoms et noms) pour comparer les individus.

Avec 45% ou plus d'individus appariés, les régions de Fatick, Ziguinchor et Sédhiou se caractérisent par les pourcentages les plus élevés ([Tableau 1.3](#)). Kédougou, Dakar, Kolda et Tambacounda se situent légèrement au dessus de la moyenne nationale. Les pourcentages les plus faibles s'observent à Saint-Louis et Matam.

Tableau 1.3 : Récapitulatif des résultats de l'appariement automatique des individus

Région	Effectif RGPHAE	Effectif EPC	Appariés	Pourcentage	Ecart RGPHAE-appariés
DAKAR	25723	26473	10705	42%	15018
DIOURBEL	11412	11737	4429	39%	6983
FATICK	4972	5162	2435	49%	2537
KAFFRINE	2753	2879	1071	39%	1682
KAOLACK	8736	8426	3447	39%	5289
KEDOUGOU	2045	2038	904	44%	1141
KOLDA	5635	5850	2317	41%	3318
LOUGA	8406	9159	3042	36%	5364

Région	Effectif RGPHAE	Effectif EPC	Appariés	Pourcentage	Ecart RGPHAE-appariés
MATAM	4281	3967	1313	31%	2968
SAINT-LOUIS	8163	6898	2349	29%	5814
SEDHIOU	2732	2729	1224	45%	1508
TAMBACOUNDA	4019	4845	1607	40%	2412
THIES	15148	15835	5695	38%	9453
ZIGUINCHOR	3706	3972	1735	47%	1971
TOTAL	107731	109970	42273	39%	65458

Source : ANSD. RGPHAE 2013

b) Appariement manuel

Il traite les résidus de l'appariement automatique. Une application informatique a été développée pour faciliter le travail des agents d'appariement. Au terme des travaux, les résultats suivants ont été obtenus : Kaffrine et Fatick avec au moins 80% d'individus appariés se distinguent des autres régions. Dans une moindre mesure, Kédougou et Sédhiou (respectivement 78% et 77%) suivent la même tendance. Les plus faibles pourcentages s'observent à Saint-Louis (55%) et Matam (63%). Dans les autres régions, les pourcentages varient entre 70 et 75%. Au total, 36 362 individus répartis sur l'ensemble du territoire ont fait l'objet de conciliation dont 6 543 d'appariements probables (Tableau 1. 4).

Tableau 1. 4 : Récapitulatif des résultats de l'appariement provisoire manuel des individus

REGION	Effectif RGPHAE	Effectif EPC	Effectif appariés	%	Ecart RGPH-apparié	Appariement probable
Dakar	25 723	26 473	18 961	74%	6 762	1 179
Diourbel	11 412	11 737	8 473	74%	2939	769
Fatick	4 972	5 162	3 960	80%	1012	197
Kaffrine	2 753	2 879	2 272	83%	481	197
Kaolack	8 736	8 426	6 302	72%	2 434	655
Kédougou	2 045	2 038	1 587	78%	458	91
Kolda	5 635	5 850	4 088	73%	1547	497
Louga	8 406	9 159	5 881	70%	2525	538
Matam	4 281	3 967	2 684	63%	1597	308
Saint louis	8 163	6 898	4 517	55%	3 646	369
Sédhiou	2 732	2 729	2 109	77%	623	259
Tambacounda	4 019	4 845	2 888	72%	1 131	345
Thiès	15 148	15 835	11 397	75%	3 751	869
Ziguinchor	3 706	3 972	2 732	74%	974	270
Total	107 731	10 9970	77 851	72%	29 880	6 543

Source : ANSD. RGPHAE 2013

I.4.3. VISITES DE CONTROLE OU DE CONCILIATION

Des visites de contrôle ont été effectuées pour clarifier et corriger les incohérences décelées au moment des opérations d'appariement. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces visites, six équipes ont été constituées.

La conciliation s'est effectuée dans les DR où on a observé des ménages dits à « problèmes ». Il s'agit de tous les ménages à l'intérieur desquels le statut de dénombrement déclaré des individus du ménage n'a pas été validé à l'issue des deux phases d'appariement (automatique et manuel) en raison d'incohérences notoires.

Ces ménages en question qui faisaient l'objet de conciliation étaient générés à partir des résultats de l'appariement manuel pour des retours de terrain. Ceci a permis d'obtenir des clarifications sur le « *statut de dénombrement individuel* » déclaré par les membres des ménages en question.

I.5. RESULTATS DE L'ENQUETE

Un recensement est toujours entaché d'erreurs. Ces erreurs sont liées aux omissions, aux doubles comptes ainsi qu'aux fausses inclusions. Un indicateur qui tient compte de l'ensemble de ces insuffisances est l'erreur de couverture. Elle donne une mesure du défaut d'exhaustivité du recensement.

Pour son calcul, la méthodologie du Système Dual a été appliquée. Le rapport du nombre d'individus appariés à la population résidente de l'EPC donne le taux de couverture du recensement. La population appariée (ayant servi pour l'estimation de la couverture) est donnée par la somme des non-migrants et des arrivants appariés (estimation à partir de la proportion des partants appariés dans les partants).

Le Tableau 1.5 indique que 109 942 personnes dont 55 793 femmes ont été enquêtées lors de l'EPC. Il montre aussi que le nombre de ménages enquêtés est de 13 082.

Tableau 1.5 : Récapitulation des effectifs de ménages et de la population enquêtée par strate

Strate	Population enquêtée	Ménages enquêtés	Femmes enquêtées	Hommes enquêtés
Dakar urbain	26 458	4 091	13 061	13 397
Grandes Villes	19 471	2 440	10 137	9 334
Autres Villes	18 383	2 256	9 217	9 166
Milieu Rural	45 630	4 295	23 378	22 252
Total	109 942	13 082	55 793	54 149

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse de la couverture s'est faite en considérant le niveau national, les quatre strates.

I.5.1. ANALYSE DE LA COUVERTURE

La couverture est analysée au niveau national d'abord, ensuite au niveau de chacune des quatre strates (Dakar Urbain, Grandes Villes, Autres Villes et la Strate Rurale) et enfin au niveau du milieu de résidence (Urbain, Rural).

a) Niveau national

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) réalisé entre novembre et décembre 2013 a un taux de couverture nationale de 94,0% (Tableau 1. 6). Ce qui donne une estimation de la population sénégalaise des ménages ordinaires à **13 281 722** habitants. En tenant compte des effectifs de la population comptée à part (populations des ménages collectifs : 216 686 et population flottante : 10 307), la population résidente au Sénégal serait estimée à **13 508 715** habitants.

Tableau 1. 6 : Résultats de l'EPC par strate, milieu de résidence et niveau national avec distribution de la population du système Dual par sommation (hors population comptée à part)

STRATE	TAUX DE COUVERTURE	FACTEUR D'AJUSTEMENT	VRAIE POPULATION DU SYSTEME DUAL
DAKAR URBAIN	0,929	1,065	3 006 564
GRANDES VILLES	0,921	1,061	2 512 859
AUTRES VILLES	0,980	1,003	1 215 681
RURAL	0,938	1,053	6 546 618
NIVEAU NATIONAL	0,940	1,048	13 281 722

Source : ANSD. RGPHAE 2013

S'agissant des probabilités d'omission, les résultats fournis par l'EPC montrent qu'elles sont à des niveaux acceptables. Elles sont plus élevées dans les strates : Dakar urbain (7,1 %), Grandes villes (7,9%) et la Strate rurale (6,2%) que dans la strate Autres centres urbains (2%).

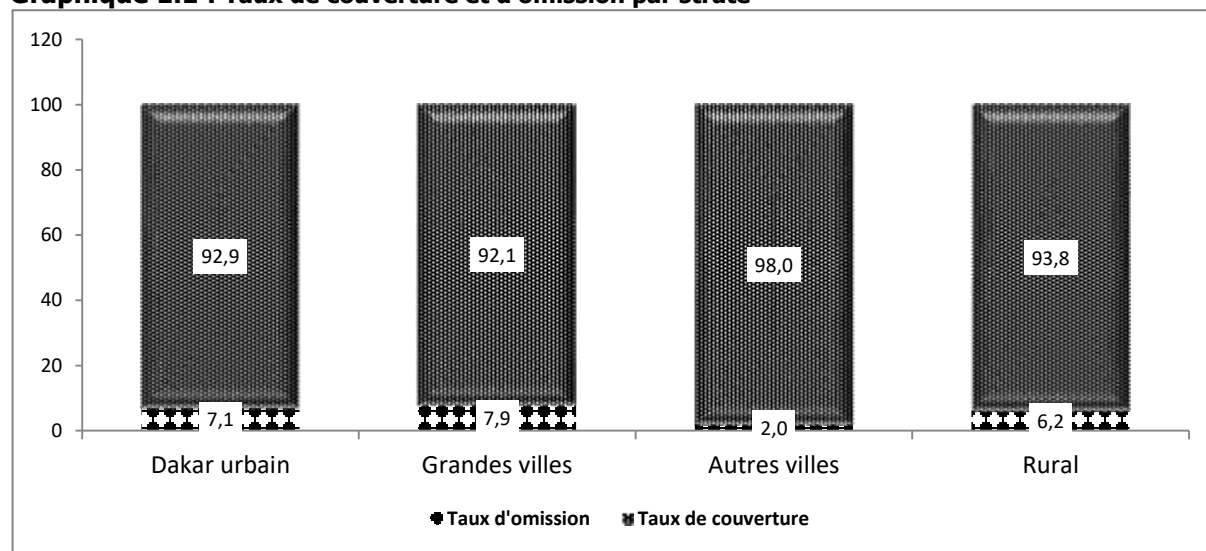
L'enquête de couverture a permis de déterminer plusieurs autres indicateurs : la probabilité pour qu'un individu soit recensé (dénombré au RGPHAE), celle pour qu'il soit enquêté (dénombré à l'EPC), celle d'être omise par le Recensement et dénombré à l'EPC et enfin celle d'être omise à l'EPC mais dénombré au Recensement.

b) Niveau des strates

Dans le cadre de l'EPC, le territoire national a été divisé en quatre strates : Dakar Urbain, Grandes Villes, Autres Villes et Rurale. Il ressort de la lecture du et du Tableau 1. 7 que le taux de couverture du RGPHAE 2013 varie selon la strate. Le taux de couverture le plus élevé est obtenu dans la strate « Autres villes » (98,0%).

La strate « Rurale » vient en deuxième position avec 93,8 %. C'est dans l'agglomération urbaine de Dakar et les grandes villes qu'on a enregistré les taux de couverture les plus faibles (respectivement 92,9% et 92,1%). Il faut cependant noter que globalement, les niveaux de couverture sont acceptables.

Graphique 1.1 : Taux de couverture et d'omission par strate



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les résultats de l'EPC ont aussi donné les probabilités pour qu'un individu soit dénombré au Recensement pour chaque strate. Ainsi, elle est de 0,91 pour la strate Dakar Urbain et 0,92 pour celle des « Grandes Villes » contre respectivement 0,98 et 0,95 dans les strates Autres Villes et Rurale. Dans l'ensemble, un individu résident sur le territoire sénégalais a 94% de chance d'être dénombré pendant le RGPHAE et 98,6% de chance d'être enquêté pendant l'EPC ce qui laisse un risque d'omission de 1% à l'issue des deux opérations.

Tableau 1. 7 : Probabilités d'inclusion au recensement et à l'EPC par strate, avec distribution de la population du système Dual par sommation (hors population comptée à part)

	DAKAR URBAIN	GRANDES VILLES	AUTRES VILLES	RURAL	NIVEAU NATIONAL
Probabilité " individu dénombré au RGPHAE"	0,910	0,921	0,980	0,950	0,940
Probabilité " individu dénombré à l'EPC"	0,991	0,994	0,999	0,992	0,986
Par hypothèse d'indépendance					
Probabilité " individu dénombré au RGPHAE et à l'EPC"	0,902	0,916	0,980	0,943	0,927
Probabilité " individu dénombré au RGPHAE mais omis à l'EPC"	0,008	0,006	0,001	0,007	0,013
Probabilité " individu dénombré à l'EPC, mais omis au RGPHAE"	0,089	0,078	0,020	0,050	0,059
Probabilité " individu omis au RGPHAE et à l'EPC"	0,001	0,001	0,000	0,000	0,001

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

A l'instar du RGPHAE, l'ANSD a opté pour l'utilisation des ultras portables comme outil de collecte pour l'Enquête Post-Censitaire (EPC). Cette innovation a permis de réduire considérablement les délais de traitement des informations recueillies. L'appariement s'est fait en deux phases : un appariement automatique (taux d'appariement 39%) et un appariement manuel (taux d'appariement 72%) qui a permis de traiter les résidus de l'appariement automatique. En définitive, après les travaux de conciliation et les traitements au bureau, le taux d'appariement s'est considérablement amélioré (97,1%).

L'appariement, la conciliation et, plus globalement, le traitement des données de l'EPC ont donc permis d'évaluer le taux de couverture au niveau de chaque strate. C'est au niveau de la strate « Autres villes » que le taux de couverture est plus élevé (98,0%) suivi de la strate « Rurale » avec un taux de 93,8 %. Les strates « Dakar urbain » et « Grandes villes » enregistrent les taux les plus faibles (respectivement 92,9% et 92,1%). Au niveau national, Le **taux de couverture** est évalué à **94,0%**.



Tout le monde
compte !

Chapitre II : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Résumé

L'évaluation de la structure par âge de la population issue du RGPHAE montre une certaine attraction des âges se terminant par 0, 5 et 3. Cette information a été confirmée par les indices de Whipple et Myers. A travers l'utilisation de l'indice combiné des Nations Unies, la qualité globale de la distribution de la structure par âge a été jugée satisfaisante. Un ajustement a cependant été fait en vue d'une meilleure redistribution de l'âge. Le degré d'ajustement, matérialisé par l'allure des pyramides superposées des âges (données ajustées et non ajustées), témoigne de la qualité de la structure par âge de la population.

Dans le cadre de ce Recensement, il ressort que, en décembre 2013, la population résidente au Sénégal est évaluée à 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes.

Cette population se caractérise par sa jeunesse. L'âge moyen de la population est de 22,7 ans et la moitié de la population à 18 ans (âge médian). La population rurale y apparaît plus jeune avec un âge médian se situant à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Cela est sans nul doute le reflet de l'exode rural qui concerne généralement les jeunes adultes des zones rurales.

La population résidente est en majorité rurale avec 54,8 % contre 45,2 % de citadins. Sur le plan de la répartition spatiale, il existe une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (régions et communes) du pays. La région de Dakar, avec 3 137 196 habitants, est de loin la région la plus peuplée, alors que la région de Kédougou est la moins peuplée avec moins de 200 000 habitants (soit 151 715 habitants). Avec une densité moyenne nationale de 69 habitants au Km², Dakar est aussi la région où la concentration du peuplement est plus accentuée avec 5 739 habitants au km² contre seulement 9 habitants au km² à Kédougou.

Introduction

L'état de la population renvoie à deux éléments essentiels que sont la dimension ou la taille et la composition de la population. Les données sur la structure par âge et par sexe sont déterminantes, puisqu'elles sont à la base du calcul des principaux indicateurs démographiques. De leur cohérence et de leur régularité, va dépendre la qualité de ces indicateurs. Par conséquent, il convient d'étudier avec minutie la qualité des déclarations d'âge, variable cruciale dans le calcul des indicateurs démographiques.

Ce chapitre se donne ainsi comme ambition d'étudier la structure par âge et par sexe de la population, sa répartition et ses composantes. Les éléments de structure et les données de population spatialisées répondent généralement aux besoins des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à ceux des décideurs et des partenaires au développement (gouvernement, organisations de la société civile, organismes internationaux, chercheurs, étudiants, etc.).

Plus spécifiquement, les objectifs de ce chapitre sont de déterminer la répartition de la population par région, d'appréhender l'occupation de l'espace et de fournir la taille démographique des unités administratives.

L'appréciation de la qualité des déclarations d'âge se fera par les indicateurs classiques tels que les indices de Whipple et de Myers et celui combiné des Nations Unies (ICNU) ou indice de régularité sexe-âge. Les deux premiers indices fournissent non seulement une idée globale de l'ampleur des reports d'âge mais indiquent également les préférences pour certains âges. L'ICN est cependant l'indicateur phare qui permet d'apprécier les erreurs de déclaration, mais surtout de se prononcer sur leur qualité en vue de décider de l'opportunité d'un ajustement pour l'analyse.

A l'issue de cet exercice, il sera procédé à l'étude de la population résidente au Sénégal et sa variation par région, par sexe et par âge. Une attention particulière est portée sur la dynamique actuelle de la population, à son profil et aux populations étrangères présentes au Sénégal.

II.1. EVALUATION DES DÉCLARATIONS D'ÂGE

Il est indispensable avant l'analyse des données d'examiner leur qualité et de dégager l'ampleur des différentes catégories d'erreurs. Plus précisément, il s'agira de

voir si les erreurs observées sont contenues dans des limites raisonnables à des fins d'analyse. Dans le cadre de cette étude, l'évaluation de la qualité des données portera principalement sur l'âge déclaré des individus au recensement. Cette évaluation intègre une procédure graphique par l'analyse de l'allure de la pyramide des âges et des rapports de masculinité.

II.1.1. QUALITE DE LA DECLARATION D'AGE

L'analyse de la qualité des données relatives à l'âge doit d'abord être appréhendée à travers les informations déclarées par les individus recensés pour son calcul. Dans le questionnaire du recensement, il était demandé aux agents recenseurs de renseigner le mois et l'année de naissance. Pour les aider dans leurs tâches, ils pouvaient avoir recours au calendrier historique qui, comme son nom l'indique, est un document qui donne la date des événements historiques marquants survenus dans une circonscription administrative donnée (commune, arrondissement, département ou région). Il aide à déterminer la date à laquelle certains événements sont survenus (naissances, décès, migrations, mariages, etc.).

Le plus important était de déterminer l'âge des individus dont la date de naissance ou l'âge n'est pas connu. L'âge de l'individu étant très important dans les études de population, il a été fortement recommandé d'utiliser ce document chaque fois que cela est nécessaire. Il était demandé de l'utiliser lorsque la date de naissance d'un individu n'est pas connue et que toutes les méthodes de recoupement pour recueillir les informations adéquates étaient épuisées (comparaison avec d'autres âges connus ou avec la date d'occurrence d'événements internes au ménage : actes de naissance, cartes d'identité, livrets de famille, carnets de vaccination, passeports et permis de conduire, etc.). Si la date de naissance est connue, l'agent recenseur ne renseignait pas la question directe portant sur l'âge. En présence du mois et de l'année de naissance, le PDA permettait de le calculer automatiquement.

D'après les résultats du tableau ci-dessous, trois quart (74,6%) des individus résidant au Sénégal ont déclaré le mois et l'année de leur naissance. Le nombre d'années d'âge a été fourni par le quart (25,4%) de la population. La déclaration de la seule année de naissance reste marginale.

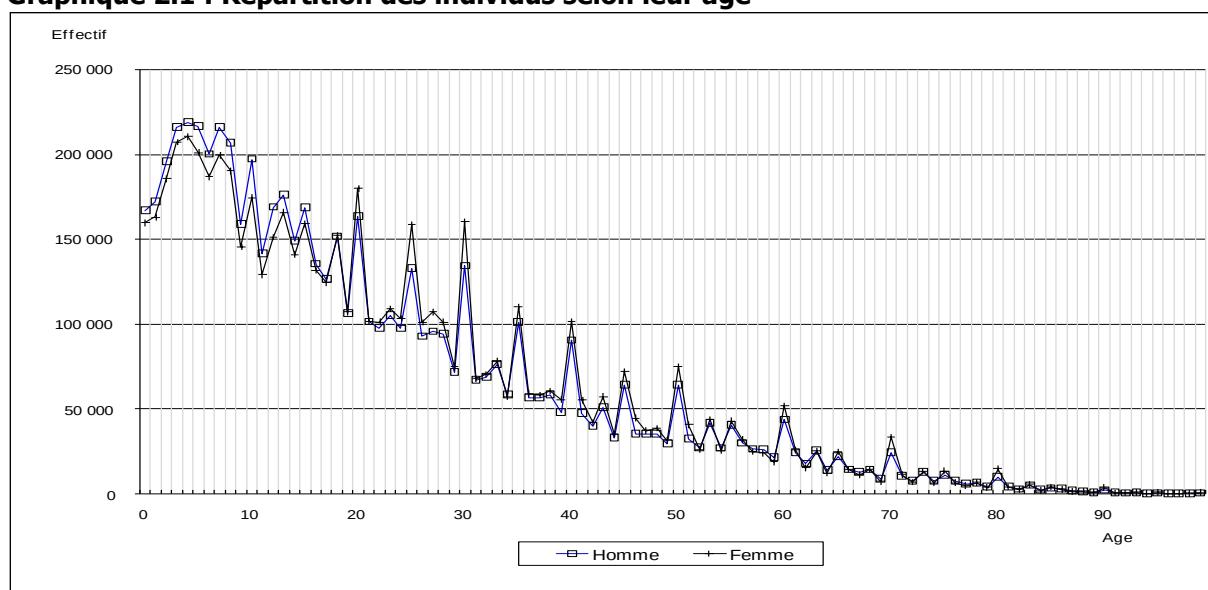
Ces résultats sont sans nul doute liés à l'insistance recommandée pour la collecte de cette variable clé dans le calcul des indicateurs. L'utilisation du calendrier historique a probablement contribué à l'atteinte de ces résultats.

Tableau 2.1 : Déclaration du mois et de l'année de naissance selon le sexe du déclarant

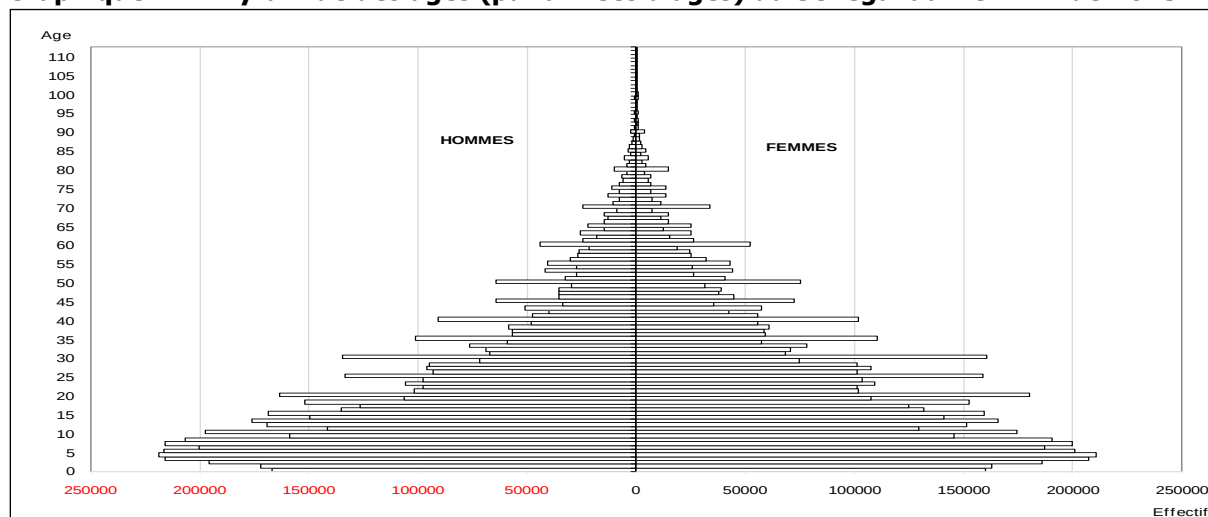
Informations déclarées	Sexe (%)		Ensemble
	Homme	Femme	
Mois et année de naissance	75,0	74,3	74,6
Année de naissance	0,0	0,0	0,0
Nombre d'années d'âge	25,0	25,7	25,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013**II.1.2. EXAMEN DE LA DISTRIBUTION PAR AGE**

Le premier examen doit porter sur l'analyse de la pyramide des âges qui constitue aussi un moyen d'appréciation de la qualité des données sur l'âge. Les erreurs souvent enregistrées en matière de déclaration de l'âge sont dues à la formulation de la question sur l'âge ou à des défauts de réponse de certains enquêtés. Ainsi, le ci-après donne la répartition des individus selon l'âge au moment du recensement.

Graphique 2.1 : Répartition des individus selon leur âge**Source : ANSD. RGPHAE 2013**

L'examen de la pyramide des âges ci-dessous renseigne globalement sur la qualité des données sur l'âge. La pyramide des âges du RGPHAE (semble établir une attraction pour les âges se terminant par les chiffres 0 et 5. Par ailleurs, il se dégage un déficit d'enfants de 0 à 1 an. Cela est probablement lié au sous enregistrement des enfants de moins d'un an.

Graphique 2.2 : Pyramide des âges (par années d'âges) du Sénégal au RGPHAE de 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Pour beaucoup plus de précision, il est établi dans ce qui suit les valeurs des indices de Whipple, de Myers et celui combiné des Nations Unies.

II.1.2.1. Indice de Whipple

Cet indice mesure l'attraction ou la répulsion des âges se terminant par 0 ou 5. Il est calculé en rapportant l'effectif des personnes d'âge se terminant par 0 ou 5 à l'effectif de la population âgée de 23-62 ans, le tout multiplié par 5. Si tous les âges se terminent par 0 ou 5, cas où l'attraction est parfaite vers ces âges, l'indice vaut 5. S'il y a répulsion pour ces âges, l'indice est inférieur à 1. Si la répulsion est totale, cas où aucun âge ne se termine par 0 et 5, l'indice est nul (Gendreau, 1993). Etant donné que les répulsions sont principalement observées autour des âges se terminant par 0 et 5, l'indice de Whipple est utilisé pour tester la qualité de la distribution par âge des effectifs de population.

La règle d'interprétation de l'indice de Whipple est la suivante :

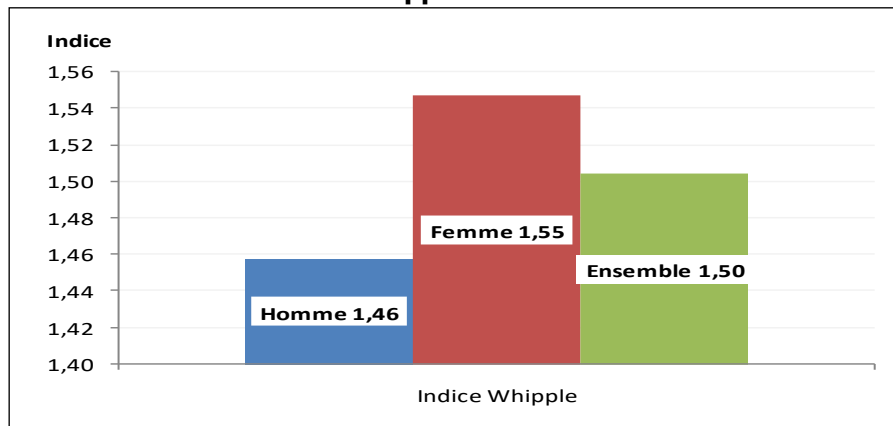
- ☐ Si $I_w = 0$, il y a répulsion totale du 0 et 5
- ☐ Si $I_w = 5$, tous les âges enregistrés se terminent par 0 et 5
- ☐ Si $I_w < 1$, il y a répulsion pour le 0 et le 5
- ☐ Si $I_w = 1$, il n'y a aucune préférence
- ☐ Si $1 < I_w < 5$, il y a attraction, d'autant plus forte que I_w est voisin de 5.

Dans le cas où sont concernés les individus de 18 à 114 ans, l'indice de Whipple s'obtient par la formule suivante :

$$I_w = \frac{P_{25} + P_{30} + P_{35} + P_{40} + P_{45} + P_{50} + P_{55} + P_{60}}{\frac{1}{5} \sum_{i=23}^{i=62} P_i}$$

L'application de la méthode de Whipple aux données du RGPHAE à partir de la procédure « SINGAGE » du logiciel PAS donne une valeur de 1,50. Cette valeur confirme l'attraction réelle pour les âges se terminant par 0 ou 5. L'attraction est beaucoup plus forte pour le sexe féminin avec une valeur de l'indice de 1,55.

Graphique 2.3 : Niveau de l'indice de Whipple selon le sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

En plus de l'indice global, le calcul de l'indice séparé pour 0 et 5 ans permet d'améliorer la capacité d'appréciation de la qualité des données. Les indices séparés s'obtiennent à partir des formules suivantes :

$$I_{w0} = \frac{10(P_{30} + P_{40} + P_{50} + P_{60})}{\sum_{23}^{62} P_i}$$

$$I_{w5} = \frac{10(P_{25} + P_{35} + P_{45} + P_{55})}{\sum_{23}^{62} P_i}$$

Pour les âges se terminant par 0 et par 5, les valeurs des indices de Whipple sont respectivement de 1,2 et 1,5. Ces résultats confirment ceux issus de l'évaluation graphique des données sur l'âge des individus. Il existe donc une attraction pour les âges se terminant par 5 et 0. Il faut toutefois signaler que ces résultats, plus proches de 0 que de 5, ne semblent pas entacher la qualité des données.

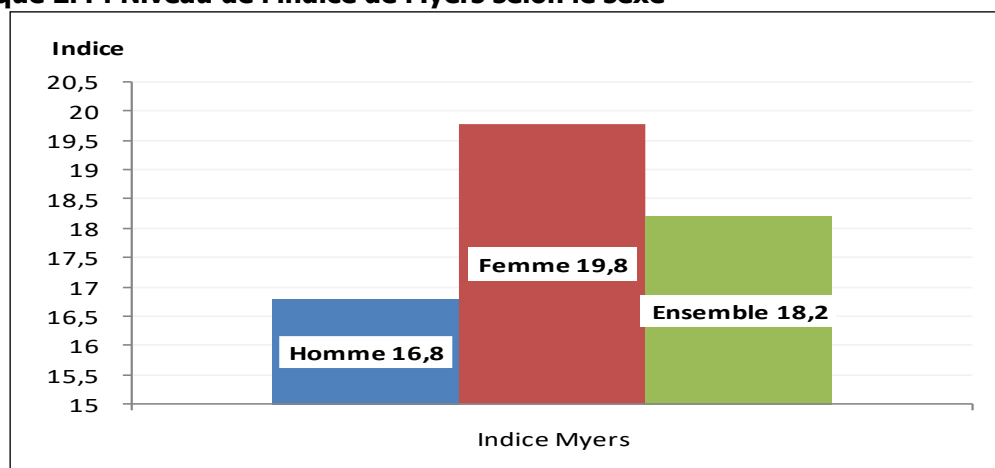
II.1.2.2. Indice de Myers

Contrairement à l'indice de Whipple qui ne mesure que l'attraction ou l'aversion des âges terminés par 0 et 5, l'indice de Myers permet de déceler les préférences ou les répulsions des âges se terminant par les chiffres allant de 0 à 9. La méthode de Myers se base sur le calcul d'un effectif théorique pour chacun des âges terminés par chacun de ces chiffres, qui correspondrait respectivement à 10 % de l'effectif total théorique s'il n'y avait pas de déclaration des âges préférentiels. La somme des

écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs corrigés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers (Gendreau, 1993, p. 177).

En l'absence d'attraction et de répulsion, l'indice est presque nul. En cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, l'indice atteint une valeur maximale de 180. Ainsi, la procédure « SINGAGE » du logiciel « PAS » montre que l'indice se situe à 18,2 pour les deux sexes réunis. La répulsion apparaît plus manifeste chez les femmes (19,8 contre 16,8 pour les hommes).

Graphique 2.4 : Niveau de l'indice de Myers selon le sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Par ailleurs, les résultats montrent que les âges se terminant respectivement par 9, 2, 4, 1, 6 et 7 sont répulsifs pour chacun des sexes et spécifiquement le chiffre 8 pour le sexe féminin.

Tableau 2.2 : Répulsion et attractivité de l'âge selon le sexe d'après l'indice de Myers

Sexe	Répulsifs	Attractifs
Homme	9, 2, 4, 1, 6, 7	8, 3, 5, 0
Femme	9, 2, 4, 1, 7, 6, 8	3, 5, 0
Ensemble	9, 2, 4, 1, 6, 8	3, 5, 0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tout comme celui de Whipple, l'indice de Myers confirme l'attractivité des chiffres 0 et 5. De plus, il montre que le chiffre 3 est aussi attractif pour les deux sexes.

II.1.2.3. Indice Combiné des Nations Unies

Au début des années 50, les Nations Unies (1952 et 1955) ont étudié de façon plus détaillée les problèmes ayant trait aux erreurs et reports d'âge. A ce titre, un indice de régularité sexe-âge a été établi pour mieux rendre compte des rapports d'âge et de sexe. Il est calculé à partir de la répartition de la population par groupe d'âges

quinquennaux. En pratique, on procède dans un premier temps au calcul du rapport des âges qui est celui du rapport de l'effectif de la population d'une classe d'âge donnée à la moyenne des effectifs des 2 classes d'âges encadrant, ramené en pourcentage et on calcule la différence par rapport à 100%. La première classe n'aura donc pas de valeur selon le procédé décrit ; la moyenne de la somme des valeurs absolues rapportée au nombre de classes concernées donne la valeur de l'indice. Dans un second temps, on calcule le rapport de masculinité jusqu'à la classe 70-74 ans rapporté en pourcentage, puis on calcule les différences entre les rapports successifs par rapport à 100 et on prend la moyenne des valeurs absolues de ces écarts qui donne l'indice du rapport de masculinité. Les rapports d'âge sont calculés indépendamment pour les hommes et les femmes.

Ainsi, l'indice s'obtient par la formule suivante :

- A = indice des âges des hommes
- B = indice des âges des femmes
- C = indice de masculinité
- $ICN = A + B + 3C$.

Partant de l'analyse empirique de la déclaration d'âge et de sexe dans les recensements de différents pays développés et en voie de développement, les Nations Unies ont suggéré que la structure par âge et sexe d'une population est précise si l'indice global est inférieur à 20, imprécise si l'indice se situe entre 20 et 40 et fortement imprécise si la valeur de l'indice est supérieure à 40.

A la différence des indices de Whipple et Myers, cet indice n'examine pas le problème de l'attraction des âges. Il faut toutefois signaler que cette approche n'est pas adaptée aux petites populations où les mesures sont influencées par les fluctuations aléatoires des événements démographiques (population inférieure à 1.000.000 habitants). Il faudra par conséquent en tenir compte pour l'analyse des données régionales, particulièrement pour les régions autres que Dakar, Thiès, et Diourbel.

Au final, l'indice de Whipple est compris entre 1 et 5 et celui de Myers est supérieur à 10, ce qui traduit une attraction pour les âges précités. Après calcul, l'ICN vaut 30,8. Son niveau étant supérieur à 20 mais inférieur à 40, on peut considérer que les données sont relativement de bonne qualité et peuvent être ajustées ou non.

Il faut toutefois rappeler que, pour les besoins des projections démographiques par année d'âge, les données par âge devront être lissées en ayant recours à l'une des cinq méthodes existantes : (1) Carrier-Farrag, (2) Karup-King-Newton, (3) Arriaga,

(4) Nations Unies, et (5) moyenne mobile en vue de mieux refléter la réalité et la régularité des données. Pour ce faire, on pourra mettre à profit la procédure AGESMTH1 du logiciel « PAS » de US Census Bureau. Pour chaque méthode, le lissage est effectué pour chaque sexe. L'approche d'Arriaga est apparue plus appropriée pour le Sénégal. Les données ajustées de la pyramide des âges présentées plus loin sont celles tirées de cette méthode.

Relevons qu'il est fortement recommandé d'observer une grande prudence dans l'utilisation de ces ajustements qui ne s'appuient sur aucune analyse démographique². Leur véritable intérêt reste le lissage de la pyramide des âges en vue d'établir des perspectives. Les résultats portant sur les données de structure ont été ajustés en tenant compte du taux de couverture issu de l'enquête post censitaire.

II.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.2.1. POPULATION DE DROIT ET POPULATION DE FAIT

Après prise en compte des résultats de l'enquête post censitaire, la population dénombrée a été évaluée à 13 985 373 individus (résidents et visiteurs). Le Tableau 2.3 montre que la population résidente ou population de droit était de 13 508 715 habitants, dont 12 880 834 présents, soit 92,1% et 627 881 absents, soit 4,5%.

Tableau 2.3 : Répartition de la population des ménages ordinaires et collectifs par statut de résidence selon le sexe au RGPH 2013

Statut de résidence	Sexe				Ensemble	
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Résident Présent (RP)	6 342 250	49,2	6 538 584	50,8	12 880 834	92,1
Résident Absent (RA)	393 171	62,6	234 710	37,4	627 881	4,5
Visiteur (VI)	315 839	66,3	160 819	33,7	476 658	3,4
Population de droit (RP+RA)	6 735 421	49,9	6 773 294	50,1	13 508 715	96,6
Population de fait (RP+VI)	6 658 089	49,8	6 699 403	50,2	13 357 492	95,5
Population recensée (RP+RA+VI)	7 051 260	50,4	6 934 113	49,6	13 985 373	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

De ces résultats, on peut noter que la population présente (population de fait) constitue 95,5% de la population totale (13 357 492 habitants). Les résidents absents constituent une faible partie de la population totale (4,5%).

Au sein de la population résidente de droit, on dénombre 50,1% de femmes contre 49,9% d'hommes.

²Cf. Francis GENDREAU et al. « Manuel de Yaoundé : Estimations indirectes en démographie africaine », 1985, p. 227

II.2.2. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Les données de population présentées dans cette partie sont celles obtenues avec les coefficients d'ajustement issus de l'enquête post censitaire.

La population du Sénégal recensée au moment du dénombrement de 2013 s'établit à 12 873 601 habitants. Cette population, non ajustée, est celle correspondant aux données des précédents recensements qui n'ont pas fait l'objet d'ajustement faute d'enquête de couverture. Au regard de ce chiffre, le Sénégal passe de 4 958 085 en 1976 à 6 881 919 en 1988, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,7%. Cette population s'établissait en 2002 à 9 858 482 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire de 2,5% entre 2002-2013.

Après ajustement, la population s'établit à **13 508 715 habitants³** dont **6 735 421** hommes **et 6 773 294** femmes (Tableau 2.4).

Tableau 2.4 : Taux d'accroissement de la population du Sénégal entre 1976 et 2013

	Année de recensement			Population 2013		Taux d'accroissement annuel moyen		
	1976	1988	2002	Provisoires	Définitifs	1976-88	1988-02	2002-13
Sexe								
Homme	2 472 622	3 353 599	4 852 764	6 428 189	6 735 421	2,6%	2,7%	2,6%
Femme	2 525 263	3 543 209	5 005 718	6 445 412	6 773 294	2,9%	2,5%	2,3%
Résidence								
Urbaine	1 713 295	2 653 943	4 008 965	5 824 977	6 102 800	3,7%	3,0%	3,5%
Rurale	3 284 590	4 242 865	5 849 517	7 048 624	7 405 915	2,2%	2,3%	1,7%
Sénégal	4 997 885	6 896 808	9 858 482	12 873 601	13 508 715	2,7%	2,5%	2,5%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ces résultats montrent que sur toute la période 1988-2013, le taux d'accroissement intercensitaire de la population masculine est resté relativement stable, tandis celui des femmes a subi une baisse importante de 0,4 point entre 1988 et 2002 et de 0,2 point entre 2002 et 2013.

La croissance démographique observée selon la zone de résidence montre que ce taux d'accroissement est de 3,7 % entre 1976 et 1988 pour le milieu urbain et 3% entre 1988 et 2002, soit un recul de 0,7 point de pourcentage. Sur la période 2002-2013, le taux se situe à 3,5% et ce, au détriment de la zone rurale dont

³ Il s'agit ici de toute la population résidente (population de droit) au Sénégal y compris la population comptée à part (population des ménages ordinaires, collectifs et population flottante). Les données de population des précédents recensements n'incluant pas ce type de population, les taux d'accroissement annuel moyen sont calculés au regard de la seule population résidente, hors celle comptée à part.

l'accroissement est passé de 2,3% entre 1988-2002 à 1,7% entre 2002 et 2013. Ce fait résulterait probablement du phénomène de l'exode rural.

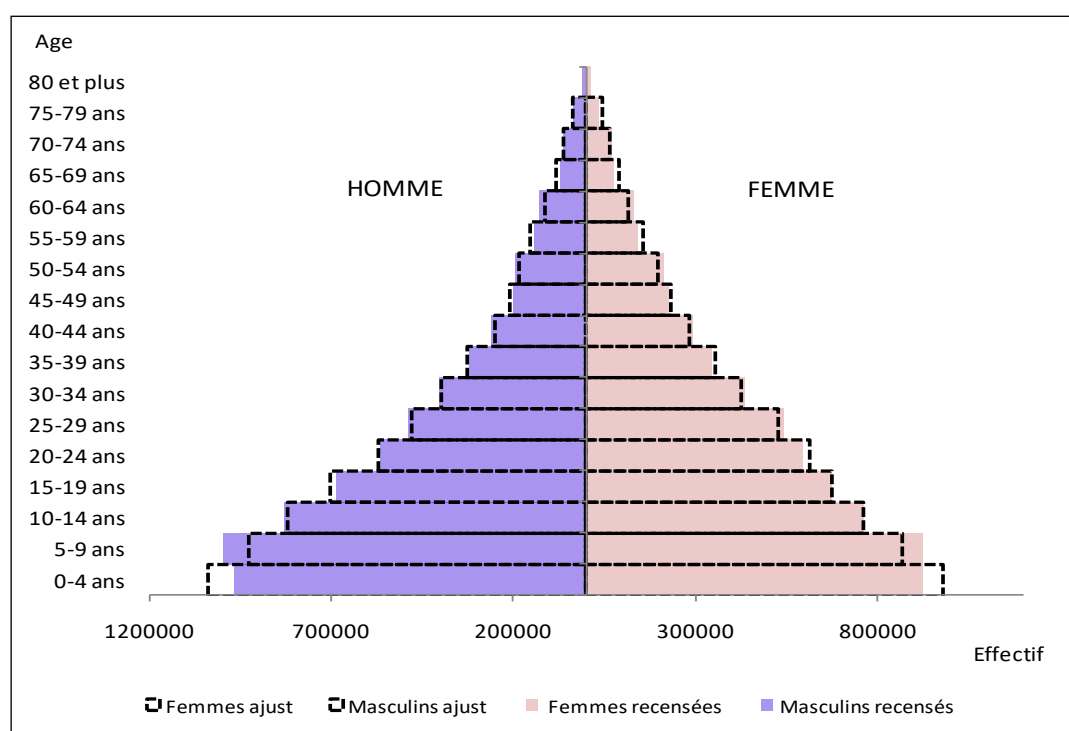
II.2.3. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.3.1. Analyse de la pyramide

Pour éliminer les effets d'attraction et de répulsion constatés à l'issu de l'évaluation des déclarations d'âge, il est procédé au regroupement par groupe d'âges quinquennaux. Leur représentation graphique ci-dessous offre une allure plus régulière de la pyramide des âges. Ce regroupement a considérablement amoindri les distorsions et a permis d'atténuer les biais liés aux déclarations d'âge individuel.

Par ailleurs, la pyramide des âges issue des données ajustées montre que les corrections améliorent la structure mais restent globalement limitées.

Graphique 2.5 : Pyramides superposées des âges avec ajustement ou non des effectifs de population au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

En termes de résultats, on peut relever que la population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes).

Le niveau des âges moyen et médian confirme la jeunesse de la population relevée par la structure par âge analysée précédemment. Au Sénégal, la moyenne d'âge de

la population générale est de 22,7 ans et la moitié de la population a moins de 18,0 ans. L'âge moyen est plus élevé chez les femmes (23,2 ans) que chez les hommes (22,3 ans).

Tableau 2.5 : Age moyen et âge médian de la population par Sexe

Indicateurs	Masculin	Féminin	Sénégal
Âge moyen	22,3	23,2	22,7
Âge médian	17,0	19,0	18,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Une analyse de la structure de la population par groupes d'âges est nécessaire en vue de déterminer les rapports de dépendance démographique. Le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. Cette proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%).

Par ailleurs, 3,5% de la population a 65 ans et plus. C'est dire que le coefficient de dépendance démographique est élevé.

Tableau 2.6 : Structure de la population par grands groupes d'âges et rapport de dépendance

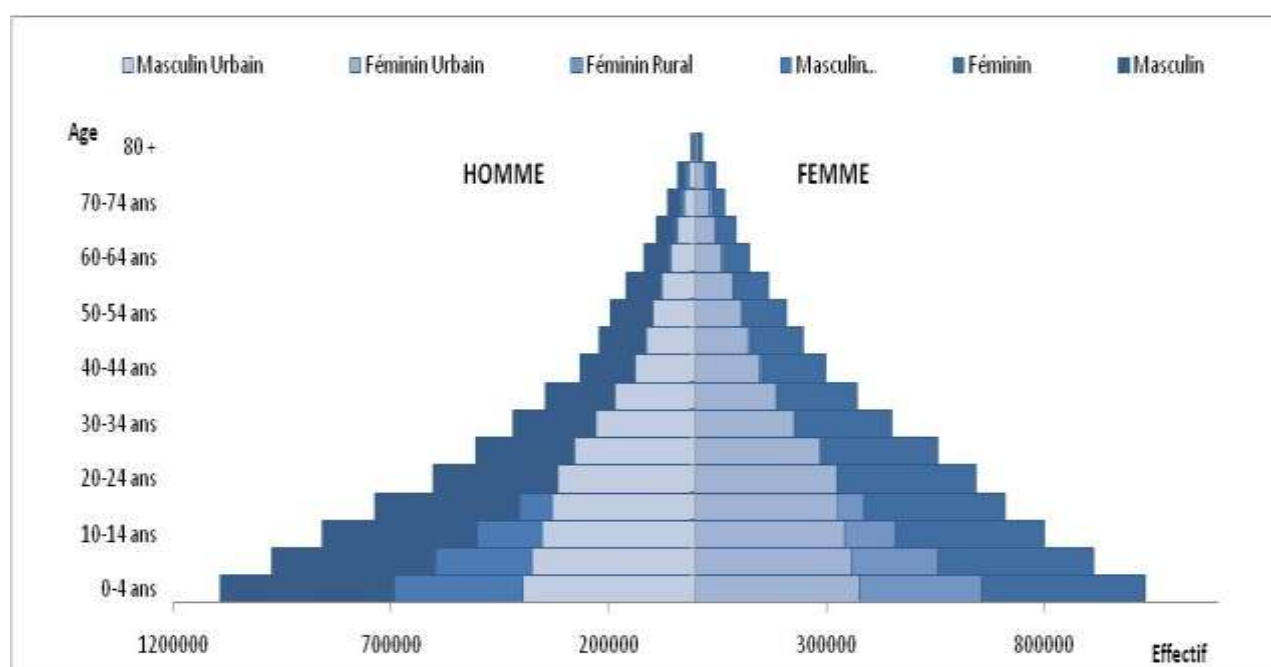
	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 15 ans	2 936 904	2 744 796	5 681 700
15-64 ans	3 569 403	3 782 911	7 352 314
65 ans et plus	229 111	245 584	474 695
Non déclaré			9
Total	6 735 417	6 773 291	13 508 715
Part des moins de 15 ans	43,6%	40,5%	42,1%
Part des 15-64 ans	53,0%	55,9%	54,4%
Part des 65 ans et plus	3,4%	3,6%	3,5%
Non déclaré			0,0%
Ensemble	100%	100%	100%
Rapport de dépendance	88,7%	79,0%	83,7%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le ratio de dépendance démographique correspond à 83,8 personnes inactives (moins de 15 ans et 65 ans et plus) pour 100 personnes potentiellement actives (15 à 64 ans).

L'examen du Graphique 2.6 : Pyramides superposées des âges selon la zone de résidence au Sénégal en 2013) fait ressortir une population sénégalaise fortement rurale (55%) qui se traduit par une pyramide des âges à base plus large comparée à celle de la population urbaine (45%). En termes de niveau, la population rurale est estimée à 7 405 911 habitants contre 6 102 798 pour celle rurale. L'allure de cette dernière reflète la part relativement importante des jeunes dans les villes sénégalaises. Ce résultat peut être rapproché des flux d'immigration des jeunes issus des zones rurales. En effet, entre 20 et 35 ans, on relève une forte présence de jeunes dans la population urbaine. Cette population représente le tiers (33%) de la population urbaine contre le quart en milieu rural (25%).

Graphique 2.6 : Pyramides superposées des âges selon la zone de résidence au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Globalement, la population urbaine est majoritairement féminine (50,1% contre 49,7 pour le rural). L'âge moyen au sein de la population rurale est de 21 ans (contre 24 ans en milieu urbain) alors que l'âge médian ne se situe qu'à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Autrement dit, cette population est essentiellement juvénile et est fortement concentrée dans la tranche d'âge 10-19 ans.

Tableau 2.7 : Age moyen et âge médian de la population par sexe

Indicateurs	Milieu urbain	Milieu rural	Sénégal
Âge moyen	24	21	22,7
Âge médian	21	16	18,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

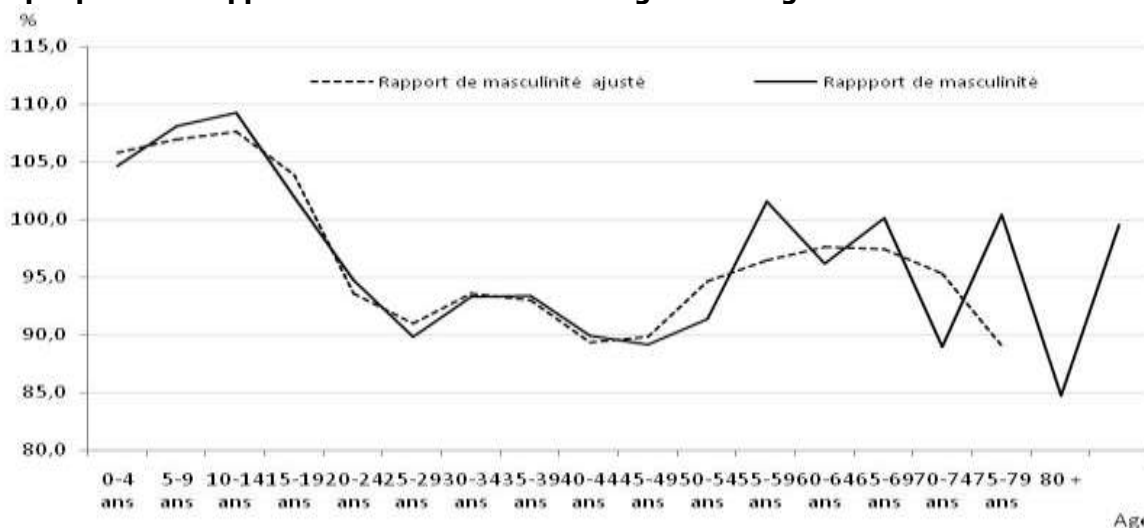
II.2.3.2. Rapport de masculinité par âge

Le rapport de masculinité permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il donne une indication de la concordance de l'effectif entre les sexes. Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âges, est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. À la naissance, le rapport de masculinité est de 105 garçons pour 100 filles. Cet indicateur qui exprime l'importance numérique du sexe masculin par rapport au sexe féminin varie selon l'âge, le milieu de résidence ou encore les entités géographiques d'un pays.

En l'absence de distorsion, l'évolution de cet indicateur selon l'âge est généralement régulière avec des variations de faibles amplitudes. Le graphique ci-dessous en fournit une illustration.

Les résultats du RGPHAE établissent un rapport de masculinité global de 99,6 hommes pour 100 femmes ([Tableau 2.7](#)).

Graphique 2.7 : Rapports de masculinité selon l'âge au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Toutefois, en considérant les grands groupes d'âges, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes aux âges jeunes moins de 15 ans avec 107 garçons pour 100 filles. Pour les tranches d'âges 15-64 ans et 65 ans ou plus, la tendance s'inverse en faveur des femmes avec respectivement 95 et 93 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait s'expliquer par une migration différentielle en faveur des hommes pour la tranche d'âge 15-64 ans. Au delà de 65 ans, en plus

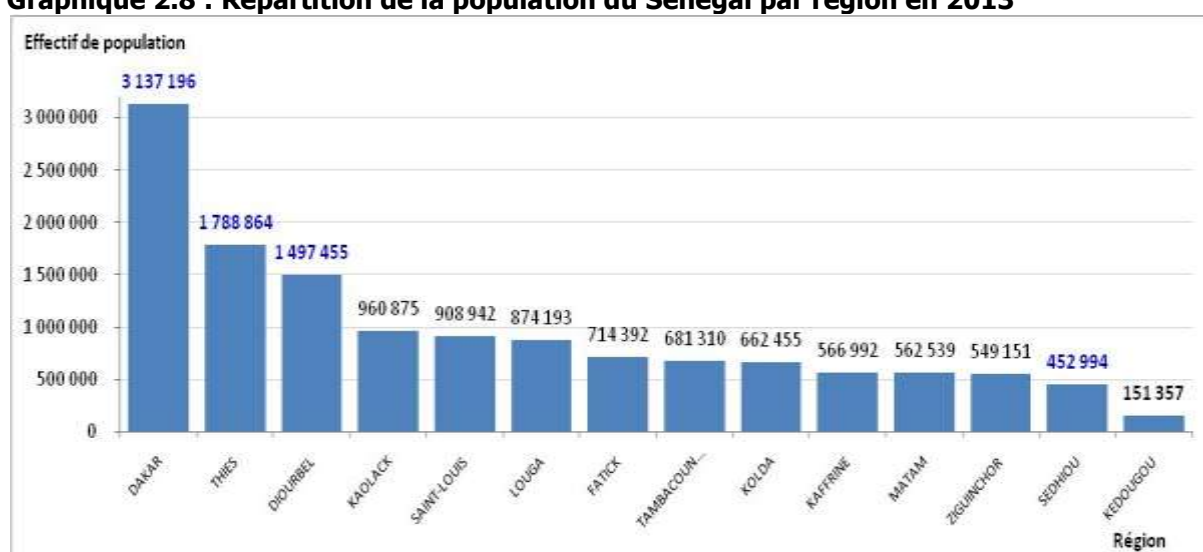
de la migration, cela pourrait s'expliquer par une survie plus favorable aux femmes ; ces dernières ayant une espérance de vie plus élevée que les hommes.

II.2.4. DENSITE ET REPARTITION DE LA POPULATION

La densité de la population au niveau de l'ensemble du pays est de 65 habitants au kilomètre carré.

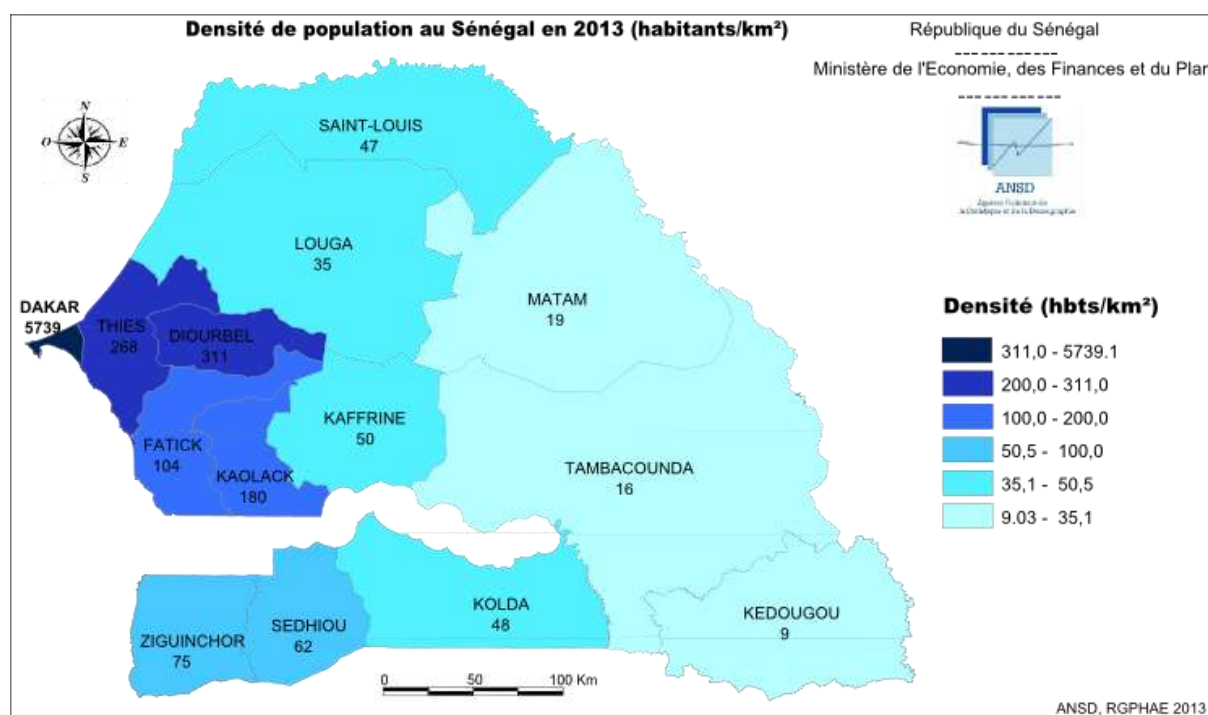
La population du Sénégal apparaît ainsi inégalement répartie dans l'espace. Elle est concentrée à l'Ouest du pays et au Centre, tandis que l'Est et le Nord sont faiblement peuplés (Graphique 2.8).

Graphique 2.8 : Répartition de la population du Sénégal par région en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

La région de Dakar se démarque de loin des autres avec une densité de 5 735 habitants au km². Sa population est de 3 137 196 habitants en 2013, soit près du quart de la population totale (23,2%) sur une superficie représentant 0,3% seulement de celle du pays. La région de Tambacounda, qui représente la région la plus vaste du pays (21,5% de la superficie du pays), ne compte que 5,0% de la population du Sénégal, soit une densité de 16 habitants au km².

Graphique 2.9 : Densité de la population du Sénégal selon la région en 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.2.5. PRINCIPALES NATIONALITES

Il s'agit de la répartition de la population résidente selon les différentes nationalités. Sur les 13 508 715 individus résidents au Sénégal, 181 651 sont de nationalité étrangère (soit 1,3%). Cette population est composée de 109 920 hommes (60,5%) et de 71 731 femmes (39,5%) (Tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Répartition de la population selon la nationalité

Continent	Pays	Effectif			Proportion (%)		
		Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
AFRIQUE DE L'OUEST	Bénin	1 066	882	1 948	1,0	1,2	1,1
	Burkina Faso	1 972	964	2 936	1,8	1,3	1,6
	Cap-Vert	434	571	1 004	0,4	0,8	0,6
	Côte d'Ivoire	1 876	1 999	3 875	1,7	2,8	2,1
	Gambie	7 891	4 920	12 811	7,2	6,9	7,1
	Ghana	832	395	1 228	0,8	0,6	0,7
	Guinée	51 968	34 117	86 085	47,3	47,6	47,4
	Guinée-Bissau	7 247	4 861	12 108	6,6	6,8	6,7
	Libéria	83	52	135	0,1	0,1	0,1
	Mali	13 713	6 955	20 668	12,5	9,7	11,4
	Mauritanie	4 154	1 970	6 124	3,8	2,7	3,4
	Niger	1 246	624	1 869	1,1	0,9	1,0
	Nigeria	1 854	521	2 375	1,7	0,7	1,3
	Sierra Leone	207	157	364	0,2	0,2	0,2
	Togo	1 197	1 027	2 224	1,1	1,4	1,2
AFRIQUE DE L'OUEST		95 738	60 015	155 753	87,1	83,7	85,7

Continent	Pays	Effectif			Proportion (%)		
		Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
AFRIQUE AUSTRALE		86	100	187	0,1	0,1	0,1
AFRIQUE CENTRALE		4 106	3 484	7 589	3,7	4,9	4,2
AFRIQUE DE L'EST		250	112	362	0,2	0,2	0,2
AFRIQUE DU NORD		670	633	1 303	0,6	0,9	0,7
AFRIQUE		100 850	64 343	165 193	91,7	89,7	90,9
					0,0	0,0	0,0
AMERIQUE		1052	984	2036	1,0	1,4	1,1
ASIE		2013	1640	3652	1,8	2,3	2,0
CARAÏBES		52	53	105	0,0	0,1	0,1
EUROPE		5 275	4 240	9 515	4,8	5,9	5,2
OCÉANIE		45	27	71	0,0	0,0	0,0
TOTAL ETRANGERS		109 920	71 731	181 651	100,0	100,0	100,0
SENEGAL		6 615 509	6 693 945	13 309 454			
TOTAL GENERAL		6 735 421	6 773 294	13 508 715			

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Cette population provient principalement des pays limitrophes, à savoir : la République de Guinée (47,4% avec 86 085 résidents), le Mali (11,4% avec 20 668 résidents), la Gambie (7,1% avec 12 811 résidents), la Guinée-Bissau (6,7% avec 12 108 résidents) et enfin la Mauritanie (3,4% avec 6 124 résidents).

On peut également remarquer que ces étrangers proviennent essentiellement de l'Afrique (90,9%, soit un effectif de 165 193 individus) et de l'Europe (5,2%, soit un effectif de 9 515 individus). Les citoyens américains ne représentent que 1,1% des étrangers résidents au Sénégal.

Conclusion

L'évaluation de la structure par âge de la population issue du RGPHAE montre une certaine attraction des âges se terminant par 0, 5 et 3. Cette information a été confirmée par les indices de Whipple et Myers. A travers l'utilisation de l'indice combiné des Nations Unies, la qualité globale de la distribution de la structure par âge allait dans le sens d'un ajustement. Après recours à l'outil PAS du US Census Bureau, le lissage proposé par Arriaga s'est avéré mieux indiqué pour la redistribution de l'âge. En témoigne l'allure de la pyramide des âges qui en est ressortie, la qualité relativement correcte de cette distribution a été confirmée.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique qu'en décembre 2013, la population résidente au Sénégal est de 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes.

En outre, il met en exergue la jeunesse de la population. L'âge moyen de la population est de 22,7 ans et la moitié de la population a moins de 18 ans (âge médian). La population rurale y apparaît plus jeune avec un âge médian se situant à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Cela est sans nul doute le reflet de l'exode rural qui concerne généralement les jeunes adultes.

La population résidente est en majorité rurale avec 54,8 % contre 45,2 % de citadins. La population urbaine est plus féminine (50,1%) que celle rurale (49,7%). La répartition spatiale a aussi révélé une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (régions et communes) du pays. La région de Dakar, avec 3 137 196 habitants, est de loin la région la plus peuplée, alors que la région de Kédougou est la moins peuplée avec moins de 200 000 habitants (soit 151 715 habitants). En outre, avec une densité moyenne nationale de 69 habitants au Km², Dakar est la région la plus concentrée en peuplement avec 5 735 habitants au km² contre 9 habitants au km² à Kédougou.



Tout le monde
compte !

Chapitre III : ALPHABETISATION, SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Résumé

Les résultats du RGPHAE révèlent que près d'un Sénégalais sur deux âgés d'au moins dix ans (45,4%) sait lire et écrire dans une langue quelconque (53,7% chez les hommes contre 37,7% chez les femmes).

En matière d'éducation, le Recensement évalue à 2 852 983 apprenants au Sénégal. Ils sont répartis ainsi qu'il suit :

- 170 351 (6,0%) au préscolaire ;
- 1 521 572 (53,3%) au primaire ;
- 701 577 (24,6%) au moyen ;
- 321 799 (11,3%) au secondaire et
- 137 684 (4,8%) au supérieur.

Le milieu urbain concentre plus de 57,3% de l'effectif total des apprenants.

En matière de formation professionnelle, la répartition des individus âgés d'au moins 6 ans indique que neuf individus sur dix n'ont pas reçu de formation (89,5%). Les femmes (92,5%) sont globalement plus défavorisées que les hommes (86,3%).

Introduction

Considérée comme un facteur de développement humain de par sa contribution à l'acquisition de connaissances utiles et l'aide à l'insertion et à la participation active dans l'espace sociétal qu'elle apporte, l'éducation est reconnue comme un droit pour tous. Ce qui a conduit la communauté internationale, en 2000, à s'engager pour l'atteinte d'un objectif d'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015, mais aussi l'atteinte de l'objectif d'amélioration de 50% de la population de 15 ans ou plus sachant lire et écrire à travers le volet « Alphabétisation ».

Des évaluations, à travers des enquêtes et études, sont régulièrement faites pour apprécier les avancées opérées dans ces domaines. Le RGPHAE a réservé une partie à ce volet en incluant des questions relatives, d'une part, à la capacité des individus à lire et à écrire dans une langue quelconque et d'autre part, à la fréquentation scolaire.

A une année de l'échéance de 2015, les résultats du RGPHAE peuvent servir à renseigner les différents indicateurs. Le chapitre comporte trois sections. La première qui traite de l'alphabétisation examine la répartition des personnes sachant lire et écrire dans une langue quelconque. La deuxième section aborde la scolarisation qui concerne les apprenants en cours de formation. La section dresse la situation dans les différents cycles de l'éducation que sont le préscolaire, l'élémentaire, le moyen, le secondaire et le supérieur.

L'analyse par rapport à la formation professionnelle est traitée à la troisième et dernière section en sus du niveau d'instruction de l'ensemble de la population résidente de trois ans ou plus.

III.1. CONCEPTS, EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

Le lancement de l'éducation pour tous en 2000 a engendré au Sénégal un processus continu d'amélioration du système éducatif. Etant un des principaux investissements en capital humain, l'éducation constitue l'une des priorités pour l'Etat du Sénégal absorbant ainsi 40% du budget national. S'inscrivant dans cette logique le recensement de la population du Sénégal de 2013 s'est penché sur cette thématique à travers des questions sur la fréquentation scolaire, le niveau d'instruction, l'alphabétisation et la formation professionnelle.

Ainsi dans cette partie, il sera question de définir les concepts utilisés et de faire l'évaluation des données.

III.1.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Dans la collecte des données sur l'éducation, l'alphabétisation, le niveau d'instruction et la formation professionnelle, un certain nombre de concepts a été utilisé. Ainsi, le but de cette partie est de les définir.

✓ ***Aptitude à lire et à écrire dans une langue***

Cette variable représente le degré d'alphabétisme chez un individu et, d'après la définition de l'UNESCO, « une personne est alphabète si elle peut à la fois lire et écrire un énoncé simple et bref se rapportant à sa vie quotidienne en le comprenant » (UNESCO, 1958).

L'indicateur qui mesure le niveau d'alphabétisation pour une population donnée, généralement celle des 15 ans et plus, est le taux d'alphabétisation représentant le rapport entre l'effectif de la population sachant lire et écrire dans une langue quelconque et l'effectif total de la population concernée.

✓ ***Fréquentation scolaire***

Elle indique, d'après Statistique Canada, si oui ou non une personne a fréquenté, à plein temps ou à temps partiel, un établissement ou un programme d'enseignement reconnu pendant l'ensemble ou une partie d'une période de référence donnée. Cette définition est confortée par celle des Nations Unies qui conçoit la fréquentation scolaire comme «le fait de fréquenter régulièrement un établissement d'enseignement accrédité ou de suivre un programme d'étude homologué, à caractère public ou privé, en vue d'un apprentissage organisé à un niveau d'enseignement quelconque » (Nations Unies, 2008).

Deux indicateurs standards sont généralement calculés pour déterminer le degré de scolarisation : il s'agit du taux brut de scolarisation (TBS) et du taux net de scolarisation (TNS). Ces derniers sont le plus souvent déterminés par niveau d'étude ou cycle d'enseignement.

Le TBS est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits à un cycle et la population scolarisable pour ce cycle. La tranche de la population scolarisable pour un cycle donné peut varier d'un pays à l'autre. Quant au TNS, il garde le même dénominateur que le TBS, mais ne retient que ceux qui sont dans la tranche d'âge pour ce qui est son numérateur.

✓ **Niveau d'instruction**

Il fait référence au nombre d'années d'étude accomplies ou au degré atteint. D'après la définition de l'UNESCO, « le niveau d'instruction d'une personne est celui qui correspond à la dernière année d'étude accomplie et/ou au plus haut degré atteint ou suivi à son terme par cette personne dans le système d'enseignement ordinaire, d'éducation spéciale ou d'éducation d'adultes de son État ou d'un autre État » (UNESCO, 1979).

✓ **La formation professionnelle**

C'est un processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et le savoir faire (compétences et expérience) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle. Elle peut être formelle comme non formelle.

III.1.2. EVALUATION DES DONNEES

L'évaluation de la qualité des données est une étape très importante, car elle permet d'apprécier la qualité des informations qui sont contenues dans la base de données du Recensement, afin de garantir la fiabilité des résultats qui en découlent et de déterminer si les différentes catégories d'erreurs observées sont contenues dans les limites raisonnables. Cette évaluation porte d'une part, sur l'examen des taux de couverture (pourcentage des réponses donnant la totalité de l'information attendue) à savoir l'évaluation interne et d'autre part, sur la comparaison des données du Recensement avec celles d'autres enquêtes : l'évaluation externe.

✓ **Evaluation interne**

Des taux de réponses élevés ou importants contribuent à la fiabilité de toute étude. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir des taux de non réponse nuls ou faibles pour la validité des données. Ainsi, l'évaluation interne des données sur l'éducation se fera sur la base des taux de non réponse.

Le tableau 3.1 présente l'effectif et la proportion des non réponses au niveau des variables liées à l'éducation. Ce dernier, étant une opération de collecte d'envergure nationale, des personnes éligibles à certaines questions peuvent refuser de répondre ou que l'enquêteur oublie de poser certaines questions, d'où la pertinence de déterminer le niveau de non réponse. Celui-ci paraît acceptable, puisque le taux de non réponse des variables n'atteint pas le seuil de 5% (seuil en général au-delà duquel les non réponses posent problème).

Tableau 3.1. : Effectifs et proportions de non réponses des variables utilisées

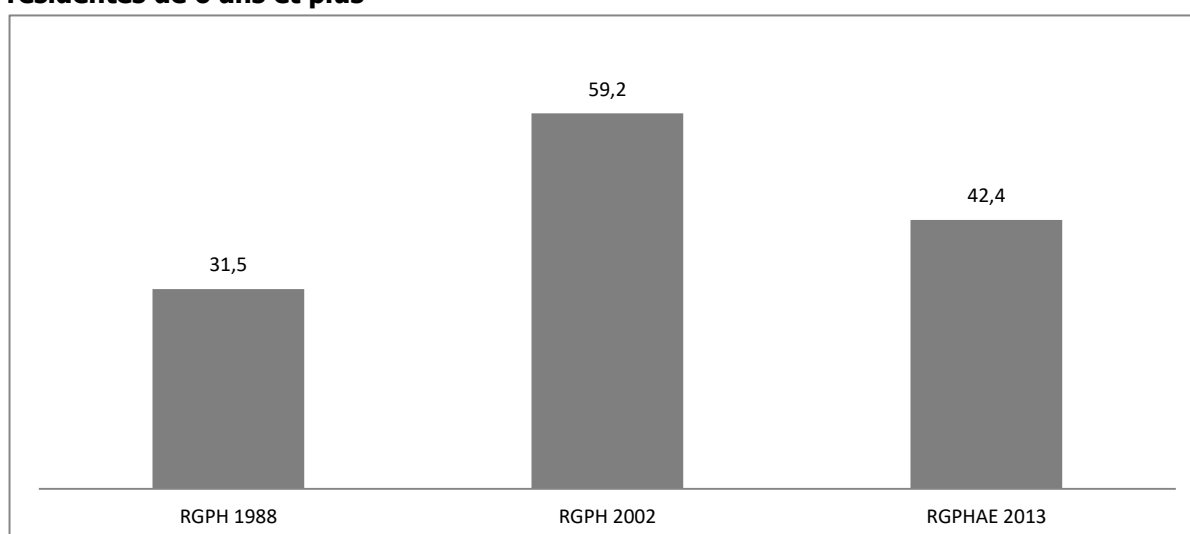
Variables	Réponses non déclarées	
	Effectifs	Proportions (%)
Région de résidence 2013	0	0,0
Milieu de résidence 2013	0	0,0
Age 2013	0	0,0
Sexe 2013	0	0,0
Aptitude à lire et à écrire en une langue	218557	2,0
Fréquentation scolaire	0	0,0
Niveau d'instruction	0	0,0
Formation professionnelle	218557	2,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013✓ ***Evaluation externe***

L'évaluation externe consistera à la comparaison des données du Recensement avec les statistiques des autres enquêtes pour vérifier la vraisemblance des résultats.

✓ ***Alphabétisation***

Le graphique 3.1 présente les taux d'alphabétisation de la population résidente de 6 ans et plus au Sénégal selon les trois derniers recensements. Ce graphique met en avant une baisse entre 2002 et 2013 après la situation. Cette situation est en phase avec le taux de 57% (paru en juillet 2013 dans la note technique de la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales).

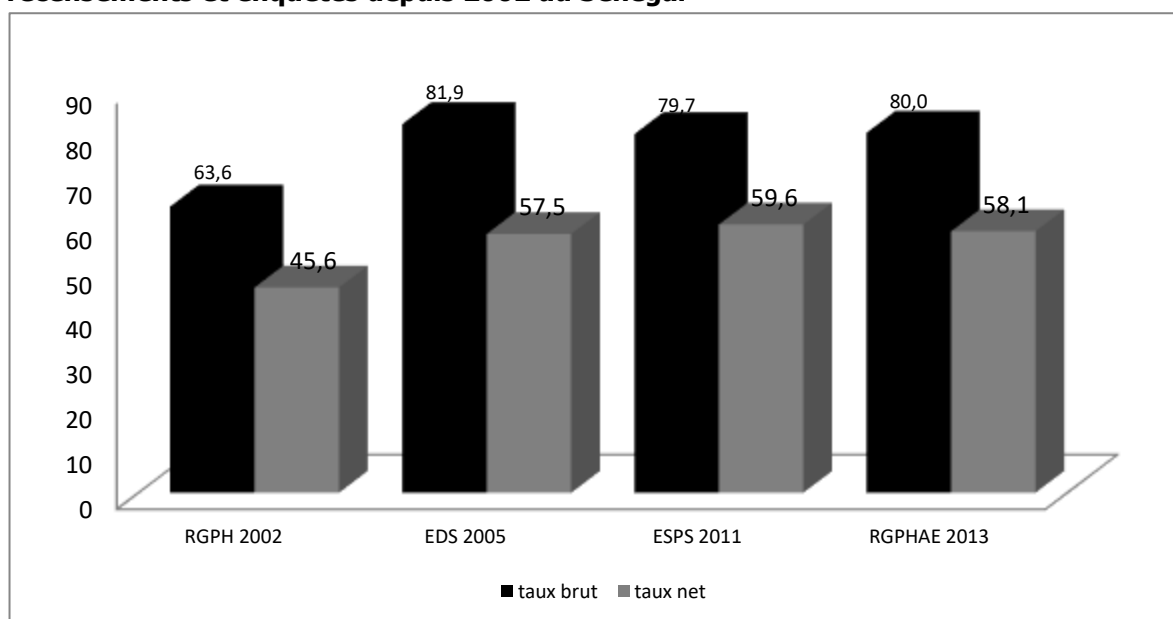
Graphique 3.1. : Évolution intercensitaire des taux d'alphabétisation des personnes résidentes de 6 ans et plus**Source : ANSD. RGPHAE 2013**

✓ **Scolarisation**

L'évaluation externe se fait d'une part par une comparaison des taux du recensement à ceux des enquêtes antérieures et d'autre part par une comparaison aux sources administratives.

Concernant les enquêtes antérieures, le graphique 3.2 qui présente les taux bruts et nets de scolarisation au primaire du RGPH de 2002 au RGPHAE de 2013 en passant par l'EDS de 2005 et l'ESPS de 2011, met en exergue une allure croissante au niveau des taux nets de 2002 à 2011, avec une légère baisse notée entre 2011 et 2013. S'agissant du taux brut, la tendance est croissante de 2002 à 2013, malgré la légère baisse notée entre le taux de l'EDS 2005 et celui de l'ESPS 2011. L'examen de ces taux prouve que les résultats des taux bruts et nets de scolarisation au primaire du recensement de 2013 sont corrects, puisque ceux-ci suivent la même tendance.

Graphique 3.2. : Évolution des taux bruts et nets de scolarisation au primaire selon les recensements et enquêtes depuis 2002 au Sénégal



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Concernant les données administratives, le tableau 3.2 présente l'effectif par classe des élèves inscrits dans les cycles préscolaire et primaire par sexe selon les deux sources de données que sont l'annuaire statistique du Ministère de l'éducation Nationale et le RGPHAE. L'effectif des inscrits à toutes les classes, à l'exception du cours préparatoire (CP), est plus important au niveau des statistiques scolaires qu'au niveau des données du Recensement. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le Recensement ne prend en compte que les personnes qui fréquentent l'école au

moment de l'opération de collecte. Par conséquent, les abandons et les personnes décédées (figurant dans la liste des inscriptions scolaires) ne sont pas pris en compte dans les effectifs scolaires recensés.

Toutefois, les statistiques scolaires (1 991 063) et les données du Recensement (1 691 924) se rapprochent sensiblement.

Tableau 3.2. : Répartition des effectifs d'élèves par classe d'études selon le sexe, pour le Recensement de 2013 et pour les statistiques scolaires de 2012/2013

NIVEAU D'INSTRUCTION	Annuaire statistique 2012-2013			Recensement de 2013		
	FILLES	GARCONS	ENSEMBLE	FILLES	GARCONS	ENSEMBLE
Petite section	38 294	35 278	73 572	35 102	32 933	68 035
Moyenne section	29 938	27 497	57 435	26 229	25 244	51 473
Grande section	28 808	26 078	54 886	25 932	24 912	50 843
Cours d'initiation (CI)	162 010	152 909	314 919	152 212	149 491	301 703
Cours préparatoire (CP)	147 238	139 433	286 671	161 582	157 710	319 292
Cours élémentaire 1ère année (CE1)	197 044	187 735	384 779	124 508	121 115	245 623
Cours élémentaire 2ème année (CE2)	132 511	123 336	255 847	115 100	111 795	226 895
Cours moyen 1ère année (CM1)	110 257	101 245	211 502	106 756	103 248	210 004
Cours moyen 2ème année (CM2)	180 149	171 303	351 452	111 644	106 411	218 056

Source : ANNUAIRE SCOLAIRE STATISTIQUE/ANSD. RGPHAE-2013

III.2. STATUT DE L'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION

L'alphabétisation est une étape cruciale pour l'acquisition de compétences de base nécessaires pour faire face aux nombreux défis auxquels enfants, jeunes et adultes seront confrontés tout au long de leur vie. Pour de nombreux jeunes défavorisés et adultes, l'éducation non-formelle est une des principales voies de l'apprentissage. L'éducation non-formelle s'efforce de toucher les populations en tenant compte de leur propre contexte et de préférence en utilisant leur propre langue.

L'alphabétisation est définie dans le Recensement comme le fait pour une personne âgée de 6 ans et plus de savoir lire et écrire dans une langue quelconque. Bien que souvent mesurée auprès des 15 ans et plus, certains organismes tels que l'UNESCO publient de plus en plus des statistiques sur l'alphabétisation auprès de la population de 10 ans, ce qui justifie le choix fait sur cette tranche d'âge pour la suite de la section.

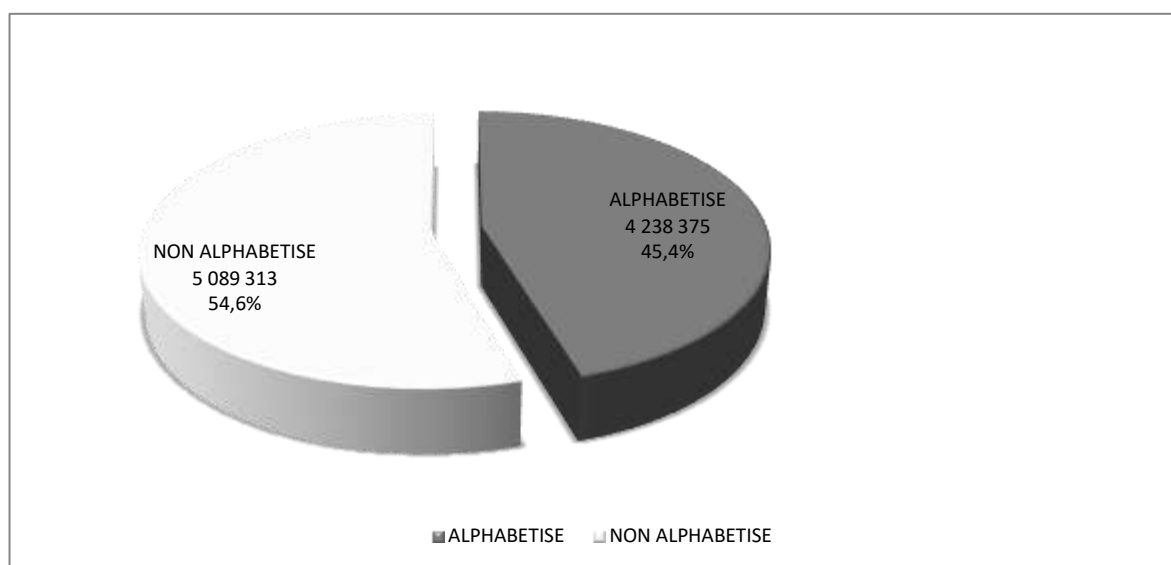
III.2.1. NIVEAU D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION AGÉE DE 10 ANS ET PLUS

Le niveau d'alphabétisation de la population est un des indicateurs d'appréciation du capital humain chez les adultes. Il est appréhendé à l'aide du taux d'alphabétisation. Elle est un instrument d'appui à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de l'autonomisation des populations. En effet, le taux d'alphabétisation constitue un des indicateurs clés des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'objectif 4 de Dakar⁴ des OMD est d'améliorer le niveau d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015. Il traduit la capacité des personnes âgées de 15 ans et plus à lire et à écrire au moins dans une langue donnée et à communiquer et s'informer. Mais les résultats analysés dans ce présent rapport portent sur la population âgée de 10 ans et plus, bien que les tranches d'âge 6 ans et plus et 15 ans et plus aient été prises en compte dans les analyses comparatives avec les autres recensements et enquêtes.

Cependant, l'alphabétisation bénéficie d'une moindre attention par rapport aux années précédentes où des campagnes d'alphabétisation étaient menées. En effet, le taux d'analphabétisme demeure encore élevé (54,6%), malgré des progrès réalisés ces deux dernières décennies dans ce domaine au Sénégal.

Les personnes âgées de 10 ans et plus ayant répondu aux questions sur l'alphabétisation sont estimées à environ 9 327 688 individus. Parmi elles, 4 238 375 sont alphabétisées, soit un taux d'alphabétisation de 45,4%. Les analphabètes ou personnes qui ne savent lire ou écrire dans aucune langue, y compris les langues nationales, sont estimés à 5 089 313.

Graphique 3.3. : Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus



⁴ UNESCO. Initiative pour l'alphabétisation : Savoir pour pouvoir. 2006-2015.

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ce taux d'alphabétisation, analysé de manière globale, cache des disparités significatives selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence.

✓ ***Niveau d'alphabétisation de la population par sexe et par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence***

Selon la classe d'âge, le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les personnes les plus jeunes de 10-14 ans et 15-19 ans (respectivement 58,1% et 64,1%), aussi bien chez les hommes (respectivement 58,1% et 64,8%) que chez les femmes (respectivement 58,2% et 57,6%). Le taux d'alphabétisation décroît avec l'âge et est plus faible chez les personnes âgées, notamment chez les femmes de plus de 70 ans. Alors que pour les hommes de plus de 70 ans, le taux d'alphabétisation varie entre 35,4% et 28,1%. Néanmoins, ce taux est plus élevé chez les hommes de 15-19 ans. A partir de 80 ans, seule une personne sur cinq est alphabétisée.

Tableau 3.3. : Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe

Groupe d'âges quinquennaux	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés
10-14	41,9	58,1	41,8	58,2	41,9	58,1
15-19	35,2	64,8	42,4	57,6	38,9	61,1
20-24	43,3	56,7	56,5	43,5	50,2	49,8
25-29	48,8	51,2	66,5	33,5	58,2	41,8
30-34	51,0	49,0	70,7	29,3	61,3	38,7
35-39	48,8	51,2	71,5	28,5	60,6	39,4
40-44	50,4	49,6	75,8	24,2	63,8	36,2
45-49	50,6	49,4	77,1	22,9	64,6	35,4
50-54	52,8	47,2	80,1	19,9	67,1	32,9
55-59	49,2	50,8	78,0	22,0	63,5	36,5
60-64	53,7	46,3	85,0	15,0	69,6	30,4
65-69	57,1	42,9	88,9	11,1	73,0	27,0
70-74	64,6	35,4	94,2	5,8	80,3	19,7
75-79	64,9	35,1	94,5	5,5	79,7	20,3
80-84	68,8	31,2	95,8	4,2	83,4	16,6
85-89	68,0	32,0	95,6	4,4	81,8	18,2
90-94	71,9	28,1	96,7	3,3	86,1	13,9
95+	71,4	28,6	95,4	4,6	86,2	13,8
Total	46,3	53,7	62,3	37,7	54,6	45,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Inégalement repartis selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence, la grande majorité des analphabètes est constituée de femmes (59,0%) et de ruraux (62,7%).

Le taux d'alphabétisation est plus élevé en milieu urbain où on enregistre 57,9% contre 33,8% en milieu rural. Pour toutes tranches d'âges confondues et quel que soit le milieu de résidence, les hommes sont plus alphabétisés que les femmes : 65,6% des hommes contre seulement 50,5% des femmes en milieu urbain et 42,3% des hommes contre 25,9% des femmes en milieu rural. Cependant, pour la tranche d'âge 10-14 ans, on enregistre un taux d'alphabétisation légèrement plus élevé pour les femmes en milieu urbain : 70,3% pour les femmes contre 69,7% pour les hommes en milieu urbain. La même situation est observée tant en milieux urbain que rural dans chaque région. Ces écarts sont encore plus importants chez les personnes du troisième âge (ainés) selon que l'on soit en milieux urbain ou rural.

Tableau 3.4. : Niveau d'alphabétisation de la population par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence

Groupe d'âges quinquennaux	Urbain				Rural			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés
10-14	30,3	69,7	29,7	70,3	49,8	50,2	50,5	49,5
15-19	23,3	76,7	28,6	71,4	45,3	54,7	54,6	45,4
20-24	31,9	68,1	41,7	58,3	55,9	44,1	72,0	28,0
25-29	38,2	61,8	52,0	48,0	61,8	38,2	81,1	18,9
30-34	40,5	59,5	57,1	42,9	63,6	36,4	84,4	15,6
35-39	38,0	62,0	57,4	42,6	61,5	38,5	85,5	14,5
40-44	37,5	62,5	61,0	39,0	64,2	35,8	89,1	10,9
45-49	37,0	63,0	63,8	36,2	65,3	34,7	90,8	9,2
50-54	37,6	62,4	66,4	33,6	67,2	32,8	92,9	7,1
55-59	33,6	66,4	64,9	35,1	65,3	34,7	93,0	7,0
60-64	36,6	63,4	73,0	27,0	69,1	30,9	95,3	4,7
65-69	40,1	59,9	81,3	18,7	71,7	28,3	96,5	3,5
70-74	49,5	50,5	89,7	10,3	74,5	25,5	97,4	2,6
75-79	50,8	49,2	91,0	9,0	74,6	25,4	97,7	2,3
80-84	55,6	44,4	92,8	7,2	76,7	23,3	97,8	2,2
85-89	55,8	44,2	92,7	7,3	75,8	24,2	98,2	1,8
90-94	61,4	38,6	94,4	5,6	77,2	22,8	98,1	1,9
95+	61,9	38,1	93,2	6,8	76,9	23,1	96,8	3,2
Total	34,4	65,6	49,5	50,5	57,7	42,3	74,1	25,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

✓ *Niveau d'alphabétisation de la population par sexe selon la région*

L'analyse régionale du niveau d'alphabétisation par sexe montre que Ziguinchor (62,3%) et Dakar (61,9%) disposent des meilleurs taux d'alphabétisation. Suivent ensuite les régions de Fatick (48,9%), Thiès (47,0%), Kaolack (46,4%) et Sédhiou (42,7%). En revanche, les régions de Matam (24,9%), Tambacounda (26,5%), Diourbel (29,8%) et Kolda (33,1%) se signalent avec les taux d'alphabétisation les plus bas.

Globalement au niveau national, 53,7% des hommes sont alphabétisés contre 37,7% des femmes. Des disparités importantes du taux d'alphabétisation apparaissent selon le genre. En effet, les hommes se distinguent avec les taux d'alphabétisation les plus élevés dans les régions de Ziguinchor (71,7%) et Dakar (69,0%), tandis que les régions de Matam (29,9%), Tambacounda (33,0%), Diourbel (40,3%) et Kolda (40,4%) affichent les taux les plus bas. Au niveau des femmes, les taux les plus élevés sont observés dans les régions de Dakar (54,8%) et Ziguinchor (52,5%), alors que les régions de Tambacounda (20,2%), Matam (20,7%), Diourbel (21,4%) et Kédougou (23,8%) affichent les taux les plus bas.

Tableau 3.5. : Niveau d'alphabétisation de la population de la population âgée de 10 ans et plus par sexe selon la région au Sénégal en 2013

Région	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés
DAKAR	31,0	69,0	45,2	54,8	38,1	61,9
ZIGUINCHOR	28,3	71,7	47,5	52,5	37,7	62,3
DIOURBEL	59,7	40,3	78,6	21,4	70,2	29,8
SAINT-LOUIS	52,8	47,2	64,5	35,5	58,9	41,1
TAMBACOUNDA	67,0	33,0	79,8	20,2	73,5	26,5
KAOLACK	44,2	55,8	62,0	38,0	53,6	46,4
THIES	45,6	54,4	60,0	40,0	53,0	47,0
LOUGA	57,8	42,2	72,9	27,1	65,7	34,3
FATICK	43,4	56,6	58,3	41,7	51,1	48,9
KOLDA	59,6	40,4	74,2	25,8	66,9	33,1
MATAM	70,1	29,9	79,3	20,7	75,1	24,9
KAFFRINE	51,0	49,0	71,7	28,3	61,9	38,1
KEDOUGOU	57,4	42,6	76,2	23,8	66,7	33,3
SEDHIOU	44,8	55,2	69,6	30,4	57,3	42,7
SENEGAL	46,3	53,7	62,3	37,7	54,6	45,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ces disparités sont plus accentuées dans certaines régions où le taux des hommes fait presque le double de celui des femmes. C'est le cas des régions de Diourbel (40,3% contre 21,4%) et Kédougou (42,6% contre 23,8%).

L'analphabétisme est plus répandu chez les femmes (62,3% contre 46,3% chez les hommes) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (49,5% contre 34,4% en zone urbaine et 74,1% contre 57,7% en zone rurale). En plus de ce taux qui est général, il est déterminé un taux d'alphabétisation en langue nationale qui est obtenu en faisant le rapport de la population âgée de 10 ans et plus et qui sait lire et écrire dans une langue nationale sur la population totale de la même tranche d'âge.

III.2.2. NIVEAU D'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION AGÉE DE 10 ANS ET PLUS EN LANGUES NATIONALES ET ARABE

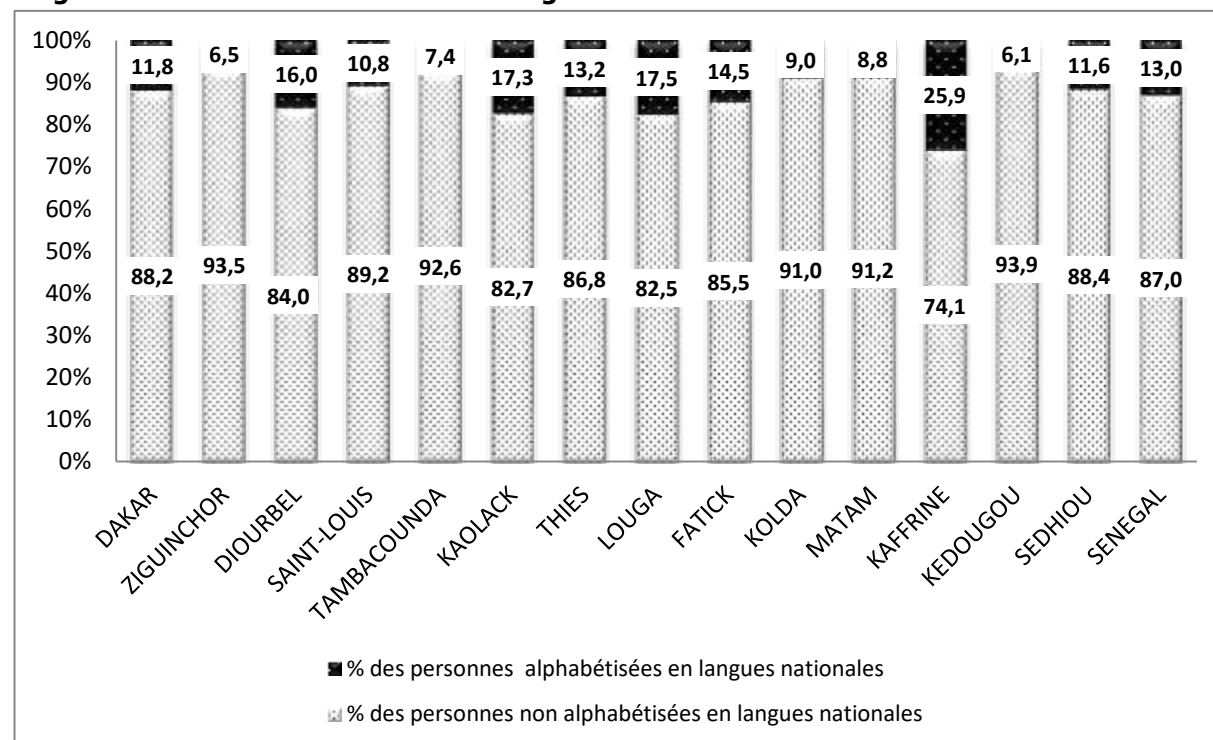
Au Sénégal, l'alphabétisation joue un rôle majeur dans le quotidien des individus et bénéficie depuis longtemps de programmes spéciaux avec l'introduction des langues nationales dans le système formel d'alphabétisation. Ce n'est qu'après l'Indépendance qu'elle a fait une entrée timide dans le paysage scolaire avec une planification progressive.

A côté de la langue française, « langue officielle » du pays, six langues principales que sont le Diola, le Mandingue, le Pulaar, le Sérère, le Soninké et le Wolof ainsi que l'Arabe furent homologuées et codifiées.

En ce qui concerne l'alphabétisation en « langue nationale et arabe », le taux se situe à 12,7% au niveau national. Cependant, ce taux cache d'importantes disparités selon le genre et le milieu de résidence.

Au titre de ces disparités, la région de Kaffrine se démarque avec un taux de 25,9%. Elle est suivie des régions de Louga, de Kaolack et de Diourbel avec respectivement 17,5%, 17,3% et 16,0%. Les régions de Kédougou (6,1%), Ziguinchor (6,5%), Tambacounda (7,4%), Matam (8,8%) et Kolda (9,0%) se distinguent avec des taux d'alphabétisation en deçà de 10%.

Graphique 3.4. : Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus en langues nationales et arabe selon les régions



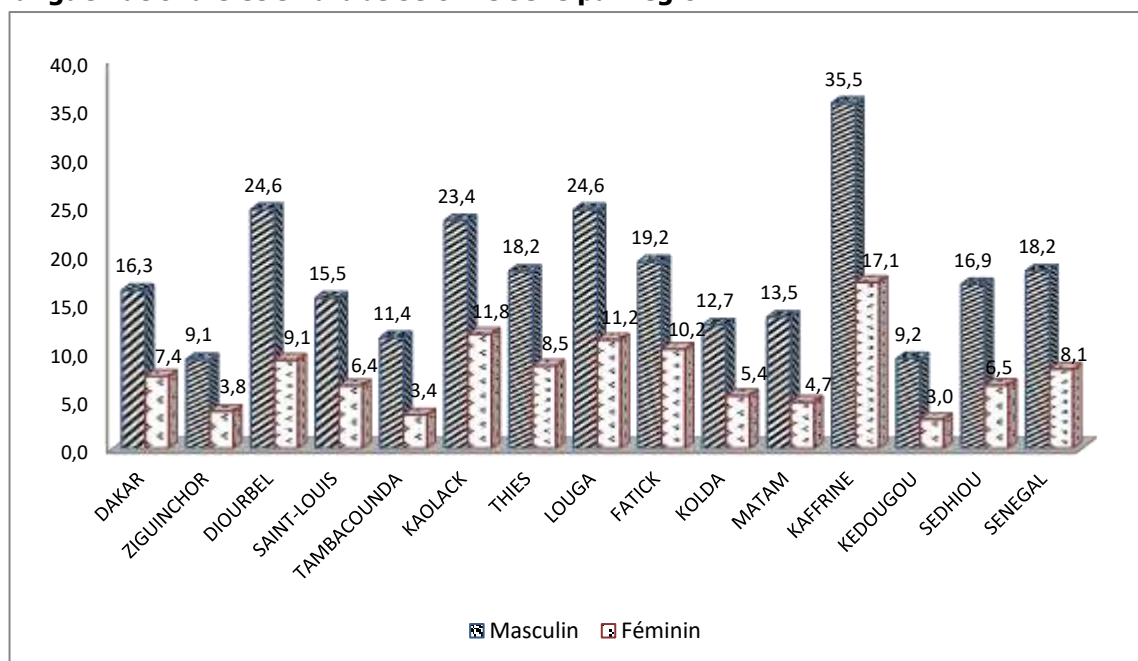
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Globalement, le taux d'analphabétisme en langue nationale et arabe est de 87,0% et atteint plus de 9 personnes sur dix dans les régions de Kédougou (93,9%), Matam (91,2%), Kolda (91,0%), Ziguinchor (93,5%) et Tambacounda (92,6%).

✓ **Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus en langues nationales et arabe selon le sexe et le milieu de résidence**

Il apparaît également que les hommes (18,2%) sont deux fois plus alphabétisés que les femmes (8,1%) en langue nationale. Cette situation, au niveau national, prévaut dans toutes les régions du pays. La région de Kaffrine se démarque des autres avec un taux d'alphabétisation des hommes de 35,5% suivie de celles de Diourbel (24,6%), de Louga avec (24,6%) et de Kaolack (23,4%). En somme, le taux d'alphabétisation en langue nationale des hommes fait le double voire plus que celui des femmes dans la plupart des régions, à l'exception de celle de Fatick.

Graphique 3.5. : Taux d'alphabétisation (%) de la population âgée de 10 ans et plus en langue nationale et en arabe selon le sexe par région



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Quel que soit le milieu, la proportion d'hommes qui savent lire et écrire en langue nationale est plus importante que celle des femmes. En effet, en milieu urbain, il est observé un taux d'alphabétisation de 15,7% pour les hommes contre 7,2% pour les femmes. De la même façon, la même tendance est observée en milieu rural avec 20,6% en faveur des hommes contre 9,0% pour les femmes. En outre, ce taux est plus élevé en milieu rural (14,6% contre 11,4% en milieu urbain) et cela pourrait s'expliquer par le développement des programmes d'alphabétisation avec les ONG durant ces dernières années.

Tableau 3.6. : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus en langue nationale et en arabe par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe	Effectif		Pourcentage	
		Non alphabétisé en langues nationales et arabe	Alphabétisé en langues nationales et arabe	Non alphabétisé en langues nationales et arabe	Alphabétisé en langues nationales et arabe
Urbain	Masculin	1 860 187	347 479	84,3	15,7
	Féminin	2 141 307	164 998	92,8	7,2
	Ensemble	4 001 494	512 477	88,6	11,4
Rural	Masculin	1 828 805	475 744	79,4	20,6
	Féminin	2 282 973	226 195	91,0	9,0
	Ensemble	4 111 778	701 939	85,4	14,6
National	Masculin	3 688 992	823 223	81,8	18,2
	Féminin	4 424 279	391 194	91,9	8,1
	Ensemble	8 113 272	1 214 417	87,0	13,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

✓ **Niveau d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus par langue**

Avec 37,2% d'alphabétisés, le Français reste la langue d'alphabétisation dominante. Suivent ensuite l'Arabe (11,1%), le Wolof et le Pulaar (avec respectivement 2,0% et 0,8%), le Serer 0,3%, le Diola, le Mandingue et le Soninké avec respectivement 0,1%, 0,1% et 0,04%. Le niveau d'alphabétisation en Soninké, Mandingue et Diola au niveau national est très faible. En effet, ces deux langues ne se retrouvent pas quasiment dans toutes les régions.

Hormis le Français et l'Arabe qui restent dominantes, le Pulaar constitue la première langue nationale d'alphabétisation dans la région de Matam. Le Diola l'est dans la région de Ziguinchor.

Tableau 3.7. : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus par langue selon la région

REGION	Français	Wolof	Pulaar	Serer	Mandingue	Diola	Soninké	Arabe	Autres langues
DAKAR	56,8	2,5	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	9,6	9,4
ZIGUINCHOR	58,9	0,9	0,2	0,1	0,5	1,1	0,0	5,1	12,6
DIOURBEL	17,2	1,6	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	15,0	1,7
SAINT-LOUIS	35,4	1,6	1,9	0,1	0,0	0,0	0,0	8,3	4,8
TAMBACOUNDA	21,3	0,8	1,3	0,1	0,3	0,1	0,2	5,9	1,5
KAOLACK	33,0	1,7	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	15,9	3,6
THIES	39,6	3,4	0,3	0,6	0,1	0,1	0,0	10,5	4,5
LOUGA	22,7	2,8	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0	15,8	2,1
FATICK	38,3	1,6	0,2	1,5	0,1	0,0	0,0	12,6	7,8
KOLDA	27,3	0,7	2,7	0,1	0,2	0,1	0,0	6,6	2,5
MATAM	19,5	0,9	3,1	0,1	0,0	0,0	0,1	6,3	2,1
KAFFRINE	14,8	2,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	24,8	1,4
KEDOUGOU	30,2	0,8	1,9	0,1	0,7	0,0	0,0	4,1	2,9
SEDHIOU	33,9	0,6	0,7	0,1	0,7	0,2	0,0 ⁵	10,6	3,1
SENEGAL	37,2	2,0	0,8	0,3	0,1	0,1	0,0*	11,1	5,3

Source : ANSD. RGPHAE 2013

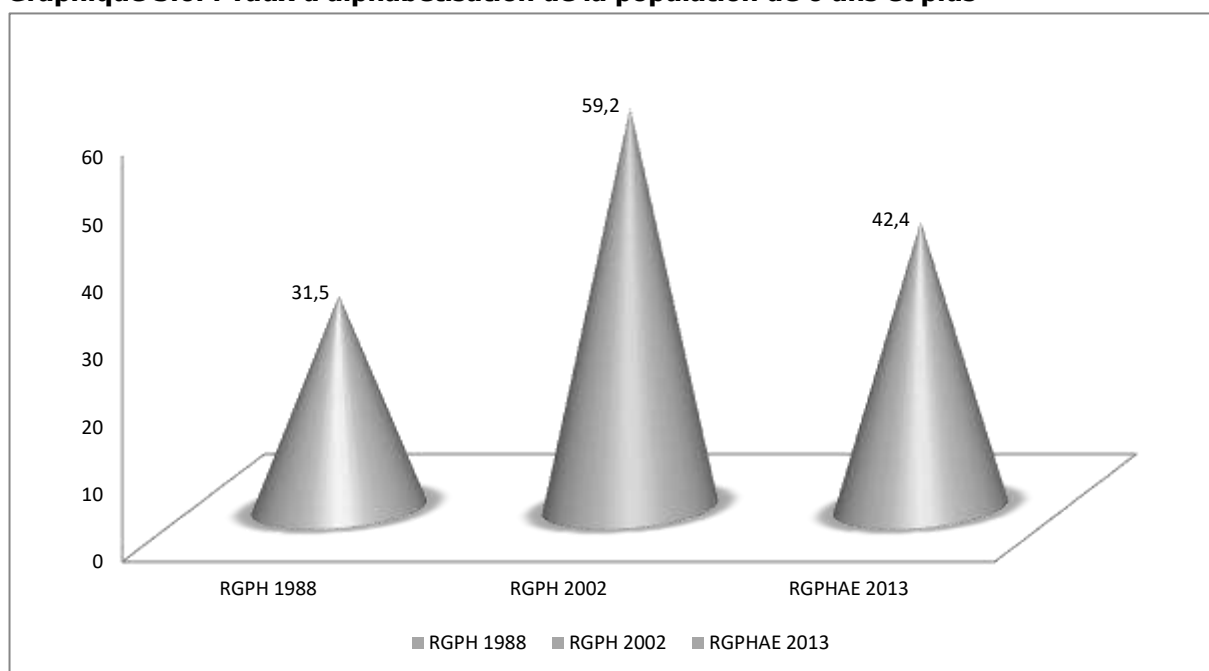
⁵ * : 0,04. Tous les 0,0 dans le tableau ne signifient pas une inexistence. A plus d'un chiffre après la virgule, ils deviennent non nuls.

Même si la langue française est prédominante dans la majeure partie du pays, il n'en demeure pas moins que l'Arabe est bien présent, et reste dominant dans la région de Kaffrine avec 24,8% contre 14,8% pour le Français. Malgré la prépondérance du Français dans les régions de Kaolack (15,9% contre 33,0% pour le Français), de Louga (15,8% contre 22,7% pour le Français) et de Diourbel (15,0% contre 17,2 pour le Français), l'Arabe enregistre des taux significatifs. Cette situation peut s'expliquer par l'existence de daaras et d'écoles coraniques dans ces régions. A Diourbel, l'inexistence d'écoles françaises à Touba et la prévalence des daaras peuvent expliquer le taux important de l'arabe. Kédougou (4,1%) et Ziguinchor (5,1%) enregistrent le plus faible taux d'alphabétisation en Arabe.

III.2.3. TENDANCES DE L'ALPHABETISATION DE 1988 A 2013

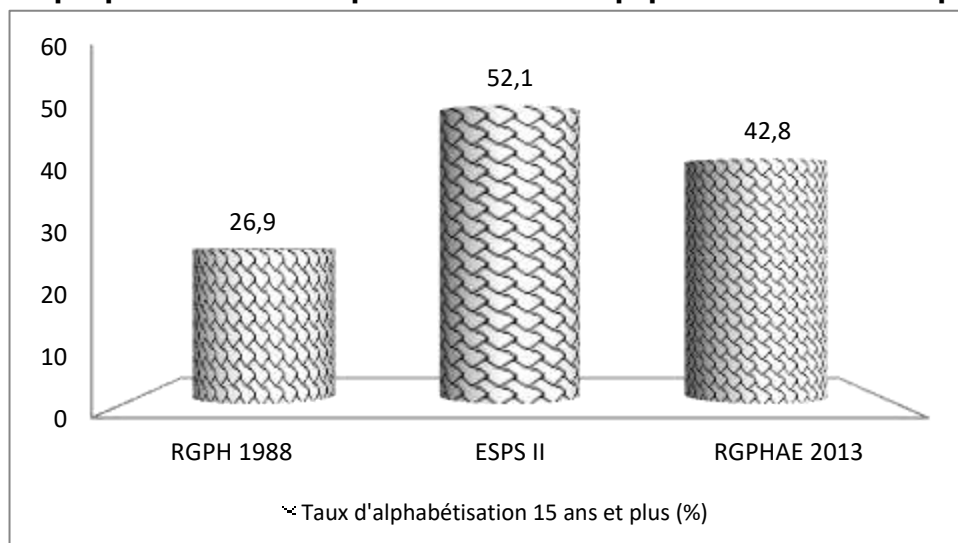
L'alphabétisation a nettement évolué de 1988 à 2013. Ainsi, le Sénégal est passé d'un taux d'alphabétisation des individus de 6 ans et plus de 31,5% en 1988 à 59,2% en 2002 et à 42,4% en 2013.

Graphique 3.6. : Taux d'alphabétisation de la population de 6 ans et plus



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Pour les personnes âgées de 10 ans et plus, il est passé de 31,1% à 45,2% entre 1988 et 2013. Le taux d'alphabétisation des personnes de 15 et plus est passé de 26,9% en 1988 à 52,1% en 2011 (ESPS II, 2011) et à 42,8% en 2013.

Graphique 3.7. : Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Quelque soit l'âge pris en compte, on observe une évolution positive du taux d'alphabétisation entre 1988 à 2002. Cependant, le taux d'alphabétisation des individus de 6 ans et plus a connu une baisse de moins 16,8 points entre 2002 et 2013. Cette tendance décroissante s'observe également pour l'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus avec une baisse de moins 6,7 points entre 2011 (ESPS II) et 2013. Mais le taux d'alphabétisation des 10 ans et plus a connu une augmentation de 14,1 points entre 1988 et 2013. Parallèlement, le Sénégal a plus que doublé son taux d'alphabétisation des femmes âgées de 10 ans et plus, qui est passé de 17,9% en 1988 à 37,7% en 2013.

III.3. SCOLARISATION

Le RGPHAE s'est intéressé à la scolarisation en identifiant pour chaque individu son statut scolaire, la population scolarisable étant celle constituée de la tranche d'âge 3-27 ans. La population scolaire du RGPHAE est l'ensemble des personnes qui fréquentaient l'école durant l'année 2013. Sont abordées dans la section, la répartition des apprenants par niveau de scolarisation et l'intensité de la scolarisation aux différents cycles du système éducatif.

III.3.1. EFFECTIFS

Les résultats du Recensement ont montré que le Sénégal compte 2 852 983 apprenants répartis ainsi qu'il suit : 170 351 (6,0%) au préscolaire, 1 521 572 (53,3%) au primaire, 701 577 (24,6%) au moyen, 321 799 (11,3%) au secondaire et 137 684 (4,8%) au supérieur. Le milieu urbain concentre plus de 57,3% de l'effectif total des apprenants.

✓ *Effectifs par niveau selon le sexe et le milieu de résidence*

Au préscolaire, les filles (51,2%) sont plus nombreuses que les garçons (48,8%). Le milieu urbain polarise 64,6% de l'effectif total au préscolaire, soit 109 941 élèves contre 60 410 apprenants en milieu rural.

Au primaire, le milieu urbain, avec 756 313 élèves, concentre 49,8% des apprenants. La répartition selon le sexe met en avant un équilibre entre les effectifs, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural : 49,6% de garçons en milieu urbain et 51,0% de filles en zone rurale.

Au moyen, 349 881 garçons sont dénombrés pour 351 696 filles. Ce qui traduit une parité presque parfaite entre les filles et les garçons (49,9%), même si la situation s'inverse entre les deux milieux de résidence. En zone rurale, les garçons sont majoritaires (51,4%), tandis que les filles le sont en zone urbaine (51,3%).

Au secondaire, l'effectif du milieu rural, chiffré à 80 596 lycéens, correspond au quart de l'ensemble des apprenants de ce cycle. L'effectif des garçons (54,6%) se démarque de celui des filles et encore plus en milieu rural où ceux-ci font 61,3% de l'effectif.

Au supérieur, l'effectif des étudiants est largement dominé par les hommes (60,5% contre 39,5%). Cet écart est lié à la faible représentativité des femmes (27,0%) dans l'effectif du milieu rural qui se situe à 172 40 étudiants (12,6% des 137 684 étudiants dénombrés dans l'enseignement supérieur).

Tableau 3.8. : Répartition des élèves/étudiants par niveau d'études selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Effectif									
Préscolaire	53732	56209	109941	29357	31054	60410	83088	87263	170351
Primaire	374857	381456	756313	374911	390348	765260	749769	771804	1521572
Moyen	196524	206804	403328	153357	144892	298249	349881	351696	701577
Secondaire	126458	114746	241203	49392	31204	80596	175849	145950	321799
Supérieur	70689	49756	120444	12580	4659	17240	83269	54415	137684
Tous niveaux	822259	808970	1631229	619597	602157	1221754	1441856	1411127	2852983
Proportion									
Préscolaire	48,9	51,1	100,0	48,6	51,4	100,0	48,8	51,2	100,0
Primaire	49,6	50,4	100,0	49,0	51,0	100,0	49,3	50,7	100,0
Moyen	48,7	51,3	100,0	51,4	48,6	100,0	49,9	50,1	100,0
Secondaire	52,4	47,6	100,0	61,3	38,7	100,0	54,6	45,4	100,0
Supérieur	58,7	41,3	100,0	73,0	27,0	100,0	60,5	39,5	100,0
Tous niveaux	50,4	49,6	100,0	50,7	49,3	100,0	50,5	49,5	100,0

Source : ANSD. RGPHAE-2013

✓ *Effectifs par niveau selon le type d'établissement*

La scolarisation se fait généralement dans l'école publique française. En effet, 84,7% des élèves/étudiants fréquentent l'école publique (85,2% des hommes et 84,3% des femmes). Le privé laïc participe à hauteur de 10,1% à l'enrôlement scolaire des élèves. Le communautaire reste marginal en permettant la scolarisation à hauteur de 0,2% dont 0,6% au préscolaire.

L'examen de la part du privé pour chaque niveau d'enseignement permet de voir qu'au préscolaire, le privé (tous types confondus) a contribué à 43,0% à l'effort de massification des effectifs. Au primaire, le secteur privé regroupe 13,7% des élèves. Au moyen, la proportion d'élèves du privé est plus faible (10,0%) que pour tous les autres niveaux, y compris le secondaire pour lequel le privé polarise 16,4% de l'effectif des lycéens. Au supérieur, le privé concentre 19,3% des effectifs de l'enseignement supérieur (24,3% chez les femmes et 15,9% chez les hommes).

Tableau 3.9. : Répartition des élèves/étudiants par niveau d'étude selon le type d'établissement fréquenté

	Pub.	Priv. laïc	Priv. Conf. chrétien	Priv. conf. islamique	Autre Priv. conf.	Communautaire	Total
Hommes	85,2	9,8	1,4	3,1	0,4	0,2	100,0
Femmes	84,3	10,4	1,5	3,2	0,4	0,2	100,0
Ensemble	84,7	10,1	1,5	3,1	0,4	0,2	100,0
Préscolaire	56,4	29,3	3,7	8,7	1,2	0,6	100,0
Primaire	86,1	7,9	1,5	4,0	0,3	0,2	100,0
Moyen	89,9	7,2	1,1	1,4	0,3	0,0	100,0
Secondaire	83,6	13,4	1,1	1,2	0,6	0,0	100,0
Supérieur	80,7	16,8	1,3	0,3	0,8	0,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE-2013

III.3.2. INTENSITE DE LA SCOLARISATION

L'intensité de la fréquentation scolaire est mesurée par le taux brut de scolarisation (TBS) et le taux net de scolarisation (TNS). Ces grandeurs donnent un aperçu sur le degré de fréquentation d'un cycle donné, en confrontant les effectifs dans ce cycle et la population visée pour recevoir l'enseignement dudit cycle.

Concernant les populations ciblées pour l'enseignement, la préscolarisation s'adresse à la tranche d'âge de 3 à 6 ans. Pour le primaire, la population scolarisable est formée de l'ensemble des enfants de 7 à 12 ans. Concernant le moyen, ce sont les enfants de 13 à 16 ans qui sont visés. La population scolarisable ou demande potentielle du secondaire est constituée des 17-19 ans.

L'analyse met en avant des taux de scolarisation qui chutent fortement à mesure que le niveau avance avec des écarts qui s'accroissent.

✓ ***Intensité de la scolarisation par niveau selon le sexe et le milieu de résidence***

Au préscolaire, le TBS dénommé taux brut de préscolarisation (TBPS) est de 10,6 %. Il est plus élevé chez les filles (11,0%) que chez les garçons (10,2%). En milieu urbain, il s'élève à 19,3%, alors qu'il n'est que 5,8% en milieu rural.

En s'intéressant exclusivement à la population cible pour le préscolaire, le TNS de 10,2%, quasi égal au TBS, met en avant le fait que ce cycle accueille exclusivement des enfants de la tranche d'âge (3-6 ans) visé par ce cycle.

Au niveau du primaire, le TBS est de 80,0% (79,1% pour les garçons et 80,9% chez les filles). Le niveau élevé du TBS au primaire par rapport aux autres cycles témoigne entre autres de l'intérêt porté à ce cycle qui fait partie des objectifs phares des OMD. Néanmoins, des efforts restent à fournir pour atteindre un TBS de plus de 100% nécessaire à l'objectif d'éducation primaire pour tous. Le taux est nettement plus élevé en milieu urbain (96,3%), soit un écart de 27,7 points de pourcentage par rapport au milieu rural (68,6%).

En se restreignant à la population cible, le TNS estimé à 58,1% (soit 59,0% chez les filles et 57,2% chez les garçons) confirme la faiblesse du niveau de scolarisation. Un écart de plus de 20 points de pourcentage est à relever entre les zones urbaine (70,8%) et rurale (49,2%).

L'écart énorme entre le TBS et le TNS (21,9 points de pourcentage) révèle la forte proportion des personnes admises au primaire qui ne seraient pas dans la population ciblée pour ce cycle. Cet écart pourrait s'expliquer par le rabaissement non encore officiel de l'âge à la scolarisation à l'admission au cours initial (CI) qui passerait de 7 à 6 ans.

La scolarisation au primaire s'est nettement intensifiée depuis 2002 où le taux brut (respectivement net) était de 63,6% (respectivement de 45,6%), soit une intensification de plus de 16 points de pourcentage pour le taux brut (respectivement de 12,5 points de pourcentage pour le taux net).

Cet accroissement est porté par le redressement de la situation du milieu rural lequel a connu une augmentation de 20,1 points de pourcentage entre 2002 et 2013 pour une hausse de 4,4 points de pourcentage pour le milieu urbain.

Concernant le cycle moyen, le TBS se situe à 59,4% au niveau national pour une valeur de 58,3% pour les filles contre 60,5% chez les garçons. La même situation qu'au primaire s'observe pour les milieux de résidence en termes d'écart. Ce dernier s'amplifie d'ailleurs même de 3,7 points de pourcentage par rapport à l'écart trouvé au primaire entre ces deux milieux, soit un écart chiffré à 31,4 points de pourcentage correspondant à la différence entre 76,9% (TBS au moyen en milieu urbain) et 45,5% (TBS au moyen en milieu rural).

En considérant la population de 13 à 16 ans, cible pour ce niveau d'enseignement, le TNS met en exergue une réduction de l'écart de fréquentation entre le milieu urbain (46,4%) et le milieu rural (26,6%), soit un écart de 19,8 points de pourcentage. En examinant la situation selon le sexe, le TNS met en égalité les deux genres (35,5% chez les garçons contre 35,3% chez les filles), même si l'écart atteint 1,1 point de différence en milieu rural en faveur des hommes là où la situation en zone urbaine est meilleure de 0,7 point chez les filles.

Pour ce qui est du secondaire, le niveau du TBS relativement faible (41,5%) est lié au niveau assez bas de la fréquentation en milieu rural (20,5%), alors que le TBS du milieu urbain se situe à 62,9%, soit un écart de 32,4 points de pourcentage entre les deux milieux de résidence. Pour ce niveau, un net démarquage existe entre les filles (36,6%) et les garçons (46,7%), comparativement à la situation prévalant au moyen et au primaire.

En se limitant à la population cible pour ce niveau d'enseignement, le TNS au secondaire s'évalue à 16,9% (18,7% chez les garçons contre 15,2% pour les filles), traduisant d'énormes retards de scolarisation pour ce cycle. Le milieu rural (8,0%) a un TNS deux fois inférieur à celui observé au niveau national.

La faible intensité de la scolarisation observée au secondaire en milieu rural s'expliquerait par la concentration des établissements d'enseignement secondaire en milieu urbain⁶.

⁶ Selon les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale, 77,3% des établissements d'enseignement secondaire général se retrouvent en milieu urbain.

Tableau 3.10. : Taux brut/net de scolarisation par niveau selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
TBS									
Préscolaire	18,8	19,8	19,3	5,6	6,1	5,8	10,2	11,0	10,6
Primaire	96,1	96,6	96,3	67,3	69,8	68,6	79,1	80,9	80,0
Moyen	77,2	76,6	76,9	47,4	43,6	45,5	60,5	58,3	59,4
Secondaire	67,5	58,6	62,9	26,0	15,4	20,5	46,7	36,6	41,5
TNS									
Préscolaire	18,3	19,4	18,8	5,2	5,7	5,4	9,8	10,6	10,2
Primaire	70,4	71,2	70,8	48,0	50,4	49,2	57,2	59,0	58,1
Moyen	46,0	46,7	46,4	27,1	26,0	26,6	35,5	35,3	35,4
Secondaire	27,5	24,5	25,9	9,9	6,3	8,0	18,7	15,2	16,9

Source : ANSD. RGPHAE-2013

✓ ***Iniquité genre dans la scolarisation selon le milieu de résidence***

L'analyse genre de la fréquentation scolaire via l'indice de parité révèle que la préscolarisation et la fréquentation primaire sont en faveur des filles avec un indice de parité de 1,06 au préscolaire et de 1,02 au primaire. Au moyen, l'indice reflétant une parité au niveau global, pour ce qui est du taux net, cache le fait que la situation est favorable aux filles en milieu urbain (1,02) et en faveur des garçons en zone rurale (0,96). Au secondaire, l'indice de parité de 0,78 (pour le TBS) de 0,81 (pour le TNS) indique une situation très largement favorable aux garçons.

Tableau 3.11. : Indice de parité de la scolarisation par niveau selon le milieu

Milieu de résidence	TBS				TNS			
	Préscolaire	Primaire	Moyen	Secondaire	Préscolaire	Primaire	Moyen	Secondaire
Urbain	1,06	1,01	0,99	0,87	1,06	1,01	1,02	0,89
Rural	1,10	1,04	0,92	0,59	1,09	1,05	0,96	0,63
Ensemble	1,08	1,02	0,96	0,78	1,08	1,03	1,00	0,81

Source : ANSD. RGPHAE-2013

L'analyse quasi globale de la situation cache d'énormes disparités interrégionales qui nécessitent d'être relevées.

✓ ***Intensité de la scolarisation par niveau selon la région***

L'analyse interrégionale de la fréquentation scolaire met en avant la région de Ziguinchor qui connaît une plus forte fréquentation de la population à tous les niveaux d'études, tant au brut qu'au net. Cette région a un TBS au primaire supérieur à plus de 25 points de pourcentage du niveau national.

Les régions de Tambacounda, de Matam, de Kaffrine et de Diourbel se distinguent aussi par leurs plus faibles taux (brut et net) de scolarisation dans tous les cycles. Ce qui témoigne de l'effort à mettre dans ces régions pour rehausser le niveau national de la fréquentation scolaire.

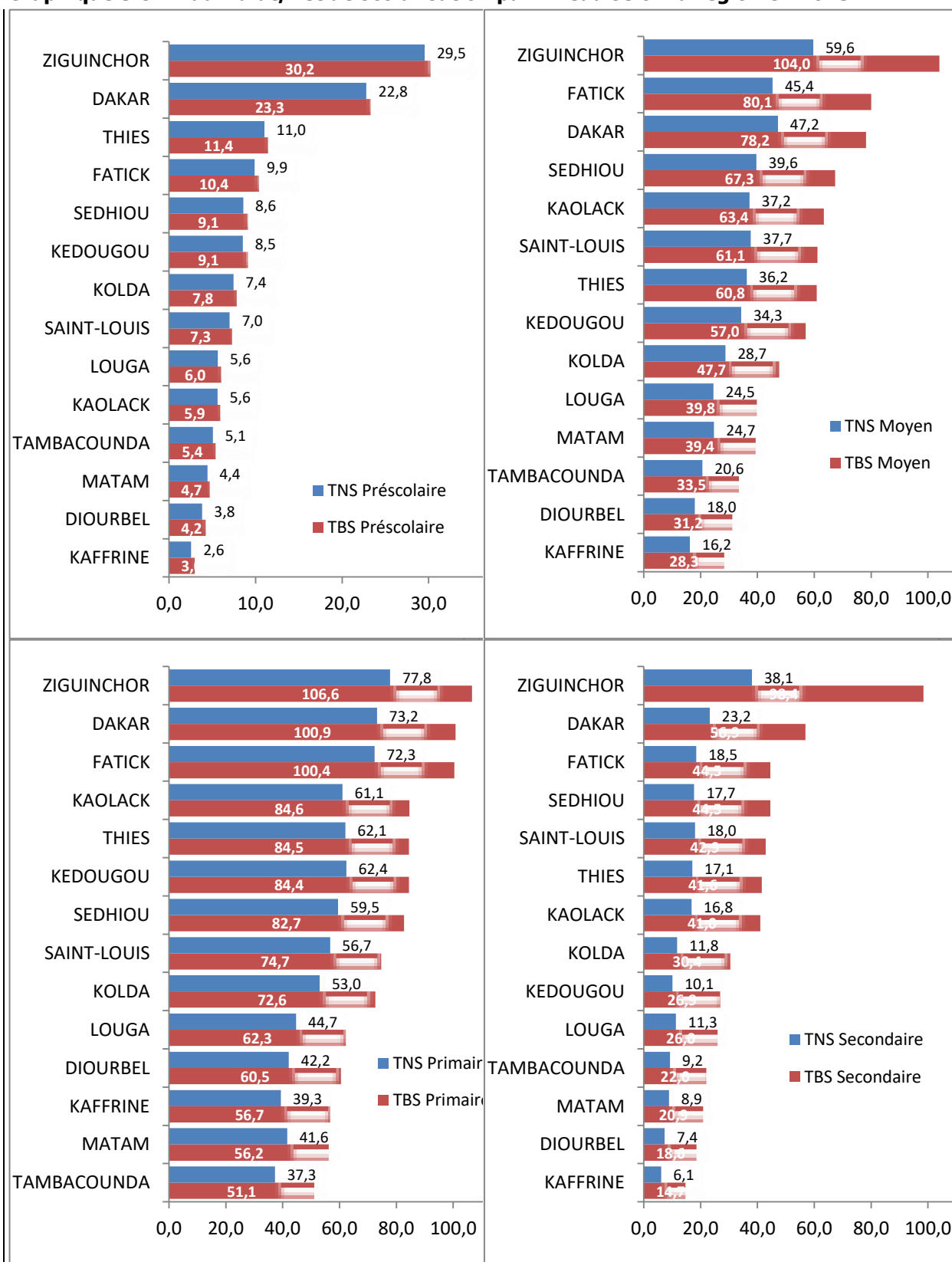
Au préscolaire, Ziguinchor (30,2%) et Dakar (23,3%) sont celles qui ont grandement contribué à porter le taux brut de préscolarisation à son niveau de 10,6%. Thiès l'est dans une moindre mesure avec son TBS de 11,4%. A Kaffrine, la préscolarisation est très marginale avec un taux brut de 3,0% pour un taux net de 2,6%.

Au primaire, Ziguinchor (106,6%), Dakar (100,9%) et Fatick (100,4%) enregistrent les meilleurs résultats avec des TBS au-delà de 100%. Les plus faibles taux bruts de scolarisation au primaire sont enregistrés dans les régions de Tambacounda (51,1%), Matam (56,2%) et Kaffrine (56,7%), Diourbel (60,5%). Ce qui témoigne de l'effort à mettre en œuvre dans ces régions.

En termes nets (TNS), aucune région n'a atteint le niveau de TBS national. Les régions de Ziguinchor (77,8%), Dakar (73,2%) et de Fatick (72,3%) sont celles où plus de sept personnes sur dix en âge du primaire fréquentent effectivement le primaire à l'âge requis. Les régions de Tambacounda (37,3%), Kaffrine (39,3%), Matam (41,6%), Diourbel (42,2%) et Louga (44,7%) ont un TNS au primaire inférieur à 50%.

Au moyen, le classement des régions par niveau de scolarisation reste quasiment le même qu'au primaire avec Kaffrine (28,3%), Diourbel (31,2%), Tambacounda (33,5%) et Matam (39,4%) qui tirent le niveau national vers le bas. Les plus forts taux sont enregistrés à Ziguinchor (104,0%), Fatick (80,1%) et Dakar (78,2%). Pour ces dernières régions citées, le TNS se situe à 59,6% pour Ziguinchor, à 47,2% pour Dakar et à 45,4% pour Fatick.

Au secondaire, Ziguinchor avec son TBS au secondaire de 98,4%, proche de 100%, dépasse de plus de 40 points de pourcentage la région de Dakar (56,9%) qui vient en deuxième position et de plus de 80 points la région de Kaffrine (14,7%) qui enregistre le plus faible taux.

Graphique 3.8. : Taux brut/net de scolarisation par niveau selon la région en 2013

Source : ANSD. RGPHAE-2013

Il est à rappeler que la région de Kafrine, où les plus faibles intensités de scolarisation sont relevées, enregistre le meilleur taux d'alphabétisation en Arabe. Cette situation met en évidence la nuance à faire concernant cette région dont la présence de l'enseignement coranique serait très marquée. L'effort serait de travailler à faire combiner dans cette région l'enseignement coranique à l'enseignement scolaire formalisé.

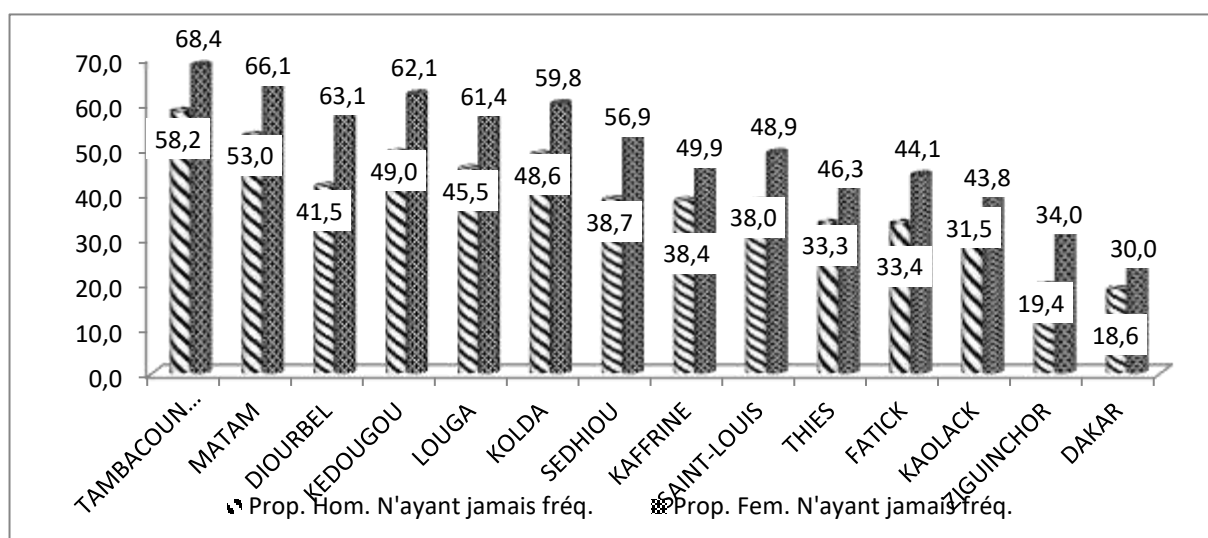
III.4. NIVEAU D'INSTRUCTION

Comme pour toutes les questions concernant l'éducation, le niveau d'instruction cible les individus âgés d'au moins 3 ans, ayant fréquenté ou en cours de fréquentation d'une école française, franco-arabe, arabe pur, coranique ou d'une autre type d'école d'enseignement formel. Le niveau d'instruction permet de mesurer la qualité des ressources humaines du pays. Dans un premier temps, une analyse sera menée particulièrement sur la population n'ayant jamais fréquenté l'école. Puis l'accent sera mis sur la situation des personnes qui fréquentent ou qui ont déjà fréquenté l'école, en insistant surtout sur le niveau d'instruction atteint.

III.4.1. STRUCTURE D'ENSEMBLE DE LA POPULATION SELON LE STATUT SCOLAIRE

Le niveau de fréquentation scolaire de la population âgée de 3 ans ou plus est estimé à 58,7%. La répartition des personnes n'ayant jamais fréquenté l'école selon le sexe indique un avantage pour les hommes avec un peu plus du tiers (34,4%) de leur population, contre un peu moins d'une femme sur deux (48,0%) qui n'a jamais fréquenté l'école. Cet état de fait est observé aussi bien dans les régions (Voir graphique 3.8) que dans le milieu de résidence.

Graphique 3.9. : Proportion des individus n'ayant jamais fréquenté l'école par région

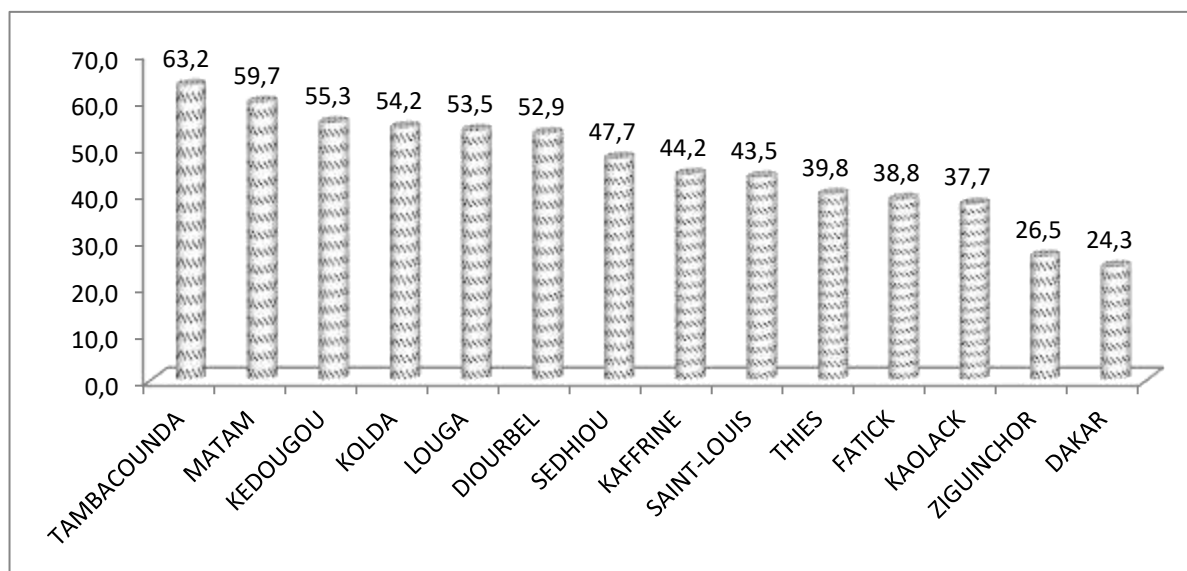


Source : ANSD. RGPHAE 2013

S'agissant de la non fréquentation par milieu de résidence, la proportion la plus faible d'individus n'ayant jamais fréquenté l'école est atteinte en zone urbaine, avec 28,3% d'individus, contre 52,2% pour le milieu rural.

En ce qui concerne la répartition par région, il apparaît des disparités importantes. La non fréquentation scolaire est plus faible dans les régions de Dakar et Ziguinchor, quel que soit le sexe considéré, avec respectivement 24,3% et 26,5% d'individus n'ayant jamais fréquenté l'école. Les régions de Kaolack, Fatick, Thiès, Saint Louis, Kaffrine et Sédhiou présentent des proportions de non fréquentation scolaire inférieures à 50%. Les autres régions, à savoir Diourbel, Louga, Kolda, Kédougou, Matam et Tambacounda affichent des proportions de non fréquentation scolaire assez élevées, supérieures à 50%, allant jusqu'à 63,2% à Tambacounda.

Graphique 3.10. : Proportion des individus âgés de 3 ans et plus n'ayant jamais fréquenté l'école par région



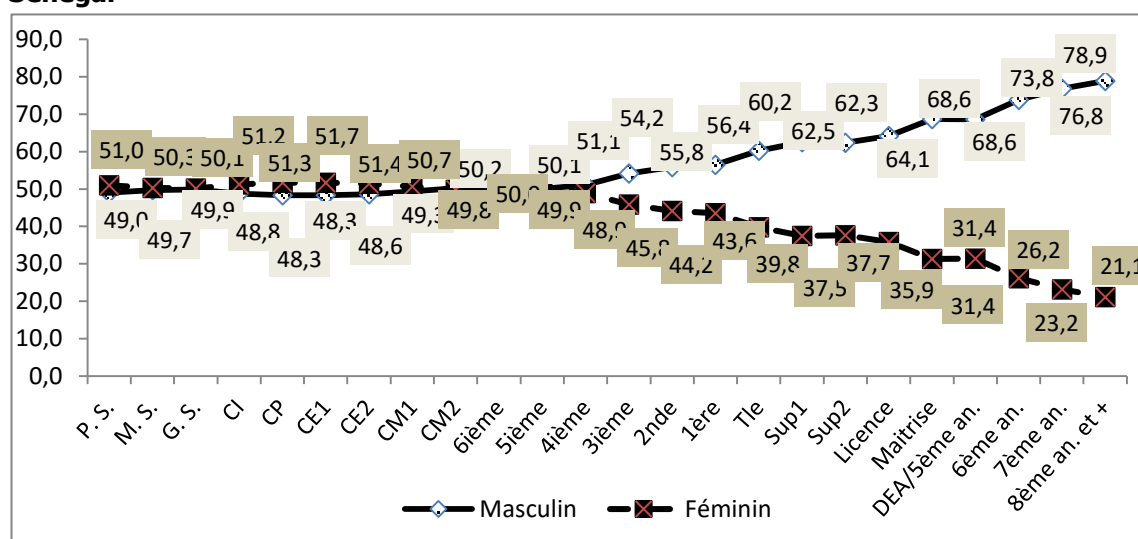
Source : ANSD. RGPHAE 2013

III.4.2. NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT

La population instruite, estimée à 5 494 027 individus, se répartit de façon presque égalitaire selon le sexe. Elle est composée de 51,8% d'hommes et de 48,2% de femmes. Cette population, répartie par niveau d'instruction atteint selon le sexe, indique une évolution inversée chez les hommes et les femmes. De la maternelle à l'élémentaire, une répartition de la population instruite par niveau d'instruction selon le sexe indique une répartition égalitaire, à l'avantage des filles, atteignant même 51,7% pour ces dernières contre 48,3% chez les garçons au cours élémentaire 1ère année (CE1). A partir du collège jusqu'au niveau supérieur, la tendance est à

l'inverse. D'une répartition parfaitement égalitaire (50,0%) dans la classe de 6ème, ces proportions d'instruits atteignent respectivement 39,8% pour les filles, contre 60,2% pour les garçons en Terminale et évoluent jusqu'à 21,1% chez les femmes contre 78,9% pour les hommes qui ont atteint la 8ème année d'étude de l'enseignement supérieur.

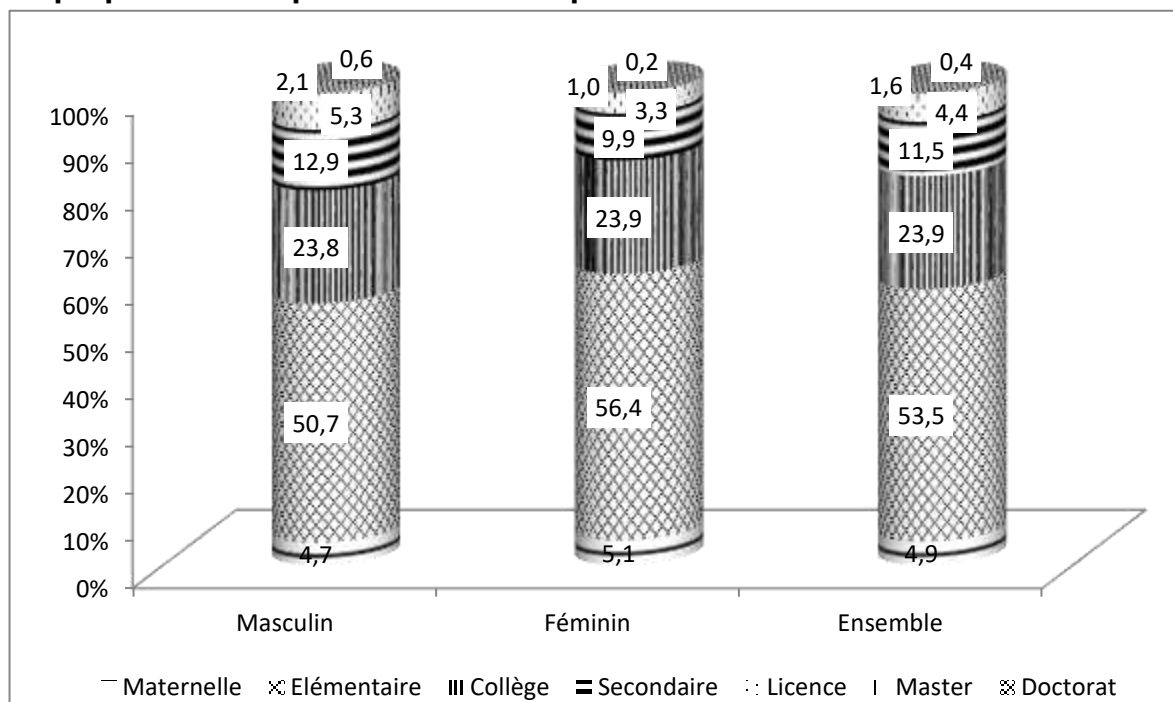
Graphique 3.11. : Proportion des instruits par niveau atteint selon le sexe en 2013 au Sénégal



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Une répartition de cette population instruite, selon le niveau effectivement atteint, indique que plus d'un individu sur deux (53,5%) a un niveau élémentaire. Un peu plus du tiers (35,3%) de cette population a un niveau d'instruction équivalent au collège et au secondaire, avec respectivement 23,9% et 11,5%. Seul un peu plus du vingtième de la population (6,4%) a au moins un niveau d'instruction équivalent à la licence⁷, avec respectivement 4,4% pour les licenciés, 1,6% titulaire d'un master et 0,4% se déclarant comme docteur. La même répartition, faite selon le genre, indique une situation similaire, en termes de niveau atteint, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Néanmoins, il faut signaler que les proportions des hommes sont plus élevées que celles des femmes, à partir du secondaire.

⁷ L1 du LMD (Licence Master Doctorat)

Graphique 3.12. : Proportion des instruits par sexe et selon le niveau d'instruction atteint

Source : ANSD. RGPHAE-2013

III.5. FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette sous partie concerne les personnes âgées d'au moins 6 ans et renseigne sur le type de formation professionnelle suivi. Aussi, le point sera fait sur la situation des personnes n'ayant suivi aucune formation professionnelle. A côté de la formation formelle, qui est dispensée dans les écoles nationales ou dans toute autre école qui forme dans un domaine bien précis, il y a aussi la formation informelle, encore appelée formation sur le tas, qui fait abstraction de la relation d'apprentissage, comparativement à la précédente. L'analyse sera portée d'une part sur la situation des individus qui n'ont suivi aucune formation, d'autre part sur celle de ceux qui en ont suivi.

III.5.1. SITUATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

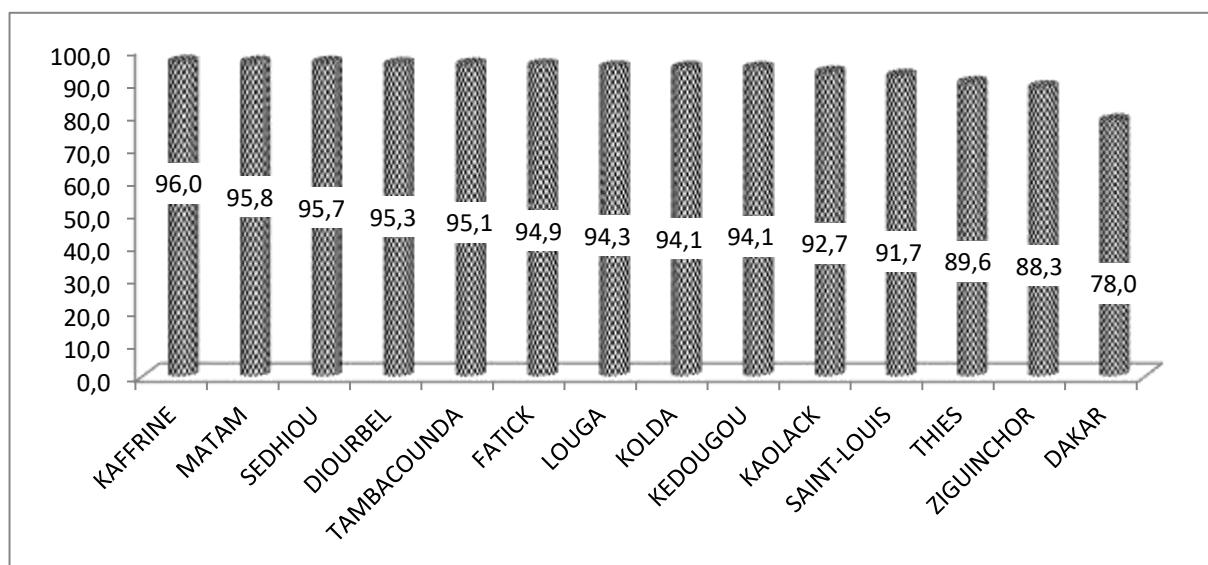
La répartition des individus âgés d'au moins 6 ans indique que pour la plupart (89,5%), aucune formation n'a été suivie. Cette situation est notée aussi bien selon le genre (92,5% chez les femmes et 86,3% chez les hommes) que le milieu de résidence (95,4% en zone rurale et 82,7% en milieu urbain), ainsi que le groupe d'âge, en particulier le groupe d'âge compris entre 15 et 59 ans (86,9% qui n'ont suivi aucune formation professionnelle).

Tableau 3.12. : Proportion de la population des 6 ans et plus par sexe, milieu de résidence et groupe d'âge selon le type de formation professionnelle suivie

Rubriques	Formation professionnelle		
	Aucune	Formation formelle	Formation informelle
SEXE			
Masculin	86,3	7,7	6,0
Féminin	92,5	5,2	2,3
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	82,7	10,8	6,5
Rural	95,4	2,5	2,0
GRANDS GROUPES D'ÂGES			
6-14	95,1	3,8	1,0
15-59	86,9	7,5	5,6
60 ans et plus	89,9	6,6	3,5
Total	89,5	6,4	4,1

Source : ANSD. RGPHAE-2013

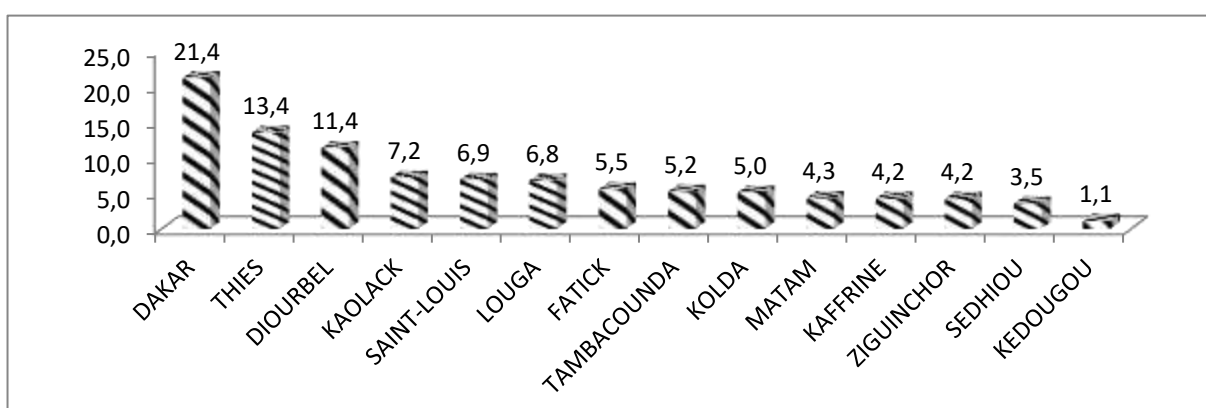
L'analyse par région de la situation par rapport à la formation professionnelle indique une prédominance de l'effectif des individus qui n'ont suivi aucune formation dans toutes les régions, sans exception. La région de Dakar enregistre la proportion d'individus n'ayant suivi aucune formation, la plus faible avec 78,0%, suivie des régions de Ziguinchor et Thiès, avec respectivement 88,3% et 89,6%. Dans les autres régions, la proportion dépasse 90%.

Graphique 3.13. : Proportion des individus âgés d'au moins 6 ans n'ayant suivi aucune formation professionnelle par région

Source : ANSD. RGPHAE-2013

La répartition par type de formation professionnelle indique que la catégorie des personnes n'ayant suivi aucune formation professionnelle est constituée de plus de femmes que d'hommes (53,0% contre 47,0%) et qu'elle s'observe surtout en milieu rural (56,6% contre 43,4% pour la zone urbaine). Les contributions régionales indiquent qu'un peu moins du quart de cette population (21,4%) se trouve dans la capitale, Dakar, suivi des régions de Thiès et de Diourbel qui concentrent respectivement 13,4% et 11,4% de cette dernière. Les plus faibles proportions se retrouvent dans les régions de Sédhiou et Kédougou, avec respectivement 3,5% et 1,1%.

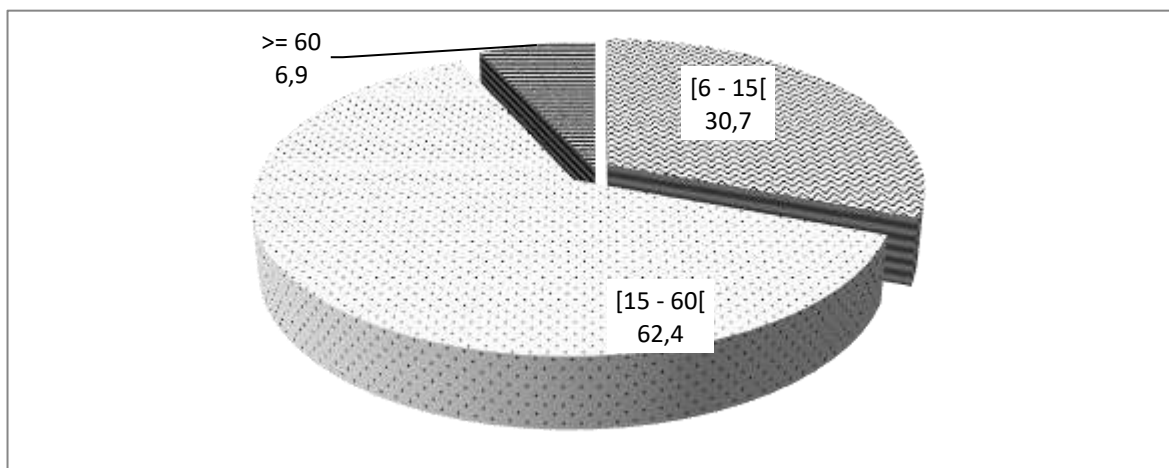
Graphique 3.14. : Répartition des individus âgés d'au moins 6 ans n'ayant pas suivi une formation professionnelle selon la région



Source : ANSD. RGPHAE-2013

L'effet de la structure par âge, qui présente une population jeune, déteint sur la composition de ce groupe de population n'ayant suivi aucune formation professionnelle. Plus de trois de ces individus sur cinq (62,4%) ont un âge compris entre 15 et 59 ans. Un peu moins du tiers (30,7%) est constitué de personnes âgées de moins 14 ans.

Graphique 3.15. : Répartition des individus d'au moins 6 ans n'ayant suivi aucune formation selon le groupe d'âge



Source : ANSD. RGPHAE-2013

III.5.2. SITUATION DES PERSONNES FORMEES

Dans la catégorie des personnes ayant déclaré avoir suivi une formation professionnelle (10,5% de l'ensemble des personnes éligibles), la formation formelle domine, comparativement à celle informelle (6,4% contre 4,1%), aussi bien selon le genre que le milieu de résidence. Ce paradoxe pourrait s'expliquer par une comptabilisation d'une partie des individus ayant été formés sur le tas dans le groupe de ceux qui n'ont suivi aucune formation.

S'agissant des individus ayant suivi une formation professionnelle, la situation est à l'inverse de ceux n'ayant pas été formés, en terme de composition et de localisation de ce type de population. Les individus de ce dernier groupe sont surtout formés d'hommes, 63,4% contre 36,6% chez les femmes. Ils se retrouvent plus en zone urbaine, 77,1% contre 22,9% pour les ruraux qui ont suivi une formation professionnelle. Concernant la répartition de cette population selon le groupe d'âge, quatre individus sur cinq (80,1%) ont un âge compris entre 15 et 59 ans. Un peu plus du dixième (13,3%) sont âgés de 6 à 14 ans.

Il ressort un équilibre au niveau des effectifs des hommes qui suivent une formation formelle ou informelle ; alors que plus de deux femmes sur trois (68,9%) formées, le sont dans un domaine formel.

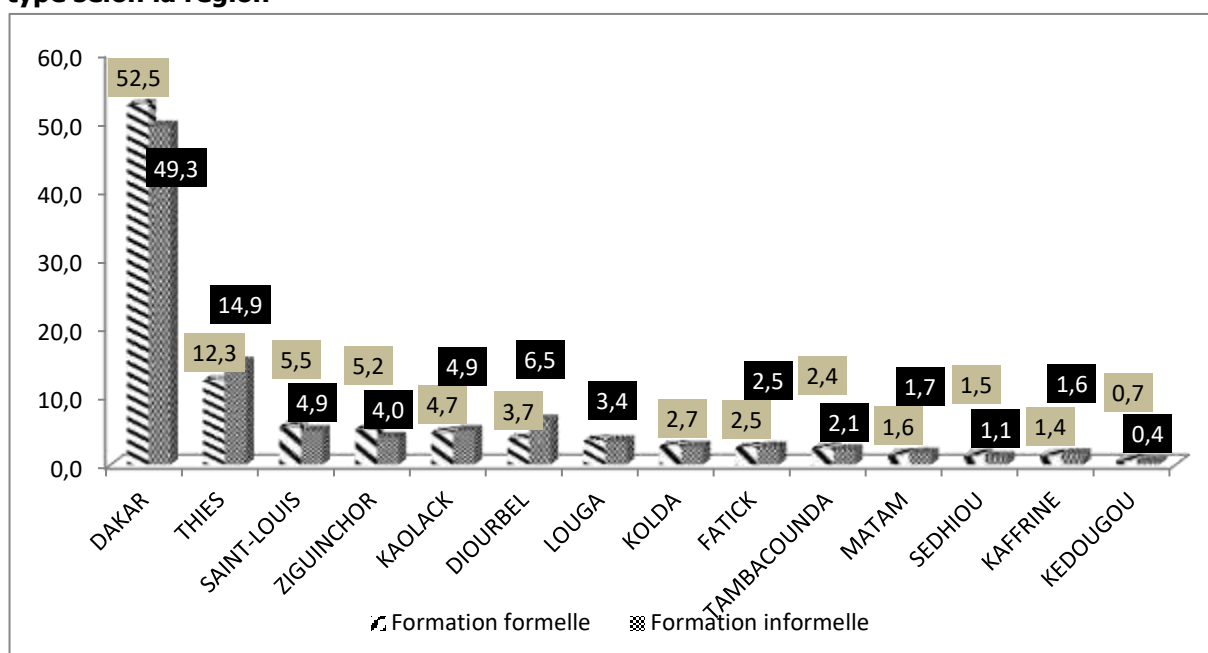
Tableau 3.13. : Répartition de la population des 6 ans et plus par type de formation professionnelle suivie selon le sexe, le milieu de résidence et le groupe d'âge

Rubriques	Formation formelle	Formation informelle	Formés
SEXE			
Masculin	58,5	71,1	63,4
Féminin	41,5	28,9	36,6
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	79,0	74,1	77,1
Rural	21,0	25,9	22,9
GRANDS GROUPES D'AGES			
[6 - 14[	17,3	7,1	13,3
[15 - 59[	75,6	87,1	80,1
60 et plus	7,1	5,8	6,6

Source : ANSD. RGPHAE-2013

Les contributions régionales dans la catégorie des personnes ayant suivi une formation professionnelle indiquent, comme dans le cas des individus qui n'ont pas fait de formation, que Dakar regroupe plus de la moitié des effectifs (51,2% pour l'ensemble, 52,5% pour la formation formelle et 49,3% pour la formation informelle). Les régions de Thiès et Saint-Louis suivent avec respectivement 13,3% et 5,3% des personnes ayant suivi une formation professionnelle. Les plus faibles proportions d'individus ayant bénéficié d'une formation professionnelle sont enregistrées dans les régions de Matam, Kaffrine, Sédhiou et Kédougou avec respectivement 1,6%, 1,5%, 1,3% et 0,6%.

Graphique 3.16. : Répartition des individus ayant suivi une formation professionnelle par type selon la région



Source : ANSD. RGPHAE-2013

Conclusion

Facteurs déterminants pour le développement, l’alphabétisation, l’instruction et la scolarisation font partie des préoccupations et des priorités sur le plan international. Elles ont un rôle fonctionnel évident dans le contexte d’un monde en voie de globalisation dominée par l’économie de la connaissance. Le fait d’offrir une éducation équitable et de qualité pour tous pourrait générer de grandes retombées économiques.

Les résultats du RGPHAE ont permis d’avoir une base de données riche en informations sur l’état de l’alphabétisation et de la scolarisation au Sénégal.

Ces résultats révèlent qu’il reste encore des efforts à fournir pour l’atteinte de l’objectif 4 de Dakar des OMD, car seule 46% de la population d’au moins 10 ans (53,8% chez les hommes contre 37,7% chez les femmes) déclare savoir lire et écrire dans une langue quelconque et de l’OMD 2 relatif à l’éducation primaire pour tous, du fait que le taux de scolarisation de 80% est en dessous de la cible requise. Par ailleurs, le faible taux au moyen ne cadre pas avec l’orientation de la politique éducative de dix ans de scolarité obligatoire (primaire et moyen).



Tout le monde
compte !

Chapitre IV :

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

Résumé

La population sénégalaise en âge de travailler, c'est-à-dire celle âgée de 15 ans ou plus, est évaluée à 7 728 868. Elle représente 58,2% de la population totale. Dans la plupart des régions, au moins un individu sur deux, en âge de travailler, est en situation d'inactivité. Les régions les plus concernées sont Ziguinchor, Saint-Louis, Diourbel, Matam, Thiès, Kaolack et Fatick.

Une part importante de cette population inactive est en majorité féminine et est constituée de femmes au foyer (43,8% des inactifs) et d'élèves/étudiants (30,4% des inactifs). La population habituellement active, qui est celle des individus occupés et ceux au chômage, s'élève à 50,4% de la population potentiellement active. Ce taux d'activité, légèrement plus élevé en milieu rural qu'en zone urbaine (51,3% en milieu rural contre 49,6% en zone urbaine), est nettement plus élevé chez les hommes, avec un taux d'activité au moins deux fois plus élevé que celui des femmes.

Quant à la population d'actifs, elle est constituée de 74,3% d'occupés et 25,7% de chômeurs. Ces chômeurs sont généralement des primo demandeurs d'emploi qui représentent neuf chômeurs sur dix (92,9%) contre moins d'un chômeur sur dix (7,1%) ayant déjà travaillé. Les taux d'activité les plus élevés s'observent dans les régions telles que Sédhiou, Kolda, Kaffrine, Tambacounda et Dakar où près de 55 individus sur 100 en âge de travailler sont habituellement actifs. Si dans les régions de Kaffrine et Dakar, le niveau relativement élevé d'occupation s'explique par le niveau d'activité élevé, dans les régions de Sédhiou, Kolda et Tambacounda, c'est le niveau élevé de chômage qui tire à la hausse le niveau d'activité.

La part des individus occupés sur ceux potentiellement disponibles sur le marché est estimée à 37,5% et est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Au regard de la fréquentation scolaire, les plus forts taux d'occupation sont observés chez les personnes qui ont déjà fréquenté l'école ; ce qui dénote l'importance de la scolarisation sur l'accès à un emploi. Toutefois, les individus qui ont suivi une formation informelle présentent les taux d'occupation les plus élevés (75,5% au niveau national).

Cette tendance se justifie par l'ampleur du secteur informel et traduit une certaine précarité des emplois. Plus le diplôme est élevé, plus les individus ont des chances d'être occupés. Néanmoins, la nature de notre économie fait que même les personnes qui ne disposent d'aucun diplôme et qui représentent une bonne partie des actifs occupés concernés, parviennent à trouver un emploi.

Au Sénégal, le taux de chômage déclaré est de 25,7%, traduisant ainsi une faible participation des actifs dans la production de biens et services. Ce taux de chômage varie selon les régions, mais également au regard d'autres caractéristiques des ménages, notamment le milieu de résidence, les tranches d'âges, la situation matrimoniale.

Par ailleurs, l'étude de la participation des enfants (individus âgés de 6 à 14 ans) au marché du travail montre que, au Sénégal, ce phénomène prend des proportions inquiétantes (6,9%, notamment chez les garçons (8,3% contre 5,3% chez les filles). Il touche plus les enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école (18,2%) et ceux d'âge compris entre 10 et 14 ans (9,0%).

Introduction

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) a permis d'avoir des informations sur les caractéristiques économiques des individus âgés de 6 ans ou plus. La collecte de ces informations, en plus des caractéristiques sociodémographiques des individus, répond au besoin de fournir des renseignements utiles à l'élaboration des plans de développement économique au niveau le plus désagrégré possible (Commune/CR, quartier, village). En effet, la connaissance de la structure de la main d'œuvre et des secteurs clés d'activités oriente la prise de décision des pouvoirs publics (respectivement entrepreneurs) dans l'élaboration des politiques d'emploi et de formation (respectivement dans la modulation de l'offre d'emploi en relation avec leur capacité de production).

Les informations économiques fournies sont relatives à la participation à l'activité économique au sens de la production de biens et services marchands ou destinés à l'autoconsommation des ménages. Cette participation est appréhendée à travers l'activité habituelle qui est l'occupation principale de l'individu au cours des 12 derniers mois précédant la date de l'interview. Le niveau de participation habituelle des individus à l'activité de production traduit le dynamisme de l'économie.

Ce chapitre permet de faire ressortir la structure de la population habituellement active (chômeurs et occupés habituels) et celle inactive au regard de certaines variables spatiales et sociodémographiques telles que la région, le milieu de résidence, l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, etc. Les individus occupés ont été aussi classés par catégorie socioprofessionnelle.

En marge de l'analyse faite des indicateurs classiques du marché du travail, un accent a été mis sur le travail des enfants qui constitue une forme proscrite de travail qui touche une part non négligeable de la population âgée de 6 à 14 ans.

IV.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Cette partie fait une présentation des concepts clés utilisés dans ce chapitre tels que : l'activité économique, la population en âge de travailler, la population active, la population occupée, la population au chômage, la population inactive et le travail des enfants. Des indicateurs clés du marché du travail tels que les taux d'activité, de chômage et d'occupation seront définis. Il faut préciser que les informations traitant de l'activité économique couvrent les douze derniers mois. C'est l'activité habituelle qui est donc mesurée.

IV.1.1. ACTIVITE ECONOMIQUE HABITUELLE

Par activité économique, il faut retenir le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et services destinés à la vente ou à l'autoconsommation des ménages. La personne qui exerce une activité économique, au sens de la comptabilité nationale, fournit la main d'œuvre pour la production de biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature ou en vue d'un bénéfice. Sont exclus de la sphère économique les activités illicites ou souterraines. Par contre, les activités ménagères sont mesurées.

IV.1.2. POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives des inactifs. L'âge minimum légal⁸ pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans. Ainsi, tout individu âgé de 6 à 14 ans est considéré comme enfant et son occupation est qualifiée de « travail des enfants ».

Les dispositions légales en vigueur au Sénégal montrent l'importance accordée au travail des enfants. Pour preuve, deux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en la matière ont été ratifiées en 1999 :

- la Convention 138 sur l'âge minimum ;
- la Convention 182 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

Pour tenir compte des aspects liés aussi bien au travail légal qu'au travail des enfants dans le RGPHAE, les questions ayant trait à l'emploi sont posées aux individus âgés d'au moins 6 ans. En conformité avec les nouvelles résolutions sur les statistiques du travail, il est considéré ici qu'il n'y a pas une limite d'âge supérieure pour exercer une activité économique et que la population en âge de travailler est celle âgée de 15 ans ou plus. Rappelons que ce minimum d'âge de 15 ans est celui recommandé par le Bureau International du Travail (BIT) dans le cadre de la définition des concepts et indicateurs du marché du travail.

⁸ Article L. 145 du Code du travail du Sénégal (loi n°97-17 du 1er décembre 1997)

IV.1.3. POPULATION HABITUELLEMENT ACTIVE

Dans le cadre du RGPHAE, c'est l'activité habituelle (c'est-à-dire celle exercée au cours des douze derniers mois précédant la date de collecte) qui est mesurée. La population habituellement active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15 ans ou plus), et qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu à occuper un emploi pendant au moins 3 mois ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi).

Ce concept de population active permet de mesurer le taux d'activité, qui est le rapport de la population habituellement active à celle en âge de travailler.

IV.1.4. POPULATION ACTIVE HABITUELLEMENT OCCUPEE

Une partie des individus habituellement actifs est occupée, c'est-à-dire formée par des personnes qui durant la période de référence (les 12 derniers mois) disposaient :

- d'un emploi salarié : personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;
- ou d'un emploi non salarié : personnes qui ont effectué un travail en vue d'en tirer un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature.

Dans le cadre du Recensement, elle correspond à l'ensemble des personnes qui, au cours des 12 derniers mois précédant la date de l'interview, ont eu à exercer en continue un emploi pour une durée d'au moins 3 mois. Cette définition permet de prendre en compte dans la population des occupés, les agriculteurs, les aides familiaux, les travailleurs malades, en congé, etc. Toujours dans cette catégorie, nous pouvons compter les **enfants travailleurs**, composés d'individus âgés de 6 à 14 ans ayant travaillé pendant au moins 3 mois durant la période de référence.

La connaissance de la population habituellement occupée permet d'évaluer le niveau d'occupation de la population à travers le taux d'occupation, qui est le rapport du nombre d'occupés au nombre d'individus en âge de travailler.

IV.1.5. POPULATION AU CHOMAGE

Cette population est formée d'actifs habituels qui, au cours de la période de référence, n'ont jamais occupé un emploi pour une durée d'au moins 3 mois et sont

à la recherche active d'un emploi qu'ils sont disponibles à occuper. Contrairement aux enquêtes emploi où le chômage se mesure à partir d'un ensemble de critères (conditions définies par le BIT), le chômage est ici appréhendé sur la base des déclarations des interviewés. On en distingue deux catégories :

- les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi ;
- les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi (primo-demandeurs d'emploi).

IV.1.6. POPULATION INACTIVE

Cette population, définie par opposition à celle active, est constituée par l'ensemble des personnes qui ne remplissent pas les conditions permettant de les compter parmi les personnes habituellement actives (c'est-à-dire habituellement occupées ou au chômage). Elle comprend les occupés au foyer, les élèves et étudiants, les rentiers, les personnes du 3^{ème} âge (ainés)/retraités et toute autre personne se trouvant dans une situation d'inactivité similaire, qui n'a pas travaillé dans la période de référence définie.

- ✓ **Les personnes occupées au foyer** : Ce sont les personnes qui n'exercent aucune activité économique (commerciale, agricole, artisanale, etc.) et qui s'occupent uniquement de leur foyer sans aucune rémunération. Par exemple, le cas des ménagères ou des parents prenant soin du ménage et des enfants. Par contre, les domestiques et les travailleurs familiaux rémunérés doivent être classés dans la population active occupée.
- ✓ **Les élèves et étudiants** : Il s'agit des personnes qui n'exercent aucune activité économique rémunératrice et qui fréquentent un établissement d'enseignement public ou privé pour y recevoir une instruction, quel que soit le niveau d'enseignement. Cette catégorie englobe également les personnes qui suivent des cours par correspondance.
- ✓ **Les rentiers** : Ce sont des personnes qui n'exercent aucune activité économique rémunératrice et dont les ressources proviennent principalement des placements de fonds et de biens, notamment immobiliers.
- ✓ **Les personnes du 3^{ème} âge ou aînés et retraités** : Est considérée comme retraitée ou personne du 3^{ème} âge, toute personne d'un certain âge (généralement supérieur à 60 ans) qui n'exerce aucune activité et dont les ressources proviennent principalement de rentes ou d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celles-ci provenant d'une activité antérieure. Rentrent aussi dans cette catégorie les agriculteurs, éleveurs, etc. qui, sous le poids de l'âge, n'exercent plus leur activité. Ces personnes ne seront pas

enregistrées dans le groupe des autres inactifs. Toutefois, une personne se disant « retraitée » qui exerce en même temps une activité rémunératrice, est enregistrée dans la catégorie des « occupés ».

- ✓ **Les autres inactifs** : Il s'agit des personnes inactives qui n'exercent aucune activité économique rémunératrice et qui ne sont pas classées dans les catégories ci-dessus mentionnées. Ici seront classés surtout : les individus âgés d'au moins 5 ans qui ne fréquentent plus l'école et qui ne sont pas économiquement actifs ; les personnes d'âge avancé qui ne travaillent plus, sans pension ni fortune personnelle et vivent grâce aux dotations gratuites familiales et autres ; les personnes atteintes d'une infirmité physique ou mentale qui les empêche de travailler ; les personnes volontairement inactives et les mendiants.

IV.2. ANALYSE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE HABITUELLE

Dans cette partie, il sera procédé d'une part à l'analyse de la structure de la population potentiellement active, de celle habituellement active, et d'autre part de celle de l'évolution du taux d'activité par région et milieu de résidence et selon le sexe. Une analyse de la répartition spatiale de la force de travail disponible pour la production de biens et services permettra de faire ressortir le dynamisme global de l'activité économique, tout en présentant les différences existant entre zones de résidence.

IV.2.1. STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE

La population potentiellement active, qui est celle des individus âgés de 15 ans ou plus ayant atteint l'âge légal pour participer aux activités de production de biens et services, s'élève à 7 728 868, soit 71,2% de la population âgée de plus de 6 ans et 58,2% de la population totale. Cette population presque également répartie entre les milieux de résidences est en majorité féminine (52,0%). Une analyse de sa répartition par région montre qu'elle est inégalement répartie.

- ✓ **Répartition des actifs potentiels par région, milieu de résidence et selon le sexe**

La population potentiellement active est inégalement répartie dans les régions. En effet, elle est essentiellement concentrée dans les régions telles que Dakar, Thiès et Diourbel qui totalisent 51,0 % de la population en âge de travailler (dont 27,1% à Dakar, 13,4% à Thiès et 10,5% à Louga). C'est dans les régions nouvellement créées que l'on retrouve les plus faibles effectifs d'actifs potentiels. En effet, elles ne concentrent au total que 11,4% des actifs potentiels (avec 3,7% pour Matam, 3,7% pour Kaffrine, 2,9% pour Sédhiou et 1,0% pour Kédougou). Cette répartition reste étroitement liée à celle de la population totale sur le territoire national.

Au regard du genre, on note que l'importance relative des actifs potentiels femmes par rapport aux hommes diffère d'une région à une autre, avec cependant de faibles variabilités. En marge des régions de Dakar, Ziguinchor et Kédougou où l'on retrouve près de 100 à 110 hommes potentiellement actifs pour 100 femmes de la même catégorie, les autres régions présentent une population féminine en âge de travailler supérieure à celle des hommes. En effet, on y compte en moyenne 9 hommes en âge de travailler pour 10 femmes de la même catégorie.

Tableau 4.1 : Répartition (%) par région, milieu de résidence et sexe de la population potentiellement active au Sénégal en 2013

Région	Ensemble de la population des 15 ans et plus								
	Urbain			Rural			Sénégal		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar	53,9	51,5	52,7	1,7	1,6	1,6	28,2	26,1	27,1
Thiès	13,7	14,0	13,9	13,3	12,6	12,9	13,5	13,3	13,4
Diourbel	3,1	4,0	3,6	16,2	18,6	17,4	9,5	11,4	10,5
Saint-Louis	6,3	6,4	6,4	6,8	6,8	6,8	6,5	6,6	6,6
Kaolack	2,5	2,4	2,4	7,1	6,6	6,8	4,8	4,5	4,6
Louga	4,8	5,6	5,2	8,0	8,0	8,0	6,4	6,8	6,6
Fatick	4,2	4,0	4,1	4,7	4,0	4,3	4,5	4,0	4,2
Tambacounda	2,7	3,1	2,9	9,6	9,6	9,6	6,1	6,4	6,3
Kolda	1,5	1,7	1,6	8,0	7,9	8,0	4,7	4,9	4,8
Ziguinchor	2,6	2,5	2,5	6,6	6,2	6,4	4,6	4,3	4,5
Matam	1,6	1,7	1,6	5,5	6,1	5,8	3,5	3,9	3,7
Kaffrine	1,2	1,3	1,2	6,3	6,1	6,2	3,7	3,7	3,7
Sédhiou	0,6	0,5	0,6	1,5	1,4	1,5	1,1	1,0	1,0
Kédougou	1,3	1,2	1,3	4,7	4,6	4,6	3,0	2,9	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total Effectif	1 884 358	1 973 315	3 857 673	1 825 951	2 045 244	3 871 195	3 710 309	4 018 559	7 728 868

Source : ANSD. RGPHAE 2013

✓ Situation par rapport à l'occupation

Une analyse de la répartition des actifs potentiels selon l'occupation fait ressortir des disparités. En effet, sur les 7 728 868 individus en âge de travailler, près de la moitié (49,5%) est inactive. Ceci traduit un faible degré de participation des actifs potentiels à la vie active. Cette population inactive est essentiellement constituée de femmes occupées au foyer et d'élèves/étudiants qui représentent respectivement 43,8% et 30,4% du total des inactifs. Les autres inactifs, les retraités et les rentiers constituent au total le quart de la population des inactifs.

Les individus habituellement occupés et ceux au chômage, qui constituent la population habituellement active, représentent respectivement 37,5% et 13,0% du total des actifs potentiels. Les individus au chômage sont généralement à la recherche de leur premier emploi (92,9% du total des chômeurs contre 7,1% pour les chômeurs ayant déjà travaillé).

Tableau 4.2 : Structure de la population potentiellement active

Situation par rapport à l'occupation		EFFECTIFS				POURCENTAGE			
		Milieu de résidence	Sexe		Ensemble	Répartition (%)		Ensemble	Total (%)
			Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		
Occupés		Urbain	1 036 148	461 997	1 498 145	37,6	16,8	54,4	20,4
		Rural	958 406	295 843	1 254 249	34,8	10,7	45,6	17,1
		Total	1 994 554	757 840	2 752 394	72,5	27,5	100,0	37,5
Chômeurs	Chômeurs ayant travaillé	Urbain	30 558	10 130	40 688	45,3	15,0	60,3	0,6
		Rural	22 232	4 542	26 774	33,0	6,7	39,7	0,4
		Total	52 790	14 672	67 462	78,3	21,7	100,0	0,9
	A la recherche d'un premier emploi	Urbain	111 021	170 583	281 604	12,6	19,3	31,8	3,8
		Rural	273 927	328 982	602 909	31,0	37,2	68,2	8,2
		Total	384 948	499 565	884 513	43,5	56,5	100,0	12,0
Inactifs	Femmes Occupées au foyer	Urbain	-	683 552	683 552	-	42,9	42,9	9,3
		Rural	-	910 085	910 085	-	57,1	57,1	12,4
		Total	-	1 593 637	1 593 637	-	100,0	100,0	21,7
	Etudiants/élèves	Urbain	366 266	328 601	694 867	33,1	29,7	62,8	9,5
		Rural	241 020	171 280	412 300	21,8	15,5	37,2	5,6
		Total	607 286	499 881	1 107 167	54,9	45,1	100,0	15,1
	Rentiers	Urbain	13 515	5 318	18 833	32,3	12,7	45,0	0,3
		Rural	18 002	4 980	22 982	43,1	11,9	55,0	0,3
		Total	31 517	10 298	41 815	75,4	24,6	100,0	0,6
	Retraités et personnes du 3ème âge	Urbain	83 298	53 636	136 934	33,6	21,6	55,3	1,9
		Rural	48 634	62 191	110 825	19,6	25,1	44,7	1,5
		Total	131 932	115 827	247 759	53,3	46,7	100,0	3,4
	Autres inactifs	Urbain	150 708	163 023	313 731	23,2	25,1	48,4	4,3
		Rural	171 225	163 373	334 598	26,4	25,2	51,6	4,6
		Total	321 933	326 396	648 329	49,7	50,3	100,0	8,8
Ensemble		Urbain	1 791 514	1 876 840	3 668 354	24,4	25,6	50,0	50,0
		Rural	1 733 446	1 941 276	3 674 722	23,6	26,4	50,0	50,0
		Total	3524 960	3818 116	7343 076	48,0	52,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.2.2. ANALYSE DE LA POPULATION HABITUELLEMENT ACTIVE

La population habituellement active est évaluée à 3 901 717, soit 50,5% de la population potentiellement active. Ce pourcentage qui représente le taux d'activité montre que près d'un individu sur deux en âge de travailler est actif. Une répartition des actifs par région et selon le milieu de résidence et le sexe indique une variabilité par région du niveau d'activité.

IV.2.2.1. Structure globale de la population habituellement active**✓ Structure par région**

A l'image de la population en âge de travailler, la population habituellement active est inégalement répartie entre les régions, laissant apparaître une forte concentration des actifs dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel où l'on retrouve un peu plus de la moitié de la population active (dont 29,3% pour Dakar, 12,5% pour Thiès et 9,5% pour Diourbel). Une analyse de la structure de la population active, par milieu de résidence à l'intérieur des régions, montre qu'en marge des régions de Dakar et Thiès pour lesquelles les actifs sont concentrés en milieu urbain, les autres régions présentent des milieux urbains qui concentrent moins d'actifs. Cette répartition est le reflet du poids des milieux de résidence dans chaque région. L'analyse selon le sexe montre que dans toutes les régions, les hommes représentent une plus grande part des actifs. Dans toutes les régions, la structure par sexe de la population potentiellement active est différente de celle de la population habituellement active, sauf dans les régions de Kédougou et Ziguinchor.

Tableau 4.3 : Répartition de la population habituellement active par région, milieu de résidence et par sexe en 2013

Structure population active									
Région	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
DAKAR	56,9	59,8	57,9	1,7	1,6	1,7	28,4	31,0	29,3
ZIGUINCHOR	3,6	3,4	3,5	3,9	4,0	3,9	3,7	3,7	3,7
DIOURBEL	2,9	3,1	3,0	16,0	15,3	15,7	9,7	9,1	9,5
SAINT-LOUIS	6,1	4,8	5,6	6,6	5,2	6,1	6,3	5,0	5,9
TAMBACOUNDA	2,4	2,2	2,3	7,7	7,5	7,6	5,1	4,8	5,0
KAOLACK	4,4	4,6	4,5	8,0	8,2	8,1	6,3	6,4	6,3
THIES	13,3	11,7	12,7	13,0	10,7	12,2	13,1	11,2	12,5
LOUGA	2,6	2,8	2,7	10,2	9,5	9,9	6,5	6,1	6,4
FATICK	1,3	1,3	1,3	7,8	8,4	8,0	4,6	4,8	4,7
KOLDA	2,4	2,3	2,4	7,1	8,0	7,4	4,8	5,1	4,9
MATAM	1,3	1,5	1,3	5,0	6,4	5,5	3,2	3,9	3,4
KAFFRINE	1,2	1,1	1,1	7,1	6,3	6,8	4,2	3,7	4,0
KEDOUGOU	0,6	0,4	0,5	1,6	1,5	1,6	1,1	0,9	1,1
SEDHIOU	1,1	1,1	1,1	4,5	7,4	5,4	2,8	4,2	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	1 240 038	677 274	1 917 312	1 321 486	662 919	1 984 405	2 561 524	1 340 193	3 901 717

Source : ANSD. RGPHAE 2013

✓ Structure de la population habituellement active par tranche d'âge

La population habituellement active est composée en majorité de jeunes avec 53,8% des actifs âgés de 15 à 34 ans. Une analyse selon le sexe montre que la population active féminine est plus jeune que celle des hommes.

Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population habituellement active par groupe d'âge et selon le milieu de résidence et le sexe

	Structure population active								
	Urbain			Rural			National		
	Mascul	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	7,1	8,5	7,6	12,5	14,0	13,0	9,9	11,2	10,4
20-24	12,4	13,6	12,8	13,9	15,1	14,3	13,2	14,4	13,6
25-29	16,5	17,1	16,7	14,0	15,6	14,6	15,2	16,3	15,6
30-34	16,1	15,1	15,7	12,8	12,7	12,8	14,4	13,9	14,2
35-39	13,2	12,3	12,9	10,4	10,3	10,4	11,7	11,3	11,6
40-44	10,3	9,8	10,1	9,0	9,5	9,1	9,6	9,7	9,6
45-49	7,8	8,1	7,9	6,8	6,8	6,8	7,3	7,4	7,3
50-54	6,9	6,6	6,8	6,8	6,3	6,6	6,8	6,4	6,7
55-59	4,7	4,5	4,6	4,8	3,6	4,4	4,7	4,1	4,5
60-64	2,7	2,4	2,6	3,9	2,9	3,6	3,3	2,7	3,1
65-69	1,1	1,1	1,1	2,0	1,3	1,8	1,6	1,2	1,4
70,+	1,2	1,1	1,2	3,1	2,0	2,7	2,2	1,5	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	1 240	677 274	1 917	1 321	662 919	1 984	2 561	1 340	3 901

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.2.2.2. Analyse de l'activité habituelle

Le niveau d'activité, mesuré à travers le taux d'activité, qui est la proportion d'actifs dans la population en âge de travailler, est ici analysé par région, classe quinquennale d'âges, situation matrimoniale et selon le sexe.

✓ L'analyse spatiale de l'activité selon le sexe

Près d'un individu sur deux (50,5%) dans la population en âge de travailler est actif. Ce taux d'activité global cache cependant des disparités suivant les régions et milieux de résidence. Dans les régions de Sédhiou, Kolda, Kaffrine, Tambacounda et Dakar, au moins un actif potentiel sur deux est habituellement actif. Dans ces régions, l'activité est portée, soit par un niveau d'occupation élevé, soit par un niveau de chômage élevé. Dans les régions de Sédhiou et Kolda où les taux d'occupation sont les plus faibles (inférieurs à 35%), le niveau relativement élevé du chômage justifie le niveau d'activité important. Par contre, pour la région de Kaffrine où le niveau de chômage est des plus bas (22,0%), le taux d'occupation relativement élevé (42,8%) explique le niveau élevé du taux d'activité.

Les régions où l'on observe un plus faible niveau d'activité sont celles de Ziguinchor, Saint-Louis et Diourbel où moins de 45 individus sur 100 en âge de travailler sont actifs. La faiblesse de l'activité dans ces régions se justifie par celle du niveau d'occupation, puisque les taux de chômage qui y sont observés sont relativement élevés.

Une analyse sous le prisme du genre montre que l'activité est nettement plus faible chez les femmes, comparativement aux hommes. En effet, près de 7 hommes potentiellement actifs sur 10 sont habituellement actifs. Ce taux d'activité s'établit à 33,3% pour les femmes. Cependant, le niveau d'activité des femmes est nettement plus faible dans les régions de Saint-Louis (25,1%) et Diourbel (26,7%). Le faible taux d'activité observé chez les femmes de ces dernières régions est tributaire des faibles taux d'occupation qui y sont observés (respectivement 14,2% et 15,1%), malgré leurs niveaux assez élevés des taux de chômage.

Tableau 4.5 : Evolution du taux d'activité par région, selon le milieu de résidence et le sexe

	Taux d'activité								
	Urbain			Rural			Sénégal		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sédhiou	69,6	39,8	54,7	70,7	33,0	51,7	69,6	39,6	54,6
Kolda	55,6	29,4	42,5	60,0	32,4	46,5	57,8	30,9	44,5
Kaffrine	62,1	26,7	41,8	71,4	26,7	46,3	69,9	26,7	45,5
Tambacounda	63,7	25,5	44,0	70,3	24,7	46,1	67,1	25,1	45,1
Dakar	63,5	31,3	47,4	78,8	36,8	57,3	74,7	35,4	54,7
Kédougou	60,5	28,1	42,7	72,2	33,3	51,7	67,8	31,2	48,2
Louga	63,5	28,8	45,6	70,3	27,6	48,4	66,8	28,2	46,9
Fatick	63,6	30,7	45,4	76,5	31,9	52,9	73,6	31,7	51,2
Kaolack	56,1	25,6	39,4	70,3	34,3	51,5	68,0	32,8	49,4
Thiès	60,9	31,8	46,5	77,6	41,8	59,3	72,7	39,1	55,7
Matam	53,3	29,3	40,4	65,7	34,3	48,3	62,9	33,2	46,6
Diourbel	64,2	28,8	45,3	82,0	33,6	56,7	79,1	32,8	54,8
Saint-Louis	64,6	24,2	45,4	77,7	35,0	56,0	73,8	32,1	53,0
Ziguinchor	52,9	32,0	42,6	69,1	52,0	60,2	65,5	48,0	56,5
Ensemble	65,8	34,3	49,7	72,4	32,4	51,3	69,0	33,3	50,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

✓ Evolution du taux d'activité suivant les groupes d'âge par milieu de résidence et selon le sexe

Le taux d'activité varie selon les groupes d'âge. En effet, si la population active est en majorité jeune, l'activité est plus intense chez les classes d'âges allant de 35 à 54 ans. Le niveau d'activité pour les individus des classes d'âges 35-39 ans, 40-44 ans, 45-49 ans et 50-54 ans atteint au moins 60% de la population en âge de travailler.

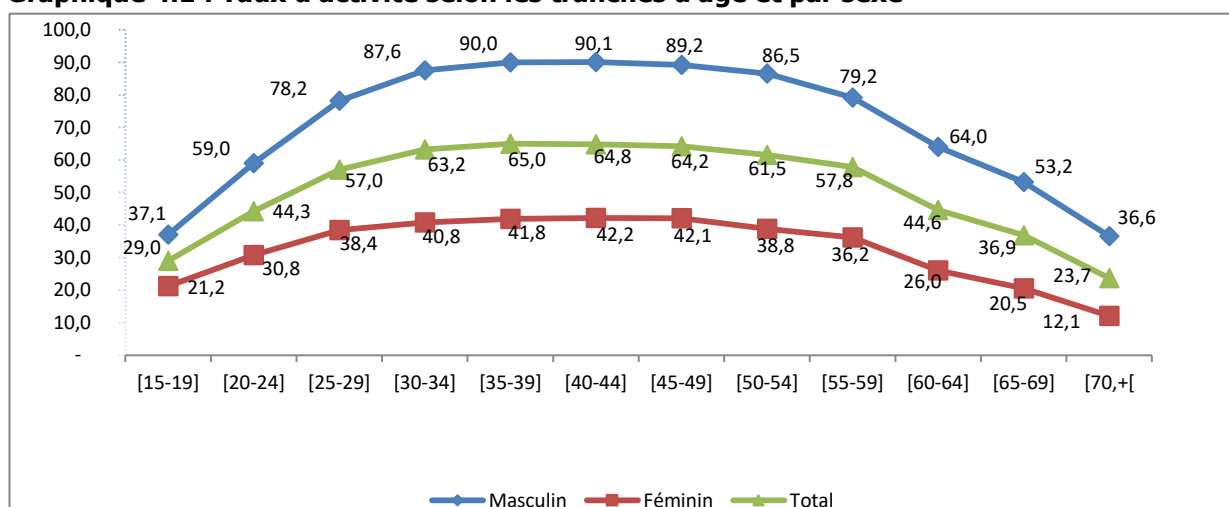
Tableau 4.6 : Situation du taux d'activité selon les groupes d'âges, par milieu de résidence et sexe

	Taux d'activité								
	Urbain			Rural			Sénégal		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	28,1	17,3	22,6	44,6	24,7	34,6	37,1	21,2	29,0
20-24	51,0	28,8	39,6	68,0	32,8	49,3	59,0	30,8	44,3
25-29	74,5	40,4	57,1	82,8	36,4	56,9	78,2	38,4	57,0
30-34	87,1	44,5	65,8	88,2	37,0	60,4	87,6	40,8	63,2
35-39	90,1	45,9	68,1	89,9	37,7	61,6	90,0	41,8	65,0
40-44	90,4	46,0	67,9	89,7	38,8	61,7	90,1	42,2	64,8
45-49	89,3	45,5	66,3	89,1	38,7	62,1	89,2	42,1	64,2
50-54	86,2	41,8	63,2	86,8	36,0	60,0	86,5	38,8	61,5
55-59	75,1	37,9	56,2	83,4	34,2	59,6	79,2	36,2	57,8
60-64	52,9	25,5	39,1	73,9	26,4	49,5	64,0	26,0	44,6
65-69	39,4	18,8	28,7	65,1	22,1	44,4	53,2	20,5	36,9
70,+	25,2	10,0	16,9	43,9	13,7	28,4	36,6	12,1	23,7
Total	65,8	34,3	49,7	72,4	32,4	51,3	69,0	33,4	50,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse différenciée du taux d'activité suivant le sexe montre que l'activité est nettement moins importante chez les femmes et, ce, pour tous les groupes d'âges. Cependant, l'évolution de l'activité des femmes selon les groupes d'âges est similaire à celle des hommes.

Graphique 4.1 : Taux d'activité selon les tranches d'âge et par sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

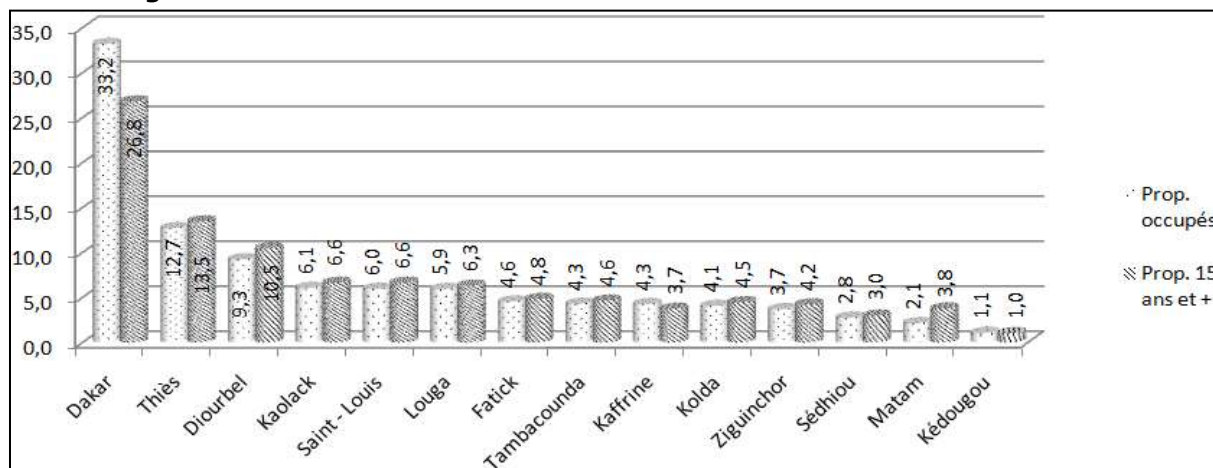
IV.3. ANALYSE DE LA POPULATION ACTIVE HABITUELLEMENT OCCUPEE

La population active habituellement occupée, composée en majorité d'hommes (72,4%), est estimée à 2 900 806 individus, soit un rapport de masculinité de 263 hommes actifs occupés pour 100 femmes actives occupées. Les régions de Dakar et Sédhiou présentent les rapports de masculinité les plus faibles avec respectivement 208 et 204 hommes actifs occupés pour 100 femmes.

IV.3.1. STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE

La structure par région de la population occupée reflète celle de la population des 15 ans et plus. En effet, la plus grande part des actifs occupés se retrouve à Dakar (33,5%), où l'on retrouve 27,1% des personnes âgées d'au moins 15 ans. La région de Thiès, où l'on retrouve 13,4% des personnes âgées d'au moins de 15 ans, suit avec 12,6% des actifs occupés. Pour chacune des régions, la prédominance des hommes est notée, elle est plus marquée à Matam où seulement 18,7% des actifs occupés sont des femmes. Dans toutes les régions, la proportion d'actifs occupés est inférieure à celle des personnes potentiellement actives sauf à Dakar et à Kaffrine. Cela traduit une intensité de l'occupation dans ces régions.

Graphique 4.2 : Répartition (%) de la population des 15 ans et plus et des actifs occupés selon la région



Source : ANSD. RGPHAE 2013

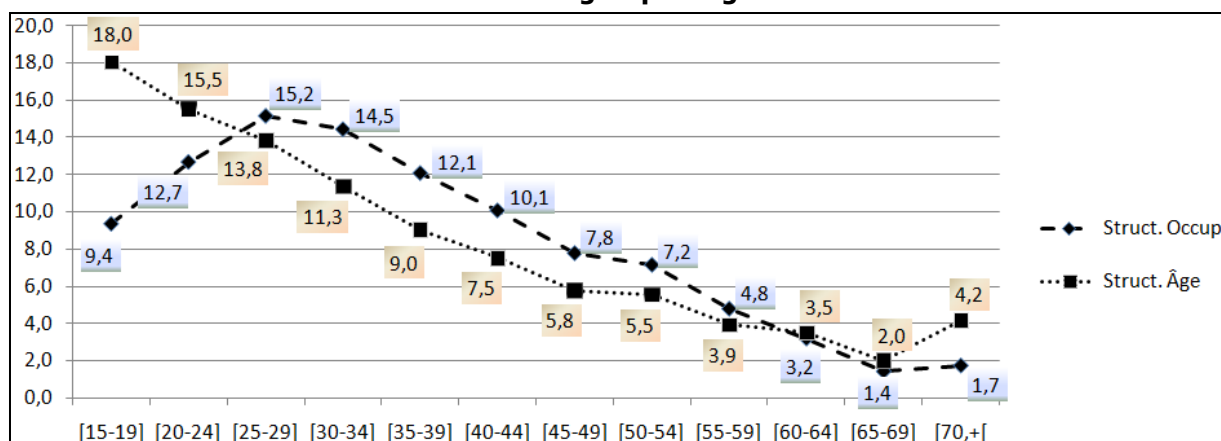
La répartition des actifs occupés par milieu de résidence selon le sexe est à l'inverse de celle des personnes âgées d'au moins 15 ans. Une prédominance aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale des actifs occupés hommes (respectivement 69,1% et 76,4%) est notée, alors que dans ces zones respectives, les hommes représentent juste 48,8% et 47,2% des personnes âgées d'au moins 15 ans.

Tableau 4.7 : Proportion des personnes potentiellement actives et occupés selon le milieu de résidence et le sexe

Rubriques	Milieu de résidence					
	Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
% des occupés	69,1	30,9	54,5	76,4	23,6	45,5
% des personnes	48,8	51,2	49,9	47,2	52,8	50,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des actifs occupés selon le groupe d'âges indique une évolution des proportions d'actifs occupés inverse à celles des individus d'âge compris entre 15 et 24 ans. Ceci pourrait se justifier par la prédominance des activités scolaires de ces personnes qui explique leur faible participation au marché du travail. Avec l'entrée progressive dans le marché du travail, les proportions d'actifs occupés âgés de 25 à 59 ans dépassent celles des individus de cette tranche d'âge dans la population en âge de travailler. Dans la population de la tranche d'âges de 15 à 24 ans comme dans celle des personnes âgées de 60 ans et plus, la structure de la population des personnes potentiellement actives domine celle des occupés, ce qui reflète une intensité de l'occupation faible. Par contre, cette intensité de l'occupation est élevée pour les individus dont les âges sont compris entre 25 et 59 ans, car pour ces derniers, la structure d'actifs occupés domine celle des personnes en âge de travailler.

Graphique 4.3 : Répartition (%) de la population des 15 ans et plus et des actifs occupés selon le groupe d'âge

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Une répartition par situation matrimoniale des actifs habituellement occupés selon le milieu de résidence montre que les monogames, les célibataires, les veufs et les divorcés sont plus présents en zone urbaine où ils représentent respectivement 53,6%, 60,5%, 58,6% et 79,2% du total des individus habituellement occupés de la même situation matrimoniale. La même répartition selon le sexe montre une majorité

d'hommes chez les monogames, les polygames et les célibataires avec respectivement 78,5%, 54,9% et 78,5%. Cette situation est remarquée aussi par milieu de résidence et s'accroît en zone rurale où, chez les célibataires et les monogames, plus de quatre occupés sur cinq (respectivement 86,0% et 81,3%) sont des hommes.

Tableau 4.8 : Proportion des actifs occupés par situation matrimoniale selon le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			National		
	Masc.	Fém.	% Total	Masc.	Fém.	% Total	Masc.	Fém.	Total
Monogame	76,0	24,0	53,6	81,3	18,7	46,4	78,5	21,5	100,0
Polygame	49,4	50,6	41,4	58,8	41,2	58,6	54,9	45,1	100,0
Célibataire	73,7	26,3	60,6	86,0	14,0	39,4	78,5	21,5	100,0
Veuf/Veuve	12,0	88,0	58,6	19,5	80,5	41,4	15,1	84,9	100,0
Union libre (concubinage)	30,6	69,4	79,2	48,0	52,0	20,8	34,2	65,8	100,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	54,6	45,4	45,9	44,6	55,4	54,1	49,2	50,8	100,0
Total	69,1	30,9	54,5	76,4	23,6	45,5	72,4	27,6	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des actifs habituellement occupés selon la fréquentation scolaire indique que 61,0% d'entre eux ont déjà fréquenté l'école. Un peu plus du tiers des occupés (38,0%) n'a jamais fréquenté l'école. La même situation est notée en zone urbaine avec une prédominance des actifs occupés qui ont fréquenté l'école (72,4%), suivi de ceux qui n'ont pas fréquenté l'école, estimé à hauteur de 26,5%. Par contre, la situation inverse s'observe en milieu rural où plus de la moitié des occupés (51,7%) n'ont jamais fréquenté l'école. Ceci est dû essentiellement à l'activité agricole à laquelle s'adonnent les individus dès les bas âges au détriment de la fréquentation scolaire.

Tableau 4.9 : Répartition (%) des actifs occupés selon la fréquentation scolaire par milieu de résidence et sexe

Fréquentation scolaire	Urbain			Rural			National		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
non, n'a jamais fréquenté	23,9	32,4	26,5	47,5	65,0	51,7	35,3	45,1	38,0
oui, a fréquenté	75,1	66,3	72,4	51,4	34,0	47,3	63,7	53,7	61,0
oui, fréquente actuellement	1,0	1,3	1,1	1,1	1,0	1,1	1,0	1,2	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des actifs habituellement occupés par niveau de fréquentation scolaire selon le milieu de résidence indique que chez les individus n'ayant jamais fréquenté l'école, plus de trois individus sur cinq (62,0%) résident en milieu rural. Toujours dans cette population, plus des deux tiers (67,2%) sont des hommes. Une situation à l'inverse est notée parmi les actifs occupés qui ont déjà fréquenté l'école. Dans cette catégorie de la population des occupés, un peu moins des deux tiers (64,7%) résident en zone urbaine. Même dans ce groupe de population, la prédominance des hommes est notée avec plus de trois quart (75,7%).

Quels que soient le milieu de résidence et le statut de fréquentation scolaire considérés, il ressort une prédominance des hommes avec plus de trois sur cinq.

Tableau 4.10 : Répartition (%) des actifs occupés par statut de fréquentation scolaire selon le milieu de résidence et le sexe

Fréquentation scolaire	Urbain			Rural			National		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Non, n'a jamais fréquenté	62,2	37,8	38,0	70,3	29,7	62,0	67,2	32,8	100,0
Oui, a fréquenté	71,7	28,3	64,7	83,0	17,0	35,3	75,7	24,3	100,0
Oui, fréquente actuellement	63,3	36,7	54,1	77,4	22,6	45,9	69,8	30,2	100,0
Total	69,1	30,9	54,5	76,4	23,6	45,5	72,4	27,6	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des actifs habituellement occupés selon le type de formation professionnelle indique que la majorité d'entre eux (78,6%) n'a suivi aucune formation professionnelle. Cette proportion est estimée à 91,0% en milieu rural. Néanmoins, elle diminue en zone urbaine où un peu plus des deux tiers (68,3%) des actifs occupés de cette zone sont sans niveau d'instruction.

La répartition par type de formation professionnelle révèle que les actifs occupés n'ayant suivi aucune formation professionnelle sont en majorité composés d'hommes (72,1%) et qu'ils résident surtout en zone rurale (52,7%). Le même résultat, obtenu précédemment avec les actifs occupés non formés sur la distribution selon le sexe, est noté chez les actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle (formelle ou informelle) qui constituent les 73,6% des occupés. Par contre, ces derniers résident surtout en zone urbaine (80,8%).

Tableau 4.11 : Répartition (%) des actifs occupés par type de formation professionnelle selon le milieu de résidence et le sexe

Formation professionnelle	Urbain			Rural			National		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Aucun	68,2	31,8	47,3	75,7	24,3	52,7	72,1	27,9	100,0
Formation formelle	64,2	35,8	84,0	80,0	20,0	16,0	66,8	33,2	100,0
Formation informelle	78,5	21,5	77,6	86,2	13,8	22,4	80,2	19,8	100,0
Formés	71,2	28,8	80,8	83,7	16,3	37,8	73,6	26,4	100,0
Total	69,1	30,9	54,5	76,4	23,6	45,5	72,4	27,6	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des occupés selon la situation dans l'occupation montre qu'un peu moins des deux tiers (63,4%) de leur effectif est constitué de travailleurs indépendants. Les salariés/employés permanents suivent avec 13,4%. Cette situation est notée aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Cette forte présence de travailleurs indépendants est due principalement à la contribution du milieu rural, avec l'agriculture, qui concentre plus de la moitié de ces derniers (55,0%). Par contre, l'effectif des employés permanents provient essentiellement de la zone urbaine qui regroupe 83,6% d'entre eux.

Les emplois précaires tels que les salariés temporaires et les apprentis représentent 13,4% de l'ensemble de la population des actifs occupés (respectivement 7,1% et 6,3%). Etant donné que ces types d'emploi sont notés pour la plupart en zone urbaine, les contributions y sont élevées avec respectivement 79,2% et 71,0% pour les salariés temporaires et les apprentis. Ce dernier groupe concerne généralement des métiers qui nécessitent des efforts physiques soutenus, ce qui justifie sa composition à hauteur de 82,4% d'hommes.

Les aides familiaux constituent l'occupation la plus faiblement représentée, avec 3,8% de l'effectif global, hormis les autres types d'occupation qui n'ont pas été identifiés et qui correspondent à 1,7% de l'ensemble. Ces aides familiaux concernant essentiellement les travaux champêtres, sont formés de 85,2% de résidents des zones ruraux.

Tableau 4.12 : Répartition (%) des actifs occupés selon la situation dans l'occupation par milieu de résidence et sexe

Situation dans l'occupation	Urbain			Rural			National		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Travailleur indépendant	52,5	52,2	52,4	76,2	77,4	76,5	63,9	62,0	63,4
Employeur/Patron	6,0	4,4	5,5	3,4	1,9	3,1	4,7	3,4	4,4
Salarié/Employé permanent	20,1	21,7	20,6	5,2	3,7	4,8	12,9	14,7	13,4
Salarié/Employé temporaire	9,4	12,2	10,3	3,5	2,4	3,2	6,6	8,3	7,1
Apprenti	9,6	5,2	8,2	4,6	2,2	4,0	7,2	4,0	6,3
Aide familial	0,8	1,6	1,0	6,2	10,3	7,1	3,4	5,0	3,8
Autres	1,7	2,7	2,0	1,0	2,2	1,3	1,4	2,5	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des actifs habituellement occupés selon le type de diplôme obtenu révèle que leur majorité (81,6%) a un diplôme qui ne dépasse pas le BFEM. Parmi eux, plus de la moitié (57,1%) n'a aucun diplôme. Cette situation se répète par sexe, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, avec respectivement 81,6% (dont 57,7% de sans diplôme) et 81,7% (dont 55,5% de sans diplôme).

Dans la population des actifs occupés, ceux qui disposent de diplômes professionnels tels que le CAP, le BEP, le BP et le BT représentent à peine 1,4%. Cette situation est aussi valable aussi bien chez les hommes que les femmes. Le reste des autres diplômes, hormis le Baccalauréat, qui concerne 7,8% des actifs habituellement occupés, sont peu représentés.

Une répartition des actifs occupés par type de diplôme obtenu selon le milieu de résidence permet de noter qu'un peu plus de trois quart des diplômés (76,1%) résident en zone urbaine. Les actifs occupés détenteurs de certains diplômes sont rarement rencontrés en milieu rural, tels que les diplômés d'ingénierie ou les docteurs avec respectivement moins d'une personne sur vingt chacun (3,4% et 4,9%).

IV.3.2. PARTICIPATION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pour mesurer la participation à l'activité économique, on calcule généralement le taux d'occupation. Ce dernier est estimé à 37,5% parmi les personnes âgées d'au moins 15 ans. Le niveau d'occupation est plus important chez les hommes avec un taux estimé à 56,6%, comparativement à celui des femmes qui est de 19,9%. Le taux d'occupation en zone urbaine dépasse celui du milieu rural (40,8% en milieu urbain contre 34,1% en zone rurale).

Il ressort de la répartition selon le sexe que les taux d'occupation chez les hommes représentent au moins le double de ceux des femmes indépendamment du milieu de résidence considéré.

Tableau 4.13 : Taux d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Taux d'occupation		
	SEXE		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Urbain	57,9	24,7	40,9
Rural	55,3	15,2	34,1
Total	56,6	19,9	37,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

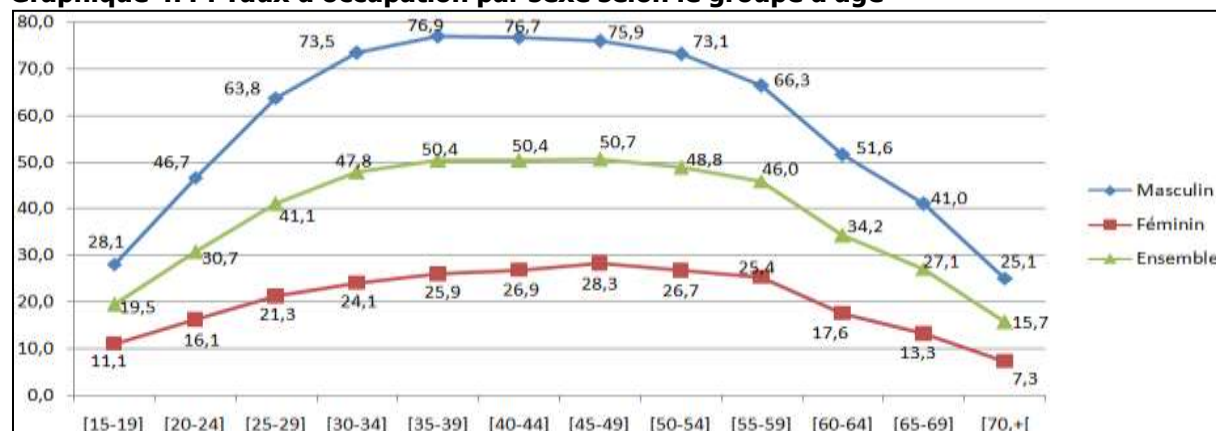
Une répartition selon la région indique trois régions qui présentent des taux d'occupation qui dépassent le niveau national. Il s'agit de Dakar, Kaffrine et Kédougou, avec respectivement 46,4%, 42,8% et 39,1%. Exceptionnellement pour la région de Dakar où le taux d'occupation des femmes est estimé à 30,1%, Le taux d'occupation des femmes dans les autres régions n'atteint pas 23%. Par contre, les taux d'occupation des hommes sont assez élevés, dépassant dans toutes les régions le niveau national. Par ailleurs, à Dakar plus de trois hommes en âge de travailler sur cinq (62,8%) sont occupés.

Tableau 4.14 : Taux d'occupation selon la région et le sexe

Région	Taux d'occupation		
	SEXE		Ensemble
	Masculin	Féminin	
DAKAR	62,8	30,1	46,4
ZIGUINCHOR	47,2	17,9	32,7
DIOURBEL	56,5	15,1	33,1
SAINT-LOUIS	55,5	14,2	33,8
TAMBACOUNDA	54,5	15,6	34,7
KAOLACK	55,5	15,8	34,3
THIES	54,8	17,1	35,4
LOUGA	57,9	15,8	35,4
FATICK	55,3	17,6	35,4
KOLDA	50,4	18,1	34,0
MATAM	38,5	7,3	21,3
KAFFRINE	65,5	22,1	42,8
KEDOUGOU	58,5	19,6	39,1
SEDHIOU	48,1	22,2	34,7
Total	56,6	19,9	37,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Une répartition du taux d'occupation selon le groupe d'âges présente des situations spécifiques. Des taux assez faibles (inférieurs à 31% pour les moins de 20 ans), bien qu'amorçant une tendance à la hausse avec l'âge, sont notés. Jusqu'à 39 ans, cette tendance haussière est maintenue (elle continue même jusqu'à 49 ans pour les femmes), avoisinant le seuil des 80% d'occupés pour les hommes du milieu urbain. Entre 40 et 59 ans, la tendance est plutôt stable, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. A partir de 60 ans, les taux d'actifs occupés enregistrent une baisse en valeur suivant l'évolution du groupe d'âge.

Graphique 4.4 : Taux d'occupation par sexe selon le groupe d'âge

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La mesure du taux d'actifs occupés selon la situation matrimoniale indique que dans la population des mariés monogames en âge de travailler, plus de deux individus sur

cinq (45,2%) sont occupés. Les veufs/veuves présentent le taux d'occupation le plus faible, estimé à 18,5%. La répartition par sexe fait toujours remarquer que chez les hommes, le plus fort taux d'occupation est obtenu par les mariés, en particulier les mariés monogames, avec 70,4%, suivis des mariés polygames avec 62,7%. Les célibataires présentent un taux d'occupation estimé à 34,4% (dont 43,7% chez les hommes et 19,3% chez les femmes). Chez les femmes, le taux d'occupation reste faible, quel que soit le statut matrimonial considéré. Seul le taux d'occupation des femmes en union libre (concubinage) dépasse la barre des 30% (38,6%).

Tableau 4.15 : Taux d'occupation par situation matrimoniale et sexe

Situation matrimoniale	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Monogame	70,4	19,6	45,2
Polygame	62,7	19,8	31,7
Célibataire	43,7	19,3	34,4
Veuf/Veuve	34,4	17,1	18,5
Union libre (concubinage)	62,6	38,6	44,4
Divorcé(e)/Séparé	39,2	19,7	26,1
Total	56,7	19,9	37,6

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les statistiques sur les taux d'occupation par niveau de fréquentation scolaire permettent de noter l'importance de la scolarisation dans l'obtention d'un emploi. Les plus forts taux d'occupation sont fournis par les individus qui ont déjà fréquenté l'école (52,7%), comparativement à ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école pour lesquels il est de 32,5%. Le taux d'occupation pour les individus qui ont déjà fréquenté l'école est estimé en zone urbaine à 71,9% pour les hommes et atteint son niveau le plus élevé chez les femmes (35,4%).

Tableau 4.16 : Taux d'occupation par statut de fréquentation scolaire, milieu de résidence et sexe

Fréquentation scolaire	Urbain			Rural			National		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Non, n'a jamais fréquenté	63,4	20,6	35,5	57,9	14,7	31,0	59,7	16,8	32,6
Oui, a fréquenté	71,9	35,4	55,7	66,5	20,3	48,0	69,7	29,9	52,7
Oui, fréquente actuellement	3,2	2,1	2,7	5,1	2,2	3,9	4,0	2,1	3,1
Total	57,9	24,7	40,9	55,3	15,2	34,1	56,6	19,9	37,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les résultats enregistrés concernant les taux d'occupation par type de formation professionnelle confirment l'aspect informel de notre économie au Sénégal. Les

individus qui ont suivi une formation professionnelle informelle, bien que n'étant pas assez représentés en termes d'effectif, affichent le plus fort taux d'actifs occupés (75,5%). En deuxième position, viennent les individus qui ont suivi une formation formelle avec 52,9%. Ceux n'ayant suivi aucune formation professionnelle présentent le plus faible taux, avec 33,9%.

La répartition par sexe confirme encore ce résultat avec un fort taux d'occupation des hommes, 84,0% ayant suivi une formation informelle. Plus d'une femme en âge de travailler sur deux (53,7%) et qui a eu à suivre une formation informelle, est occupée. Les taux d'occupation les plus élevés, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, sont obtenus chez ceux des zones urbaines ayant suivi une formation informelle, pour lesquels ils atteignent respectivement 85,3% et 57,7%.

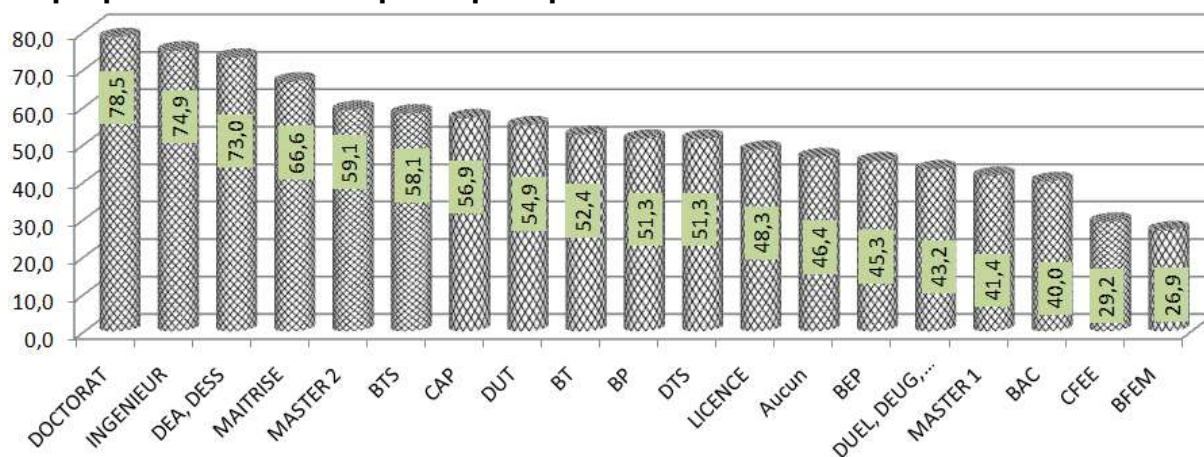
Tableau 4.17 : Taux d'occupation par type de formation selon le milieu de résidence et le sexe

Formation professionnelle	Urbain			Rural			National		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Aucun	53,3	20,4	35,2	54,0	14,7	32,7	53,7	17,3	33,9
Formation formelle	58,7	45,9	53,4	58,6	33,0	50,7	58,7	44,3	52,9
Formation informelle	85,3	57,7	77,3	80,0	38,9	69,8	84,0	53,7	75,5
Total	57,9	24,7	40,9	55,3	15,2	34,1	56,6	19,9	37,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le taux d'occupation pour les diplômés, qui est estimé à 38,1%, est supérieur à la valeur nationale qui est estimée à 37,5%. Ce taux varie en fonction du niveau du diplôme obtenu. Plus de trois quart des titulaires de doctorat (78,5%) sont occupés, suivis des ingénieurs (74,9%). Cette situation reste valable aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Bien que la majorité des actifs occupés disposent au plus du BFEM, il n'en demeure pas moins que plus du quart (26,9%) d'entre eux sont effectivement occupés.

Graphique 4.5 : Taux d'occupation par diplôme obtenu

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Paradoxalement, il faut noter qu'en zone urbaine, près de trois individus en âge de travailler sur quatre (72,8%), qui ne disposent d'aucun diplôme, sont néanmoins occupés. Cette situation pourrait s'expliquer par la prépondérance des emplois qui ne nécessitent pas généralement une grande formation.

IV.4. ANALYSE DE LA POPULATION AU CHOMAGE

IV.4.1. STRUCTURE DE LA POPULATION AU CHOMAGE

Une répartition de la population des chômeurs par tranche d'âges montre que la plupart des chômeurs sont d'âges compris entre 15 et 34 ans (59,7%). Autrement dit, les chômeurs jeunes sont plus nombreux que ceux d'âge adulte. Dans cette même tranche d'âges, les chômeurs ayant travaillé représentent 45,2 % de l'ensemble contre 60,8% pour les personnes à la recherche de leur premier emploi. Ce pourcentage est plus élevé pour la tranche d'âges de 25 à 29 ans avec 16,9% (14,2% pour les chômeurs ayant travaillé contre 17,1% pour ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi). Les jeunes d'âges compris entre 15 et 19 ans représentent 13,2% de la population des chômeurs (6,6% chez les chômeurs ayant travaillé contre 13,7% chez ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi).

Pour 10 chômeurs, près de 9 sont à la recherche de leur premier emploi (92,9%).

Tableau 4.18 : Répartition des chômeurs par sexe et par tranche d'âge au Sénégal en 2013

	Chômeur ayant travaillé		A la recherche d'un premier		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15-19	4 714	6,6	127 772	13,7	132 486	13,2
20-24	7 379	10,4	154 166	16,6	161 545	16,1
25-29	10 129	14,2	159 131	17,1	169 260	16,9
30-34	9 960	14,0	125 002	13,4	134 962	13,5
35-39	8 398	11,8	92 650	10,0	101 048	10,1
40-44	8 019	11,3	75 300	8,1	83 319	8,3
45-49	5 707	8,0	54 538	5,9	60 245	6,0
50-54	5 784	8,1	48 000	5,2	53 784	5,4
55-59	4 111	5,8	31 636	3,4	35 747	3,6
60-64	2 896	4,1	25 192	2,7	28 088	2,8
65-69	1 505	2,1	13 375	1,4	14 880	1,5
70,+	2 504	3,5	23 043	2,5	25 547	2,6
Ensemble	71 106	100	929 805	100	1 000 911	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition de la population des chômeurs présente des disparités entre les régions. Près de 3 chômeurs de sexe masculin sur 20 (15,2%) vivent à Dakar contre 13,2% à Thiès et 10,2% à Diourbel. Cette répartition ne donne pas le niveau de chômage de la région, mais le nombre de chômeurs de celle-ci par rapport à la population totale des chômeurs au niveau national. Ces proportions sont fortement liées à la population de la région. Dans cette répartition des chômeurs selon la région, la région de Kédougou enregistre le plus faible nombre de chômeurs (1,1%) et elle est suivie par les régions de Kaffrine et de Ziguinchor avec respectivement 3,5% et 3,9% de la population des chômeurs au niveau national.

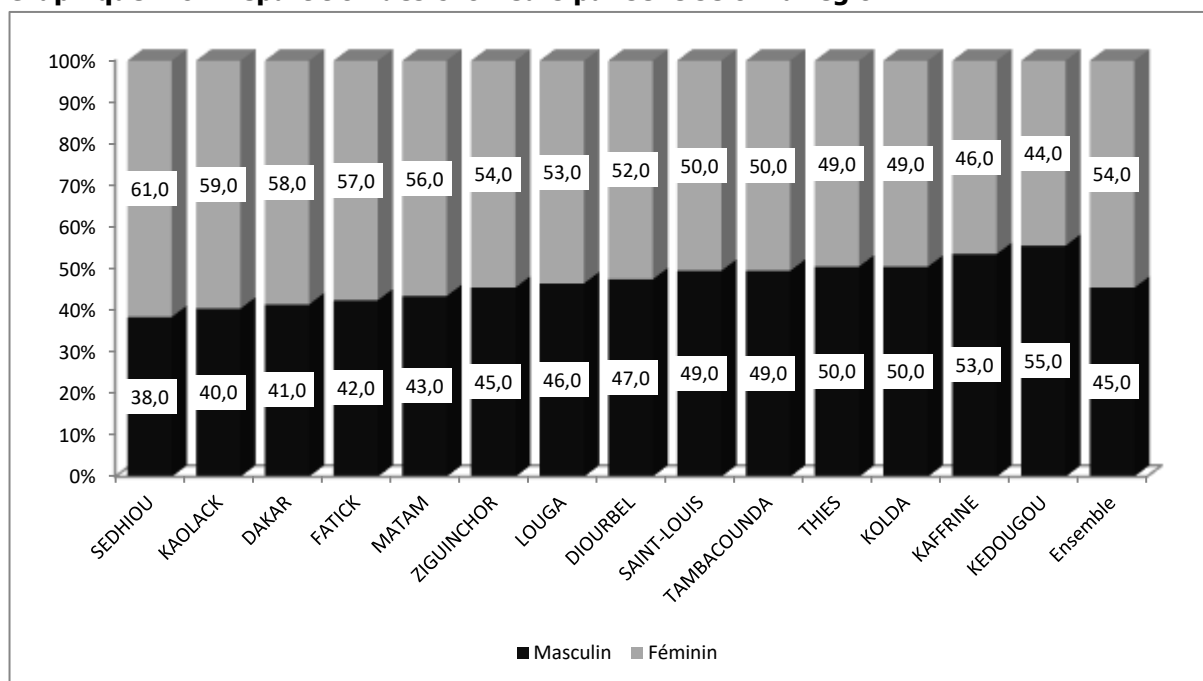
Tableau 4.19 : Répartition des chômeurs par sexe et par région au Sénégal en 2013

REGION DE RESIDENCE	SEXE					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	70 950	15	99 977	18,5	170 927	17,1
ZIGUINCHOR	17 529	3,8	20 991	3,9	38 520	3,9
DIOURBEL	47 331	10	53 326	9,9	100 657	10,1
SAINT-LOUIS	28 182	6,1	29 022	5,4	57 204	5,7
TAMBACOUNDA	35 625	7,7	35 998	6,7	71 623	7,1
KAOLACK	29 137	6,3	42 128	7,8	71 265	7,1
THIES	60 403	13,1	59 235	11	119 638	12
LOUGA	35 435	7,7	41 170	7,6	76 605	7,7
FATICK	22 349	4,9	29 814	5,5	52 163	5,2
KOLDA	37 878	8,2	36 605	6,8	74 483	7,4
MATAM	31 709	6,9	41 128	7,6	72 837	7,3
KAFFRINE	18 481	4,0	16 099	3	34 580	3,5
KEDOUGOU	6 010	1,3	4 875	0,9	10 885	1,1
SEDHIOU	19 167	4,2	30 350	5,6	49 517	5
Total	460 186	100	540 718	100	1 000 904	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Dans la plupart des régions du pays, le nombre de chômeurs de sexe féminin est supérieur à celui des hommes, à l'exception des régions de Thiès, Kolda, Kaffrine et Kédougou. Au niveau national, sur 100 chômeurs, 54 sont de sexe féminin. C'est dans la région de Sédhiou qu'on a la proportion de chômeurs de sexe masculin la plus faible. Dans cette région, sur 100 chômeurs, près de seulement près de 39 sont de sexe masculin contre 61 pour les femmes. A Dakar, la proportion des chômeurs de sexe féminin par rapport à la population des chômeurs de la région est de 58,5%. Autrement dit, sur 100 chômeurs à Dakar, près de 59 sont des femmes.

Graphique 4.6 : Répartition des chômeurs par sexe selon la région



Source : ANSD. RGPHAE, 2013

Globalement, au niveau national, sur 10 chômeurs, près de 4 sont monogames (43,1%). Les célibataires représentent 29,3% de la population des chômeurs. Cette répartition des chômeurs selon la situation matrimoniale indique également que 46,4% des chômeurs de sexe masculin qui ont eu à occuper un emploi dans le passé sont monogames contre 33% pour ceux de sexe féminin. Par rapport à la population des chômeurs qui sont à la recherche de leur premier emploi, nous constatons que chez les personnes de sexe masculin, la proportion des chômeurs est plus élevée chez les célibataires (avec 42,8% chez les hommes contre seulement 17,9% chez les femmes).

Tableau 4.20 : Répartition des chômeurs par situation matrimoniale selon sexe

	Chômeur ayant travaillé		A la recherche d'un premier		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Monogame	46,4	33,0	42,3	43,7	43,1
Polygame	12,4	23,3	13,4	33,6	24,1
Célibataire	38,1	30,1	42,8	17,9	29,3
Veuf/Veuve	0,6	5,4	0,6	2,7	1,8
Union libre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Divorcé(e)/Séparé	2,4	8,2	0,8	2,0	1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.4.2. ANALYSE DU TAUX DE CHOMAGE

Le taux de chômage déclaré au Sénégal est évalué à 25,7%. Ce taux cache des disparités selon le milieu de résidence et le sexe. En milieu urbain, le taux de chômage est de 17,7% (12% chez les hommes contre 28,1% chez les femmes). En milieu rural, ce taux est évalué à 33,4% (23,6% chez les hommes contre 53% chez les femmes). Globalement, le taux de chômage chez les hommes au niveau national est de 18% contre 40,4% chez les femmes. A travers ces différents résultats, il est à noter que le chômage touche plus les femmes que les hommes au niveau national et par rapport à tous les milieux de résidence (urbain et rural).

Tableau 4.21 : Taux de chômage par milieu de résidence et par sexe au Sénégal en 2013

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	12,0	28,1	17,7
Rural	23,6	53,0	33,4
Ensemble	18,0	40,4	25,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Cette disparité de la répartition du taux de chômage est également notée selon la région. C'est dans la région de Matam que le taux de chômage est le plus élevé (54,2%). Dans cette région, le taux de chômage des hommes est de 38,9% contre 78,1% chez les femmes. C'est dans la région de Dakar qu'on a noté le taux de chômage le plus faible (14,9% globalement, avec 9,7% chez les hommes et 24,1% chez les femmes). Dans toutes les régions du pays, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes.

Tableau 4.22 : Taux de chômage par région et par sexe au Sénégal en 2013

	Masculin	Féminin	Ensemble
DAKAR	9,7	24,1	14,9
ZIGUINCHOR	18,4	42,1	26,5
DIOURBEL	19,1	43,6	27,2
SAINT-LOUIS	17,4	43,3	24,9
TAMBACOUNDA	27,0	56,0	36,5
KAOLACK	18,1	49,2	28,9
THIES	18,0	39,3	24,6
LOUGA	21,3	50,2	30,8
FATICK	18,8	46,4	28,4
KOLDA	30,6	53,7	38,8
MATAM	38,9	78,1	54,2
KAFFRINE	17,1	32,7	22,0
KEDOUGOU	20,8	39,0	26,3
SEDHIOU	26,6	53,9	38,5
Ensemble	18,0	40,4	25,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le chômage touche plus les populations jeunes au Sénégal. Autrement dit, entre 15 et 59 ans, le taux de chômage diminue quand l'âge augmente. Chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans, le taux de chômage est 32,8% contre 30,5% chez ceux âgés de 20 à 24 ans.

Un tel constat est valable aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Par contre, chez les hommes, entre 15 et 39 ans, le taux de chômage diminue quand l'âge augmente, mais à partir de 39 ans, le taux de chômage augmente progressivement avec l'âge.

Tableau 4.23 : Taux de chômage par tranche d'âge et par sexe au Sénégal en 2013

	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	24,0	47,7	32,8
20-24	20,9	47,5	30,5
25-29	18,4	44,6	27,8
30-34	16,1	40,8	24,4
35-39	14,6	38,0	22,4
40-44	14,8	36,3	22,2
45-49	14,9	32,8	21,1
50-54	15,5	31,0	20,6
55-59	16,3	29,8	20,5
60-64	19,5	32,4	23,3
65-69	23,0	35,3	26,4
70,+	31,4	39,5	33,6
Ensemble	18,0	40,4	25,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.5. TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants est une question mondiale importante. Vu l'ampleur que ce phénomène a connu ces dernières décennies, des mesures importantes ont été prises par les organismes internationaux (OIT, Unicef, etc.). Ces mesures permettent de lutter contre le travail des enfants, pour une meilleure protection sociale, en mettant en place des conventions afin de coordonner leurs activités à son encontre.

Ces conventions visent à éradiquer le travail des enfants, notamment sous ses pires formes, pour une meilleure protection de ces derniers, en vue de leur garantir un avenir meilleur.

Le présent recensement de la population a recueilli des informations sur l'activité de la population âgée de plus de 6 ans, permettant ainsi d'évaluer la participation des enfants à l'activité économique. La tranche d'âge retenue pour évaluer le travail des enfants est celle de 6 à 14 ans.

IV.5.1. STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION D'ENFANTS OCCUPES

La population des enfants âgés de 6 à 14 ans est estimée à 3 129 546, soit 23,2% de la population totale du Sénégal, dont une répartition presque égalitaire selon le sexe (50,4% de garçons et 49,6% de filles). Dans cette population, 60,5% vivent en milieu rural contre 39,5% en milieu urbain. Dans toutes les régions du pays, sauf à Dakar, le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans du milieu rural est supérieur à celui du milieu urbain.

Tableau 4.24 : Répartition des enfants occupés selon la région, le milieu et le sexe

	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
DAKAR	10 221	7 512	529	241
ZIGUINCHOR	697	464	1 104	803
DIOURBEL	1 167	789	11 958	7 581
SAINT-LOUIS	1 767	648	6 801	2 646
TAMBACOUNDA	1 108	633	14 910	9 676
KAOLACK	1 317	928	7 715	5 058
THIES	3 735	1 941	8 252	4 350
LOUGA	733	579	12 934	7 442
FATICK	335	171	6 553	3 200
KOLDA	1 121	723	10 086	7 649
MATAM	870	606	6 927	3 256
KAFFRINE	678	400	9 771	7 488
KEDOUGOU	240	138	1 349	1 274
SEDHIOU	471	398	8 048	6 424

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Par ailleurs, par rapport à la scolarisation, le nombre d'enfants occupés âgés de 6 à 14 ans et qui fréquentent présentement l'école est estimé à 29682 contre 52830 enfants qui ont déjà fréquenté l'école et 131901 enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école (soit 61,5% de la population des enfants occupés).

Tableau 4.25 : Répartition des enfants occupés selon la fréquentation scolaire, le milieu et le sexe

	Urbain		Rural	
Fréquentation scolaire	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Non, n'a jamais fréquenté	9 461	6 265	71 783	44 392
Oui, a fréquenté	10 523	5 430	22 796	14 081
Oui, fréquente actuellement	4 475	4 236	12 358	8 613

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La plupart de ces enfants occupés sont âgés de 10 à 14 ans (soit 67,2%). Ce constat est le même suivant la répartition des enfants occupés par sexe ou par milieu de résidence.

Tableau 4.26 : Répartition des enfants occupés selon la tranche d'âge, le milieu et le sexe

Tranche d'âge	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
6-9	4 926	3 663	38 793	23 031
10-14	19 534	12 268	68 144	44 056

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IV.5.2. ANALYSE DE L'OCCUPATION DES ENFANTS

La proportion des enfants qui participent à l'activité économique est de 6,9% (8,3% chez les garçons contre 5,3% chez les filles). Dans toutes les régions du pays, la proportion des enfants occupés est plus élevée chez les garçons que chez les filles.

Cette répartition des enfants occupés selon la région montre que les régions de Tambacounda, Kaffrine, Sédhiou, Kolda et Louga affichent les taux d'occupation les plus élevés, dépassant 10%. A Ziguinchor, sur 50 enfants, seulement 1 est occupé (2,7% chez les garçons contre 2% chez les filles). C'est dans les régions de Thiès, Dakar et Ziguinchor que le travail des enfants est moins développé avec des taux d'occupation des enfants respectivement de 4,3%, 3,2% et 2,3%.

Tableau 4.27 : Proportion (%) d'enfants occupés par région et par sexe

Région	Masculin	Féminin	Ensemble
Tambacounda	17,8	12,1	15,1
Kaffrine	15,9	11,0	13,4
Sédhiou	12,7	11,3	12,1
Kolda	12,5	9,8	11,2
Louga	12,6	7,8	10,2
Kédougou	8,6	8,1	8,4
Matam	10,7	5,4	8,1
Kaolack	7,5	5,0	6,3
Diourbel	7,6	4,7	6,2
Saint-Louis	7,9	3,0	5,5
Fatick	7,0	3,6	5,3
Thiès	5,5	3,0	4,3
Dakar	3,8	2,7	3,2
Ziguinchor	2,7	2,0	2,3
Ensemble	8,3	5,3	6,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le travail des enfants est partout considéré comme un obstacle majeur contraignant ces derniers, notamment dans les pays en développement, à ne pas suivre leur cycle de scolarité. Il prive donc l'enfant d'une éducation convenable et l'expose à des dangers relatifs à son occupation actuelle. Le travail des enfants est plus observé chez ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école. Dans cette population, la proportion des occupés est de 18,2% (contre 13,5% chez les enfants qui ont fréquenté l'école et 1,5% chez ceux qui fréquentent actuellement l'école). Quel que soit le milieu de résidence ou le sexe, le travail des enfants touche plus les enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école et moins ceux qui fréquentent présentement l'école.

Tableau 4.28 : Taux d'enfants occupés selon la fréquentation scolaire, le milieu et le sexe

Fréquentation scolaire	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Non, n'a jamais fréquenté	14,9	8,7	24,5	14,9	18,2
Oui, a fréquenté	13,6	7,2	18,5	12,2	13,5
Oui, fréquente actuellement	0,9	0,9	2,3	1,7	1,5
Ensemble	4,0	2,6	11,1	7,2	6,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Par ailleurs, selon la répartition des enfants travailleurs par tranche d'âge, le taux d'enfants travailleurs est de 4,6% pour la tranche d'âge de 6 à 9 ans contre 9% pour celle de 10 à 14 ans. Quel que soit le sexe ou le milieu de résidence, le travail des enfants est plus développé chez les enfants âgés de 10 à 14 ans que chez ceux âgés de 6 à 9 ans.

Tableau 4.29 : Taux d'enfants occupés selon la tranche d'âge, le milieu et le sexe

Tranche d'âge	Urbain		Rural		Ensemble
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
6-9	1,7	1,3	8,0	4,9	4,6
10-14	6,0	3,7	14,2	9,5	9,0
Ensemble	4,0	2,6	11,1	7,2	6,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

Dans un contexte d'évolution démographique encore marquée par une prédominance de la population en âge de travailler, la problématique de l'emploi et du chômage se pose avec beaucoup plus d'acuité. Dans le souci de fournir des informations plus détaillées et exhaustives de la situation des individus sur le marché du travail, certaines caractéristiques économiques ont été collectées dans le cadre du RGPHAE.

Ce dernier a permis d'évaluer à 7 728 868 la population sénégalaise en âge de travailler, c'est-à-dire celle âgée de 15 ans ou plus. Cette population d'actifs potentiels qui représente 58,2% de la population totale est inactive à 49,5%. Dans la moitié des régions du Sénégal (Ziguinchor, Saint-Louis, Diourbel, Matam, Thiès, Kaolack et Fatick), au moins un individu sur deux, en âge de travailler, est en situation d'inactivité.

Une part importante de la population inactive est constituée de femmes au foyer (43,8% des inactifs) et d'élèves/étudiants (30,4% des inactifs). La population habituellement active, qui est celle des individus occupés ou au chômage, s'élève à 50,4% de la population potentiellement active. Ce taux d'activité, légèrement plus élevé en milieu rural qu'en zone urbaine (51,3% en milieu rural contre 49,6% en zone urbaine), est nettement plus élevé chez les femmes, avec un taux d'activité des femmes au moins deux fois supérieur à celui des hommes.

La population d'actifs est constituée de 74,3% d'occupés et 25,7% de chômeurs. Ces chômeurs sont généralement des primo demandeurs d'emploi (individus à la recherche de leur premier emploi) qui représentent 92,9% du total des chômeurs contre 7,1% pour les chômeurs ayant déjà travaillé. Les taux d'activité les plus élevés s'observent dans les régions telles que Sédhiou, Kolda, Kaffrine, Tambacounda et Dakar où près de 55 individus sur 100 en âge de travailler sont habituellement actifs. Si dans les régions de Kaffrine et Dakar, le niveau relativement élevé d'occupation explique par le niveau d'activité élevé, dans les régions de Sédhiou, Kolda et Tambacounda, c'est le niveau élevé de chômage qui tire à la hausse le niveau d'activité.

La part des individus occupés sur ceux potentiellement disponibles sur le marché est estimée à 37,5% et est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Au regard de la fréquentation scolaire, on note que les plus forts taux d'occupation sont observés chez les personnes qui ont déjà fréquenté l'école ; ce qui dénote de l'importance de la scolarisation sur l'accès à un emploi. On note toutefois que les individus qui ont suivi une formation informelle présentent les taux d'occupation les plus élevés (75,5% au niveau national). Cette tendance se justifie par l'ampleur du secteur informel et dénote par ailleurs de la précarité des emplois. Plus le diplôme est élevé (jusqu'au doctorat), plus les individus ont des chances d'être occupés. Néanmoins la nature de notre économie fait que même les personnes qui ne disposent d'aucun diplôme et qui représentent une assez bonne partie des actifs occupés concernés, parviennent à trouver un emploi.

Au Sénégal, le taux de chômage déclaré est de 25,7%, traduisant ainsi une faible participation des actifs dans la production de biens et services. Ce taux de chômage cache des disparités entre les régions, mais également au regard d'autres caractéristiques des ménages telles que le milieu de résidence, les tranches d'âges, la situation matrimoniale, etc. Par ailleurs, l'étude de la participation des enfants (individus âgés de 6 à 14 ans) au marché du travail montre qu'au Sénégal, ce phénomène prend des proportions inquiétantes, notamment en milieu rural et plus particulièrement chez les garçons. Il touche plus les enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école et ceux d'âge compris entre 10 et 14 ans.



Tout le monde
compte !

Chapitre V : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Résumé

Dans le cadre des recensements précédents, notamment celui de 2002, la question de l'handicap était appréhendée à son stade extrême. Il était demandé à la personne si elle souffrait de cécité, de surdité, d'infirmité des membres inférieurs ou supérieurs, de déficience mentale, etc. Cette orientation méthodologique ne permettait pas de renseigner convenablement le degré d'incapacités physiologiques et mentales de la population.

Au Sénégal, l'innovation du recensement de 2013 par rapport à celui de 2002 a été de mesurer le niveau ou le degré de chaque handicap. En effet, l'approche précédente, axée sur l'absence de modulation du statut de l'handicap (souffrez-vous d'un handicap ?), est apparue très limitative. A ce titre, il a été utilisé une série de questions (Washington Group) qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Les questions ont porté sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer. Chaque question comporte quatre modalités de réponse : (1) Non, pas de difficulté, (2) Oui, quelques difficultés, (3) Oui, beaucoup de difficultés et (4) Pas du tout capable de faire. L'échelle de gravité s'utilise dans les catégories de réponse, afin de cerner l'éventail complet des domaines fonctionnels allant de la forme bénigne à la forme la plus sévère.

En décembre 2002, la qualification extrême de l'handicap a montré que le Sénégal compte 138 897 personnes handicapées sur une population de 9 858 482 habitants, soit une prévalence de 1,4%. Cela signifie que 14 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un quelconque handicap. En 2013, cette prévalence du handicap est de 5,9%, ce qui signifie que 59 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un handicap quelconque. Les individus de sexe féminin sont les plus concernés avec un rapport de masculinité de 88 hommes pour 100 femmes.

Par ailleurs, la forme de handicap la plus répandue concerne les difficultés à marcher et à voir (1,5% de la population chacune) à l'opposé des limitations auditives, des difficultés à se concentrer et des difficultés à prendre soin de soi (respectivement 0,6%, 0,8% et 0,5%).

Au niveau régional, les régions de Ziguinchor et Matam enregistrent les taux de prévalence les plus élevés avec 8,1% de handicapés chacune, alors que celles de Diourbel et Kaolack enregistrent les taux de prévalence les plus faibles avec 5% de personnes vivant avec un handicap.

Introduction

Le temps et les ressources financières consacrés par les ménages à leurs membres qui présentent un handicap constituent un manque à gagner, surtout si le handicap est sévère. La mise en place d'une loi d'orientation devant servir de cadre de référence à une politique d'intégration de cette couche de la population constitue une recommandation forte issue du Conseil interministériel de 2001 sur la prise en charge et l'intégration des personnes vivant avec un handicap.

Cette loi s'articule autour de trois axes majeurs à s'avoir la réadaptation, la mobilisation de ressources et l'encadrement. De façon plus détaillée, elle aborde les points suivants :

- ✓ la lutte contre la discrimination et la garantie de l'égalité des chances ;
- ✓ la garantie par l'Etat des soins médicaux nécessaires à la santé physique et mentale ;
- ✓ l'Education, la formation professionnelle et l'emploi ;
- ✓ l'accessibilité, l'habitat, le cadre de vie, le transport, la communication et l'accès à la terre ;
- ✓ le droit aux sports et aux loisirs, l'art et la culture ;
- ✓ l'organisation des personnes handicapées ;
- ✓ des dispositions diverses et finales ;
- ✓ la célébration chaque année au Sénégal de la semaine des personnes handicapées au mois de décembre.

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal célèbre aussi les journées mondiales des personnes handicapées.

C'est pourquoi, l'innovation de ce Recensement par rapport à celui de 2002 est d'appréhender le niveau ou le degré de chaque handicap. En effet, l'approche précédente considérée par les spécialistes comme « médicale », était fondée sur l'état de santé et incluait des variantes de la question : 'Souffrez-vous d'un handicap?'. Cette approche n'étant plus satisfaisante, si bien que la mesure du handicap a changé d'orientation pour désormais mettre l'accent sur les difficultés rencontrées en termes d'exécution des mouvements de base et d'obstacles à la participation citoyenne.

A ce titre, le Washington Group⁹ a proposé une série de questions qui permet d'aboutir à des données comparables au niveau international. Ces questions permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Elles portent sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer.

Les questions suivantes portent sur les difficultés qu'on peut avoir à accomplir certaines tâches en raison d'un problème de santé.

- ✓ Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes 10 ?
- ✓ Avez-vous des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
- ✓ Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
- ✓ Avez-vous du mal à vous souvenir ou à vous concentrer ?
- ✓ Avez-vous des difficultés à prendre soin de vous-même ?
- ✓ En utilisant votre langue habituelle, avez-vous des difficultés à communiquer ?

Chaque question comporte quatre modalités de réponse : (1) Non, pas de difficulté, (2) Oui, quelques difficultés, (3) Oui, beaucoup de difficultés et (4) Pas du tout capable de faire. L'échelle de gravité s'utilise dans les catégories de réponses, afin de cerner l'éventail complet des domaines fonctionnels allant de la forme modérée à la forme la plus sévère.

Ainsi, l'objectif de ce chapitre est de fournir des informations statistiques sur une catégorie des populations vulnérables, à savoir les personnes en situation de handicap. Dans ce chapitre, cinq aspects seront abordés à savoir : la méthodologie employée, l'état et la structure de la population des personnes handicapées, leurs caractéristiques sociodémographiques, économiques et socioculturelles.

V.1. METHODOLOGIE

La méthodologie employée pour les questions destinées à mesurer le handicap est conforme à la recommandation des Nations Unies (CES-2010)¹¹ concernant la prise en charge des questions sur le handicap dans les recensements généraux de la population. Les questions relatives au handicap sont posées aux populations âgées d'au moins un an.

⁹ Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions. Traduit par Handicap International – Programme Sénégal / Cap-Vert, 2011.

¹⁰ L'inclusion d'appareils et accessoires fonctionnels a été prise en compte pour seulement deux domaines fonctionnels, les facultés visuelle et auditive, parce que les contraintes dans ces domaines peuvent souvent être surmontées grâce à l'utilisation de lunettes ou de prothèses auditives.

¹¹ Conference of European Statisticians 2010

V.1.1. DEFINITION DES CONCEPTS

Cette partie permet d'avoir une vue d'ensemble du concept handicap dans le RGPHAE. Dans un premier temps, le concept handicap sera défini et en second lieu, il s'agira de faire la lumière sur les différentes variables utilisées pour mieux appréhender le sujet.

✓ ***Le Handicap***

La notion de handicap a été définie dans le RGPHAE comme étant une caractéristique qui distingue les groupes de personnes vivant avec un handicap des autres groupes de population. De façon générale, le handicap implique l'interaction des capacités fonctionnelles d'une personne avec ses environnements physique, culturel et politique. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition les personnes qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions. Ce groupe comprend généralement les personnes qui rencontrent des difficultés pour accomplir des activités de base, marcher ou entendre par exemple, même si ces difficultés se trouvent atténuées par l'utilisation d'auxiliaires, un cadre favorable ou des ressources en abondance.

Les personnes vivant avec un handicap peuvent aussi ne pas rencontrer de difficultés pour exécuter des tâches bien délimitées, se baigner ou s'habiller par exemple, ou accomplir des activités à caractère participatif, travailler par exemple, grâce aux adaptations nécessaires réalisées au niveau de la personne ou de son environnement. Cela dit, ces personnes risquent plus que l'ensemble de la population d'avoir des activités ou une participation restreintes. Elles rencontrent des difficultés à accomplir des activités de base et leur possibilité de participation se trouverait compromise, si elles ne bénéficient pas d'aménagements adaptés (CES-2010).

✓ ***Les variables utilisées***

- ***L'acuité visuelle et auditive***

Des appareils tels que les lunettes permettent à certains malvoyants de compenser presque complètement leur déficience visuelle ; à défaut, le nombre de malvoyants serait surestimé. Il en est de même en ce qui concerne l'acuité auditive. Le procédé utilisé dans le RGPHAE pour pallier ces limites consistait à poser des questions sur la difficulté de voir même *avec* des lunettes, si celles-ci sont généralement portées et la difficulté d'entendre même *avec* des prothèses auditives, si ces appareils sont utilisés.

- ***La locomotion***

La faculté de se déplacer est un bon indicateur d'une fonction physique centrale et l'une des principales causes de limitation de la participation. C'est également une activité de base dont l'exécution peut être indiquée par le sujet lui-même.

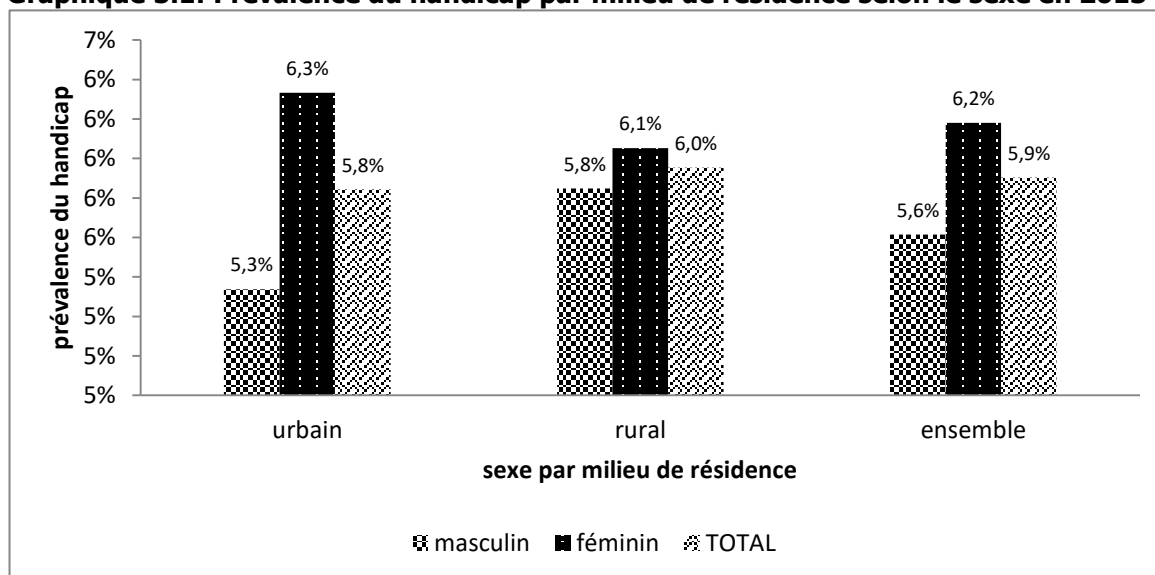
- ***Les capacités intellectuelles***

Parmi les domaines essentiels, les capacités intellectuelles sont les plus difficiles à cerner. Elles englobent de nombreuses fonctions, par exemple la mémorisation, la concentration, la prise de décisions, la compréhension du langage parlé et écrit, la capacité à trouver son chemin ou à suivre une carte, l'exécution de calculs mathématiques, la lecture et la pensée. Toutefois, les variables choisies traitent surtout de la mémorisation, de la concentration ou encore de la communication. La lecture et l'exécution de calculs mathématiques, ou d'autres capacités acquises, dépendent d'autres facteurs comme le système éducatif par exemple.

V.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

V.2.1. PREVALENCE DU HANDICAP AU NIVEAU NATIONAL ET PAR MILIEU DE RESIDENCE

En 2013, la prévalence du handicap au niveau de la population sénégalaise âgée d'un an et plus est de 5,9%. Selon le sexe, cette prévalence est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, avec respectivement 6,2% et 5,6% de personnes ayant des limitations. Ces différences entre hommes et femmes sont plus importantes en milieu urbain (6,3% et 5,3%) qu'en milieu rural (5,8% et 6,1%). Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural (6,0%) qu'en milieu urbain (5,8%), bien que la différence entre les deux entités soit assez faible.

Graphique 5.1: Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe en 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

En considérant les différentes formes de limitations selon le degré de difficulté et le milieu de résidence, il apparaît qu'au niveau national, les difficultés à voir et à marcher sont les plus répandues, puisqu'elles concernent 1,5% de la population chacune. A l'opposé, les limitations auditives, les difficultés à se concentrer et les difficultés à prendre soin de soi sont observées dans une faible partie de la population, avec respectivement 0,6%, 0,8% et 0,5%.

Cette tendance observée au niveau national se maintient également, quel que soit le milieu de résidence. En effet, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les limitations visuelles et motrices sont les formes de handicap les plus répandues.

En considérant le degré de difficulté selon le milieu de résidence et les domaines fonctionnels, on note une concentration de personnes en situation de handicap parmi celles ayant quelques difficultés. Sur les 5,9% de personnes souffrant d'un handicap quelconque au niveau national, 4,2% souffrent de la forme la plus modérée (quelques difficultés). Dans cette même dynamique, parmi les personnes en situation de handicap vivant en milieu urbain et en milieu rural, le premier niveau (quelques difficultés) sur l'échelle de gravité est le plus répandu avec respectivement 4,3% et 4,2%.

Tableau 5.1 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et degré de difficulté en 2013

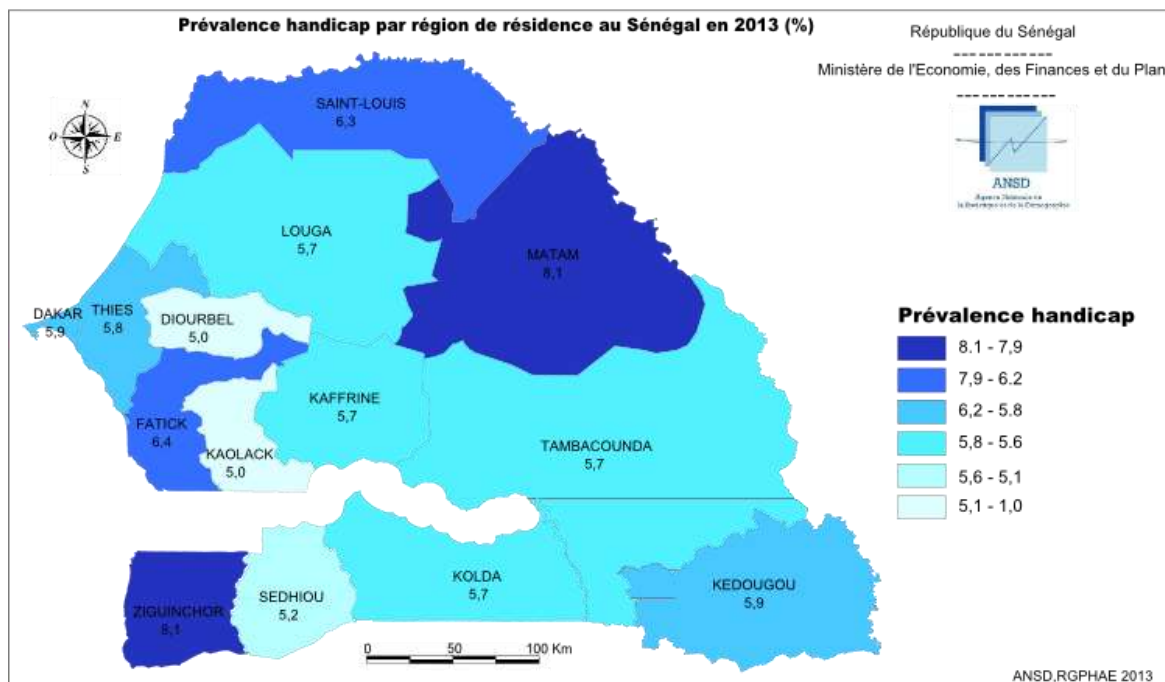
en 2013

Domaines fonctionnels	Degré de difficulté				Total
	Pas de difficulté	Quelques difficultés	Beaucoup de difficultés	Pas du tout capable de le faire	
	Urbain				
Faculté visuelle	98,2	1,5	0,2	0,1	1,8
Faculté auditive	99,5	0,4	0,1	0,1	0,5
Mobilité	98,5	1,2	0,3	0,0	1,5
Mémoire	99,3	0,5	0,1	0,0	0,7
Prise en charge de soi	99,5	0,2	0,2	0,1	0,5
Communication	99,2	0,4	0,2	0,2	0,8
Total	94,2	4,3	1,1	0,5	5,8
	Rural				
Faculté visuelle	98,7	0,9	0,2	0,1	1,3
Faculté auditive	99,3	0,5	0,1	0,1	0,7
Mobilité	98,5	1,2	0,3	0,0	1,5
Mémoire	99,2	0,6	0,2	0,1	0,8
Prise en charge de soi	99,4	0,3	0,2	0,1	0,6
Communication	98,9	0,6	0,3	0,2	1,1
Total	94,0	4,2	1,2	0,6	6,0
	Ensemble				
Faculté visuelle	98,5	1,2	0,2	0,1	1,5
Faculté auditive	99,4	0,5	0,1	0,1	0,6
Mobilité	98,5	1,2	0,3	0,0	1,5
Mémoire	99,2	0,6	0,1	0,0	0,8
Prise en charge de soi	99,5	0,3	0,2	0,1	0,5
Communication	99,0	0,5	0,3	0,2	1,0
Total	94,1	4,2	1,2	0,5	5,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.2.2. PREVALENCE DU HANDICAP PAR REGION DE RESIDENCE

L'analyse des différentes formes de limitations selon la région de résidence révèle l'existence de disparités régionales dans la prévalence du handicap. Dans l'ensemble, les régions de Ziguinchor et Matam enregistrent les taux de prévalence les plus élevés avec 8,1% de handicapés chacune. Les régions de Diourbel et Kaolack enregistrent les taux de prévalence les plus faibles avec 5% de personnes vivant avec un handicap.

Graphique 5.2 : Prévalence du handicap (%) selon la région de résidence en 2013**Source : ANSD. RGPHAE 2013****Tableau 5.2 : Prévalence du handicap (%) par région de résidence selon le type de handicap en 2013**

Région	Types d'handicap						Ensemble
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
DAKAR	2,1	0,5	1,5	0,7	0,5	0,7	5,9
ZIGUINCHOR	2,6	0,8	1,9	1,3	0,7	0,9	8,1
DIOURBEL	1,1	0,6	1,4	0,6	0,5	0,8	5,0
SAINT-LOUIS	1,6	0,6	2,0	0,7	0,6	0,9	6,3
TAMBACOUNDA	1,0	0,8	1,1	0,8	0,5	1,5	5,7
KAOLACK	1,2	0,6	1,4	0,6	0,5	0,7	5,0
THIES	1,4	0,6	1,4	0,8	0,6	1,0	5,8
LOUGA	1,2	0,7	1,5	0,7	0,5	1,1	5,7
FATICK	1,5	0,7	1,8	1,0	0,5	0,8	6,4
KOLDA	1,2	0,7	1,0	0,7	0,7	1,4	5,7
MATAM	1,6	0,9	2,2	1,1	0,7	1,6	8,1
KAFFRINE	1,2	0,8	1,5	1,0	0,4	0,8	5,7
KEDOUGOU	1,0	0,8	1,1	0,6	0,6	1,9	5,9
SEDHIOU	1,1	0,7	1,0	0,7	0,6	1,0	5,2
Ensemble	1,5	0,6	1,5	0,8	0,5	1,0	5,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Selon le type de handicap, on peut faire les observations suivantes :

Les personnes ayant des difficultés à voir

Les régions de Dakar et Ziguinchor enregistrent les taux de handicapés visuels les plus élevés, avec respectivement 2,1% et 2,6%. Les régions de Fatick, Saint Louis et Matam se situent à hauteur de la moyenne nationale avec des taux de prévalence variant entre 1,5% et 1,6%. Les taux les plus faibles sont observés dans les régions de Tambacounda (1%) et Kédougou (1%).

Les personnes ayant des difficultés à entendre

Quelle que soit la région considérée, ces personnes représentent moins de 1% de la population de la localité. Globalement, les disparités régionales sont assez faibles en termes de prévalence du handicap auditif.

Les personnes ayant des difficultés à marcher

Avec 2,2%, 2,0% et 1,9%, les régions de Matam, Saint Louis et Ziguinchor enregistrent les niveaux de prévalence du handicap moteur les plus élevés. Les taux de prévalence les plus faibles sont, quant à eux, constatés à Kolda, Sédhiou, Kédougou et Tambacounda, avec des niveaux variant entre 1,0% et 1,1%.

Les personnes ayant des difficultés à se souvenir

Les difficultés à se souvenir ou à se concentrer se retrouvent davantage dans les régions de Ziguinchor et Matam, avec respectivement 1,3% et 1,1% de prévalence. Cette situation contraste avec celle des régions de Diourbel, Kaolack et Kédougou. Dans ces dernières, on observe 0,6% de personnes ayant des difficultés à se concentrer.

Les personnes ayant des difficultés à prendre soin d'elles

Tout comme le handicap auditif, les difficultés à prendre soin de soi sont assez rares, quelle que soit la région de résidence, puisqu'elles concernent moins de 1% de la population par région. Par ailleurs, il n'existe pas de différences significatives entre régions de résidence, les taux de prévalence variant entre 0,5% et 0,7%.

Les personnes ayant des difficultés à communiquer

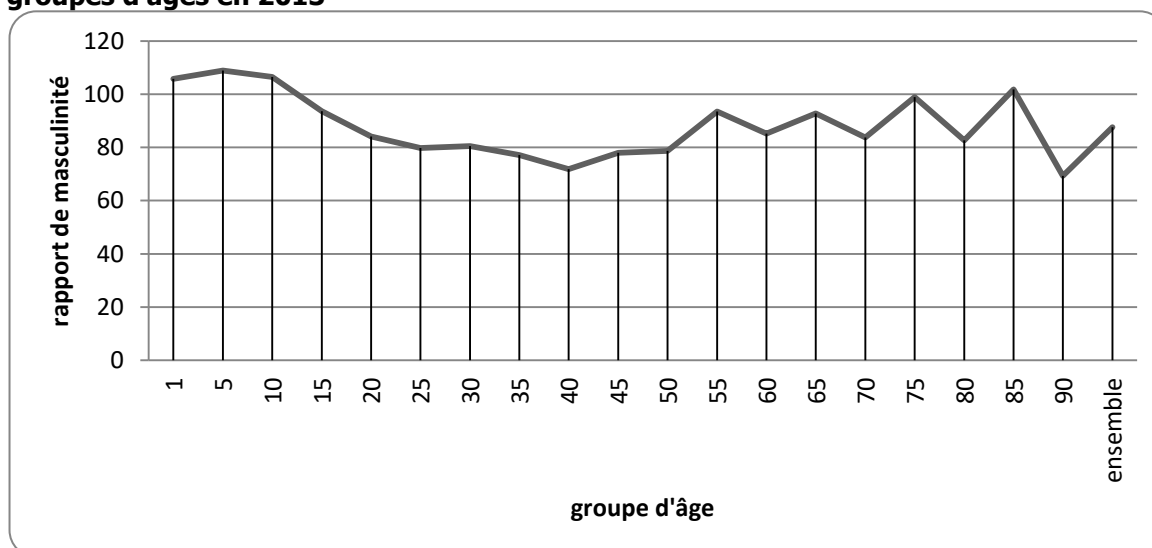
Les proportions les plus importantes de personnes souffrant de cette forme de handicap se retrouvent dans les régions de Kédougou (1,9%), Matam (1,6%) et Tambacounda (1,5%). A l'opposé, les régions de Dakar et Kaolack se distinguent par les taux de prévalence les plus faibles, avec 0,7% chacune.

V.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

V.3.1. STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DES PERSONNES HANDICAPEES

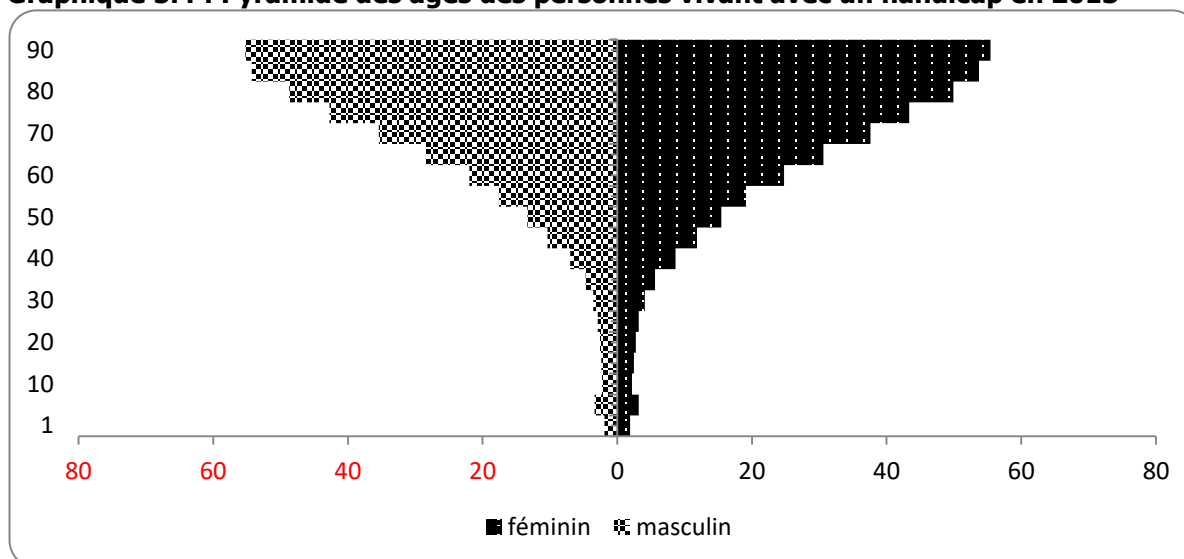
Le rapport global de masculinité montre que les personnes en situation de handicap sont majoritaires chez les femmes (Graphique 4.3). En effet, au niveau national, parmi la population des personnes vivant avec un handicap, on dénombre 88 hommes pour 100 femmes. De façon plus détaillée, on constate qu'entre 0 et 14 ans, les personnes vivant avec un handicap de sexe masculin sont plus nombreuses que celles de sexe féminin. Entre 16 et 55 ans, on observe une tendance inverse avec des effectifs de personnes en situation de handicap de sexe féminin plus importants que ceux de sexe masculin. Au delà de 55 ans, le rapport de masculinité connaît des fluctuations, même si l'effectif des femmes reste toujours majoritaire.

Graphique 5.3 : Rapport de masculinité de personnes en situation de handicap par groupes d'âges en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

La pyramide des âges, à partir des taux de prévalence du handicap par groupes d'âges, se caractérise par une base rétrécie et un sommet élargi. En d'autres termes, le risque de se retrouver en situation de handicap augmente avec l'âge. Avant l'âge de 40 ans, les taux de prévalence du handicap sont relativement faibles, puisqu'ils se situent en deçà de 10%. Au delà de 40 ans, cette prévalence augmente rapidement pour atteindre 50% à 90 ans.

Graphique 5.4 : Pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap en 2013**Source : ANSD. RGPHAE 2013****V.3.2. SITUATION MATRIMONIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est plus élevée chez les personnes veuves avec 30,5% de personnes atteintes de limitations. Les proportions les plus faibles se retrouvent chez les célibataires avec 3,0% de personnes en situation de handicap. Selon le sexe, on observe des tendances similaires avec 31,5% et 30,5% de veufs et de veuves en situation de handicap. Ces résultats devraient être analysés avec précaution. En effet, la structure des taux de prévalence du handicap exposée dans la pyramide ci-dessus a démontré une augmentation du risque avec l'âge. Vu le lien qui existe entre l'état matrimonial et l'âge (les célibataires sont majoritairement jeunes, les veufs/veuves sont majoritairement âgés), les résultats obtenus selon le statut matrimonial pourraient refléter, de façon indirecte, un effet de la structure par âge de la population vivant avec un handicap.

Tableau 5.3 : Prévalence du handicap (%) par sexe selon l'état matrimonial en 2013

ETAT MATRIMONIAL	Prévalence du handicap		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Monogame	9,8	7,1	8,5
Polygame	16,9	9,6	11,6
Célibataire	2,9	3,1	3,0
Veuf/Veuve	31,5	30,5	30,5
Divorcé(e)	13,0	10,1	10,8
Union libre (concubinage)	6,9	17,3	13,5
Séparé(e)	14,2	18,6	17,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013

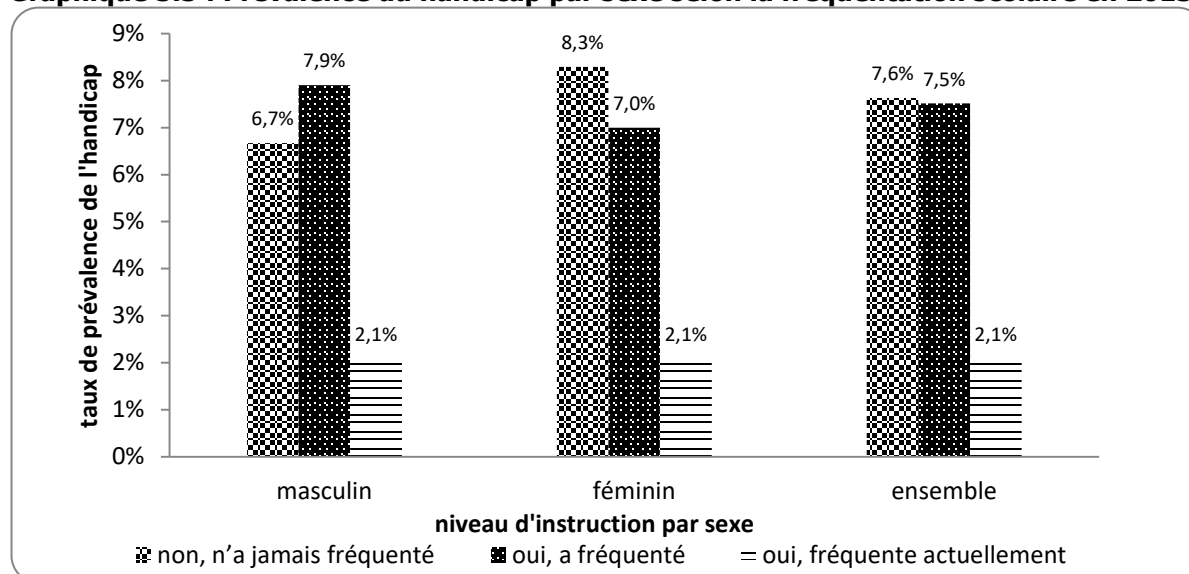
V.3.3. FREQUENTATION SCOLAIRE ET ALPHABETISATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

✓ Fréquentation scolaire

En examinant le graphique ci dessous, on se rend compte que la prévalence du handicap est plus élevée chez les personnes n'ayant jamais fréquenté l'école avec 7,6%. Cette même tendance s'observe chez les femmes où on dénombre 8,3% de personnes en situation de handicap parmi celles qui n'ont jamais fréquenté l'école, contre 2,1% chez celles qui fréquentent actuellement et 7% chez celles qui ont fréquenté.

Chez les hommes, la prévalence du handicap est plus élevée chez ceux qui ont déjà fréquenté avec 7,9% contre 2,1% pour ceux qui fréquentaient l'école au moment du recensement. En somme, quel que soit le sexe considéré, le pourcentage de personnes en situation de handicap est plus faible chez celles qui fréquentaient l'école au moment du recensement.

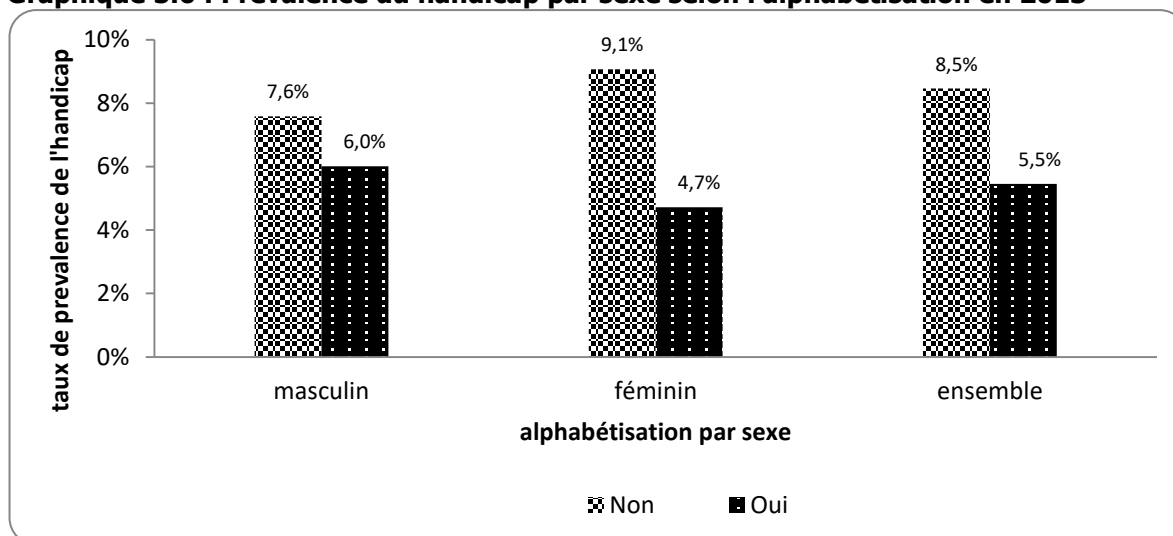
Graphique 5.5 : Prévalence du handicap par sexe selon la fréquentation scolaire en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

✓ Alphabétisation

Quel que soit le sexe, la prévalence du handicap est plus importante chez les personnes ne sachant ni lire ni écrire dans une langue quelconque. Dans l'ensemble, 8,5% des personnes non alphabétisées sont en situation de handicap, contre 5,5% chez les personnes alphabétisées. Ces disparités sont plus accentuées chez les personnes de sexe féminin avec une prévalence du handicap chez les alphabétisées de 4,7%, contre 9,1% chez les analphabètes.

Graphique 5.6 : Prévalence du handicap par sexe selon l'alphabétisation en 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.4. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

Le travail est un facteur d'intégration sociale pour l'individu en tant que membre de la société. C'est dans ce sens qu'il occupe une place de choix dans les programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des personnes en situation de handicap. Dans cette partie, ne seront traités que le statut d'occupation des individus âgés de 15 ans et plus et leur statut dans l'occupation.

V.4.1. OCCUPATION

Les difficultés d'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail sont bien connues. Il est donc important d'analyser la relation entre le handicap et la situation par rapport à l'occupation.

Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est plus élevée chez les personnes du troisième âge, les autres inactifs et les chômeurs ayant travaillé, avec respectivement 37,9%, 16,9% et 12,2%. A l'opposé, les proportions les plus faibles de personnes vivant avec un handicap se retrouvent chez les élèves et étudiants (2,3%), les occupés (6,8%) et les occupés au foyer (6,8%).

Cette tendance s'observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les limitations visuelles, auditives, motrices et les difficultés à communiquer ou à se concentrer constituent donc des contraintes à l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. En effet, étant donné leur parcours scolaire souvent difficile, ces personnes souffrent dans la plupart des cas d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne. A cela, s'ajoute la propension des entreprises à ne pas recruter des personnes souffrant de quelques limitations.

Tableau 5.4 : Prévalence du handicap (%) par sexe selon la situation par rapport à l'occupation en 2013

Situation par rapport à l'occupation	Prévalence handicap		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Occupé	6,3	8,2	6,8
Chômeur ayant travaillé	12,1	12,8	12,2
A la recherche d'un premier emploi	7,5	5,9	6,6
Occupé au foyer		6,8	6,8
Etudiant/élève	2,1	2,6	2,3
Rentier	7,8	12,3	8,9
Retraité et personne du 3ème âge	37,0	39,0	37,9
Autres inactifs	14,7	19,1	16,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le statut dans l'occupation permet de mieux appréhender l'emploi des personnes en situation de handicap.

V.4.2. STATUT DANS L'OCCUPATION

La situation dans l'occupation concerne les personnes actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé. Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est plus élevée chez les autres actifs (8,7%) et les travailleurs indépendants (7,6%). A l'opposé, cette prévalence est plus faible chez les apprentis (2,7%) les aides familiaux (5,7%) et les salariés temporaires (5,5%).

Selon le sexe, les taux de prévalence les plus élevés se retrouvent parmi les travailleurs indépendants pour les femmes (9,5%) et parmi les autres actifs pour les hommes (8,3%). La proportion des personnes en situation de handicap parmi les salariés temporaires ou les apprentis demeure relativement faible, quel que soit le sexe.

Tableau 5.5 : Prévalence du handicap (%) par sexe selon la situation dans l'occupation en 2013

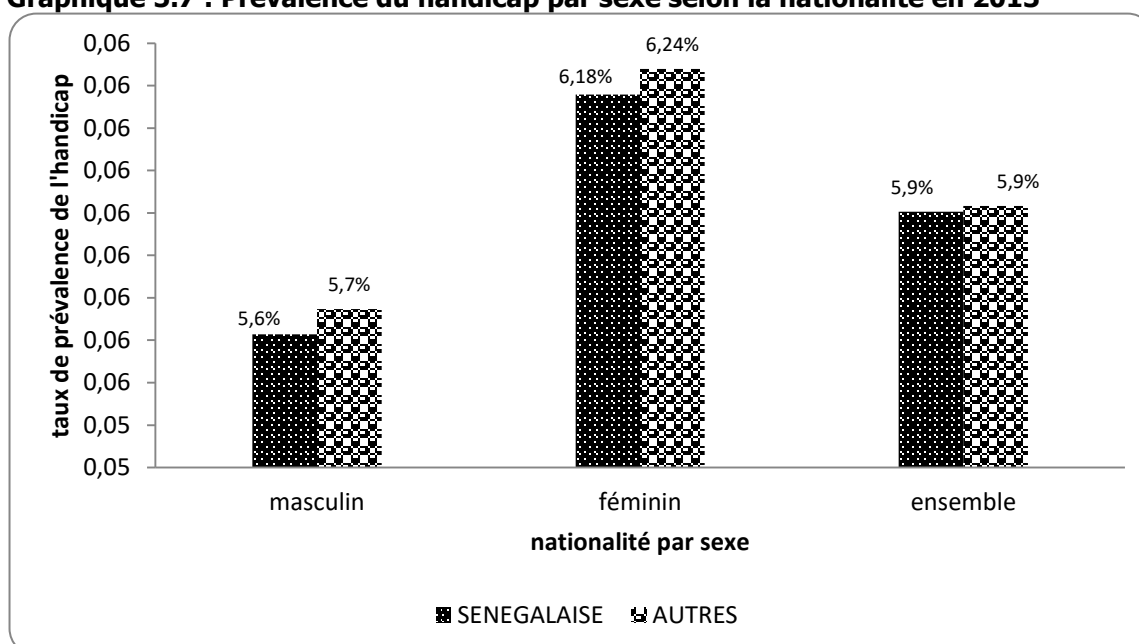
Situation dans l'occupation	Masculin	Féminin	Ensemble
Travailleur indépendant	6,9	9,5	7,6
Employeur/Patron	5,7	6,5	5,8
Salarié/Employé permanent	7,0	6,5	6,9
Salarié/Employé temporaire	5,4	5,8	5,5
Apprenti	2,5	3,3	2,7
Aide familial	4,8	7,3	5,7
Autres	8,3	9,3	8,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

V.5. PREVALENCE DU HANDICAP SELON LA NATIONALITE EN 2013

L'examen des variations de la prévalence du handicap selon la nationalité montre qu'il n'existe pas de différence significative entre ceux qui sont de nationalité étrangère et les Sénégalais. En effet, tous sexes confondus, la prévalence du handicap est à peu près la même chez les Sénégalais comme chez les domiciliés de nationalité étrangère. Cependant, en prenant en compte les variations selon le sexe, il apparaît un risque légèrement plus élevé de limitation chez les étrangers (5,7% pour les hommes et 6,2% pour les femmes) par comparaison aux Sénégalais (5,6% pour les hommes et 6,18% pour les femmes).

Graphique 5.7 : Prévalence du handicap par sexe selon la nationalité en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

La prise en charge des personnes en situation de handicap occupe une place prépondérante dans la politique gouvernementale. En témoigne la promulgation de la loi d'orientation en 2001.

Au Sénégal, la prévalence du handicap est de 5,9%, ce qui signifie que 59 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un handicap quelconque. Les individus de sexe féminin sont les plus concernés avec 87 hommes pour 100 femmes. Par ailleurs, la forme de handicap la plus répandue concerne les difficultés à marcher et à voir.

Sur le plan régional, ce sont les régions de Ziguinchor et Tambacounda qui enregistrent les plus grandes proportions, tous handicaps confondus.

L'analyse selon l'état matrimonial a mis en évidence une prévalence accrue chez les veuves à l'opposé des célibataires.

En définitive, l'analyse de la prévalence du handicap dans divers catégories socio professionnelles a permis de cerner les caractéristiques socio économiques et culturelles de ce groupe vulnérable. Les informations issues de ce Recensement appellent donc à une attention particulière dans la prise en charge des questions liées à l'emploi, à l'éducation et à l'alphabétisation des personnes vivant avec un handicap.



Tout le monde
compte !

Chapitre VI : FECONDITE ET STERILITE

Résumé

Les résultats du RGPHAE révèlent un niveau de fécondité toujours élevé et constant depuis 2002 avec en moyenne 5,1 enfants par femme. D'importantes disparités s'observent entre les milieux urbain et rural (4,1 et 6,2 enfants par femme respectivement).

Au niveau régional, Dakar se singularise avec un indice synthétique de fécondité relativement faible (3,7 enfants par femme). On peut citer également les régions de Saint-Louis, Thiès (4,9 enfants par femme) avec des niveaux inférieurs à la moyenne nationale. A l'opposé, les régions de Sédhiou (7,2 enfants par femme), Matam (6,8 enfants par femme), Kaffrine et Tambacounda (6,9 enfants par femme)) conservent un niveau de fécondité relativement élevé.

Depuis 2002, le niveau de la fécondité est resté stable et tourne autour de 5 enfants par femme, bien qu'il ait connu une baisse entre 1978 et 2002 (respectivement 7,1 et 5,3).

L'infécondité initiale, mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer sans enfants nés vivants, révèle qu'une femme (15-49 ans) sur trois n'a pas encore eu une naissance vivante au moment du Recensement (38%). Les régions fortement urbanisées telles que Dakar et Thiès sont plus concernées par le phénomène. L'infécondité totale qui s'apparente à la stérilité primaire définitive se retrouve surtout dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Louga.

En fin de vie féconde, le taux d'infécondité finale apparaît faible (6%) et montre que rares sont les femmes de plus de 49 ans qui restent sans enfant et ce, quel que soit le milieu de résidence. Cela traduit, au Sénégal, le caractère marginal du phénomène de stérilité définitive en matière de procréation.

Par ailleurs, les données ont montré que 16,6% de la population déclarent ne posséder aucun acte de naissance. Cette population se concentre plus en milieu rural (26,9%) et dans les régions de Kaffrine (38,7%), Tambacounda (38,0), Kolda (31,5%), Diourbel et Louga avec 25,4% chacune. En outre, cette situation touche plus les analphabètes (18,4%) et les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (23,9%). Enfin, les résultats révèlent que 25,6% des naissances d'1 an n'ont pas été déclarées à l'état civil et par conséquent, ces enfants ne possèdent encore aucun acte de naissance.

Introduction

L'objectif de ce chapitre consiste à déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité et de stérilité. Cette partie requiert une importance capitale dans ce quatrième recensement de la population dans la logique qu'elle s'inscrit dans une dynamique que suscitent les enjeux pour la maîtrise de la croissance démographique. Ces résultats sur les niveaux, tendances et caractéristiques de la fécondité permettent une mise en œuvre et un suivi-évaluation des politiques et programmes de promotion de la parenté responsable, de lutte contre la mortalité maternelle et de la fécondité des adolescents et leurs conséquences néfastes.

En effet, la fécondité, il faut le souligner, n'a pas cessé de baisser en se basant sur la comparaison des résultats de l'EDS Continue 2012 avec celles des enquêtes précédentes. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de **6.6 en 1986** à **5.3 en 2012**.

En outre, malgré les efforts consentis dans l'amélioration de la pratique contraceptive, le niveau de la fécondité au Sénégal reste toujours élevé. Cette situation résulte d'une attitude pro-nataliste constatée dans les pays africains, en particulier au Sénégal.

La production agricole y occupe une place importante dans les activités génératrices de revenus. Elle concerne **49.5%** des ménages au Sénégal¹² et reste dominante dans les régions de Fatick, Sédhiou et Matam. Dans cette situation, une nombreuse descendance est considérée comme un capital. Elle donne ainsi à la famille un grand prestige social, affermit sa position économique et protège même ses intérêts. L'enfant, étant jeune, ne dépend pas uniquement de ses père et mère, car ceux-ci ont le droit, pour des raisons diverses, de requérir de l'aide des membres de leurs familles. De plus, il faut souligner que dans le monde rural, les enfants commencent très jeunes à travailler et, de ce fait, les dépenses occasionnées pour les élever sont faibles. Les enfants représentent donc un investissement rémunérateur, et plus on en a, plus on se sent en sécurité. Cet état de fait encourage une forte fécondité et, du coût, entrave le succès lié aux politiques de développement.

12 Rapport provisoire du RGPHAE 2013.

Trois questions ont permis de saisir les informations par rapport à la fécondité. Il s'agit des questions B43-B44, B45-B46 et B47-B48 posées aux femmes âgées de 10 ans et plus. Ces questions sont formulées de la manière suivante :

- B43-B44: «Combien de naissances vivantes totales par sexe a eues (NOM) ?» ;
- B45-B46: « Parmi les naissances vivantes déclarées en B43-44, combien sont-elles encore en vie par sexe? » ;
- B47-B48 : « Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des douze derniers mois ? ».

Ce chapitre est structuré en cinq sous-parties. Nous aurons d'abord à définir les concepts et indicateurs, ensuite évaluer la qualité des données sur la parité et les naissances au cours des douze derniers mois, le niveau, la structure et les tendances de la fécondité, la fécondité différentielle, apprécier la déclaration des naissances à l'état civil et enfin étudier l'infécondité et la stérilité. Il sera question ainsi de décrire les variations de ces phénomènes selon certaines caractéristiques telles le milieu de résidence, le niveau d'instruction, le groupe socio professionnel, la situation matrimoniale, et le niveau de vie du ménage. La fécondité des adolescentes sera mise en exergue pour mesurer leur contribution à la fécondité totale.

VI.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

✓ La natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

✓ La fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (celles âgées de 15 - 49 ans en général).

✓ L'infécondité

Il convient de préciser qu'il n'existe pas une définition univoque du terme infécondité. Selon les usages et les disciplines, la notion d'infécondité peut prendre des significations différentes.

Dans le présent rapport, l'infécondité est entendue comme étant l'absence de naissance vivante chez une femme au cours d'une période donnée. Sous ce rapport, l'infécondité peut se manifester sous deux formes :

- **L'infécondité initiale** : on parlera d'infécondité initiale pour désigner l'absence de naissance vivante qui perdure jusqu'à la fin de la vie génésique (15-49 ans) ;
- **L'infécondité totale** : elle désigne l'absence totale de naissance chez les femmes ayant dépassé l'âge de la procréation (50 ans et plus).

✓ **Le taux brut de natalité (TBN)**

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.

✓ **Le taux global de fécondité générale**

C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer, c'est-à-dire les femmes âgées de 15-49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

✓ **Le taux spécifique de fécondité par âge**

Il indique le nombre de naissances vivantes chez les femmes par âge ou groupe d'âges pour 1000 femmes en âge de procréer, c'est-à-dire les femmes âgées de 15-49 ans révolus. Il est obtenu pour un groupe d'âges donné de femmes âgées de 15-49 ans, en rapportant les naissances vivantes des douze derniers mois à l'effectif du même groupe d'âges.

✓ **L'indice synthétique de fécondité (ISF)**

Appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment, il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois. Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours des douze derniers mois.

✓ **La parité moyenne**

Il indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par âge ou par groupe d'âges quinquennaux des femmes âgées de 15 - 49 ans. Il est obtenu en faisant le rapport du nombre d'enfants nés vivants de chaque groupe d'âges par l'effectif de la population féminine du même âge ou groupe d'âges.

✓ **La descendance finale**

Elle indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme à 50 ans.

✓ **Le taux brut de reproduction**

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en ne tenant pas compte de la mortalité.

✓ **Le taux net de reproduction**

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en tenant compte de la mortalité.

✓ **L'âge moyen à la maternité**

L'âge moyen à la procréation résume le calendrier de la fécondité des femmes en âge de procréer. Il est obtenu en faisant le rapport de la somme des naissances vivantes des douze derniers mois multipliée par l'amplitude des groupes d'âges par la somme des naissances vivantes des douze derniers mois.

✓ **Le taux d'infécondité primaire**

Cet indicateur désigne la proportion des femmes en âge de procréer n'ayant pas encore eu de naissances vivantes au moment du recensement.

✓ **Le taux d'infécondité totale**

Il correspond à la proportion des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique sans avoir une naissance vivante.

VI.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA FECONDITE ET LA PARITE

La collecte des informations par rapport à la fécondité dans ce quatrième RGPHAE est faite à l'aide de trois questions (exposées en introduction). L'évaluation de la qualité des données permet de mesurer la portée et les limites de l'information statistique. En effet, quel que soit le soin apporté à la conception du recensement et à son exécution, les données recueillies sont toujours entachées d'erreurs. Ces dernières peuvent être liées aux non-réponses, à un défaut de compréhension des questions posées ou encore à des erreurs de traitement.

La présente partie s'attache à évaluer les données collectées sur la fécondité et la parité au cours du RGPHAE. Les résultats de cette évaluation conditionnent le choix de la méthode d'estimation de la fécondité (directe ou indirecte) et les ajustements appropriés. En effet, quand la qualité des données est suffisante, on peut estimer directement les taux de fécondité par âge. Cependant, quand elle est médiocre, le recours aux techniques indirectes devient nécessaire.

L'évaluation portera en particulier sur les non réponses, la qualité des données sur la descendance (parité) et la fécondité récente (naissances au cours des 12 derniers mois).

- Evaluation des taux de non réponse

Les taux de non réponse rendent compte de l'importance des valeurs manquantes pour chaque variable de l'étude. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'existence de valeurs manquantes pour une variable donnée. Dans le cadre du RGPHAE, une variable est considérée comme acceptable en termes de couverture lorsque son taux de non réponse est inférieur à 2%.

Le tableau 6.1 présente les taux de non réponses qui sont associés aux différentes variables utilisées dans la collecte des données de fécondité. Etant donné le critère de décision préalablement fixé, les taux de non réponses des variables peuvent être tolérés. En effet, quelque soit le groupe d'âge considéré, la proportion des femmes ayant donnée une réponse valide est supérieure à 98% aussi bien au niveau de la parité, de la survie des enfants que de la fécondité des 12 derniers mois. Nous pouvons conclure par conséquent, qu'en termes de couverture, les données de fécondité ont été bien collectées.

Par ailleurs, les parités invraisemblables ont été traitées en examinant le nombre total de naissances déclarées selon l'âge. Les valeurs aberrantes concernant les jeunes âges (15-19 ans) ont été recodé, comme recommandé, en « valeur manquante ». Il a été retenu de limiter les naissances au cours des douze derniers mois à trois, principalement observé chez les femmes d'âge avancé.

En ce qui concerne l'erreur classique d'enregistrement nul (cellules vides en l'absence de naissance) observé en matière de collecte de données par questionnaire papier, les spécifications de contrôle de saisie liées à l'utilisation du PDA ont permis de les éviter. L'agent recenseur devait obligatoire fournir une réponse avant de passer à la question suivante.

De la sorte, nous pouvons conclure qu'en termes de couverture, les données de fécondité ont été bien collectées. Mais qu'en-est-il à présent du contenu ?

Tableau 6. 1: Distribution par âge des taux de non réponses

Groupes d'âges	Taux de non réponses par variables		
	Nombre de naissances totales selon les groupes d'âges	Nombre de naissances totales survivantes selon les groupes d'âges	Nombre de naissances vivantes au cours des 12 derniers mois selon les groupes d'âges
10 à 14 ans	0,2%	0,2%	0,2%
15 à 19 ans	0,2%	0,2%	0,2%
20 à 24 ans	0,2%	0,2%	0,3%
25 à 29 ans	0,2%	0,2%	0,3%
30 à 34 ans	0,2%	0,2%	0,4%
35 à 39 ans	0,3%	0,3%	0,4%
40 à 44 ans	0,3%	0,3%	0,4%
45 à 49 ans	0,2%	0,2%	0,4%
50 à 54 ans	0,2%	0,3%	0,5%
55 à 59 ans	0,3%	0,3%	
60 à 64 ans	0,2%	0,2%	
65 à 69 ans	0,3%	0,3%	
70 à 74 ans	0,3%	0,3%	
75 à 79 ans	0,3%	0,3%	
80 à 84 ans	0,4%	0,4%	
85 à 89 ans	0,7%	0,7%	
90 à 94 ans	1,3%	1,3%	
95 à 99 ans	3,2%	3,2%	
100 à 104 ans	0,9%	0,9%	
105 à 109 ans	0,3%	0,3%	
110 à 114 ans	1,5%	1,5%	

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.2.1. EVALUATION DE LA DECLARATION DES NAISSANCES DES DOUZE DERNIERS MOIS

– Les données manquantes

La première évaluation consiste à mesurer l'ampleur des données manquantes sur les naissances récentes, c'est-à-dire les femmes éligibles (15_49 ans) qui n'ont pas répondu à la question. Certes, des corrections ont été effectuées pour pallier ces insuffisances mais il importe également d'apprécier l'ampleur des corrections et/ou des

imputations dans la mesure du possible, par exemple, en examinant la distribution de valeurs imputées lorsque des étiquettes d'imputation ont été portées sur les données. Ces valeurs manquantes peuvent être de deux ordres soit les femmes n'ont pas répondu à la question, soit elles n'ont pas du tout enregistré de naissance vivante au cours de la période de référence et que l'agent recenseur au lieu d'indiquer zéro n'a pas du tout enregistré de réponse.

Ainsi, il est recommandé que pour procéder à une méthode directe, la proportion de données manquantes ne doit guère dépasser 5 % du nombre total des enregistrements permettant d'établir les données de fécondité actuelle. Or, l'examen du tableau ci-dessous montre que même au niveau des âges jeunes et avancés, les taux de non réponse atteignent au maximum 0,5% et n'ont par conséquent aucun impact sur la validité des résultats obtenus. Ceci est, rappelons le, le fait particulièrement de l'utilisation du PDA qui ne permettait pas de sauter une question à cause des spécifications de contrôle. Ainsi, les données manquantes sont probablement le résultat d'une interview interrompue.

Force est de reconnaître que des ajustements ont été effectués limitant le nombre maximum de naissances vivantes au cours des douze derniers mois à trois. En effet, une proportion significative de répondantes confondent les questions sur le nombre total d'enfants déjà nés et celles sur la fécondité récente et donnent la même réponse aux deux questions. Les valeurs aberrantes certes marginales ont été observées particulièrement au niveau des femmes âgées.

Tableau 6. 2 : Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois et effectifs des femmes par âge de la femme

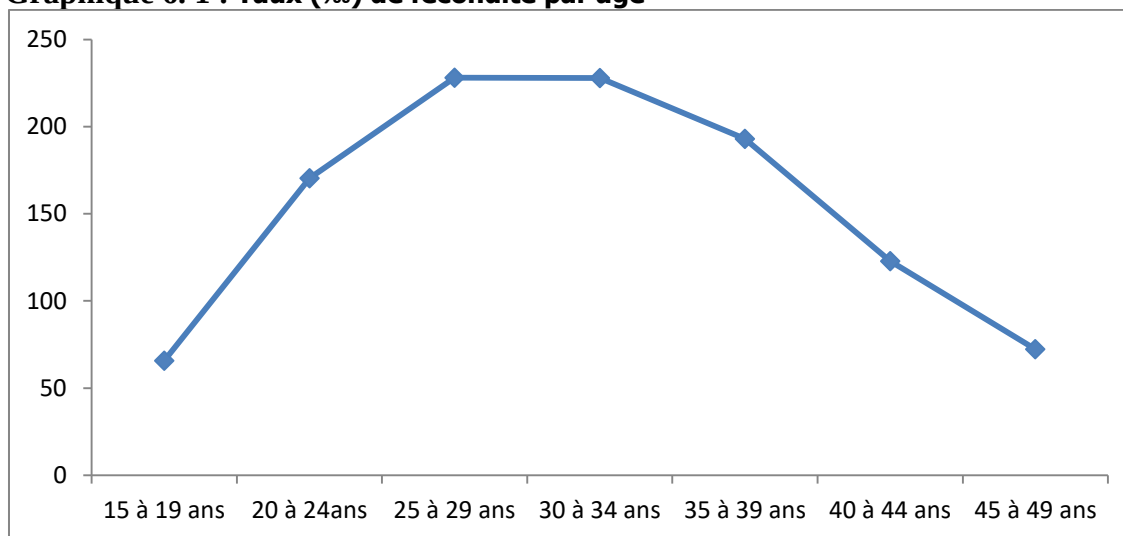
Groupe âge 5 ans	Naissance totale au cours des 12 derniers mois		Enfants nés vivants masculins	Enfants nés vivants féminins	Nombre de femmes dans les ménages ordinaires	Nombre de femmes dans les ménages ordinaires n'ayant pas répondu	% de femmes dans les ménages ordinaires n'ayant pas répondu
	Nombre de naissances	Nombre de femmes ayant une réponse valide	Nombre de naissances	Nombre de naissances			
10 à 14 ans	3 504	757 229	1 737	1 767	758 752	1 523	0,2
15 à 19 ans	44 189	671 259	21 705	22 484	672 937	1 678	0,2
20 à 24 ans	101 237	591 927	50 211	51 026	593 825	1 898	0,3
25 à 29 ans	123 567	539 953	62 566	61 001	541 764	1 811	0,3
30 à 34 ans	98 897	432 387	50 694	48 203	434 003	1 616	0,4
35 à 39 ans	66 346	342 280	34 494	31 852	343 678	1 398	0,4
40 à 44 ans	35 837	290 387	18 927	16 910	291 602	1 215	0,4
45 à 49 ans	16 237	223 541	8 687	7 550	224 490	949	0,4
50 à 54 ans	12 739	210 412	7 079	5 660	211 400	988	0,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

– *Les taux de fécondité par âge*

L'évaluation de la qualité des données sur la fécondité récente porte aussi essentiellement sur l'analyse de la vraisemblance de la distribution des taux de fécondité par âge tirés directement des données. En effet, des distributions plausibles de la fécondité par âge sont presque invariablement unimodales, concaves, légèrement asymétriques à droite, et proches de zéro aux deux âges extrêmes de la période féconde. La distribution doit également présenter une évolution raisonnablement régulière des taux de fécondité d'un âge à l'autre.

Le graphique ci-dessous décrit l'allure de la courbe des taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère. On observe une fécondité faible aux âges jeunes et avancés et une fécondité maximale entre 25 et 34 ans. Par ailleurs, on observe une évolution régulière des taux de fécondité par âge d'un groupe d'âge à un autre. Cette allure correspond donc à la distribution attendue de la fécondité au cours de la période de procréation.

Graphique 6. 1 : Taux (‰) de fécondité par âge

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

– ***Le rapport de masculinité***

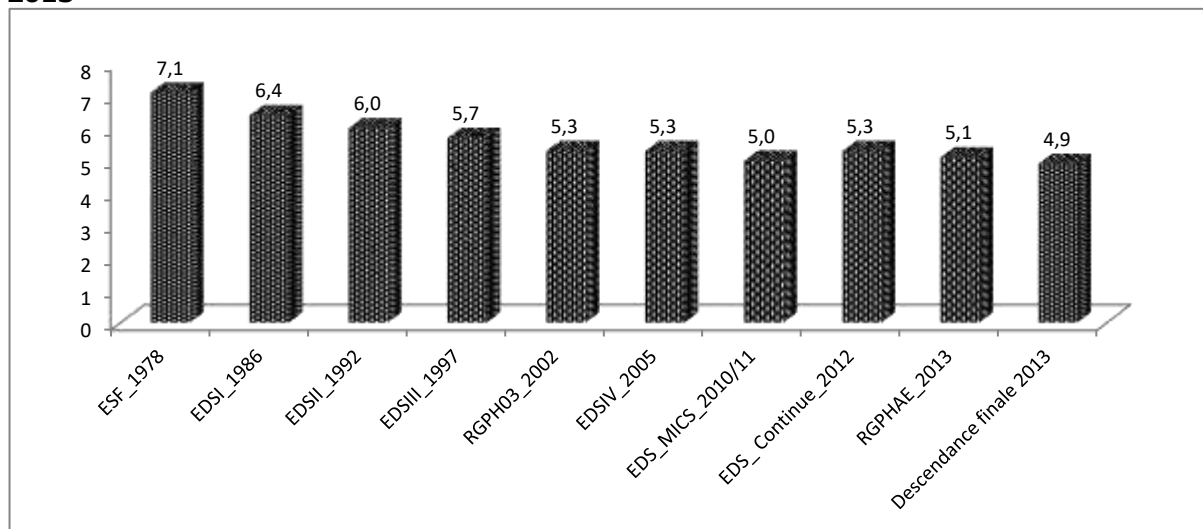
Le rapport de masculinité à la naissance est également un élément utilisé pour procéder à l'évaluation de la qualité des données sur la fécondité récente. A la naissance, on observe habituellement un rapport de l'ordre de 105 garçons pour 100 filles, mais ce rapport peut n'être que de 95 dans les populations africaines, et atteindre 110 dans certaines populations d'Asie. Des valeurs hors de l'intervalle 99-106 doivent être examinées soigneusement.

Dans l'ensemble, le rapport de masculinité est de 103 garçons pour 100 filles nées vivantes.

– ***Comparaison avec les indices synthétiques de fécondité.***

Depuis le recensement de 2002, le niveau de fécondité au Sénégal est resté le même et tourne autour de 5 enfants par femme comme l'atteste le recensement de 2002 et les enquêtes Démographiques et de Santé. Dans cette logique, la valeur de l'ISF de 2013 ne doit en aucun cas différer de celle des autres issues des différentes sources. Le graphique ci dessous confirme que la fécondité est stable et se situe à 5,1 enfants par femme. En outre, la comparaison du niveau actuel de la fécondité à celui de la parité moyenne des femmes de 45-49 ans permet de juger de la qualité des données. La fécondité étant constante depuis 2002, la fécondité du moment est proche de la descendance finale (DF 45-49 ans, 4,9).

Graphique 6. 2 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Ces différents résultats permettent de considérer, qu'au regard des parités déclarés, les données sur la fécondité sont d'une qualité acceptable. Il y a lieu toutefois d'approfondir l'analyse de la fécondité du moment en examinant la fécondité du moment au moyen des variantes de la technique du PF ratio.

VI.2.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA PARITE

– Test de COALE et DEMENY, BRASS ET RACHAD

En effet, ce test consiste en la comparaison de la parité moyenne observée à 45-49 ans avec le taux global de fécondité de Coale et Demeny (TGF1), et de celui de Brass et Rachad (TGF2). Ce procédé permet de vérifier les phénomènes d'omission des naissances et/ou le transfert des femmes d'un groupe d'âges à un autre.

Si la valeur minimale du taux global de fécondité issu de ces deux méthodes de calcul est substantiellement supérieure à la parité moyenne des femmes de 45-49 ans, on peut alors conclure à l'existence d'une probable omission d'enfants dans ce groupe d'âge.

Comme observé au niveau du tableau ci-dessous, la valeur minimale obtenue à l'aide de la méthode de Coale et Demeny reste inférieure à la parité des femmes du groupe d'âge 45-49 ans. Ce test semble relativiser l'idée d'une omission des déclarations d'enfants nés vivants dans le groupe d'âge des mères âgées de 45 à 49 ans.

Tableau 6. 3 : **Indices Coale et Demeny et Brass et Rachad**

Indice	Niveau
TGF 1 (Coale et Demeny)	4,1
TGF2 (Brass et Rachad)	5,0
Parité G 45-49 ans	4,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

– *Technique de BRASS-TRUSSELL*

La connaissance du nombre total d'enfants par femme permet de disposer de la répartition de la parité selon leur âge au moment du recensement. Cette information ne pourrait toutefois correspondre à des intensités partielles de fécondité aux âges actuels que si les conditions d'indépendance et de continuité sont satisfaites¹³. Aussi, il est à noter que les données sur les parités sont sujettes à des erreurs de déclaration d'âge des mères et des défauts de mémoire corrélés à l'âge. Les jeunes mères déclarent généralement mieux leurs naissances. Il faut également relever que le calcul des parités selon l'âge des mères ne permet pas des comparaisons directes entre générations.

Pour contourner les difficultés sus mentionnées, on peut recourir à la technique de Brass améliorée par Trussell du rapport P/F. Le recours à cette méthode requiert une fécondité constante. En cas de tendance réelle à la baisse de la fécondité, la méthode de ARRIAGA (1983), une variante de la technique de type BRASS, serait l'approche indiquée. Au Sénégal, la tendance va plutôt dans le sens d'une relative stabilité de la fécondité. Ainsi, les mesures de fécondité par cohorte et par période devraient sensiblement se rapprochées.

En pratique, la technique d'ajustement des données repose sur l'utilisation de la méthode appelée « méthode du rapport des parités P/F » où P désigne la parité déclarée par les femmes au moment du recensement, et F est une estimation de la parité équivalente qui soit directement comparable à P. Mais la série des P n'est pas directement comparable à celle des F, pour deux raisons suivantes :

- les P_j correspondent à des âges exacts $x+a/2$ (avec a = longueur de l'intervalle d'âge) ;
- les taux f , calculés au recensement pour les âges $(x, x+a)$ correspondent réellement aux âges $(x-0,5 ; x-0,5+a)$

Après avoir établi la série des F_i , on calcule la série des P/F, afin de déterminer le facteur correcteur à appliquer à la série des f_i . Le choix du groupe d'âges pour lequel la valeur du P/F est retenue dépend de la qualité des déclarations au recensement. Quand les omissions des naissances vivantes augmentent avec l'âge des mères, les quotients tendront à décroître, notamment au-delà de 30 ou 35 ans. On convient toutefois que les données du groupe d'âge 15-19 ans sont de moins bonne qualité.

¹³ Cf. Louis Henry dans « Démographie : Analyse et modèles, éditions INED, 1984.

D'après les résultats du Tableau 6. 4, les rapports P/F baissent et se stabilisent quasi régulièrement avec l'âge, probablement du fait de l'omission systématique d'enfants. Ainsi, un facteur de correction devrait être calculé à partir des plus jeunes femmes.

A l'exception du groupe d'âge 15-19 ans et 20-24 ans, le rapport $P(i)/F(i)$ tourne globalement autour de 1. Les quotients correspondants aux groupes d'âge déterminants (20 à 34 ans) concordent. Puisque l'âge moyen des femmes à la naissance des enfants se situe entre 25 et 30 ans, on convient d'utiliser la valeur moyenne de P_3/F_3 et P_4/P_4 pour ajuster les données. Cette valeur étant proche de 1, cela traduit que la période de référence a été correctement évaluée. On décide par conséquent de s'en tenir aux premières valeurs des $f(i)$ ajustées. La somme des naissances réduites s'obtient en multipliant la somme des taux de fécondité par 5.

Tableau 6. 4: Distribution par âge de la parité déclarée et celle estimée selon la zone de résidence

Groupes d'âges	Sénégal			Urbain			Rural		
	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)
15-19 ans	0,267	0,151	1,8	0,132	0,087	1,5	0,386	0,206	1,9
20-24 ans	1,042	0,819	1,3	0,624	0,528	1,2	1,480	1,100	1,3
25-29 ans	2,068	1,862	1,1	1,426	1,318	1,1	2,718	2,403	1,1
30-34 ans	3,059	2,980	1,0	2,343	2,246	1,0	3,781	3,712	1,0
35-39 ans	3,953	3,962	1,0	3,212	3,106	1,0	4,695	4,819	1,0
40-44 ans	4,602	4,578	1,0	3,898	3,652	1,1	5,230	5,498	1,0
45-49 ans	4,901	5,072	1,0	4,375	4,067	1,1	5,446	6,070	0,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

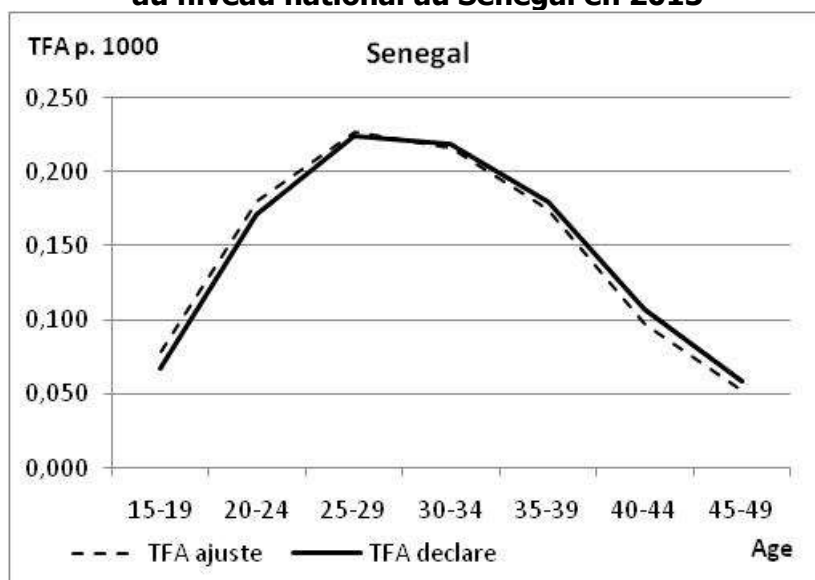
Les taux ajustés à partir de cette démarche sont présentées dans le Tableau 6. 5.

Tableau 6. 5 : Ajustement des taux de fécondité par âge selon la technique P/F Ratio

Age	Senegal		Urbain		Rural	
	TFA déclaré	TFA ajuste	TFA déclaré	TFA ajuste	TFA déclaré	TFA ajuste
15-19	0,067	0,078	0,039	0,046	0,092	0,108
20-24	0,171	0,181	0,120	0,129	0,225	0,235
25-29	0,224	0,227	0,177	0,181	0,272	0,274
30-34	0,219	0,216	0,187	0,185	0,251	0,247
35-39	0,180	0,176	0,159	0,155	0,201	0,196
40-44	0,108	0,098	0,094	0,085	0,120	0,109
45-49	0,059	0,053	0,049	0,044	0,069	0,062
ISF	5,1	5,1	4,1	4,1	6,2	6,2

Ces différents résultats obtenus mettent en exergue la qualité globale des données. Seule la distribution des taux de fécondité par âge a été revue (Graphique 6. 3).

Graphique 6. 3 : Comparaison des taux de fécondité calculés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2013



VI.3. NIVEAU, STRUCTURE ET TENDANCES DE LA FECONDITE

L'estimation du niveau de la natalité et de la fécondité est obtenue directement à partir des informations fournies par les femmes sur leurs naissances au cours des douze derniers mois. En outre, la question sur les naissances vivantes au cours des 12 derniers naissances a porté sur les femmes âgées de 10-54 ans. Pour des besoins de comparaison avec les différentes enquêtes, notamment les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), l'analyse mettra le focus sur la population féminine de 15-49 ans.

VI.3.1. NATALITE

La mesure de la natalité est effectuée à partir du taux brut de natalité (TBN) qui exprime le nombre de naissances vivantes enregistrées au cours d'une année pour une population moyenne de mille habitants.

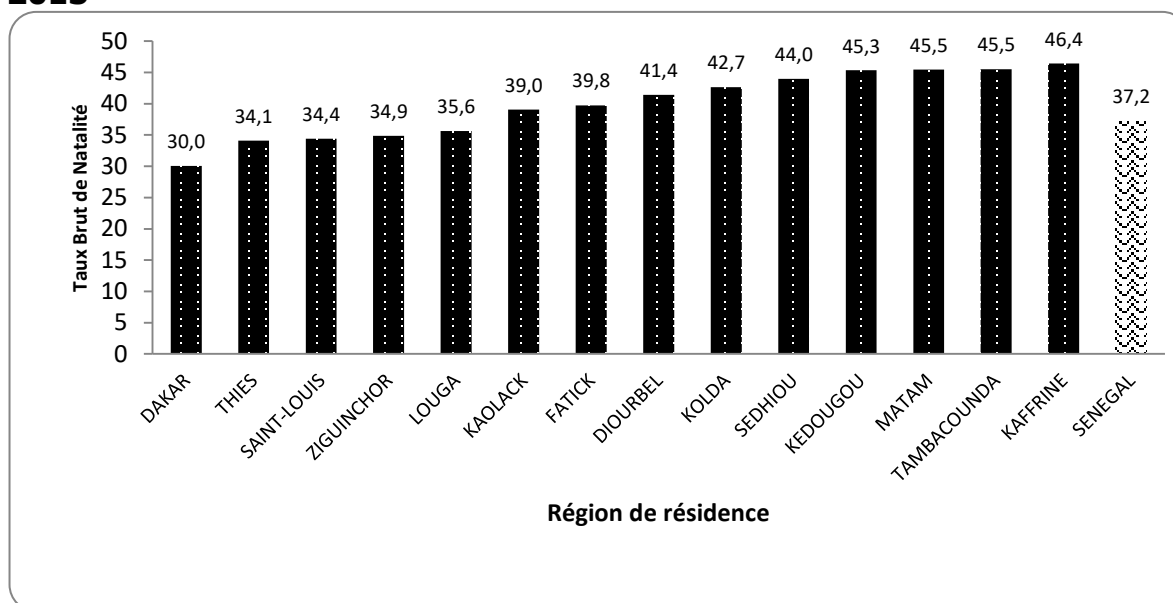
Une natalité qui tarde à baisser ...

Durant les 12 derniers mois précédant le recensement, on a dénombré 509 387 naissances vivantes chez les femmes âgées de 10-54 ans. Seulement, pour des soucis de comparaison, l'intérêt est porté sur les naissances des femmes de 15-49 ans. Ainsi, a-t-on recensé 494 218 naissances vivantes pour une population de 13.281.722 habitants ; soit un taux brut de natalité de 37,2 pour mille. Le niveau reste élevé et a peu baissé par rapport au recensement de 2002 avec 41 pour mille ; cette situation

induit une forte croissance de la population. Entre milieux de résidence, le niveau est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 41,3 et 32,3 pour mille).

Ce taux brut de natalité connaît des variations à travers l'ensemble du pays (Graphique 6. 4). Le taux brut de natalité le plus faible s'observe à Dakar (avec 30‰) tandis que le niveau le plus élevé est constaté à Tambacounda et à Kaffrine avec chacune des taux de 46‰.

Graphique 6. 4 : Variation régionale des taux brut de natalité au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Cependant, le taux brut de natalité est un indicateur grossier, parce que se rapportant à l'ensemble de la population. Par conséquent, il ne reflète pas le niveau de fécondité d'une population. En outre, il est fortement affecté par la structure par âge et par sexe, ce qui lui confère un caractère non fiable pour comparer la performance reproductive des populations. En effet, la natalité dépend de la fécondité des femmes en âge de procréer et de leur nombre au sein de la population.

VI.3.2. FECONDITE

La fécondité est étudiée à travers les taux de fécondité par groupe d'âges quinquennaux et par leur cumul, c'est-à-dire l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). L'ISF mesure le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme, en fin de période féconde, dans les conditions de fécondité actuelle. Le Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) et la Descendance Finale (DF) sont aussi utilisés pour mesurer la

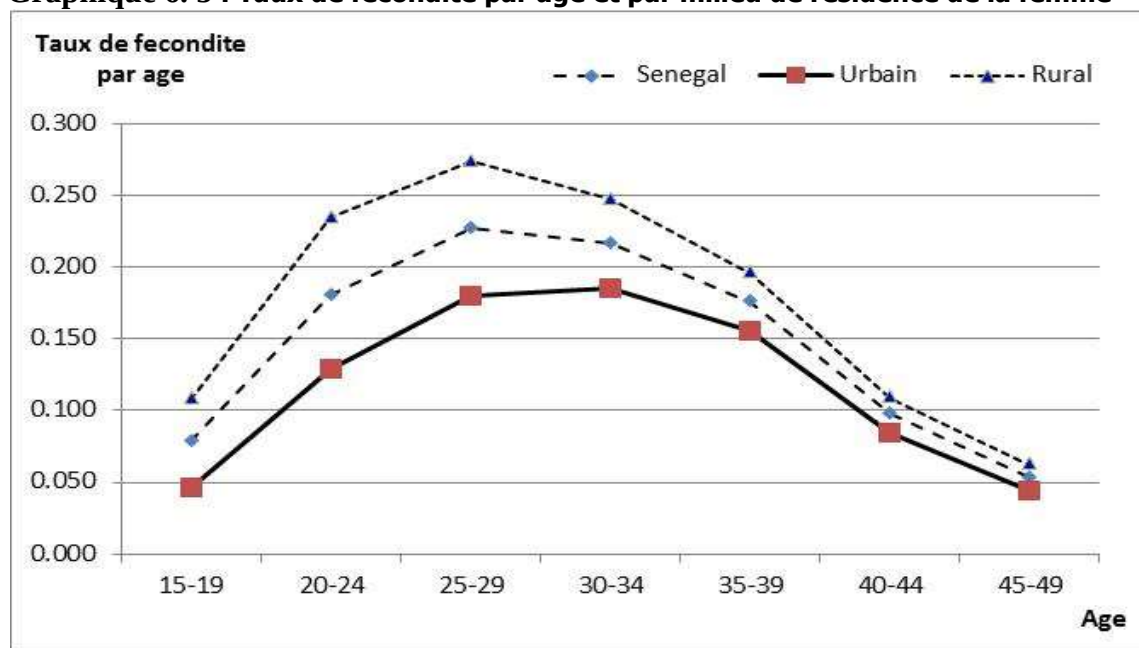
fécondité. Toutefois, l'ISF reste l'indicateur le plus utilisé pour déterminer la fécondité du moment. En effet, la descendance finale qui représente le nombre moyen d'enfants mis au monde se rapporte généralement à une génération de femmes survivantes. Elle occulte donc la fécondité des femmes décédées ou migrantes ayant appartenu à un moment donné à cette génération. Toutes ces contraintes font qu'il est souvent préférable de recourir à l'ISF.

VI.3.2.1. Niveau et structure de la fécondité

La fécondité des femmes sénégalaises demeure encore élevée : une femme donne naissance, en moyenne en fin de vie féconde, à 5,1 enfants. Les femmes rurales sont plus fécondes que leurs congénères urbaines : respectivement 6,2 et 4,1 enfants. Cette différence entre milieux de résidence trouve, entre autre, son explication dans la scolarisation des filles, mais aussi dans des facteurs économiques comme l'organisation de la production et le niveau du revenu qui incitent à une fécondité plus faible dans une société moderne où la famille est le lieu de consommation et où les enfants ont un rôle de bien de consommation. Par contre, en milieu rural, la famille est le lieu de l'activité de production et les enfants sont considérés comme des biens de production, ce qui incite à une fécondité élevée.

Le taux global de fécondité générale (TGFG), c'est-à-dire le nombre annuel moyen de naissances vivantes dans la population des femmes en âge de procréer est de 152‰. A tous les âges, il apparaît plus important en milieu rural (182‰) qu'en milieu urbain (120‰).

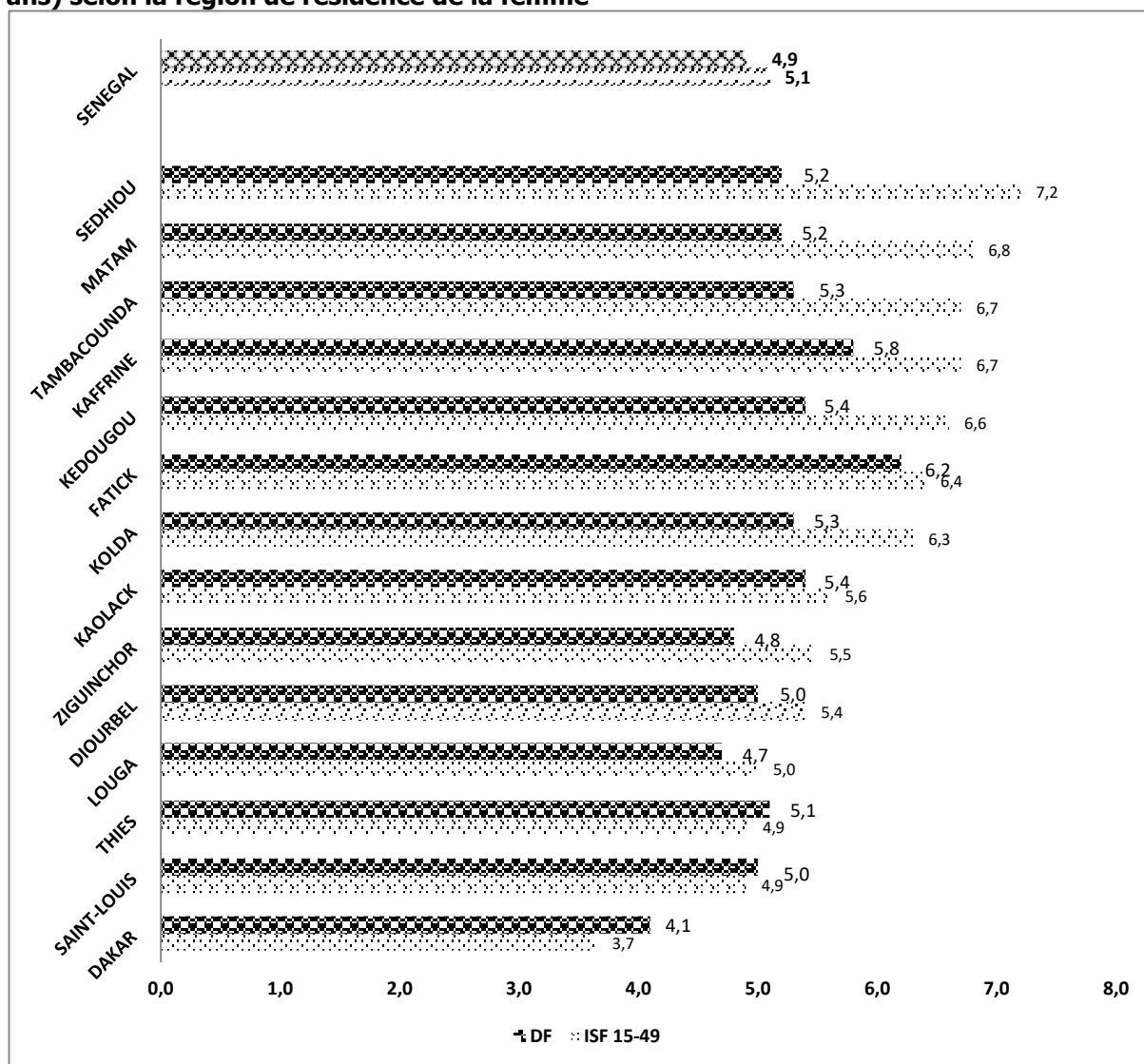
Graphique 6. 5 : Taux de fécondité par âge et par milieu de résidence de la femme



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Le nombre total de naissances vivantes pour un groupe de femmes donné résume l'expérience reproductive de ces femmes depuis leur première naissance jusqu'à la date du recensement. Le nombre moyen de naissances des femmes de 45-49 ans, ou Descendance Finale qui est de 4,9, se rapproche de la fécondité actuelle (ISF : 5,1). Cet écart de seulement de 0,2 enfant montre que la fécondité reste quasi invariable. Le même schéma s'observe dans les régions de Louga, Fatick et Kaolack. Les régions de Dakar, Saint-Louis et Thiès se distinguent par une baisse de la fécondité. Par contre, les écarts les plus importants entre ces deux indices induisant une tendance à la hausse de la fécondité (ISF supérieur à la DF) sont observés dans les régions de Sédhiou (2,0), de Matam (1,6), de Tambacounda (1,4), de Kédougou (1,2) et de Kolda (1,0).

Graphique 6.6 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Le calendrier de la fécondité peut être résumé par l'âge moyen à la reproduction qui est l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants. Cet âge est plus bas en milieu rural (29,7 ans contre 30,7 ans en milieu urbain) avec une moyenne nationale de 30,5 ans. Etant donné le début précoce de la reproduction, ces âges élevés sont le signe d'une fécondité étalée sur toute la durée de la vie des femmes. Par rapport à 2002, on constate un recul de l'âge moyen à la maternité qui se situait à 29,2 ans. Cette situation pourrait s'expliquer entre autres par la scolarisation des filles qui retarde leur entrée en union et, par conséquent, leur entrée en vie féconde.

VI.3.2.2. Tendence de la fécondité depuis 1978

Un niveau stationnaire depuis 2002...

Bien que la méthodologie de collecte soit différente, l'analyse de la tendance de la fécondité est faite en comparaison aux EDS précédentes. Pour rappel, dans les Enquêtes Démographiques et de Santé, les informations ont été collectées sur l'histoire génésique des femmes. À cet effet, il a été demandé à toutes les femmes de 15-49 ans des ménages tirés, le nombre total d'enfants nés vivants qu'elles avaient eus, ceux vivant avec elles et ceux vivant ailleurs, et ceux encore en vie et ceux décédés. Ensuite, l'historique complet des naissances de l'enquêtée était établi, de la plus ancienne à la plus récente, en enregistrant pour ce qui concerne la fécondité, pour chacune d'entre elles, le type de naissance (simple ou multiple), le sexe, la date de naissance et l'âge actuel. En outre, la date de référence porte sur les trois années précédant l'enquête, permettant de disposer suffisamment de cas, afin de réduire les erreurs de sondage.

La comparaison des résultats de l'EDS-Continue avec ceux des recensements révèle un niveau élevé de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,4 enfants par femme en 1986, à 6,0 en 1992, 5,7 en 1997, 5,3 en 2002. Bien que des efforts soient consentis dans l'utilisation de la planification familiale avec un taux de prévalence de 16% en 2012, le niveau de l'indicateur reste égal à 5 enfants par femme depuis le recensement de 2002. Ces efforts de politique dans la maîtrise de la fécondité n'affectent pas encore le niveau, car l'utilisation des méthodes contraceptives concerne plus les femmes en fin de vie féconde et ayant déjà eu une descendance nombreuse. En effet, les résultats de l'EDS de 2012 révèlent une prévalence contraceptive plus importante chez les femmes âgées de 35-44 ans avec plus de 20%. En outre, l'utilisation augmente avec le nombre d'enfants, passant de 3 % chez les femmes nullipares, à 21 % parmi celles ayant 5 enfants ou plus. Ainsi, devra-t-on mettre

l'accent sur les femmes de 20-29 ans qui contribuent plus à la fécondité générale avec des taux de fécondité de plus de 200‰.

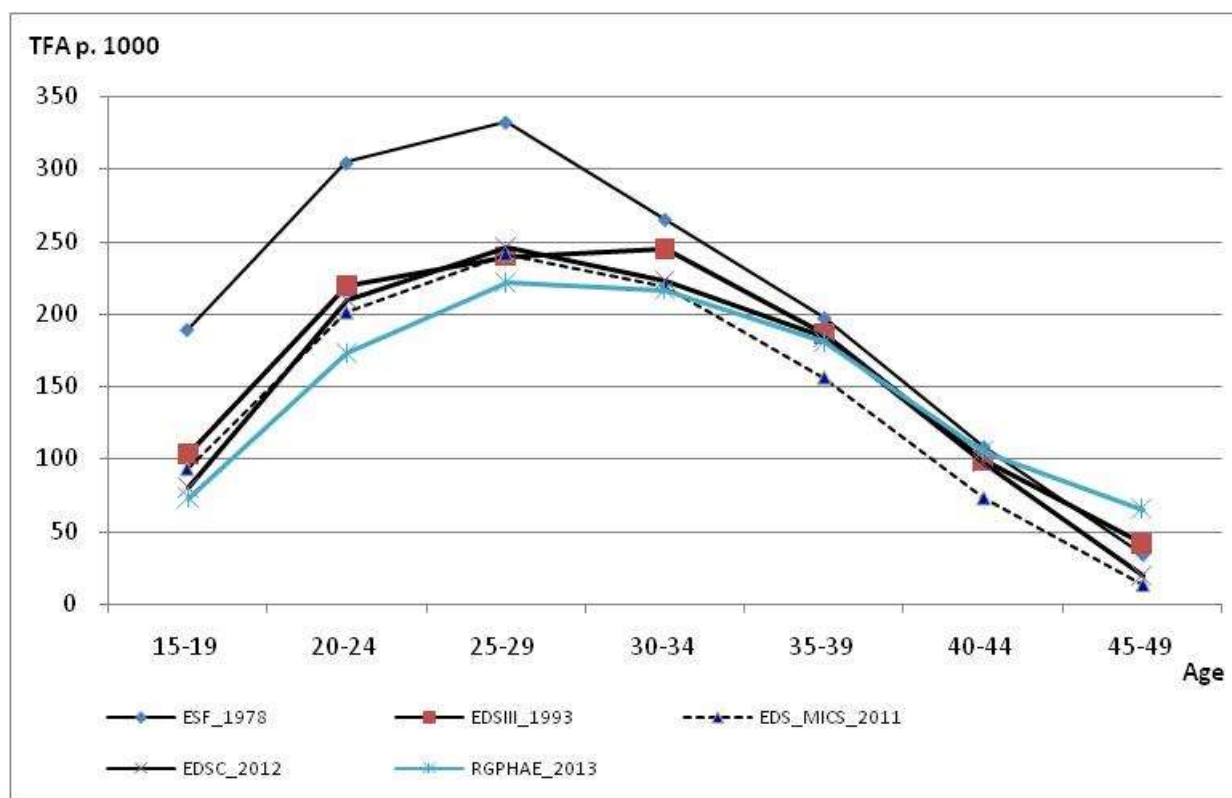
D'autre part, les résultats montrent une baisse continue de la fécondité des adolescentes (15-19 ans), passant de 189‰ en 1978 à 78‰ en 2013.

Tableau 6. 6 : Evolution de la fécondité depuis 1978

	ESF	EDSI	EDSII	EDSIII	RGPH03	EDSIV	EDS_MICS	EDS Continue	RGPHAE
Age	1978	1986	1992	1997	2002	2005	2010/11	2012	2013
15-19	189	154	127	103	116	101	93	80	78
20-24	304	270	250	219	216	212	201	210	181
25-29	332	271	266	240	245	250	241	246	227
30-34	265	261	244	245	216	228	219	223	216
35-39	197	196	185	186	158	169	156	184	176
40-44	108	89	99	99	76	74	73	97	98
45-49	34	36	34	41	28	22	13	19	53
ISF	7,1	6,4	6	5,7	5,3	5,3	5	5,3	5,1
Urbain	6,5	5,4	5,1	4,3	4,2	4,1	3,9	4,1	4,1
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,1	6,4	6	6,3	6,2

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Par ailleurs, les courbes de taux de fécondité présentent une allure similaire et suivent le schéma classique d'évolution des taux de fécondité. En effet, la fécondité est très précoce aux âges 15-19 ans, augmente significativement entre 20-29 ans avant de décroître de manière régulière à 45-49 ans, sauf pour celle de 2013, dû certainement à une mauvaise déclaration des enfants biologiques chez les femmes âgées. En effet, des considérations sociologiques plus ancrées chez les générations anciennes feraient qu'elles considèrent, en plus de ceux qu'elles ont eus, les autres enfants confiés comme étant les leurs et par conséquent, ne distinguent pas les enfants biologiques à ceux confiés.

Graphique 6.6 : Taux de fécondité générale par âge selon différentes sources

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.3.2.3. Fécondité différentielle

a) Variation de la fécondité selon la région et le milieu de résidence (carte)

Quelle que soit la région de résidence considérée, les différences de fécondité sont très nettes entre le milieu urbain et le milieu rural. Le niveau de fécondité est nettement plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural (4,1 et 6,2 enfants par femme respectivement). Les écarts les plus importants sont observés dans les régions de Kaffrine (2,5), de Kaolack (2,0), de Sédhiou (1,8) et de Tambacounda (1,6) où, en fin de vie féconde, une femme rurale donnerait en moyenne 2 enfants de plus que celle urbaine. Dans la région de Matam, il n'existe pratiquement pas de différence entre citadines et rurales (7,2 et 6,7 respectivement). En outre, l'ISF varie de façon très importante selon la région de résidence. Mis à part Dakar (3,7 enfants par femme), le nombre moyen d'enfants par femme varie d'un minimum de 4,9 à Saint Louis à un maximum de 7,2 dans la région de Sédhiou, soit un écart de plus de 2 enfants entre ces deux extrêmes (tableau 6.3). Saint Louis (4,9 enfants par femme), Thiès (4,9) et Louga (5,0) sont les régions où la fécondité est la plus faible,

inférieure ou égale au niveau national ; à l'opposé, les autres régions présentent les niveaux les plus élevés : plus d'un enfant, voire plus de deux par rapport au niveau national.

Tableau 6.7 : ISF par région et milieu de résidence

REGION	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Dakar	3,6	4,6	3,7
Ziguinchor	4,8	6,2	5,5
Diourbel	4,3	5,7	5,4
Saint-Louis	4,1	5,6	4,9
Tambacounda	5,5	7,1	6,7
Kaolack	4,4	6,4	5,6
Thiès	4,4	5,5	4,9
Louga	4,3	5,2	5,0
Fatick	5,8	6,6	6,4
Kolda	5,3	6,7	6,3
Matam	7,2	6,7	6,8
Kaffrine	4,6	7,2	6,7
Kédougou	5,8	6,9	6,6
Sédhiou	5,8	7,6	7,2
Sénégal	4,1	6,2	5,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

b) Fécondité selon l'alphabétisation en français et le niveau d'instruction de la femme

On constate, par ailleurs, que l'ISF présente des écarts très importants selon l'aptitude à lire et à écrire en français : 4,0 enfants par femme chez celles qui ont déclaré être alphabétisées en français à 6,4 chez les analphabètes. En outre, le niveau d'instruction de la femme est discriminant : d'un minimum de 2,9 enfants par femme chez celles ayant atteint le niveau supérieur, il est de 3,3 chez celles ayant un niveau secondaire, 4,1 pour le moyen, 6,9 pour le niveau primaire et 5,9 chez celles sans instruction.

c) Fécondité selon l'état matrimonial de la femme

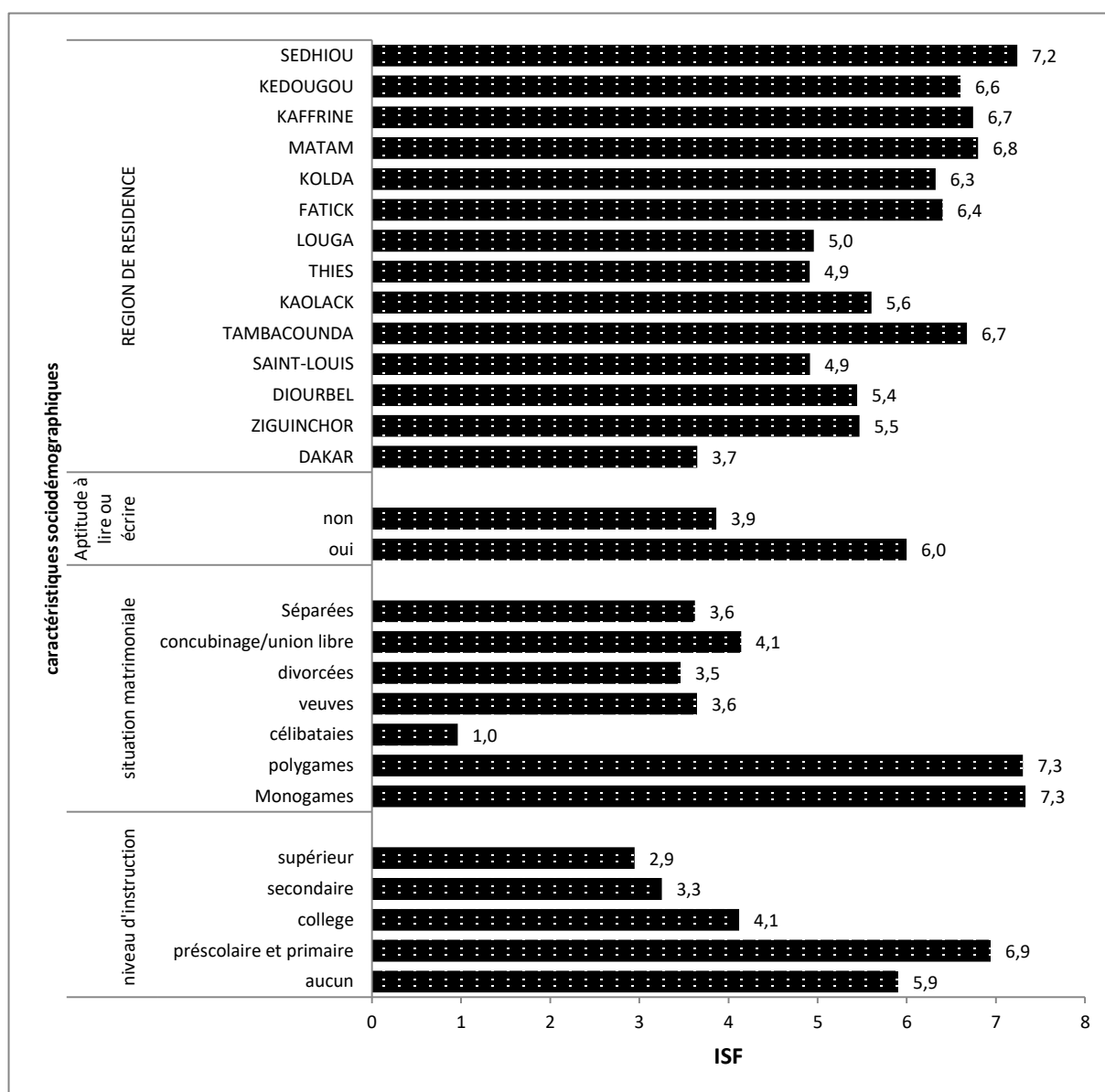
Les femmes actuellement en union présentent une forte fécondité : 7,3 enfants par femme mariée et 4,1 chez celles qui vivent en concubinage ou qui sont en union libre. D'ailleurs, plus 95 % des naissances sont issues de mères mariées, ce qui atteste le cadre essentiellement légitime de la fécondité au Sénégal.

Par ailleurs, les données mettent en exergue le niveau non négligeable de la fécondité chez les femmes en rupture d'union (3,6 enfants par veuve et 3,5 enfants

par divorcée). La situation la plus préoccupante est celle des veuves, du moment qu'il s'agit de la fécondité actuelle, les naissances des 12 derniers mois. Cela traduirait le nombre de bébés orphelins de père.

Chez les célibataires, l'ISF n'est que de 1,0 du fait non seulement de leur jeunesse mais aussi de leur statut matrimonial dans une société où la fécondité est essentiellement conçue dans le cadre du mariage.

Graphique 6.7 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme



Source : ANSD. RGPHAE 2013

VI.4. PARITE

La parité est le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme. Il s'agit de tous les enfants nés vivants mis au monde par la femme enquêtée (quel que soit l'âge des enfants et quel que soit leur père) qui sont encore en vie ou décédés après la naissance. Un enfant est né vivant lorsqu'il a manifesté un signe quelconque de vie à la naissance (cri de l'enfant, respiration, battement de cœur, etc.). Ces enfants peuvent vivre avec leur maman dans le ménage ou ailleurs. Les parités moyennes par groupe d'âges sont calculées à partir du nombre total d'enfants nés vivants que les femmes ont eus au cours de leur vie.

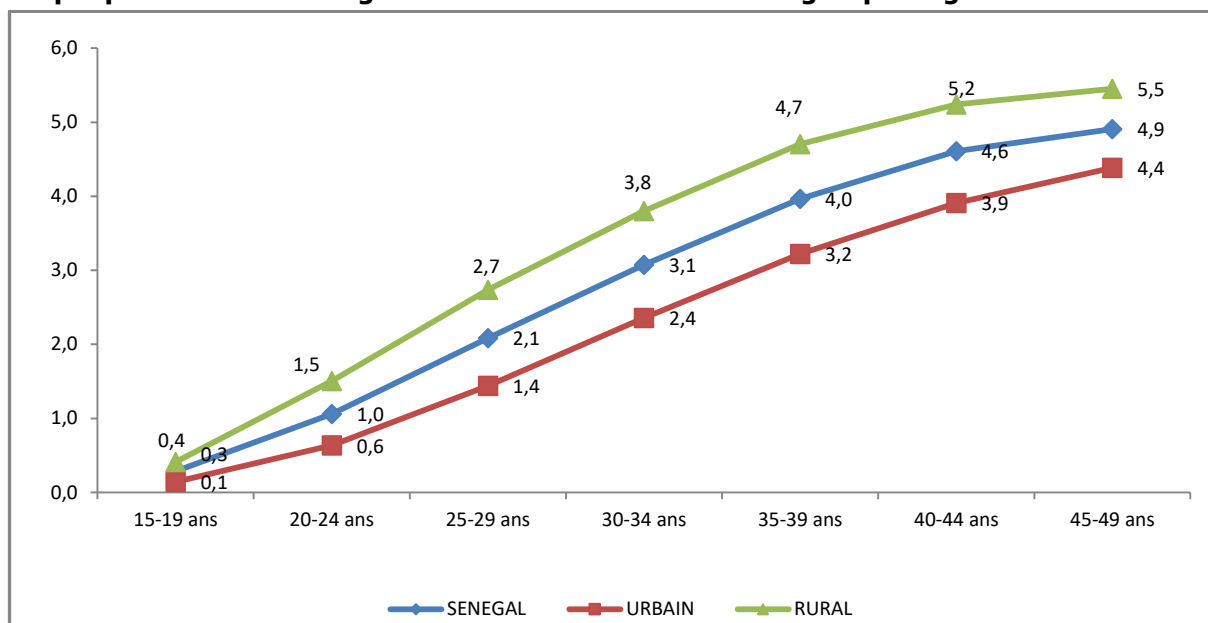
Toutes choses étant égales par ailleurs (la structure de la fécondité ne souffrant pas d'une mauvaise déclaration de la mère), le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme devrait croître avec l'âge de la mère. Une baisse de la parité traduirait une omission d'enfants nés vivants. Effet de mémoire, lieu de résidence de la mère, influence des traditions, us et coutumes sont les raisons couramment avancées pour expliquer un tel phénomène. Dans tous les cas, au cours des opérations de collecte, les omissions d'enfants nés vivants ont un caractère préférentiel. Elles touchent le plus souvent les enfants nés des mères non instruites, résidentes en milieu rural ou n'ayant pas accouché dans les centres de santé qui octroient directement un certificat d'accouchement à la mère, etc. Ainsi, les omissions introduites rendent difficiles l'analyse.

Tableau 6. 8 : Répartition des enfants nés vivants selon le groupe d'âge de la mère

Age actuel de la mère	Effectif des femmes	Enfants nés vivants	Parité Moyenne
15-19	706 848	188 868	0,3
20-24	624 518	650 941	1,0
25-29	569 980	1 178 627	2,1
30-34	456 711	1 396 869	3,1
35-39	361 530	1 429 019	4,0
40-44	306 734	1 411 491	4,6
45-49	236 154	1 157 463	4,9
Total	3 262 475	7 413 279	

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Le Graphique 6.8 montre que, quel que soit le milieu de résidence, la parité augmente régulièrement avec l'âge de la mère. Cela laisse supposer une bonne déclaration du nombre d'enfants nés vivants. Dans l'ensemble, une femme a eu en moyenne 2,3 enfants nés vivants au moment du recensement de 2013. A tous les âges, le nombre moyen d'enfants par femme est plus élevé en milieu rural.

Graphique 6.8 : Pourcentage d'enfants nés vivants selon le groupe d'âge de la mère

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Les parités augmentent de façon régulière et rapide avec l'âge de la femme : ainsi, de 0,3 enfants en moyenne à 15-19 ans, la parité passe à 1,0 enfant à 20-24 ans et à 4,0 à 35-39 ans, en fin de vie féconde. A partir de 35-39 ans, la progression devient moins rapide avec moins d'un enfant de plus par rapport aux âges jeunes, pour atteindre 4,9 enfants à 45-49 ans.

Selon la région de résidence, la parité varie de 1,96 à Dakar à 2,9 à Kaffrine. D'ailleurs, hormis Dakar, le nombre moyen d'enfants par femme est supérieur à 2,2. De même, on observe que la parité moyenne diminue avec le niveau d'instruction de la femme : de 3,4 chez les femmes sans instruction, elle passe à moins d'un enfant chez celles ayant atteint au moins le niveau moyen. La situation de la femme par rapport au mariage influe sur le nombre moyen d'enfants nés vivants avec des parités plus importantes chez les veuves (5,1) et les femmes vivant dans des ménages polygamiques (4,2).

VI.5. DECLARATION DES NAISSANCES A L'ETAT CIVIL

Le Recensement de 2013 a permis de collecter des informations relatives à la déclaration des naissances à l'état civil à travers la possession d'acte de naissance par les individus. Autrement dit, il s'agit de s'informer si la personne recensée possède un bulletin de naissance, un jugement supplétif, ou n'en possède aucun.

Un bulletin de naissance (ou acte de naissance) est un acte juridique de l'état civil signé par un officier de l'état civil qui atteste de la naissance d'une personne. Le terme renvoie au document officiel délivré par l'officier d'état civil à la suite d'une déclaration de naissance dans les délais (30 jours pour la **déclaration normale** et 45 jours jusqu'à 1 an pour la **déclaration tardive**).

Un jugement supplétif est la décision rendue par le Président du tribunal départemental pour autoriser l'officier de l'état civil à inscrire certaines déclarations (naissance, mariage, décès,...) sur les registres. Ce jugement est nécessaire lorsque la déclaration n'a pas été faite dans les délais (1 an).

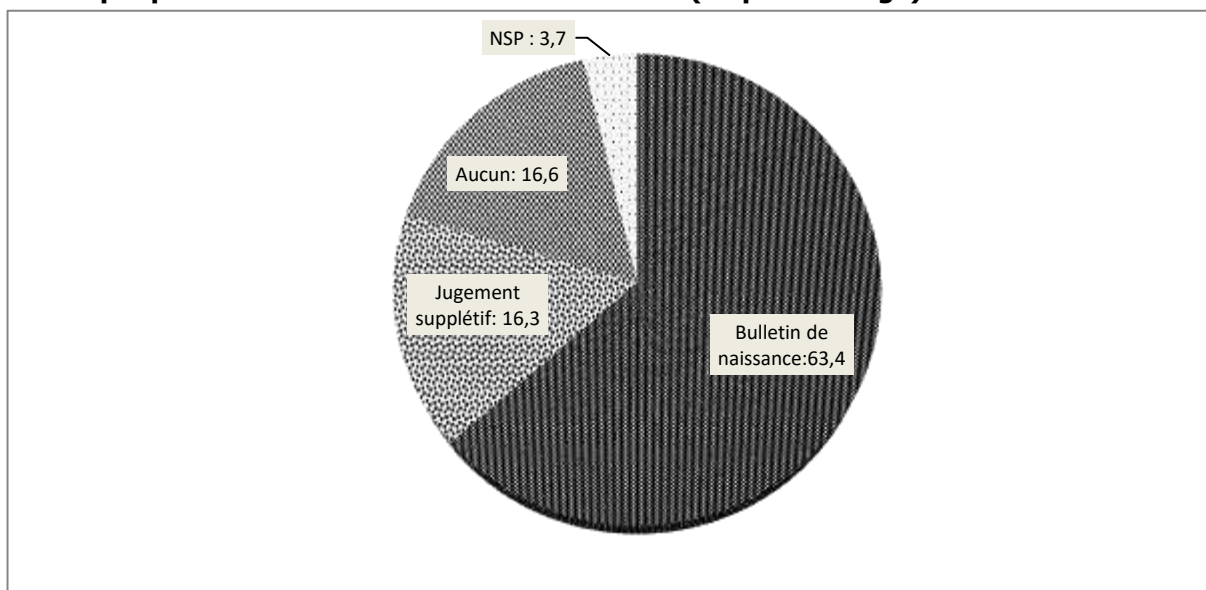
Compte tenu du fait que, dans la plupart des cas, le principal répondant n'est pas le concerné et du fait aussi du niveau élevé de la population analphabète, les résultats obtenus pourraient ne pas refléter la réalité. Ainsi, il serait difficile de se prononcer sur le type d'acte de naissance et faire la distinction entre un bulletin de naissance et un jugement supplétif.

VI.5.1. NIVEAU DE DECLARATION DES NAISSANCES A L'ETAT CIVIL

En 2013, près de quatre personnes recensées sur cinq (79,7%) déclarent posséder un acte d'état civil, 63,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif. Il convient de signaler le niveau élevé de personnes qui n'en possèdent aucun : il est de 16,6% de la population totale.

On n'observe pas de grandes différences entre la population masculine et celle féminine. En effet, c'est dans des proportions presque égales qu'elles déclarent posséder d'acte de naissance.

La proportion est de 80,7% chez les hommes dont 64,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif. Chez les femmes, près de quatre personnes sur cinq sont concernées dont plus de trois sur cinq (62,2%) pour le bulletin de naissance et 16,4% pour le jugement supplétif. Aussi, 15,5% des hommes et 17,6% des femmes déclarent n'en posséder aucun.

Graphique 6.9 : Possession d'acte de naissance (en pourcentage)

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.5.2. VARIATION SELON L'ÂGE

L'analyse selon l'âge des personnes recensées permet d'appréhender les performances dans la déclaration des naissances à l'état civil suivant le temps.

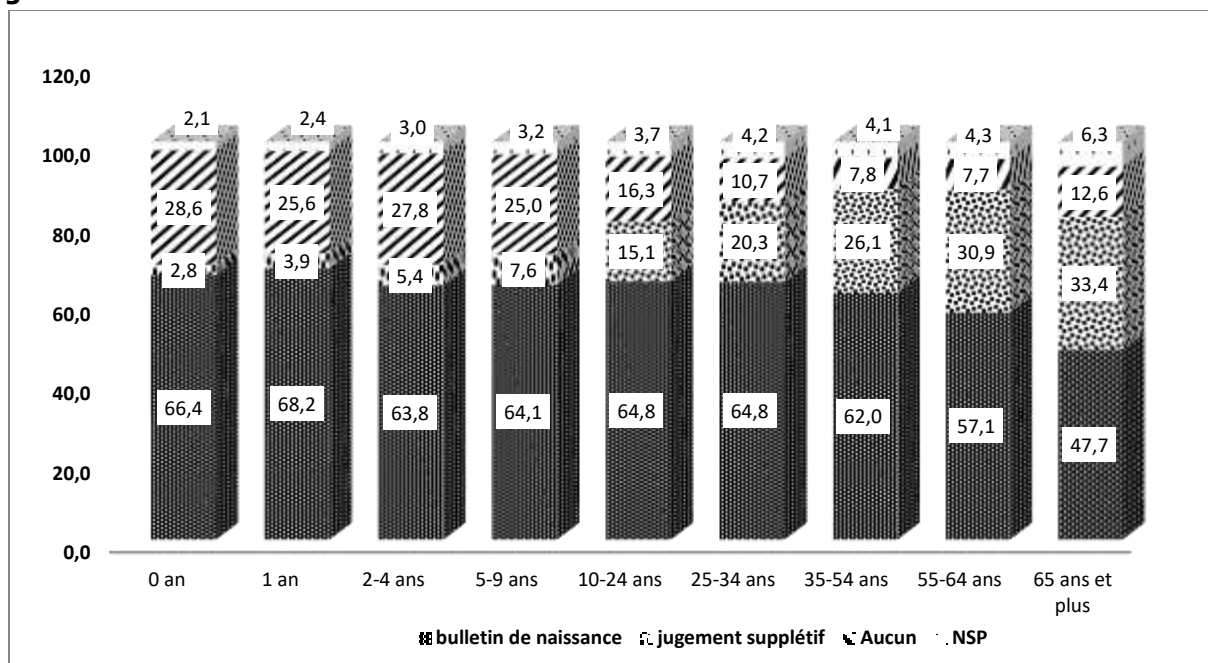
Au regard du tableau, on constate que la possession d'acte de naissance augmente suivant les générations. Toutefois, la baisse entre 0 et 1 an (respectivement 66,4% et 68,2%) est à nuancer dans la mesure où les personnes âgées de zéro an révolu sont toujours dans les délais de rigueur (moins d'un an) pour la déclaration de la naissance à l'état civil. Par conséquent, l'information étant tronquée pour les bébés (0 an), l'analyse selon les générations les exclura.

Ainsi, la déclaration des naissances à l'état civil dans les délais de rigueur (moins d'un an) concerne plus les nouvelles générations et a connu une évolution dans le temps : de 47,7% dans la génération 65 ou plus, elle atteint 68,2% pour les 1 an. Seulement, on n'observe pas de différences significatives entre les personnes âgées de moins de 35 ans avec un niveau se stabilisant autour de 64%.

Par contre, les jugements supplétifs, c'est-à-dire les déclarations qui n'ont pas été faites dans les délais concernent plus les anciennes générations et diminuent avec le temps. Ils passent de 33,4% chez les 65 ans ou plus à moins de 8% chez les personnes âgées de moins de 10 ans. A 1 an, 3,9% des naissances n'ont pas été faites dans les délais, nécessitant un jugement supplétif.

Le fait le plus marquant est la proportion importante de personnes dans la catégorie de la jeune génération ne possédant ni le bulletin de naissance, ni le jugement supplétif : il concerne près d'un quart des enfants (23,8%) âgé entre 1 et 9 ans. A 1 an, 25,6% des naissances n'ont pas été déclarées à l'état civil.

Graphique 6.10 : Possession d'acte de naissance (en pourcentage) selon les générations



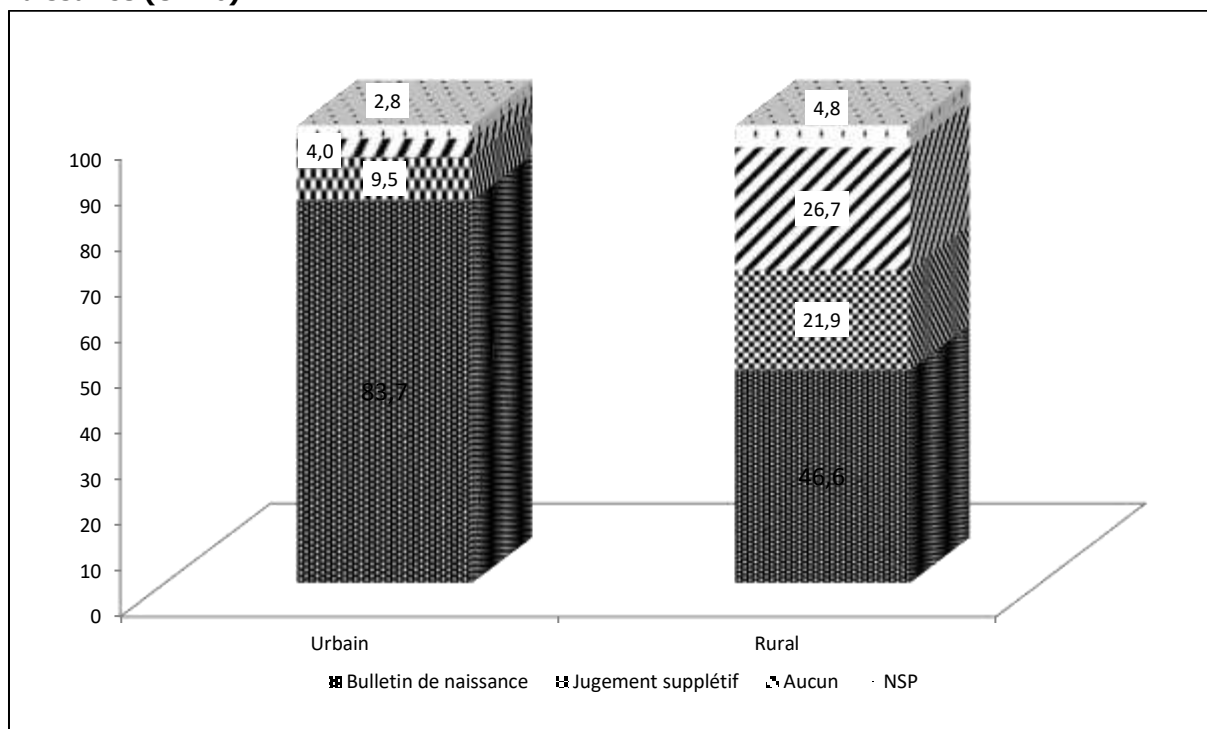
Source : ANSD, RGPHAE 2013.

VI.5.3. VARIATION SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE

Quel que soit le milieu de résidence, on observe plus de personnes déclarant posséder de bulletin. Toutefois, le milieu urbain en compte plus (83,7%) que le milieu rural (46,6%). Par contre, les jugements supplétifs concernent plus les ruraux (21,9%) que les citadins (9,5%).

Les résultats mettent également en exergue la proportion de personnes résidant en milieu rural qui ne possèdent aucun acte de naissance, plus d'un quart (26,7%) est concerné, contre seulement 4,0% en milieu urbain.

Graphique 6.11 : Variation selon le milieu de résidence de la possession d'acte de naissance (en %)



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

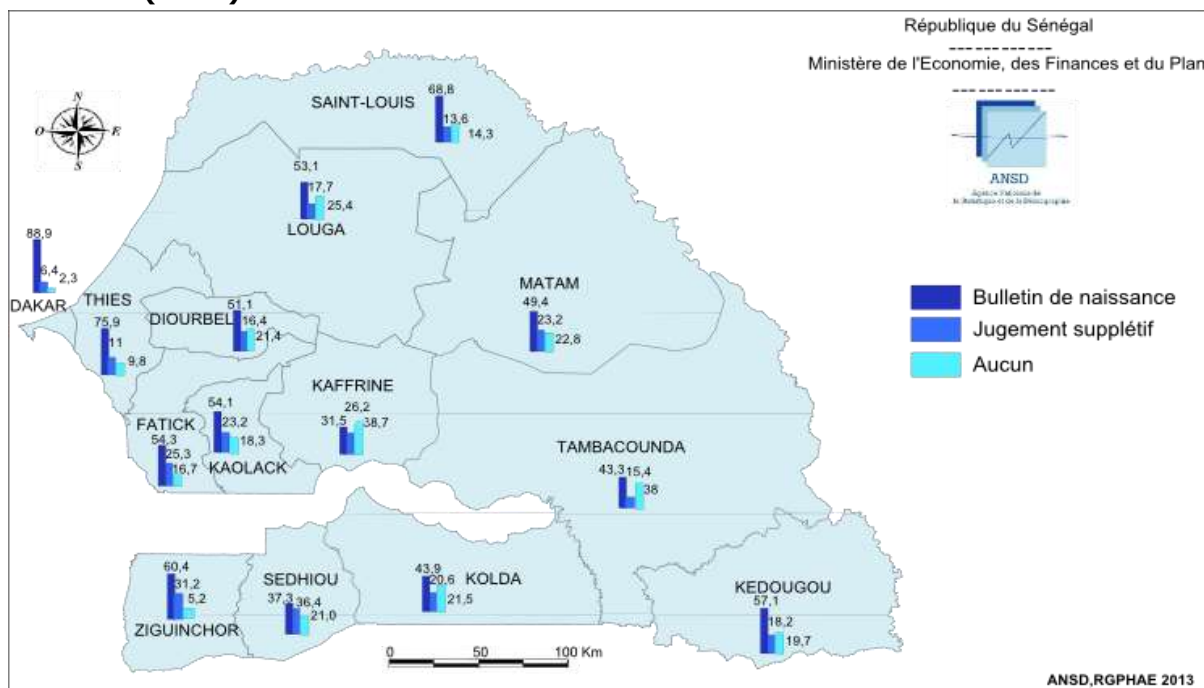
L'analyse de la possession d'acte de naissance selon la région de résidence met à nu deux catégories de régions.

Les régions où le niveau de possession d'acte de naissance dépasse la moyenne nationale (63,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif) sont celles de Dakar (88,9% et 6,4% respectivement), Ziguinchor (60,4% et 31,2% respectivement), Thiès (75,9% et 11,0% respectivement) et Saint Louis (68,8% et 13,6% respectivement). Si dans ces régions, moins de 14% des naissances ont été déclarées après un an, il n'en demeure pas moins pour la région de Ziguinchor où plus de 3 naissances sur dix sont concernées. En outre, bien que ces régions se caractérisent par une proportion plus faible de personnes n'en possédant aucun des deux actes de naissance, Dakar se démarque de loin avec seulement 2,3% de personnes.

Dans la deuxième catégorie, on retrouve les régions où le niveau est en deçà de la moyenne nationale. Cette situation est plus critique pour les régions de Kaffrine (31,5%) et Sédhiou (37,3%) où moins de quatre naissances sur dix ont été déclarées dans les délais et, par conséquent, possèdent un bulletin de naissance. A Sédhiou, 36,4% de personnes font recours au jugement supplétif. Cette proportion est de 31,2% pour la région de Ziguinchor, 26,2% pour Kaffrine et 25,3% pour Fatick.

Cette catégorie de régions se caractérise également par une proportion importante de personnes ne possédant aucun acte de naissance. Elle atteint des proportions inquiétantes, surtout dans les régions de Kaffrine (38,7%), Tambacounda (38,0%), Kolda (31,5), Diourbel (25,4%) et Louga (25,4%).

Graphique 6.12 : Variation régionale et par milieu de résidence de la possession d'acte de naissance (en %)



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.5.4. VARIATION SELON L'ALPHABETISATION ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Huit personnes sur dix sachant lire et écrire en français possèdent un bulletin de naissance (79,9% contre 52,0% pour les analphabètes). Chez les analphabètes, près d'un quart font recours au jugement supplétif (24,6%) et 18,4% ne possèdent aucun acte de naissance.

En outre, les résultats montrent une augmentation de la possession de bulletin de naissance (déclaration de la naissance dans les délais) selon le niveau d'instruction, de 50,5% de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction, 75,8% pour l'élémentaire, 78,7% pour le moyen, 80,0% pour le secondaire, la proportion atteint 89,0% chez celles ayant le niveau supérieur. Il convient d'isoler le cas du préscolaire (81,2%) qui se place au même niveau que le secondaire et le supérieur, dans la mesure où il concerne plus la population jeune, résidant en milieu urbain et appartenant à une classe sociale plus aisée.

Tableau 6. 9 : Variation selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	ACTE DE NAISSANCE				Effectifs
	Bulletin de naissance	Jugement supplétif	Aucun	NSP	
Aucun	50,5	20,7	23,9	4,9	5 091 616
Préscolaire	81,2	6,9	9,6	2,3	267 139
Elémentaire	75,8	11,8	9,7	2,8	2 926 393
Moyen	78,7	16,5	2,6	2,3	1 301 963
Secondaire	80,6	16,5	1,0	1,9	621 615
Supérieur	89,0	9,1	0,5	1,4	341 134
Alphabétisation en français					
Non	52,0	24,6	18,4	5,1	836 450
Oui	79,9	14,0	3,9	2,2	3 771 937

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.6. INFECNDITE

Dans la plupart des pays africains, les niveaux élevés de la fécondité et la volonté manifeste des gouvernements de ralentir la croissance de la population expliquent le peu d'intérêt accordé à l'étude du phénomène de l'infécondité. Pourtant, cette question à la croisée des études médicales et socio démographiques, peut permettre de comprendre les persistances et changements dans la recomposition des structures familiales.

Cette partie examine les niveaux et tendances de l'infécondité et les variations du phénomène selon le contexte de résidence, la situation matrimoniale et le niveau d'instruction.

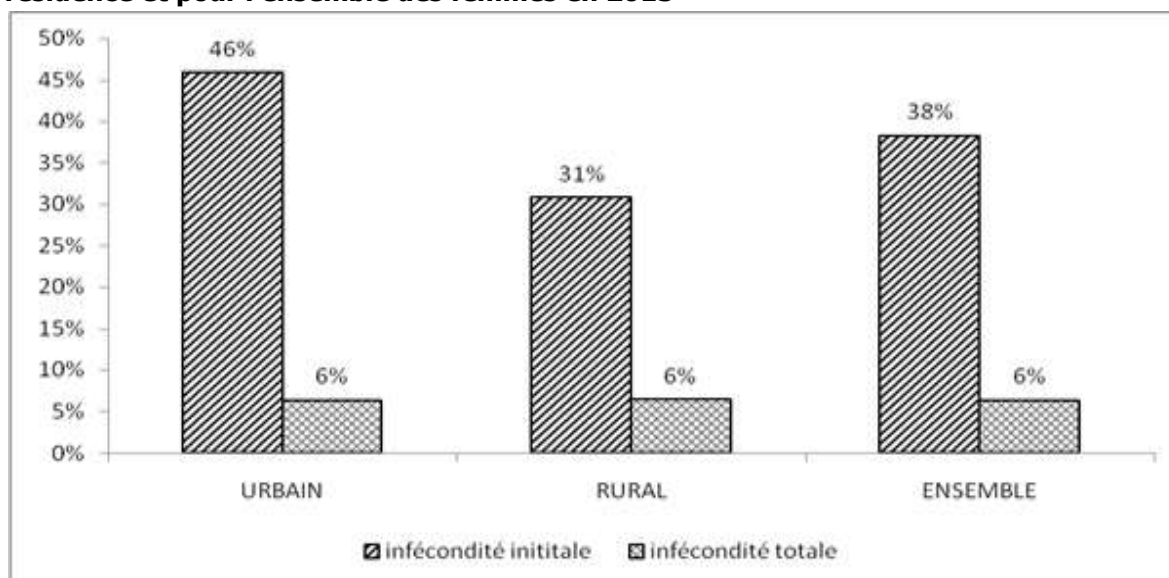
VI.6.1. NIVEAU ET STRUCTURE DE L'INFECNDITE

a) Niveau global

Les résultats du RGPHAE indiquent un niveau d'infécondité totale globalement faible au Sénégal. En effet, dans l'ensemble de la population, les taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale sont respectivement de 38% et 6%. En d'autres termes, parmi la population féminine en âge de procréer, plus d'une femme sur trois n'a pas encore connu de naissance vivante au moment du recensement. La variation observée selon le milieu de résidence met en évidence l'influence des variables socioculturelles sur les niveaux d'infécondité.

Par ailleurs, chez les femmes âgées de 50 ans et plus, le taux d'infécondité totale évalué à 6%, quel que soit le milieu de résidence, traduit le caractère marginal du phénomène de stérilité définitive.

Graphique 6.13 : Taux d'infécondité initiale et taux d'infécondité totale selon le milieu de résidence et pour l'ensemble des femmes en 2013



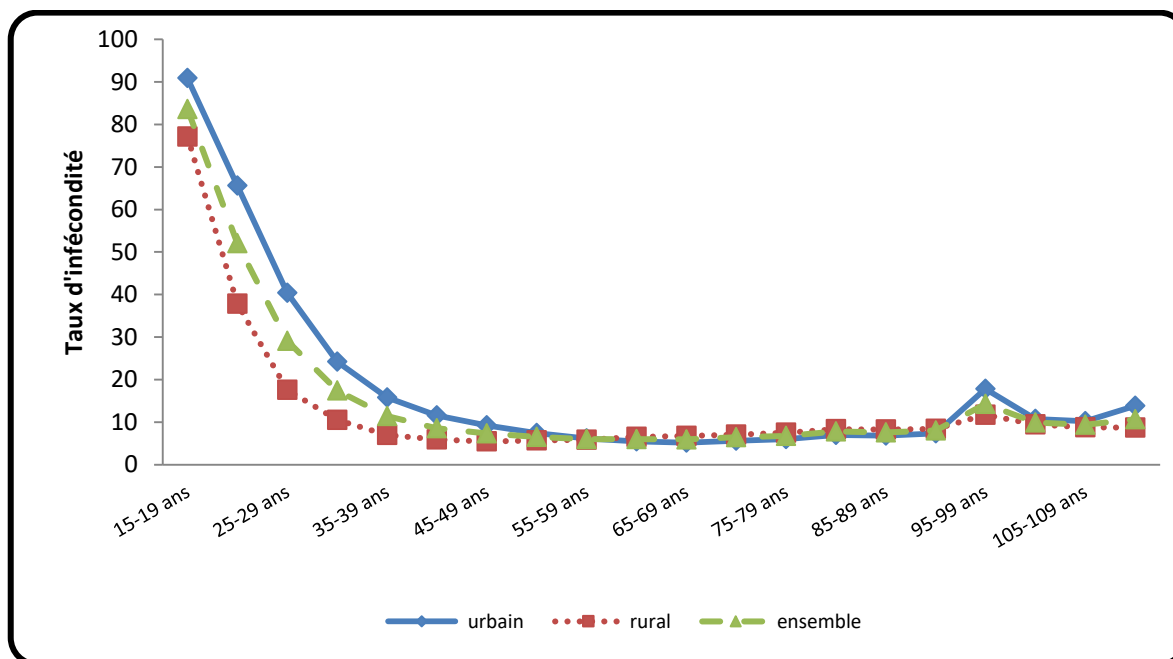
Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'infécondité initiale étant mesurée sur des femmes en âge de procréer, il importe de prendre en compte l'effet de la structure par âge pour distinguer la sous fécondité en début de vie procréative de l'infécondité en tant que telle.

b) Structure par âge de l'infécondité au Sénégal

La structure par âge de l'infécondité au Sénégal se caractérise par une diminution progressive des taux d'infécondité avec l'augmentation de l'âge. Cette baisse est plus prononcée en début de période féconde. Dans la mesure où les naissances prénuptiales sont plutôt rares, la fréquence de l'infécondité est assez étroitement liée à la vie en couple. Ainsi, le retard des adolescentes dans l'entrée en vie conjugale augmente leur probabilité de rester sans enfants. Cet effet de l'histoire conjugale des femmes peut être facilement observé sur le graphique 6.14, quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 6.14 : Taux d'infécondité par milieu de résidence selon le groupe d'âge des femmes en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ce graphique résume les niveaux d'infécondité par milieu de résidence et par groupe d'âge en 2013. Dans l'ensemble, l'infécondité initiale est plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, au-delà de 50 ans, les différences entre les deux courbes deviennent insignifiantes. Les variations de l'infécondité des femmes montrent qu'il existe un calendrier de fécondité différent selon le milieu de résidence.

VI.6.2. ANALYSE DIFFERENTIELLE DE L'INFECONDITE

a) Différence selon la région et le milieu de résidence

Les résultats du RGPHAE de 2013 mettent en évidence des variations significatives des taux d'infécondité selon la région de résidence. Le tableau 6.6 indique que dans l'ensemble, les taux d'infécondité totale sont plus élevés dans les régions de Kédougou (10,2%), Tambacounda (7,8%), Louga (7,7%) et Sédhiou (7,7%). En matière d'infécondité initiale, les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor enregistrent les taux les plus élevés avec respectivement 48,2%, 41,6% et 40,1%.

Tableau 6. 10 : Taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale des femmes par région et par milieu de résidence en 2013

REGION	MILIEU DE RESIDENCE					
	Urbain		Rural		Total	
	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale
Dakar	48,5	6,4	39,5	4,4	48,2	6,4
Ziguinchor	44,8	5,5	35,2	7,2	40,1	6,5
Diourbel	41,9	5,9	32,5	6,4	34,1	6,3
Saint-Louis	43,4	5,6	33,1	5,8	38,0	5,7
Tambacounda	38,7	7,9	25,4	7,8	28,9	7,8
Kaolack	43,8	6,3	29,4	5,9	35,1	6,1
Thiès	45,7	6,2	37,0	5,5	41,6	5,9
Louga	45,1	7,1	32,7	7,9	35,7	7,7
Fatick	44,1	6,2	31,9	4,7	34,1	4,9
Kolda	35,4	6,4	20,9	7,3	25,0	7,1
Matam	38,7	8,0	31,1	6,9	32,7	7,2
Kaffrine	38,9	6,7	24,2	5,5	26,7	5,7
Kédougou	32,4	8,1	21,3	10,9	24,4	10,2
Sédhiou	37,9	6,3	26,1	8,0	28,5	7,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

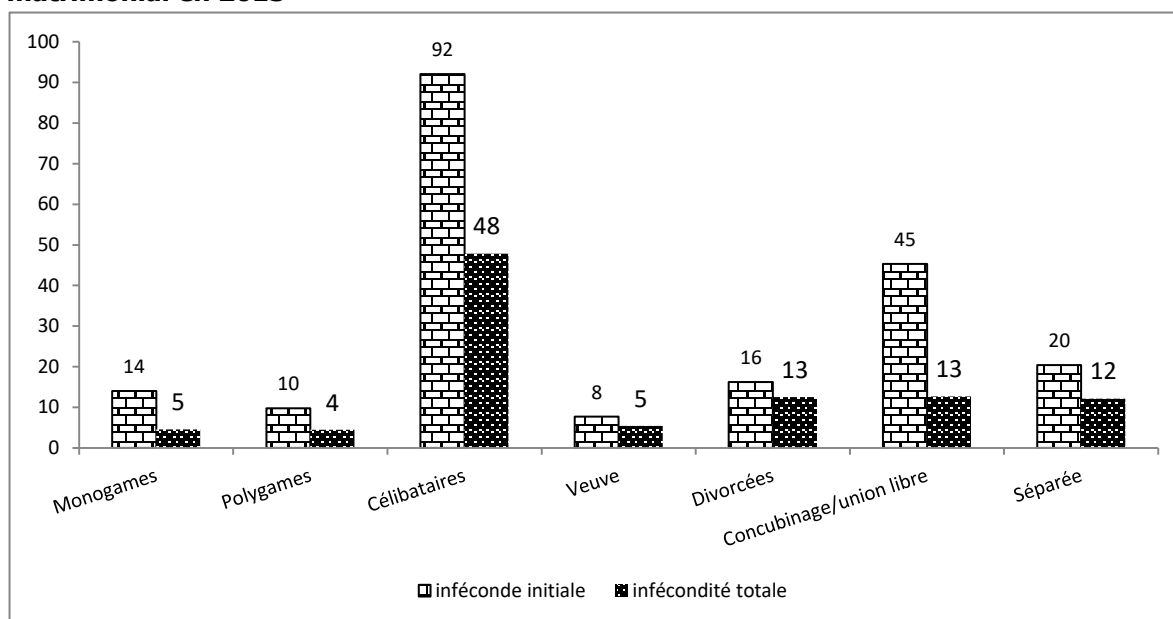
Selon le milieu de résidence, on observe également des variations significatives par région. En milieu rural, les taux d'infécondité les plus élevés se retrouvent dans les régions de Sédhiou, Kédougou, Louga et Tambacounda. Une tendance similaire s'observe également en milieu urbain où les taux d'infécondité totale les plus élevés sont notés dans les régions de Kédougou, Matam et Tambacounda.

Quelle que soit la région considérée, les taux d'infécondité initiale sont toujours plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est dire que les perceptions différentielles de la fécondité selon le milieu de résidence jouent sensiblement sur le niveau des indicateurs.

b) Différence selon l'état matrimonial

L'état matrimonial est l'une des variables les plus déterminantes dans l'analyse de la fécondité dans la mesure où elle influence directement l'exposition au risque de procréer. En effet, dans une société où les naissances hors mariages sont mal perçues, il faut s'attendre à une forte corrélation entre le célibat et l'infécondité initiale.

Graphique 6.15 : Taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale des femmes selon l'état matrimonial en 2013



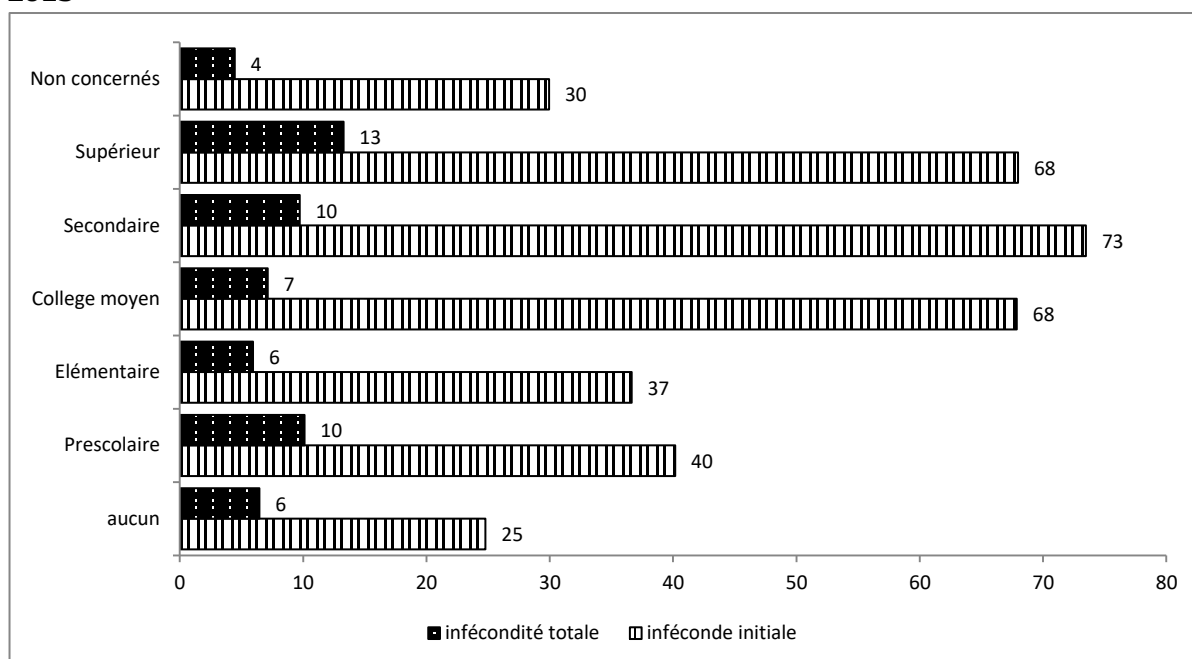
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les résultats du RGPHAE de 2013 confirment cette hypothèse. En effet, quel que soit le type d'infécondité considéré, la proportion des femmes sans enfants est plus élevée chez les célibataires que chez les autres femmes. Le tableau ci-dessous indique que 95% des célibataires en âge de procréer sont sans enfants au moment de l'enquête. Par ailleurs, parmi les femmes âgées de 50 ans et qui vivent dans le célibat, 48% d'entre elles n'ont pas eu d'enfant au cours de leur vie féconde. Les taux d'infécondité totale les plus faibles s'observent chez les femmes vivant dans les ménages polygames (4%) et monogames (5%) ainsi que les veuves (5%). C'est dire que la propension à concevoir est surtout favorisée par l'existence d'un cadre social légitime pour la fécondité (le mariage).

c) Différence selon le niveau d'instruction

Loin d'être exclusivement un phénomène qui émane d'une incapacité biologique à procréer, l'infécondité peut relever de choix individuels et est donc soumise à l'influence des cadres de socialisation.

Graphique 6.16 : Taux d'infécondité totale des femmes selon le niveau d'instruction en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les résultats du RGPHAE illustrés à travers le graphique ci-dessus montrent que l'infécondité totale, c'est-à-dire le fait de rester sans enfants au-delà de 50 ans, est plus répandue chez les femmes de niveau d'instruction secondaire et supérieur. Chez ces dernières, 13% d'entre elles n'ont connu aucune naissance vivante au terme de leur vie féconde, soit le double du taux d'infécondité totale observé chez les femmes sans instruction et celle de niveau élémentaire (6%). Il en est de même de l'infécondité primaire mesurée sur les femmes en âge de procréer (15-49 ans). En effet, parmi les femmes de cette tranche d'âge, on constate que les taux d'infécondité les plus élevés se retrouvent chez celles qui ont atteint un niveau d'instruction supérieur au primaire avec respectivement 74% et 68% de femmes infécondes de niveau secondaire et supérieur.

Conclusion

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013 a collecté des données pour la mesure des niveaux de fécondité au Sénégal. L'évaluation de la qualité de ces données, exposée à l'entame de ce chapitre montre que, dans l'ensemble, les questions liées à la fécondité au Sénégal ont été bien renseignées. La cohérence interne des données confirmée par les tests

de Brass et Rachad et Coale et Demeny et la comparaison avec des sources externes telles que les EDS nous réconfortent quant à l'acceptabilité des données de fécondité et l'utilisation de la méthode directe.

Les résultats exposés dans le présent chapitre confirment la tendance à la baisse de la fécondité jusqu'en 2002, année à partir de laquelle le niveau reste stable. Cette tendance n'est pas uniforme, quel que soit le milieu ou la région de résidence. Cette baisse de la fécondité semble être principalement soutenue en milieu urbain et les régions de Dakar et Saint- Louis. A l'opposé, les régions de Sédhiou, Matam, Kaffrine et Tambacounda conservent un niveau de fécondité relativement élevé.

L'observation des variations de la fécondité selon certaines caractéristiques sociodémographiques a permis de mettre en évidence l'incidence du niveau d'instruction et de la situation matrimoniale.

S'agissant de l'infécondité initiale mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer sans enfants nés vivants, on observe les niveaux les plus élevés dans les régions fortement urbanisées telles que Dakar et Thiès. L'infécondité totale qui s'apparente à la stérilité primaire définitive se retrouve davantage dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Louga.

Cette baisse de la fécondité accompagnée d'une baisse de la mortalité (voir chapitre mortalité), renvoie ainsi à la dynamique de la transition démographique qui dénote le processus par lequel une société passe d'un régime où s'équilibrent approximativement une forte natalité et une forte mortalité à un régime où une faible natalité et une faible mortalité s'équilibrent non moins approximativement.

En 2013, beaucoup d'efforts sont à consentir dans la sensibilisation de la population pour la déclaration des naissances à l'état civil. 16,6% de la population déclarent ne posséder aucun acte de naissance. Cette population se concentre plus en milieu rural (26,9%) et dans les régions de Kaffrine (38,7%), Tambacounda (38,0), Kolda (31,5%), Diourbel et Louga avec 25,4% chacune. En outre, cette situation touche plus les analphabètes (18,4%) et les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (23,9%). Enfin, les résultats révèlent que 25,6% des naissances d'1 an n'ont pas été déclarées à l'état civil et par conséquent, ces enfants ne possèdent encore aucun acte de naissance.



Tout le monde
compte !

Chapitre VII : MORTALITE

Résumé

L'analyse de la mortalité générale indique un taux brut de 8‰ au niveau national. Il est plus élevé en milieu rural (9‰) qu'en milieu urbain (6‰). Dans l'enfance, le taux de mortalité infantile est de 54‰ avec une surmortalité masculine (61‰ contre 47‰). Cette différence est plus marquée, quel que soit le sexe, en milieu rural (63‰) qu'en milieu urbain (42‰). De façon globale, au Sénégal, sur 1000 enfants nés vivants, 79 enfants n'atteignent pas leur cinquième anniversaire.

Le niveau de la mortalité maternelle demeure dans l'ensemble élevé au Sénégal. Le rapport de mortalité maternelle est de 434 pour 100 000 naissances vivantes. Il est de 459 décès en milieu rural contre 398 décès en milieu urbain pour 100 000 naissances vivantes. Au niveau régional, ce ratio est plus élevé à Kédougou avec 921 décès pour 100 000 naissances vivantes. Par contre, il est plus faible à Thiès avec 271 décès pour 100 000 naissances vivantes. Selon l'âge des mères, les adolescentes de moins de 20 ans sont plus touchées par le phénomène avec 629 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les résultats de l'analyse de la mortalité montrent qu'en 2013, le Sénégal connaît une espérance de vie à la naissance (tous sexes confondus) estimée à 64,8 ans. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (66,5 ans contre 63,2 ans, respectivement). On note également un écart de 5 ans entre le milieu urbain (67,4 ans) et le milieu rural (62,7 ans). Au niveau régional, Dakar (69,6 ans) et Thiès (68,2 ans) ont les espérances de vie les plus longues, contrairement à Kolda (54,7 ans) et à Kédougou (55,0 ans) où la durée de vie des populations est, en moyenne, plus courte.

Enfin, au Sénégal, les résultats du RGPHAE révèlent que les décès survenus dans le ménage sont rarement déclarés à l'état civil, avec 65,2 % des cas. La différence est nette entre les milieux urbain et rural, avec respectivement 31,7 % et 85,8 % des décès non déclarés à l'état civil.

Introduction

Parmi les critères utilisés pour cerner le niveau de développement humain d'un pays, la mortalité occupe une place importante. La baisse rapide de la mortalité en général et celle des enfants de moins de cinq ans en particulier demeure un objectif prioritaire de santé publique commun à tous les gouvernements des pays en développement. Pour cette raison, depuis quelques décennies, des programmes, politiques et initiatives à l'échelle mondiale sont élaborés pour réduire ce phénomène surtout au niveau des populations les plus exposées. La déclaration du millénaire et les OMD qui en ont découlé, ayant pour objectif, entre autres, de réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, la mortalité maternelle et l'extrême pauvreté, etc. constituent les exemples les plus illustratifs.

En effet, dans l'optique d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, le Gouvernement du Sénégal a initié une série d'actions particulièrement orientées vers la réduction de la mortalité maternelle et infantile et la lutte contre les maladies infectieuses, principales causes de décès dans les pays en développement.

L'état-civil qui est la meilleure source de collecte des données pour étudier la mortalité dans toutes ses composantes (mortalité des enfants, mortalité adulte, mortalité maternelle) présente des insuffisances. Au Sénégal, les opérations de collecte d'informations telles que les enquêtes d'envergure nationale et les recensements demeurent donc, en dépit de leur coût élevé, les seules sources permettant d'étudier les phénomènes démographiques comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

Phénomène naturel, touchant l'accroissement de la population ou la survie de l'homme, l'espérance de vie où le degré de bien être, la mortalité a toujours fait l'objet d'étude des sciences, particulièrement la démographie. En effet, l'étude de la mortalité remonte dans la préhistoire de la démographie. Depuis les tables de décès de John GRANT à Londres, la mortalité est devenue l'une des principales thématiques étudiées, surtout dans les enquêtes démographiques et les recensements de population.

Réalisé en 2013, dans un contexte marqué par une amélioration de la situation sanitaire, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) fournit des informations sur le niveau et les tendances actuelles du phénomène. Le présent chapitre présente les résultats du RGPHAE sur la mortalité et ses composantes.

VII.1. METHODOLOGIE, CONCEPTS, EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

VII.1.1. METHODOLOGIE

Les indicateurs de mortalité présentés dans ce chapitre ont été calculés à partir des méthodes directe et indirecte.

La mortalité maternelle et la déclaration des décès à l'état civil ont été calculées de façon directe à partir des données collectées. En effet, l'analyse des ratios par groupe d'âges et l'utilisation des sources externes (EDS) ont confirmé l'existence de données de bonne qualité sur les décès maternels. Il en est de même pour la déclaration des données à l'état civil dont l'évaluation des taux de non réponses a montré un niveau acceptable de la qualité des données.

L'évaluation interne et externe effectuée sur les décès enregistrés, la survie des parents et les enfants nés vivants et survivants a conduit au recours à des techniques d'estimations indirectes pour calculer la mortalité des enfants de moins de cinq ans, l'espérance de vie et le taux brut de mortalité.

Les données de base sur la répartition des décès par sexe et par âge ont été ajustées avant de servir à l'établissement des tables de mortalité.

Du point de vue démographique, les tables de mortalité sont considérées comme des modèles théoriques représentant une population constamment reconstituée par les naissances et réduite par les décès. Ces modèles donnent un aperçu complet de la mortalité d'une population, reposant sur l'hypothèse que chaque cohorte théoriquement distinguée connaît, pendant toute son existence, la mortalité par âge observée à un moment donné. Les mortalités correspondant à l'époque à laquelle sont calculées les tables de mortalité sont ainsi censées demeurer inchangées dans l'avenir jusqu'au décès de tous les membres de la cohorte.

Le point de départ du calcul des tables de mortalité a consisté à calculer les taux de mortalité des divers groupes d'âges. A partir de ces taux, les quotients de mortalité sont déterminés. Ces derniers sont d'abord introduits dans le module COMPAR du logiciel MORTPAK pour le choix du modèle approprié. Ensuite, la procédure BESTFT du logiciel MORTPAK est utilisée pour générer de nouveaux quotients ajustés, à partir des quotients de mortalité et du modèle choisi des tables types des Nations Unies.

Cette nouvelle structure des quotients de mortalité obtenus a été utilisée comme paramètre d'entrée pour générer la table de mortalité par sexe avec la procédure LIFTB de MORTPAK. Ces tables ont permis de générer la table de mortalité globale.

VII.1.2. DEFINITION DES CONCEPTS

La mortalité désigne l'action de la mort sur les populations. Ce phénomène se traduit par des événements de décès. Le décès est la disparition permanente de tout signe de vie à un moment donné postérieur à la naissance vivante, c'est-à-dire la cessation des fonctions vitales après la naissance, sans possibilité de retour à la vie (Gendreau, 1993).

Au niveau global, l'indice qui sera utilisé pour décrire la mortalité dans la population, en tenant compte de l'effectif de celle-ci, est le taux brut de mortalité.

Cet indicateur décrit la mortalité dans la population générale sans référence particulière à un sous-groupe. Il est calculé en rapportant les décès enregistrés dans la population pendant une période donnée (généralement une année) à l'effectif moyenne de cette population. Pour éviter de manipuler des fractions décimales, le taux de mortalité est généralement calculé pour 1.000. Dans ce rapport, la population dénombrée pendant la période du recensement sera considérée comme la population moyenne au cours de l'année.

$$TBM = \frac{\text{Nbre de décès enregistrés dans la population au cours d'une période}}{\text{effectif totale moyenne de la population pendant la période}} \times 1000$$

Pour étudier les variations régionales de la mortalité, on ne peut pas utiliser le taux brut de mortalité, car, il ne tient pas compte des différences de structure d'âge de ces populations. Ainsi, une région dont la population est âgée, peut avoir un taux brut de mortalité relativement élevé uniquement du fait de sa structure d'âge. Pour éliminer cet effet de l'âge, on utilise des taux standardisés à travers la méthode de la population-type.

Les taux comparatifs issus de cette méthode correspondent aux taux que l'on observerait dans la population étudiée, si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence (ici structure de la population nationale). On le calcule en pondérant les taux de mortalité par âge observés dans la sous-population par la structure d'âge de la population de référence.

$$TCM_j = \sum_{i=1}^n P_i T_{ji}$$

TCM_j = Taux Comparatif de Mortalité dans la population j

i : indice de la classe d'âge

n : nombre de classes d'âge

j : indice de la sous-population

p_i : part de la classe d'âge i dans la population de référence

T_{ji} : taux de mortalité observé dans la sous-population j pour la classe d'âge i

La mortalité infantile : De façon classique, on définit la mortalité infantile comme la proportion des enfants nés vivants qui meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire.

Pour mesurer ce phénomène, nous avons eu recours à l'étude des quotients de mortalité infantile. Cet indicateur mesure la probabilité de décéder avant d'atteindre le premier anniversaire.

$$1q_0 = \frac{D(0,1)}{S_0}$$

1q₀ = quotient de mortalité infantile

D(0,1) = effectifs des enfants décédés avant le premier anniversaire

S₀ = effectif de la population née vivante au cours de l'année.

La mortalité juvénile : C'est une statistique correspondant à la mortalité des enfants âgés de un à cinq ans. Pour apprécier les risques de décès dans ce groupe d'âge, il est usuel de recourir au calcul du quotient de mortalité juvénile. Ce dernier s'obtient en rapportant les décès survenus entre 1 et 4 ans à l'effectif de la population survivante à 1 an.

$$4q_1 = \frac{D(1,5)}{S_1}$$

4q₁ = quotient de mortalité juvénile

D(1,5) = effectifs des enfants décédés entre 1 et 5 ans exacts

S₁ = effectif de la population survivante à 1 an.

La mortalité infanto juvénile : Elle renvoie à l'incidence de la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants. L'étude de la mortalité dans cette tranche d'âge permet de mesurer l'impact des maladies et des autres causes de mortalité sur les nourrissons, les tout-petits et les jeunes enfants.

Le quotient de mortalité infanto juvénile s'obtient en rapportant les décès entre 0 et 5 ans à l'effectif de la population de 0 an.

$$5q0 = \frac{D(0,5)}{S0}$$

5q0= quotient de mortalité infanto juvénile

D(0,5)= effectifs des enfants décédés entre 0 et 5 ans exacts

S1= effectif de la population née vivante à 0 an.

Le quotient de mortalité infanto juvénile peut également être obtenu à partir des risques de décès infantile et juvénile. Ce rapport s'exprime sous la formule suivante :

$$5Q0 = 1 - [(1 - 1q0) \times (1 - 4q1)]$$

Par ailleurs, étant donné que le Recensement ne permet pas de disposer des effectifs aux différents anniversaires successifs, on ne peut calculer les quotients de façon directe. Ainsi, les quotients exposés dans ce rapport ont été obtenus à partir de la relation suivante entre taux et quotients :

$$nqx = \frac{2 \times a \times t(x, x + a)}{2 + a \times t(x, x + a)}$$

nqx = quotient de mortalité à l'âge x ;

a= amplitude de la classe d'âge x x+a ;

t(x, x+a)= taux de mortalité du groupe d'âge x x+a.

La mortalité maternelle se définit par « le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite ». Les morts maternelles se répartissent en deux groupes : "Décès par cause obstétricale directe : ce sont ceux qui résultent de complications obstétricales (grossesse, travail et suites de couches), d'interventions, d'omissions, d'un traitement incorrect ou d'un enchaînement d'événements résultant de l'un quelconque des facteurs ci-dessus" et "Décès par cause obstétricale indirecte : ce sont ceux qui résultent d'une maladie préexistante ou d'une affection apparue au cours de la grossesse, sans qu'elle soit due à des causes obstétricales directes, mais qui a été aggravée par les effets physiologiques de la grossesse". Le risque de décès maternel est mesuré à travers le ratio de mortalité maternelle. Cet indicateur s'obtient en rapportant le nombre de décès maternels au cours d'une période au nombre de naissances vivantes au cours de la même période.

$$RMM = \frac{d(x, x + a)}{n(x, x + a)} \times 100000$$

d(x, x+a) = le nombre de décès maternels au cours de la période x x+a

n(x, x+a) = le nombre de naissances vivantes au cours de la même période x x+a

Espérance de vie à la naissance : L'espérance de vie à la naissance correspond au nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre si les conditions de vie et de santé en vigueur à sa naissance perdurent pendant toute son existence. Cette mesure reflète la santé de la population d'un pays ainsi que la qualité des soins disponibles en cas de maladie.

L'espérance de vie à la naissance (E_0) correspond à l'âge moyen au décès dès la naissance. Elle s'obtient à partir de la formule suivante :

$$E_0 = \frac{\sum_{i=1}^{120} S_i}{S_0}$$

Où S_i est le nombre de survivants à l'âge i en début d'année et S_0 correspond à l'effectif total de la population de 0 an.

De la même façon, on peut définir des espérances de vie à un âge x donné (E_x). C'est la moyenne des âges au décès des personnes encore survivantes à l'âge x , pour une génération fictive.

$$E_x = \frac{\sum_{i=x+1}^{120} S_i}{S_x}$$

La table de mortalité : L'expression table de mortalité désigne, à proprement parler, la série des quotients de mortalité observés aux différents âges dans un certain ensemble d'individus. Mais on appelle aussi table de mortalité une collection de tables relatives à un même ensemble d'individus, chacune d'elles décrivant la mortalité de cet ensemble sous une forme particulière, correspondant à une certaine fonction des tables de mortalité.

Les tables de mortalité permettent de construire des tables types de mortalité et dégager des indices de niveau de mortalité aux différents âges dans une génération en fonction des données globales ou fragmentaires. L'élaboration d'une table de mortalité nécessite des informations sur les âges, les décès, les quotients et les survivants au sein d'une population donnée.

VII.1.3. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

L'étude de la mortalité dans les pays à statistiques déficientes bute en général sur un problème de qualité des informations recueillies sur le terrain, notamment quant à leur exhaustivité et exactitude. Cette situation est liée à :

- une omission parfois très importante des décès surtout des enfants de moins de 5 ans ;
- une mauvaise déclaration de l'âge du décès ;
- la prise en compte à tort dans les déclarations des enquêtés des décès survenus hors de l'intervalle de temps des 12 mois précédant le dénombrement ou l'inverse, c'est-à-dire la non prise en compte (oubli) à tort des décès de cet intervalle considéré comme ne faisant pas partie de la période antérieure, c'est ce qu'on appelle « effet de télescopage » (négatif pour le premier cas et positif pour le second).

Ainsi, les indicateurs de mortalité obtenus de manière directe ne sont pas toujours fiables. C'est pour cette raison que l'analyse commence par faire une évaluation de la qualité des données observées pour calculer les indicateurs classiques de la mortalité générale et ceux de la mortalité des enfants.

Cette évaluation vise à apprécier l'ampleur des omissions des décès, des enfants nés vivants et survivants et de la mauvaise déclaration de l'âge, ainsi que leur impact sur le niveau et la structure de la mortalité. C'est à partir de cette évaluation que l'on juge de la nécessité ou pas de recourir aux méthodes d'estimation indirecte pour déterminer le niveau de mortalité.

VII.1.3.1. Evaluation de la structure par âge des décès des douze derniers mois

Pour apprécier la qualité des données sur les décès des douze derniers mois, on a calculé : la proportion de décès d'âge non déclaré, les rapports de masculinité aux décès, les taux bruts de mortalité, le quotient et le taux de mortalité infantile qui permettent d'estimer l'importance des omissions de décès ou des biais éventuels.

a) Décès d'âge non déclaré

La norme est que, de préférence pour préserver la fiabilité des indicateurs calculés, la proportion des décès d'âge non déclarés ne devrait pas dépasser 5%. Pour le RGPHAE, la proportion des décès d'âge non déclaré est faible : inférieure à 5%. Les données pourraient être utilisées pour l'analyse de la mortalité.

Tableau 7.1 : Répartition des décès d'âge déclarés et des décès d'âge non déclarés par sexe au Sénégal en 2013

Sexe	Décès d'âge déclarés	Décès d'âge non déclarés	Pourcentage (%)
		Effectif	
Masculin	47469	2296	4,6
Féminin	41294	2123	4,9
Ensemble	88763	4419	4,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

b) Calcul du taux brut de mortalité

Pour calculer le taux brut de mortalité, on a calculé la population moyenne en ayant recours aux données de population rétropolées à partir de l'effectif de la population dénombrée au RGPHAE en décembre 2013. Pour le calcul des autres taux spécifiques de mortalité, l'hypothèse consistant à considérer la population au dénombrement comme population moyenne a été retenue.

Le faible niveau du taux brut de mortalité (TBM) (7,0‰) obtenu, comparativement aux pays en développement où les taux dépassent généralement 10‰, pourrait présager une importante sous-déclaration des décès. Le TBM est inférieur à 8‰ aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, pour estimer le taux de mortalité, nous allons recourir aux méthodes indirectes.

Tableau 7.2 : Calcul du taux de mortalité par sexe

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Effectif total des décès	49 765	43 417	93 182
Effectif total de la population au 01/01/2013	6 527 166	6 754 557	13 281 723
Effectif total de la population estimée au 01/01/2012 ¹	6 271 404	6 288 207	12 559 611
Effectif total de la population moyenne estimée (au 01/07/2012)	6 349 797	6 366 810	12 716 606
Taux Brut de Mortalité (‰)	7,6	6,4	7,0

¹ La population du dénombrement rétropolée est la population au 1^{er} janvier 2013.

Source : ANSD. RGPHAE 2013

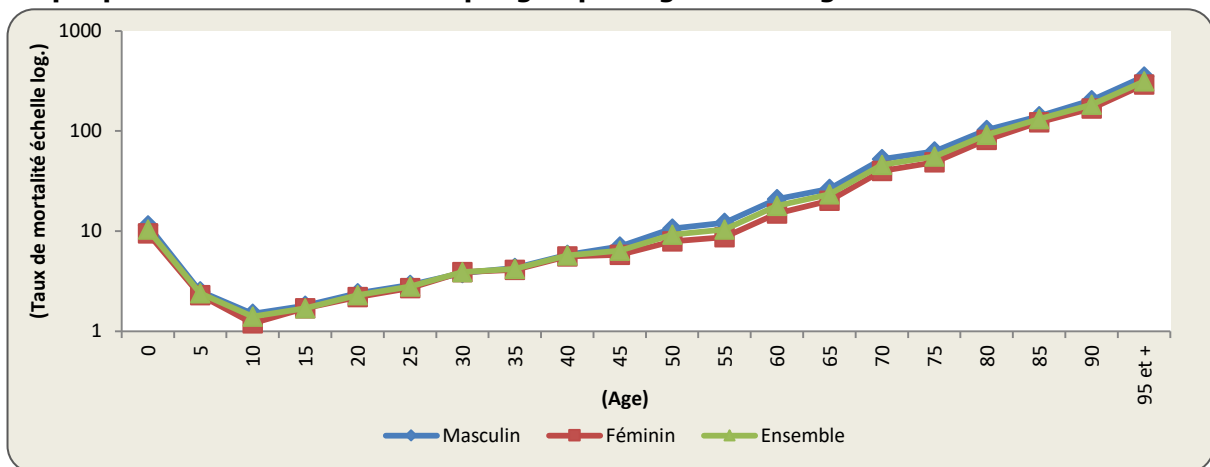
c) Taux de mortalité par âge

Le graphique ci-dessous permet de se faire une idée du niveau de la mortalité de la population à chaque groupe d'âge. Normalement, lorsque le niveau de la mortalité est élevé dans une population donnée, la courbe de variation des taux de mortalité selon l'âge présente approximativement une forme en « U ». Et lorsque le niveau de la mortalité est bas, cette courbe perd son allure en « U » et prend une forme en « J ».

La courbe ci-après présente la forme en « J », ce qui indique que la mortalité est basse et qu'elle varie énormément selon l'âge. Elle part d'un niveau élevé chez les enfants de moins d'un an, décroît rapidement, passe par un minimum au groupe d'âges 10-14 ans et croît ensuite d'une façon continue jusqu'à 95 ans et plus (forte mortalité des personnes âgées).

La courbe ci-dessus a une allure normale d'une courbe de mortalité d'une population à faible mortalité. Comme pour le TBM, pour estimer les taux de mortalité par âge, nous allons recourir aux méthodes indirectes.

Graphique 7.1 : Taux de mortalité par groupe d'âges au Sénégal 2013



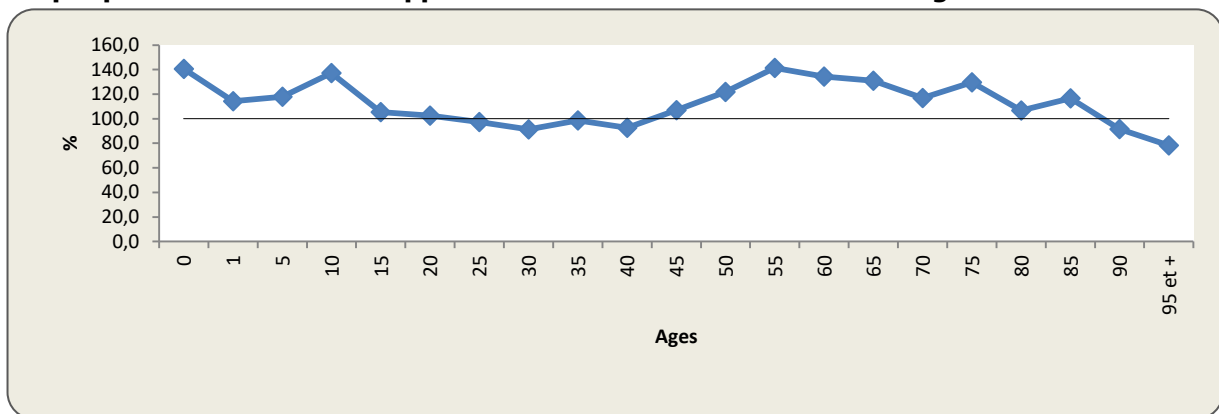
Source : ANSD. RGPHAE 2013

d) Rapport de masculinité des taux de mortalité par âge

L'évolution, suivant l'âge (graphique 7.2), des rapports de masculinité des personnes décédées, montre une surmortalité masculine à tous les âges, sauf dans les groupes d'âges 25-44 ans (correspondent à la période de procréation intense chez les femmes qui entraîne souvent beaucoup de décès maternels) et 90 ans et plus (période pendant laquelle les femmes sont largement plus nombreuses que les hommes, donc, enregistrent plus de décès).

Cette situation est conforme à celle des pays en voie de développement où on enregistre une surmortalité féminine aux âges 20 à 35 ans qui correspondent aux âges les plus féconds, comportant donc les risques les plus élevés de mortalité maternelle.

Seulement, le sous enregistrement de décès impliquera le recours à des méthodes indirectes pour estimer les taux de mortalité par âge.

Graphique 7.2 : Courbe des rapports de masculinité au décès au Sénégal en 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

e) Qualité des données sur le nombre d'enfants de moins d'un an décédés au cours des 12 derniers mois

Le nombre d'enfants de moins d'un an décédés au cours des 12 derniers mois permet de calculer le taux de mortalité infantile (obtenu en rapportant les décès de moins d'un an aux naissances vivantes de la période). Le taux de mortalité infantile obtenu (27‰) correspond à un niveau de mortalité pas vraisemblable. Il y a des omissions de décès d'enfants si l'on se réfère au niveau de la mortalité infantile enregistré par la dernière EDS Continue réalisée au Sénégal en 2013 (43‰).

Tableau 7.3 : Répartition des naissances des 12 derniers mois et les décès de moins d'un an par sexe

Indicateurs	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Décès de moins d'un an	5 413	3 851	9 264
Naissances vivantes	174 947	167 595	342 542
TMI (en ‰)	30,9	23,0	27,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le résultat tiré de l'évaluation de la qualité des données collectées sur les décès survenus au cours des 12 derniers mois dans les ménages est qu'elles sont sous estimées et entachées de nombreuses distorsions. En effet, les omissions de décès et les mauvaises déclarations de l'âge au décès entraînent des erreurs dans le calcul des taux de mortalité par âge, une sous-estimation du niveau de la mortalité et des irrégularités dans la structure de la mortalité.

Ainsi, pour calculer les indicateurs de mortalité, on pourrait recourir aux méthodes indirectes en utilisant les données portant sur le nombre d'enfants nés vivants et survivants ou portant sur la survie des parents. Ensuite, il faudra procéder à l'évaluation de la qualité de ces données afin de voir s'il est possible d'utiliser les méthodes indirectes d'estimation des indicateurs de la mortalité.

VII.1.3.2. Survie des enfants

a) Proportion d'enfants décédés

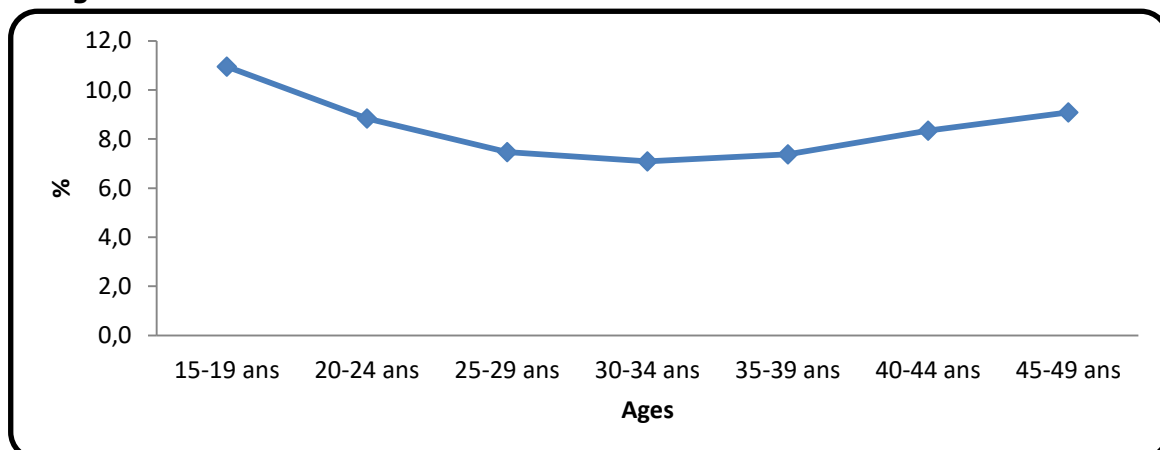
La proportion d'enfants décédés (différence entre nombre d'enfants nés vivants et survivants) ne croît pas avec l'âge de la mère (voir graphique ci-après). Elle est plus élevée au groupe d'âges 15-19 ans (11,7%). Elle a connu ensuite une baisse entre 20-24 ans (9,2 %) et 30- 34 ans (7,2%) avant de croître avec l'âge jusqu'à 50-54 ans (10,2%). Ce constat est conforme à ce qui est attendu. La proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères devrait augmenter avec l'âge de la mère. Ainsi, en dehors du groupe à risque 15-19 ans), les proportions d'enfants décédés par groupe d'âges des mères augmentent avec l'âge de la mère. Les données seraient donc de bonne qualité. D'autres méthodes d'évaluations pourraient permettre d'apprécier davantage la qualité des données sur les enfants nés vivants et survivants.

Tableau 7.4 : Répartition des enfants nés vivants, des enfants encore en vie et de la proportion d'enfants décédés selon le groupe d'âges des mères

Groupe d'âges des mères	Enfants nés vivants	Enfants encore en vie	Enfants décédés	% d'enfants décédés
15-19 ans	188868	168175	20694	11,0
20-24 ans	650941	593406	57535	8,8
25-29 ans	1178627	1090569	88057	7,5
30-34 ans	1396869	1297792	99077	7,1
35-39 ans	1429019	1323560	105459	7,4
40-44 ans	1411491	1293705	117786	8,3
45-49 ans	1157463	1052352	105111	9,1
Ensemble	7413279	6819559	593719	8,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 7.3 : Proportion d'enfants décédés selon le groupe d'âges des mères au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

b) Parités moyennes des enfants nés vivants et survivants

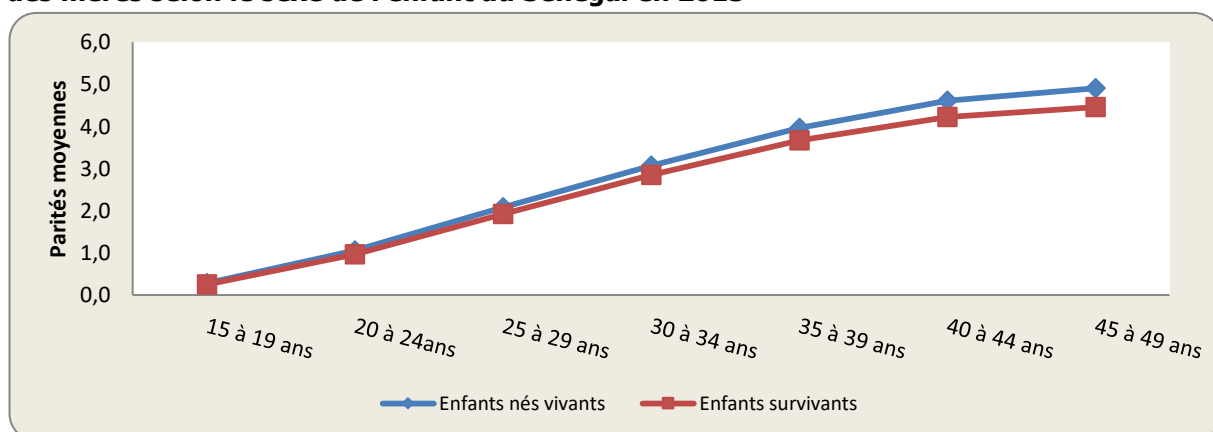
Le graphique 6.4 montre une augmentation régulière du nombre moyen d'enfants avec l'âge des mères. La courbe des survivants est en dessous de celle des naissances vivantes et l'écart entre les deux représente les décès enregistrés. L'allure des deux courbes est conforme à la norme.

Tableau 7.5 : Parités moyennes des enfants nés vivants et survivants par groupe d'âges des mères selon le sexe de l'enfant au Sénégal en 2013

Groupe d'âges des mères	Enfants nés vivants	Enfants survivants
15 à 19 ans	0,3	0,3
20 à 24ans	1,1	1,0
25 à 29 ans	2,1	1,9
30 à 34 ans	3,1	2,9
35 à 39 ans	4,0	3,7
40 à 44 ans	4,6	4,2
45 à 49 ans	4,9	4,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 7.4 : Parités moyennes des enfants nés vivants et survivants par groupe d'âges des mères selon le sexe de l'enfant au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'autre méthode d'évaluation des données relative au nombre d'enfants nés vivants à examiner est le rapport de masculinité (RM) des enfants nés vivants.

c) Rapport de masculinité des enfants nés vivants

A l'exception du groupe d'âge des mères 15-19 ans, on s'attend à ce que les rapports soient pour tous les groupes d'âges dans l'intervalle [102%, 107%] et n'augmentent pas avec l'âge. Les rapports sont globalement dans l'intervalle [108%,113%] (voir tableau ci-après). Pour le rapport de masculinité d'enfants survivants, la situation est pareille ; les valeurs sont en dehors de l'intervalle de référence. Elles sont comprises entre 107% et 116%. Cette situation montre que les données recueillies sur les naissances vivantes et survivantes présentent des anomalies.

Tableau 7.6 : Rapport de Masculinité (RM) des enfants nés vivants et survivants selon l'âge de la mère

Groupe d'âge	Nombre moyen d'enfants nés vivants		RM (%)	Nombre moyen d'enfants survivants		RM (%)
	Garçons	Filles		Garçons	Filles	
15-19	0,151	0,133	113	0,135	0,116	116
20-24	0,558	0,501	111	0,510	0,452	113
25-29	1,088	0,995	109	1,006	0,918	110
30-34	1,601	1,472	109	1,483	1,369	108
35-39	2,062	1,902	108	1,899	1,770	107
40-44	2,412	2,199	110	2,196	2,029	108
45-49	2,576	2,333	110	2,323	2,138	109

Source : ANSD. RGPHAE 2013

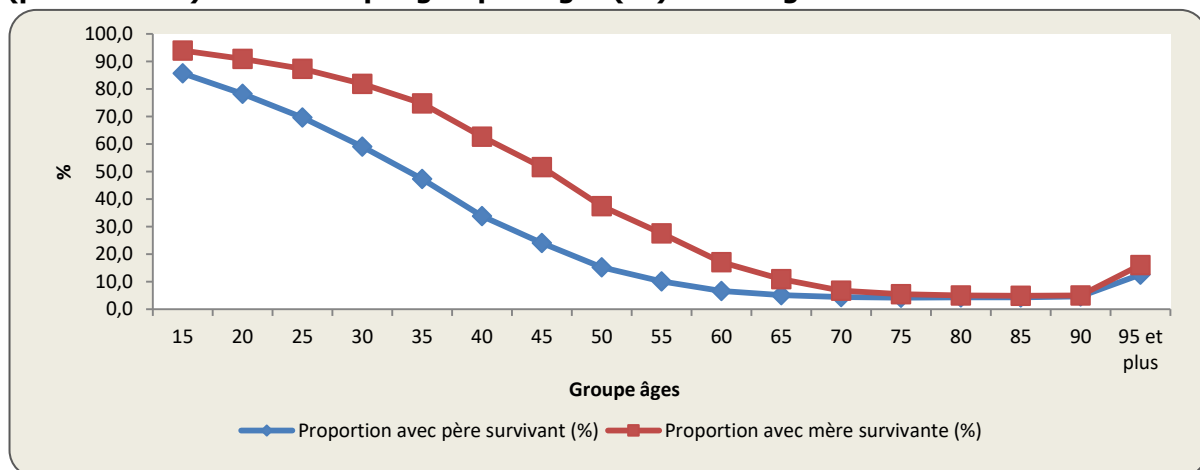
A la fin de cette évaluation de la qualité des données issues des questions portant sur le nombre de naissances vivantes et survivantes, on peut conclure qu'elles ne peuvent servir à une estimation de la mortalité des enfants.

VII.1.3.3. Qualité des données sur la survie des parents

Une évaluation du taux de non réponse et de la structure par âge des données de survie des parents est proposée. Les taux de non réponse sont très faibles aussi bien pour la survie du père (moins de 1%) que pour celle de la mère (moins de 2%). Ils sont à un niveau qui n'entache pas la qualité des données.

Le graphique ci-après présente les courbes de survie des parents (proportion de la population dont les parents biologiques sont en vie). Les deux courbes baissent avec l'âge des individus. Et cette allure des deux courbes est conforme à la norme. Elles illustrent bien la surmortalité masculine (la proportion des parents survivants baisse avec l'âge). L'écart entre les deux courbes montre que les proportions de personnes dont les pères sont survivants sont inférieures à celles des personnes dont les mères sont survivantes.

Graphique 7.5 : Proportion de la population 15 ans et plus dont les parents biologiques (père et mère) sont en vie par groupe d'âges (%) au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ces résultats montrent que les données sur la survie des parents sont bonnes et peuvent bien servir à l'estimation de la mortalité adulte.

VII.1.3.4. La mortalité maternelle

Les taux de non réponse des questions sur la mortalité maternelles sont à un niveau qui n'entame pas assez la qualité des données (moins de 4%, cf. tableau ci-après). Ces données sur la mortalité maternelle seraient de bonne qualité au regard du faible niveau des taux de non réponse.

Tableau 7.7 : Les composantes de la mortalité maternelle au Sénégal en 2013

LE DECES EST INTERVENU DURANT LA GROSSESSE		
	Effectif	%
Non	11 805	89,0
Oui	1 458	11,0
Total	13 262	100,0
LE DECES EST INTERVENU DURANT L'ACCOUCHEMENT		
	Effectif	%
Non	12 904	97,3 ²
Oui	13 262	2,7
Total		100,0
LE DECES EST INTERVENU DURANT LES 42 JOURS SUIVANT LA FIN D'UNE GROSSESSE OU D'UN ACCOUCHEMENT		
	Effectif	%
Non	12 411	93,6
Oui	419	3,2
NSP	432	3,3
Total	13 262	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Il existe différents indicateurs pour mesurer la mortalité maternelle. L'indicateur le plus souvent employé est le rapport de mortalité maternelle (RMM) ou le nombre de décès maternels par naissance vivante multipliée par un facteur conventionnel de 100,000. Ce ratio est très utile en ce sens qu'il permet d'apprécier le risque obstétrique. Il présente toutefois une limite non négligeable du fait qu'il peut surestimer le risque obstétrique en excluant du dénominateur les grossesses qui ne se terminent pas par une naissance vivante, mais qui peuvent être la cause d'un décès maternel.

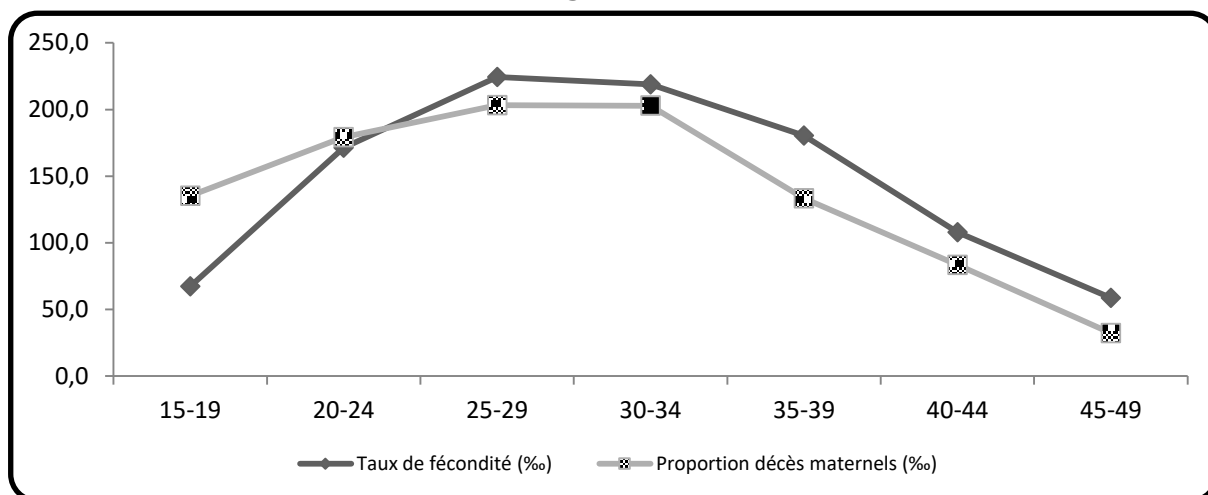
Graphique 7.6 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges au Sénégal en 2013

Age	Taux de fécondité (‰)	Proportion décès maternels (‰)
15-19	67,4	135,4
20-24	171,4	179,3
25-29	224,5	203,4
30-34	218,9	202,9
35-39	180,4	133,5
40-44	107,8	83,4
45-49	58,7	32,3

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les courbes de la proportion des décès maternels et des taux de fécondité par âge (graphique 6.6) présentent une allure anormale aux âges avancés. Aux âges jeunes, ce graphique présente une allure normale. En d'autres termes, on s'attend à ce que la proportion des décès maternels suive la répartition par âge des taux de fécondité, tout en étant plus élevé aux âges jeunes et avancés.

Graphique 7.7 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

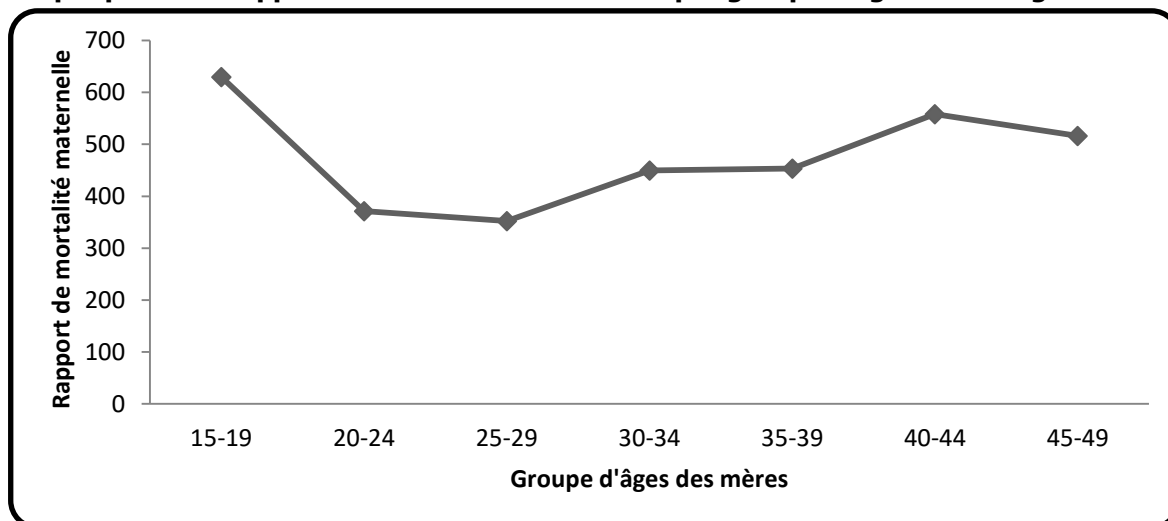
Tableau 7.8 : Rapport de mortalité maternelle (RMM) par groupe d'âges au Sénégal en 2013

Age	Décès maternels	Naissances vivantes des 12 derniers mois	RMM (100000)
15-19	300	47614	629
20-24	397	106919	371
25-29	450	127778	352
30-34	449	99841	450
35-39	295	65178	453
40-44	185	33044	558
45-49	71	13844	516

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La courbe du rapport de mortalité maternelle par groupe d'âges (graphique 6.7) traduit une mortalité élevée chez les mères adolescentes et aux âges élevés. Les niveaux les moins élevés sont observés chez les jeunes mères de 20 à 29 ans.

Graphique 7.8 : Rapports de mortalité maternelle par groupe d'âges au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Pour s'en tenir aux femmes en âge de reproduction, il est aussi calculé le taux de mortalité maternelle (TMM) qui renseigne aussi sur le risque de mortalité maternelle. Comparativement aux autres sources de données (tableau 6.10), le niveau de mortalité maternelle se situe quasiment dans les mêmes proportions. Ces résultats témoignent de la qualité des données, ce qui permet de mesurer directement le phénomène.

Tableau 7.9 : Taux de mortalité maternelle (RMM) selon d'autres sources

Sources	Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100000)
EDS 2005 (méthode directe)	401
EDS-MICS 2010-2011 (méthode directe)	409
RGPHAE 2013	434

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.1.3.5. Déclaration des décès à l'Etat civil

Une évaluation du taux de non réponse des données sur la déclaration des décès à l'état civil est proposée. Les taux de non réponse sont à un niveau (6%) qui n'affecte pas assez la qualité des données (voir tableau ci-après). Ces données peuvent servir au calcul des indicateurs portant sur l'enregistrement des décès à l'état civil.

Tableau 7.10 : Déclaration des décès à l'état civil au Sénégal en 2013

Déclaration du décès à l'Etat civil	Effectif	Pourcentage (%)
Non	59 173	63,6
Oui	28 027	30,0
Taux de non réponse	5 974	6,4
Total	93 174	100,0

Source : ANSD, RGPHAE 2013

Cette partie du chapitre a porté sur l'évaluation de la qualité des données. Les données sur les décès, les naissances vivantes et survivantes et la survie des parents ont été évaluées. Il en a résulté qu'on ne peut calculer directement les indices de mortalité, du fait des biais dus aux omissions des décès à tous les âges. D'où la nécessité de recourir aux techniques d'estimation indirectes pour mesurer la mortalité générale et la mortalité des enfants.

Les données portant sur la mortalité maternelle et sur la déclaration des décès à l'état civil sont de bonne qualité. Ainsi, les résultats obtenus ont été calculés directement.

A la suite de l'évaluation de la qualité des données, les niveaux et structure de la mortalité sont estimés par les méthodes indirectes.

VII.2. NIVEAU ET STRUCTURE DE LA MORTALITE

Pour l'estimation indirecte de la mortalité des enfants et de la mortalité générale, il a été utilisé la procédure BESTFT du logiciel Mortpak. Elle a permis d'avoir la table de mortalité du modèle des Nations Unies à deux ou trois composantes qui ajuste le mieux un ou plusieurs quotients de mortalité $q(x, n)$ donnés comme valeur d'entrée.

Ensuite, à partir des quotients de mortalité ajustés avec la procédure LIFTB de Mortpak, une table de mortalité par sexe a été obtenue.

Et enfin, à partir de ces deux tables et des effectifs par âge de la population, il a été élaboré la table de mortalité de la population totale.

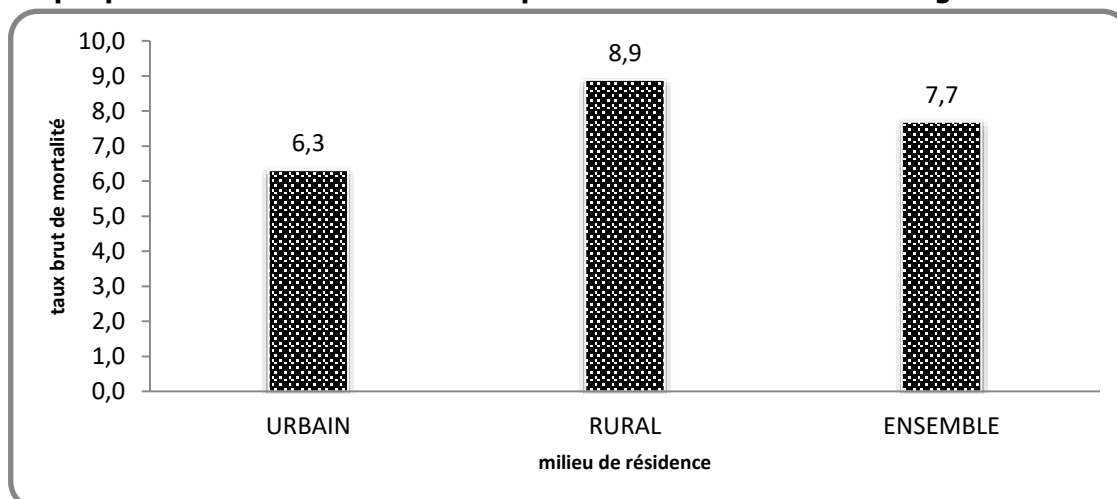
Les résultats obtenus par cette approche indirecte sont présentés dans les points développés ci-après.

VII.2.1. TAUX BRUT DE MORTALITE

Le taux brut de mortalité est estimé à 7,7‰ au Sénégal. Il révèle ainsi que sur 1000 individus, en moyenne 8 décèdent annuellement.

Alors que globalement, le niveau de mortalité diminue, des inégalités persistent selon le milieu de résidence. La comparaison des taux bruts de mortalité (après standardisation) entre le milieu urbain et le milieu rural montre que le risque de décès demeure plus élevé en zone rurale (8,9‰) qu'en zone urbaine (6,3‰). Les pesanteurs socioculturelles et l'accessibilité financière et géographique des structures sanitaires pourraient constituer un élément d'explication de cette disparité.

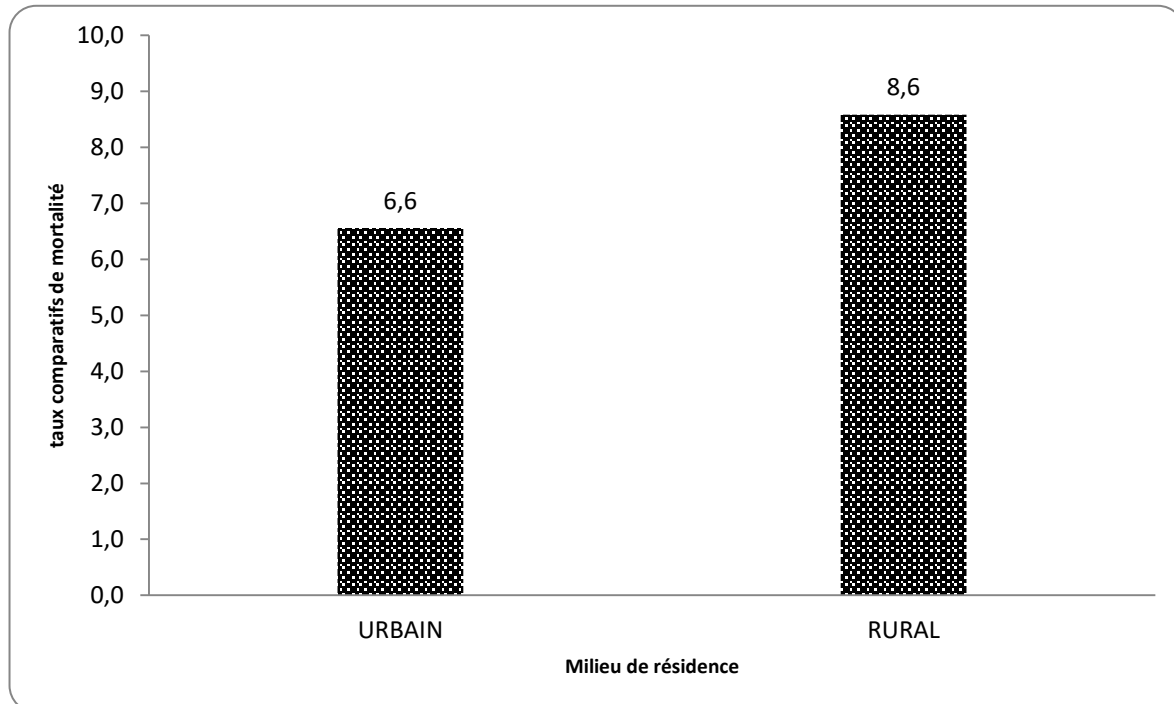
Graphique 7.9 : Taux brut de mortalité par milieu de résidence au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

En considérant la même structure par âge pour les milieux urbain et rural, on constate que l'écart entre les deux diminue. La surmortalité observée en milieu rural est liée en partie à la structure par âge de sa population.

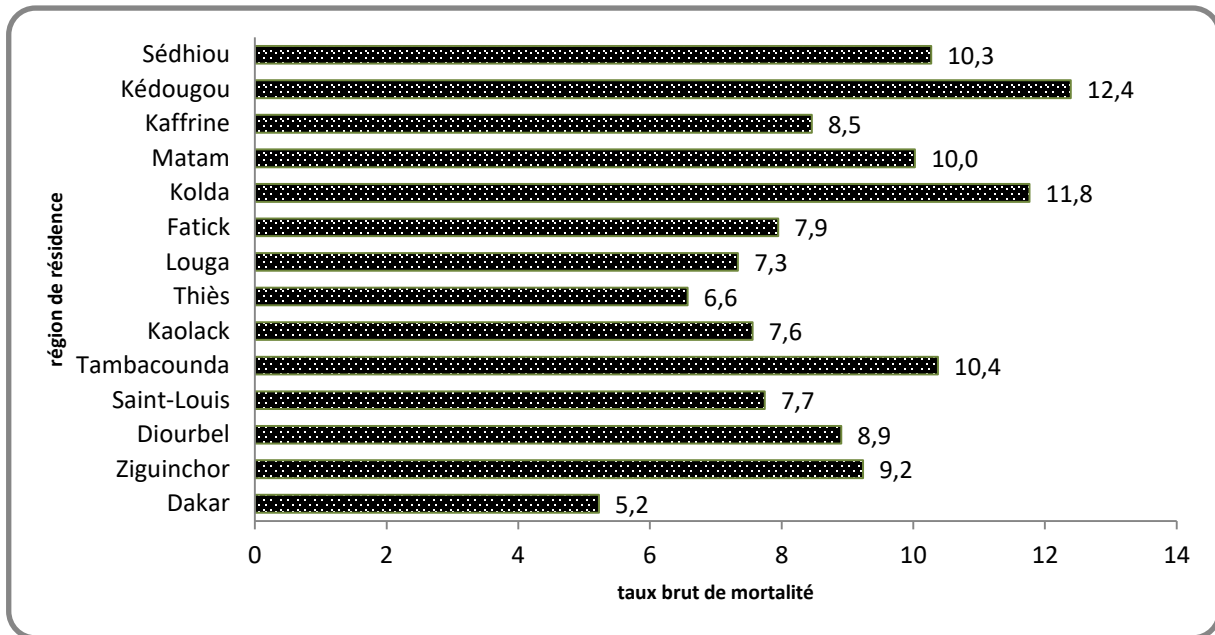
Graphique 7.10 : Taux comparatifs de mortalité par milieu de résidence au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse des variations régionales des taux brut de mortalité met en évidence des écarts importants. En effet, les taux les plus faibles se retrouvent dans les régions Ouest (Dakar et Thiès, respectivement 5,2‰ et 6,6‰) caractérisées par une population fortement urbanisée et un développement important des infrastructures. A l'opposé, on retrouve les niveaux de mortalité les plus élevés dans les régions Sud. Il s'agit des régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou et Tambacounda, avec des niveaux de mortalité variant entre 10‰ et 12‰. Le faible niveau de développement économique de ces régions, l'indisponibilité d'un plateau technique élevé au niveau des infrastructures sanitaires pourraient expliquer ces niveaux de mortalité élevée.

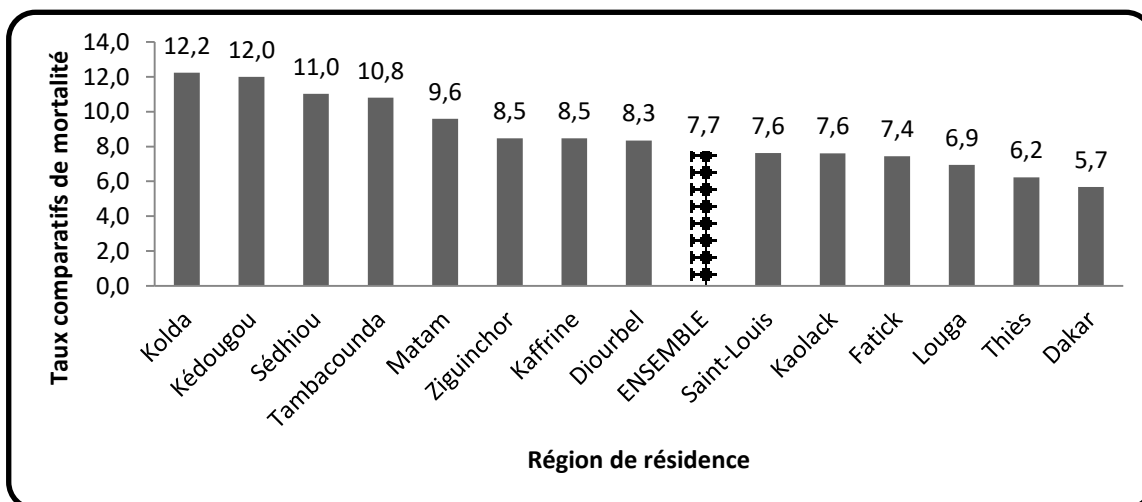
Les régions du Centre et du Nord se caractérisent par un niveau de mortalité moyen variant entre 7‰ et 10‰.

Graphique 7.11 : Taux brut de mortalité par région de résidence au Sénégal en 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Pour éliminer l'effet de structure sur les disparités régionales de la mortalité, nous avons calculé les taux comparatifs de mortalité en considérant la structure nationale comme référence.

L'analyse des taux comparatifs révèle une faible incidence de la structure par âge de la population sur les niveaux de mortalité. Ainsi, si toutes les régions du Sénégal avaient la même structure par âge de la population que celle observée au niveau national, des régions telles que Ziguinchor, Diourbel, Louga et Fatick auraient enregistré des niveaux de mortalité moins élevés. A l'opposé, toutes choses étant égales par ailleurs, la mortalité des régions de Dakar, Tambacounda, Kolda et Sédhiou connaîtrait une légère hausse.

Graphique 7.12 : Taux comparatifs de mortalité selon la région de résidence au Sénégal en 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.2.2. ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE

L'espérance de vie à la naissance indique le nombre d'années qu'un nouveau-né devrait vivre si les règles générales de mortalité au moment de sa naissance devaient rester les mêmes tout au long de sa vie. Cet indicateur obtenu à partir des tables de mortalité permet d'apprécier globalement le calendrier de la mortalité d'un pays, d'une région ou d'une catégorie spécifique de la population.

Au Sénégal, selon les résultats du RGPHAE, un enfant né en 2013 peut espérer vivre en moyenne 64,8 ans si la structure actuelle de la mortalité demeure la même. Selon le sexe, on observe des variations sur la durée de vie moyenne ; les femmes ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes (66,5 ans contre 63,2 ans).

Des différences significatives sont également observées entre les milieux urbain et rural. Quelque soit le sexe, l'espérance de vie à la naissance est plus élevée en milieu urbain (67,4 ans) qu'en milieu rural (62,7 ans).

Tableau 7.11 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013

Espérance de vie à la naissance			
Sexe	Homme	Femme	Ensemble
Région de résidence			
Dakar	68,4	70,9	69,6
Ziguinchor	62,8	62,9	62,9
Diourbel	61,0	64,6	62,8
Saint-Louis	63,6	65,5	64,5
Tambacounda	57,6	58,1	57,8
Kaolack	62,8	66,3	64,6
Thiès	66,8	69,6	68,2
Louga	65,6	66,8	66,2
Fatick	63,5	66,6	65,1
Kolda	54,6	54,7	54,7
Matam	59,3	61,5	60,4
Kaffrine	60,8	65,3	62,9
Kédougou	55,0	55,1	55,0
Sédhiou	56,2	57,9	57,1
Milieu de résidence			
URBAIN	66,2	68,6	67,4
RURAL	61,1	64,3	62,7
ENSEMBLE	63,2	66,5	64,8

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les tendances observées sur les variations régionales des taux bruts de mortalité se confirment au niveau de l'espérance de vie à la naissance. En 2013, parmi les différentes régions du pays, Dakar et Thiès ont les espérances de vie les plus longues avec respectivement 69,6 ans et 68,2 ans. Les espérances de vie les plus courtes se retrouvent dans les régions de Kolda et Kédougou où elles sont de 54,7 ans et 55,0 ans respectivement.

VII.3. NIVEAU DE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

La santé des enfants de moins de 5 ans constitue une préoccupation majeure, tant dans le monde de la recherche que celui de l'action médicale en Afrique subsaharienne. Conscient de l'ampleur de ce phénomène en Afrique, la communauté Internationale dans l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour Développement a inscrit la réduction de la mortalité des enfants comme le 4ème objectif à atteindre dans sa feuille de route d'ici 2015.

Les données collectées sur les décès des 12 derniers mois ont permis, avec la méthode indirecte décrite plus haut, d'estimer les niveaux de la mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile.

VII.3.1. MORTALITE INFANTILE

Selon les résultats du RGPHAE de 2013, dans l'ensemble, le risque pour un enfant de décéder avant le premier anniversaire est de 53‰. Ainsi, le niveau de la mortalité infantile a connu une tendance à la baisse au cours des dix dernières années en se référant aux résultats enregistrés par les enquêtes antérieures. Le risque de mortalité infantile varie sensiblement selon le sexe, le milieu de résidence et la région.

Pour les enfants de moins d'un an, la surmortalité masculine se confirme à travers les résultats du RGPHAE, puisqu'on dénombre 59,6‰ chez les garçons contre 46,1‰ chez les filles. Ces différences sont plus perceptibles entre les milieux urbain (41,1‰) et rural (62,1‰).

Tableau 7.12 : Quotients de mortalité infantile selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013

ZONE DE RESIDENCE	Mortalité infantile		
	Masculin	Féminin	Ensemble
REGION			
Dakar	47,2	44,2	45,8
Ziguinchor	44,7	52,8	48,6
Diourbel	71,6	63,9	67,8
Saint-Louis	65,9	61,1	63,6
Tambacounda	84,4	85,1	84,8
Kaolack	56,6	58,4	57,5
Thiès	43,6	40,5	42,1
Louga	57,7	56,9	57,3
Fatick	54,3	50,5	52,4
Kolda	104,7	96,3	100,6
Matam	67,4	57,4	62,4
Kaffrine	70,2	47,8	59,4
Kédougou	101,0	90,2	95,6
Sédhiou	87,9	71,6	79,9
MILIEU DE RESIDENCE			
URBAIN	41,6	40,7	41,1
RURAL	71,6	52,0	62,1
ENSEMBLE	59,6	46,1	53,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Selon la région de résidence, on observe des disparités importantes des quotients de mortalité infantile. Les niveaux de mortalité infantile les plus faibles sont observés dans les régions de Thiès, Dakar et Ziguinchor, avec des quotients inférieurs à 50‰. Les régions de Kolda, Kédougou et Sédhiou enregistrent les niveaux de mortalité les plus élevés avec respectivement 100,6‰, 95,6‰ et 79,9‰.

VII.3.2. MORTALITE JUVENILE

Le niveau enregistré pour la mortalité juvénile (risque de décès des enfants entre 1 et 4 ans), est de 27,2 ‰. Selon le sexe, ce risque est de 22,8‰ chez les garçons et 31,7‰ chez les filles.

Par ailleurs, des disparités persistent entre milieu et région de résidence. Les risques de décès les plus élevés sont enregistrés en milieu rural avec un quotient de mortalité juvénile de 34,2‰ contre 15,5‰ en milieu urbain. Au niveau régional, on observe la même situation pour la mortalité infantile que pour la mortalité juvénile ; les régions Sud enregistrent les niveaux les plus élevés : Kolda (63,1 ‰), Kédougou (64,8 ‰) et Tambacounda (54,4 ‰). Les niveaux les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Dakar (16,7 ‰) et Thiès (15,6 ‰).

Tableau 7.13 : Quotients de mortalité juvénile selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013

ZONE DE RESIDENCE	Mortalité juvénile		
	Masculin	Féminin	Ensemble
REGION			
Dakar	15,7	17,8	16,7
Ziguinchor	12,1	30,7	21,2
Diourbel	30,3	34,2	32,2
Saint-Louis	26,5	31,5	28,9
Tambacounda	52,0	56,9	54,4
Kaolack	21,0	29,1	25,0
Thiès	14,0	17,4	15,6
Louga	21,4	27,8	24,5
Fatick	19,6	25,0	22,3
Kolda	55,7	71,0	63,1
Matam	27,7	35,2	31,3
Kaffrine	29,4	33,5	31,4
Kédougou	49,5	80,8	64,8
Sédhiou	43,1	58,0	50,4
MILIEU DE RESIDENCE			
URBAIN	12,8	18,4	15,5
RURAL	28,8	39,9	34,2
ENSEMBLE	22,8	31,7	27,2

Source : ANSD. RGPHAE 2013**VII.3.3. MORTALITE INFANTO-JUVENILE**

En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile (risque de décès avant le cinquième anniversaire), il est estimé à 78,7‰. La variation selon le sexe est relativement faible (respectivement 81,0 ‰ et 76,3 ‰ pour les garçons et les filles). Par contre, on observe des disparités importantes selon le milieu et la région de résidence. Il est de 56,0 ‰ en milieu urbain contre 94,2 ‰ en milieu rural, soit une différence de près de 40 ‰. Par rapport à la région de résidence, les niveaux les plus importants sont relevés dans les régions de Kolda, Kédougou, Tambacounda et Sédhiou avec plus de 100 décès pour 1000 enfants (100 ‰). On note, selon la région de résidence, que les taux de mortalité infanto-juvénile varient du simple au double en passant des régions de l'Ouest (Dakar et Thiès) aux régions du Sud (Kédougou et Kolda).

Tableau 7.14 : Quotients de mortalité infanto-juvénile selon le sexe, la région et le milieu de résidence au Sénégal en 2013

ZONE DE RESIDENCE	Mortalité infanto-juvénile		
	Masculin	Féminin	Ensemble
REGION			
Dakar	62,2	61,3	61,7
Ziguinchor	56,2	81,8	68,8
Diourbel	99,6	95,9	97,8
Saint-Louis	90,6	90,6	90,7
Tambacounda	132,0	137,2	134,5
Kaolack	76,5	85,9	81,1
Thiès	57,0	57,2	57,1
Louga	77,9	83,0	80,4
Fatick	72,8	74,2	73,5
Kolda	154,5	160,4	157,4
Matam	93,2	90,5	91,8
Kaffrine	97,5	79,7	88,9
Kédougou	145,5	163,7	154,2
Sédhiou	127,2	125,5	126,3
MILIEU DE RESIDENCE			
URBAIN	53,8	58,4	56,0
RURAL	98,3	89,8	94,2
ENSEMBLE	81,0	76,3	78,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.4. MORTALITE MATERNELLE

La mortalité maternelle est un indicateur particulièrement révélateur de la condition féminine, de l'accès des femmes aux soins de santé et de la façon dont le système de santé répond à leurs besoins. Il est donc important de pouvoir disposer d'informations sur les niveaux de la mortalité maternelle, non seulement parce qu'elles informent sur les risques liés à la grossesse et à l'accouchement, mais aussi parce qu'elles renseignent sur la santé des femmes, et indirectement, sur leur situation économique et sociale. Dans le cadre du RGPHAE 2013, la population retenue est celle des femmes âgées de 10 à 54 ans répondant aux critères permettant de cerner le phénomène. Toutefois, l'analyse du phénomène portera sur la population en âge de procréer, à savoir les femmes de 15-49 ans.

VII.4.1. NIVEAU DE LA MORTALITE MATERNELLE

La mortalité maternelle est l'indicateur de santé montrant la plus grande disparité entre les pays en développement et les pays développés. Selon l'Unicef, 1 000 femmes environ meurent chaque jour dans le monde de causes liées à la grossesse et à l'accouchement et 99% de tous les décès maternels surviennent dans des pays en voie de développement (Unicef, 2004). Pour les femmes d'Afrique subsaharienne,

le risque de mourir pendant la grossesse ou l'accouchement est de 1 pour 16, contre 1 sur 4 000 dans les pays industrialisés. C'est la plus grande différence qui existe entre les indicateurs de santé des pays riches et des pays pauvres.

Le rapport de mortalité maternelle est l'indicateur le plus souvent employé pour mesurer la mortalité maternelle, car il exprime mieux le risque obstétrique. Il exprime le nombre de décès maternels par le nombre de naissances vivantes au cours de l'année. Au Sénégal, ce rapport est de 434 décès pour 100 000 naissances vivantes selon le RGPHAE de 2013. Estimé par l'approche directe à 409 et 401 respectivement par l'EDS de 2005 et l'EDS-MICS 2010-2011, le niveau de mortalité maternelle reste encore élevé en 2013. Ce résultat est loin de l'Objectif 5 des OMD qui est de réduire de trois quart ($\frac{3}{4}$) le taux de mortalité des mères entre 1990 et 2015. Selon le milieu de résidence, le niveau d'exposition des mères est plus élevé en milieu rural (459 décès pour 100 000 naissances vivantes) qu'en milieu urbain (397 décès pour 100 000 naissances vivantes).

Par ailleurs, le risque de décès est nettement plus élevé durant la grossesse avec 65% des cas au niveau national contre 19% et 16% pendant les 42 jours suivant la fin d'une grossesse et durant l'accouchement, respectivement. La même tendance s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 68% et 63% du risque de décès durant la grossesse.

Tableau 7.15 : Mortalité maternelle selon le milieu de résidence au Sénégal en 2013

Milieu de résidence	Durant la grossesse	Durant l'accouchement	42 jours suivant la fin d'une grossesse	Décès maternels	Naissances vivantes des 12 derniers mois	RMM (100000)
Urbain	520 (67,8%)	107 (14,0%)	139 (18,2%)	766	193 122	397
Rural	871 (63,1%)	242 (17,5%)	268 (19,4%)	1381	301 096	459
National	1391 (64,8%)	349 (16,3%)	407 (18,9%)	2147	494 218	434

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.4.2. VARIATION REGIONALE DE LA MORTALITE MATERNELLE

Le tableau 6.16 donne les niveaux de mortalité maternelle selon la région de résidence des mères. Il ressort de ces résultats une disparité importante du phénomène entre les régions du centre et le reste du pays. Ainsi, les régions peuvent être classées en deux grands groupes, par ordre d'importance de l'indicateur. Le premier groupe est composé, des régions où le ratio est supérieur à 400 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Ce sont les régions de Kédougou, Matam, Saint-Louis, Ziguinchor,

Kolda, Sédhiou et Tambacounda. Le second groupe est composé des régions qui ont un ratio inférieur à 400 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. On y retrouve les régions du centre : Louga, Kaffrine, Kaolack, Fatick, Diourbel, Dakar et Thiès.

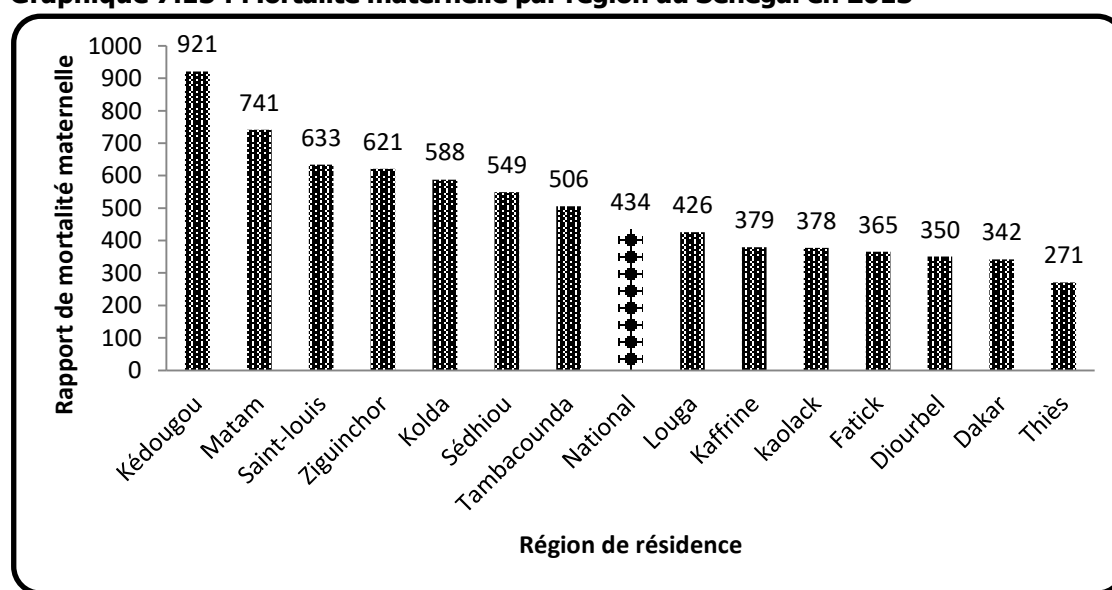
Il est important de distinguer la région de Kédougou où le phénomène est plus sévère et deux fois plus élevé que la moyenne nationale avec 921 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Contrairement à Kédougou, Thiès est la région où les mères sont moins exposées avec 271 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Tableau 7.16 : Mortalité maternelle par région au Sénégal en 2013

Région	Décès maternels	Naissances vivantes des 12 derniers mois	RMM
Dakar	319	93272	342
Ziguinchor	118	18959	621
Diourbel	211	60363	350
Saint-Louis	194	30623	633
Tambacounda	156	30756	506
Kaolack	139	36655	378
Thiès	163	60297	271
Louga	130	30559	426
Fatick	102	28048	365
Kolda	165	28062	588
Matam	184	24850	741
Kaffrine	97	25595	379
Kédougou	60	6527	921
Sédhiou	108	19652	549
National	2147	494218	434

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 7.13 : Mortalité maternelle par région au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.4.3. MORTALITE MATERNELLE ET AGE DE LA MERE

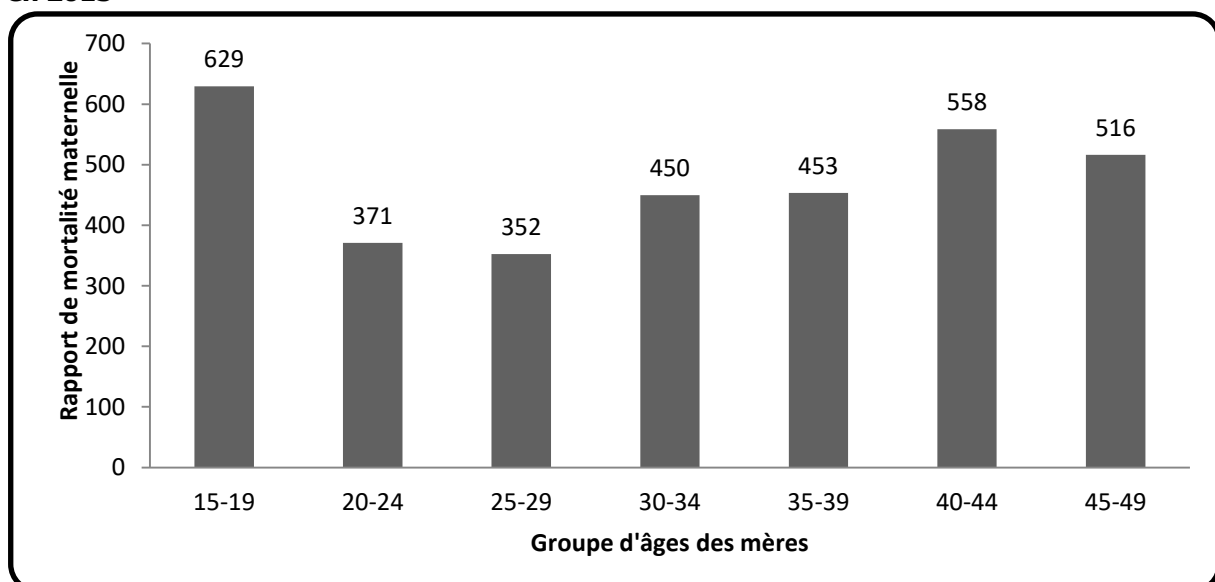
L'analyse de la mortalité maternelle par groupe d'âges révèle une surmortalité des mères adolescentes (Graphique 6.13) avec 629 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Ce résultat traduit un risque de décès maternels plus élevé chez les mères âgées de moins de 20 ans. Ce risque reste encore élevé pour les mères de la tranche d'âges 40-49 ans avec un ratio de plus de 500 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Par contre, les mères âgées entre 20 et 29 ans sont moins exposées au phénomène avec moins de 400 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Ces résultats corroborent l'hypothèse selon laquelle les adolescentes et les femmes aux âges avancés sont plus exposées aux décès maternels.

Tableau 7.17 : Rapport de mortalité maternelle par groupe d'âges des mères au Sénégal en 2013

Age	Décès maternels	Naissances vivantes des 12 derniers mois	RMM (100000)
15-19	300	47614	629
20-24	397	106919	371
25-29	450	127778	352
30-34	449	99841	450
35-39	295	65178	453
40-44	185	33044	558
45-49	71	13844	516

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 7.14 : Rapport de mortalité maternelle par groupe d'âges des mères au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.5. ENREGISTREMENT DES DECES A L'ETAT CIVIL

L'état civil est l'une des principales sources de données qui permet de recueillir des informations sur différents événements (mariage, naissance, décès, etc.) qui surviennent au sein de la population. C'est un système administratif de collecte des données très ancien. Datant de l'époque médiévale en Europe, l'état civil est passé du pouvoir religieux au pouvoir civil, géré maintenant par les collectivités locales, en l'occurrence la mairie.

Cependant, même si le système de l'état civil constitue une des meilleures sources de données, il est confronté à des insuffisances non négligeables, surtout dans les pays en voie développement. En effet, dans la plupart de ces pays, cette source de données est peu développée ou moins recourue surtout au niveau de l'enregistrement des décès. Le cas du Sénégal est très illustratif.

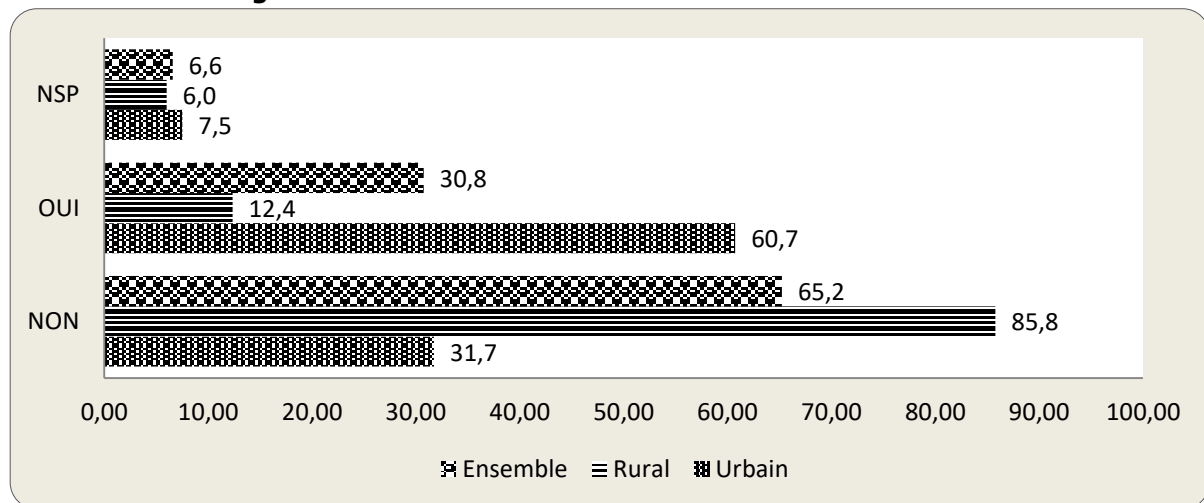
Vue l'importance de l'état civil dans la connaissance de l'état, de la structure et de la dynamique de la population, cette question a été prise en compte dans les enquêtes démographiques et recensements antérieurement menés au Sénégal. Dans cette perspective, le RGPHAE de 2013 a collecté des données sur la déclaration des décès à l'état civil. En effet, au cours du dénombrement, il a été demandé aux enquêtés de répondre à la question de savoir si le décès enregistré a été déclaré à l'état civil ou pas.

Ce point expose les niveaux de déclaration des décès à l'état civil en 2013 et leurs variations selon le milieu de résidence, la région et l'âge.

VII.5.1. NIVEAU D'ENREGISTREMENT DES DECES PAR MILIEU DE RESIDENCE

Le graphique ci-dessous présente le niveau de déclaration des décès à l'état civil selon le milieu de résidence. En effet, au Sénégal, 65,2% des décès survenus dans la population ne sont pas déclarés contre 30,8% des décès déclarés. Toutefois, ce niveau de déclaration présente des disparités selon le milieu de résidence. Ainsi, 85,8 % des décès ne sont pas déclarés en milieu rural contre 31,7% en milieu urbain. En somme, les populations ne sont pas enclines à déclarer les décès à l'état civil, surtout en milieu rural.

Graphique 7.15 : Répartition de la déclaration de décès à l'état civil selon le milieu de résidence au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.5.2. NIVEAU D'ENREGISTREMENT DES DECES PAR REGION DE RESIDENCE

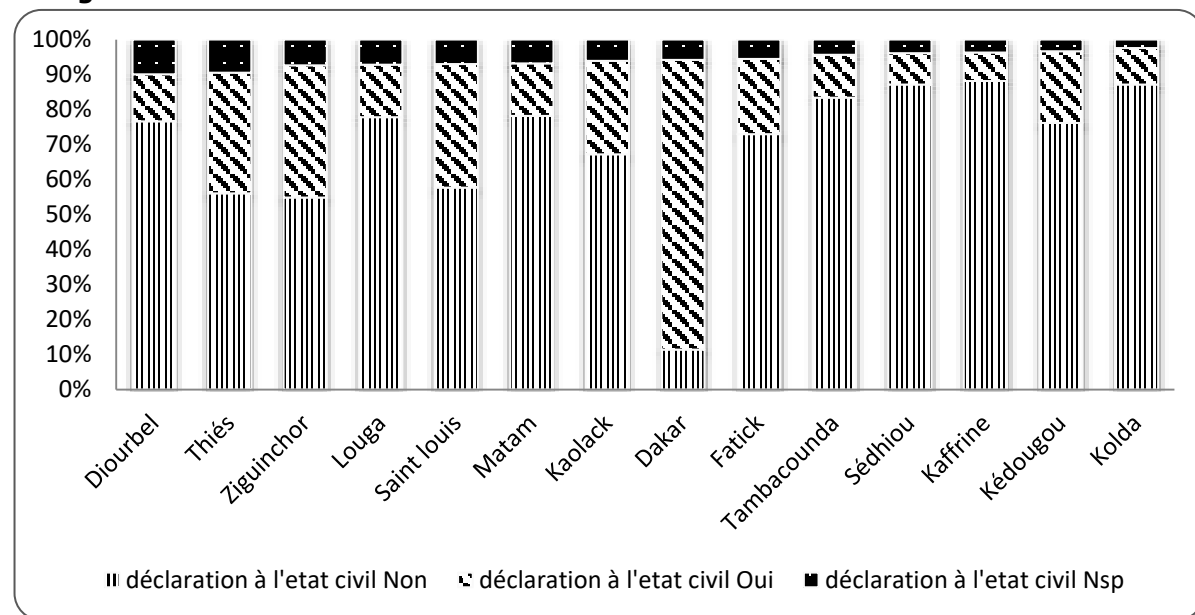
Ce graphique présente le niveau de déclaration des décès dans la région de résidence. Comme pour le milieu de résidence, la déclaration des décès au Sénégal présente également des disparités au niveau régional. Ainsi, trois groupes de régions se distinguent :

Le premier groupe est composé des régions de Kaffrine, Sédhiou, Kolda et Tambacounda. Il se caractérise par un taux de non déclaration des décès très élevé de l'ordre de plus de 80 %.

Le deuxième groupe est composé des régions de Matam, Louga, Diourbel, Kédougou, Fatick, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor. Il se caractérise par un taux de non déclaration des décès assez élevé qui varie entre 55 % et 78%.

Le troisième groupe est composé de la région de Dakar qui enregistre 11,4% des cas de décès non déclarés. En effet, dans toutes les régions du Sénégal, à l'exception de Dakar, la proportion des décès non déclarés est très élevée.

Graphique 7.16 : Répartition de la déclaration des décès selon la région de résidence, Sénégal 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

VII.5.3. NIVEAU D'ENREGISTREMENT DES DECES SELON L'AGE AU DECES

L'annexe 7e présente la répartition du statut de déclaration des décès par groupes d'âges. Au Sénégal, le statut de déclaration des décès varie d'un milieu de résidence à un autre, d'une région à une autre, mais également d'un groupe d'âges à un autre. En effet, les décès aux âges jeunes à savoir 0-4 ans, 5-9 ans et 10-14 ans concentrent les proportions les plus élevées de non déclarés avec respectivement 80,7%, 78,8% et 70,7%. Tandis que les décès des adultes à savoir 40-44 ans, 45-49 ans, 50-54 ans et 55-59 ans enregistrent les proportions les moins élevées de non déclarés avec respectivement 53,9%, 52,8%, 53,0% et 47,9%.

Conclusion

L'examen des données recueillies au RGPHAE sur la mortalité des enfants indique une sous estimation des décès. Les méthodes indirectes ont par conséquent été utilisées pour estimer les indicateurs de mortalité des enfants. Pour les indicateurs de mortalité maternelle et de l'enregistrement des décès à l'état civil, ces derniers ont été mesurés directement.

L'analyse de la mortalité générale indique un taux brut de 7,7‰ au niveau national. Il est plus élevé en milieu rural (8,9 ‰) qu'en milieu urbain (6,3 ‰). Dans l'enfance, le taux de mortalité infantile est de 53 ‰ avec une surmortalité masculine (60 ‰ contre 46 ‰). Cette différence est plus importante, quel que soit le sexe, entre le milieu rural (62 ‰) et le milieu urbain (41 ‰). De façon globale, au Sénégal, sur 1000 naissances vivantes, 79 enfants n'atteignent pas leur cinquième anniversaire.

Le niveau de la mortalité maternelle demeure dans l'ensemble élevé au Sénégal. Le rapport de mortalité maternelle est de 434 pour 100 000 naissances vivantes. Il est de 459 décès en milieu rural contre 397 décès en milieu urbain pour 100 000 naissances vivantes. Au niveau régional, ce ratio est plus élevé à Kédougou avec 921 décès pour 100 000 naissances vivantes. Par contre, il est plus faible à Thiès avec 271 décès pour 100 000 naissances vivantes. Selon l'âge des mères, les adolescentes de moins de 20 ans sont plus touchées par le phénomène avec 629 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les résultats de l'analyse de la mortalité montrent qu'en 2013, le Sénégal connaît une espérance de vie à la naissance (les deux sexes) estimée à 64,8 ans. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (66,5 ans contre 63,2 ans, respectivement). On note également un écart de 5 ans entre milieu urbain (67,4 ans) et milieu rural (62,7 ans) au détriment de ce dernier. Au niveau régional, Dakar (69,6 ans) et Thiès (68,2 ans) ont les espérances de vie les plus longues, contrairement à Kolda (54,7 ans) et à Kédougou (55,0 ans) où la durée de vie des populations est, en moyenne, plus courte.

Enfin, au Sénégal, les résultats du RGPHAE révèlent que les décès survenus dans le ménage sont rarement déclarés à l'état civil, avec 65,2 % des cas. La différence est nette entre le milieu urbain et le milieu rural, avec respectivement 31,7 % et 85,8 % des décès non déclarés à l'état civil.



Tout le monde
compte !

Chapitre VIII : MIGRATION ET URBANISATION

Résumé

Au Sénégal, les migrants internes durée de vie sont estimés à 1 881 603 d'individus, soit 14,6% de la population. Les régions de Dakar, de Diourbel et de Thiès ont accueilli la majeure partie de ses flux migratoires, soit respectivement 41,8%, 15,5% et 12,9%. Les régions les plus répulsives sont Ziguinchor, Kaolack, Louga et Fatick avec des indices de sortie respectifs de 25,7%, 20,2%, 19,7% et 19,4%.

Le bilan migratoire durée de vie montre que la région de Dakar a enregistré le solde migratoire le plus important (+685292), alors que la région de Saint-Louis affiche le solde négatif le plus important (-74486) suivie de Louga (-45449) et Ziguinchor (-31591).

Au cours des 5 dernières années, les Sénégalais partis à l'étranger sont au nombre de 156676, soit 1,2% de la population. Les principales destinations sont l'Europe (44,4%) et les pays de l'Afrique Centrale (27,5%). Le principal motif de départ est le travail (73,5%).

Les migrations internationales montrent que le Sénégal a accueilli 261 145 immigrants durée de vie, soit 2,0% de la population, qu'ils soient de nationalité sénégalaise ou non. Ces immigrants viennent pour l'essentiel de l'Afrique de l'Ouest, soit 84,4%.

Cette dynamique migratoire, notamment interne, continue de modifier la structure de la population du pays. Au cours des trois dernières décennies, le taux d'urbanisation du Sénégal est passé de 34 % en 1976 à 39 % en 1988 et de 41 % en 2002 à 45,2% en 2013. En somme, le Sénégal se caractérise globalement par une urbanisation galopante. Celle-ci pourrait aussi être liée à la réforme de 2008 qui a vu l'érection de certaines localités rurales en commune.

Introduction

L'étude sur les migrations et l'urbanisation revêt un intérêt capital pour le Sénégal. En effet, l'exode rural crée un déséquilibre entre le milieu rural et les villes. La connaissance de l'ampleur de ce déséquilibre permet une meilleure prise de décision. Les migrations entraînent une forte pression sur les équipements collectifs, un déséquilibre entre l'offre et la demande de services sociaux de base et une dégradation de l'environnement et du cadre de vie.

Les informations collectées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 permettent de faire une analyse de la dynamique du phénomène migratoire, de fournir des données détaillées, tant sur l'ampleur des migrations internes et internationales que sur l'urbanisation.

Le phénomène des migrations internationales mérite une attention tout aussi importante. Ces dernières années, il a fait l'objet de beaucoup de discours tant au plan national qu'international. Les pays ferment de plus en plus leurs frontières et sont hostiles aux flux de migrants internationaux, en dépit des accords de libre circulation qui peuvent exister entre pays. D'un autre côté, l'émigration internationale constitue pour le Sénégal une source considérable de devises, grâce aux transferts des migrants internationaux. Les transferts de compétence et de technologie étant tout aussi importants.

Sur le plan géographique, le Sénégal partage de vastes frontières avec la Mauritanie au Nord, la Guinée et la Guinée Bissau au Sud et le Mali à l'Est. A l'Ouest, le Sénégal a une large ouverture sur l'Océan Atlantique. La Gambie constitue une enclave à l'intérieur du pays.

Sur le plan des infrastructures de communication, le Sénégal est bien relié au reste du monde. Un réseau routier concentré à l'Ouest du pays est prolongé par la grande route Nationale 2 qui fait le tour du pays reliant le Sénégal au Mali et à la Mauritanie. La transgambienne relie le pays à la Gambie et les pays voisins, à savoir la Guinée Bissau et la Guinée Conakry. Hérité de la colonisation, l'express Dakar Niger qui reliait le pays avec ses voisins est remplacé par le train Dakar Bamako.

Les infrastructures aéroportuaires connectent le pays au « lointain international ». En effet, l'aéroport international de Dakar Yoff et le port de Dakar sont très importants pour le trafic international. La position stratégique de Dakar sur la carte du monde en fait une escale obligée de beaucoup de voyageurs.

Les mouvements migratoires sont facilités par de vastes frontières avec les pays limitrophes, une grande ouverture sur l'Océan Atlantique (500 km de côte) et des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires de rang international.

Sur le plan institutionnel, la migration reste une question centrale pour le gouvernement du Sénégal. Plusieurs Ministères interviennent à la fois sur la question. Le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur a été créé en 2002 pour une prise en charge spécifique des problèmes des migrants. Les Ministères des Affaires Etrangères et de l'Intérieur interviennent aussi dans le domaine.

Au plan international, les partenaires travaillent avec le Sénégal sur les questions migratoires. Dans le cadre de la CEDEAO, le Sénégal a signé avec ses partenaires africains des accords de libre circulation des personnes et des biens. Entre autres, on peut noter l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et l'Union Européenne (UE).

Ce travail se fixe comme objectif d'analyser les informations relatives aux questions sur la migration et l'urbanisation du RGPHAE, afin de fournir aux décideurs des outils de prises de décision dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire, de décentralisation, de développement urbain entre autres.

De façon plus spécifique, les informations fournies portent sur les migrations internes, à partir desquelles les flux interrégionaux de populations permettront d'identifier les régions les plus répulsives et celles plus attractives. Aussi, l'exode rural sera-t-il mis en évidence à travers une analyse de l'urbanisation. Cette dernière permettra d'appréhender le niveau d'urbanisation au Sénégal et d'analyser la typologie des villes.

Au niveau international, les résultats du RGPHAE 2013 fournissent des informations sur les échanges migratoires entre le Sénégal et le reste du monde. C'est ainsi que ce travail permettra de connaître l'effectif des étrangers résidents au Sénégal, ainsi que leur pays de provenance. Il en est de même pour l'émigration internationale des Sénégalais vers d'autres horizons. Des informations sur les pays de destination ainsi que certaines caractéristiques permettront de connaître le profil des émigrants sénégalais.

Ce chapitre s'articule autour de trois parties. La première porte sur les migrations internes, la seconde aborde les migrations internationales et, enfin, la troisième est relative à l'urbanisation au Sénégal.

VIII.1. METHODOLOGIE

VIII.1.1. VARIABLES COLLECTEES

Les variables collectées pour aborder les migrations sont : le lieu de naissance, lieu de résidence il y'a 10 ans, lieu de résidence il y'a 5 ans, lieu de résidence il y'a 1 an (12 derniers mois), motif du déplacement des migrations des 5 dernières années pour les migrations internes. Pour les immigrations internationales, le lieu de résidence il y a 10 ans, 5 ans, un an, le lieu de naissance et la variable nationalité ont été utilisées. Pour les émigrations internationales, les variables collectées sont le statut migratoire du ménage, le sexe du migrant, le lien de parenté avec le chef de ménage au départ, la date de départ, l'âge au départ, le niveau d'instruction au départ, la profession au départ, le pays de destination, le principal motif de la migration. Pour l'urbanisation, les variables utilisées sont : le milieu de résidence et les communes/arrondissements/villes.

Les variables collectées présentent des taux de non réponse satisfaisants.

VIII.1.2. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

➤ Migration interne

- Migrations internes : Les migrations internes, ou migrations intérieures sont celles dont le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent tous les deux compris à l'intérieur du territoire.
- Migration durée de vie : La migration durée de vie survient lorsque le lieu de résidence actuel du migrant est différent du lieu de naissance. Dans le cadre de ce chapitre, le lieu de naissance et le lieu de résidence sont ramenés à la région.
- Indice de rétention de la migration : L'indice de rétention est la proportion de non migrants parmi la population dans une unité administrative considérée.
- Indice de sortie de la migration : L'indice de sortie est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.
- Indice d'entrée : L'indice d'entrée est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.
- Solde migratoire : Le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative. Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties.

- Migration totale : La migration totale est la somme des entrées et des sorties d'une zone de migration.

➤ **Migration internationale**

- Immigration durée de vie : L'immigration internationale durée de vie désigne les arrivées sur le territoire national de personnes nées à l'étranger, qu'elles soient de nationalité sénégalaise ou étrangère.
- Emigration : Les émigrations concernent les sorties du territoire national vers l'étranger. Les émigrations ne concernent que les sorties du ménage (vers l'étranger) de six mois et plus. Il s'agit de l'émigration au cours des 5 dernières années.

➤ **Urbanisation**

- Au Sénégal, la définition de l'urbanisation se réfère à celle de la commune. Ainsi, le milieu urbain est constitué par l'ensemble des localités érigées en commune, et ce, quel que soit le nombre d'habitants. Ainsi, la population urbaine est celle qui réside dans les communes.

VIII.2. MIGRATIONS INTERNES

VIII.2.1. MIGRANTS INTERNES DUREE DE VIE

Les informations collectées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013, en vue de l'étude des migrations internes durée de vie, portent sur le lieu de naissance de l'enquêté. Comparée au lieu de résidence actuelle, cette variable permet d'étudier la migration durée de vie. Un migrant interne « durée de vie » est une personne recensée résidente dans une région autre que sa région de naissance.

Sur une population résidente native au Sénégal de 13 034 665, l'on dénombre 1 896 779 personnes nées hors de leur région de résidence lors du RGPHAE de 2013, soit une proportion de 14,6 %. On note, ainsi, une diminution relative par rapport au Recensement de 2002 au cours duquel on avait dénombré 1 510 337 migrants internes durée de vie, soit 15,3%.

Tableau 8.1 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration durée de vie par région (Tableau annexe 8 a)

REGION DE RESIDENCE ACTUELLE	RESIDENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS	ENTREES	INDICE D'ENTREE	SORTIES	NATIFS	NATIFS NON MIGRANTS	INDICE DE SORTIE
Dakar	2 962 789	2 142 816	819 973	27,7	246 066	2 388 882	2 142 816	10,3
Ziguinchor	526 945	462 694	64 251	12,2	156 756	619 450	462 694	25,3
Diourbel	1 451 634	1 156 857	294 777	20,3	200 053	1 356 910	1 156 857	14,7
Saint-Louis	881 706	814 031	67 675	7,7	129 163	943 194	814 031	13,7
Tambacounda	661 191	606 625	54 566	8,3	58 862	665 487	606 625	8,8
Kaolack	931 214	851 891	79 323	8,5	202 479	1 054 370	851 891	19,2
Thiès	1 753 683	1 512 521	241 162	13,8	279 760	1 792 281	1 512 521	15,6
Louga	855 671	792 112	63 559	7,4	197 996	990 108	792 112	20
Fatick	701 241	633 702	67 539	9,6	150 005	783 707	633 702	19,1
Kolda	642 286	598 820	43 466	6,8	55 362	654 182	598 820	8,5
Matam	540 329	506 716	33 613	6,2	46 313	553 029	506 716	8,4
Kaffrine	546 841	511 788	35 053	6,4	74 671	586 459	511 788	12,7
Kedougou	136 379	129 037	7 342	5,4	29 718	158 755	129 037	18,7
Sédhiou	442 756	418 276	24 480	5,5	69 575	487 851	418 276	14,3

Source : ANSD. RGPHAE 2013

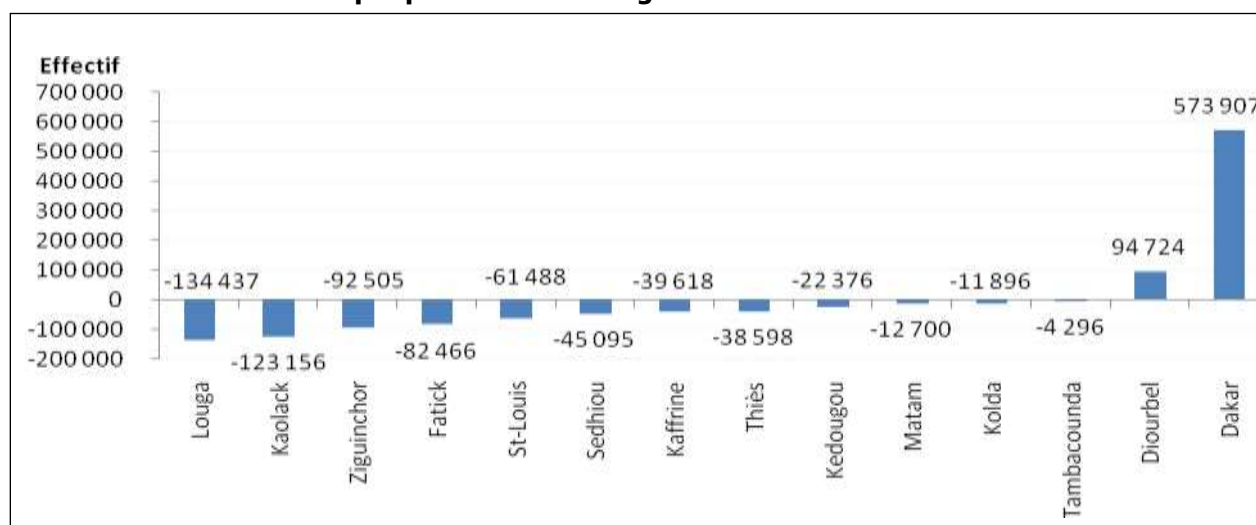
Au niveau des entrées, on note que les régions qui enregistrent les pourcentages d'entrée les plus importants sont Dakar, Diourbel et Thiès avec respectivement 43,2%, 15,5% et 12,7%. Les indices d'entrées montrent que les régions les plus attractives sont Dakar, Ziguinchor et Diourbel qui enregistrent respectivement 27,7%, 12,2% et 20,3%.

Les régions qui enregistrent les sorties les plus importantes sont Dakar et Thiès qui enregistrent respectivement 13,0% et 14,8%. Pour les indices de sortie, la région la plus répulsive est Ziguinchor avec un indice de sortie de 25,3%. Elle est suivie par les régions de Louga et Kaolack, avec respectivement 20,0% et 19,2%.

Tableau 8.2 : Bilan ou solde de la migration (durée de vie) par région (Tableau annexe 8a)

REGION	SOLDE	SOLDE RELATIF
Louga	-134 437	-12,6
Kaolack	-123 156	-10,7
Ziguinchor	-92 505	13,1
Fatick	-82 466	9,5
St-Louis	-61 488	-6
Sédhiou	-45 095	-8,8
Kaffrine	-39 618	-6,3
Thiès	-38 598	-1,8
Kédougou	-22 376	-13,3
Matam	-12 700	-2,2
Kolda	-11 896	-1,7
Tambacounda	-4 296	-0,5
Diourbel	94 724	5,6
Dakar	573 907	17,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 8.1 : Solde migratoire durée de vie

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse des résultats sur les soldes migratoires montre que, dans l'ensemble, seules les régions de Dakar (+573 907) et Diourbel (+94 724) ont un excédent migratoire. En d'autres termes, Dakar et Diourbel restent des régions d'immigration. En 2002, Dakar et Diourbel enregistraient respectivement les soldes de (+475356) et (-8425).

Il est également observé que Dakar est la région qui bénéficie le plus des flux migratoires internes durée de vie.

Au regard des soldes migratoires, les régions de Dakar et Diourbel attirent plus qu'elles n'émettent de migrants pour plusieurs raisons.

L'attraction exercée par la région de Dakar s'explique par son statut de capitale économique et administrative. Quant à la région de Diourbel, son attraction est liée à la fonction religieuse et culturelle de la localité de Touba qu'elle abrite.

Par ailleurs, les autres régions sont plus des régions d'émigration (solde négatif). Parmi celles-ci, les régions de Louga (-134 437) et Kaolack (-123 156) sont les plus déficitaires dans les échanges migratoires. Elles sont les principales régions d'émigration (voir graphique ci-dessus).

Entre 1988 et 2002, le volume des migrants internes durée de vie a connu un accroissement ; il est passé de 986 852 à 1 510 337 personnes (Tableau 8.3), ce qui représente respectivement 14,3% et 15,3 % de la population. Cette tendance évolutive a connu une baisse en 2013 où le volume des migrants internes durée de vie est passé à 1 896 779 personnes en 2013, soit 14,6% de la population née au Sénégal (13 034 665).

On observe que le poids relatif de Dakar dans les échanges interrégionaux de la migration durée de vie est toujours prépondérant (43,2% des immigrants et 13,0% des émigrants) (voir tableau 8.3). Les régions de Thiès (15,5% des immigrants et 10,5% des émigrants) et de Diourbel (12,7% des immigrants et 14,7% des émigrants) constituent les seconds pôles régionaux qui alimentent le plus ces échanges.

Tableau 8.3 : Evolution de la migration interne durée de vie entre 1988 et 2013

Régions	Migrants durée de vie, RGPH de 1988						
	Immigrants		Emigrants		Solde migratoire	Migration totale	
	EFFECTIF	Pourcentage (1)	EFFECTIF	Pourcentage (2)		EFFECTIF	Pourcentage (1+2)
Dakar	456845	46,3	109547	11,1	347298	566392	57,4
Ziguinchor	51208	5,2	78238	7,9	-27030	129446	13,1
Diourbel	81630	8,3	116762	11,8	-35132	198392	20,1
Saint-Louis	37818	3,8	127789	12,9	-89971	165607	16,8
Tambacounda	30409	3,1	23777	2,4	6632	54186	5,5
Kaolack	89306	9	94259	9,6	-4953	183565	18,6
Thiès	115500	11,7	157099	15,9	-41599	272599	27,6
Louga	34485	3,5	137964	14	-103479	172449	17,5
Fatick	57618	5,8	98740	10	-41122	156358	15,8
Kolda	32033	3,2	42677	4,3	-10644	74710	7,6
Matam	-	-	-	-	-	-	-
Kaffrine	-	-	-	-	-	-	-
Kédougou	-	-	-	-	-	-	-
Sédhiou	-	-	-	-	-	-	-
Total	986852	100	986852	100	0	///	///

Régions	Migrants durée de vie, RGPH de 2002						
	Immigrants		Emigrants		Solde migratoire EFFECTIF	Migration totale	
	EFFECTIF	Pourcentage (1)	EFFECTIF	Pourcentage (2)		EFFECTIF	Pourcentage (1+2)
Dakar	639338	42,3	163982	10,9	475356	803320	53,2
Ziguinchor	54054	3,6	122394	8,1	-68340	176448	11,7
Diourbel	195351	12,9	203776	13,5	-8425	399127	26,4
Saint-Louis	78491	5,2	112861	7,5	-34370	191352	12,7
Tambacounda	57653	3,8	38388	2,5	19265	96041	6,4
Kaolack	93962	6,2	188358	12,5	-94396	282320	18,7
Thiès	172771	11,4	214974	14,2	-42203	387745	25,7
Louga	47813	3,2	173515	11,5	-125702	221328	14,7
Fatick	71727	4,7	158189	10,5	-86462	229916	15,2
Kolda	75446	5	78820	5,2	-3374	154266	10,2
Matam	23731	1,6	55080	3,6	-31349	78811	5,2
Kaffrine	-	-	-	-	-	-	-
Kédougou	-	-	-	-	-	-	-
Sédhiou	-	-	-	-	-	-	-
Total	1510337	100	1510337	100	0	///	///

Régions	Migrants durée de vie, RGPHAE de 2013						
	EFFECTIF	Pourcentage (1)	EFFECTIF	Pourcentage (2)	Solde migratoire	EFFECTIF	Pourcentage (1+2)
Dakar	819 973	43,2	246066	13,0	573 907	1 066 039	56,2
Ziguinchor	64 251	3,4	156756	8,3	-92 505	221 007	11,7
Diourbel	294 777	15,5	200053	10,5	94 724	494 830	26,1
Saint-Louis	67 675	3,6	129163	6,8	-61 488	196 838	10,4
Tambacounda	54 566	2,9	58862	3,1	-4 296	113 428	6,0
Kaolack	79 323	4,2	202479	10,7	-123 156	281 802	14,9
Thiès	241 162	12,7	279760	14,7	-38 598	520 922	27,5
Louga	63 559	3,4	197996	10,4	-134 437	261 555	13,8
Fatick	67 539	3,6	150005	7,9	-82 466	217 544	11,5
Kolda	43 466	2,3	55362	2,9	-11 896	98 828	5,2
Matam	33 613	1,8	46313	2,4	-12 700	79 926	4,2
Kaffrine	35 053	1,8	24671	1,3	-9 618	109 724	5,8
Kédougou	7 342	0,4	29718	1,6	-22 376	37 060	2,0
Sédhiou	24 480	1,3	69575	3,7	-45 095	94 055	5,0
Total	1 896 779	100	1 896 779	100	0	///	///

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.2.2. MIGRATION AU COURS DES 10 ET 5 ANS

VIII.2.2.1. Migration au cours des 5 ans

Le tableau 8.4 ci-dessous montre que la région de Dakar a reçu la proportion la plus importante des émigrants internes récents (au cours de 5 ans) (25,2%).

Au niveau des entrées, on note que les régions qui enregistrent les pourcentages d'entrée les plus importants sont Dakar, Diourbel et Kaolack avec respectivement 25,2%, 22,3% et 12,6%. Les indices d'entrées montrent que les régions les plus attractives sont Diourbel, Ziguinchor et Dakar qui enregistrent respectivement 5,6%, 5,8% et 11,1%.

Les régions qui enregistrent les sorties les plus importantes sont Dakar et Diourbel, avec respectivement 21,0% et 10,0%. Pour les indices de sortie, la région la plus répulsive est Kédougou, suivie de Kaffrine et Kaolack avec des indices de sortie de 11,8%, 7,1% et 7,1%.

Tableau 8.4 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration récente (au cours de 5 années) par région (Tableau 8 b)

REGIONS	RESIDENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS	ENTREES	INDICE D'ENTREE	SORTIES	RESIDENTS RECENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS RECENTS	INDICE DE SORTIE
DAKAR	2 683 773	2 532 183	151 590	5,6	126 524	2 658 707	2532183	4,8
ZIGUINCHOR	462 676	435 773	26 903	5,8	31 608	467 381	435773	6,8
DIOURBEL	1 211 978	1 077 982	133 996	11,1	60 390	1 138 372	1077982	5,3
SAINT-LOUIS	750 143	719 738	30 405	4,1	35 658	755 396	719738	4,7
TAMBACOUNDA	552 815	528 092	24 723	4,5	26 742	554 834	528092	4,8
KAOLACK	780 583	748 435	32 148	4,1	57 156	805 591	748435	7,1
THIES	1 506 761	1 430 884	75 877	5	80 154	1 511 038	1430884	5,3
LOUGA	725 200	698 346	26 854	3,7	52 428	750 774	698346	7,0
FATICK	586 350	554 760	31 590	5,4	32 078	586 838	554760	5,5
KOLDA	538 616	521 218	17 398	3,2	21 255	542 473	521218	3,9
MATAM	448 270	431 862	16 408	3,7	11 658	443 520	431862	2,6
KAFFRINE	446 042	428 994	17 048	3,8	32 829	461 823	428994	7,1
KEDOUGOU	115 648	111 351	4 297	3,7	14 941	126 292	111351	11,8
SEDHIOU	370 186	357 340	12 846	3,5	18 662	376 002	357340	5,0

Source : ANSD ; RGPHAE 2013

Le bilan ou solde migratoire met en évidence les régions les plus répulsives et celles les plus attractives.

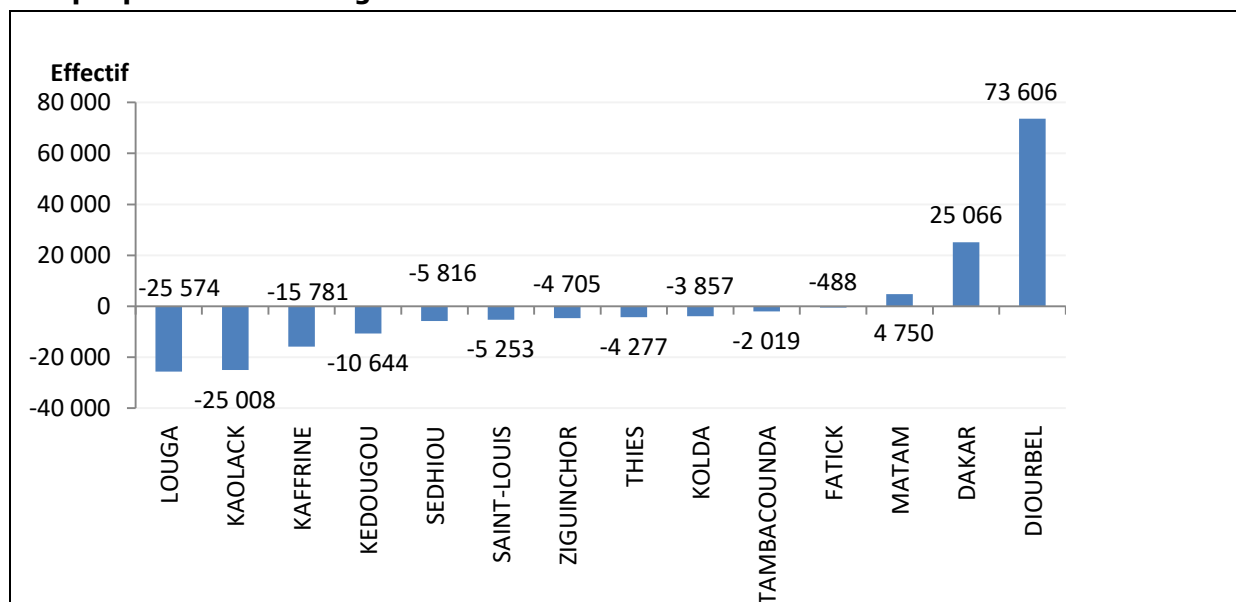
L'analyse des résultats sur les soldes migratoires montre que Diourbel (+73606) et Dakar (+25066) sont les régions qui bénéficient le plus des flux migratoires internes récents. Elles sont les seules avec la région de Matam (+4750) à détenir un solde migratoire net positif. Par contre, les régions de Louga (-25 574), Kaolack (-25 008) et Kaffrine (-15 781) détiennent les soldes migratoires négatifs les plus élevés ; elles sont les moins attractives (voir tableau 8.5 et graphique 8.2 ci-dessous).

**Tableau 8.5 : Bilan ou solde de la migration récente par région (au cours de 5 années)
(Tableau annexe 8 b).**

Région	Solde absolu	SOLDE Relatif
DAKAR	25 066	0,8
ZIGUINCHOR	-4 705	-1,0
DIOURBEL	73 606	5,8
SAINT-LOUIS	-5 253	-0,6
TAMBACOUNDA	-2 019	-0,3
KAOLACK	-25 008	-3,0
THIES	-4 277	-0,3
LOUGA	-25 574	-3,3
FATICK	-488	-0,1
KOLDA	-3 857	-0,7
MATAM	4 750	1,1
KAFFRINE	-15 781	-3,3
KEDOUGOU	-10 644	-8,1
SEDHIOU	-5 816	-1,5

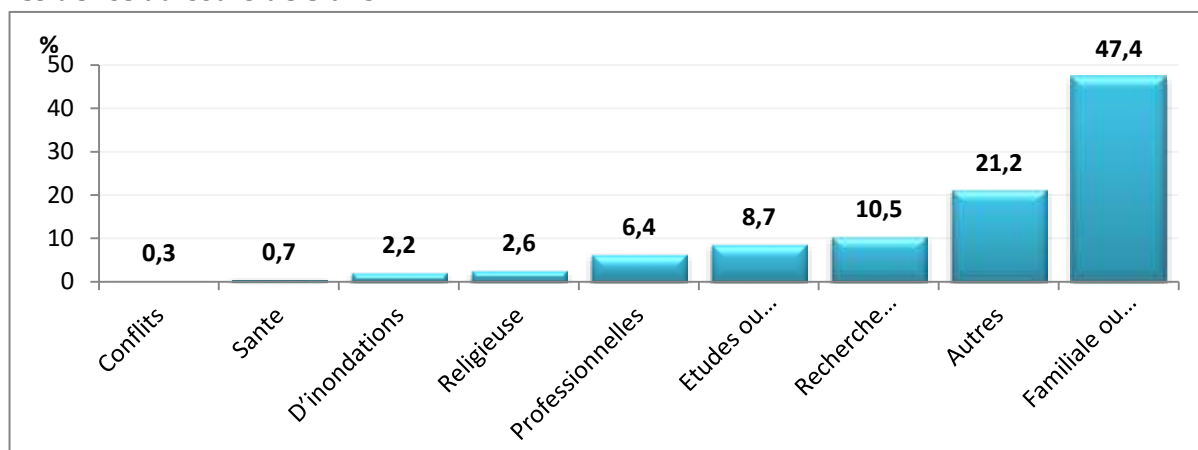
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 8.2 : Solde migratoire au cours de 5 ans



Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse des motifs de migrations internes récentes (au cours de 5 années) montre que les déplacements des personnes sont essentiellement liés à des raisons familiales ou sociales qui représentent 47,4%. La recherche d'emploi, les études et l'apprentissage représentent respectivement 10,5% et 8,7% des motifs de migration. Les motifs « recherche d'emploi » et « études ou apprentissage » concernent plus les migrants au départ des régions de Ziguinchor (13,7% et 24,7%), Fatick (14,9% et 17,8%) et Matam (15,4% et 13,0%).

Graphique 8.3 : Répartition des motifs de déplacement des migrants selon la région de résidence au cours de 5 ans

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.6 : Répartition des motifs de déplacement des migrants selon la région de résidence au cours de 5 ans

Région de résidence il y'a 5 ans	MOTIF DU DEPLACEMENT									Total	
	Conflits	Inondations	Professionnelles	Recherche d'emploi	Etudes ou apprentissage	Familiale ou sociale	Santé	Religieuse	Autres		
Dakar	0,1	4,8	6,6	8,7	4,5	51,4	0,5	2,7	20,6	100	452 079
Ziguinchor	2,0	0,1	9,7	13,7	24,7	37,4	1,6	1,4	9,4	100	51 032
Diourbel	0,1	0,5	6,0	14,7	8,3	43,5	0,5	3,0	23,5	100	97 552
Saint-Louis	0,1	0,4	7,9	9,7	11,1	45,7	0,7	3,6	20,9	100	50 017
Tambacounda	0,4	0,2	6,5	10,6	8,7	46,6	1,0	2,5	23,5	100	41 358
Kolda	0,1	1,1	5,4	10,4	11,2	43,6	0,6	2,4	25,2	100	82 822
Thiès	0,1	0,3	6,6	13,3	9,2	47,5	0,6	2,2	20,2	100	116 930
Louga	0,1	0,4	4,1	8,5	7,5	49,1	0,6	3,0	26,7	100	67 949
Fatick	0,1	0,3	7,3	14,9	17,8	41,7	0,7	2,9	14,3	100	46 562
Kolda	0,3	2,6	6,5	11,0	14,0	41,3	0,9	1,6	21,8	100	37 532
Matam	0,1	0,2	8,8	15,4	13,0	45,5	1,9	2,5	12,5	100	17 887
Kaffrine	0,1	0,4	2,8	7,4	6,0	53,2	0,4	3,5	26,2	100	43 786
Kédougou	0,2	1,3	5,5	9,6	7,9	33,8	0,7	1,6	39,4	100	19 330
Sédhiou	3,6	0,2	5,7	10,3	17,0	43,9	1,4	2,3	15,7	100	30 045
Ensemble	0,3	2,2	6,4	10,5	8,7	47,4	0,7	2,6	21,2	100	1 154 881

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.2.2.2. Migration au cours des 10 dernières années

Le tableau ci-dessous montre que 732253 résidents ont changé de région de résidence au cours de 10 ans, soit 8% de la population âgée de 10 et plus.

Les entrées les plus importantes sont enregistrées par la région Dakar (30,4%). Les régions de Diourbel et Thiès viennent en deuxième et troisième position avec

respectivement 18,7% et 13,2%. La région de Kédougou enregistre les entrées les plus faibles (0,7). Les indices de rentrée les plus importants sont enregistrés dans les régions de Saint-Louis (14,0%), Dakar (9,6%) et Ziguinchor (9,0%).

Les sorties les plus importantes sont enregistrées par la région de Dakar avec 21,1%. Les régions de Diourbel et de Thiès ont enregistré 10,2% et 13,5% de sorties. On note que les régions de Ziguinchor et de Kédougou ont les indices de sortie les plus élevés, soit respectivement 11,5% et 14,1%, donc les plus attractives.

Tableau 8.7 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration ancienne (au cours de 10 années) par région (Tableau annexe 8 c)

REGION	RESIDENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS	ENTREES	INDICE D'ENTREE	SORTIES	RESIDENTS RECENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS RECENTS	INDICE DE SORTIE
DAKAR	2 318 004	2 095 394	222 610	9,6	154 616	2 250 010	2 095 394	6,9
ZIGUINCHOR	385 983	351 206	34 777	9	45 785	396 991	351 206	11,5
DIOURBEL	978 389	841 564	136 825	14	74 582	916 146	841 564	8,1
SAINT-LOUIS	613 578	579 566	34 012	5,5	41 950	621 516	579 566	6,7
TAMBACOUNDA	437 090	411 461	25 629	5,9	30 112	441 573	411 461	6,8
KAOLACK	628 205	591 578	36 627	5,8	69 671	661 249	591 578	10,5
THIES	1 248 173	1 151 537	96 636	7,7	98 847	1 250 384	1 151 537	7,9
LOUGA	590 740	558 738	32 002	5,4	59 904	618 642	558 738	9,7
FATICK	467 007	430 253	36 754	7,9	44 586	474 839	430 253	9,4
KOLDA	421 509	400 874	20 635	4,9	25 423	426 297	400 874	6
MATAM	355 203	337 869	17 334	4,9	15 671	353 540	337 869	4,4
KAFFRINE	348 413	329 825	18 588	5,3	34 353	364 178	329 825	9,4
KEDOUGOU	91 435	86 174	5 261	5,8	14 301	100 475	86 174	14,2
SEDHIOU	289 150	274 587	14 563	5,0	22 452	297 039	274 587	7,6

Source : ANSD ; RGPHAE 2013

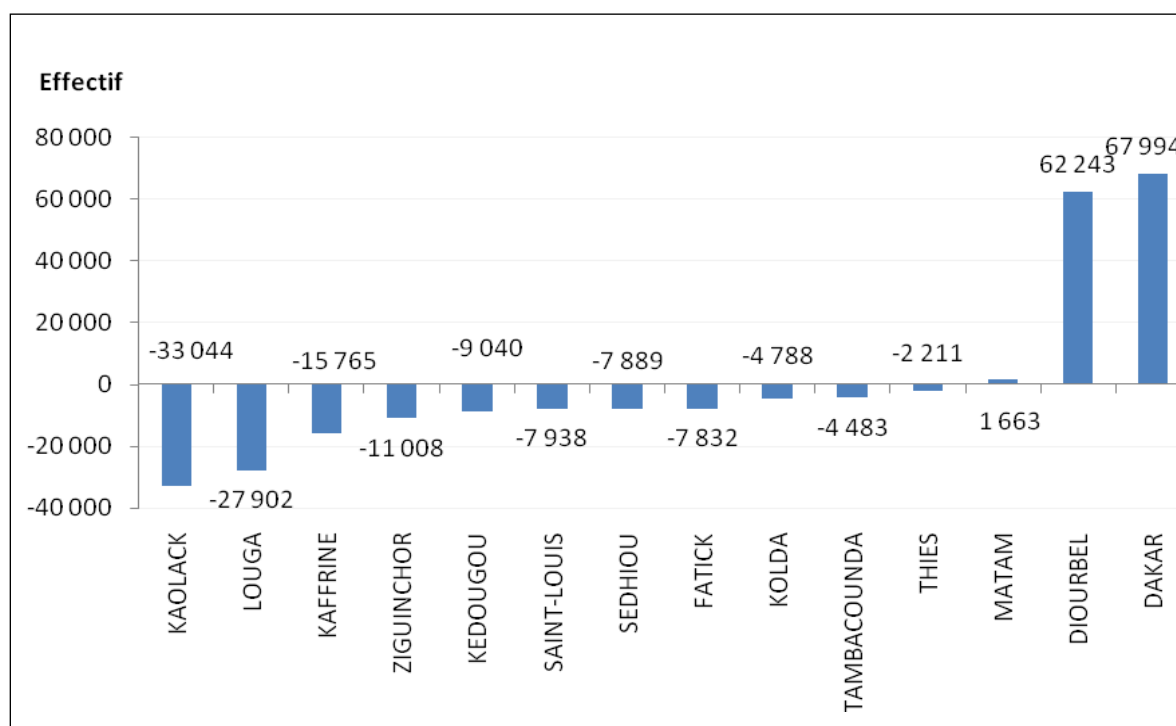
Le tableau ci-dessous montre que les migrations internes sont surtout en faveur des régions de Dakar, Diourbel et Matam, avec des bilans migratoires positifs respectifs de 67 994, 62 243 et 1 663. Par contre, les régions de Kaolack (-33 044), Louga (-7 832) et Kaffrine (-15 765) ont enregistré les bilans migratoires négatifs les plus importants (voir graphique ci-dessous).

Tableau 8.8 : Bilan ou solde migratoire ancienne (au cours de 10 années) par région (Tableau annexe 8 c)

Région	Solde absolu	Solde relatif
DAKAR	67 994	2,7
ZIGUINCHOR	-11 008	-2,5
DIOURBEL	62 243	5,9
SAINT-LOUIS	-7 938	-1,2
TAMBACOUNDA	-4 483	-0,9
KAOLACK	-33 044	-4,7
THIES	-2 211	-0,2
LOUGA	-27 902	-4,3
FATICK	-7 832	-1,5
KOLDA	-4 788	-1,1
MATAM	1 663	0,5
KAFFRINE	-15 765	-4,1
KEDOUGOU	-9 040	-8,4
SEDHIOU	-7 889	-2,6

Source : ANSD., RGPHAE 2013

Graphique 8.4 : Solde migratoire au cours de 10 ans



Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.2.3. MIGRATION RECENTE (AU COURS D'UNE ANNEE)

Pour la migration interne récente, la question porte sur le lieu de résidence il y a 1 an. Ainsi, un migrant est une personne qui réside, au moment du recensement, dans une région autre que celle où elle résidait il y a 1 an.

Sur une population résidente de 12 908 369 individus âgés de 1 an et plus, seuls 357 611 (soit 2,8%) ont changé de région de résidence au cours d'une année.

VIII.2.3.1. Caractéristiques des migrants interrégionaux récents (il y a 1 an)

Le profil des migrants inters régionaux récents est abordé à travers les caractéristiques suivantes :

- **Age**

Le tableau ci-dessous montre que, au niveau national, les migrants internes du moment (au cours d'une année) représentent 2,8%. C'est dans les groupes d'âge 35-39 ans (2,9%), 20-24 ans (3,3%), 25-29 ans (3,2%) et 30-34 ans (3,1 %) qu'on a enregistré les plus grandes intensités de déplacements (indices supérieurs à la moyenne). Le niveau relativement élevé de l'intensité de la migration du moment dans le groupe d'âge 1-4 ans s'explique par le fait ces enfants migrent, souvent accompagnés de leurs parents qui appartiennent, pour la plus part, au groupe d'âge 20-34 ans.

Tableau 8.9 : Répartition des migrants interrégionaux du moment (au cours d'une année) par groupe d'âges

Groupes d'âges	Migrant		Total	Effectifs
	Non	Oui		
1-4	97,3%	2,7%	100	1 642 371
5-9	97,5%	2,5%	100	1 963 716
10-14	97,5%	2,5%	100	1 597 263
15-19	97,1%	2,9%	100	1 389 030
20-24	96,7%	3,3%	100	1 192 425
25-29	96,8%	3,2%	100	1 065 701
30-34	96,9%	3,1%	100	874 230
35-39	97,1%	2,9%	100	693 247
40-44	97,2%	2,8%	100	578 267
45-49	97,4%	2,6%	100	444 028
50-54	97,3%	2,7%	100	423 570
55-59	97,6%	2,4%	100	301 602
60-64	97,5%	2,5%	100	269 762
65-69	97,8%	2,2%	100	152 567
70-74	97,5%	2,5%	100	142 284
75-79	97,7%	2,3%	100	76 104
80-84	97,5%	2,5%	100	57 437
+85	97,4%	2,6%	100	44 756
Total	97,2%	2,8%	100	12 908 360

Source : ANSD. RGPHAE 2013

- **Sexe**

Les migrants internes du moment représentent 2,8 %. Selon le sexe, les proportions hommes et de femmes restent sensiblement les mêmes, avec 2,8% et 2,7%.

Tableau 8.10 : Répartition des migrants interrégionaux récents (au cours d'une année) par sexe

SEXE	Migrant		Total
	Non	Oui	
Masculin	97,2%	2,8%	6 575 498
Féminin	97,3%	2,7%	6 332 871
Total	97,2%	2,8%	12 908 369

Source : ANSD. RGPHAE 2013

- **Niveau instruction**

Selon le niveau d'instruction, on note que les migrants internes présentent des proportions inférieures à la moyenne pour les niveaux allant du préscolaire à secondaire. C'est pour les niveaux extrêmes, niveau supérieur (2,9 %) et surtout aucun niveau (3,2%), que l'on observe les plus grandes intensités de la migration.

Tableau 8.11 : Répartition des migrants interrégionaux du moment (au cours d'une année) par niveau d'instruction

Niveau instruction	Migrant		Total
	Non	Oui	
Aucun niveau	96,8	3,2	7 464 494
Préscolaire	97,5	2,5	266 366
Elémentaire	98,0	2,0	2 920 951
Moyen	98,0	2,0	1 299 019
Secondaire	97,5	2,5	775 268
Supérieur	97,1	2,9	182 271
Total	97,2	2,8	12 908 369

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse des entrées montre que les régions de Diourbel et de Dakar enregistrent les pourcentages d'entrées les plus importants avec respectivement 35,5% et 14,9%. Elles sont suivies par les régions de Thiès (8,9%) de Tambacounda (5,8%), Saint-Louis (5,6%) et Kaolack (5,4%). Les autres régions ont accueilli moins de 5% de migrants récents. Les régions les plus attractives sont Diourbel et Tambacounda, avec des indices d'entrées de 9,0% et 3,2%.

Les sorties les plus importantes sont enregistrées au niveau des régions de Dakar, Thiès, Louga et Kaolack avec respectivement 15,3%, 13,6%, 12,5% et 10,2%. Les régions de Diourbel et Tamba enregistrent les indices des sorties les plus élevés, soit respectivement 15,3% et 13,5%.

Tableau 8.12 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration du moment (au cours d'une année) par région (Tableau annexe 8 d)

REGION	RESIDENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS	ENTREES	INDICE D'ENTREE	SORTIES	RESIDENTS RECENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS RECENTS	INDICE DE SORTIE
DAKAR	3 021 995	2 968 727	53 268	1,8	54 816	3 023 543	2 968 727	1,8
ZIGUINCHOR	527 690	517 806	9 884	1,9	8 795	526 601	517 806	1,7
DIOURBEL	1 416 106	1 289 196	126 910	9	32 296	1 321 492	1 289 196	2,4
SAINT-LOUIS	864 735	844 743	19 992	2,3	23 070	867 813	844 743	2,7
TAMBACOUNDA	653 469	632 637	20 832	3,2	18 386	651 023	632 637	2,8
KAOLACK	910 723	891 431	19 292	2,1	36 685	928 116	891 431	4
THIES	1 721 624	1 689 883	31 741	1,8	48 603	1 738 486	1 689 883	2,8
LOUGA	836 100	819 791	16 309	2	44 860	864 651	819 791	5,2
FATICK	684 281	669 052	15 229	2,2	14 706	683 758	669 052	2,2
KOLDA	636 225	624 944	11 281	1,8	13 185	638 129	624 944	2,1
MATAM	530 090	517 308	12 782	2,4	4 167	521 475	517 308	0,8
KAFFRINE	532 777	522 592	10 185	1,9	30 925	553 517	522 592	5,6
KEDOUGOU	138 120	135 941	2 179	1,6	14 180	150 121	135 941	9,4
SEDHIOU	434 427	426 700	7 727	1,8	12 937	439 637	426 700	2,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

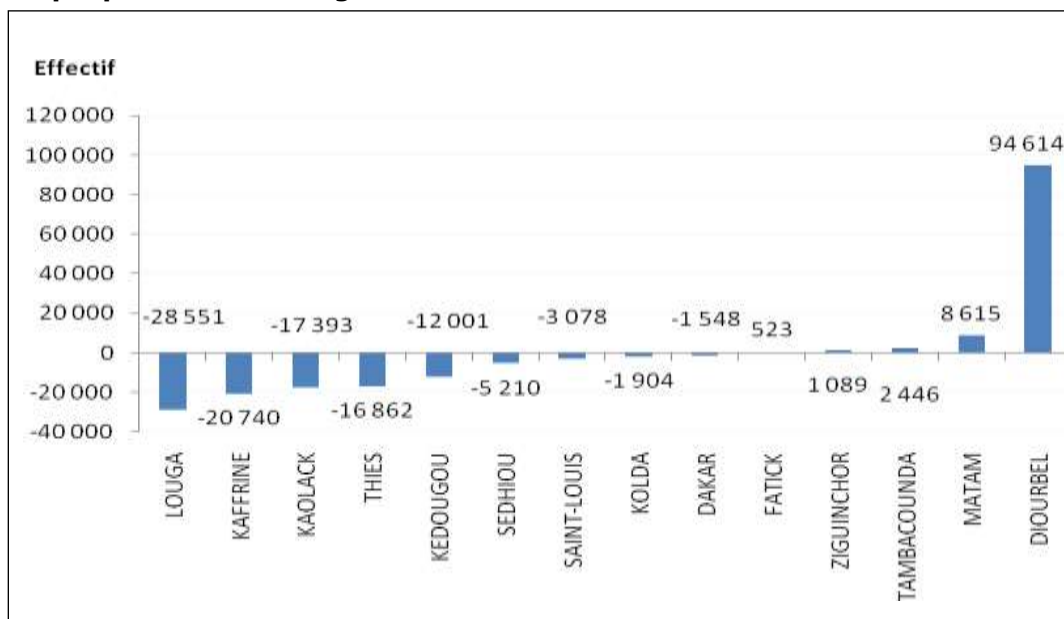
L'examen des données du bilan migratoire montre que Dakar (-1 548), Kaffrine (-20 740), Kaolack (-17393), Thiès (-16 862) et Kédougou (-12001) sont les grandes régions déficitaires. On peut noter la situation déficitaire de la région de Dakar (-1 548) qui est le principal pôle d'attraction du pays.

Par contre, les régions excédentaires sont celles de Diourbel (+94 614), Matam (+8 615), Tambacounda (+2 446), Ziguinchor (+1 089) et Fatick (+523). En outre, Diourbel est de loin la région qui profite le plus de ces échanges migratoires (voir graphique ci-dessous).

Tableau 8.13 : Bilans ou soldes de la migration du moment (au cours d'une année) par région (Tableau annexe 8 d)

Région	Solde absolu	Solde relatif
DAKAR	-1 548	0,0
ZIGUINCHOR	1 089	0,2
DIOURBEL	94 614	6,6
SAINT-LOUIS	-3 078	-0,4
TAMBACOUNDA	2 446	0,4
KAOLACK	-17 393	-1,9
THIES	-16 862	-1,0
LOUGA	-28 551	-3,2
FATICK	523	0,0
KOLDA	-1 904	-0,3
MATAM	8 615	1,6
KAFFRINE	-20 740	-3,7
KEDOUGOU	-12 001	-7,8
SEDHIOU	-5 210	-1,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 8.5 : Solde migratoire au cours d'une année

: Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.3. MIGRATIONS INTERNATIONALES

Les immigrations durée de vie seront abordées dans un premier temps. Il s'agit des résidents qui sont nés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité. Ensuite, les immigrations seront étudiées en fonction de trois périodes de référence (au cours de 10 ans, 5 ans et 1 an). Enfin, les émigrations internationales seront étudiées en tenant compte de certaines caractéristiques.

Le Sénégal a accueilli 244 953 immigrants internationaux durée de vie. Les immigrants internationaux, au cours de 10 ans, étaient au nombre de 153 465. Il y a 5 et 1 an, ils étaient au nombre de 113 376 et 30 538 individus. En 2002, les immigrants durée de vie étaient estimés à 204 725 personnes, et les immigrants il y'a 5 ans à 72 478 personnes.

VIII.3.1. IMMIGRATION INTERNATIONALE

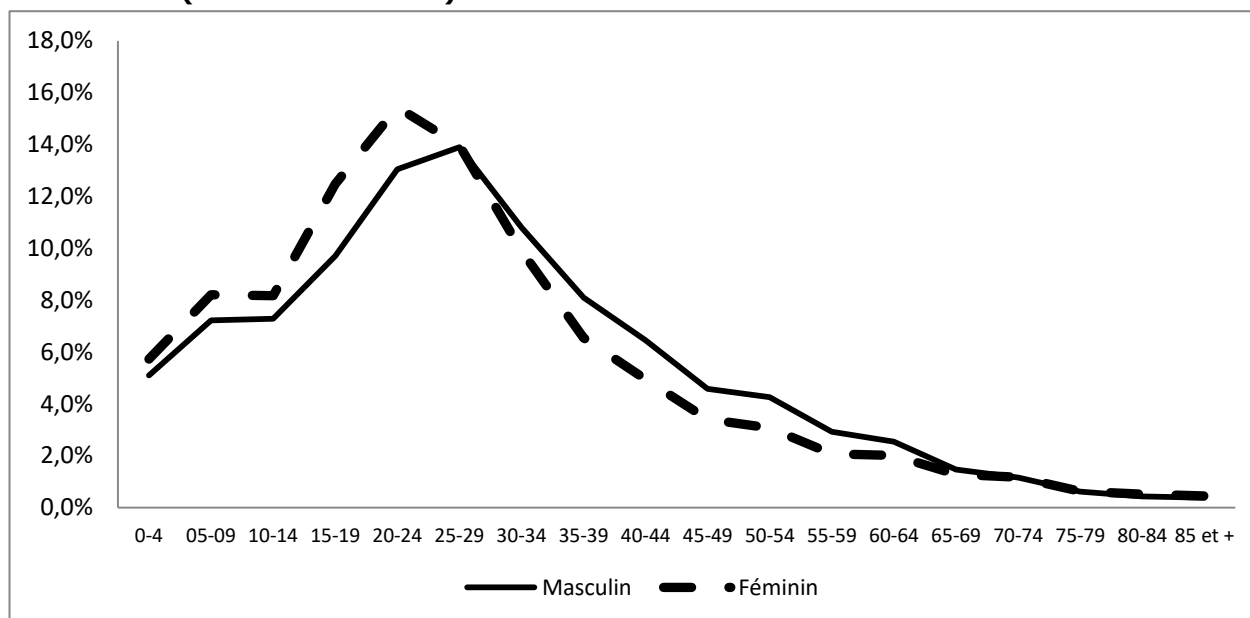
VIII.3.1.1. Immigration internationale durée de vie

Les immigrants internationaux durée de vie sont estimés à 244 953 individus, soit 2% de la population résidente.

Le graphique ci-dessous montre que les immigrations internationales durée de vie affectent tous les âges. On remarque cependant que les groupes d'âges jeunes sont plus concernés. Quel que soit le sexe, le groupe d'âges 20-24 ans est le plus concerné avec 14,2% (13,0% pour les hommes et 15,4% pour les femmes). Il est suivi des 25-29 ans avec 13,9% (13,9% pour les hommes et 14,0% pour les femmes). Le niveau

élevé de la migration dans le groupe d'âge 20-29 ans pourrait s'expliquer par la forte immigration scolaire depuis le début des années 2000. La migration féminine plus importante que celles des hommes jusqu'à 29 ans diminue à partir de 30 ans à l'avantage des hommes jusqu'aux âges reculés où les migrations sont faibles.

Graphique 8.6 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par groupe d'âges selon le sexe (annexe Tableau 8 f)



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le tableau ci-dessus montre qu'au niveau national, les hommes (53,1%) sont plus représentatifs que les femmes (46,9%). On note que cette situation se renverse aux âges reculés entre 80 et 84 ans et +85, à partir desquels les femmes représentent respectivement 51,3% et 51,0%. C'est entre 45 et 59 ans qu'on note les écarts les plus importants entre hommes et femmes en termes de migration.

Tableau 8.14 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âge	SEXE		Total	Effectifs
	Masculin	Féminin		
0-4	50,2%	49,8%	100,0%	13 202
5-9	49,9%	50,1%	100,0%	18 829
10-14	50,3%	49,7%	100,0%	18 864
15-19	46,8%	53,2%	100,0%	26 950
20-24	48,9%	51,1%	100,0%	34 704
25-29	53,0%	47,0%	100,0%	34 120
30-34	55,3%	44,7%	100,0%	25 423
35-39	58,4%	41,6%	100,0%	18 052
40-44	59,6%	40,4%	100,0%	14 075
45-49	60,4%	39,6%	100,0%	9 875
50-54	61,1%	38,9%	100,0%	9 075
55-59	61,5%	38,5%	100,0%	6 186
60-64	58,8%	41,2%	100,0%	5 625
65-69	56,3%	43,7%	100,0%	3 395
70-74	52,8%	47,2%	100,0%	2 858
75-79	52,7%	47,3%	100,0%	1 541
80-84	48,7%	51,3%	100,0%	1 161
+85	49,0%	51,0%	100,0%	1 018
Total	53,1%	46,9%	100,0%	244 953

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les immigrants internationaux durée de vie au Sénégal toutes nationalités confondues sont estimés à 244 949 individus. Ils sont essentiellement composés des Africains de l'Ouest (46,8%). Les Sénégalais nés à l'étranger représentent (45,6%).

La répartition des immigrants internationaux durée de vie montre que la plupart d'entre eux résident dans la région de Dakar avec 57,0%. Les autres régions d'accueil les plus importantes sont Ziguinchor (6,7%) et Kolda avec 6,1%. L'analyse de la distribution selon la nationalité révèle que, quelle que soit la nationalité, la région de Dakar accueille la quasi-totalité.

Tableau 8.15 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par région selon la nationalité

Nationalité	REGION														Total	Effectif	Pourcentage
	DAKAR	ZIGUINCHOR	DIOURBEL	SAINT-LOUIS	TAMBACOUNDA	KAOLACK	THIES	LOUGA	FATICK	KOLDA	MATAM	KAFFRINE	KEDOUGOU	SEDHIOU			
Sénégalais ¹⁴	46,0	7,3	2,8	4,5	6,3	4,5	5,9	0,9	2,8	8,2	4,4	2,3	2,0	2,2	100	111 700	45,6
Africains de l'Ouest	63,8	6,9	1,1	1,7	5,9	1,9	4,9	0,6	0,9	5,0	1,3	0,5	4,5	0,9	100	114 517	46,8
Africains du Centre	92,6	0,9	0,4	1,3	0,6	0,5	2,3	0,1	0,1	0,5	0,8	0,1	0,1	0,0	100	6 486	2,6
Africains du Nord	90,8	1,0	0,3	1,6	0,2	0,1	4,9	0,3	0,0	0,4	0,2	0,0	0,0	0,4	100	1 089	0,4
Autres Africains	94,3	0,8	0,2	1,1	0,2	0,6	1,5	0,0	0,0	0,0	0,8	0,2	0,2	0,0	100	473	0,2
Américains	82,9	1,0	0,7	1,3	0,2	1,9	8,1	1,0	0,5	0,5	0,1	0,5	1,0	0,6	100	1 763	0,7
Asiatiques	91,5	0,0	0,6	3,5	0,0	0,9	0,0	3,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100	317	0,1
Européens	67,0	5,0	0,7	3,1	0,8	0,6	18,9	1,0	1,9	0,3	0,4	0,1	0,1	0,2	100	7 209	2,9
Orientaux	78,7	2,6	0,9	0,5	3,0	1,1	5,3	0,5	0,4	5,5	0,4	0,4	0,7	0,2	100	568	0,2
Autres	93,8	0,0	0,2	0,5	0,1	0,1	4,6	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4	0,0	100	827	0,3
Total	57,0	6,7	1,8	3,0	5,7	3,0	5,7	0,7	1,8	6,1	2,7	1,3	3,0	1,4	100	244 949	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'évolution des volumes des immigrants internationaux durée de vie met en évidence une forte baisse du retour des Sénégalais au pays. Les effectifs sont passés de 160 370 en 2002, soit 78% des immigrants internationaux durée de vie à 111 700 en 2013, soit 45,6%. Par contre, on note un afflux massif des Africains de l'Ouest, leur effectif étant passé de 32 787 en 2002, soit 16%, à 114 517 en 2013, soit 46,7%.

¹⁴ Il s'agit des Sénégalais nés à l'étranger.

Tableau 8.16 : Evolution du volume des immigrations internationales durée de vie depuis le RGPH de 2002

Nationalité	2002		2013	
	Effectif	%	Effectif	%
Sénégalais	160370	78,3	111 700	45,6
Africains de l'Ouest	32787	16,0	114 517	46,8
Africains du Centre	3774	1,8	6 486	2,6
Africains du Nord	710	0,3	1 089	0,4
Autres Africains	240	0,1	473	0,2
Américains	548	0,3	1 763	0,7
Asiatiques	336	0,2	317	0,1
Européens	3993	2,0	7 209	2,9
Orientaux	794	0,4	568	0,2
Autres	1173	0,6	827	0,3
Ensemble	204725	100	244 949	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.3.1.2. Immigrations internationales au cours de cinq et dix ans

Les immigrations internationales il y'a 5 ans étaient estimés à 113376 individus, soit 1% de la population résidente.

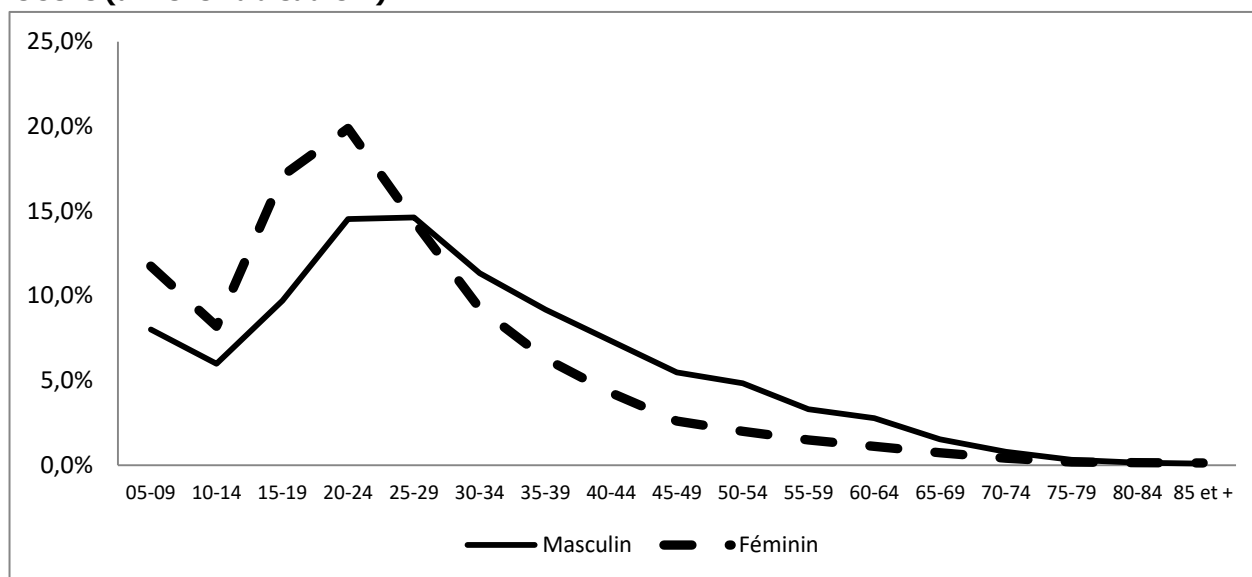
a) Immigrations internationales au cours de cinq ans

Le graphique ci-dessous montre que les immigrations il y'a 5 ans concernaient en majeure partie des personnes jeunes âgées entre 20 et 34 ans. Les groupes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans totalisaient respectivement 16,7% et 14,4% des effectifs ; les 30-34 ans représentant 10,5%.

Selon le sexe, on note que les groupes d'âges 15-19 ans et 20-24 ans représentaient 17,1% et 19,9% chez les femmes et respectivement 9,7% et 14,5% chez les hommes. Entre 05 et 14 ans, on note une baisse des migrations chez les hommes et chez les femmes, puis une reprise des flux à partir de 14 ans. Ce qui pourrait s'expliquer par la migration des enfants de bas âge avec leurs parents. Situé à 8% chez les hommes et 11,7% chez les femmes entre 5 et 9 ans, le pourcentage passe à 6% (hommes) et 8,2% (femmes) entre 10 et 14 ans.

La migration féminine reste plus importante entre 15 et 19 ans et 20 et 24 ans. Elle représente 17,1% et 19,9% pour les femmes contre 9,7% et 14,5% pour les hommes. A partir de 25 ans, la migration masculine reprend le dessus sur celle des femmes, et ce, jusqu'aux âges reculés.

Graphique 8.7 : Répartition des immigrants internationaux récents par groupe d'âge selon le sexe (annexe Tableau 8 h)



Source : ANSD, RGPHAE 2013

Tableau 8.17 : Répartition des immigrants internationaux récents par sexe selon le groupe d'âge

Groupe d'âges	SEXE		Total	Effectifs
	Masculin	Féminin		
5-9	49,9%	50,1%	100,0%	10 807
10-14	51,6%	48,4%	100,0%	7 805
15-19	45,4%	54,6%	100,0%	14 402
20-24	51,6%	48,4%	100,0%	18 938
25-29	59,7%	40,3%	100,0%	16 485
30-34	64,1%	35,9%	100,0%	11 886
35-39	68,1%	31,9%	100,0%	9 076
40-44	71,4%	28,6%	100,0%	6 900
45-49	75,4%	24,6%	100,0%	4 893
50-54	77,8%	22,2%	100,0%	4 181
55-59	76,4%	23,6%	100,0%	2 907
60-64	78,4%	21,6%	100,0%	2 393
65-69	75,2%	24,8%	100,0%	1 373
70-74	73,0%	27,0%	100,0%	729
75-79	71,9%	28,1%	100,0%	310
80-84	58,9%	41,1%	100,0%	168
+85	48,8%	51,2%	100,0%	123
Total	59,4%	40,6%	100,0%	113 376

Source : ANSD, RGPHAE 2013

Les immigrants internationaux récents (au cours de 5 années) étaient estimés à 113373 individus. La majorité d'entre eux sont des Africains de l'Ouest, soit 44,0 %. Les Européens avec 3,3% viennent en deuxième position, suivis des Africains du Centre avec 3,2 %.

En outre, la région de Dakar accueille la majeure partie des immigrants internationaux avec 51,1%, suivent les régions de Ziguinchor (8,2%) et de Thiès (6,3%). La même tendance est observée pour Dakar avec la répartition par nationalité. En effet, quelle que soit la nationalité, Dakar reçoit plus de migrants.

Le tableau ci-dessous montre qu'au niveau national, le poids des hommes est plus important (59,4%), alors que celui des femmes représente 40,6%. On note que les proportions de migrants parmi les femmes sont plus importantes aux âges reculés. Pour les groupes d'âges 70-74 ans, 75-79 ans, 80-84 ans, et +85 ans, ont enregistré respectivement 27,0%, 28,1%, 41,1% et 51,2%. Les écarts entre hommes et femmes deviennent plus importants entre 45 et 69 ans. Entre 45 et 49 ans, on enregistre respectivement 75,4% d'hommes contre 24,6 de femmes, tandis qu'entre 65 et 69 ans, on a respectivement 75,2% et 24,8%.

Tableau 8.18 : Répartition des immigrants internationaux par région et selon la nationalité

Nationalité	REGION														Total	Effectif	Pourcentage
	DAKAR	ZIGUINCHOR	DIOURBEL	SAINT-LOUIS	TAMBACOUNDA	KAOLACK	THIES	LOUGA	FATICK	KOLDA	MATAM	KAFRINE	KEDOUGOU	SEDHIOU			
Sénégalais	38,1	9,0	5,2	6,9	5,0	4,5	6,9	3,2	3,6	5,8	6,1	1,9	1,4	2,5	100,0	53 547	47,2
Africains de l'Ouest	58,9	8,6	1,1	1,7	6,2	2,0	5,1	0,7	1,2	6,0	1,4	0,6	5,3	1,3	100,0	49 830	44,0
Africains du Centre	93,7	0,7	0,3	1,2	0,4	0,4	2,1	0,0	0,1	0,5	0,6	0,1	0,1	0,0	100,0	3 705	3,3
Africains du Nord	90,0	1,5	0,2	0,9	0,0	0,0	5,3	0,2	0,0	0,8	0,4	0,0	0,0	0,8	100,0	528	0,5
Autres Africains	96,8	0,8	0,3	0,3	0,0	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	100,0	370	0,3
Américains	81,5	1,6	0,6	1,4	0,1	1,5	8,6	0,6	0,5	1,2	0,2	0,7	0,7	0,6	100,0	807	0,7
Asiatiques	86,6	0,0	0,6	5,1	0,0	1,9	0,0	5,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	157	0,1
Européens	65,5	4,3	0,8	3,9	1,1	0,5	20,2	0,5	1,4	0,5	0,7	0,1	0,2	0,2	100,0	3 668	3,2
Orientaux	74,5	4,1	2,1	1,4	2,1	1,4	4,8	0,7	0,0	6,9	0,7	0,0	0,7	0,7	100,0	145	0,1
Autres	94,2	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,5	0,0	100,0	616	0,5
Total	51,1	8,2	3,0	4,2	5,1	3,0	6,3	1,9	2,3	5,4	3,5	1,2	3,0	1,7	100,0	113 373	100,0

Source : ANSD, RGPHAE 2013

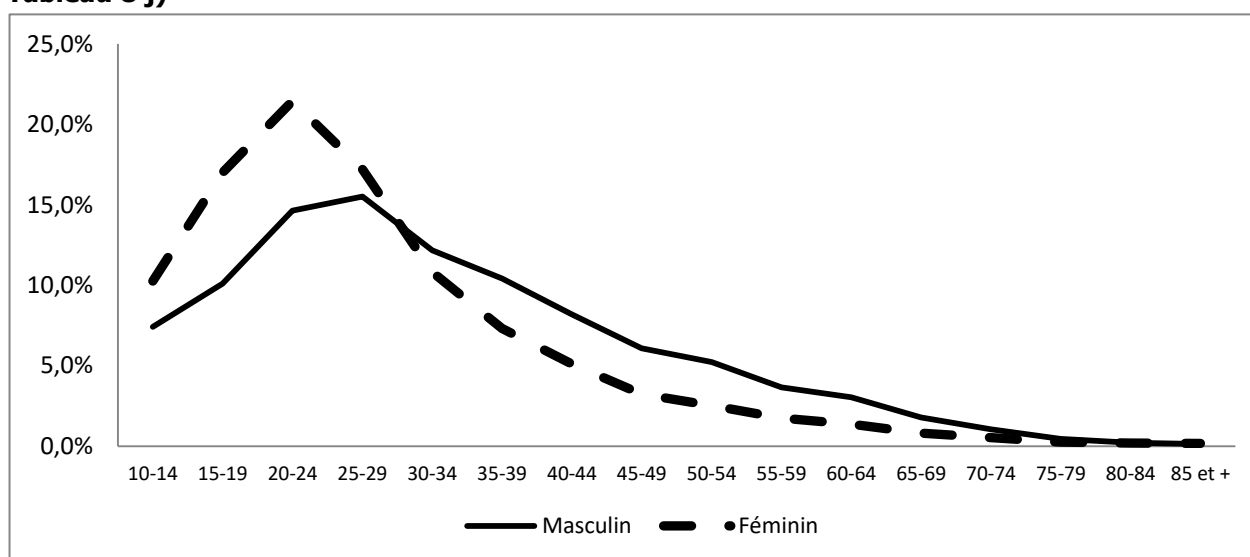
b) Immigration il y a dix ans

Les immigrants internationaux, il y a 10 ans, étaient estimés à 153 465 individus, soit 1% de la population résidente.

Le graphique ci-dessous montre que les immigrations internationales concernent en majeure partie les personnes âgées entre 15 et 34 ans. Les groupes d'âges 15-19 ans

et 20-24 ans totalisent respectivement 12,9% et 17,3%, suivis des 25-29 ans avec 17,4%. Selon le sexe, on note que les immigrations internationales sont plus précoces chez les femmes. Entre 10 et 14 ans, on enregistre 10,3%. Les groupes d'âge 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans sont plus représentatifs avec 17,0%, 21,4% et 17,2%. Pour les hommes, les 20-24 ans et 25-29 ans font respectivement 14,6% et 15,5%. Entre 10 et 29 ans, l'immigration féminine est plus importante que celle des hommes. Entre 10 et 14 ans, elle représente 10,3% contre 7,4% chez les hommes. Entre 25 et 29 ans, on enregistre 17,2% chez les femmes et 15,5% chez les hommes. A partir de 30 ans, la migration masculine prend le dessus, et ce, jusqu'aux âges reculés.

Graphique 8.8 : Répartition des immigrants internationaux par âge et selon le sexe (annexe Tableau 8 j)



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Au niveau national, on note que la proportion des hommes reste plus importante que celle des femmes, soit respectivement 59,7% et 40,3%. Les proportions des hommes sont plus importantes, quel que soit l'âge, à l'exception de 15-19 ans où la proportion des femmes est plus importante (53,2%).

Groupe d'âges	SEXE		Total	Effectifs
	Masculin	Féminin		
10-14	51,7%	48,3%	100,0%	13 134
15-19	46,8%	53,2%	100,0%	19 774
20-24	50,3%	49,7%	100,0%	26 668
25-29	57,2%	42,8%	100,0%	24 859
30-34	62,5%	37,5%	100,0%	17 838
35-39	67,8%	32,2%	100,0%	14 065
40-44	70,4%	29,6%	100,0%	10 652
45-49	73,5%	26,5%	100,0%	7 570
50-54	75,4%	24,6%	100,0%	6 354
55-59	75,7%	24,3%	100,0%	4 413
60-64	76,7%	23,3%	100,0%	3 628
65-69	76,6%	23,4%	100,0%	2 142
70-74	74,3%	25,7%	100,0%	1 284
75-79	72,1%	27,9%	100,0%	562
80-84	63,1%	36,9%	100,0%	306
+85	52,3%	47,7%	100,0%	216
Total	59,7%	40,3%	100,0%	153 465

Les immigrants internationaux au cours de 10 ans étaient estimés à 153 465 individus. La majorité d'entre eux viennent de l'Afrique de l'Ouest avec 43,9%, suivie de l'Europe avec 2,8% et de l'Afrique Centrale avec 3,2%.

Nationalité	REGION														Total	Effectif	Pourcentage
	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda	Matam	Kafrine	Kédougou	Sédhiou			
Sénégalais	38,3	10,2	4,6	6,2	5,1	4,4	6,5	2,7	3,5	6,5	5,9	2,0	1,6	2,5	100	73 781	48,1
Africains de l'Ouest	60,0	8,2	1,1	1,7	6,2	1,9	4,9	0,6	1,0	5,8	1,4	0,6	5,4	1,1	100	67 404	43,9
Africains du Centre	94,2	0,8	0,3	1,1	0,3	0,3	2,1	0,0	0,1	0,4	0,4	0,0	0,1	0,0	100	4 956	3,2
Africains du Nord	91,4	1,1	0,1	1,0	0,0	0,0	5,3	0,1	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	100	697	0,5
Autres Africains	96,4	0,7	0,0	0,7	0,0	0,5	0,7	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2	0,2	0,0	100	414	0,3
Américains	80,1	1,2	0,4	1,3	0,3	2,2	8,9	0,4	1,0	1,3	0,3	0,8	1,6	0,4	100	768	0,5
Asiatiques	89,4	0,0	0,9	3,5	0,0	1,3	0,0	4,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100	227	0,1
Européens	62,3	5,9	0,6	3,4	1,0	0,4	22,4	0,4	2,1	0,4	0,6	0,0	0,2	0,1	100	4 240	2,8
Orientaux	76,4	2,8	1,4	0,9	2,8	1,4	4,6	1,4	0,0	5,6	0,5	0,5	1,4	0,5	100	216	0,1
Autres	93,8	0,0	0,1	0,3	0,1	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,4	0,0	100	757	0,5
Total	51,3	8,7	2,7	3,9	5,2	3,0	6,1	1,6	2,2	5,7	3,5	1,2	3,2	1,7	100	153 460	100,0

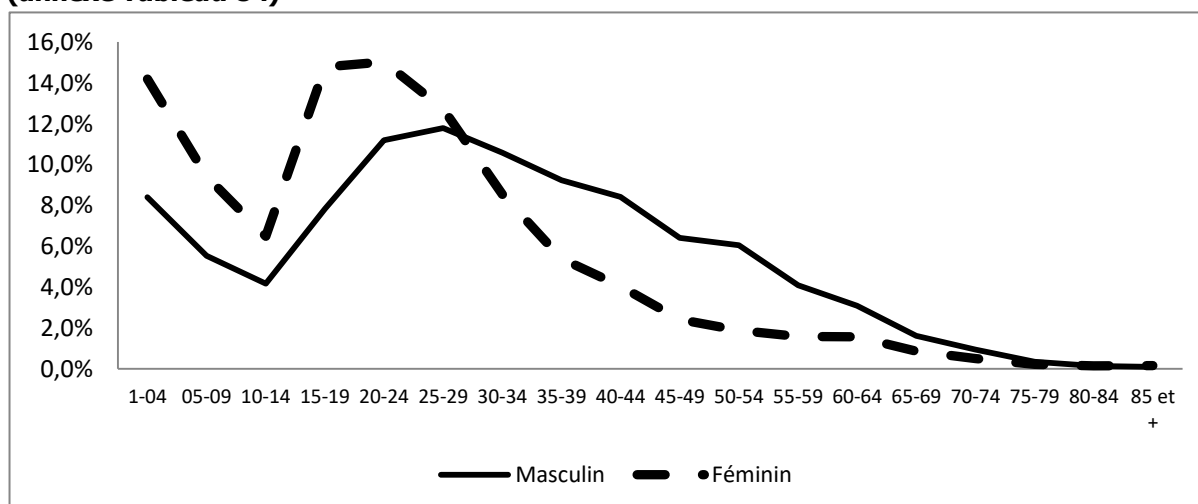
c) Immigration récente au cours d'une année

Les immigrants internationaux récents au cours d'une année sont estimés à 30 538 individus, soit 0,23% de la population résidente.

Le graphique ci-dessous montre, au niveau national, que les immigrations affectent plus les groupes d'âges jeunes de 10-14 et qui enregistrent 30 %. On note aussi la prédominance des hommes entre 5 et 20 ans. A partir des 20 ans, la migration des femmes prend le dessus sur celle des hommes, et ce, jusqu'aux âges très avancés.

Les immigrations il y'a 1 an concernent en majeure partie des personnes jeunes âgées entre 20 et 34 ans. Les groupes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans totalisent respectivement 12,6% et 12,1% des effectifs ; les 30-34 ans représentant 9,8%. Selon le sexe, on note que les groupes d'âges 20-24 et 25-29 ans représentent 15,0% et 12,7% chez les femmes et respectivement 11,2 % et 11,8% chez les hommes. Entre 30 et 34 ans, on enregistre 10,6% chez les hommes et 8,5% chez les femmes. Entre 1 et 14 ans, on note une baisse des migrations chez les hommes et chez les femmes, puis une reprise des flux à partir de 14 ans. Ce qui pourrait s'expliquer par la migration des enfants de bas âge avec leurs parents située à 8,4% chez les hommes et 14,2% chez les femmes entre 1 et 4 ans. Entre 5 et 9 ans, et 10 et 14 ans, le pourcentage passe à 5,5% à 9,4% et 4,2% à 6,5% respectivement pour les hommes et les femmes. La migration féminine reste plus importante jusqu'à 29 ans. Entre 1 et 4 ans, elle représente 14,2 contre 8,4% chez les hommes, tandis qu'entre 20 et 24 ans, elle représente 15% chez les femmes contre 11,2% chez les hommes. A partir de 30 ans, la migration masculine reprend le dessus sur celle des femmes, et ce, jusqu'aux âges reculés.

Graphique 8.9 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges (annexe Tableau 8 i)



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le tableau ci-dessous montre qu'au niveau national, la proportion des femmes reste plus faible que celle des hommes. On enregistre 62,8% pour les hommes contre 37,2% pour les femmes.

La proportion des femmes et des hommes reste égale entre 1 et 4 ans où elle représente 50%. Entre 5 et 9 ans, la proportion des femmes (50,2%) reste légèrement plus importante que celle des hommes (49,8%). Au-delà de 10 ans, la proportion des hommes devient plus importante que celles des femmes jusqu'aux âges reculés. Les écarts sont plus importants entre 45 et 59 ans. Entre 45 et 49 ans, on enregistre respectivement 18,2% chez les femmes et 81,8% chez les hommes tandis qu'entre 50 et 54 ans, on a 15,6% et 84,4%. Entre 55 et 59 ans, les proportions sont 81,3% pour les hommes et 18,7% pour les femmes.

Tableau 8.21 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âge	SEXE		Total	Effectifs
	Masculin	Féminin		
1-4	50,0%	50,0%	100,0%	3 223
5-9	49,8%	50,2%	100,0%	2 132
10-14	52,0%	48,0%	100,0%	1 538
15-19	47,2%	52,8%	100,0%	3 182
20-24	55,7%	44,3%	100,0%	3 855
25-29	61,0%	39,0%	100,0%	3 707
30-34	67,6%	32,4%	100,0%	3 001
35-39	74,3%	25,7%	100,0%	2 386
40-44	77,8%	22,2%	100,0%	2 073
45-49	81,8%	18,2%	100,0%	1 504
50-54	84,4%	15,6%	100,0%	1 376
55-59	81,3%	18,7%	100,0%	967
60-64	76,8%	23,2%	100,0%	772
65-69	76,0%	24,0%	100,0%	409
70-74	76,2%	23,8%	100,0%	239
75-79	72,3%	27,7%	100,0%	94
80-84	61,4%	38,6%	100,0%	44
+85	50,0%	50,0%	100,0%	36
Total	62,8%	37,2%	100,0%	30 538

Source : ANSD, RGPHAE 2013

Les Sénégalais nés à l'étranger sont en grande partie (54,3%) concernés par ce type de migration. Les Ouest africains représentent 37,4%. Les Africains du Centre sont estimés à 2,2 %. Les Européens représentent 4,1%.

Le tableau ci-dessous montre que 45,0 % des immigrants internationaux durée de vie accueillis par la Sénégal vivent à Dakar. Une redistribution entre les régions révèle que, quelque soit le lieu de provenance, la région de Dakar reçoit la quasi-totalité des immigrants internationaux.

Tableau 8.22 : Répartition des immigrants internationaux par région selon le pays d'origine

Nationalité	REGION														Total	Effectif	Pourcentage
	DAKAR	ZIGUINCHOR	DIOURBEL	SAINT-LOUIS	TAMBACOUNDA	KAOLACK	THIES	LOUGA	FATICK	KOLDA	MATAM	KAFFRINE	KEDOUGOU	SEDHIOU			
Sénégalais	31,2	4,9	7,8	9,2	8,0	4,3	7,0	5,7	3,2	6,9	7,0	1,4	1,0	2,5	100,0	16 575	54,3
Africains de l'Ouest	58,5	8,5	1,5	1,9	7,2	2,1	4,9	0,8	1,5	6,1	1,3	0,7	3,5	1,4	100,0	11 425	37,4
Africains du Centre	89,2	0,6	0,1	3,1	0,3	0,4	3,3	0,1	0,1	0,9	1,6	0,0	0,0	0,0	100,0	667	2,2
Africains du Nord	92,0	1,8	0,0	0,9	0,0	0,0	5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	112	0,4
Autres Africains	90,6	1,9	0,9	0,0	0,0	0,9	1,9	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	0,9	0,0	100,0	106	0,3
Américains	82,8	1,1	0,0	2,6	0,0	0,4	8,6	0,7	0,7	0,4	1,5	0,4	0,4	0,4	100,0	267	0,9
Asiatiques	95,5	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	22	0,1
Européens	60,3	3,7	1,7	3,7	2,7	0,8	22,6	1,4	1,2	0,5	0,6	0,0	0,3	0,4	100,0	1 259	4,1
Orientaux	77,4	0,0	3,2	6,5	0,0	3,2	6,5	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	31	0,1
Autres	91,5	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	0,0	100,0	71	0,2
Total	45,0	6,0	4,9	5,9	7,1	3,2	6,7	3,5	2,3	6,1	4,3	1,0	1,9	1,9	100,0	30 535	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.3.2. EMIGRATION INTERNATIONALE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Au cours du Recensement 2013, il a été demandé à chaque ménage si, au cours des 5 dernières années, il y a des personnes qui vivaient dans le ménage et qui sont parties à l'étranger pour une période d'au moins six mois. Toutefois, l'émigrant peut être retrouvé et recensé dans le ménage en tant que visiteur si la période de séjour n'excède pas six mois.

Les Sénégalais qui ont émigré au cours des 5 dernières années sont estimés à 164 901 individus, soit seulement 1,2% de la population résidente.

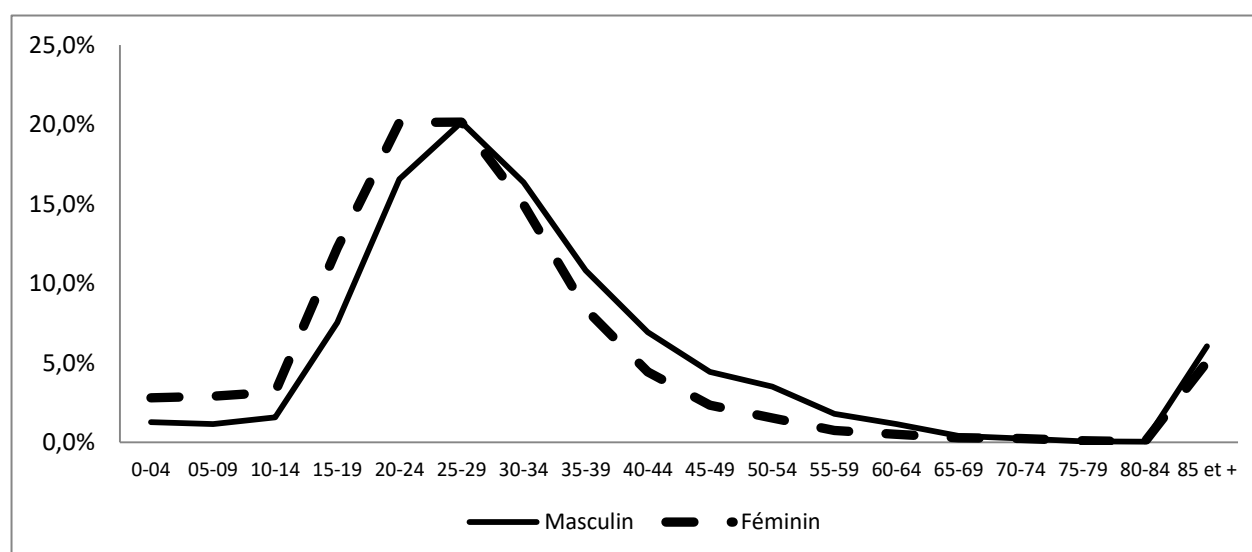
La répartition des émigrants par région de départ montre que Dakar enregistre les effectifs les plus importants avec 30,3%, suivie de Matam avec 13,8%. Les régions qui enregistrent les pourcentages les plus faibles sont Kédougou et Kaffrine avec respectivement 0,5% et 1,2%.

Tableau 8.23 : Répartition des émigrants internationaux par région

Régions	Effectifs	Pourcentage
Dakar	49 898	30,3
Ziguinchor	4 467	2,7
Diourbel	15 357	9,3
Saint-Louis	15 765	9,6
Tambacounda	9 278	5,6
Kaolack	5 748	3,5
Thiès	14 616	8,9
Louga	7 815	4,7
Fatick	3 883	2,4
Kolda	8 436	5,1
Matam	22 735	13,8
Kaffrine	1 936	1,2
Kédougou	869	0,5
Sédhiou	4 098	2,5
Total	164 901	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse de la courbe ci-dessous de la répartition des émigrants internationaux par groupe d'âges quinquennaux montre que les Sénégalais partent plus en émigration entre 20 et 30 ans. Entre 20 et 24 ans, on enregistre 16,6%, entre 25 et 29 ans, on a 20,1%, 16,4% entre 30 et 34 ans, et entre 35 et 39 ans, 10,8%. Aux âges avancés, les départs sont très faibles. A partir de 65 ans, on enregistre des pourcentages de départ inférieurs à 1%. Le redressement de la courbe à partir de 85 ans s'explique par l'effet cumulatif des effectifs des émigrants d'âge supérieur à 85 ans.

Graphique 8.10 : Répartition des émigrants internationaux par âge selon le sexe (annexe Tableau 8 n)

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Au niveau national, on note que le poids des hommes est plus élevé parmi les émigrants que celui des femmes. On enregistre respectivement 82,9% et 17,1%.

L'analyse par sexe et selon l'âge montre que chez les femmes, les départs sont plus importants entre 20-24 et 25-29 ans avec respectivement 20,0% et 17,1%. Pour ces mêmes groupes d'âge on a respectivement, 80,0% et 82,9% pour les hommes. Cette situation est plus accentuée entre 45 et 65 ans où les hommes représentent plus de 90%.

Tableau 8.24 : Répartition des émigrants internationaux par sexe selon l'âge au départ

Groupe d'âge	SEXE		Total	Effectifs
	Masculin	Féminin		
0-4	68,8%	31,2%	100	2 529
5-9	65,6%	34,4%	100	2 377
10-14	70,5%	29,5%	100	3 030
15-19	75,0%	25,0%	100	13 759
20-24	80,0%	20,0%	100	28 306
25-29	82,9%	17,1%	100	33 214
30-34	84,1%	15,9%	100	26 576
35-39	86,2%	13,8%	100	17 153
40-44	88,3%	11,7%	100	10 720
45-49	90,2%	9,8%	100	6 717
50-54	91,7%	8,3%	100	5 218
55-59	92,0%	8,0%	100	2 649
60-64	91,8%	8,2%	100	1 723
65-69	87,6%	12,4%	100	630
70-74	83,7%	16,3%	100	410
75-79	77,2%	22,8%	100	114
80-84	87,2%	12,8%	100	78
+85	85,3%	14,7%	100	9 698
Total	82,9	17,1	100	164 901

Source : ANSD, RGPHAE 2013

La répartition des émigrants internationaux par zone de destination montre que la plupart des émigrants sénégalais partent en Europe (44,5%), en Afrique de l'Ouest (27,5%) et en Afrique Centrale (11,5%). Les pays asiatiques (1,1%) et les pays de l'Orient (0,8%) sont moins prisés par les Sénégalais.

Tableau 8.25 : Répartition des émigrants internationaux par destination sous régionale

Pays de destination	Effectifs	Pourcentages
Afrique de l'Ouest	45 306	27,5
Afrique de Centre	18 970	11,5
Afrique du Nord	9 559	5,8
Autres pays africains	1 807	1,1
Amériques	3 727	2,3
Asie	363	0,2
Europe	73 320	44,5
Orient	1 382	0,8
Autres	10467	6,4
Total	164901	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le tableau ci-dessous montre que la France et l'Italie sont les principaux pays de destination des Sénégalais. Elles enregistrent respectivement 17,6% et 13,8%. La Mauritanie et l'Espagne accueillent 10 et 9,5% des émigrants.

Tableau 8.26 : Répartition des émigrants internationaux par pays de destination principale

Pays de destination	Effectifs	Pourcentage
Cameroun	1596	1,0
Canada	1980	1,2
Congo	6467	3,9
Côte d'Ivoire	7890	4,8
France	29 000	17,6
Gabon	7835	4,8
Gambie	9105	5,5
Espagne	15746	9,5
Guinée	2622	1,6
Italie	22 777	13,8
Mali	4833	2,9
Maroc	5928	3,6
Mauritanie	16 364	10,0
Autres destinations	32 758	19,8
Total	164 901	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les Sénégalais émigrent principalement pour quatre raisons : recherche de travail avec 73,4%, études et apprentissage avec 12,2%, raisons familiales avec 6,9% et mariage 3,3%.

Tableau 8.27 : Répartition des émigrants par principal motif de la migration

Principal motif	Effectifs	Pourcentage
Travail	121 089	73,4
Etude/apprentissage	20 056	12,2
Mariage	5 490	3,3
Raisons de santé	976	0,6
Raisons familiales	11 326	6,9
Ne sait pas	2 816	1,7
Non déterminé	3 149	1,9
Total	164 901	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Au départ, la plupart des Sénégalais qui émigrent (45,5%) sont sans niveau d'instruction. Ceux qui ont le niveau primaire représentent 18,3%. Par contre, les émigrants internationaux de niveaux supérieur et secondaire font respectivement 10,2 et 10,1%. Il convient de signaler la proportion non négligeable (6,0%) de personnes dont on n'a aucune information sur le niveau d'instruction.

Tableau 8.28 : Répartition des émigrants internationaux par niveau d'instruction au départ

Niveau d'instruction au départ		
	Effectifs	Pourcentage
Aucun	74 949	45,5
Elémentaire	30 121	18,3
Moyen	15 446	9,4
Secondaire	16 791	10,2
Supérieur	17 724	10,7
Ne sait pas	9 870	6,0
Total	164 901	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des émigrants internationaux par profession au départ montre que 19,1% était sans profession. Les élèves et étudiants représentaient 16,2 % et les cultivateurs 11,4%. Les commerçants et les agents commerciaux représentent respectivement 8,2%.

Tableau 8.29 : Répartition des émigrants internationaux par profession au départ

Profession	Effectifs	Pourcentage
Vendeurs à l'étal et sur les marchés	1 815	1,1
Agents de services commerciaux non classés ailleurs	7 278	4,4
Commerçants, magasins	13 544	8,2
Vendeurs non classés ailleurs	2 578	1,6
Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail	3 250	2,0
Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures	3 371	2,0
Maçons	4 324	2,6
Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur	2 100	1,3
Ebénistes, menuisiers et assimilés	2 798	1,7
Couseurs, brodeurs et assimilés	5 284	3,2
Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camion	4 132	2,5
Aides de ménage à domicile	2 606	1,6
Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)	2 052	1,2
Sans profession	31 536	19,1
Elèves/étudiants	26 772	16,2
Agriculteurs de subsistance	18 748	11,4
Autres	32 713	19,8
Total	164901	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.3.3. SOLDE MIGRATOIRE INTERNATIONAL RECENT (5 ANS)

Au niveau national, le solde migratoire international récent obtenu à l'issu du RGPHAE est déficitaire (-51 528). Au niveau régional seules les régions Dakar (+8 019), Ziguinchor (+4 829) et Kédougou (+2 524), ont un solde migratoire excédentaire. Les autres régions sont déficitaires, notamment : Matam (-18 717), Diourbel (-11 928) et Saint-Louis (-10 986) qui sont des zones traditionnellement d'émigration.

Tableau 8.30 : Solde migratoire international récent (5 ans) par région

Régions	Emigration internationale récente	Immigration internationale récente	Solde migratoire international récent
Dakar	49 898	57 917	8 019
Ziguinchor	4 467	9 296	4 829
Diourbel	15 357	3 429	-11 928
Saint-Louis	15 765	4 779	-10 986
Tambacounda	9 278	5 834	-3 444
Kaolack	5 748	3 420	-2 328
Thiès	14 616	7 184	-7 432
Louga	7 815	2 109	-5 706
Fatick	3 883	2 551	-1 332
Kolda	8 436	6 141	-2 295
Matam	22 735	4 018	-18 717
Kaffrine	1 936	1 318	-618
Kédougou	869	3 393	2 524
Sédhiou	4 098	1 984	-2 114
Total	164 901	113 373	-51 528

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.4. URBANISATION

La définition du concept d'urbain reste encore floue au Sénégal. L'idée communément admise, selon laquelle l'identification des zones urbaines se rapporte aux données de population, à l'habitat et à l'accès à l'essentiel des services sociaux de base, n'est pas nécessairement prise en compte. Les derniers recensements (1976, 1988 et 2002) ont toujours pris en compte la distribution des unités administratives préalablement identifiées comme villes ou communes urbaines.

Au Sénégal, les zones urbaines sont définies selon les besoins de la politique de décentralisation. En témoigne le nouveau découpage intervenu en 2008 qui a vu l'érection de certaines localités en communes, alors qu'une localité comme Touba, qui a toutes les caractéristiques d'une ville, est considérée comme rurale. Par conséquent, il est difficile d'opérer certaines comparaisons entre les communes du Sénégal. Toutefois, l'analyse des données issues du Recensement de 2013 qui suit permet de renseigner la tendance à l'urbanisation au Sénégal.

VIII.4.1. POPULATION URBAINE***VIII.4.1.1. Taux d'urbanisation par région***

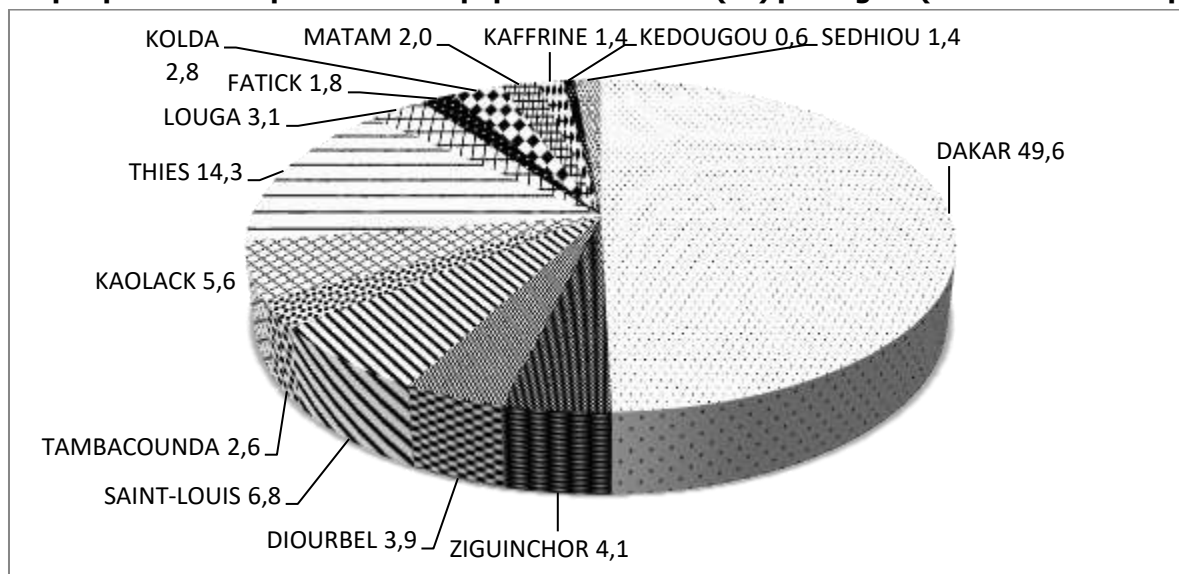
Phénomène universel, l'urbanisation a connu une accélération particulière en Afrique subsaharienne. La différence de niveau de développement économique entre milieux et la recherche d'emploi, de débouchés et d'une vie meilleure provoque surtout l'exode des jeunes vers les villes. La conséquence est une urbanisation galopante et anarchique. En effet, la population urbaine du Sénégal en 2013 est estimée à 6 102 800 habitants, soit un taux d'urbanisation de 45,2% contre 54,8% de ruraux. Or en 2002, le pays comptait 59,3% de ruraux contre 40,7% de citadins.

Tableau 8.31 : Répartition de la population résidente selon le milieu de résidence et la région

REGIONS	Urbain	Rural	Total	Urbain %	Rural %
DAKAR	3 026 316	110 880	3 137 196	96,5	3,5
ZIGUINCHOR	252 256	296 895	549 151	45,9	54,1
DIOURBEL	239 870	1 257 586	1 497 455	16,0	84,0
SAINT-LOUIS	412 037	496 905	908 942	45,3	54,7
TAMBACOUNDA	161 439	519 871	681 310	23,7	76,3
KAOLACK	338 760	622 115	960 875	35,3	64,7
THIES	872 112	916 752	1 788 864	48,8	51,2
LOUGA	189 682	684 511	874 193	21,7	78,3
FATICK	110 489	603 903	714 392	15,5	84,5
KOLDA	169 637	492 818	662 455	25,6	74,4
MATAM	119 784	442 754	562 539	21,3	78,7
KAFFRINE	85 877	481 115	566 992	15,1	84,9
KEDOUGOU	37 528	113 829	151 357	24,8	75,2
SEDHIOU	87 014	365 980	452 994	19,2	80,8
SENEGAL	6 102 800	7 405 915	13 508 715	45,2	54,8

Source : ANSD. RGPHAE 2013

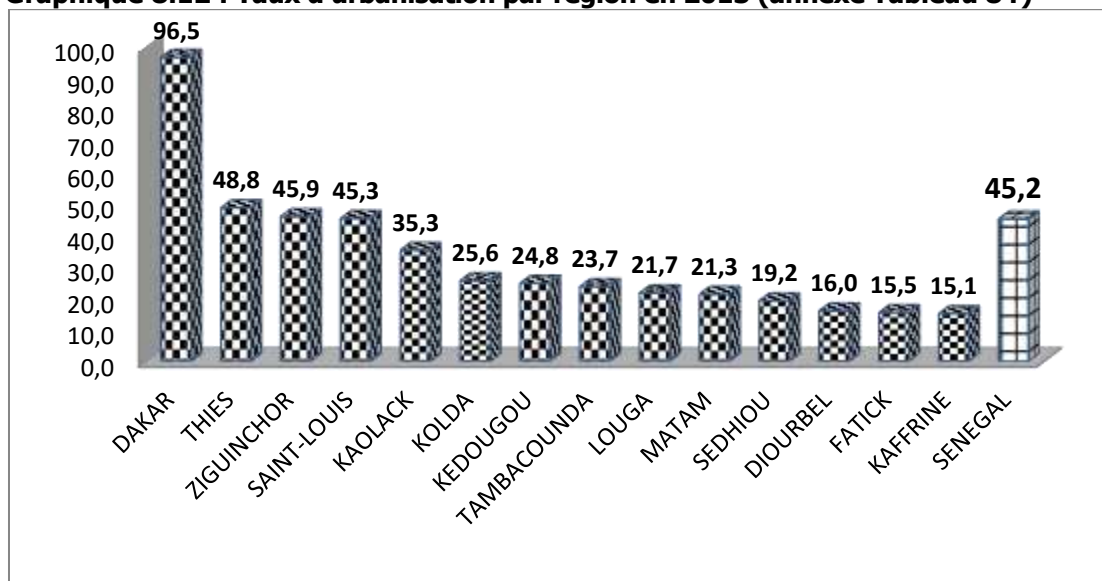
La population urbaine au Sénégal en 2013 représente 45,2% de la population totale. Ce niveau cache des disparités importantes entre les différentes régions du Sénégal. La région de Dakar concentre près de la moitié (49,6%) de la population urbaine du pays suivie de celle de Thiès (14,3%). Kédougou enregistre la proportion la plus faible de la population urbaine (0,6%).

Graphique 8.11 : Répartition de la population urbaine (%) par région (annexe Tableau 8 p)

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La structure de la population urbaine du Sénégal varie selon les régions. La répartition géographique de la population présente des inégalités selon les régions administratives. En effet, Dakar, capitale économique et administrative du pays, renferme 49,6% de la population urbaine (Tableau 8.31).

Avec un taux d'urbanisation de 96,4%, Dakar se caractérise par une urbanité très poussée. Les régions de Thiès (49%), Ziguinchor (46%) et de Saint-Louis (45,3%), disposent d'un taux d'urbanisation au-dessus de la moyenne nationale (45,2%). Suivent les régions de Kaolack (35,5%), Kolda (25,6%), Kédougou (24,8%) et Tamba (23,7%). Les régions de Kaffrine (15,1%), Fatick (15,5%) et Diourbel (16,0%) ont les plus faibles taux d'urbanisation.

Graphique 8.12 : Taux d'urbanisation par région en 2013 (annexe Tableau 8 r)

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Toutes les autres régions affichent un taux d'urbanisation inférieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, Diourbel (16,0%) affiche sa spécificité qui s'explique probablement par l'attraction de la communauté rurale de Touba Mosquée qui par sa fonction religieuse et culturelle polarise la région.

VIII.4.1.2. Effectif global par sexe et par âge de la population urbaine

La population urbaine est celle qui réside dans les communes. Elle est composée de 3 057 329 hommes et de 3 045 471 femmes, soit un rapport de masculinité de 100,5 hommes pour 100 femmes. On observe une presque égalité entre l'effectif des hommes et celui des femmes, soit une différence d'effectif de 11 859 en faveur des hommes. Or, le rapport global de masculinité était de 97 hommes pour 100 femmes, au recensement de 1988 et 96,9 hommes pour 100 femmes en 2002. Selon le sexe, on dénombre respectivement 50,1% et 49,9% d'hommes et de femmes vivant en milieu urbain.

La structure de la population urbaine du Sénégal présente des disparités selon les régions. En effet, le pourcentage d'hommes et de femmes illustre cette inégale répartition de la population urbaine selon le sexe.

Tableau 8.32 : Répartition de la population urbaine par région administrative selon le sexe

REGIONS	MILIEU URBAIN					Rapport masculinité
	Masculin		Total	Masculin %	Féminin %	
DAKAR	1 523 161	101,3	3 026 316	50,3	49,7	101,3
ZIGUINCHOR	127 746	102,6	252 256	50,6	49,4	102,6
DIOURBEL	114 166	90,8	239 870	47,6	52,4	90,8
SAINT-LOUIS	210 033	104,0	412 037	51,0	49,0	104,0
TAMBACOUNDA	82 182	103,7	161 439	50,9	49,1	103,7
KAOLACK	163 801	93,6	338 760	48,4	51,6	93,6
THIES	435 885	99,9	872 112	50,0	50,0	99,9
LOUGA	92 013	94,2	189 682	48,5	51,5	94,2
FATICK	53 715	94,6	110 489	48,6	51,4	94,6
KOLDA	86 558	104,2	169 637	51,0	49,0	104,2
MATAM	61 176	104,4	119 784	51,1	48,9	104,4
KAFFRINE	42 052	96,0	85 877	49,0	51,0	96,0
KEDOUGOU	19 704	110,6	37 528	52,5	47,5	110,6
SEDHIOU	45 136	107,8	87 014	51,9	48,1	107,8
TOTAL	3 057 329	100,4	6 102 800	50,1	49,9	100,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Par rapport aux unités administratives, seules les régions de Diourbel (52,4%), Kaolack (51,6%), Louga (51,5%), Fatick (51,4%) et Kaffrine (51,0%) présentent une situation où les femmes sont sensiblement plus nombreuses que les hommes. Les autres régions enregistrent un léger déficit de femmes, à l'exception de la région de Thiès où on a un équilibre entre les deux sexes.

L'examen de la structure par âge et sexe révèle que la population urbaine du Sénégal est jeune, puisque 57,3% ont moins de 25 ans et que seulement 3,4% ont plus de 65 ans. (Tableau 8.33).

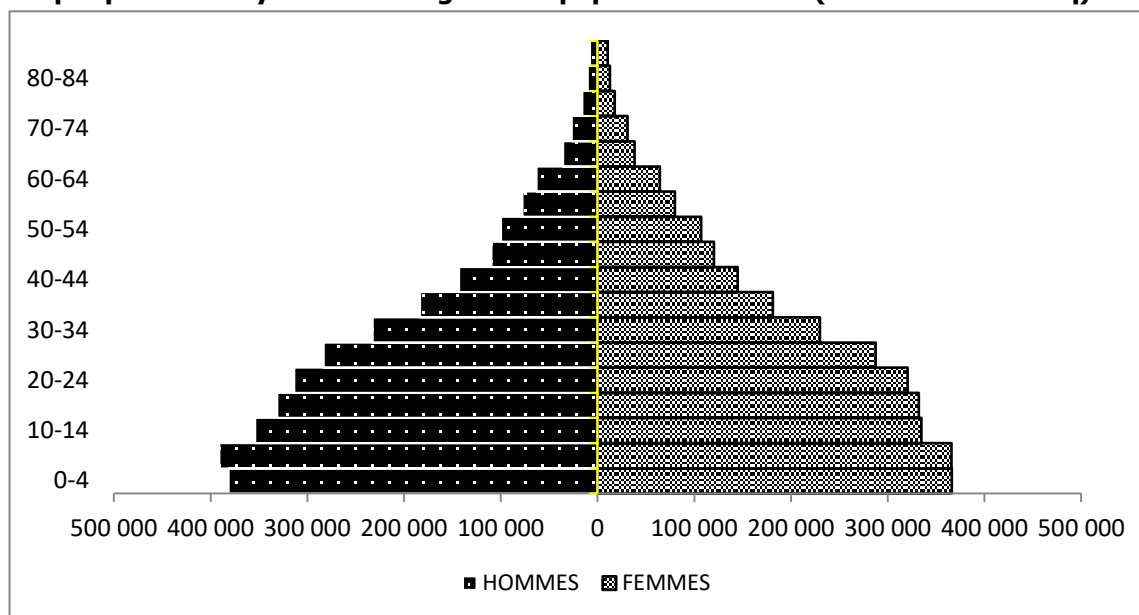
Les rapports de masculinité indiquent un renversement des tendances pour les groupes d'âge de 0 à 14 ans, où l'effectif des hommes est sensiblement un peu plus élevé. Mais on observe un quasi équilibre dans la tranche d'âge 15 à 44 ans. Cet équilibre s'estompe à partir de 45 ans où on note une prédominance des femmes qui peut s'expliquer par une espérance de vie plus longue pour la gent féminine (Tableau 8.33). Les variations régionales de la structure par sexe de la population sont à mettre en rapport avec les effets sélectifs des migrations internes qui affectent, de façon différentielle, les hommes et les femmes vivant dans une région donnée et selon les tranches d'âges.

Tableau 8.33 : Répartition de la population urbaine par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE		TOTAL	SEXE	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin
0-4	381 410	366 265	747 674	51,0	49,0
5-9	390 860	366 035	756 895	51,6	48,4
10-14	353 974	334 893	688 867	51,4	48,6
15-19	330 867	332 050	662 917	49,9	50,1
20-24	313 413	320 458	633 871	49,4	50,6
25-29	282 918	287 552	570 470	49,6	50,4
30-34	232 370	229 865	462 235	50,3	49,7
35-39	183 479	181 186	364 664	50,3	49,7
40-44	142 963	144 969	287 932	49,7	50,3
45-49	109 680	120 249	229 930	47,7	52,3
50-54	99 667	107 217	206 884	48,2	51,8
55-59	77 384	80 093	157 477	49,1	50,9
60-64	62 951	64 259	127 210	49,5	50,5
65-69	35 477	38 200	73 677	48,2	51,8
70-74	26 705	30 979	57 684	46,3	53,7
75-79	15 597	17 908	33 505	46,6	53,4
80-84	9 951	12 865	22 816	43,6	56,4
+85	7 663	10 427	18 090	42,4	57,6
TOTAL	3 057 329	3 045 471	6 102 800	50,1	49,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Malgré une prédominance des individus de sexe masculin aux âges compris entre 0 et 14 ans, l'allure de la pyramide des âges (graphique 8.13) présente une base élargie qui se rétrécit rapidement au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés. Elle rend compte de la jeunesse de la population : 57,2 % de la population urbaine a moins de 25 ans.

Graphique 8.13 : Pyramide des âges de la population urbaine (annexe Tableau 8 q)

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.4.1.3. Evolution du taux d'urbanisation de 1976 à 2013

Le Graphique 8. 14 indique qu'au cours des quatre dernières décennies, le taux d'urbanisation du Sénégal est passé de 34 % en 1976 à 39 % en 1988, 40,7 % en 2002 et 45,2% en 2013. Parallèlement, aux mêmes périodes, le taux d'accroissement moyen annuel de la population urbaine a augmenté de 5 points entre 1976 et 1988, de 1,7 point entre 1988 et 2002 et de 4,5 points entre 2002 et 2013. Ce qui montre une augmentation continue du taux d'urbanisation depuis 1976 qui, cependant, est inégalement répartie sur l'espace malgré les nouveaux découpages administratifs intervenus ces dix dernières années¹⁵.

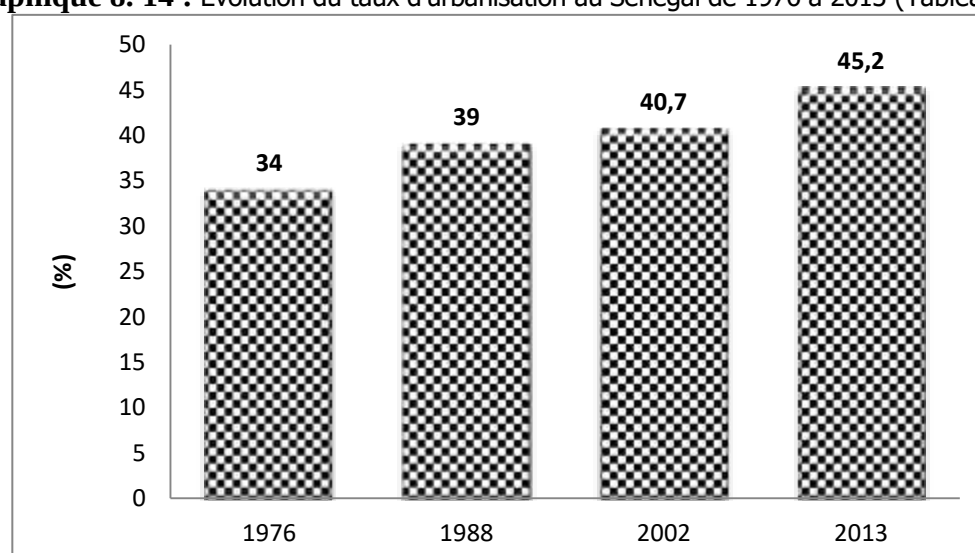
¹⁵ Avec les nouveaux découpages administratifs, le Sénégal est passé de 10 à 14 régions en passant par 11 régions. Aussi, il faudra tenir compte du rattachement de certaines localités à d'autres, de l'érection de certaines localités en régions, départements, ou en communes.

Tableau 8.34 : Evolution du taux d'urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2013

Régions	Evolution du Taux d'urbanisation de 1976 à 2013			
	1976	1988	2002	2013
DAKAR	96,3	96,5	97,2	96,4
ZIGUINCHOR	29,7	33,7	46,9	46,0
DIOURBEL	21	21,5	15,9	16,1
SAINT-LOUIS	23,4	27,1	36,7	45,7
TAMBACOUNDA	13,9	15,7	16,9	23,9
KAOLACK	20,7	23,0	23,3	35,5
THIES	29,0	34,0	42,7	49,0
LOUGA	11,5	14,9	18,4	22,0
FATICK	9,0	10,6	12,7	16,1
KOLDA	8,4	10,6	13,5	26,0
MATAM	*	*	13,7	22,1
KAFFRINE	*	*	*	15,8
KEDOUGOU	*	*	*	25,7
SEDHIOU	*	*	*	20,0
SENEGAL	34,0	39,0	40,7	45,2

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le développement des centres urbains absorbe une grande partie de la croissance de la population sénégalaise qui a plus que doublé en presque quatre décennies (4 958 085 habitants en 1976 à 12 851 561 habitants en 2013). Ce rythme de croissance de la population urbaine indique que les migrations restent intenses. Par conséquent, il faut gérer aujourd'hui les conséquences d'une forte croissance urbaine, du fait de l'inertie des phénomènes démographiques.

Graphique 8. 14 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2013 (Tableau 8 r)

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VIII.4.1.4. Typologie des centres urbains et répartition spatiale de la population urbaine

Le taux d'urbanisation (45,2%) cache d'énormes disparités régionales. La typologie des centres urbains et la distribution spatiale de la population urbaine démontrent l'existence d'une disparité dans le peuplement des unités administratives, en particulier par régions.

La typologie des communes varie en fonction de leur taille. En effet, on distingue différentes catégories de centres urbains en fonction de leurs effectifs. Ainsi, on dénombre au Sénégal 55 communes de moins de 10 000 habitants, 74 villes de 10 000 à 50 000 habitants, 24 villes de 50 000 à 100 000 habitants et 14 villes de plus de 100 000 habitants.

Tableau 8.35 : Répartition des communes selon la taille et la région

REGIONS	Moins de 10 000	10 000 à 50 000	50 000 à 100 000	Plus de 100 000	TOTAL
DAKAR	2	23	19	5	49
DIOURBEL		1	1	1	3
FATICK	3	6			9
KAFFRINE	2	3			5
KAOLACK	3	6		1	10
KEDOUGOU	2	1			3
KOLDA	5	3	1		9
LOUGA	3	3		1	7
MATAM	5	7			12
SAINT-LOUIS	13	5	1	1	20
SEDHIOU	7	3		1	11
TAMBACOUNDA	4	3			7
THIES	3	9	2	3	17
ZIGUINCHOR	3	1		1	5
Total général	55	74	24	14	167

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les grandes villes, c'est-à-dire celles de plus de 100 000 habitants, abritent 37,8% de la population urbaine. Or, les villes moyennes de 50 000 à 100 000 et de 10 000 à 50 000 abritent respectivement 29,2% et 28,1% de la population urbaine. Les petites communes abritent seulement 4,8% de cette population. Les plus grandes villes sont dans les régions de Dakar (5 villes de plus de 100 000 habitants), Thiès (3 villes de plus de 100 000 habitants), Ziguinchor, Saint-Louis, Kaolack et Louga (une ville de plus de 100 000 habitants pour chaque région).

Les villes de 10 000 à 100 000 habitants représentent respectivement 28,1% et 29,2% de la population urbaine, soit respectivement 12,7% et 13,2% de la population du pays.

Tableau 8.36 : Typologie des communes)

Taille commune	Population urbaine	% de la population du Sénégal	Répartition %
Moins de 10 000	295 771	2,2	4,8
10 000 à 50 000	1 717 606	12,7	28,1
50 000 à 100 000	1 782 825	13,2	29,2
100 000 à 150 000	710 035	5,3	11,6
150 000 à 200 000	513 380	3,8	8,4
200 000 à 250 000	1 083 183	8,0	17,7
TOTAL	6102800	45,2	100,0

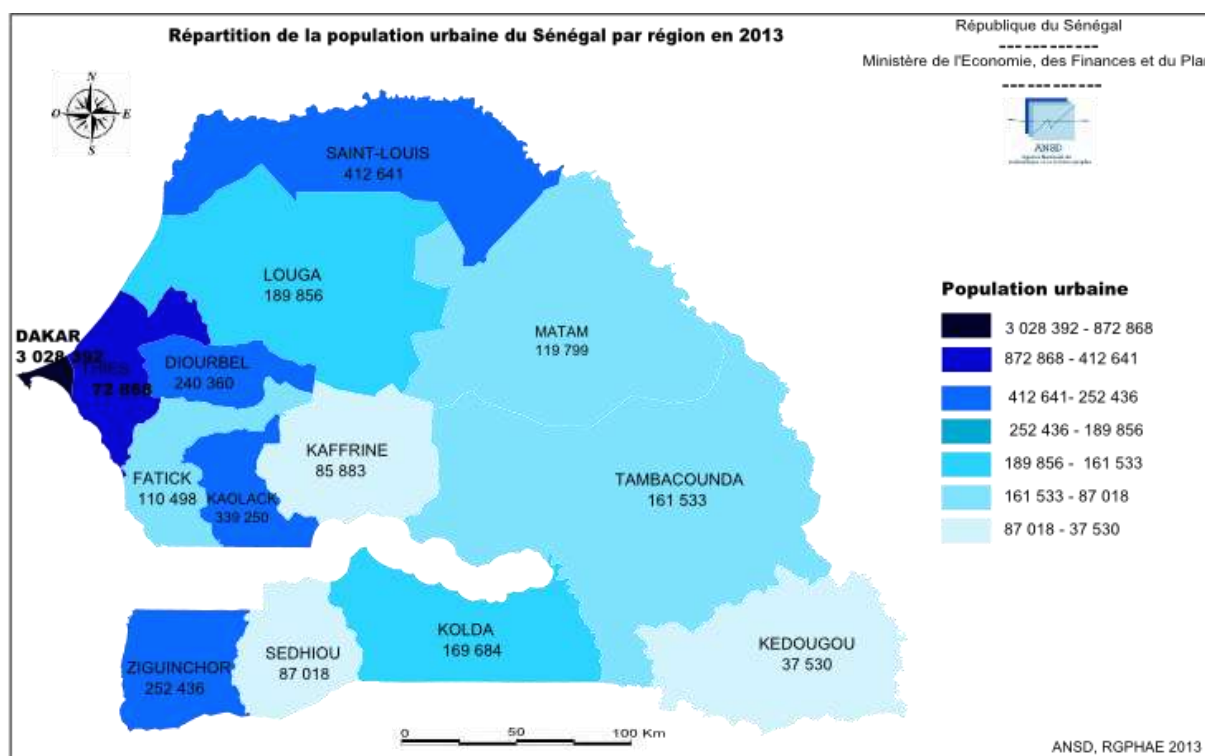
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Par rapport à la répartition spatiale de la population urbaine, Dakar, Thiès et Ziguinchor sont aussi les régions les plus urbanisées.

La disparité dans le peuplement des unités administratives est aussi visible dans la répartition spatiale de la population urbaine. L'urbanisation galopante est portée par les grandes villes comme Dakar, capitale administrative du pays, suivie de loin par Thiès et Ziguinchor. Les régions à fort potentiels économiques tels que Dakar, Thiès renfermeraient l'essentiel de la population urbaine. En effet, Dakar polarise presque la moitié de la population urbaine du pays avec 49,6%.

Pour rendre compte de la concentration ou de la dispersion de la population et avoir un meilleur aperçu de la répartition de la population, l'indicateur de densité est généralement utilisé. Il exprime le rapport entre l'effectif de la population et la superficie et mesure la pression qu'exercent les hommes sur un espace donné. La capitale concentre la plus forte densité de population, les services, les infrastructures, le pouvoir décisionnel et les richesses. L'importance de l'attractivité de Dakar s'apprécie au regard de la densité de population extrêmement élevée de la région. En effet, la région de Dakar reste la plus peuplée avec ses 3 139 325 habitants et présente une densité exceptionnelle de 5739 habitants au kilomètre carré (habitants/km²), alors que la densité moyenne du pays est de 69,0 habitants/km².

Les autres grands centres urbains Thiès, Saint-Louis, Kaolack, sont tous situés dans l'ouest du pays. La partie ouest est davantage peuplée et plus fortement urbanisée et industrialisée. On note une densification de plus en plus importante de l'occupation humaine du territoire national et un déséquilibre clair de la répartition spatiale de la population urbaine. Elle est concentrée à l'Ouest du pays et au Centre, tandis que l'Est, le Sud et le Nord sont faiblement peuplés.

Graphique 8.15 : Répartition spatiale de la population urbaine

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Cette forte concentration humaine dans les centres urbains de l'Ouest du pays crée des déséquilibres structurels déjà très prononcés et des dysfonctionnements défavorables à un développement harmonieux du Sénégal. La partie orientale, plus rurale, est donc moins urbanisée.

Le phénomène migratoire avec l'exode rural sont à l'origine de cette urbanisation. Aussi, la forte natalité et la polygamie qui ne sont plus seulement des faits ruraux, l'érection de certaines localités en communes contribuent également à cette urbanisation. Toutefois, cette urbanisation galopante s'accompagne de nombreux dysfonctionnements tels que l'accès aux services sociaux de base, à un toit décent avec la crise du logement, le problème des transports.

Toutefois, avec l'Acte 3 de la décentralisation, toutes les localités du Sénégal sont appelées à devenir des communes.

Conclusion

Au Sénégal, les migrants internes durée de vie sont estimés à 1 896 779 d'individus, soit 14,6% de la population, alors qu'en 2002, 15,3% des Sénégalais vivaient hors de leur lieu de naissance. Les régions de Dakar et de Diourbel et Thiès ont accueilli la majeure partie de ses flux migratoires soit respectivement 43,2%, 15,5% et 12,7%. Les régions les plus répulsives sont Ziguinchor, Kaolack, Louga et Fatick avec des indices de sortie de respectifs de 25,3%, 19,2%, 20,0%, et 19,4%.

Le bilan migratoire durée de vie montre que la région de Dakar a enregistré le solde migratoire le plus important (+573907) suivie de la région de Diourbel enregistre un bilan positif de (+94724). Les régions de Kaolack et de Louga affichent les soldes négatifs les plus importants (-123 156) et (-134437).

Il ressort des émigrations au cours des 5 dernières années que les Sénégalais, partis à l'étranger au cours des 5 dernières années, sont au nombre de 164 901, soit 1,2% de la population. Les destinations principales sont l'Europe (44,5%), les pays de l'Afrique de l'Ouest et les pays de l'Afrique Centrale (11,5%). Le motif principal de départ est le travail (73,4%).

Les migrations internationales montrent que le Sénégal a accueilli 244953 immigrants durée de vie, soit 2% de la population, qu'ils soient de nationalité sénégalaise ou non. Ces immigrants viennent pour l'essentiel de l'Afrique de l'Ouest, soit 46,8%. En effet, le Sénégal accueille chaque année de nombreux étrangers venus des pays politiquement instables de la sous-région Ouest africaine qui alimentent les villes. En effet, les migrations internes et internationales déversent de plus en plus de monde dans les rues des villes.

Le pays a connu de profondes mutations au cours de ces dernières décennies. Cette mutation est essentiellement caractérisée par le développement des territoires littoraux et la partie Ouest du pays fortement urbanisés et le sous équipement de la partie Est du pays rural plus touchée par la pauvreté. Au cours des trois dernières décennies, le taux d'urbanisation du Sénégal est passé de 34 % en 1976 à 39 % en 1988, à 40,7 % en 2002 et 45,2% en 2013. En somme, le Sénégal se caractérise globalement par une urbanisation galopante. Celle-ci pourrait être liée à l'intensité des échanges migratoires internes, mais aussi à la réforme de 2008 qui a vu l'érection de certaines localités rurales en communes.

L'urbanisation est un phénomène inéluctable qui transforme même la structure des Etats et dessine des besoins nouveaux pour les citoyens. Le phénomène urbain constitue une préoccupation majeure, même dans le cas des centres urbains moins peuplés, car le rythme de la croissance démographique est souvent sans rapport avec celui du développement des capacités de production économique de ces villes. Si la ville est nécessaire au développement économique, elle n'en pose pas moins de nombreux problèmes liés à l'habitat, au logement, au transport, à l'environnement, à l'accès aux services sociaux de base, etc. La gestion de la croissance urbaine, y compris la mise en place d'infrastructures et de services adéquats pour des citoyens de plus en plus nombreux et exigeants, doit être considérée comme une priorité des politiques publiques.



Tout le monde
compte !

Chapitre IX :

ETAT MATRIMONIAL-NUPTIALITE

Résumé

Au Sénégal, le mariage constitue la principale forme d'union et il demeure relativement précoce.

En effet, l'essentiel de la population célibataire a moins de 25 ans pour les hommes (76,6%) et moins de 20 ans (70,2) pour les femmes. Cet écart résulte notamment de la différence d'âge à l'entrée en union. Près de 50% des hommes mariés ont entre 25 et 45 ans, tandis qu'environ 56% des femmes ayant le même statut matrimonial ont entre 20 et 40 ans.

La polygamie est assez fréquente, elle concerne 23% des hommes et 44% des femmes mariées. La polygamie à deux épouses semble être la forme la plus répandue, puisqu'on observe une moyenne de 2,6 femmes pour un homme polygame.

Les ruptures d'union sont peu fréquentes, puisque moins de 5% de la population est concernée. Il s'agit pour l'essentiel de veuves. Moins de 1% des hommes se sont déclarés en situation de veuvage au moment du Recensement.

Contrairement aux naissances, les mariages restent peu déclarés au Sénégal. Les résultats dénotent que sept mariages sur dix (72%) ne sont pas déclarés à l'état civil. Cette situation s'observe particulièrement en milieu rural (88,4%) et dans certaines régions telles que Kafrine (93,7%), Tambacounda 91,0%) et Sédhiou (89,9%) où au moins 9 mariages sur dix ne sont pas célébrés à l'état civil. Les femmes analphabètes (87,9%) et sans niveau d'instruction (81,0%) sont les plus concernées et ce, quelle que soit la génération.

Introduction

Le mariage, institution sacrée dans toutes les sociétés traditionnelles, l'est de moins en moins dans les économies dites modernes. En effet, la libéralisation des mœurs a induit l'adoption de nouveaux comportements nuptiaux tels que le recul du mariage au profit de nouvelles formes d'unions en général moins contraignantes du point de vue légal, ou l'augmentation de l'âge d'entrée en union.

En outre, en Afrique, plus particulièrement au Sénégal, il constitue le lieu privilégié de constitution de la descendance. La croissance des naissances hors mariage, notamment chez les adolescentes, augure d'une désorganisation profonde de certaines sociétés africaines, d'ordinaire peu tolérantes à l'égard des comportements déviant la règle sociale.

En ce sens, l'étude de l'état matrimonial, c'est-à-dire la situation conjugale des individus, constitue un bon moyen de détection des changements sociaux au sein de la société. Toutefois, celle-ci est rendue difficile, notamment par la définition de ses composantes (le mariage en particulier).

En général, diverses formes de mariages légaux existent : le mariage civil, célébré par l'autorité administrative habilitée, le mariage religieux et le mariage coutumier. Ces trois peuvent se combiner et survenir à des dates différentes. Leur importance, autrement dit leur poids dans la vie culturelle, diffère d'une société à une autre.

Dans le cadre du RGPHAE, la question relative à la situation matrimoniale a été posée aux personnes âgées de plus de 9 ans. Chaque individu devait ainsi définir sa situation par rapport au mariage. Est marié tout individu uni à un autre de sexe différent selon les lois et règlements en vigueur, la religion ou les coutumes. Est célibataire toute personne qui n'a jamais été mariée.

L'objectif de ce chapitre est de décrire la situation matrimoniale à travers un exposé des niveaux des différents états la caractérisant. Il sera ainsi abordé tour à tour, la situation matrimoniale, la nuptialité, la polygamie et les ruptures d'union.

IX.1. SITUATION MATRIMONIALE

Cette sous section traite de la situation matrimoniale de la population sénégalaise résidente âgée de 12 ans ou plus en 2013, selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

IX.1.1. GENERALITES

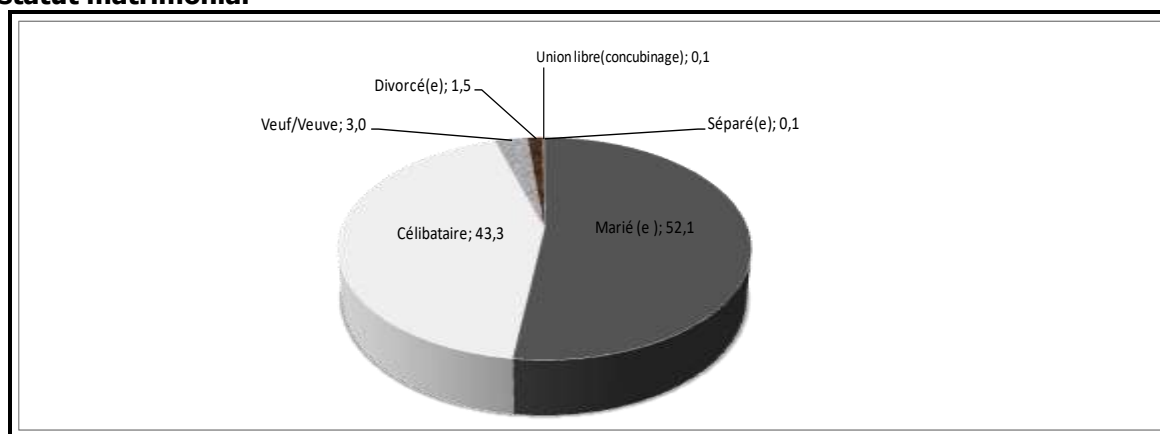
En 2013, 43,3% de la population sénégalaise âgée de 12 ans ou plus sont célibataires (contre 42,0 en 2002) et les personnes mariées y représentent 52,1% (contre 54,0 % en 2002). En outre, on compte au sein de cette population 3,0% de personnes en situation de veuvage et 1,5% de divorcés. Les autres statuts matrimoniaux (union libre, concubinage, séparé) restent marginaux au Sénégal (moins de 0,3%).

Les graphiques ci-dessous permettent de mettre en évidence la distribution de la population selon l'état matrimonial par sexe. Cette répartition laisse apparaître de grandes disparités.

Les hommes célibataires et les mariés représentent respectivement 53,0% et 45,7% (contre respectivement 24,8% et 23,1% en 2002). Le veuvage, le divorce comme les autres statuts matrimoniaux sont assez faibles chez les hommes. Par contre, chez les femmes, comme en 2002, il y a plus de mariées (58,0% contre 30,8% en 2002) que de célibataires (34,3% contre 17,2% en 2002). De plus, contrairement à la situation des hommes chez qui le veuvage, le divorce et les autres statuts matrimoniaux sont faibles, ceux-ci sont relativement plus importants chez les femmes, respectivement 5,4% (contre 2,4% en 2002), 2,1% (contre 0,8% en 2002) et 0,2% (contre 0,4% en 2002).

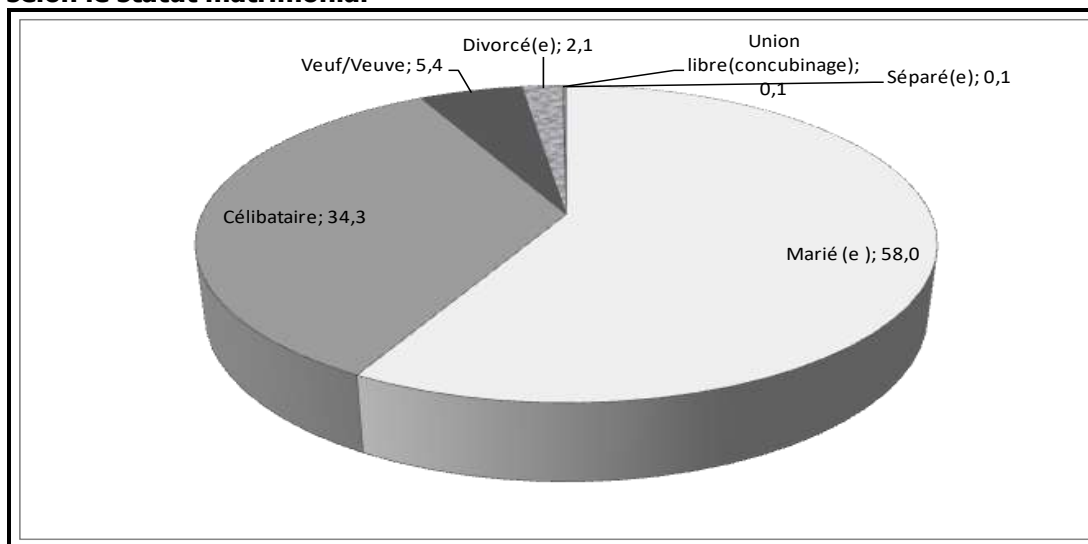
Les faibles proportions de veufs et de divorcés dans la population des hommes s'expliqueraient par la polygamie, le remariage mais aussi par l'écart d'âge entre conjoints qui prédisposerait les femmes au veuvage, étant donné qu'elles entrent en union avec des hommes qui sont plus âgés qu'elles.

Graphique 9.1 : Répartition en % de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial



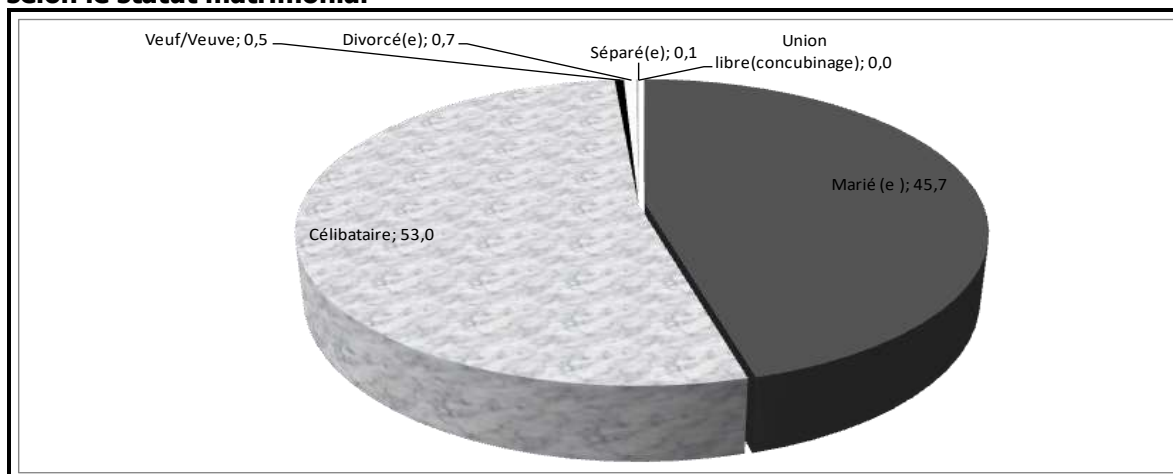
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 9.2 : Répartition en % de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 9.3 : Répartition en % de la population résidente masculine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial



Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.1.2. ANALYSE DE LA SITUATION MATRIMONIALE

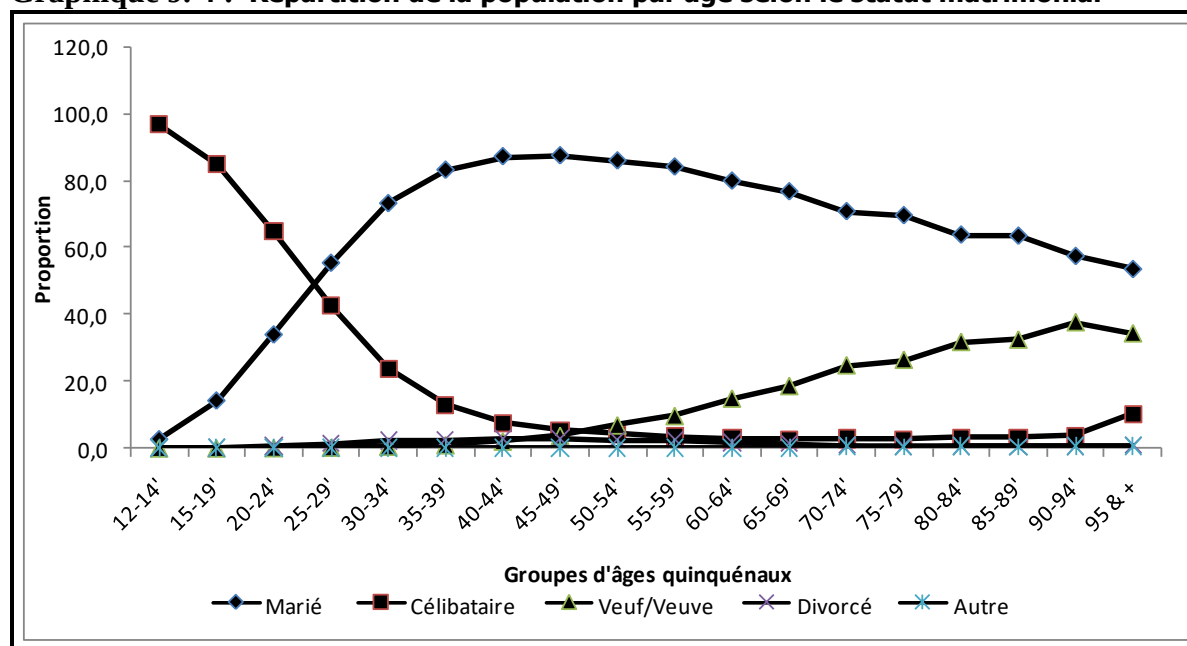
Dans cette section, il sera question de la répartition de l'état matrimonial selon deux variables sociodémographiques importantes, à savoir l'âge et le sexe mais aussi de l'analyse des célibataires et des personnes légalement mariées. En ce qui concerne les ruptures d'union, elles seront traitées plus loin.

IX.1.2.1. Situation matrimoniale selon l'âge

Il ressort de l'examen du Graphique 9. 4 que la proportion de célibataires tend à se réduire au fil des âges. Elle amorce une baisse rapide entre 12 et 34 ans, âge à partir duquel la courbe tend à plafonner. Toutefois, il faut signaler que le célibat subsiste même aux âges avancés, avec des proportions variant entre 2,8% et 3,6%.

La proportion des personnes mariées par âge évolue en sens inverse de celle des célibataires. Elle augmente jusqu'aux environs de 40-49 ans (87,4% pour le groupe d'âge 40-44 ans et 87,6% pour celui de 45-49 ans) où elle semble plafonner avant d'amorcer une baisse au fil des âges. Toutefois, le rythme de cette baisse est moins rapide que la hausse relevée aux jeunes âges. Cet effritement serait dû, notamment, à l'effet de la mortalité des conjoints qui installe de plus en plus de personnes dans une situation de veuvage. Le divorce et les autres statuts matrimoniaux restent des phénomènes qui touchent une frange infime de la population à tous les âges en 2013, comme ce fut d'ailleurs le cas en 2002.

Graphique 9. 4 : Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial



Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.1.2.2. Répartition de la situation matrimoniale selon l'âge et le sexe

L'analyse de la situation matrimoniale de la population résidente de 12 ans ou plus en 2013, selon le sexe, laisse apparaître des profils différents selon que l'on considère l'évolution d'un phénomène au sein d'une catégorie (homme ou femme) ou selon que l'on compare l'intensité de ce phénomène entre sexes. Ainsi, cette section examinera l'évolution des différentes situations matrimoniales selon l'âge. Il faut noter que l'état matrimonial de la population du Sénégal présente de très grandes disparités selon l'âge. L'examen du Tableau 9. 1 révèle que, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les proportions de célibataires diminuent rapidement avec l'âge. Ainsi, elles sont très importantes pour la tranche d'âge 12-14 ans (97,9% contre 82,7% en 2002 chez les hommes et 96,1% contre 83,8% en 2002 chez les femmes). S'agissant du groupe d'âges 30-34 ans, la proportion baisse et passe à 35,1% (contre 34,5% en 2002) pour les hommes et à 13,3% (contre 11,8% en 2002) pour les femmes. Une baisse continue de ces proportions est constatée jusqu'à l'âge de 54 ans, quel que soit le sexe. Ainsi, au delà de cet âge, celle des hommes reste inférieure à 4% et celle des femmes à 5%. Cette faible proportion des célibataires après 54 ans semble bien traduire une grande intensité de la nuptialité au sein de la population sénégalaise.

A l'inverse de l'évolution des proportions des célibataires qui diminuent avec l'âge, la variation de celles des personnes mariées augmente avec l'âge, jusqu'au groupe d'âges 60-64 ans, pour les hommes et au groupe d'âges 25-29 ans pour les femmes, puis elles baissent progressivement. A partir du groupe d'âges 30-34 ans, la proportion d'hommes légalement en union devient supérieure à celle des femmes. Cette inversion résulterait principalement du veuvage (ou du divorce) qui augmente progressivement avec l'âge. En outre, dans le cas de la polygamie, le décès (ou le divorce) d'une des conjointes ne met pas l'homme en situation de veuvage (ou de divorce). Il conserve en effet, son statut de marié.

Le rythme de croissance et l'intensité du veuvage sont davantage élevés chez les femmes comparativement aux hommes. Pour illustration, chez les hommes, le veuvage passe de 0,1% à 12,7% respectivement entre les tranches d'âges 12-14 ans et 90-94 ans. Chez les femmes, les proportions correspondantes sont de : 0,1% à 56,2%.

Ainsi, en 2013, aux âges avancés, c'est-à-dire au-delà de 90 ans, plus d'une femme sur deux est veuve et près d'un homme sur dix est veuf, résultats identiques à ceux obtenus en 2002.

Les proportions des divorcés et/ou séparés, généralement marginales, sont plus importantes chez les femmes, quel que soit l'âge. Elles tendent à croître au fil des âges jusqu'à 45-49 puis baissent progressivement pour atteindre 0,8% chez les hommes et 0,6% chez les femmes dans la tranche d'âges 85-89 ans.

Les autres formes d'union, bien que rares au Sénégal, augmentent aussi avec l'âge. Globalement, elles sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes. En effet, entre 12-35 ans, on ne note pas de très grandes différences de proportions entre hommes et femmes. Mais, à partir de 40 ans, la tendance s'inverse en faveur des femmes dont les proportions deviennent le double voire plus du triple de celles des hommes.

Tableau 9. 1 : Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe

AGE	Marié (e)		Célibataire		Veuf/Veuve		Divorcé(e)		Autres	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
12-14'	1,9	3,7	97,9	96,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
15-19'	3,9	24,5	95,8	74,9	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,1
20-24'	12,7	69,9	87,0	44,6	0,1	0,2	0,2	1,4	0,1	0,1
25-29'	35,1	87,2	64,3	23,6	0,1	0,4	0,4	2,4	0,1	0,1
30-34'	63,7	78,2	35,1	13,3	0,2	0,9	0,9	3,4	0,1	0,1
35-39'	80,3	64,9	18,1	8,1	0,3	1,7	1,3	4,0	0,1	0,2
40-44'	87,9	55,5	10,0	5,3	0,4	3,6	1,5	4,0	0,1	0,2
45-49'	90,6	41,8	6,9	4,1	0,6	6,6	1,7	4,1	0,1	0,2
50-54'	92,5	37,2	4,8	3,4	0,9	12,4	1,7	3,6	0,1	0,4
55-59'	93,6	23,4	3,6	3,1	1,1	18,4	1,7	3,3	0,1	0,4
60-64'	93,9	19,2	2,7	2,9	1,8	27,5	1,5	2,2	0,1	0,5
65-69'	93,8	9,6	2,4	3,1	2,4	34,9	1,3	1,6	0,1	0,5
70-74'	92,9	8,1	2,1	3,4	3,8	43,6	1,0	0,8	0,2	0,7
75-79'	92,2	3,7	1,9	3,3	4,9	48,1	0,8	0,7	0,2	0,6
80-84'	89,6	2,7	2,2	3,9	7,2	52,6	0,7	0,5	0,3	0,8
85-89'	87,7	1,0	2,3	3,5	9,1	56,0	0,5	0,5	0,3	0,6
90-94'	83,2	0,6	3,0	4,1	12,8	56,2	0,7	0,5	0,3	0,7
95 & +	71,9	0,5	14,5	7,7	12,2	48,2	0,9	0,9	0,5	0,9
Sénégal	45,7	58,0	53,0	34,3	0,5	5,4	0,7	2,1	0,1	0,2

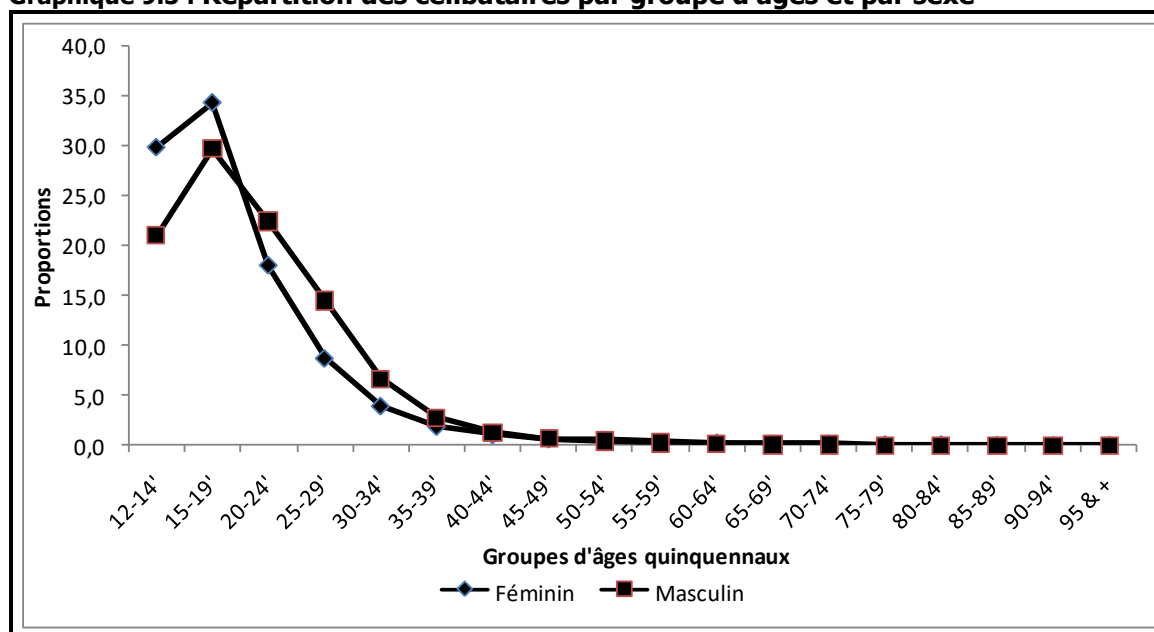
Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.1.2.3. Les célibataires

Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la proportion de célibataires diminue avec l'âge, comme l'illustre le Graphique 9.1 ci-après. Cette baisse est davantage accentuée chez les femmes, comparativement aux hommes. Mais au-delà de 40 ans, il y a presque autant de femmes que d'hommes ayant le statut de célibataires. En outre, le célibat semble disparaître aussi bien chez les femmes que chez les hommes âgés de plus de 50 ans.

Cette évolution semble traduire une augmentation rapide des mariages parmi les célibataires en général, et, en particulier, les femmes. Elle traduirait, en outre, la nature précoce et quasi-universelle des unions légalement constituées au Sénégal. Ainsi, au delà de 40 ans, il y a moins d'un célibataire sur dix. L'écart entre les hommes et les femmes semble donc traduire la précocité de la nuptialité des femmes par rapport à celle des hommes. Au-delà de 25 ans, pour les hommes, et de 30 ans, pour les femmes, la courbe baisse lentement, signe que la propension à une union diminue.

Graphique 9.5 : Répartition des célibataires par groupe d'âges et par sexe



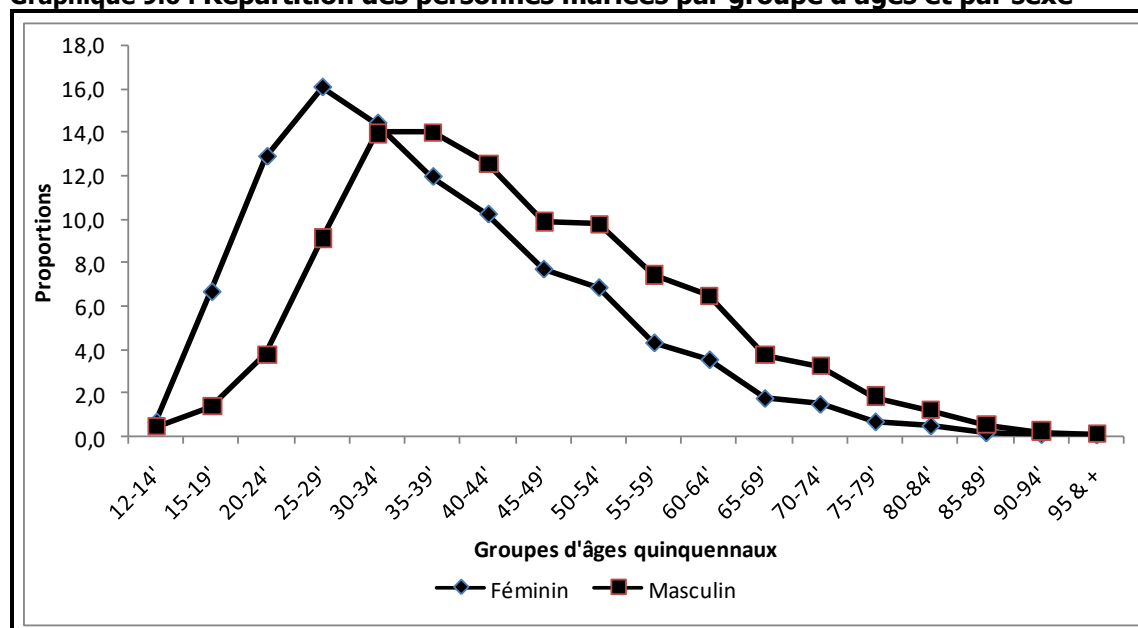
Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.1.2.4. Les personnes mariées

L'allure des courbes du Graphique 9.6 traduit bien l'existence d'un décalage entre les hommes et les femmes par rapport à leurs calendriers respectifs d'entrée en union. L'examen de ce dernier révèle que jusqu'à l'âge de 34 ans, les femmes connaissent une nuptialité plus intense que les hommes avec des proportions toujours plus

importantes. A partir de 35 ans, les hommes ont tendance à corriger leur retard et à enregistrer des proportions plus importantes de mariés.

Graphique 9.6 : Répartition des personnes mariées par groupe d'âges et par sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Cette situation s'expliquerait par le fait que les femmes, à ces âges-là, peuvent être souvent confrontées à une instabilité conjugale consécutive, soit à un divorce, soit à une situation de veuvage, alors que les hommes ont plus tendance, dans ces conditions, à contracter d'autres unions (remariage). Toutefois, dans certains cas, leur statut de marié-polygame ne permet pas, statistiquement, de bien déceler ces ruptures d'union à leur niveau.

IX.1.3. SITUATION MATRIMONIALE SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE

L'examen du Tableau 9.2 révèle que les citadins sont majoritairement des célibataires (56,5% contre 42% de mariés) alors que les citadines légalement mariées sont plus nombreuses que leurs homologues célibataires. La situation est identique en milieu rural, il y a légèrement plus de célibataires hommes (49,5% contre 45,4% de mariés) et davantage de femmes mariées (65,2% contre 28,4% de célibataires).

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, les proportions de divorcés, de veufs et des autres unions restent marginales, quel que soit le sexe.

Tableau 9.2 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial, le sexe et le milieu de résidence

Urbain						
Sexe	Statut matrimonial					
	Marié (e)	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Autres	Ensemble
Masculin	42,0	56,5	0,5	1,0	0,1	100
Féminin	50,3	40,7	5,7	3,2	0,1	100
Ensemble	46,2	48,4	3,1	2,1	0,1	100
Effectif	1964705	2058732	133346	91711	4878	4253373
Rural						
Masculin	49,4	49,5	0,6	0,4	0,1	100
Féminin	65,2	28,4	5,1	1,1	0,2	100
Ensemble	57,7	38,4	2,9	0,8	0,2	100
Effectif	2555636	1701636	130430	34574	7600	4429875

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse de la situation matrimoniale à partir du Tableau 9.3 révèle une forte disparité régionale. La plus grande proportion de mariés est notée au niveau de la région de Kaffrine (61,8%), suivie des régions de Kédougou (61,1%), Kolda (59,3%) Tambacounda (58,8%), Diourbel (58,6%) et Louga (58,4%). Les régions de Ziguinchor (40,5%) et de Dakar (46,2%) comptent les plus faibles proportions de personnes légalement mariées.

Comme en 2002, la tendance observée chez les mariés s'est inversée chez les célibataires. En effet, la région de Ziguinchor (54,1%) et celle de Dakar (48,5%) comptent les proportions les plus importantes de personnes célibataires, tandis que les régions de Kaffrine (34,6%) et de Kédougou (35,8%) comptent les proportions les plus faibles.

Les divorcés sont plus nombreux dans la région de Dakar (2,5%). Elle est suivie par les régions de Matam et Saint-Louis avec 1,5% chacune (identique à la moyenne nationale). La région de Sédhiou avec 0,5% enregistre la plus faible proportion de personnes divorcées suivie de Kédougou et Kaffrine avec 0,7% chacune.

Pour les veufs, la région de Ziguinchor se classe devant avec 4,1% suivie des régions de Kaolack (3,6%) et de Fatick (3,5%). La région de Tambacounda, avec 2,3%, comptabilise la plus faible proportion de veufs.

Tableau 9.3 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par la région selon le statut matrimonial

Région	Statut matrimonial					
	Marié (e)	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Autres	Total
Dakar	46,2	48,5	2,8	2,5	0,1	2 276 283
Ziguinchor	40,5	54,1	4,1	1,3	0,1	370 544
Diourbel	58,6	37,1	3,1	1,1	0,3	913 050
Saint-Louis	52,9	42,3	3,4	1,5	0,1	575 218
Tambacounda	58,8	38,0	2,3	0,9	0,2	409 552
Kaolack	52,6	42,8	3,6	1,1	0,1	584 428
Thiès	49,6	46,1	3,0	1,2	0,1	1 168 568
Louga	58,4	37,7	2,9	1,0	0,2	549 566
Fatick	51,5	44,1	3,5	0,9	0,1	430 272
Kolda	59,3	37,5	2,4	0,8	0,3	395 165
Matam	56,8	38,2	3,4	1,5	0,2	331 538
Kaffrine	61,8	34,6	3,0	0,7	0,1	323 647
Kédougou	61,1	35,8	2,4	0,7	0,3	89 052
Sédhiou	53,3	43,3	3,0	0,5	0,1	266 364
Sénégal	52,2	43,3	3,0	1,5	0,1	8 683 248

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Quelle que soit la région, l'analyse selon le sexe révèle que les personnes mariées, veuves et divorcées sont majoritaires chez les femmes. Par contre, dans toutes les régions, les hommes sont minoritaires dans l'effectif des célibataires. Pour les deux cas, la situation est identique avec l'analyse au niveau national (Tableau 9.4).

Tableau 9.4 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par région selon le statut matrimonial et le sexe

Région	STATUT MATRIMONIAL											
	Marié (e)			Célibataire			Veuf/Veuve			Divorcé(e)		
	Hme	Fme	Effectif	Hme	Fme	Effectif	Hme	Fme	Effectif	Hme	Fme	Effectif
Dakar	46,8	53,2	1 048 861	55,9	44,1	1 104 356	8,0	92,0	63 861	22,8	77,2	56 872
Ziguinchor	43,8	56,2	149 628	58,7	41,3	200 323	10,1	89,9	15 096	28,6	71,4	4 966
Diourbel	38,1	61,9	533 740	55,9	44,1	338 572	8,5	91,5	28 684	25,9	74,1	9 634
Saint-Louis	42,6	57,4	304 078	57,3	42,7	242 895	7,0	93,0	19 266	20,3	79,7	8 424
Tambacounda	42,5	57,5	240 355	61,1	38,9	155 520	10,7	89,3	9 292	24,4	75,6	3 596
Kaolack	40,0	60,0	306 085	57,9	42,1	249 993	6,4	93,6	21 044	24,3	75,7	6 638
Thiès	42,9	57,1	579 081	57,4	42,6	538 624	8,6	91,4	35 240	27,0	73,0	14 425
Louga	41,5	58,5	320 104	58,2	41,8	207 082	9,0	91,0	16 037	22,7	77,3	5 426
Fatick	40,2	59,8	221 292	58,6	41,4	189 724	8,5	91,5	15 150	30,8	69,2	3 667
Kolda	41,9	58,1	233 618	62,1	37,9	148 063	11,4	88,6	9 287	28,6	71,4	3 204
Matam	39,0	61,0	188 233	58,9	41,1	126 521	5,7	94,3	11 152	12,6	87,4	5 035
Kaffrine	41,0	59,0	199 434	60,4	39,6	111 830	7,7	92,3	9 560	24,6	75,4	2 356
Kédougou	42,9	57,1	54 258	64,1	35,9	31 790	12,3	87,7	2 138	30,3	69,7	643
Sédhiou	40,2	59,8	141 575	61,4	38,6	115 074	7,5	92,5	7 969	30,4	69,6	1 400
Sénégal	42,4	57,6	4 520 341	57,7	42,3	3 760 368	8,3	91,7	263 776	23,8	76,2	126 286

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.2. NUPTIALITE

Compte tenu du caractère transversal des données recueillies lors du recensement de 2013, l'âge moyen à l'entrée en union des célibataires a pu être obtenu par la méthode indirecte de Hajnal. Cette dernière suppose que la nuptialité est stable, la mortalité et la migration indépendantes pour permettre de déterminer le temps moyen passé dans le célibat.

On constate ainsi qu'au Sénégal, les femmes entrent en union à 22,4 ans, tandis que les hommes se marient 7 ans plus tard (29,9 ans). Une croissance quasi régulière de cet âge est observée par rapport aux recensements passés. En effet, on constate en 2002 une hausse de l'âge moyen au mariage d'environ un point, quel que soit le sexe par rapport au recensement de 1988. En 2013, l'âge moyen à l'entrée en union s'est accru de 1,9 an pour les hommes et d'un an exactement pour les femmes. En effet, cet âge s'établissait en 2002 à 28,0 ans pour les hommes et 21,2 ans pour les femmes.

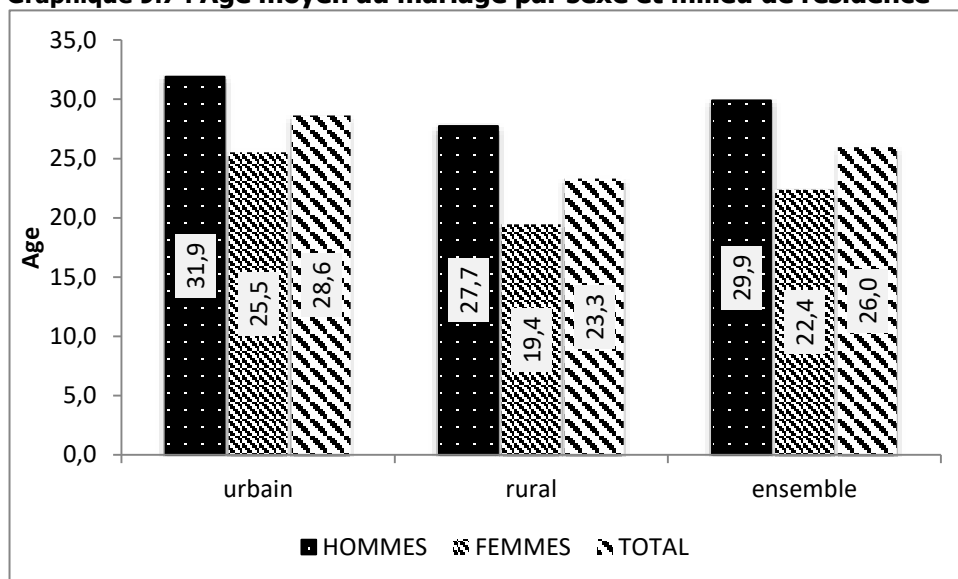
IX.2.1. NUPTIALITE ET REPARTITION SPATIALE

IX.2.1.1. Milieu de résidence

La répartition selon le milieu de résidence laisse apparaître une relative précocité des unions en milieu rural. En effet, pour un sexe donné, l'âge moyen au mariage est généralement plus faible en milieu rural. Le mariage y survient en moyenne à 19,4 ans pour les femmes et 27,7 ans pour les hommes. Les citadins, quant à eux, entrent en union à environ 24 ans pour les femmes et 31,9 ans pour les hommes. Un écart d'environ 4 ans pour les hommes et 6 ans pour les femmes est ainsi observé entre les milieux urbain et rural.

Comparé à 2002, une réduction considérable de cet écart en ce qui concerne les hommes est relevée. Cette dernière est imputable à une hausse significative de l'âge au mariage en milieu rural, passant de 26 ans en 2002 à 27,7 ans en 2013. Cela serait dû à la détérioration des conditions d'existence en milieu rural du fait notamment de l'irrégularité des pluies induisant de faibles récoltes.

Par ailleurs, il est à noter qu'à milieu identique, les hommes se marient généralement au moins six ans plus tard que les femmes, quel que soit le milieu de résidence (6,4 ans en milieu urbain et 8,3 ans en milieu rural).

Graphique 9.7 : Age moyen au mariage par sexe et milieu de résidence

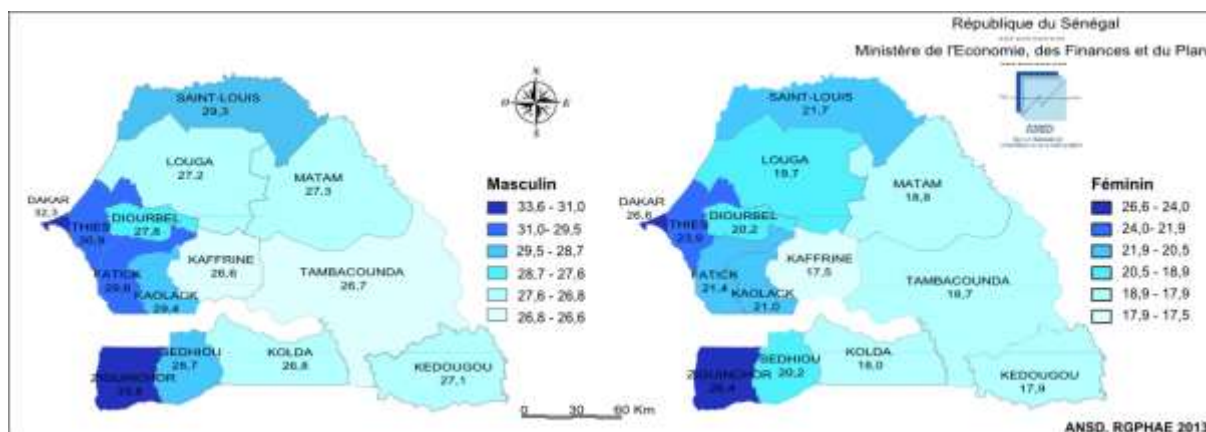
Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.2.1.2. Région

La précocité de l'entrée en union des femmes par rapport aux hommes s'observe également au niveau régional. En effet, quelle que soit la région, l'âge moyen au mariage des femmes est plus faible.

Par ailleurs, l'entrée en union la plus précoce pour les femmes s'observe à Kaffrine et Kédougou (respectivement 17,5 et 17,9 ans) tandis que pour les hommes, Kaffrine (26,6 ans), Kolda (26,8 ans) et Tambacounda (26,9 ans) enregistrent les plus faibles valeurs.

Les régions de Dakar, Ziguinchor et, dans une moindre mesure, Thiès se singularisent par l'entrée en union la plus tardive, quel que soit le sexe. En effet, les hommes s'y marient en général après 30 ans tandis que l'entrée en union des femmes survient au-delà de 23 ans le plus souvent (26,6 à Dakar, 26,4 à Ziguinchor et 23,9 à Thiès).

Graphique 9.8 : Age moyen au mariage par sexe et région

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.2.2. CELIBAT DEFINITIF

On parle de célibat définitif lorsqu'un individu atteint l'âge de 50 ans sans s'être jamais marié. Ce phénomène est relativement rare au Sénégal. Il concerne 3,4% des hommes âgés de 50 ans et plus et 3,3% des femmes du même âge. Rapportés aux seuls célibataires, cette tranche d'âge ne représente que 1,1% des hommes et 1,6% des femmes. Ce faible niveau du célibat définitif signifie que l'essentiel de la population sénégalaise, quel que soit le sexe, finit par se marier avant d'avoir 50 ans.

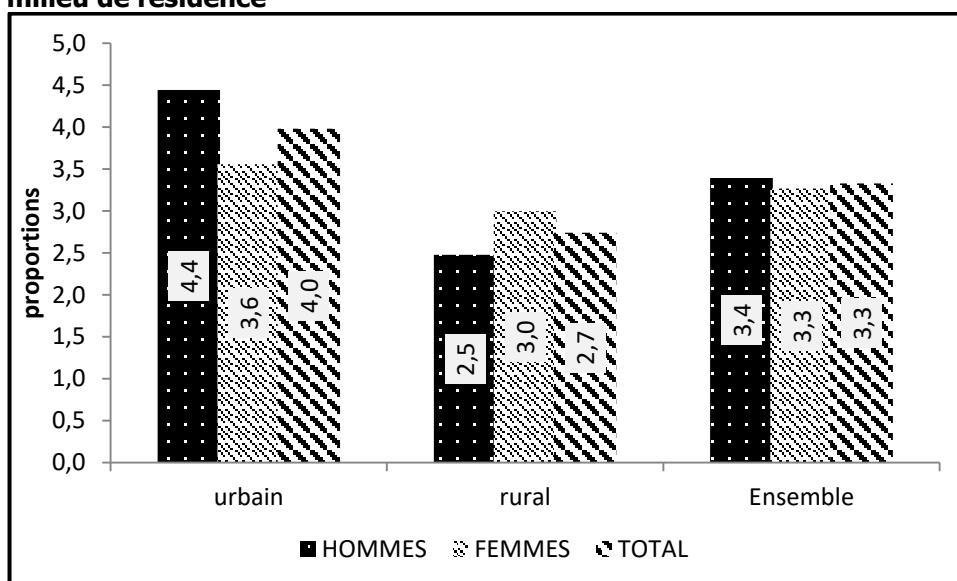
Ce phénomène semble plus fréquent en urbain. En effet, un peu plus de 4% de la population totale âgée de 50 ans et plus ne s'est jamais mariée en milieu urbain contre 2,7% en milieu rural. Pour un sexe donné, la fréquence de ce phénomène diffère selon le milieu. Il est plus fréquent de trouver des hommes célibataires en milieu urbain qu'en milieu rural. Ils représentent 4,4% de la population masculine âgée de 50 ans ou plus et 1,5% de la population masculine célibataire résidant en milieu urbain.

En ce qui concerne les femmes célibataires, leur poids démographique est plus important en milieu urbain dans la population de même sexe âgée de 50 ans ou plus. Toutefois, les célibataires rurales sont un peu plus nombreuses que les urbaines.

Le célibat définitif affecte de manière différente les régions. En effet, dans la population de 50 ans et plus, les célibataires représentent respectivement 6,3% et 4,5% des hommes à Ziguinchor et Dakar. A Matam, ce phénomène concerne 1,4% des hommes, ce qui correspond à la plus faible valeur. Pour les femmes, les proportions les plus fortes s'observent à Ziguinchor (4,2%) et Kaolack (3,9%). Dans les autres régions, en moyenne 2,6% des femmes de cette tranche d'âge sont concernées. Les écarts entre sexes sont assez variables.

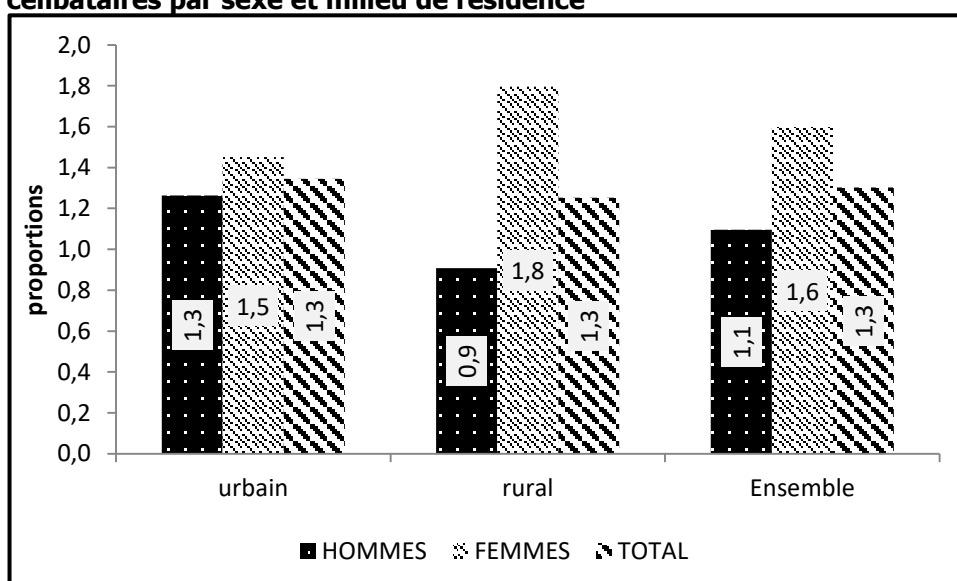
Lorsqu'on s'intéresse à la population des célibataires, quelle que soit la région, la proportion de célibataires définitifs est généralement plus forte chez les femmes. Les proportions les plus fortes s'observent à Kaolack (2,0%), Ziguinchor (2,0%), Matam (1,9%) et Kaffrine (1,9%) pour les femmes. Ziguinchor se caractérise par la plus forte proportion d'hommes célibataires à 50 ans. Entre les sexes, les écarts les plus faibles s'observent à Dakar, Thiès et Ziguinchor. A l'inverse, Matam et Kaolack se caractérisent par les écarts les plus importants.

Graphique 9.9 : Proportion de célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et milieu de résidence



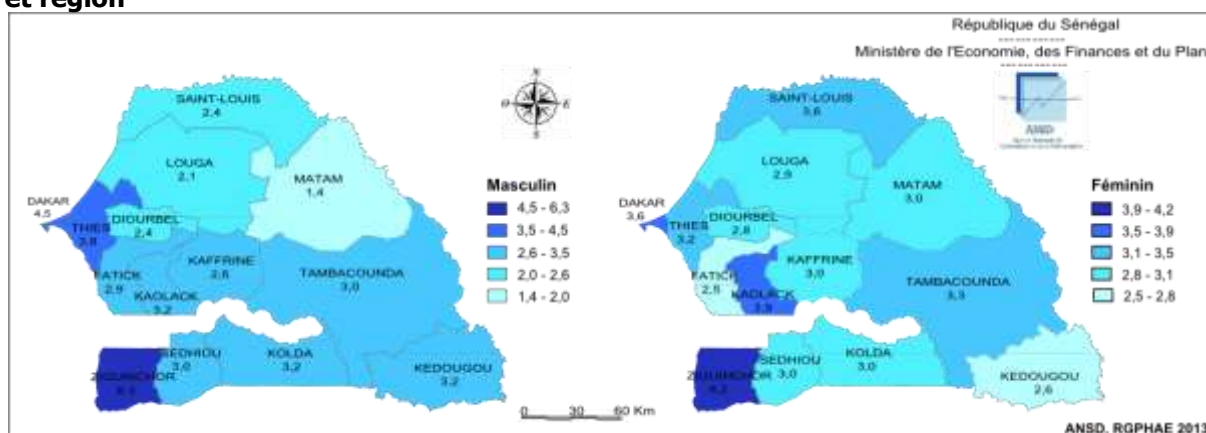
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 9.10 : Proportions de célibataires de 50 ans et plus dans la population de célibataires par sexe et milieu de résidence



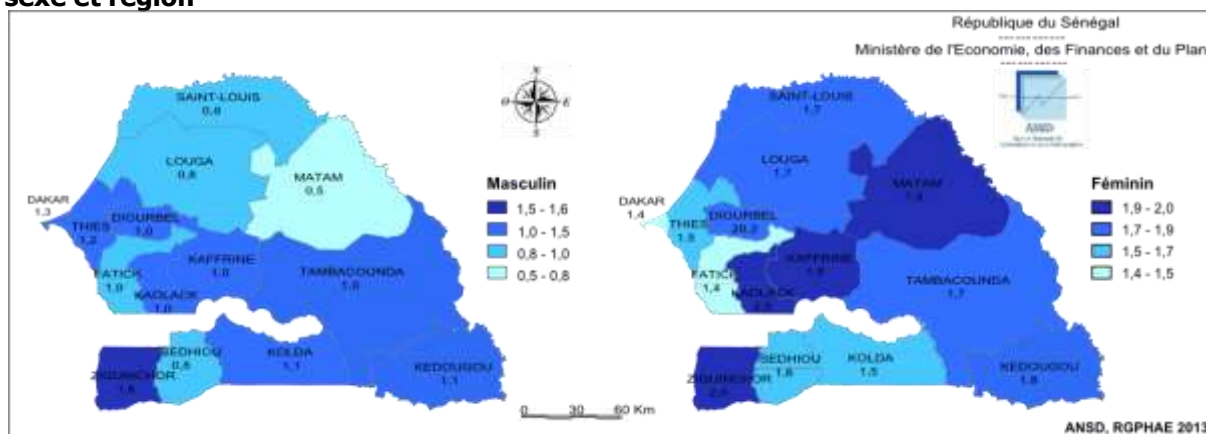
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 9.11 : Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et région



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 9.12 : Proportion de célibataires définitifs dans la population de célibataires par sexe et région



Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.3. POLYGAMIE AU SENEGAL

Dans les sociétés polygames, on distingue les sociétés polyandres, dans lesquelles une femme peut être unie simultanément à plusieurs époux et les sociétés polygynes dans lesquelles un homme peut être unie simultanément à plusieurs épouses. Etant donné qu'au Sénégal, il n'existe que la polygamie de type polygynique, on va employer le terme « polygamie » pour désigner la polygynie. Cette pratique est très répandue en Afrique au Sud du Sahara, en particulier au Sénégal. Certains auteurs avancent que les régions de forte polygamie coïncident avec celles où le mariage des femmes est relativement précoce et où la différence d'âges entre conjoints est la plus élevée. Pourtant, dans la logique de la théorie de la modernisation, devant se traduire par une transition de la fécondité et une convergence vers le modèle de la famille nucléaire, de nombreux auteurs prédisaient, dès les années soixante, une disparition progressive de la polygamie, notamment sous l'effet de l'urbanisation, de la scolarisation, de l'ouverture aux valeurs occidentales, etc. Mais force est de

reconnaitre que la polygamie demeure plus que présente et intègre des milieux jusqu'ici insoupçonnés. Cette section qui a pour objectif d'évaluer le niveau et la variation différentielle de la polygamie au Sénégal en 2013, va s'intéresser à l'incidence, aux variations selon l'âge, les régions et le milieu de résidence, ainsi que le niveau d'instruction.

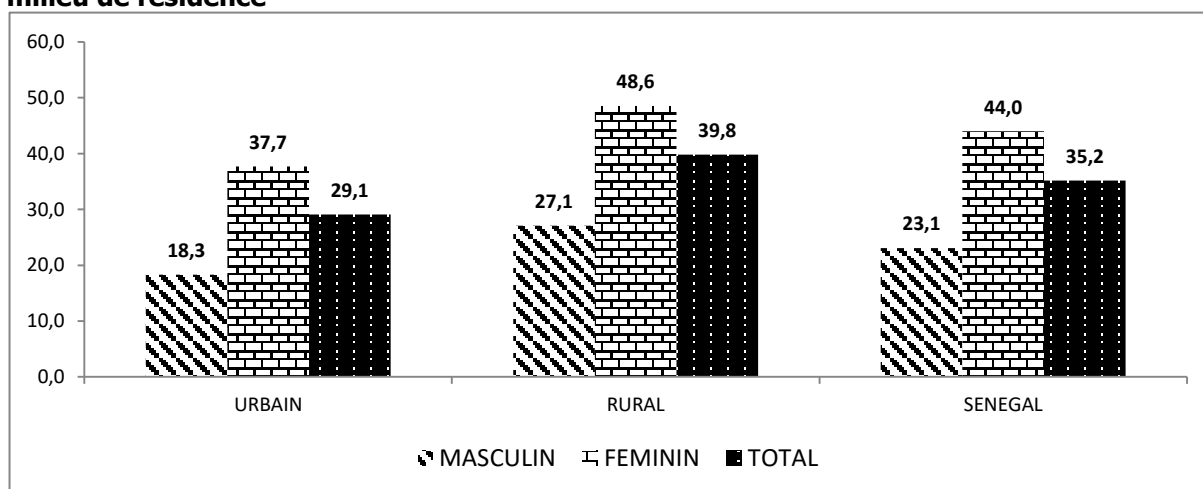
IX.3.1. INCIDENCE DE LA POLYGAMIE

Dans l'ensemble, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'élevage de 2013 révèlent que 35,2% des personnes mariées sont des polygames. Les hommes polygames représentent 23,1% et la proportion des femmes vivant en union polygamique s'élève à 44,0%. L'intensité de la polygamie, quant à elle, est de 1,4 femme par homme marié et 2,6 femmes par homme polygame. L'âge moyen à la polygamie est de 43,9 ans avec une entrée plus précoce des femmes (40,4 ans) que des hommes (52,9 ans). Cet écart témoigne de la différence d'âge entre les conjoints.

En outre, on constate que la polygamie est relativement plus répandue en milieu rural (39,8%) qu'en milieu urbain (29,1%). Ainsi, elle concerne 23,1% des hommes et 48,6% des femmes en milieu rural contre respectivement 18,3% et 37,8% en milieu urbain.

Globalement, quels que soient le milieu de résidence et le sexe, la polygamie a diminué par rapport à 2002 où le niveau était de 38,1%.

Graphique 9.13 : Proportions (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 12 ans et plus par sexe et intensité de la polygamie selon le milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.3.2. VARIATION SELON L'ÂGE ET LE RANG DU MARIAGE

La répartition de la population mariée selon le nombre d'épouses et le rang du mariage Tableau 9.5 révèle que, quel que soit le sexe, les monogames sont plus nombreux que les polygames (77% chez les hommes et 56% chez les femmes). La prévalence de la polygamie plus intense chez les femmes indique un écart important de femmes sous régime polygamique.

Les polygames de rang 2 sont plus nombreux que ceux du rang 3 et 4 ou plus. En effet, 18,3% des hommes et 25,2% des femmes mariées vivent la polygamie de rang 2. On note la faible proportion de personnes présentes au quatrième rang ou plus.

Tableau 9.5 : Répartition de la population masculine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge

Groupes d'âges	SEXE MASCULIN					Total
	Monogame	Polygame 2 épouses	Polygame 3 épouses	Polygame 4 épouses	Polygame 5 épouses ou plus	
12-14 ans	75,6	10,6	4,8	2,3	6,7	100,0
15-19 ans	81,3	9,3	3,5	1,7	4,2	100,0
20-24 ans	92,0	5,4	1,1	0,5	1,0	100,0
25-29 ans	93,7	5,3	0,4	0,3	0,3	100,0
30-34 ans	91,0	8,1	0,4	0,3	0,1	100,0
35-39 ans	85,9	12,7	0,9	0,4	0,1	100,0
40-44 ans	79,1	18,5	1,8	0,5	0,1	100,0
45-49 ans	73,2	22,8	3,3	0,7	0,1	100,0
50-54 ans	67,2	26,6	5,0	1,1	0,1	100,0
55-59 ans	63,2	28,5	6,5	1,7	0,1	100,0
60-64 ans	59,8	29,7	8,1	2,3	0,2	100,0
65-69 ans	58,3	29,7	9,0	2,8	0,2	100,0
70-74 ans	56,6	30,3	9,6	3,3	0,3	100,0
75-79 ans	55,9	29,9	9,9	3,9	0,4	100,0
80-84 ans	57,0	29,5	9,4	3,6	0,5	100,0
85-89 ans	56,6	29,2	9,6	4,0	0,6	100,0
90-94 ans	56,0	29,8	9,6	4,0	0,6	100,0
95 ans et +	61,4	25,6	8,8	3,8	0,4	100,0
TOTAL	77,0	18,3	3,4	1,1	0,3	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Chez les hommes, la proportion de monogames augmente avec l'âge jusqu'à 25-29 ans où elle commence à baisser, alors que celle des polygames diminue, quel que soit le rang. Le calendrier de la polygamie varie selon le rang. La polygamie de rang 2 est plus fréquente à 70-74 ans, (30,3%) alors que pour celles des rangs 3 et 4 le sont à des âges beaucoup plus avancés. Les plus faibles proportions se retrouvent globalement à des âges plus jeunes tous rangs confondus.

Contrairement aux hommes, la monogamie chez les femmes diminue avec l'âge, témoignant de l'intensité de la polygamie. La polygamie touche plus les femmes avec

25,2% présentes au rang 1, 15,4% et 2,8% respectivement aux rangs 2 et 3. Les femmes qui vivent la polygamie et qui occupent le rang 2 sont plus fréquentes à 65-69 ans.

Tableau 9.6 : Répartition de la population féminine mariée selon le rang du mariage et l'âge

Groupes d'âges	SEXE FEMININ						Total
	Monogame	1 ^{ère} épouse	2 ^{ème} épouses	3 ^{ème} épouse	4 ^{ème} épouse	5 ^{ème} épouse ou plus	
12-14 ans	73,1	14,7	10,0	1,3	0,6	0,3	100,0
15-19 ans	72,8	14,9	10,7	1,3	0,2	0,1	100,0
20-24 ans	69,2	16,8	12,1	1,6	0,3	0,0	100,0
25-29 ans	63,8	19,3	14,3	2,2	0,4	0,0	100,0
30-34 ans	57,7	23,0	16,0	2,8	0,4	0,0	100,0
35-39 ans	52,0	26,3	17,8	3,2	0,6	0,0	100,0
40-44 ans	47,1	30,6	18,1	3,6	0,6	0,1	100,0
45-49 ans	45,2	32,0	18,2	3,8	0,7	0,1	100,0
50-54 ans	43,5	34,3	17,3	3,9	0,8	0,1	100,0
55-59 ans	43,3	34,2	17,3	4,2	0,8	0,1	100,0
60-64 ans	43,3	35,7	16,0	3,9	0,9	0,2	100,0
65-69 ans	45,0	35,9	14,5	3,7	0,8	0,1	100,0
70-74 ans	47,5	35,1	13,1	3,2	0,9	0,2	100,0
75-79 ans	49,2	34,2	12,8	3,0	0,7	0,2	100,0
80-84 ans	51,5	32,9	11,9	2,7	0,7	0,2	100,0
85-89 ans	52,1	32,9	11,3	3,0	0,5	0,2	100,0
90-94 ans	52,8	33,5	9,7	2,9	0,9	0,3	100,0
95 ans et +	53,5	30,8	11,5	3,3	0,7	0,2	100,0
TOTAL	56,0	25,2	15,4	2,8	0,5	0,1	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

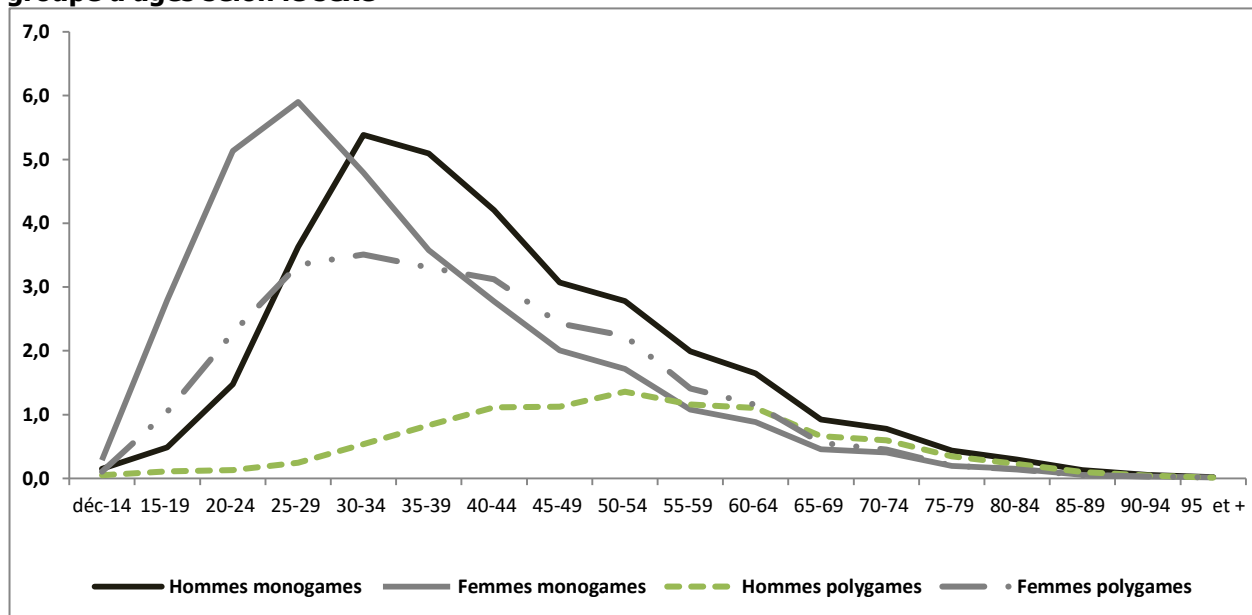
IX.3.3. VARIATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Au regard du graphique et du tableau ci-dessous, on constate que la proportion des monogames et des polygames parmi les unions varie considérablement selon le sexe et l'âge. Quel que soit le régime matrimonial, l'intensité est plus forte chez les femmes avec une entrée plus précoce au mariage. En effet, la monogamie chez les femmes augmente rapidement et atteint son maximum à l'âge de 25-29 ans (5,9%), tandis que chez les hommes, le maximum est observé à 30-34 ans (5,4%) âge à partir duquel la courbe des hommes polygames est au dessus de celle des femmes monogames. Ce résultat est dû certainement au divorce et au célibat définitif plus accentués chez les femmes, mais aussi à une possibilité de remariage plus rapide chez les hommes que les femmes en cas de divorce.

La polygamie est aussi plus intense chez les femmes que chez les hommes. L'intensité de la polygamie chez les femmes s'observe aux âges les plus jeunes. En effet, le maximum est de 3,4% à 30-34 ans alors que chez les hommes, on l'observe à 50-54 ans avec seulement 1,4%. En outre, au niveau de la polygamie, on observe

une grande différence d'âge entre les deux sexes, écart qui diminue au fur et à mesure que l'âge augmente.

Graphique 9.14 : Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âges selon le sexe

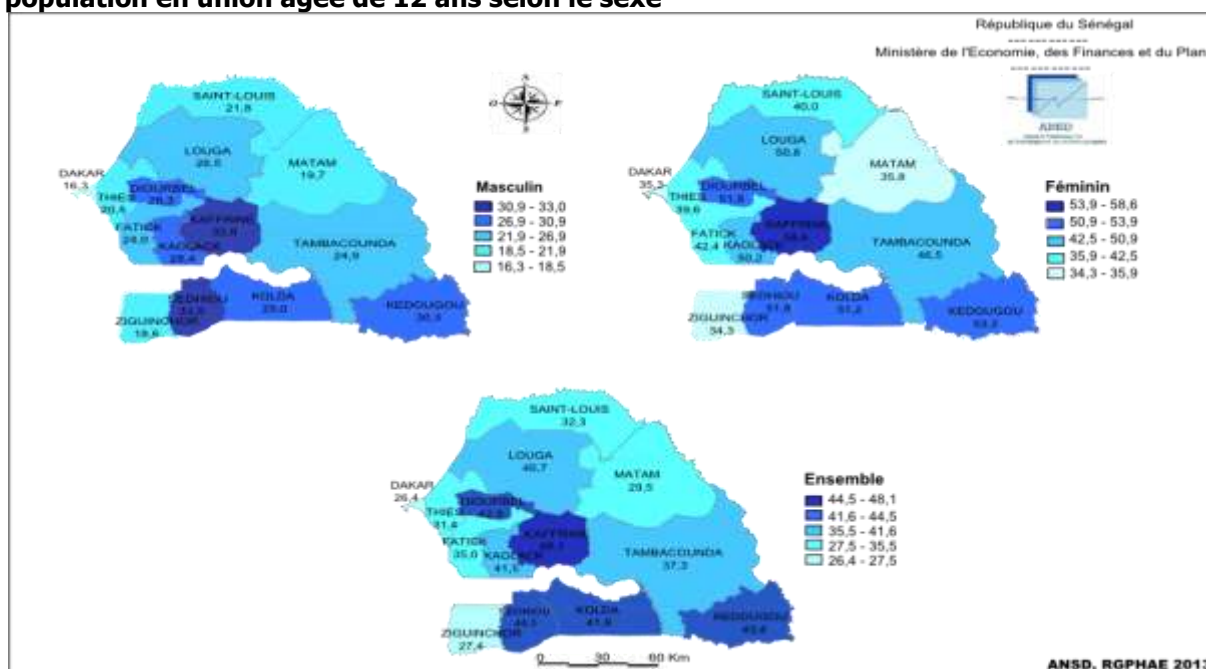


Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.3.4. VARIATION SELON LA REGION DE RESIDENCE

L'analyse du poids de la polygamie parmi les unions selon la région de résidence révèle que le phénomène est plus fréquent, quel que soit le sexe, à Kaffrine (48,1), Sédhiou (44,3%), Kédougou (43,4%), Diourbel (42,9%), Kolda (41,9%), Kaolack (41,5%), Louga (40,7%) et Tambacounda (37,3%) où on enregistre des pourcentages qui dépassent celui du niveau national (35,2%). Par rapport aux autres régions, la région de Dakar compte moins de personnes sous le régime de la polygamie (26,4%), du fait, certainement, des contraintes socio-économiques qui influent sur les décisions matrimoniales.

Graphique 9.15 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (en %) de la population en union âgée de 12 ans selon le sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.3.5. VARIATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

On a tendance à penser que la scolarisation et le mode de vie à l'occidental vont réussir à cloisonner la pratique dans certains cercles réfractaires au changement. Bien qu'on constate que la polygamie diminue avec le niveau d'instruction variant de 39,7% chez les non instruits à 17,1% chez ceux qui ont atteint le niveau supérieur, force est de reconnaître le poids non négligeable de la polygamie parmi les instruits : 27,4% pour les personnes ayant le niveau élémentaire, 24,6% pour celles qui ont le niveau moyen et 21,4% pour le secondaire.

Entre sexes, la prévalence est plus importante chez les femmes que les hommes, quel que soit le niveau d'instruction. Aussi, semble t-on assister à une accommodation de plus en plus affirmée chez les femmes intellectuelles dans une société où le mariage est très valorisé. Ainsi, elles préfèrent s'engager dans un ménage polygame : de 13,9% chez les hommes de niveau supérieur, la proportion atteint 24,1% chez les femmes de même niveau.

Tableau 9.7 : Proportions de personnes en union selon le niveau d'instruction et le sexe

NIVEAU	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
AUCUN	24,1	47,1	39,7
PRESCOLAIRE	23,9	47,6	36,6
ELEMENTAIRE	16,2	35,7	27,4
MOYEN	16,8	31,8	24,6
SECONDAIRE	16,3	28,6	21,4
SUPERIEUR	13,9	24,1	17,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.4. RUPTURES D'UNION

On regroupe sous le terme ruptures d'union, toutes les personnes ayant vécu au moins une fois dans le cadre d'une union légalement reconnue ou consensuelle et qui ne le sont plus au moment du recensement. Diverses formes de rupture d'union existent. Certaines induisent la dissolution définitive de l'union, tandis que d'autres correspondent plutôt à une interruption temporaire de la cohabitation. En général, deux principaux modes de ruptures d'union sont retenus en fonction de la forme de l'union et de la cause de la rupture.

- Le terme divorce est généralement utilisé pour désigner la dissolution de mariage (civil ou religieux).
- Une personne est dite veuve lorsque l'union est rompue par décès du conjoint. Toutefois, dans une union polygamique, l'époux conserve son statut de marié, malgré le décès de l'une des épouses.

Dans certains cas, un troisième mode peut être retenu, en l'occurrence la « séparation ». Cette notion peut toutefois recouvrir plusieurs sens. Il peut correspondre à la forme de rupture des unions consensuelles, ou à une phase transitoire pouvant aboutir à la dissolution définitive des mariages (civils, religieux et coutumiers). Au Sénégal, la séparation n'est pas définie comme un mode de rupture d'union (divorce).

IX.4.1. FORME

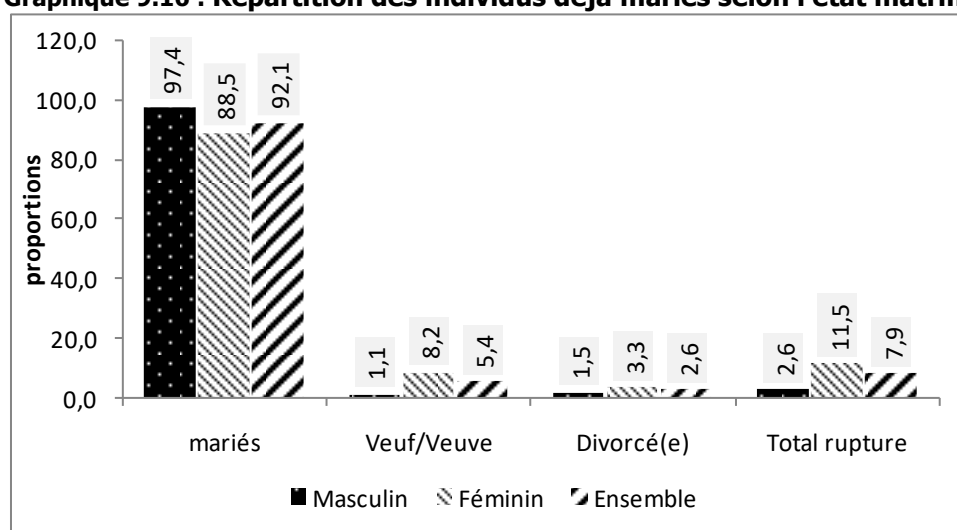
Dans les sociétés traditionnelles, les ruptures d'union par divorce étaient mal perçues, principalement chez la femme, ce qui rend difficile son remariage, notamment lorsqu'il survient à un âge avancé. Au Sénégal, le mariage occupe une place très importante. Cela est d'autant plus perceptible à travers la pression sociale exercée sur le célibataire à partir d'un certain âge, renforcée par la position sociale et l'emploi.

De manière générale, les ruptures d'union sont peu fréquentes, elles concernent 4,5% de la population âgée de 12 ans et plus et 7,9% de celle du même âge et ayant déjà connu une union légale. Le veuvage (5,4%) constitue la principale forme de rupture d'union. En outre, on note une inégale répartition des ruptures d'union selon le sexe. En effet, une fréquence bien plus forte des ruptures d'union est notée chez les femmes (11,5% des femmes de plus de 12 ans ou plus et ayant connu au moins une union légale sont concernées contre 2,6% de la population masculine du même âge). D'ailleurs, il semblerait que cette prépondérance du veuvage leur soit pour une grande part imputable.

En effet, la proportion d'hommes divorcés est à peine plus forte que celle des veufs (respectivement 1,5% et 1,1%), alors que les femmes sont beaucoup plus touchées par le veuvage (8,2%). Cette situation serait probablement liée à l'intensité de la mortalité, à l'âge auquel surviennent les événements mais également à la fréquence de la polygamie. Pour ce qui est de l'âge, dans les sociétés noires africaines, plus spécifiquement, au Sénégal, un homme d'un âge avancé (plus de 70 ans) peut se remarier assez facilement, que ce soit à la suite d'un divorce ou d'un veuvage, ce qui n'est pas le cas d'une femme du même âge. Le retour en union des femmes est très souvent lié à leur âge et/ou à la pratique du lévirat. La probabilité pour une femme de se remarier à la suite d'une rupture d'union est bien plus forte lorsque celle-ci survient dans la période de vie féconde.

La polygamie a tendance à accentuer les écarts entre les sexes en matière de rupture d'union, puisqu'un homme polygame n'est considéré comme veuf ou divorcé que lorsqu'il perd toutes ses épouses, alors que la femme entre dans l'une des catégories dès la survenue de l'événement.

Graphique 9.16 : Répartition des individus déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe

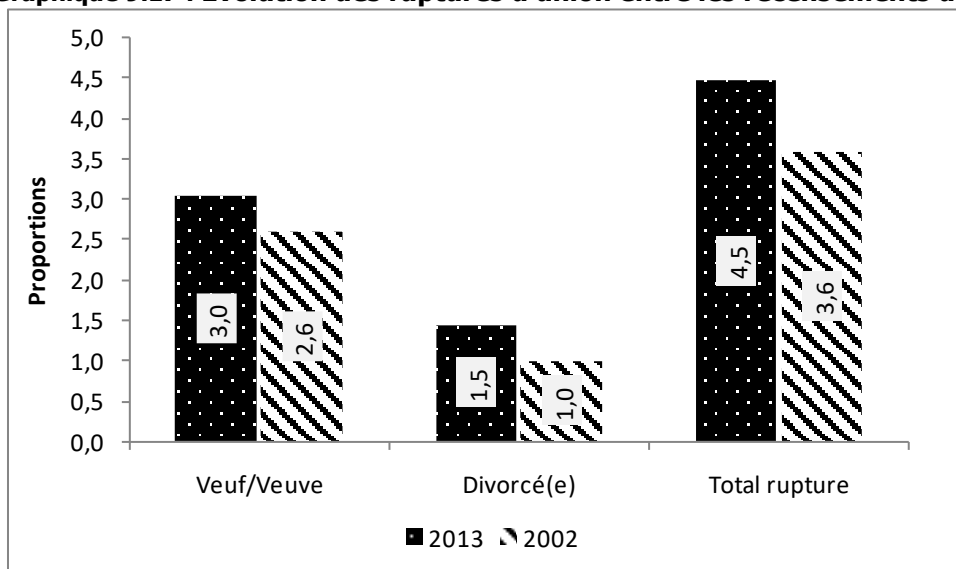


Source : ANSD. RGPHAE 2013

Une comparaison avec les statistiques observées durant le recensement de 2002 permet de constater une hausse des ruptures d'union d'amplitude identique, quelle que soit le mode. Cette croissance est principalement le fait des femmes qui sont les plus touchées par les ruptures, quelles que soient la forme et l'année considérées. En effet, pour un mode de rupture donné, l'écart le plus élevé entre les deux recensements est observé chez les femmes.

Cette situation est un signe des changements sociaux en cours dans la société sénégalaise. Toutefois, une meilleure connaissance de la durée du mariage au moment de la rupture ainsi que la fréquence des remariages permettrait de comprendre les mécanismes de ces changements.

Graphique 9.17 : Evolution des ruptures d'union entre les recensements de 2002 et de 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.4.2. REPARTITION SPATIALE

IX.4.2.1. Milieu de résidence

Quel que soit le milieu de résidence, le veuvage constitue la forme la plus fréquente de sortie d'union.

L'essentiel des divorces observés au sein de la population masculine est le fait des citadins. En effet, le divorce concerne 2,3% des hommes en milieu urbain et 0,9% en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, près d'une femme sur 10 ayant vécu en union est concernée.

A milieu identique, la proportion de veuves est largement supérieure à celle des veufs. Ce phénomène touche dans des proportions identiques les hommes, quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 9.8 : Répartition des individus ayant été déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe et milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence	Etat matrimonial			
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés
Masculin	Urbain	96,6	1,1	2,3	903 885
	Rural	98,0	1,1	0,9	1 064 069
	Ensemble	97,4	1,1	1,5	1 967 954
Féminin	Urbain	84,9	9,6	5,5	1 289 131
	Rural	91,3	7,2	1,5	1 660 654
	Ensemble	88,5	8,2	3,3	2 949 785
Ensemble	Urbain	89,7	6,1	4,2	2 193 017
	Rural	93,9	4,8	1,3	2 724 723
	Ensemble	92,1	5,4	2,6	4 917 739

Source : ANSD. RGPHAE 2013***IX.4.2.2. Région***

L'étude des ruptures d'union selon la région confirme la tendance observée au niveau national. En effet, dans toutes les régions, la majorité des ruptures d'union est due à un veuvage. Les proportions de veufs les plus faibles s'observent à Tambacounda (3,7), Kédougou (3,8%) et Kolda (3,8%). Le maximum est relevé à Ziguinchor (8,8%).

En ce qui concerne les divorcés, le maximum est relevé à Dakar, les niveaux les plus faibles s'observent à Kédougou, Kaffrine et Fatick (

Tableau 9.9). Dans la plupart des régions, près du quart des individus en situation de rupture d'union sont des divorcés.

La région de Ziguinchor se distingue par les proportions d'hommes et de femmes en situation de rupture d'union les plus fortes, quel que soit le mode. Dakar présente un profil particulier. Il s'agit de la région ayant la plus forte proportion d'individus divorcés, quel que soit le sexe.

Pour une région donnée, l'écart entre les différents modes de rupture d'union est relativement réduit chez les hommes, contrairement aux femmes. En effet, la proportion de veuves est bien plus forte que celles des divorcées, quelle que soit la région.

Tableau 9.9 : Répartition de la population déjà mariée selon l'état matrimonial par région

SEXE	REGION	Etat matrimonial			
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés
Masculin	DAKAR	96,4	1,0	2,6	508 380
	ZIGUINCHOR	95,7	2,2	2,1	68 359
	DIOURBEL	97,6	1,2	1,2	208 382
	SAINT-LOUIS	97,7	1,0	1,3	132 484
	TAMBACOUNDA	98,2	1,0	0,8	104 005
	KAOLACK	97,6	1,1	1,3	125 248
	THIES	97,3	1,2	1,5	255 353
	LOUGA	98,0	1,1	0,9	135 533
	FATICK	97,3	1,4	1,2	91 229
	KOLDA	98,0	1,0	0,9	99 841
	MATAM	98,3	0,8	0,9	74 562
	KAFFRINE	98,4	0,9	0,7	83 000
	KEDOUGOU	98,1	1,1	0,8	23 711
	SEDHIOU	98,2	1,0	0,8	57 867
	Total	97,4	1,1	1,5	1 967 954
Féminin	DAKAR	84,5	8,9	6,6	662 908
	ZIGUINCHOR	83,1	13,4	3,5	101 535
	DIOURBEL	90,8	7,2	2,0	364 878
	SAINT-LOUIS	87,7	9,0	3,4	199 701
	TAMBACOUNDA	92,6	5,5	1,8	149 688
	KAOLACK	88,2	9,4	2,4	208 946
	THIES	88,6	8,6	2,8	374 266
	LOUGA	90,9	7,1	2,0	206 493
	FATICK	89,0	9,3	1,7	149 107
	KOLDA	92,8	5,6	1,6	146 664
	MATAM	88,6	8,1	3,4	130 299
	KAFFRINE	91,8	6,9	1,4	128 593
	KEDOUGOU	93,0	5,6	1,3	33 425
	SEDHIOU	91,1	7,9	1,0	93 283
	Ensemble	88,5	8,2	3,3	2 949 785
Ensemble	DAKAR	89,7	5,5	4,9	1 171 288
	ZIGUINCHOR	88,2	8,9	2,9	169 894
	DIOURBEL	93,3	5,0	1,7	573 259
	SAINT-LOUIS	91,7	5,8	2,5	332 185
	TAMBACOUNDA	94,9	3,7	1,4	253 693
	KAOLACK	91,7	6,3	2,0	334 194
	THIES	92,1	5,6	2,3	629 620
	LOUGA	93,7	4,7	1,6	342 026
	FATICK	92,2	6,3	1,5	240 335
	KOLDA	94,9	3,8	1,3	246 504
	MATAM	92,1	5,4	2,5	204 861
	KAFFRINE	94,4	4,5	1,1	211 593
	KEDOUGOU	95,1	3,7	1,1	57 137
	SEDHIOU	93,8	5,3	0,9	151 151
	Total	92,1	5,4	2,6	4 917 739

Source : ANSD. RGPHAE 2013

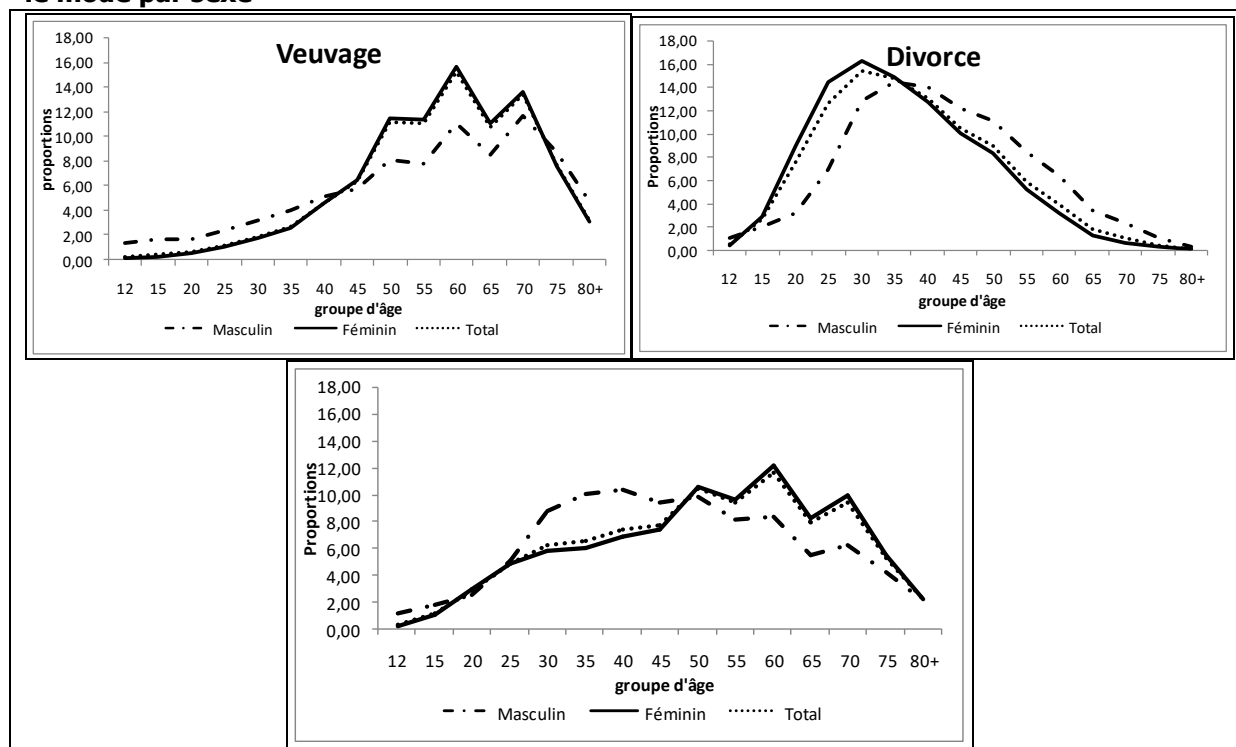
IX.4.3. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES

IX.4.3.1. Age

L'étude des ruptures d'union selon l'âge révèle des profils différents selon la forme. En effet, le veuvage concerne généralement des individus d'un âge avancé (plus de 60 ans), quel que soit le sexe. Toutefois, l'examen de l'évolution de la proportion de veufs et de veuves selon l'âge révèle une prépondérance des hommes aux jeunes âges (moins de 40 ans) et au-delà de 75 ans. Tandis que l'essentiel des femmes veuves ont entre 50 et 74 ans. La proportion la plus forte s'observe à 70-74 ans pour les hommes et 60-64 ans pour les femmes. En définitive, le veuvage est un phénomène qui concerne principalement les personnes en fin de vie active.

La population divorcée est plus jeune. En effet, l'allure de la courbe révèle une concentration des divorcés entre 25 et 54 ans (25 et 50 ans pour les femmes, 30 et 54 ans pour les hommes). Cette différence est d'autant plus nette sur le graphique ci-dessous (Graphique 9.18). Les courbes présentent une allure quasi similaire, avec toutefois un décalage de la courbe masculine par rapport à celle des femmes. Ce décalage est l'un des principaux facteurs explicatifs de cet écart. La proportion de divorcées est plus forte en effet, de 15 à 39 ans et plus faible par la suite. Le niveau maximal s'observe à 30-34 ans pour les femmes et 35-39 pour les hommes.

Graphique 9.18 : Répartition par âge de la population en situation de rupture d'union selon le mode par sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.4.3.2. Instruction

L'instruction a un effet sur la forme de la rupture d'union. En effet, le veuvage est la principale forme de rupture d'union des personnes non instruites. Le divorce constitue, au contraire, la forme la plus fréquente chez les personnes instruites, quel que soit leur sexe.

Plus des deux tiers des hommes instruits ayant rompu leur union ont eu recours au divorce contre un peu moins de la moitié des non instruits. On constate ainsi que le divorce est relativement fréquent chez les hommes non instruits, même s'il ne constitue pas la forme privilégiée. Parmi les hommes instruits, ceux ayant atteint le supérieur se distinguent par la proportion de divorcés la plus faible.

Du côté des femmes, la proportion de veuves tend globalement à diminuer à mesure que le niveau d'instruction augmente tandis que celle des divorcées a tendance plutôt à croître. Les femmes les plus instruites semblent avoir une propension plus forte au divorce que celles moins instruites. Toutefois, un écart relativement réduit existe entre les femmes les plus instruites (du moyen au supérieur).

Tableau 9.10 : Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par niveau d'instruction et sexe

Sexe	Niveau d'instruction	Etat matrimonial			
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés
Masculin	Sans Instruction	97,7	1,2	1,1	1 286 651
	Primaire	96,7	0,9	2,4	306 430
	Moyen	96,3	1,0	2,7	154 445
	Secondaire	96,8	0,8	2,4	115 480
	Supérieur	97,4	0,6	2,0	104 948
	Total	97,4	1,1	1,5	1 967 954
Féminin	Sans Instruction	88,1	9,7	2,2	2 179 339
	Primaire	90,0	4,1	5,9	449 993
	Moyen	89,3	4,3	6,5	181 227
	Secondaire	89,8	3,5	6,7	86 856
	Supérieur	90,8	2,6	6,6	51 553
	Total	88,5	8,2	3,2	2 948 968
Ensemble	Sans Instruction	91,7	6,5	1,8	3 465 783
	Primaire	92,7	2,8	4,5	756 423
	Moyen	92,5	2,7	4,7	335 431
	Secondaire	93,8	2,0	4,2	202 221
	Supérieur	95,2	1,3	3,5	156 405
	Total	92,1	5,4	2,6	4 916 262

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.4.3.3. Occupation

Les ruptures d'union par divorce sont plus fréquentes dans la population active occupée. Seuls les travailleurs indépendants et les aides familiaux se distinguent par une proportion de personnes en situation de veuvage plus élevée.

Selon le sexe, on observe un profil distinct. Quel que soit le type d'emploi occupé (situation dans l'occupation), le divorce est la principale forme de rupture d'union qui affecte les hommes actifs occupés. Des écarts existent entre les différents types d'occupation. Les salariés et employés temporaires, les apprentis et la catégorie « Autres » se distinguent par les plus fortes proportions. Alors que la plus faible valeur est relevée dans le groupe des aides familiaux.

En ce qui concerne les femmes, le veuvage constitue la forme de rupture d'union la plus fréquente chez les travailleurs indépendants, les aides familiaux et la catégorie 'Autres'. Le divorce est de loin plus fréquent pour les autres catégories d'actifs. Les salariés /employés temporaires se distinguent par la valeur la plus élevée.

De manière générale, quels que soient le sexe et le mode de rupture d'union, les femmes sont bien plus affectées que les hommes.

Tableau 9.11 : Répartition de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par situation dans l'occupation et le sexe

SEXE	SITUATION DANS L'OCCUPATION PRINCIPALE	ETAT MATRIMONIAL			
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés
Masculin	Travailleur indépendant	98,1	0,6	1,3	965 160
	Employeur/Patron	97,8	0,5	1,7	60 500
	Salarié/Employé permanent	97,8	0,4	1,7	203 596
	Salarié/Employé temporaire	96,7	0,6	2,7	81 383
	Apprenti	96,6	0,7	2,7	16 857
	Aide familial	98,3	0,7	1,0	29 189
	Autres	96,3	1,0	2,7	15 767
	Total	98,0	0,6	1,5	1 372 451
Féminin	Travailleur indépendant	87,0	8,1	4,9	425 650
	Employeur/Patron	83,8	4,7	11,5	14 892
	Salarié/Employé permanent	85,5	3,7	10,7	77 175
	Salarié/Employé temporaire	78,7	4,8	16,5	34 309
	Apprenti	89,6	1,8	8,6	7 998
	Aide familial	92,7	4,7	2,5	32 389
	Autres	87,1	7,4	5,6	13 136
	Total	86,6	7,0	6,4	605 548
Ensemble	Travailleur indépendant	94,7	2,9	2,4	1 390 810
	Employeur/Patron	95,0	1,3	3,6	75 392

SEXE	SITUATION DANS L'OCCUPATION PRINCIPALE	ETAT MATRIMONIAL			
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés
	Salarié/Employé permanent	94,5	1,3	4,2	280 770
	Salarié/Employé temporaire	91,4	1,8	6,8	115 692
	Apprenti	94,3	1,1	4,6	24 855
	Aide familial	95,4	2,8	1,8	61 577
	Autres	92,3	3,9	3,8	28 843
	Total	94,5	2,5	3,0	1 977 939

Source : ANSD. RGPHAE 2013

IX.5. DECLARATION DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL

Compte tenu de la difficulté de cerner le problème avec les hommes, du fait de la possibilité qui leur est offerte de subir plus d'une fois l'évènement, la question a été posée uniquement aux femmes, quels que soient le régime matrimonial et le rang de mariage.

IX.5.1. NIVEAU

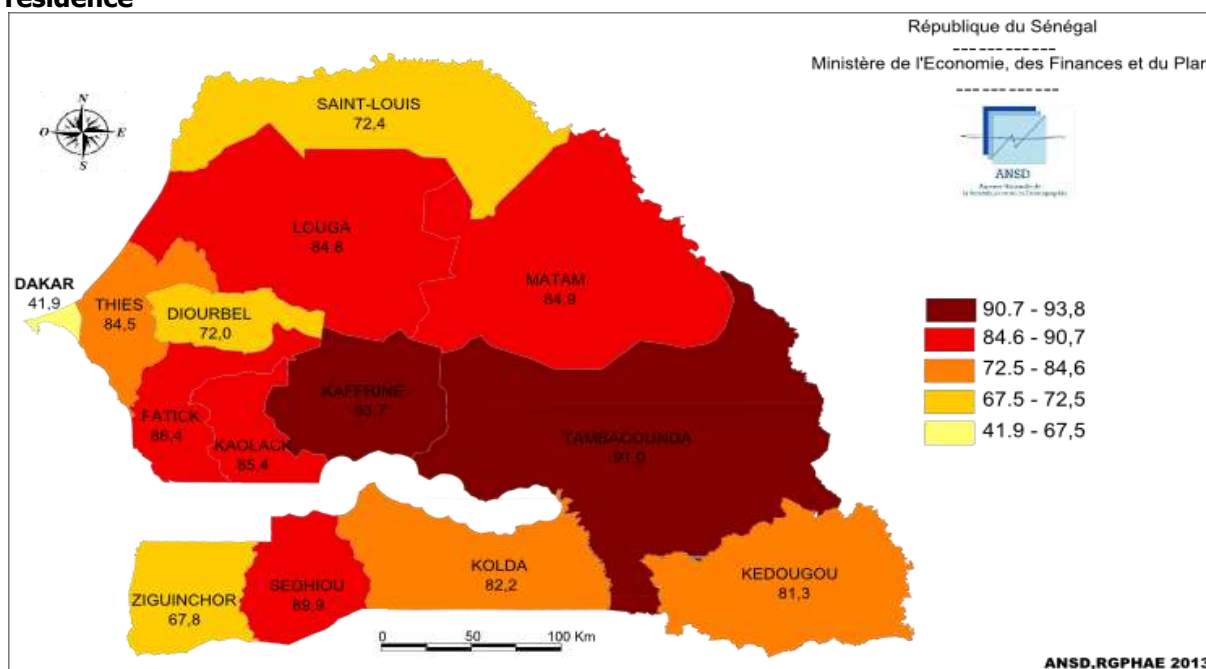
Les résultats révèlent qu'au Sénégal, les mariages ne sont pas en général célébrés à l'état civil ; 72,7% des mariages sont concernés. On note une grande disparité entre milieux de résidence : en milieu rural près de 9 mariages sur dix (88,4%) ne sont pas enregistrés à l'état civil contre 5 sur dix en milieu urbain (51,0%).

IX.5.2. VARIATION REGIONALE

Toutes les régions sont concernées par la faible déclaration des mariages à l'état civil. Bien que le niveau de Dakar soit confortable par rapport aux autres régions, il n'en demeure pas moins qu'il reste élevé (41,9%), malgré la concentration des centres d'état civil. Ainsi, il semblerait que d'autres facteurs influenceraient la décision d'aller déclarer les mariages, lesquels seraient en relation avec les traditions et coutumes.

A l'exception de Dakar et dans une moindre mesure Ziguinchor, au moins 8 mariages sur dix ne sont pas célébrés à l'état civil. Les régions de Kaffrine (93,7%), Tambacounda (91,0%) et Sédhiou (89,9%) sont moins enclines à déclarer les mariages avec au moins 9 cas sur dix.

Graphique 9.19 : Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil selon la région de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

IX.5.3. VARIATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Le niveau d'instruction de la femme semble exercer une influence sur la propension à déclarer le mariage à l'état civil. En effet, la proportion des mariages non déclarés diminue avec le niveau d'instruction : de 81,0% chez les non instruites, elle n'atteint que 10,5% chez les femmes ayant le niveau supérieur.

De même, l'alphabétisation en français exerce une influence sur la décision de déclarer l'événement avec 53,8% de mariages déclarés chez les femmes aptes à lire et à écrire en français contre 12,1% chez celles qui en sont incapables.

Tableau 9.12 : Déclaration des mariages à l'état civil par niveau d'instruction et alphabétisation de la femme (en %)

Niveau d'instruction	Déclaration à l'état civil			Effectifs
	Non	Oui	NSP	
Aucun	81,0	12,7	6,3	1624418
Préscolaire	75,5	19,4	5,1	15810
Elémentaire	59,2	35,2	5,7	404284
Moyen	44,3	50,7	5,0	161547
Secondaire	25,3	70,3	4,4	77904
Supérieur	10,5	86,9	2,6	46720

Alphabétisation				
Non	83,7	12,1	4,2	126684
Oui	41,4	53,8	4,7	490591

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Conclusion

L'étude de la situation matrimoniale a permis de confirmer l'idée selon laquelle le mariage constitue la principale forme d'union au Sénégal. Le poids de la religion n'y est pas étranger. Malgré le recul de l'entrée en union, en particulier chez les hommes, il demeure relativement précoce.

En effet, il a été constaté que l'essentiel de la population célibataire a moins de 25 ans pour les hommes (76,6%) et moins de 20 ans (70,2) pour les femmes. Cet écart est le signe de la différence d'âge à l'entrée en union. Près de 50% des hommes mariés ont entre 25 et 45 ans, tandis qu'environ 56% des femmes ayant le même statut matrimonial ont entre 20 et 40 ans.

La polygamie est assez fréquente, elle concerne 23% des hommes mariés et 44% des femmes. La polygamie à deux épouses semble être la forme la plus fréquente, puisqu'on observe une moyenne de 2,6 femmes pour un homme polygame.

Il semblerait que les ruptures d'union soient peu fréquentes, puisque moins de 5% de la population est concernée. Il s'agit pour l'essentiel de veuves. Moins de 1% des hommes se sont déclarés en situation de veuvage au moment du Recensement.

Enfin, 72% des mariages ne sont pas déclarés à l'état civil. Cette situation s'observe plus en milieu rural (88,4%) et dans les régions de Kaffrine (93,7%), Tambacounda (91,0%) et Sédhiou (89,9%) où au moins 9 mariages sur dix ne sont pas célébrés à l'état civil. Elle concerne plus les femmes analphabètes (87,9%) et sans niveau d'instruction (81,0%) et touche toutes générations confondues.



Tout le monde
compte !

Chapitre X : MENAGE

Résumé

L'étude des ménages permet de constater la prépondérance des ménages ordinaires. Sur un total de 1 618 363 ménages, les ménages ordinaires sont au nombre de 1 607 768, soit 99% des ménages existants sur le territoire. Ils sont pour l'essentiel dirigés par des hommes (huit ménages ordinaires sur dix). Parmi les ménages dirigés par les femmes, on note une proportion non négligeable en milieu urbain (70,2%).

Les ménages collectifs sont, à quant eux, principalement composés d'hommes (94,2%). Il s'agit essentiellement de «daaras» ou d'écoles coraniques généralement situés en milieu rural (presque 50% des ménages collectifs). Leur taille moyenne atteint 22 individus et est variable selon la région et le milieu de résidence.

Quant aux ménages ordinaires, leur taille est plus réduite (en moyenne 8 personnes par ménage). Elle diffère également selon le milieu de résidence (7 en milieu urbain et 10 en milieu rural).

La structure des ménages est largement dominée par les ménages de type élargi, quels que soient le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (CM). Les ménages des types élargi et nucléaire représentent respectivement 64,8% et 21,8% des ménages, alors que 7,6% des ménages ne sont constitués que d'une seule personne.

Introduction

Ce présent chapitre a trait aux ménages ordinaires et collectifs. En apparence simple, la notion de ménage est assez complexe et mérite d'être suffisamment explicitée pour une compréhension uniforme.

Le ménage peut être défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant ensemble sous le même toit et mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM). L'appartenance à un ménage dépend également de la durée de résidence. En effet, toute personne ayant passé au moins 6 mois ou qui en a l'intention, est considérée comme membre du ménage.

Dans nos langues nationales, les notions de "ndieul" en Wolof, "ngank" en Serer, "hirandé" en Toucouleur et "Siitik" en Diola, rendent fidèlement le sens du concept de ménage. Ces ménages ainsi définis sont connus sous le nom de ménages ordinaires.

Il existe une autre catégorie de ménages rarement étudiés appelée ménage collectif. Un ménage collectif est défini comme un ensemble de personnes résidant dans un établissement public ou privé pour des raisons de santé, d'étude, d'incarcération, de vacances, etc. A la différence des ménages ordinaires, la notion de chef de ménage n'est pas utilisée pour les ménages collectifs. On parle plutôt de responsable.

Pour traiter de cette thématique, l'analyse s'intéressera d'abord aux différentes caractéristiques de ces ménages et abordera ensuite un certain nombre de caractéristiques propres aux chefs de ménages. Plus précisément, l'analyse sera axée sur la typologie des ménages, sur la taille des ménages et sur la composition des ménages qu'on appellera *structure des ménages*. Au préalable, une évaluation de la qualité des données sera faite en particulier sur l'âge des CM.

X.1. TYPE DE MENAGE

L'analyse des données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) porte exclusivement sur la population de droit (des ménages ordinaires) ou population résidente qui est la population habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement. Ainsi, les tableaux ci-après donnent la répartition des ménages selon le type et la répartition de la population. Il en ressort que l'essentiel des ménages au Sénégal sont de type ordinaire (99%).

Tableau 10.1 : Répartition des ménages selon le type

Type de	Effectif	Pourcentage
Ordinaire	1 607 768	99,3%
Collectif	10 594	0,7%
Total	1 618 362	100%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 10.2 : Répartition de la population selon le type de ménage

Type de ménage	Effectif	Pourcentage
Ordinaire	13 281 722	98%
Collectif	228 405	2%
Total	13 510 127	100%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.1.1. MENAGE ORDINAIRE

La quasi-totalité de la population du Sénégal vit dans les ménages ordinaires. En 2013, les 13 281 722 habitants recensés sont hébergés dans 1 607 768 ménages ordinaires qui représentent 99,3% des ménages, dont 53,1 % sont installés en milieu urbain contre 46,9 % en milieu rural.

Environ huit ménages ordinaires sur dix sont dirigés par des hommes dont 51,8% résident en milieu rural. Concernant les CM de sexe féminin, bien que minoritaires dans l'ensemble, ils résident essentiellement en milieu urbain (70,2%).

Tableau 10.3 : Répartition des ménages selon le milieu et le sexe du CM

MILIEU DE RESIDENCE	SEXE DU CM		Total
	Masculin	Féminin	
Urbain	600578	253182	853760
Rural	646693	107316	754009
Total	1247271	360498	1607769

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 10.4 : Répartition de la population selon le milieu, le type de ménage et le sexe du CM

MILIEU DE RESIDENCE	SEXE DU CM		Total
	Masculin	Féminin	
Urbain	2 958 436	3 036 105	5 994 541
Rural	3 568 729	3 718 452	7 287 181
Total	6 527 166	6 754 556	13 281 722

Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.1.2. MENAGES COLLECTIFS

Les ménages collectifs sont essentiellement composés de casernes, de couvents et monastères, d'établissements touristiques (hôtels et auberges), des établissements pénitentiaires, des centres d'accueil pour élèves et similaires (internat, orphelinat, campus universitaires, etc.), des centres pour handicapés, des hôpitaux et autres

types d'établissements similaires (écoles coraniques, regroupements de travailleurs logés dans des baraques sur leur chantier de travail, etc.).

Le Sénégal compte 10 594 ménages collectifs, ce qui représente 0,7% de l'ensemble des ménages du pays. Au total, ce type de ménage renferme un effectif de 228 405 habitants (soit 1,7% de la population totale) répartis dans le (Tableau 10.6).

La plupart des ménages collectifs se situent en milieu rural. Selon le sexe, une répartition globalement comparable à celle des ménages ordinaires est observée. Toutefois, les écarts entre sexe sont plus prononcés (94,2% sont dirigés par des hommes et sont localisés essentiellement en milieu rural).

Tableau 10. 5 : Répartition des ménages collectifs par type de ménage selon et le milieu

Type de ménages collectif	MILIEU DE RESIDENCE		Total
	Urbain	Rural	
Couvent/Monastère	141	104	245
Hôtel/auberge	325	263	588
Prison	59	4	63
Internat/Orphelinat	404	295	699
Centre des handicapés	7	4	11
Hôpital	89	81	170
Ecole coranique/Daara	3141	5104	8245
Autre	326	247	573
Total	4492	6102	10594

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 10.6 : Répartition de la population des ménages collectifs par type de ménage selon le sexe et le milieu

Type de ménages collectifs	MILIEU DE RESIDENCE		Total
	Urbain	Rural	
Couvent/Monastère	1044	769	1813
Hôtel/auberge	2492	1995	4487
Prison	5196	92	5288
Internat/Orphelinat	12360	6659	19019
Centre des handicapés	68	34	102
Hôpital	1742	346	2088
Ecole coranique/Daara	75849	104186	180035
Autre	11885	3688	15573
Total	110636	117769	228405

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La population des ménages collectifs est composée en grande majorité par des hommes (plus de trois quart de cette population). La prédominance du sexe masculin dans les ménages collectifs s'observe également à l'intérieur de chaque milieu de résidence. Les écoles coraniques et Daara occupent presque 50% de l'effectif total des ménages collectifs. Cette situation peut être expliquée par l'influence de l'éducation coranique dans notre pays dont 96% de la population sont musulmans.

X.2. TAILLE DES MENAGES

Cette sous-partie porte sur la taille des ménages. Elle essaie de cerner les liens existant entre cette taille et le profil du chef de ménage.

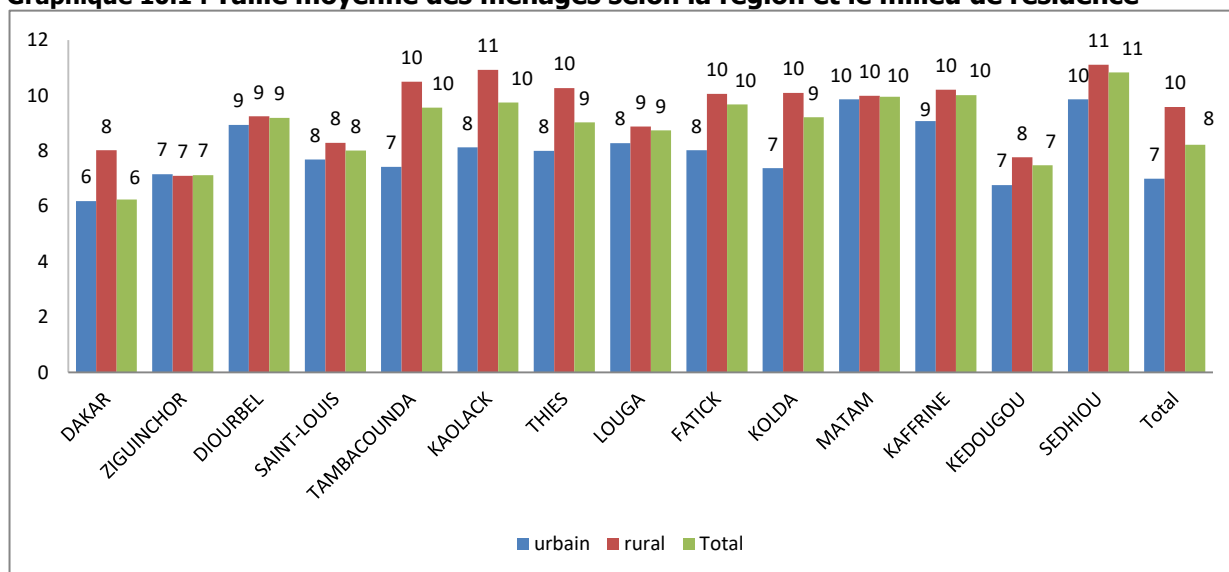
X.2.1. TAILLE DES MENAGES ET REGION DE RESIDENCE

X.2.1.1. MILIEU DE RESIDENCE

Du point de vue régional, on assiste à une disparité de la taille des ménages. Toujours est-il qu'au sein même de la région, il est noté une différence entre le milieu urbain et le milieu rural. Au niveau national, un ménage est constitué en moyenne de 8 individus. Ce niveau a baissé d'un point par rapport au dernier recensement où la taille était de 9. Toutefois, en analysant suivant le milieu de résidence, on note un écart significatif entre le milieu urbain (7) et le milieu rural (10).

Comparé au dernier recensement, la taille était de 8 et 10 respectivement pour le milieu urbain et le milieu rural. Dakar et Ziguinchor sont les régions où on compte moins d'individus par ménage, respectivement 6 et 7. Sédhiou est la région où on observe les ménages les plus peuplés avec une taille moyenne de 11. Elle est suivie par les régions de Tambacounda, Kaolack, Fatick, Matam et Kaffrine. Leur taille moyenne est estimée à 10 individus. Pour la quasi totalité des régions, les ménages ruraux sont de taille plus grande que ceux des zones urbaines. Cet écart est plus important dans les régions de Tambacounda, Kaolack et Kolda avec une différence de 3 individus. Toutefois, dans les régions de Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis et Matam, on observe la même taille dans les deux milieux.

Graphique 10.1 : Taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.2.1.2. SEXE

En analysant la taille des ménages par région selon le sexe du CM, on constate qu'au niveau national, les ménages dirigés par les hommes ont des tailles supérieures à ceux dirigés par les femmes. Dans la région de Kédougou, on observe les ménages avec moins d'individus (5 en moyenne) qui ont d'ailleurs des CM femmes. Par contre, ceux dirigés par les hommes dans la région de Sédhiou ont les tailles les plus élevées (12 en moyenne). Chez les femmes, cette taille est plus grande dans la région de Matam, où elle est estimée à 9. Pour les hommes, la taille des ménages la plus petite est observée dans la région de Dakar avec une valeur de 6.

Tableau 10.7 : Taille moyenne des ménages selon le sexe du CM

REGION	SEXE		Ensemble
	Masculin	Féminin	
DAKAR	6	6	6
ZIGUINCHOR	7	6	7
DIOURBEL	10	8	9
SAINT-LOUIS	8	7	8
TAMBACOUNDA	10	7	10
KAOLACK	10	7	10
THIES	9	8	9
LOUGA	9	7	9
FATICK	10	7	10
KOLDA	10	6	9
MATAM	10	8	10
KAFFRINE	10	7	10
KEDOUGOU	8	5	7
SEDHIOU	11	7	11

Source : ANSD, RGPHAE 2013

X.2.2. TAILLE DES MENAGES ET CARACTERISTIQUES DU CM

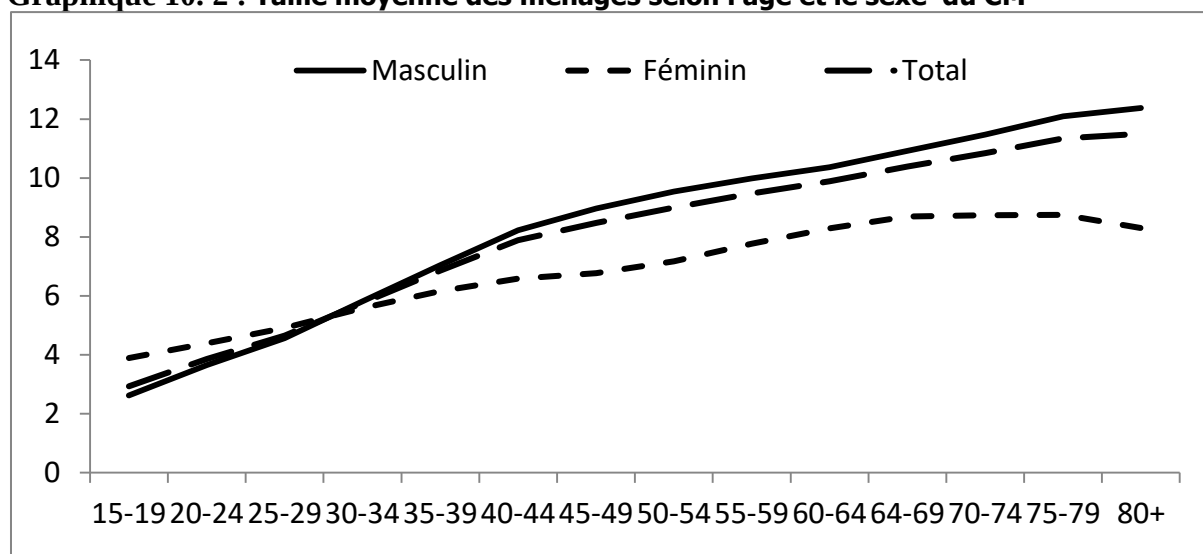
X.2.2.1. AGE

Au niveau national et quelque soit le sexe, il est noté que plus l'âge du CM est élevé, plus la taille de son ménage est grande. Cette taille varie en moyenne entre 3 et 11.

En faisant une comparaison avec la taille moyenne des ménages au niveau national qui est de 8, on note que les ménages avec des tailles dépassant cette moyenne sont ceux dirigés par des CM âgés de plus de 50 ans et, à l'inverse, les ménages qui sont en deçà sont ceux dirigés par les CM de moins de 40 ans. On observe cette même tendance chez les CM de sexe masculin. En revanche, on note des écarts allant jusqu'à 3 selon le sexe du CM, plus précisément dans la tranche d'âge 50-54 ans. La taille des ménages où les CM ont moins de 25 ans est plus élevée chez les femmes CM ; elle est égale pour les deux sexes sur la tranche d'âge 25-34 ans et est plus

élevée chez les hommes CM âgés de plus de 34 ans. Dans le Graphique 10. 2 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, on peut voir que les CM les plus jeunes sont e sexe féminin, ils appartiennent à la tranche d'âge 12-14 ans avec en moyenne 2 individus dans le ménage. Les ménages les plus peuplés sont ceux avec des CM âgés de 60 ans et plus avec 10 personnes en moyenne, répartis entre les deux sexe, avec une moyenne de 11 individus pour ceux dirigés par les hommes et 9 pour ceux dirigés par les femmes.

Graphique 10. 2 : Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du CM

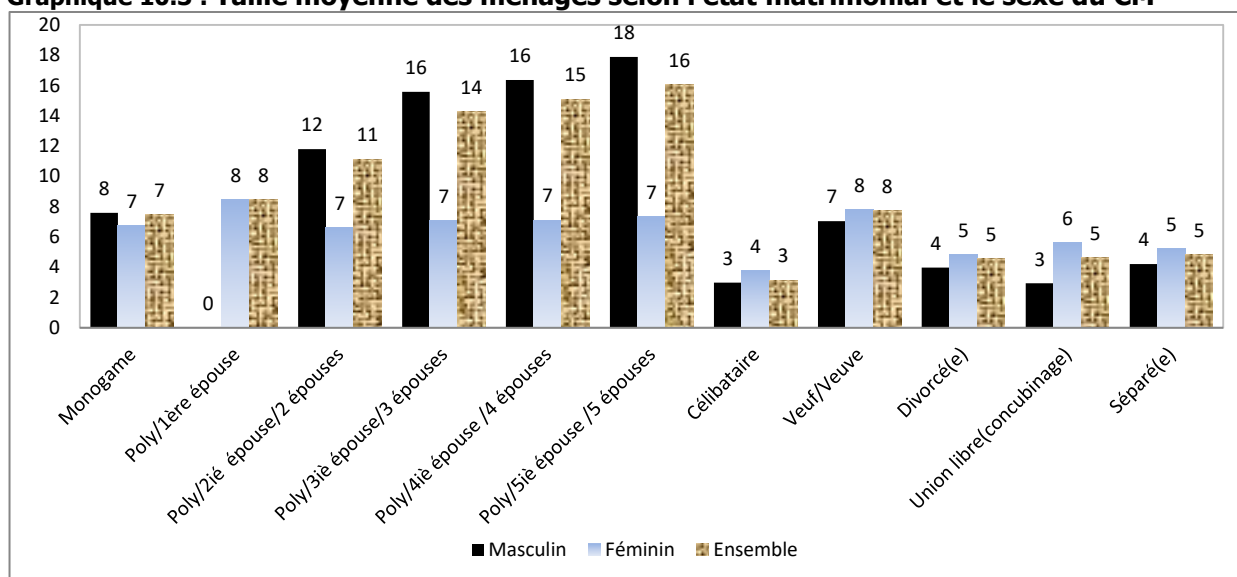


Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.2.2.2. ETAT MATRIMONIAL

La taille des ménages varie selon la situation matrimoniale du CM. Plus le chef de ménage a des épouses, plus la taille de son ménage est grande. Les monogames ont une taille moyenne de ménages de 7 individus. Tandis qu'au niveau des polygames, elle varie entre 7 et 18. Par contre, les chefs de ménage qui ne sont pas sous les liens du mariage, ont moins de personnes dans leur ménage. On compte pour les ménages dirigés par le célibataire 3 individus et 5 individus en moyenne pour le concubinaire et le séparé. Par ailleurs, les ménages ayant comme chef un veuf /une veuve ont une taille moyenne de 8, s'approchant un peu de ceux des mariés. Comme les divorcés, les ménages où les chefs sont séparés de leur conjoint comportent en moyenne 5 individus. Toujours dans cette catégorie, il est noté que les ménages avec des CM de sexe féminin ont des tailles plus élevées que ceux de sexe masculin, que le CM soit célibataire, veuf, divorcé ou en union libre. Le contraire est observé pour les ménages avec des CM mariés. Pour ces derniers, les CM de sexe masculin ont des ménages avec des tailles plus élevées.

Graphique 10.3 : Taille moyenne des ménages selon l'état matrimonial et le sexe du CM



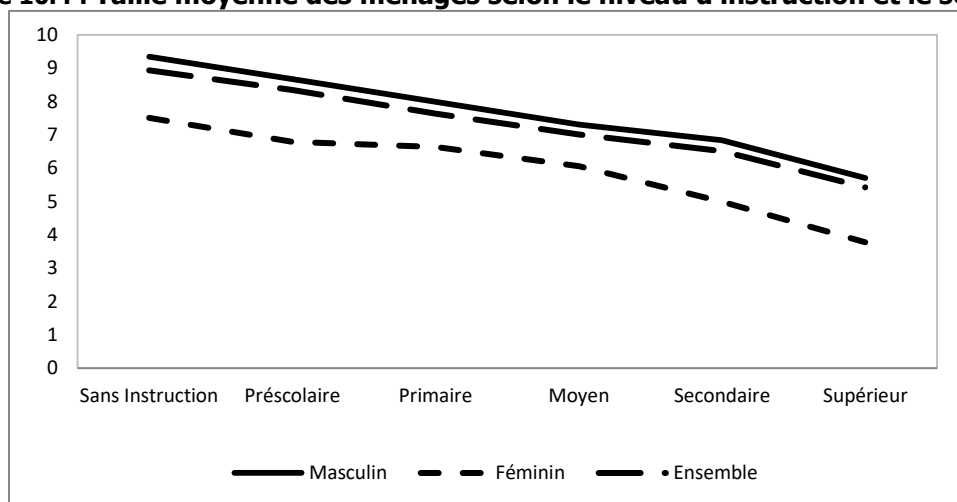
Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.2.2.3. INSTRUCTION

De façon générale, on constate que plus le niveau d'étude d'un CM est élevé, plus la taille de son ménage est réduite. Quel que soit le sexe du CM, la taille des ménages est identique pour le préscolaire et le primaire et pour le moyen et le secondaire. Elle est de 8 pour les deux premiers et de 7 pour les derniers. Par ailleurs, le ménage d'un CM sans niveau d'instruction a une taille de 9 et celui d'un CM de niveau supérieur a une taille de 5, qui reste la plus faible. On observe une variation de cette

taille selon que le chef de ménage soit de sexe masculin ou féminin. A niveau d'instruction égal, les hommes CM ont des tailles de ménages plus élevées. Cette différence de taille selon le sexe du CM est plus élevée pour les niveaux secondaire et supérieur où elle est de 2. Pour les autres cycles, elle est de 1 individu en moyenne.

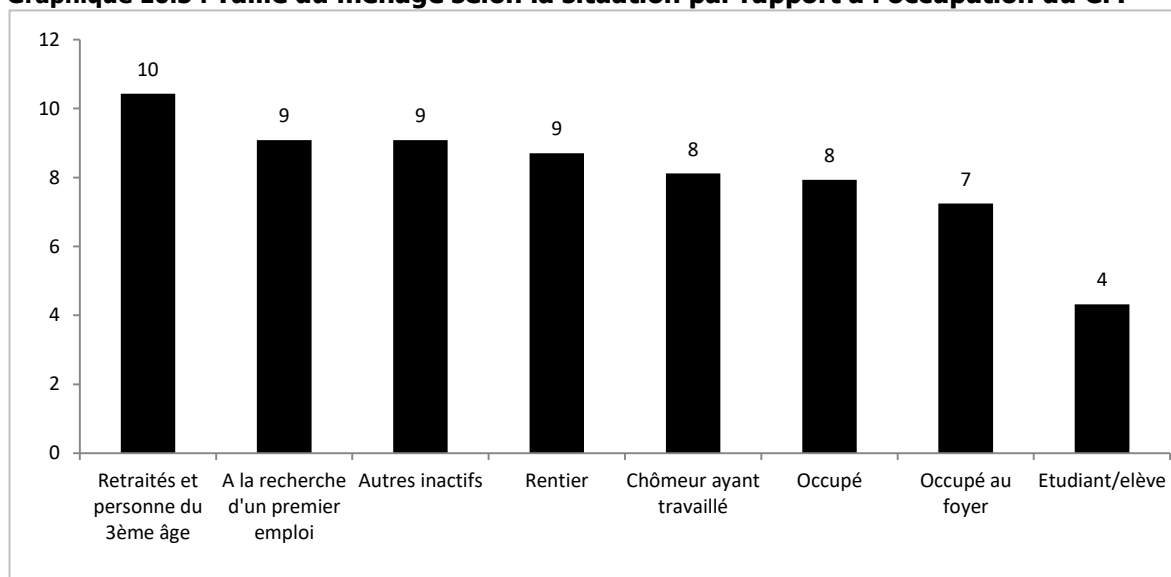
Graphique 10.4 : Taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du CM



Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.2.2.4. OCCUPATION

L'étude de la taille des ménages par rapport à l'occupation du chef montre que les ménages où le CM est étudiant ou élève ont moins d'individus. Quatre (4) personnes en moyenne y vivent. Suivent les ménages dirigés par les femmes occupées au foyer, où 7 individus en moyenne résident. Les personnes occupées et les chômeurs ayant déjà travaillé dirigent des ménages de 8 individus. Les ménages dont les chefs sont à la recherche du premier emploi, rentiers ou inactifs ont une taille moyenne de 9 individus. Par ailleurs, les ménages dirigés par des retraités ou personnes âgées qui observent la taille la plus élevée, comptent en moyenne 10 individus.

Graphique 10.5 : Taille du ménage selon la situation par rapport à l'occupation du CM

Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.3. STRUCTURE DES MENAGES ORDINAIRES

Par structure des ménages, on entend typologie du ménage fondée sur le lien de parenté entre ses membres. On distingue cinq principaux types de ménages :

- le ménage isolé constitué d'une seule personne ;
- le ménage nucléaire composé du couple avec ou sans enfants ;
- le ménage monoparental, forme particulière de ménage nucléaire, regroupe le chef de ménage et ses enfants ;
- le ménage élargi composé du noyau familial et d'autres personnes avec ou sans lien de parenté avec le Chef de Ménage (CM) ;
- le ménage composite désignant les ménages sans noyau familial, autrement dit, ceux composés de personnes n'ayant pas forcément un lien de parenté avec le CM.

X.3.1. STRUCTURE DES MENAGES ORDINAIRES

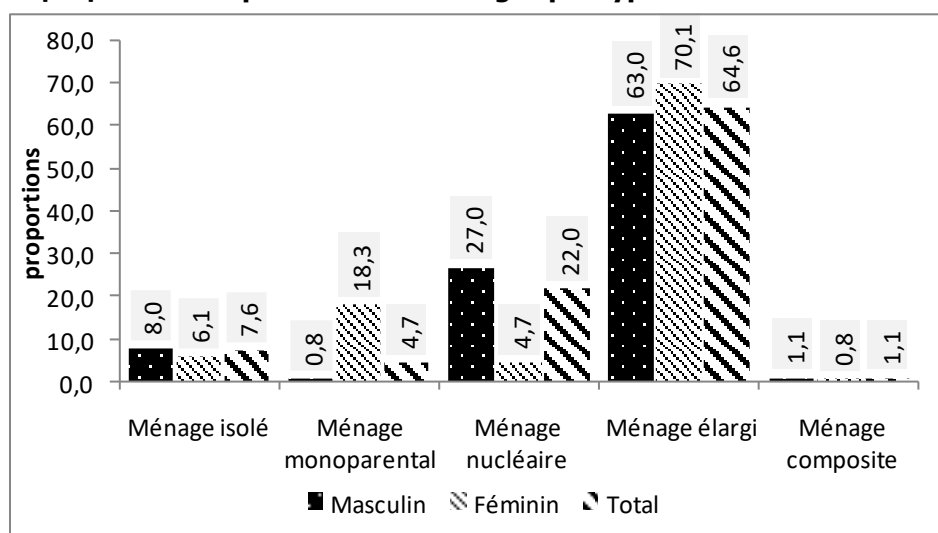
En Afrique, il est assez courant de rencontrer des ménages regroupant plusieurs générations différentes. En général, la famille s'y entend au sens large, c'est-à-dire qu'elle comprend, en dehors du noyau familial (le couple et les enfants), les autres parents voire des personnes n'ayant aucun lien de parenté avec le CM. Le Graphique 10.5 permet de conforter cette affirmation. En effet, au niveau national, le ménage élargi et, dans une moindre mesure, le ménage nucléaire sont les formes de ménage les plus fréquentes. Ils représentent respectivement 64,6% et 22,0% des ménages. 7,6% des ménages ne sont constitués que d'une seule personne.

Cette prépondérance des ménages élargis s'observe également, lorsqu'on tient compte du sexe du CM. Il s'agit du type de ménage le plus fréquent, quel que soit le sexe.

Un peu plus du quart des ménages dirigés par des hommes ne sont constitués que du noyau familial. A l'inverse, il est plus fréquent de trouver des ménages monoparentaux dirigés par une femme. En effet, ils représentent 18,3% des ménages dont le CM est de sexe féminin, alors que cette proportion est inférieure à 1% pour les ménages dirigés par un homme.

En ce qui concerne les ménages isolés, leur fréquence est certes faible, quel que soit le sexe du CM, mais elle est un peu plus forte pour les ménages dirigés par les hommes. Toutefois, l'écart avec la proportion de ce type de ménage dont le CM est de sexe féminin est faible.

Graphique 10.6 : Répartition des ménages par type et sexe du CM



Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.3.2. REPARTITION SPATIALE

X.3.2.1. Milieu de résidence

Le milieu de résidence confirme la tendance observée au niveau national. En effet, l'essentiel des ménages sont de type élargi, quel que soit le milieu, même si le milieu rural se distingue par une proportion plus forte (70,2% contre 59,7% en milieu urbain). Cette différence est également observée dans tous les ménages, quel que soit le sexe du CM.

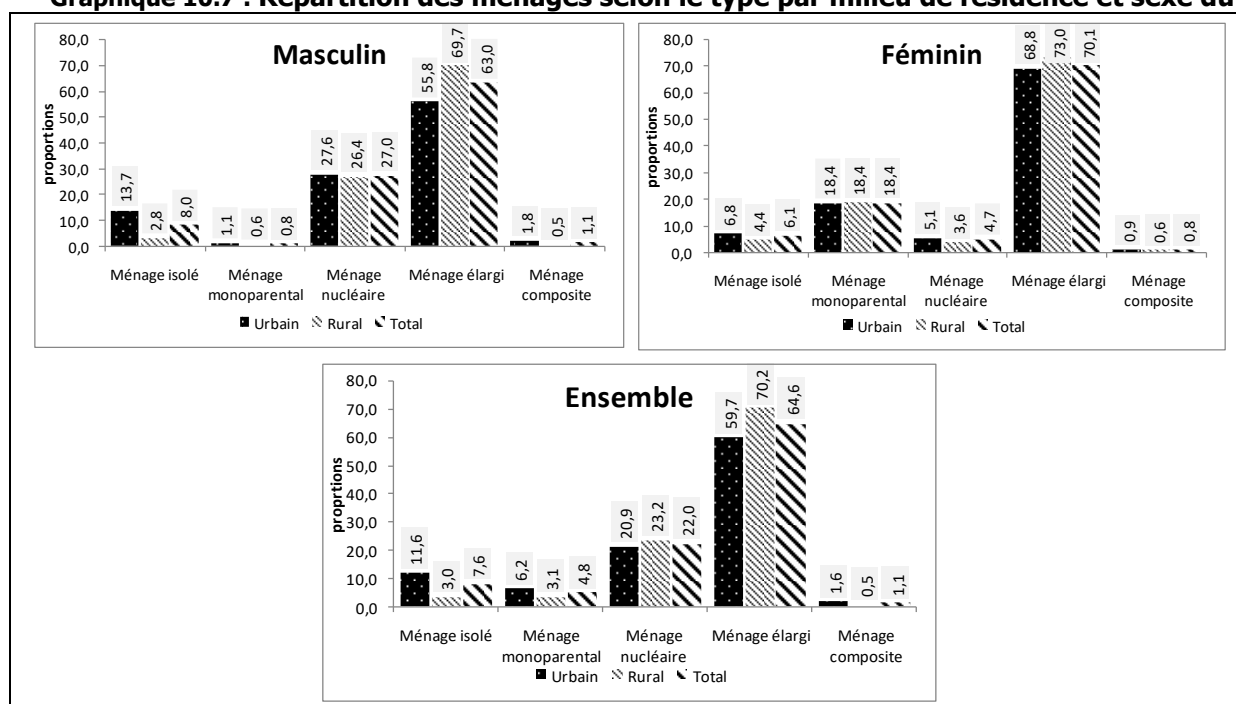
Les ménages de type nucléaire constituent le deuxième type le plus fréquent ; ils représentent 20,9% des ménages urbains et 23,2% des ruraux. Ce niveau est essentiellement dû aux ménages dirigés par les hommes, puisqu'ils en représentent plus du quart, quel que soit le milieu considéré, alors que pour les ménages dont le CM est de sexe féminin, cette catégorie ne représente que 5,1% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural. Toutefois, un léger écart en faveur du milieu urbain est constaté, quel que soit le sexe du CM considéré.

En ce qui concerne les ménages monoparentaux, ils semblent plus présents en milieu urbain. Toutefois, selon le sexe, des disparités s'observent. En effet, très peu de ménages dirigés par les hommes correspondent à cette catégorie. Il s'agit pour l'essentiel de ménages situés en milieu urbain. Les ménages monoparentaux représentent environ 18% des ménages dirigés par les femmes, aussi bien en milieu rural qu'urbain (18,4%).

Pour ce qui est des ménages isolés, ils sont plus fréquents en milieu urbain, quel que soit le sexe du CM. De façon globale, on note une fréquence plus forte de ménages isolés dirigés par un homme.

Les ménages composites, sont assez rares et le plus souvent dirigés par les hommes. Ils sont en outre un peu plus fréquents en milieu urbains quel que soit le sexe du CM.

Graphique 10.7 : Répartition des ménages selon le type par milieu de résidence et sexe du CM



Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.3.2.2. Région

Au niveau régional, les ménages de type élargi sont de loin les plus fréquents, quel que soit le sexe du CM. Près des trois quarts des ménages dirigés par un homme sont concentrés dans les régions de Sédhiou (76,4%), Fatick (75,2%), Diourbel (73%), Kaolack (72,8%) et Kaffrine (71,5%). Les proportions les plus faibles s'observent à Dakar (51,4%) et Kédougou (55%). Pour les ménages dirigés par une femme, cette catégorie représente plus de 75% des ménages à Matam, Diourbel, Sédhiou, Kaffrine et Kaolack. Kédougou se distingue par la proportion la plus faible de ménages de cette catégorie.

En ce qui concerne le type nucléaire, à l'image du niveau national, il est bien plus fréquent parmi les ménages dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme, quelle que soit la région. L'inverse est constaté lorsqu'on s'intéresse aux ménages monoparentaux. En définitive, cette configuration reflète la situation observée au niveau national. La monoparentalité semble être une des caractéristiques des ménages féminins et la famille nucléaire celle des ménages masculins. Le statut matrimonial des CM permettrait d'expliquer partiellement cette situation.

Dans l'ensemble, les ménages isolés sont plus fréquents dans les régions de Dakar, Ziguinchor et Kédougou. Toutefois, à l'inverse des autres régions, Kédougou se singularise par une proportion de ménages de type isolé dirigés par les femmes plus élevée (10,8%). En effet, à Dakar et Ziguinchor, les ménages isolés représentent respectivement 15,6% et 12,0% des ménages dirigés par des hommes.

Tableau 10.8 : Répartition des ménages selon le type par région et sexe du CM

SEXE	REGION	Ménage type					Total
		Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	
Masculin	Dakar	15,7	1,2	30,1	50,8	2,2	352 827
	Ziguinchor	12,0	1,3	20,1	65,1	1,5	55 235
	Diourbel	3,0	0,5	23,1	73,0	0,4	118 163
	St-Louis	5,9	0,8	33,2	59,3	0,9	84 165
	Tambacounda	6,4	0,8	30,4	61,6	0,8	61 530
	Kaolack	3,9	0,5	22,5	72,6	0,5	77 629
	Thiès	7,1	0,7	23,5	67,8	1,0	148 674
	Louga	3,1	0,6	32,3	63,6	0,4	81 484
	Fatick	3,8	0,6	19,8	75,2	0,7	58 454
	Kolda	4,6	0,7	28,3	65,8	0,6	63 514
	Matam	3,7	0,6	26,2	68,8	0,8	42 338
	Kaffrine	1,9	0,3	25,8	71,5	0,4	50 148
	Kédougou	7,0	1,0	36,0	54,8	1,2	16 670
	Sédhiou	2,5	0,7	19,9	76,4	0,5	36 441
	Ensemble	8,0	0,8	2,2	63,0	1,1	1 247 272

SEXE	REGION	Ménage type					Total
		Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	
Féminin	Dakar	8,3	19,9	5,8	64,9	1,1	143 318
	Ziguinchor	9,6	13,1	2,8	73,2	1,3	20 721
	Diourbel	2,8	14,4	4,0	78,3	0,5	38 374
	St-Louis	3,5	20,9	5,5	69,6	0,4	26 026
	Tambacounda	7,0	22,6	5,9	63,7	0,8	8 762
	Kaolack	4,1	16,7	3,4	75,3	0,5	17 663
	Thiès	4,5	17,8	4,2	72,8	0,6	46 094
	Louga	3,7	18,0	3,7	74,1	0,5	15 897
	Fatick	4,4	18,0	2,8	74,2	0,6	13 948
	Kolda	7,1	22,6	3,3	66,4	0,6	7 417
	Matam	2,4	15,9	2,9	78,5	0,4	11 609
	Kaffrine	3,7	16,5	2,6	76,6	0,6	3 864
	Kédougou	10,8	29,2	5,0	53,9	1,1	2 378
	Sédhiou	4,3	16,0	1,6	77,4	0,7	4 429
	Ensemble	6,1	18,4	2,2	70,1	0,8	360 500

Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.3.3. CARACTERISTIQUES DES CM

X.3.3.1. AGE

A l'instar du niveau national, la répartition des ménages selon le type laisse apparaître une prépondérance des ménages de type élargi, quel que soit le groupe d'âge et le sexe. Toutefois, on note une tendance globale à la hausse des proportions de ce type de ménage au fil des groupes d'âge, de sorte que, quel que soit le sexe, les proportions les plus fortes s'observent chez les CM d'un âge relativement avancé. Un écart considérable selon le sexe est constaté entre 50 et 75 ans. En effet, pour les ménages dirigés par les femmes de cette tranche d'âge, le type élargi en représente plus des trois quarts, alors que cette valeur n'est approchée qu'à partir de 60 ans pour les ménages dont le CM est du sexe opposé.

Le type nucléaire constitue la deuxième forme la plus fréquente de ménages dirigés par les hommes âgés de plus de 30 ans. Il représente près du tiers des ménages dont le CM de sexe masculin, âgé de 40 à 54 ans. Moins fréquentes chez les femmes, les proportions les plus importantes de ménages nucléaires concernent les moins de 45 ans (en général, plus de 10% des ménages sont concernés).

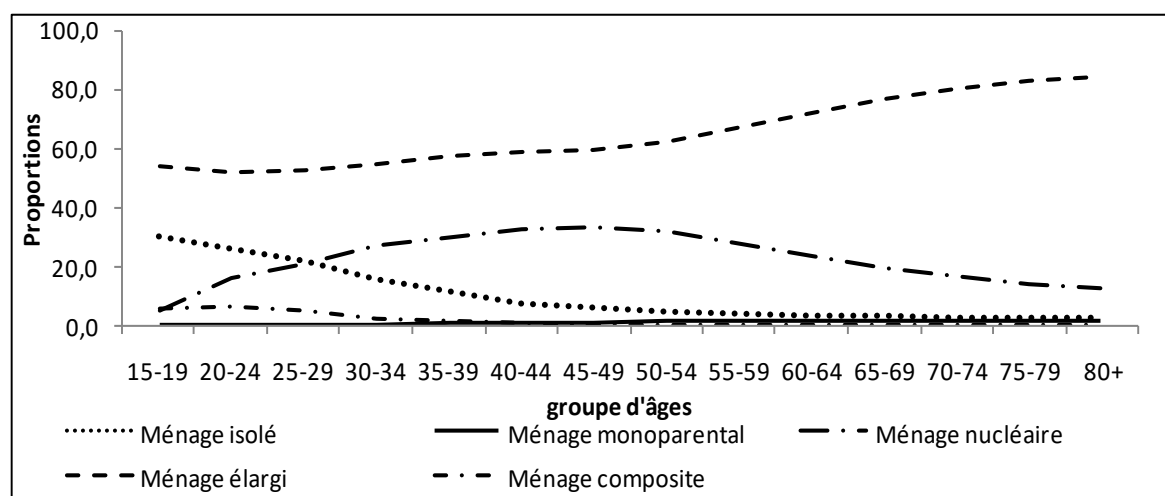
Les chefs de ménages monoparentaux, essentiellement de sexe féminin, ont généralement entre 20 et 60 ans. Toutefois, les plus fortes proportions s'observent chez les CM dont l'âge est compris entre 35 et 45 ans (27,1% les CM de 35-39 ans et 27,2% pour ceux ayant 40-44 ans).

Les ménages de type isolé concernent le plus souvent des personnes d'un âge relativement jeune, quel que soit le sexe. En effet, une différence existe selon le sexe. Une tendance à la baisse de la proportion de ménage de ce type au fil des âges est observée lorsque le CM est de sexe masculin, alors que la tendance inverse s'observe à partir de 65 ans pour les ménages dont le CM est du sexe opposé. De manière générale, les chefs de ménage isolé sont jeunes.

Pour ce qui est des ménages composites, ils sont certes peu fréquents, mais essentiellement dirigés par des femmes de moins de 25 ans (entre 15 et 25 ans) ou des hommes de moins de 30 ans (15 et 29 ans).

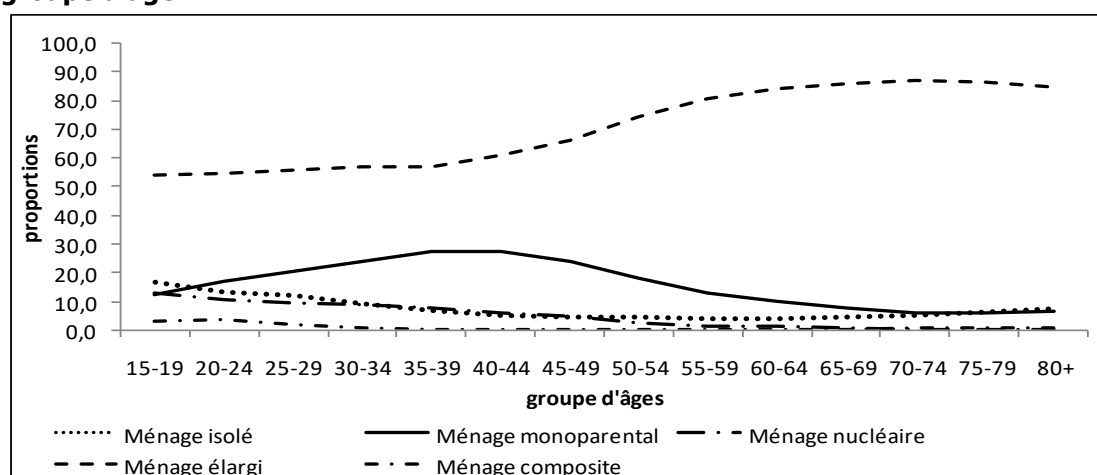
En définitive, le ménage élargi constitue le type essentiellement dirigé par les personnes âgées, quel que soit leur sexe, alors que le type isolé concerne des CM beaucoup plus jeunes. Les ménages monoparentaux et nucléaires sont généralement dirigés par des hommes et des femmes en activité.

Graphique 10.8 : Répartition des ménages ayant un CM de sexe masculin selon le type par groupe d'âge



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 10.9 : Répartition des ménages ayant un CM de sexe féminin selon le type par groupe d'âge



Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.3.3.2. INSTRUCTION

La prépondérance des ménages de type élargi se retrouve également, quel que soit le niveau d'instruction et le sexe du CM. Toutefois, à niveau d'instruction identique, les proportions les plus élevées s'observent dans les ménages dirigés par les femmes. Ces derniers représentent près des deux tiers des ménages dont le CM a un niveau d'instruction primaire (67,0%), moyen (66,1%) et secondaire (62,0%).

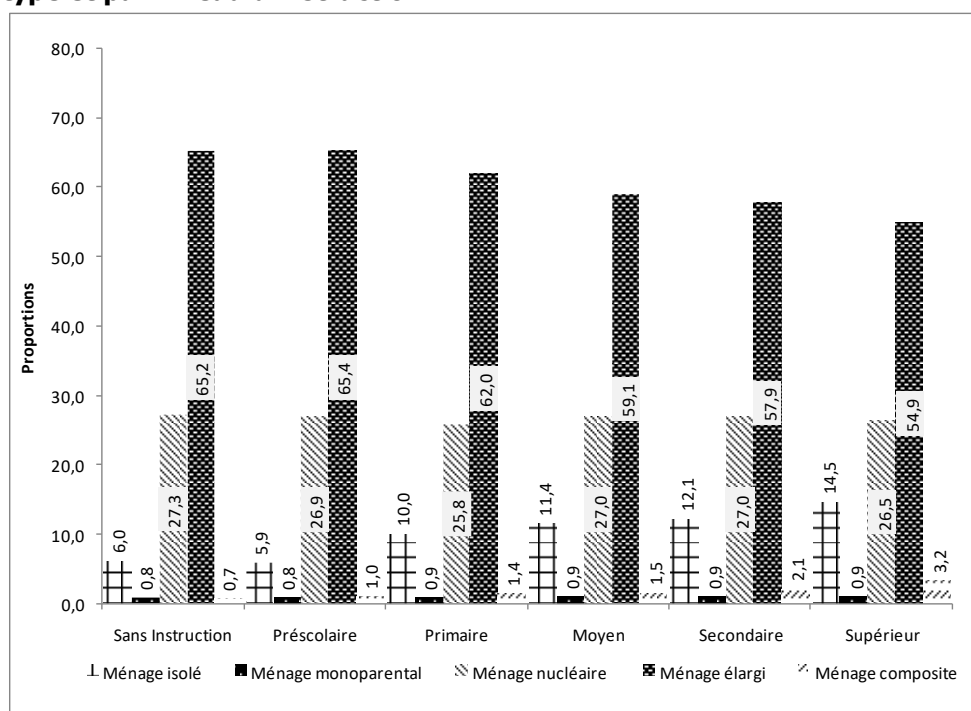
Les ménages de ce type, dont les chefs de ménage (homme ou femme) sont très peu ou pas instruits, se caractérisent généralement par les plus fortes proportions, alors que ceux ayant un niveau d'instruction supérieur se distinguent par la plus faible proportion.

Ces derniers se singularisent également par la plus forte proportion de ménages de type isolé, quel que soit le sexe du CM. Une fréquence un peu plus forte des CM de sexe féminin est également relevée chez les plus instruits. Quel que soit le sexe, on note une tendance à la hausse de la proportion de ménages isolé avec le niveau d'instruction.

En ce qui concerne les ménages nucléaires, ils représentent près du quart des ménages dirigés par les hommes et moins d'un ménage sur dix dont le chef est une femme, quel que soit le niveau d'instruction.

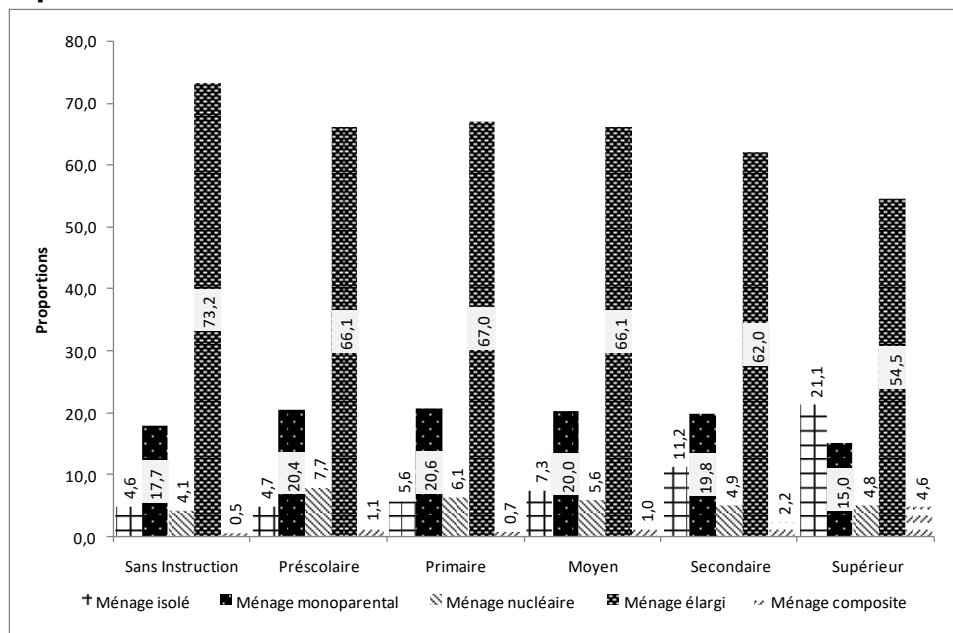
Au contraire, les ménages monoparentaux concernent moins de 1% des ménages dont le chef est de sexe masculin, alors qu'il s'agit d'un des types les plus fréquents pour les ménages dirigés par des femmes. 17,7% des ménages dirigés par des femmes sans instruction sont de type monoparental contre 15,0% pour ceux de niveau d'instruction supérieur.

Graphique 10.10 : Répartition des ménages dirigés par un CM de sexe masculin selon le type et par niveau d'instruction



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique 10.11 : Répartition des ménages dirigés par un CM de sexe féminin selon le type et par niveau d'instruction



Source : ANSD. RGPHAE 2013

X.3.3.3. ETAT MATRIMONIAL

Dans la plupart des cas, les ménages isolés concernent principalement les célibataires, les divorcés, les unions libres et les séparés, surtout de sexe masculin dont ils constituent le plus souvent la deuxième forme la plus fréquente à côté du type élargi.

La monoparentalité est plus fréquente chez les divorcées (29,2%) et les séparées (27,5%). Elle représente environ deux ménages sur dix parmi ceux des femmes vivant en union libre (18,4%) ou mariées, soit en union monogamique (19,4%) ou polygamique (18,8%). Lorsque le CM est un homme, la monoparentalité concerne surtout les veufs (14,5%), les séparés (12,1%) et les divorcés (12,2%).

Les ménages élargis concernent principalement les CM en situation de veuvage (79,9% pour les CM féminins et 68,7% pour ceux du sexe opposé), en union polygamique (respectivement 74,0% et 73,6%) et monogamique (respectivement 64,9% et 60,6%). Il s'agit d'ailleurs du type de ménage le plus fréquent et ce, quels que soient le sexe et la situation matrimoniale. Il est important de ce point de vue de noter la part considérable de ménages dirigés par des célibataires (54,4% de sexe féminin et 43,4% du sexe opposé).

Les ménages nucléaires, bien que plus fréquents lorsque le CM est de sexe masculin, sont généralement observés chez les mariés (hommes et femmes) en union monogamique pour la plupart.

Par ailleurs, il faudrait relever le fait que, pour l'essentiel des ménages composites, le CM est généralement en union libre (14,8% pour les ménages de CM masculin et 2,9 pour du sexe féminin) ou célibataire (8,1% pour les CM masculins et 4,4% pour les femmes).

Tableau 10.9 : Répartition des ménages par type selon l'état matrimonial et le sexe du CM

SEXE	ETAT MATRIMONIAL	Type de ménage					Total
		Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	
Masculin	Monogame	5,8	0,6	32,2	60,6	0,8	794301
	Célibataire	47,7	0,8	0,0	43,4	8,1	82737
	Veuf/Veuve	15,8	14,5	0,0	68,7	1,0	11318
	Divorcé(e)	41,5	12,2	0,1	43,5	2,7	11051
	Union libre (concubinage)	43,1	4,8	0,0	37,2	14,8	290
	Séparé(e)	39,7	12,1	0,0	46,6	1,6	751
	Polygame	2,3	0,4	23,4	73,6	0,3	346823
	Total	8,0	0,8	27,0	63,1	1,1	1247271
Féminin	Monogame	3,8	19,4	11,4	64,9	0,5	115693
	Célibataire	29,4	11,8	0,0	54,4	4,4	23266
	Veuf/Veuve	4,4	15,3	0,0	79,9	0,5	84606
	Divorcé(e)	13,0	29,2	0,2	56,5	1,1	22070
	Union libre (concubinage)	12,7	18,4	0,0	66,0	2,9	521
	Séparé(e)	10,6	27,5	0,0	61,3	0,6	1081
	Polygame	3,5	18,8	3,2	74,0	0,5	113261
	Total	6,1	18,4	4,7	70,1	0,8	360498

Source : ANSD, RGPHAE 2013

Conclusion

L'étude des ménages permet de constater la prépondérance des ménages ordinaires. En effet, ils représentent 99% des ménages existant sur le territoire. Ils sont pour l'essentiel dirigés par des hommes, même si on note une proportion non négligeable de femmes chef de ménages.

Les ménages collectifs sont quant eux, principalement composés d'hommes. Il s'agit essentiellement de daaras ou d'écoles coraniques généralement situés en milieu rural. Leur taille moyenne atteint 22 individus et est variable selon la région et le milieu de résidence.

Quant aux ménages ordinaires, leur taille est plus réduite (en moyenne 8 personnes par ménage). Il diffère également selon le milieu de résidence (7 en milieu urbain et 10 en milieu rural).

La structure des ménages est largement dominée par les ménages de type élargi, quels que soient le milieu de résidence et le sexe du CM. Toutefois, on note une proportion significative de ménages monoparentaux essentiellement dirigés par des femmes, là où les ménages de type nucléaire constituent le second type le plus fréquent parmi les ménages dont le chef est de sexe masculin



Tout le monde
compte !

Chapitre XI :

HABITAT ET ENVIRONNEMENT

Résumé

Le principal type de logement au Sénégal est les maisons basses (57,2%) et la plupart de ménages ont financé leur logement par leurs propres moyens (84,9%). Certains ménages vivent encore dans des cases (21,9%) et dans des baraques (2,4%).

Au Sénégal, l'habitat à tendance moderne ne traduit pas nécessairement de bonnes conditions de logement. Le Recensement révèle que près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec 3 personnes voire plus par pièce (30,9% en milieu rural contre 27,8% en milieu urbain). La propriété (72,6%) et la location (23,1%) constituent les types d'occupation les plus fréquents.

Par ailleurs, le principal revêtement des habitations est le ciment (74,7%) et le banco (13,4%). Près de huit (8) ménages sur dix utilisent une source d'énergie moderne pour s'éclairer (57,5% pour l'électricité et 20,4% pour la lampe rechargeable).

Le bois (50,4%) et le gaz (32,7%) sont les combustibles les plus utilisés par les ménages sénégalais pour la cuisson (86% pour le bois en milieu rural et 58% pour le gaz en milieu urbain).

Près de huit ménages sur dix (73,8%) s'approvisionnent en eau par le robinet et quatre ménages sur dix (37,4%) disposent d'un robinet dans leur logement. Il en est pratiquement de même pour la disponibilité des toilettes équipées d'une chasse (48%) dont trois sur dix (32,4%) sont raccordées à une fosse septique. Relevons que près de deux toilettes sur dix (17,1%) sont constituées de latrines couvertes.

Le principal mode d'évacuation des eaux usées est le déversement dans la nature et concerne plus d'un ménage sur deux (56,5%). Seuls 16% des ménages utilisent un réseau d'égout, notamment en milieu urbain (28,7% contre 1,5% en milieu rural).

L'évacuation des ordures ménagères se fait par dépôt dans la nature (42,2%), par camion de ramassage (29,1%) ou par calèche ou charrette (16,1%).

Introduction

Le cadre législatif et réglementaire du secteur du logement est complexe et englobe plusieurs acteurs institutionnels logés dans différents ministères. A côté de la loi 64-46 du 17 juin 1964 portant sur la réforme foncière et domaniale et celle 96-07 du 22 mars 1996 portant sur le transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, subsistent encore des pratiques coutumières et informelles qui demeurent une réalité incontournable au Sénégal.

Pour organiser l'occupation des sols dans les villes, l'Etat a conçu, depuis l'époque coloniale des plans directeurs d'urbanisme (PDU); Dakar en a depuis 1946. En outre, les pouvoirs publics interviennent depuis 1970 dans l'aménagement de parcelles viabilisées (parcelles assainies et ZAC), la production de logements à loyer modéré (SICAP et SN-HLM) et le soutien aux coopératives d'habitat.

La politique de l'habitat repose depuis 2009 sur une lettre de politique sectorielle visant à faciliter l'accès des classes moyennes et des populations défavorisées à un logement décent. Globalement, la lettre de politique sectorielle du secteur de l'habitat vise à aménager durablement l'espace urbain par l'élaboration et l'application d'outils de planification appropriés (PDU), dans la perspective de mettre en œuvre de façon cohérente non seulement les actions qui facilitent l'accès au logement, mais aussi les conditions d'exercice des différentes fonctions de production économique, sociale et culturelle.

Le Sénégal a aussi mis en œuvre des programmes spécifiques pour répondre à des besoins urgents ou particuliers liés au secteur de l'habitat. Il s'agit :

- des Plans Directeurs d'Urbanisme ;
- de la production de parcelles assainies ;
- de la restructuration et de la régularisation des quartiers précaires informels ;
- du développement des coopératives d'habitat ;
- du « Plan Jaxaay » dans le cadre des inondations ;
- du programme « une famille, un toit ».

Les matériaux utilisés dans la production de logements proviennent du marché intérieur (ciment, sable de dunes, béton, etc.) et de l'importation (accessoires électriques, sanitaires, aluminium, verre, céramiques, bois et ses dérivés, etc.). La part importante des produits importés fait que tout renchérissement des prix sur le marché international se répercute automatiquement sur les coûts de la construction.

Le marché de l'offre et l'acquisition des terrains au Sénégal sont encore dominés par l'informel. L'absence d'immatriculation, le nombre élevé d'intermédiaires, la

complexité et la lourdeur des procédures d'immatriculation entraînent des disparités énormes dans les prix des logements en milieu urbain.

Le financement du secteur est assuré en grande partie par le secteur bancaire dans l'acquisition de terrain, l'achat, la construction ou l'extension d'un logement. Toutefois, les bénéficiaires de ces financements sont en majorité des travailleurs du secteur formel disposant de garanties que les acteurs de l'informel ne peuvent pas offrir. Par ailleurs, les taux d'intérêt élevés et l'absence de ressources stables de longue durée excluent une bonne partie des travailleurs du secteur formel (quotité cessible inférieure aux annuités à rembourser).

La combinaison des facteurs ci-dessus (financement inadapté, parcelles viabilisées insuffisantes, coût élevé des matériaux de construction, cadre législatif complexe, prégnance de l'informel) rend difficile la production massive de logement à des prix abordables.

XI.1. QUALITE DES DONNEES

Malgré les mesures prises durant l'exécution du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013 (RGPHAE-2013) pour réduire les erreurs inhérentes à toute opération d'envergure, ces précautions ne sauraient se substituer à la nécessité d'évaluer la qualité des données collectées avant toute opération d'analyse. En effet, en dehors des erreurs de conception, la cohérence et la véracité des informations fournies durant le Recensement dépendent du comportement des agents recenseurs qui détermine la fiabilité des données et aussi de la nature des réponses fournies par la population recensée. A cet effet, il convient alors de procéder à une évaluation interne et externe des données collectées, afin de cerner la portée des résultats qui en découleront. Toutefois, en l'absence de données récentes de recensement des pays voisins à notre portée, nous ne ferons qu'une évaluation interne des données.

L'évaluation de la qualité des données permet d'apprécier la cohérence interne des variables d'étude. Dans ce cas, c'est la proportion des non réponses qui est évaluée.

Les non-réponses résument les cas de refus, les omissions et les erreurs de remplissage. Le tableau 11.1 montre que de toutes les variables utilisées dans le présent rapport ont été entièrement renseignées. En effet, pour la totalité des variables, les taux de non-réponses sont nuls. Toutefois, il faut noter que la différence de l'effectif valide par rapport aux autres variables, observée au niveau de

la variable « *mode d'acquisition du logement* » est liée au fait que ce sont seulement les propriétaires de logement qui ont été considérés dans le calcul du taux de non-réponse pour cette variable.

Tableau 11.1 : Evaluation du taux de non-réponse des variables d'analyse

Variables	Effectif valide	Effectif manquant	Taux de réponse en (%)	Taux de non-réponse en (%)
Type de logement	1 607 769	0	100,0	0,0
Nombre de pièces à usage d'habitation	1 607 769	0	100,0	0,0
Statut d'occupation	1 607 769	0	100,0	0,0
Mode d'acquisition du logement	1 181 851	0	100,0	0,0
Nature du mur et revêtement du bâtiment principal	1 607 769	0	100,0	0,0
Nature du toit et revêtement du bâtiment principal	1 607 769	0	100,0	0,0
Nature du sol et revêtement du bâtiment principal	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'éclairage	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal combustible pour la cuisson	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'approvisionnement en eau	1 607 769	0	100,0	0,0
Provenance de l'eau de boisson du ménage	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal type d'aisance	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'évacuation des eaux usées	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	1 607 769	0	100,0	0,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.2. TYPE DE LOGEMENT

Les caractéristiques des logements reflètent en partie les niveaux de vie des populations. Au niveau national, 57,2% vivent dans des maisons basses, 15,9% dans des maisons à étage et 2% dans des immeubles. Par contre, 21,9 % habitent dans des cases et 2,3% dans des baraques.

En 2002, les types de logement se répartissaient comme suit : 56,2% des ménages vivaient dans des maisons basses, 8,5% dans des maisons à étage, 0,8% dans des immeubles, 30,8% dans des cases, 2,5% dans des baraques. Ainsi, on observe une évolution favorable aux maisons à étage et aux immeubles qui doublent leur part globale. Ceci s'explique en partie par la raréfaction des terrains, tandis que les cases enregistrent une baisse de 9 points. La part des maisons basses et celle des baraques sont restées stables.

En milieu urbain, 61,3% résident dans des maisons basses, 27,9% dans des maisons à étage et 3,4% dans des immeubles. Par contre, en milieu rural, 52,5% vivent dans des maisons basses, 2,3% dans des étages et 0,4% dans des immeubles. Il est important de souligner que 41,5% des ménages vivent encore dans des cases et 2,4% dans des baraques.

La région de Dakar présente une situation assez particulière avec 48,8% des ménages qui vivent dans des maisons basses, 41,7% dans des maisons à étage et 5,7% dans des immeubles. Par ailleurs, 85,6% des ménages logeant dans des immeubles et 81% logeant dans des maisons à étage vivent à Dakar. En dehors de Ziguinchor, Saint-Louis, Thiès, Kaolack Kolda et Diourbel, les maisons à étage abritent moins de 3% des ménages des régions. Quand aux immeubles, ils abritent moins de 1% des ménages.

Tableau 11.2 : Répartition en % des ménages selon le type de logement par région et milieu de résidence

REGION	Type de logement						Total
	Autre	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	
Dakar	0,6	1,2	2,3	48,8	41,7	5,5	100,0
Ziguinchor	0,8	3,7	1,8	88,9	4,5	0,4	100,0
Diourbel	1,4	28,5	4,2	59,8	5,8	0,3	100,0
Saint-Louis	1,1	20,9	2,1	69,5	6,1	0,4	100,0
Tambacounda	1,3	56,4	1,6	36,8	2,8	1,0	100,0
Kaolack	0,5	28,7	2,5	64,2	3,4	0,7	100,0
Thiès	1,0	12,0	2,0	76,3	8,4	0,3	100,0
Louga	0,7	42,9	2,1	51,3	2,9	0,1	100,0
Fatick	0,2	35,4	1,0	62,1	1,1	0,1	100,0
Kolda	1,0	61,3	1,1	34,0	1,5	1,1	100,0
Matam	1,9	26,1	5,1	63,8	2,9	0,2	100,0
Kaffrine	0,3	70,4	1,1	27,5	0,7	0,1	100,0
Kédougou	0,7	76,3	1,6	20,1	0,5	0,8	100,0
Sédhiou	1,5	17,9	1,6	76,4	2,4	0,1	100,0
Sénégal	0,9	21,9	2,3	57,2	15,9	2,0	100,0

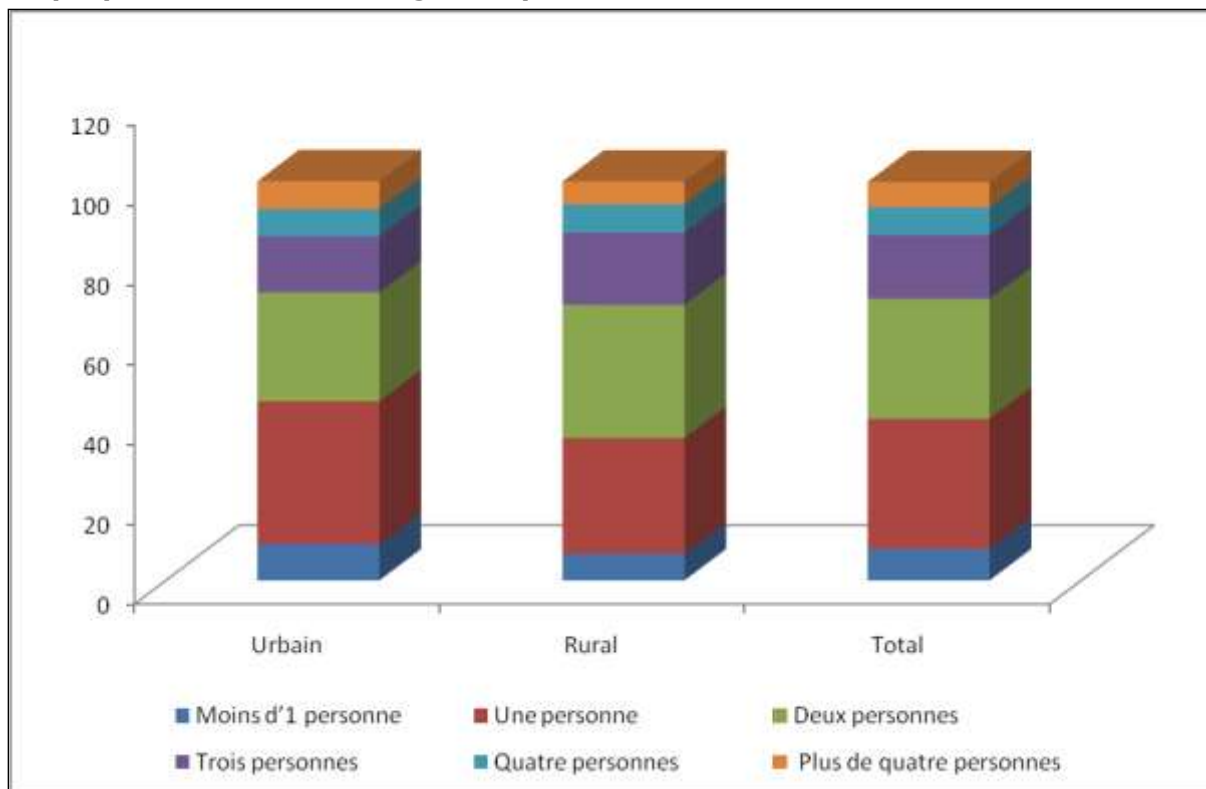
Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.3. TAILLE ET DENSITE DU LOGEMENT

Au niveau national, le nombre moyen de personnes par pièce s'établit à 2,5 contre 2,7 en 2002. La région de Matam enregistre la valeur la plus élevée (2,8 personnes par pièce en moyenne), alors que les régions de Ziguinchor et Sédhiou, avec respectivement 2 et 2,2, ferment la marche.

Près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec en moyenne «3 personnes ou plus» par pièce. Cette promiscuité est plus élevée en milieu rural (30,9% contre 27,8% en milieu urbain). Par rapport à 2002, on observe une amélioration des conditions d'hébergement (37,8% des ménages avaient un nombre de personnes par pièce supérieur ou égal à 3).

Graphique 11.1 : Densité du logement par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Dans les régions, la promiscuité touche particulièrement les régions de Saint Louis, Tambacounda, Kaolack, Fatick, Kaffrine et Matam. Toutefois, les régions de Sédhiou et Ziguinchor se singularisent avec respectivement 19,7% et 16,9% (donc bien en deçà de la moyenne nationale) des ménages ayant un nombre de personnes par pièce supérieur ou égal à trois. Par ailleurs, c'est à Dakar et à Ziguinchor que les taux d'occupation (moins d'une personne par pièce) sont plus élevés. La région de Kaffrine, avec 4,7%, occupe la dernière place.

Tableau 11.3 : Répartition des ménages selon la densité du logement et par région de résidence

REGION	Type de logement						Total
	Autre	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à Appartement	
Dakar	9,1	35,7	25,9	13,9	7,3	8,0	100,0
Ziguinchor	16,9	42,6	23,5	9,7	3,7	3,4	100,0
Diourbel	7,4	32,5	33,2	16,4	6,0	4,6	100,0
Saint-Louis	6,1	28,6	29,3	17,8	8,6	9,6	100,0
Tambacounda	7,5	30,3	31,7	17,6	6,9	6,0	100,0
Kaolack	5,7	27,3	34,1	19,5	7,6	5,8	100,0
Thiès	7,8	32,3	31,7	16,2	6,5	5,5	100,0
Louga	6,4	32,5	33,0	16,4	6,3	5,4	100,0
Fatick	5,2	26,8	34,5	20,0	7,7	5,8	100,0
Kolda	5,7	30,2	35,1	17,9	6,5	4,7	100,0
Matam	6,3	25,6	29,0	19,1	9,5	10,4	100,0
Kaffrine	4,7	25,8	37,7	20,4	6,7	4,7	100,0
Kédougou	9,0	34,1	30,1	15,7	5,9	5,2	100,0
Sédhiou	8,5	38,6	33,2	13,0	4,1	2,6	100,0
Sénégal	7,9	32,6	30,1	16,0	6,9	6,4	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.4. STATUT D'OCCUPATION

Globalement, la propriété et la location sont les modes d'occupation les plus fréquents au Sénégal (88,1%). 67,9% des ménages sont propriétaires de leur logement contre 4,7% de copropriétaires, 20,1% de locataires, 2,9% de colocataires. L'hébergement gratuit par un tiers (par l'employeur, les parents et autres) est assez rare (3,4%). Signalons enfin la faiblesse de la location-vente qui traduit les difficultés que les structures du secteur en charge de ce volet traversent depuis des années.

On note une évolution en faveur de la propriété et de la location. En 2002, au niveau national, 67,2% des ménages s'étaient déclarés propriétaires de leur logement, 19,1% locataires ou en colocation, 6,9% copropriétaires, 4,9% logés par la famille, 1,2% logés par l'employeur.

La location est plus fréquente en milieu urbain (35,5%). Tandis qu'en milieu rural, près de neuf ménages sur dix (89,3%) sont propriétaires de leur logement.

Ces chiffres cachent de grandes disparités entre Dakar et Ziguinchor et les autres régions. Dakar est la seule région où la proportion de ménages locataires (46,0%,

donc deux fois supérieure à la moyenne nationale) est plus élevée que les propriétaires (37,1%). La région de Ziguinchor (58,3% de propriétaires) se singularise par sa proportion de locataires (25,6%) et celle de logés par les parents (5,8%), deux fois plus élevée que la moyenne nationale.

Dans les autres régions, la propriété est le statut d'occupation prédominant. A l'exception de Thiès (74,5%) et Tambacounda (78,3%), plus de quatre ménages sur cinq sont propriétaires de leur logement. La location est peu fréquente ; moins d'un ménage sur dix est locataire (excepté Tambacounda (11,8%) et Thiès (12,3%)). La copropriété du logement est surtout présente dans les régions de Fatick et Thiès (6% environ), alors qu'elle est très faible à Dakar, Kolda et Kédougou (moins de 4%). Comme au niveau national, la location-vente est presque inexistante dans les régions (avec un maximum de 2 ménages sur 10 000 dans la région de Kédougou). Signalons enfin que peu de ménages (moins de 2% en moyenne) sont logés par d'autres ménages (parents, colocation, employeurs).

Tableau 11.4 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation par région et milieu de résidence

REGION	STATUT D'OCCUPATION								Total
	Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location vente	Logé par employeur	Logé par parents/amis	Autre	
Dakar	37,9	3,9	46,0	6,9	0,1	1,5	2,8	1,0	100,0
Ziguinchor	58,2	6,6	25,6	1,8	0,0	0,9	5,8	1,0	100,0
Diourbel	88,6	4,2	3,6	0,5	0,0	0,4	1,8	0,9	100,0
Saint-Louis	80,4	5,0	9,3	1,2	0,0	1,0	2,2	0,9	100,0
Tambacounda	78,3	4,7	11,8	1,8	0,0	0,7	1,9	0,8	100,0
Kaolack	81,1	5,4	8,9	1,2	0,0	0,6	2,1	0,7	100,0
Thiès	74,5	5,9	12,3	2,0	0,1	1,6	2,4	1,2	100,0
Louga	88,5	4,7	3,2	0,6	0,0	0,5	1,6	0,9	100,0
Fatick	84,8	6,2	5,2	0,6	0,0	0,6	2,0	0,5	100,0
Kolda	84,0	3,8	8,7	0,7	0,0	0,4	2,0	0,4	100,0
Matam	88,9	3,9	4,5	0,6	0,0	0,5	1,2	0,4	100,0
Kaffrine	89,5	4,4	2,8	0,5	0,0	0,4	2,0	0,4	100,0
Kédougou	88,4	1,5	7,4	0,7	0,0	0,5	0,9	0,6	100,0
Sédhiou	85,0	6,0	5,3	0,5	0,0	0,6	2,0	0,7	100,0
Urbain	49,1	4,6	35,5	5,1	0,1	1,5	3,1	1,0	100,0
Rural	89,3	4,8	2,8	0,3	0	0,5	1,6	0,7	100,0
Sénégal	67,9	4,7	20,2	2,9	0,0	1,0	2,4	0,9	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.5. MODE D'ACQUISITION

L'auto construction reste le mode d'acquisition prédominant au niveau national (84,9% des ménages propriétaires), suivi de l'héritage (9,5%), les autres formes

d'acquisition (2,9%), le recours à un promoteur immobilier (1,6%) et les coopératives d'habitat (1,1%).

L'auto construction est plus fréquente en milieu rural (plus de 9 ménages sur dix) qu'en milieu urbain (76,7%). Le passage par un promoteur immobilier ou une coopérative est presque inexistant en milieu rural. Ce mode d'acquisition ne concerne que les acteurs du secteur formel, lesquels sont surtout concentrés en milieu urbain. Signalons enfin la part importante de l'héritage en milieu urbain (15%) comparé au milieu rural (5,9%).

Dans les régions autres que Dakar (71,5%), l'auto construction demeure le mode d'acquisition par excellence (près de 9 ménages sur dix). L'accès à la propriété via un promoteur immobilier ou une coopérative est négligeable, sauf dans la région de Dakar (6,2% et 3,7% respectivement). L'héritage est plus fréquent dans les régions de Dakar (14,8%), Thiès (13,8%), Saint Louis (10,4%), Ziguinchor (11,0%) et Tambacounda (9,4%), mais reste dans des proportions non négligeables dans les autres régions.

Tableau 11.5 : Répartition des ménages selon le mode d'acquisition du logement par région et milieu de résidence

REGION	Mode d'acquisition					Total
	Auto construction	Promoteur immobilier	Coopérative d'habitat	Héritage	Autre	
Dakar	71,5	6,2	3,7	14,8	3,8	100,0
Ziguinchor	85,1	0,8	0,9	11,0	2,3	100,0
Diourbel	88,1	0,6	0,7	6,6	3,9	100,0
Saint-Louis	86,4	0,2	0,5	10,4	2,5	100,0
Tambacounda	85,1	0,6	0,8	9,4	4,2	100,0
Kaolack	89,5	0,6	0,5	8,1	1,3	100,0
Thiès	82,0	0,6	0,5	13,8	3,2	100,0
Louga	89,8	1,2	0,5	5,8	2,6	100,0
Fatick	91,4	0,3	0,4	6,6	1,4	100,0
Kolda	91,9	0,5	0,5	4,7	2,5	100,0
Matam	90,1	0,1	0,5	7,1	2,2	100,0
Kaffrine	93,6	0,1	0,5	4,7	1,1	100,0
Kédougou	91,9	0,2	1,3	4,0	2,6	100,0
Sédhiou	89,4	0,8	0,9	5,9	3,1	100,0
Urbain	76,7	3,2	1,9	15	3,3	100,0
Rural	90,3	0,5	0,7	5,9	2,6	100,0
Sénégal	84,9	1,6	1,1	9,5	2,9	100,0

Source: ANSD. RGPHAE 2013

XI.6. ELEMENTS DE CONFORT

XI.6.1. MATERIAUX DE CONSTRUCTION

XI.6.1.1. Nature du mur

La majorité des bâtiments ont leur mur en ciment (69,6%). Cela est particulièrement fréquent dans l'habitat urbain (85,7%) avec le ciment qui constitue le principal revêtement des murs. Le niveau de recours à ce matériau concerne un ménage sur deux en milieu rural.

Dans la plupart des régions, le ciment demeure le matériau le plus utilisé. Toutefois, le Banco est le plus utilisé principalement dans les zones rurales de Kédougou (69,8%), Sédhiou (64,8%), Kolda (60,4%), Ziguinchor (57,6%), Tambacounda (55,6%) et Kaffrine (44,0%). Les matériaux tels que le ciment avec des carreaux, le ciment avec du marbre, le ciment avec le bois, le bois seul ne sont pratiquement pas utilisés au niveau de toutes les régions.

Tableau 11.6 : Répartition des ménages selon la nature du mur

REGION	Nature du mur et revêtement du bâtiment principal									Total
	Ciment	Ciment avec carreaux	Ciment et marbre	Ciment avec bois	Bois	Banco	Banco+ enduit ciment	Paille/Tige	Autre	
Dakar	87,9	10,0	0,2	0,2	0,9	0,1	0,0	0,1	0,4	100,0
Ziguinchor	50,3	1,1	0,0	0,1	0,4	39,5	7,8	0,3	0,5	100,0
Diourbel	66,9	4,2	0,1	0,6	1,6	1,5	0,8	20,7	3,6	100,0
Saint-Louis	65,7	2,5	0,1	0,5	1,9	14,9	3,1	9,8	1,5	100,0
Tambacounda	42,9	1,2	0,1	0,3	2,0	42,5	4,4	5,2	1,5	100,0
Kaolack	72,6	2,3	0,0	0,6	0,2	17,3	3,6	2,9	0,5	100,0
Thiès	85,3	3,1	0,2	0,4	0,7	1,0	0,3	8,2	0,9	100,0
Louga	57,0	3,1	0,1	0,7	2,4	1,2	0,8	32,9	1,8	100,0
Fatick	68,2	0,9	0,0	0,4	0,5	17,9	4,9	6,2	1,0	100,0
Kolda	38,2	0,7	0,0	0,3	1,4	47,9	4,4	5,1	2,0	100,0
Matam	51,2	1,0	0,1	0,7	3,4	25,2	6,8	9,4	2,1	100,0
Kaffrine	42,3	0,5	0,0	0,4	0,7	38,8	6,0	10,3	0,9	100,0
Kédougou	31,5	0,4	0,0	0,3	1,5	56,7	3,4	5,3	1,0	100,0
Sédhiou	33,9	0,4	0,0	0,1	1,0	57,5	5,4	0,9	0,6	100,0
Urbain	85,7	7,6	0,2	0,3	0,7	2,9	1,0	1,2	0,5	100,0
Rural	51,4	1,3	0,0	0,5	1,7	25,2	3,5	14,4	1,9	100,0
Sénégal	69,6	4,6	0,1	0,4	1,2	13,4	2,2	7,4	1,2	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.6.1.2. Nature du toit

Au niveau national, le Zinc (36,3%) et le béton (32,4%) sont les matériaux les plus fréquemment utilisés pour les toitures des logements. Un écart considérable existe selon le milieu de résidence. En effet, le béton est plus utilisé en milieu urbain (52,6%), tandis qu'en milieu rural, le zinc et le chaume/paille sont plus usités, (respectivement 47,5% et 36,9%).

Dans la plupart des régions, le zinc constitue le principal matériau utilisé pour la construction des toits. Les toits en zinc sont plus fréquents à Ziguinchor (83,7%, globalement, 88,6% en milieu rural et 77,8% en milieu urbain). Certaines régions se distinguent par des toitures essentiellement faites en paille/chaume en milieu rural ; tel est le cas de Kédougou (86,8%), Kaffrine (76,8%), Kolda (73,4%) et Tambacounda (70,8%). La toiture en béton est plus répandue à Dakar urbain (71,1%).

Les régions de Dakar et Matam se singularisent par la proportion la plus forte de ménages ruraux dont la toiture est en béton. En ce qui concerne les toits en tuile ou ardoise, ils sont assez fréquents en milieu rural dakarois (46,5%), mais également en milieu urbain à Saint-Louis (28,9%).

Tableau 11.7 : Répartition des ménages selon la nature du toit par région

REGION	Nature du toit et revêtement du bâtiment principal					Total
	Autre	Béton	Tuile/ardoise	Zinc	Chaume/ paille	
Dakar	0,5	70,3	24,2	4,6	0,3	100
Ziguinchor	0,4	8,7	3,8	83,7	3,5	100
Diourbel	1,2	19,4	2,2	61,9	15,4	100
Saint-Louis	3,6	22,0	18,9	33,7	21,9	100
Tambacounda	2,1	11,5	3,8	29,4	53,1	100
Kaolack	0,5	12,0	6,8	53,9	26,7	100
Thiès	0,5	26,7	9,2	56,4	7,1	100
Louga	1,9	13,6	2,9	44,5	37,1	100
Fatick	0,4	5,7	2,9	58,5	32,6	100
Kolda	1,2	5,1	1,5	34,3	57,7	100
Matam	5,7	25,9	2,6	39,9	25,9	100
Kaffrine	1,6	2,2	2,8	25,5	67,9	100
Kédougou	0,5	6,5	0,7	18,7	73,6	100
Sédhiou	1,0	3,4	0,6	78,7	16,3	100
Urbain	0,6	52,6	17,7	26,3	2,7	100
Rural	1,9	9,4	4,3	47,5	36,9	100
SENEGAL	1,2	32,4	11,4	36,3	18,7	100

Source: ANSD. RGPHAE 2013***XI.6.1.3. Nature du sol***

Au niveau national, un peu moins de la moitié des constructions à usage d'habitation ont leur sol en ciment (42,5%) et l'usage de carreaux ne concerne que le quart des habitations (25,8%). Des revêtements du sol en sable 17,8% et en argile/banco (7,6%) deviennent moins importants.

Un peu plus de 40% des logements urbains et ruraux ont leur sol en ciment. Les sols en carreaux sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural (42,9%, contre 6,5%) et, inversement, le sable est plus répandu en zone rurale (30%) qu'en zone urbaine (7,1%).

On retrouve plus les sols en ciment dans toutes les régions. Les sols en carreaux sont plus fréquents à Dakar urbain (56,5%) ; les sols en argile/banco et sable sont prédominants au niveau des zones rurales des régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Kaffrine et Matam.

Tableau 11.8 : Répartition des ménages selon la nature du sol par milieu de résidence et région

REGION	Nature du sol et revêtement du bâtiment principal								Total
	Carrelage	Ciment	Argile/ banco	Sable	Tapis	Moquette	Bois ciré	Autre	
Dakar	55,8	33,9	0,1	4,6	4,9	0,5	0,0	0,1	100
Ziguinchor	9,3	51,2	18,1	16,8	4,0	0,2	0,0	0,4	100
Diourbel	16,1	45,6	1,4	30,2	4,9	0,1	0,4	1,2	100
Saint-Louis	14,9	43,1	10,5	23,0	6,7	0,3	0,4	1,0	100
Tambacounda	4,2	41,4	22,7	27,2	2,5	0,1	0,3	1,7	100
Kaolack	13,2	56,1	9,0	15,4	5,9	0,2	0,0	0,2	100
Thiès	24,6	52,2	1,3	13,7	7,6	0,2	0,0	0,4	100
Louga	11,4	41,8	2,8	34,2	7,4	0,1	0,5	1,7	100
Fatick	8,7	52,2	12,7	19,9	6,0	0,1	0,0	0,4	100
Kolda	4,6	38,9	21,3	32,6	1,6	0,1	0,1	0,9	100
Matam	4,9	47,0	24,2	20,5	0,8	0,0	0,9	1,6	100
Kaffrine	3,0	36,8	20,9	32,0	5,8	0,1	0,3	1,1	100
Kédougou	3,5	36,2	35,0	21,4	2,5	0,0	0,0	1,4	100
Sédhiou	2,5	37,1	22,6	35,3	1,4	0,0	0,1	1,0	100
Urbain	42,9	42,7	1,4	7,1	5,3	0,4	0,0	0,2	100
Rural	6,5	42,3	14,7	30,0	4,9	0,1	0,3	1,2	100
SENEGAL	25,8	42,5	7,6	17,8	5,1	0,2	0,2	0,7	100

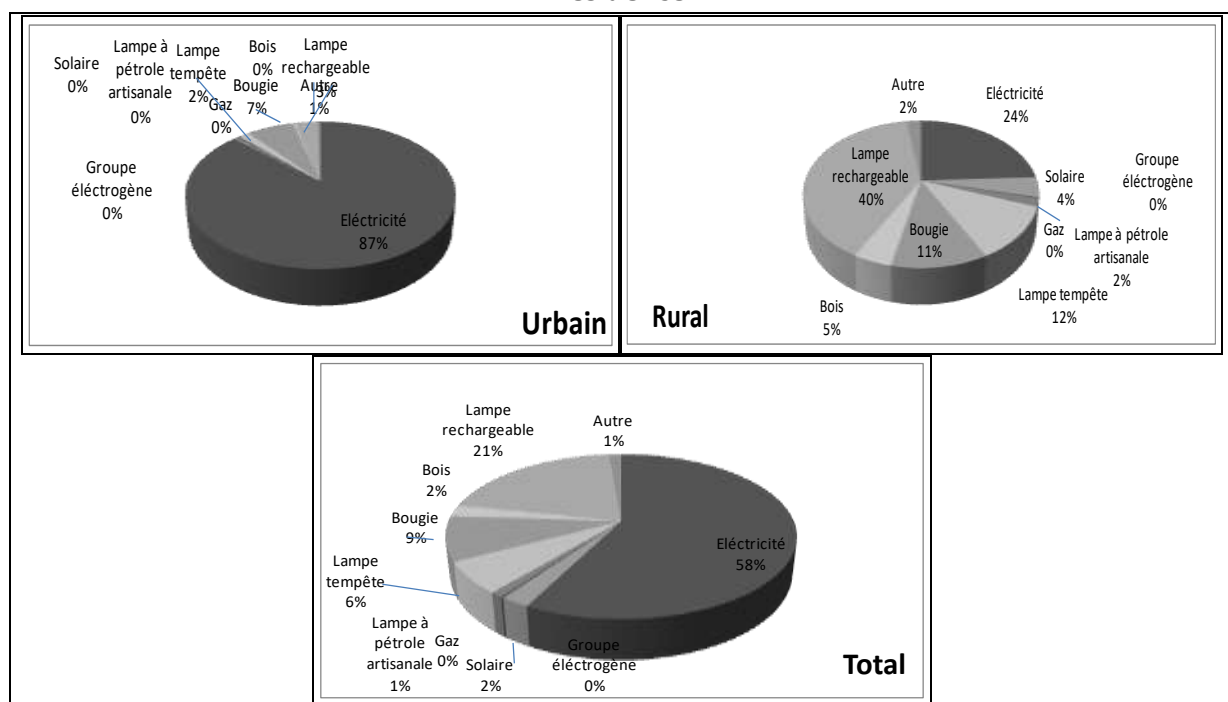
Source: ANSD. RGPHAE 2013

XI.6.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Les sources d'énergie les plus utilisées pour l'éclairage restent l'électricité (57,5% des ménages) et la lampe rechargeable (20,4%). La bougie et la lampe tempête, troisième et quatrième mode d'éclairage, touchent respectivement près de neuf et six ménages sur cent seulement. Seuls 2,2 % des ménages ont recours au solaire et 1,0% à la lampe pétrole artisanale. Il faut remarquer que seulement 2,3% des ménages utilisent le bois pour s'éclairer et 0,1% des ménages utilisent le groupe électrogène et 0,1% le gaz comme source d'éclairage.

On remarque une importante inégalité d'accès à l'électricité entre les milieux urbain et rural. En effet, 86,9% des ménages urbains utilisent l'électricité et moins du quart des ménages ruraux (24,2%) l'utilise. La lampe rechargeable (près de 40%) est la principale source d'éclairage utilisée par les ménages ruraux, contrairement au milieu urbain où seulement 3,3% des ménages l'utilisent.

Graphique 11.2 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

On note au niveau de toutes les régions, que plus de la moitié des ménages urbains ont accès à l'électricité : 94,4% au niveau de la région de Dakar, 86,7% à St Louis, 84,9% à Thiès, 79,5% à Ziguinchor. Les plus faibles taux d'accès sont observés dans les régions de Kaffrine (57,9%), Kolda (53,4%) et Kédougou (50%). L'électricité constitue ainsi le principal mode d'éclairage en milieu urbain. Au contraire, en milieu rural, son usage est très variable selon la région. A l'exception de régions telles que Dakar, Diourbel, Thiès et, dans une moindre mesure, Ziguinchor, la lampe rechargeable constitue le mode d'éclairage le plus usité dans les zones rurales. Elle est prédominante au niveau des zones rurales des régions de Kédougou (61,8%), Kaffrine 60%), Kaolack (56,9%) et Fatick (54,8%).

Tableau 11.9 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage par région et milieu de résidence

REGION	Principal mode d'éclairage										Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Autre	
Dakar	93,8	0,3	0,0	0,2	0,1	0,2	4,5	0,1	0,6	0,2	100
Ziguinchor	54,3	2,8	0,2	0,1	2,5	11,4	10,3	0,4	17,5	0,6	100
Diourbel	50,6	1,3	0,1	0,1	1,3	7,8	12,6	1,3	23,7	1,2	100
Saint-Louis	51,4	2,3	0,4	0,1	0,9	6,7	4,1	4,7	27,3	2,2	100
Tambacounda	25,2	4,2	0,1	0,0	1,8	12,3	11,7	8,7	31,2	4,7	100
Kaolack	40,0	3,4	0,1	0,1	1,0	7,2	10,6	0,8	35,5	1,5	100
Thiès	62,4	1,6	0,2	0,2	0,8	4,9	11,3	0,7	17,4	0,5	100
Louga	34,9	3,9	0,2	0,1	1,8	13,3	7,4	4,9	32,5	1,1	100
Fatick	27,4	7,6	0,2	0,1	1,2	5,8	9,6	0,9	46,4	0,6	100
Kolda	20,3	2,4	0,1	0,0	1,8	6,8	24,6	8,3	31,6	4,0	100
Matam	32,9	4,1	0,1	0,0	2,1	15,7	2,3	9,7	29,8	3,3	100
Kaffrine	13,8	3,1	0,2	0,1	1,2	14,4	8,9	2,3	52,9	3,1	100
Kédougou	15,7	5,6	0,4	0,1	0,6	5,8	8,3	6,0	50,3	7,2	100
Sédhiou	20,5	6,1	0,2	0,0	4,1	15,8	17,8	2,2	31,1	2,2	100
Urbain	86,9	0,4	0,1	0,2	0,3	1,5	6,7	0,3	3,3	0,4	100
Rural	24,2	4,4	0,2	0,1	1,8	11,6	11,2	4,5	39,7	2,4	100
SENEGAL	57,5	2,2	0,1	0,1	1,0	6,2	8,8	2,2	20,4	1,3	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.7. ENVIRONNEMENT

Les questions relatives à l'environnement occupent une place importante dans les débats internationaux, notamment du fait des changements climatiques observés sur l'ensemble de la Terre. L'accélération du réchauffement de la planète, due en partie aux actions de l'homme, a entraîné ces dernières années une succession de catastrophes naturelles (tsunamis, inondations, montée du niveau des eaux marines, tremblement de terre). Pour tenter de renverser la tendance ou au moins tenter de réduire les effets des changements sur les populations, les conférences internationales sur la thématique incitent les gouvernements à prendre des mesures permettant de développer un comportement écologique. Cela passe notamment par l'essor de l'usage de sources d'énergie « propres », la mise en place d'infrastructures d'assainissement.

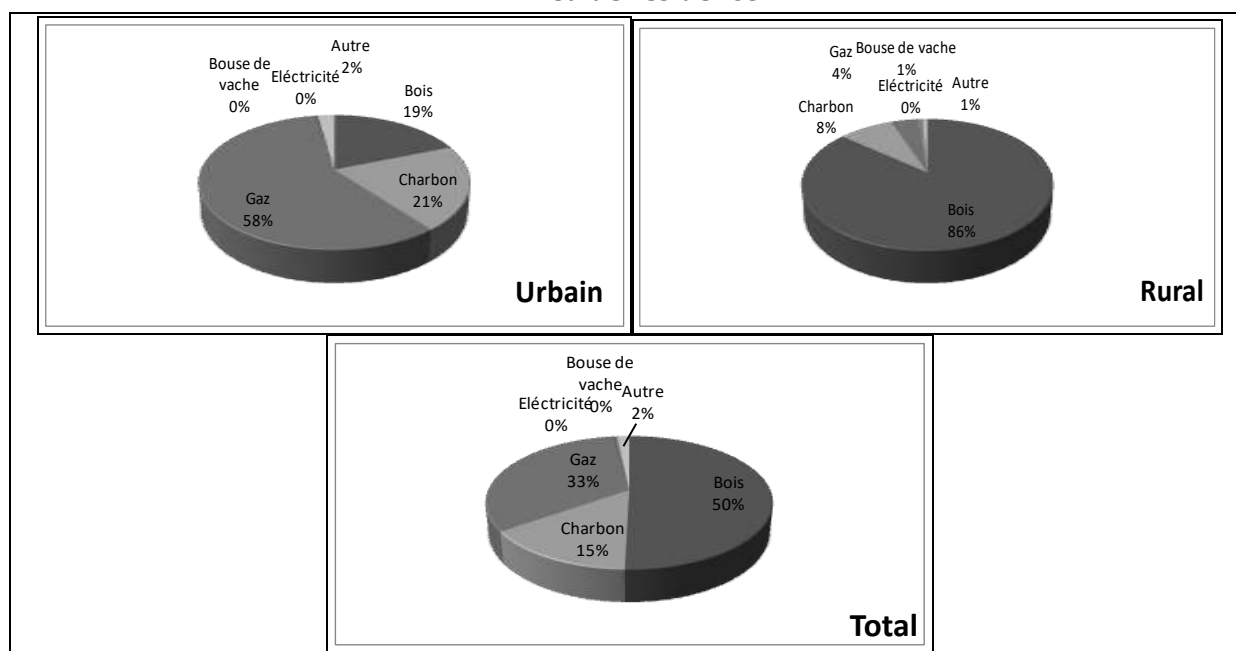
XI.7.1. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

L'OMS estime à environ 3 milliards le nombre d'individus qui utilisent les combustibles solides (bois, résidus agricoles, déjections animales, charbon et charbon de bois) pour faire cuire leurs aliments ou chauffer leur logement (OMS/UNICEF, 2012)¹⁶. Il s'agit essentiellement de personnes résidant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ces combustibles polluent l'air des logements et contribuent à la survenue de maladies des voies respiratoires.

Au Sénégal, les principaux combustibles utilisés sont le bois (50,4%) et le gaz (32,7%). Moins de 1% des ménages font usage de l'électricité et la bouse de vache comme combustible pour la cuisson.

Les ménages ruraux se servent principalement du bois pour la cuisson (86%), tandis qu'en milieu urbain, le gaz est le principal combustible. Le charbon et le bois sont utilisés par respectivement 20,4% et 19% des ménages urbains. Le charbon est donc plus utilisé en milieu urbain.

Graphique 11.3 : Répartition des ménages selon le combustible utilisé pour la cuisson par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Au niveau régional, le bois est plus utilisé dans les régions de Matam (94,2%), Kaffrine (92,2%) et Sédhiou (91,3%). Le charbon est plus utilisé dans les régions de Ziguinchor (32,2%), Diourbel (32%). L'utilisation du gaz est bien plus forte dans les régions de Dakar (77,7%), Thiès (33,9%) et, dans une moindre mesure, Saint-Louis (19,4%).

¹⁶ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, *Progrès en matière d'eau potable et d'assainissement 2012*, rapport.

Pour une région donnée, les habitudes des ménages en matière d'usage de combustible pour la cuisson diffèrent selon le milieu de résidence. En moyenne, 9 ménages ruraux sur 10 utilisent du bois pour la cuisson.

En milieu urbain, l'usage du bois comme combustible est plus fréquent dans la majorité des régions. A Matam, environ 8 ménages sur 10 préparent leurs aliments avec du bois. Les régions de Dakar (3,6%), Thiès (28,9%) et Ziguinchor (29,5%) se distinguent par les plus faibles proportions de ménages cuisinant au bois. Pour ce qui est du charbon de bois, il est plus utilisé à Ziguinchor et Tambacounda (respectivement 53,5% et 47,8%). Le gaz comme combustible pour la cuisson est plus fréquent à Dakar et à Thiès (78,6% et 55,3% respectivement).

Tableau 11.10 : Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé pour la cuisson par région et milieu de résidence

REGION	Principal combustible pour la cuisson						Total
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	
Dakar	4,5	14,8	77,7	0,3	0,0	2,7	100
Ziguinchor	56,3	32,2	9,4	0,1	0,0	2,1	100
Diourbel	59,2	32,0	6,9	0,1	0,9	0,9	100
Saint-Louis	64,1	15,2	19,4	0,1	0,2	0,9	100
Tambacounda	80,4	16,0	2,2	0,1	0,0	1,4	100
Kaolack	68,0	17,1	13,0	0,1	0,5	1,3	100
Thiès	55,2	8,8	33,9	0,1	0,7	1,3	100
Louga	80,2	6,9	9,5	0,1	2,8	0,7	100
Fatick	85,3	4,2	9,2	0,0	0,6	0,6	100
Kolda	84,0	13,4	1,7	0,1	0,0	0,9	100
Matam	94,2	1,2	2,7	0,1	1,0	0,8	100
Kaffrine	92,2	5,7	1,2	0,0	0,1	0,7	100
Kédougou	84,8	11,6	2,2	0,1	0,0	1,3	100
Sédhiou	91,3	6,8	1,4	0,0	0,0	0,4	100
Urbain	19,0	20,4	58,0	0,2	0,1	2,4	100
Rural	86,0	8,4	4,0	0,0	0,9	0,7	100
SENEGAL	50,4	14,8	32,7	0,1	0,5	1,6	100

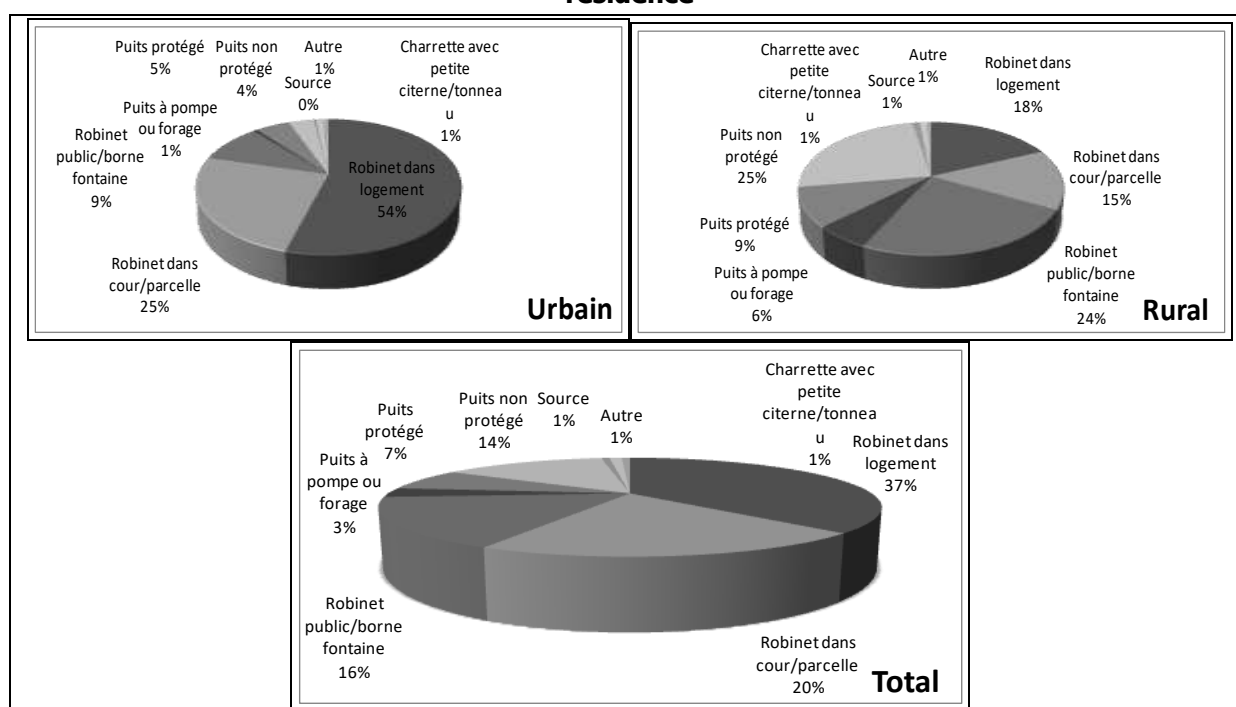
Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.7.2. ACCES A L'EAU

L'accès à une eau potable concourt au maintien en bonne santé de la population. L'un des objectifs des OMD est de faire en sorte que 88% de la population mondiale accèdent à l'eau potable. Selon l'OMS, cet objectif est atteint depuis la fin de l'année 2010. Cependant, ce progrès est très disparate entre les continents, les pays voire même en leur sein. L'Afrique Subsaharienne concentre l'essentiel de la population mondiale n'ayant pas accès à une source améliorée d'eau potable.

Au Sénégal, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau des ménages (73,8%). 37,4% des ménages disposent d'un robinet dans leur logement, tandis que 16,3% utilisent le robinet public ou la borne fontaine. En milieu urbain, 79,2% des ménages ont accès à un robinet privé dont 54,4% disposent d'un robinet dans leur logement. L'usage du robinet public ne concerne que 9,3% des ménages urbains. En milieu rural, 57,1% des ménages ont accès à un robinet, le plus souvent public. Près du quart des ménages utilisent l'eau des puits non protégés. Le forage et le puits protégé sont plus utilisés en milieu rural, respectivement 5,8% et 9,5% contre 0,6% et 5,0% en milieu urbain. Les autres sources d'approvisionnement en eau potable sont très peu utilisées par les ménages. En général, moins de 1% des ménages y ont recours.

Graphique 11.4 : Répartition des ménages selon la source d'eau potable par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

A l'échelle régionale, si dans la plupart des régions, les ménages ont accès à l'eau du robinet, ce n'est pas le cas des régions du Sud et du Sud-est. En effet, le puits, en général non protégé, y est le principal mode d'approvisionnement en eau pour la boisson. Cette situation s'observe, quel que soit le milieu de résidence dans ces zones, sauf dans la région de Tambacounda, où l'usage du robinet est plus fréquent en milieu urbain. Par ailleurs, à Diourbel et Fatick, les charrettes équipées d'une citerne ou d'un tonneau approvisionnent respectivement 18,0% et 16,5% des ménages urbains. Il faut signaler à ce propos que dans certaines zones, l'eau vendue par les charretiers est préférée par les populations, parce que plus douce que celle fournie par les forages locaux. Cette dernière contient un certain taux de salinité.

Tableau 11.11 : Répartition des ménages selon le type d'accès à l'eau potable par région et milieu de résidence

REGION	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?												Total
	Robinet dans logement	Robinet dans cour/parcelle	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion citerne	Charrette avec petite citerne/tonne au	Eau de surface	Eau minérale/a améliorée	
Dakar	65,0	23,7	8,2	0,6	0,8	0,3	0,3	0,0	0,1	0,1	0,0	0,9	100
Ziguinchor	16,8	11,1	3,3	2,5	20,1	45,5	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	100
Diourbel	37,4	20,0	25,2	2,0	4,9	3,3	0,5	0,1	0,8	5,7	0,1	0,2	100
Saint-Louis	31,5	20,0	19,9	7,8	4,8	9,8	0,6	2,5	0,5	0,9	1,4	0,1	100
Tambacounda	12,4	10,5	14,6	7,5	13,4	40,8	0,1	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	100
Kaolack	26,4	23,4	31,4	0,5	3,9	13,4	0,2	0,0	0,0	0,6	0,0	0,2	100
Thiès	38,5	24,5	19,0	1,7	7,7	7,6	0,3	0,0	0,1	0,4	0,0	0,2	100
Louga	30,1	27,1	24,8	9,4	2,5	2,4	0,4	0,8	0,2	2,1	0,2	0,0	100
Fatick	9,5	15,1	25,3	0,8	11,1	33,8	0,7	0,1	0,0	3,3	0,0	0,4	100
Kolda	7,7	3,8	2,0	1,9	38,6	45,2	0,2	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	100
Matam	17,3	26,8	21,2	4,3	10,0	18,9	0,3	0,8	0,0	0,1	0,2	0,1	100
Kaffrine	21,4	16,1	42,8	2,7	2,8	13,5	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	100
Kédougou	6,1	5,0	6,1	42,4	10,6	24,0	0,3	4,6	0,0	0,0	0,8	0,0	100
Sédhiou	2,1	4,2	1,9	1,3	18,2	71,8	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	100
Urbain	54,4	24,8	9,3	0,6	5,0	3,7	0,3	0,0	0,1	1,0	0,1	0,6	100
Rural	18,3	14,6	24,2	5,8	9,5	24,9	0,3	0,7	0,3	1,0	0,3	0,1	100
SENEGAL	37,4	20,0	16,3	3,1	7,1	13,6	0,3	0,4	0,2	1,0	0,2	0,4	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.7.3. ASSAINISSEMENT

Si à l'origine, l'assainissement portait uniquement sur les techniques d'évacuation des eaux usées, de nos jours, il concerne l'environnement de manière générale. En effet, la collecte, le traitement et l'évacuation des ordures et des déchets organiques y sont intégrés.

La réduction de moitié de la pauvreté dans les pays en développement est le principal but des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers l'éducation, l'amélioration du cadre de vie des populations, notamment par la couverture des besoins en assainissement.

XI.7.3.1. Type d'aisance

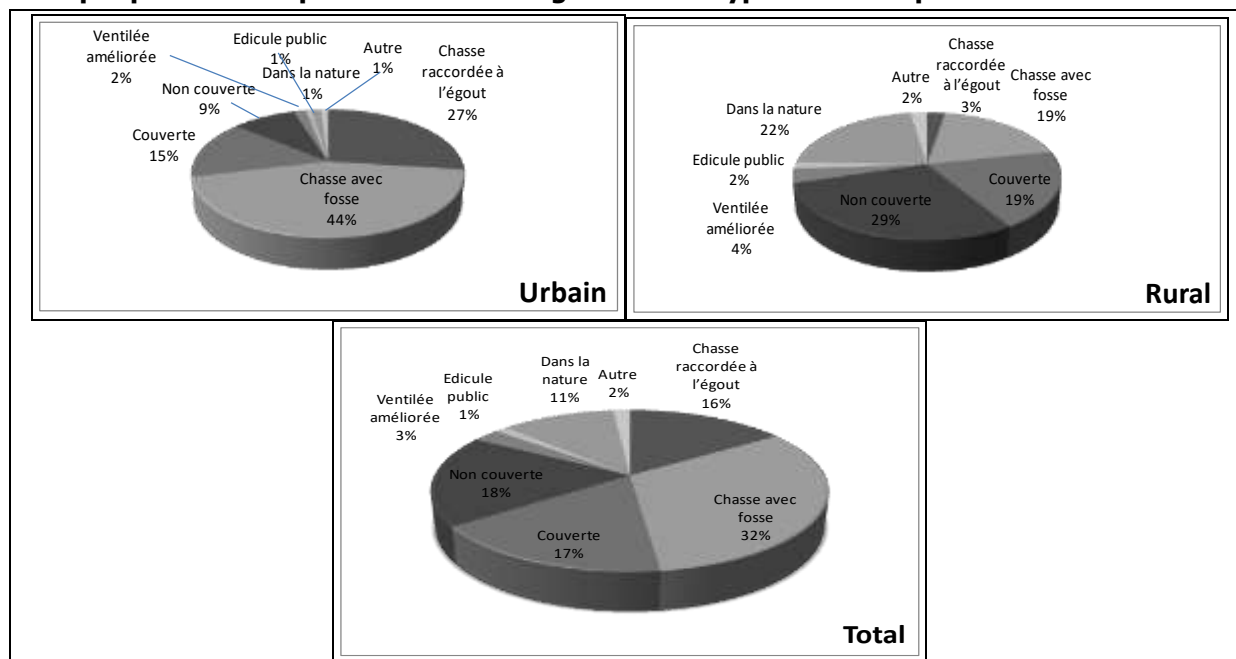
Selon un rapport de l'OMS, la cible des OMD liée à l'assainissement ne sera probablement pas atteinte. 1,1 milliards d'individus pratiquent la défécation à l'air libre, dont la grande majorité vit en milieu rural.

Les graphiques suivants permettent de constater que la chasse (avec fosse surtout), les latrines (non couvertes, en particulier) et, dans une moindre mesure, la nature constituent les principaux type d'aisance utilisés par les populations. En effet, 48% des ménages utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 32,4% sont raccordées à une fosse. 38,1% des ménages utilisent des latrines dont près de la moitié est constituée par la catégorie non couverte. La défécation dans la nature concerne 11,2% des ménages.

Le type d'aisance utilisé diffère sensiblement selon le milieu de résidence. Les toilettes munies d'une chasse (44,2% avec fosse et près de 27% raccordée à l'égout) constituent le principal type d'aisance en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, les latrines majoritairement non couvertes sont plus fréquentes. La défécation dans la nature y est également très fréquente. Au contraire, rares sont les ménages urbains qui la pratiquent.

Cette situation confirme la tendance observée au niveau mondial par l'OMS en 2012. Le milieu rural est en retard en ce qui concerne l'accès à des « services d'assainissement améliorés ».

On constate ainsi la quasi inexistence d'un réseau d'égout en milieu rural et son faible développement en milieu urbain. Exception faite de la chasse, pour un type d'aisance donné, le milieu rural se distingue généralement par les proportions les plus élevées. Il est à noter par ailleurs que très peu de ménages font usage des édicules publics et des latrines ventilées améliorées.

Graphique 11.5 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par milieu de résidence

Source: ANSD. RGPHAE 2013

Lorsque l'on s'intéresse aux régions, on se rend compte que le réseau d'égout est plus développé dans la région de Dakar. En effet, il s'agit de la seule région où plus de 40% des ménages disposent de lieux d'aisance munis d'une chasse d'eau raccordée à l'égout. Dans la plupart des régions, moins de 5% des ménages sont concernés. Exception faite de Dakar, les niveaux les plus élevés sont inférieurs à 8% et s'observent à Saint-Louis et Thiès (respectivement 7,4% et 6,4%). Le niveau le plus faible est relevé à Kédougou (moins de 1%). En général, quelle que soit la région, la proportion de ménages disposant de lieux d'aisance dotés de chasse avec fosse est nettement plus forte que ceux munis de chasse raccordée à l'égout.

A l'exception de Dakar et Thiès, dans les régions, les ménages utilisent généralement des latrines non couvertes pour l'essentiel. Les régions de Sédhiou et Kolda se distinguent par les proportions les plus fortes de ménages disposant de latrines non couvertes. Dans une moindre mesure, Ziguinchor et Tambacounda se situent dans la même lignée.

En ce qui concerne la défécation à l'air libre, de très fortes disparités s'observent entre les régions. En effet, cette pratique est assez rare à Dakar (moins de 1% des ménages) et Ziguinchor (moins de 5%). Kédougou se distingue par l'usage le plus fréquent de la nature comme lieu d'aisance (plus de 40% des ménages). Plus du quart des ménages pratiquent la défécation dans la nature à Kaffrine, Matam, Fatick et Louga avec respectivement 29,4%, 28%, 27,8% et 25,1%.

L'usage de lieux d'aisance « modernes » est de loin plus fréquent à Dakar, quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, si au moins 40% des ménages urbains disposent de lieux d'aisance dotés de chasse raccordée à l'égout, le milieu rural est essentiellement équipé de chasse avec fosse (72,7%).

Certaines régions se caractérisent par un usage plus fréquent des latrines, quel que soit le milieu de résidence. Tel est le cas des régions de Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Matam, Kaffrine et Sédhiou. En dehors de Kédougou, on trouve un plus grand nombre de ménages usant de lieux d'aisance modernes en ville, tandis qu'en campagne, une préférence pour les latrines est constatée. Toutefois, il existe des régions où une proportion non négligeable de ménages ruraux utilise la nature comme lieu d'aisance (Kédougou, Kaffrine, Matam, Fatick, Louga, Saint-Louis, Tambacounda et Kaolack). Ainsi, à Kédougou, un peu plus de la moitié des ménages ruraux pratiquent la défécation à l'air libre. Il s'agit d'ailleurs de l'une des rares régions où cette pratique concerne plus de 10% des ménages urbains (12,5% à Matam et 13,3% à Kédougou).

Tableau 11.12 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par région et milieu de résidence

REGION	Principal type d'aisance								Total
	Chasse raccordée à l'égout	Chasse avec fosse	Couver te	Non couverte	Ventilée améliorée	Edicule public	Dans la nature	Autre	
Dakar	40,9	46,8	6,9	3,0	0,8	0,5	0,5	0,5	100
Ziguinchor	3,8	19,3	23,9	41,7	3,1	1,8	4,9	1,5	100
Diourbel	4,5	37,7	22,7	15,3	4,6	0,9	12,1	2,3	100
Saint-Louis	7,4	30,1	20,9	18,3	2,8	1,5	16,6	2,4	100
Tambacounda	2,1	10,6	18,5	45,3	3,1	1,4	17,2	1,8	100
Kaolack	4,7	25,3	22,5	27,1	3,4	1,4	13,9	1,8	100
Thiès	6,4	43,1	25,5	10,4	3,1	1,2	8,7	1,7	100
Louga	5,4	28,2	22,8	12,7	2,4	1,4	25,1	2,0	100
Fatick	1,8	25,6	18,0	17,0	6,1	1,7	27,8	2,1	100
Kolda	1,7	6,3	20,9	58,5	2,1	0,8	8,1	1,7	100
Matam	2,9	13,4	19,5	25,7	6,5	2,1	28,0	2,1	100
Kaffrine	2,2	10,0	16,9	32,6	2,8	1,9	29,4	4,2	100
Kédougou	0,8	6,4	17,9	29,9	1,5	0,8	40,3	2,4	100
Sédhiou	1,0	4,0	15,0	60,3	1,8	3,0	11,7	3,2	100
Urbain	27,0	44,2	14,9	9,0	1,8	0,7	1,5	1,0	100
Rural	2,6	19,0	19,5	29,1	3,6	1,7	22,1	2,4	100
SENEGAL	15,6	32,4	17,1	18,4	2,6	1,1	11,2	1,6	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

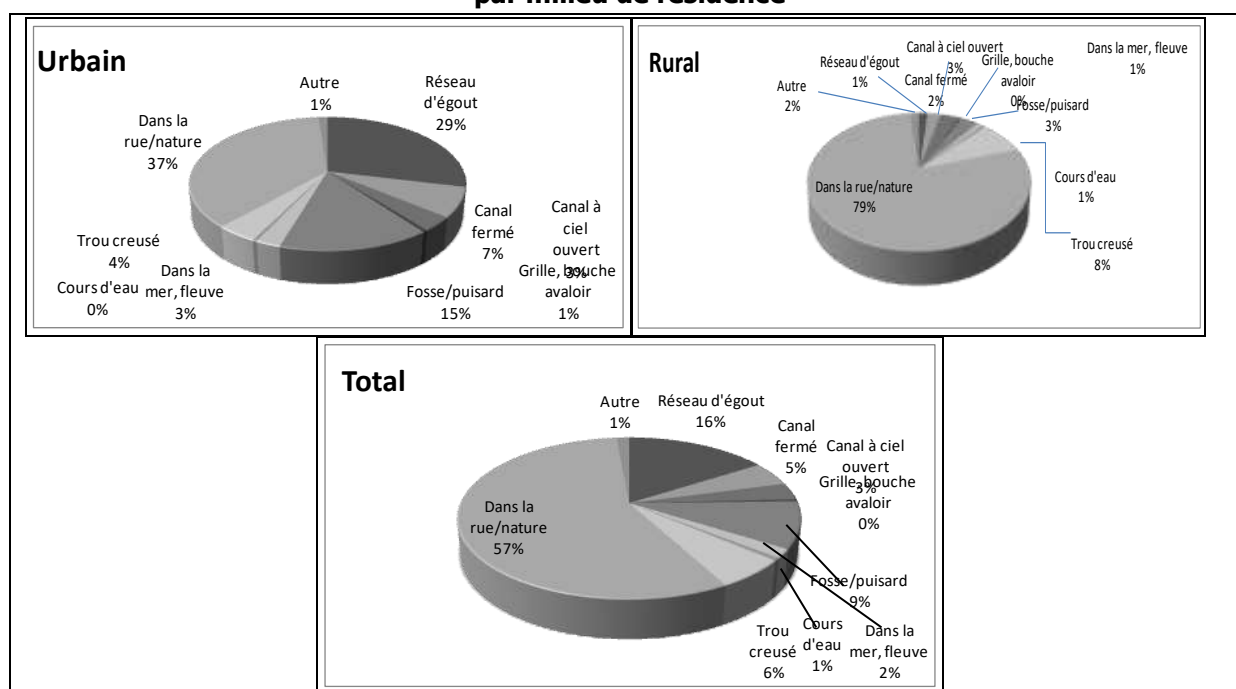
XI.7.3.2. Evacuation des eaux usées

L'absence de réseaux de canalisation, permettant de faciliter l'évacuation et le traitement des eaux usées des ménages, a des conséquences sur la santé des populations, en particulier les enfants en bas âge. En effet, le déficit des services d'assainissement de base est manifeste, lorsque l'on observe la répartition des modes d'évacuation des eaux usées des ménages aussi bien au niveau national qu'en tenant compte du milieu de résidence. En général, les ménages tendent à utiliser la voie publique ou la nature comme principal moyen d'évacuer les eaux usées. Toutefois, c'est en milieu rural que plus de trois quarts des ménages, soit près de 8 ménages sur 10, se débarrassent des eaux sales dans la nature.

Près de 16% des ménages utilisent le réseau d'égout. Il s'agit principalement de ménages urbains (28,7%). En effet, moins de 2% de ménages ruraux usent de ce réseau pour évacuer leurs eaux usées.

Les autres modes d'évacuation des eaux usées sont peu usités. Tel est le cas des infrastructures d'assainissement, telles que le canal fermé, canal à ciel ouvert, la grille bouche avaloir. Au niveau national, avec un peu plus de 9%, la fosse ou le puisard constitue le troisième mode le plus usité en matière d'évacuation des eaux usées. Environ 15% des ménages urbains l'utilisent contre seulement 3% en milieu rural.

Graphique 11.6 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

A l'échelle régionale, la nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées. Dans la majorité d'entre eux, plus de 70% des ménages, essentiellement ruraux, utilisent ce moyen non hygiénique et susceptible de favoriser les proliférations de bactéries et de moustiques, vecteurs de maladies à travers notamment la chaîne agricole.

Dakar se caractérise par la plus faible proportion de ménages utilisant la nature comme lieu d'évacuation des eaux usées. Le réseau d'égout (environ 44%) constitue le principal mode utilisé, en particulier dans la zone urbaine (45,4%). Avec Thiès, elles constituent les régions où un peu plus de 16% des ménages sont équipés d'une fosse ou d'un puisard pour l'évacuation des eaux usées là où moins de 1% des ménages de la région de Kaffrine en sont dotés. Le trou creusé est également très peu utilisé ; ce ne sont que dans les régions de Sédhiou (14,0%), Matam (11,3%) et Ziguinchor (10,3%) où l'on note une proportion significative de ménages l'utilisant comme mode d'assainissement. Il s'agit principalement de ménages résidant en milieu rural.

Tableau 11.13 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et la région

REGION	Principal mode d'évacuation des eaux usées										Total
	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/ puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/ nature	Autre	
Dakar	44,3	6,5	2,8	0,5	17,2	2,1	0,3	2,6	22,9	0,8	100
Ziguinchor	2,2	3,1	4,5	0,5	5,2	0,2	1,5	10,3	70,7	1,9	100
Diourbel	2,9	4,8	2,9	0,3	3,7	0,1	0,3	7,0	76,9	1,1	100
Saint-Louis	7,9	7,7	3,2	0,3	5,1	6,7	0,7	7,3	59,6	1,5	100
Tambacounda	1,4	4,9	4,8	0,6	4,0	0,6	0,8	6,8	73,6	2,5	100
Kaolack	4,0	3,2	4,9	0,2	3,5	0,2	0,3	4,0	78,8	0,8	100
Thiès	4,6	5,3	3,0	0,4	16,1	2,5	0,3	5,4	60,8	1,6	100
Louga	4,0	3,9	3,1	0,3	5,1	0,1	0,4	9,7	71,6	1,7	100
Fatick	0,9	1,7	2,6	0,2	2,1	3,5	0,3	4,7	82,7	1,3	100
Kolda	1,1	2,0	4,8	0,3	2,8	0,4	1,6	9,3	75,1	2,5	100
Matam	2,6	4,0	2,9	0,3	3,3	1,9	1,9	11,3	69,5	2,3	100
Kaffrine	1,3	1,1	4,3	0,2	0,9	0,0	0,5	4,5	85,7	1,4	100
Kédougou	0,3	4,5	2,5	0,2	1,9	1,0	0,9	4,4	82,0	2,3	100
Sédhiou	0,9	1,0	8,1	0,3	1,7	0,2	1,7	14,9	67,8	3,6	100
Urbain	28,7	7,1	3,4	0,5	14,9	2,5	0,4	4,1	37,0	1,3	100
Rural	1,5	2,3	3,4	0,3	3,0	0,9	0,7	7,8	78,6	1,6	100
SENEGAL	16,0	4,8	3,4	0,4	9,3	1,7	0,6	5,8	56,5	1,4	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

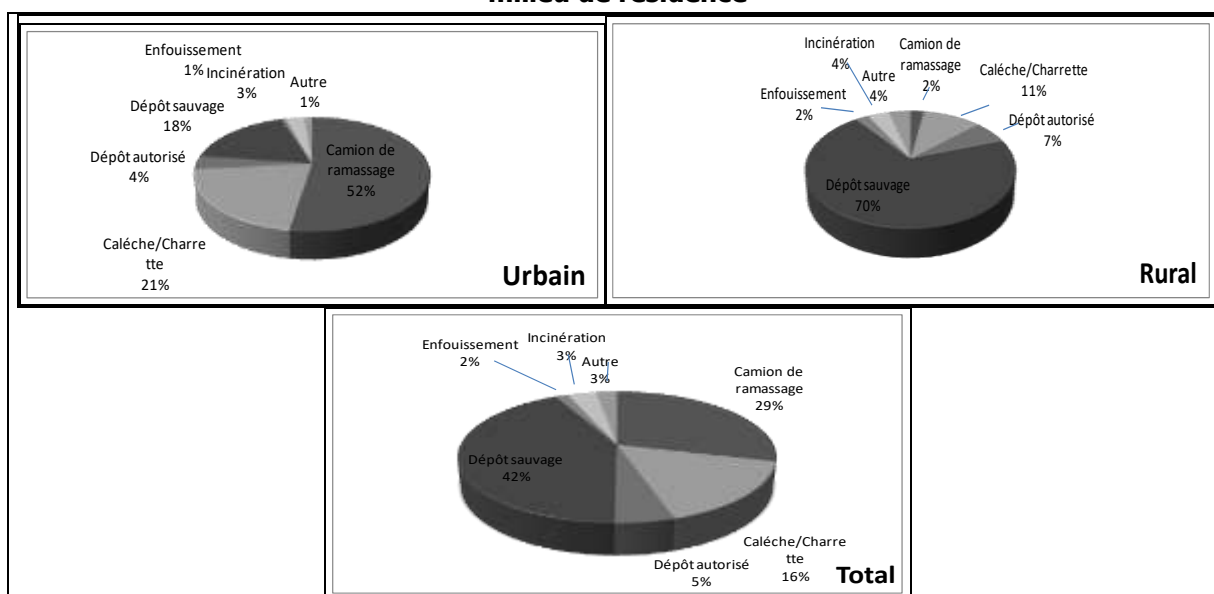
XI.7.3.3. Evacuation des ordures ménagères

L'évacuation des ordures ménagères constitue un enjeu majeur de santé publique. Les déchets causent non seulement une pollution de l'air, notamment par l'odeur pestilentielle, mais également des maladies respiratoires et diarrhéiques. Divers modes d'évacuations existent. Dans les pays développés, la collecte est de plus en plus modernisée et combinée à un système de tri des ordures selon la matière. Le traitement est généralement confié à des industriels le plus souvent spécialisés dans l'enfouissement, l'incinération et le recyclage des ordures. Quel que soit le mode de traitement, de plus en plus de mesures sont prises dans le sens d'une réduction de l'impact des divers modes de traitement de déchets solides sur l'environnement. Au Sénégal, à l'image d'un certain nombre de pays en développement, des initiatives timides existent ; toutefois, il reste encore des efforts à faire comme le signale le rapport de l'OMS relatif à l'eau et à l'assainissement publié en 2012.

Au niveau national, trois principaux modes d'évacuation des ordures ménagères sont observés : le dépôt sauvage (42,2%), le camion de ramassage (29,1%) et la calèche ou charrette (16,1%). Le dépôt autorisé (5,1%), l'enfouissement (1,6%) et l'incinération (3,5%) sont très peu usités par les ménages. Cette situation témoigne de la quasi inexistence d'infrastructures dédiées au traitement des ordures domestiques.

Un écart substantiel s'observe selon le milieu de résidence. Le dépôt sauvage est plus usité dans les ménages ruraux (69,9%). Au contraire, les citadins font le plus souvent appel aux camions de ramassage (52,5%) et aux calèches ou charrettes (20,9%). Environ 18% des ménages urbains utilisent les dépôts sauvages.

Graphique 11.7 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

En région, un déficit criard de structures chargées de la collecte des ordures ménagères s'observe. En effet, le dépôt sauvage constitue le principal mode d'évacuation des ordures. La calèche ou la charrette évacue en général plus du quart des ordures dans les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack et, dans une moindre mesure, à Saint-Louis et Louga. Ziguinchor se singularise par un recours relativement fréquent à l'incinération, aussi bien en milieu urbain que rural.

La particularité de Dakar réside dans le fait qu'il s'agit de la seule région où l'essentiel des ordures ménagères est collecté par les camions de ramassage, aussi bien en milieu rural qu'urbain, même si une part non négligeable des déchets ruraux sont stockés dans les dépôts sauvages.

Dans les autres régions, l'étude du mode d'évacuation des déchets solides selon le milieu de résidence confirme la tendance observée au niveau national. Si en milieu rural, les caractéristiques des ménages en matière d'évacuation des ordures sont assez comparables, ce n'est pas le cas en milieu urbain. Le dépôt constitue le principal mode utilisé dans les régions du Sud et de l'Est, tandis que celles du centre et du Nord privilégient l'usage de la calèche ou de la charrette en milieu urbain.

Tableau 11.14 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon la région et le milieu de résidence

REGION	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
	Camion de ramassage	Calèche/ Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Dakar	85,5	5,2	2,1	6,1	0,2	0,3	0,5	100
Ziguinchor	7,2	2,4	6,2	49,8	4,0	28,2	2,2	100
Diourbel	4,6	31,0	8,0	47,4	2,6	3,3	3,1	100
Saint-Louis	5,1	21,9	7,3	57,7	1,9	2,9	3,2	100
Tambacounda	1,1	12,5	5,4	71,5	1,4	2,7	5,4	100
Kaolack	0,9	28,3	5,2	59,2	1,7	2,7	1,9	100
Thiès	8,3	39,5	4,2	41,6	1,9	2,3	2,2	100
Louga	2,3	24,4	6,6	59,7	1,4	0,8	4,9	100
Fatick	0,6	12,4	7,0	71,2	3,1	3,8	1,9	100
Kolda	0,9	4,4	5,7	73,4	2,4	8,6	4,5	100
Matam	5,0	4,3	10,9	69,8	1,4	3,1	5,5	100
Kaffrine	0,5	8,9	5,1	78,8	1,6	2,0	3,2	100
Kédougou	1,8	4,0	5,0	70,1	2,5	9,4	7,3	100
Sédhiou	1,4	3,2	9,5	72,3	2,1	4,1	7,3	100
Urbain	52,5	20,8	3,9	17,7	0,8	3,1	1,2	100
Rural	2,5	10,7	6,5	69,9	2,5	3,9	4,0	100
SENEGAL	29,1	16,1	5,1	42,2	1,6	3,5	2,6	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

La majorité des ménages sénégalais (57,2%) habitent dans des maisons basses. Toutefois, 41,5% des ménages ruraux vivent encore dans des cases et 2,4% dans des baraques.

Près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec «3 personnes ou plus » par pièce. Cette promiscuité est plus élevée en milieu rural (30,9% contre 27,8% en milieu urbain).

La propriété et la location sont les types d'occupation les plus fréquents au Sénégal (67,9% des ménages sont propriétaires de leur logement et 20,2% sont des locataires). La plupart des ménages sénégalais accèdent au logement à travers l'auto promotion non encadré (84,9% des ménages propriétaires).

69,6% des ménages logent dans des bâtiments dont les murs sont revêtus en ciment. Le Zinc (36,3%) et le béton (32,4%) sont les matériaux les plus fréquemment utilisés pour les toitures des logements. Toutefois, des disparités sont observées selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, 52,6% des toitures sont en béton, tandis qu'en milieu rural, le Zinc et le chaume/paille sont plus usités, (respectivement 47,5% et 36,9%).

Près de huit (8) ménages sur dix utilisent une source d'énergie moderne pour s'éclairer (57,5% pour l'électricité et 20,4% pour la lampe rechargeable).

Le bois (50,4%) et le gaz (32,7%) sont les combustibles les plus utilisés par les ménages sénégalais pour la cuisson. Les ménages ruraux utilisent principalement du bois (86%), tandis qu'en milieu urbain, le gaz est le principal combustible (58%).

73,8% des ménages (37,4% disposent d'un robinet dans leur logement) s'approvisionnent en eau via le robinet.

48% des ménages utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 32,4% sont raccordées à une fosse et 17,1% utilisent des latrines couvertes. Les toilettes munies d'une chasse (44,2% avec fosse et près de 27% raccordée à l'égout) constituent le principal type d'aisance en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, les latrines non couvertes (29,1%) et la défécation dans la nature (22,1%) sont plus fréquentes.

Le déversement dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux usées (56,5%). Seuls 16% des ménages utilisent le réseau d'égout (28,7% des ménages urbains et 1,5% des ruraux).

Le dépôt sauvage (42,2%), le camion de ramassage (29,1%) et la calèche ou charrette (16,1%) sont les modes d'évacuation des ordures ménagères les plus fréquents. Le dépôt sauvage est plus usité par les ruraux (69,9% contre 17,7% en milieu urbain). Le dépôt autorisé (5,1%), l'enfouissement (1,6%) et l'incinération (3,5%) sont très peu usités par les ménages.



Tout le monde
compte !

Chapitre XII : AGRICULTURE

Résumé

Au Sénégal, on compte 755 532 ménages agricoles. Ces ménages vivent en majorité en zone rurale (73,8%). Rares sont cependant ceux qui sont affiliés à une organisation de producteurs (11,4%). Il s'agit généralement de petits exploitants, car, huit ménages sur dix (82,1%) ont emblavé moins de 5 parcelles et 7 ménages sur dix ont cultivé entre 1 et 5 hectares durant cette campagne. 2012-2013.

Les cultures pratiquées restent majoritairement vivrières (91%) et portent, pour l'essentiel, sur le mil (38%), le niébé (24%), le maïs (20%), le riz (9%) et le sorgho (8%). La principale culture industrielle reste l'arachide (75%). Ces cultures sont pratiquées essentiellement en période hivernale (58,1%).

La pratique de la culture horticole intervient surtout en contre saison froide et porte généralement sur l'oignon cultivé (40,1%), le piment (35,5%), l'aubergine amère (28,4%), le chou (27,2%) et l'aubergine douce (26,3%). En contre saison froide, l'oignon (38,3%) et le piment (37,3%) restent les cultures les plus pratiquées.

Au nombre de 26.205, les ménages arboricoles représentent 35% des ménages agricoles. Ils s'adonnent aux cultures fruitières de mangues (56,1%), d'agrumes (21,4%) et, dans une moindre mesure, de bananes (19,5%). Le domaine de la sylviculture est couvert par 4 651 ménages (0,6%). Les activités sylvicoles concernent en particulier le reboisement (25,5%), la production de bois de chauffe (25,3%), la production de plants (24,5%) et la production de produits de cueillette (22,7%). Quant au secteur de la pêche/aquaculture, il concerne 15 900 ménages (1,0%) mais touche surtout les régions de Saint-Louis (19,6%), de Fatick (15,6%), de Ziguinchor (15,3%) et de Thiès (15,2%).

Les pratiques d'Elevage touchent 28,2% des ménages dont 73,9% en milieu rural contre 26,0% en milieu urbain. Les espèces élevées sont surtout la volaille (27,2%), les ovins (23,0%), les caprins (18,3%), les bovins (12,4%), les asins (8,6%) et les équins (6,7%). En ce qui concerne les animaux de trait, les ménages agricoles possèdent généralement des ânes (45,3%), des chevaux (37,9%), des bœufs (16,7%).

Introduction

Le secteur agricole est considéré comme le levier de l'économie nationale. Il constitue un secteur-clé pour le développement économique et social du pays, compte tenu d'une part de la population qui en dépend directement et d'autre part de sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, et de sa contribution dans la régulation des équilibres macroéconomiques et sociaux.

Malgré ses atouts, l'agriculture sénégalaise est assujettie à de multiples contraintes, dont la levée nécessite une profonde réflexion, pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie mobilisatrice non seulement en moyens financiers mais aussi en ressources humaines dans le cadre d'une solidarité collective, ayant pour principal objectif le développement humain.

Les principaux objectifs assignés à ce secteur sont :

- l'autosuffisance en produits agricoles de base ;
- l'amélioration des revenus des populations rurales ;
- l'intégration aux marchés national et international.

A cet égard, la disponibilité d'informations fiables, pertinentes et actualisées est un préalable pour une réussite de toute politique économique. De plus, l'élaboration de programmes de développement socioéconomique nécessite la disponibilité d'informations sectorielles de qualité.

Néanmoins, une analyse approfondie des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage contribuera à éclairer davantage les décideurs sur les voies à suivre. Ces nouvelles données permettront l'élaboration d'indicateurs pertinents afin d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie susceptible d'assurer les conditions favorables au développement rural en général et de l'agriculture en particulier. Ce chapitre s'articule autour de six parties. Les caractéristiques socioéconomiques des ménages agricoles sont d'abord présentées. Ensuite, respectivement les grandes cultures pratiquées, l'horticulture et la sylviculture sont analysées avec un accent particulier sur la saisonnalité de la production (hivernage, saison sèche et période de décrue). Enfin la pêche et l'aquaculture ainsi que l'élevage sont décrits.

XII.1. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES MENAGES AGRICOLES

Les caractéristiques socioéconomiques des ménages agricoles présentées dans cette section sont : la répartition spatiale, l'âge et le sexe des chefs de ménage, la taille des ménages, la localisation et la distance séparant leur concession de leur principal lieu d'exploitation, ainsi que leur affiliation ou non aux organisations de producteurs.

XII.1.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES AGRICOLES

Le Sénégal compte 755 532 ménages agricoles. Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche) sans y être salarié. La majorité de ces ménages (73,8%) se retrouvent naturellement en milieu rural. Avec l'avènement des « paysans du dimanche », la part des ménages agricoles urbains n'est cependant pas négligeable (26,2%).

Cette tendance est notée dans toutes les régions où les ménages agricoles ruraux font au moins 66% à l'exception de Dakar qui ne compte que 5,9% de ménages agricoles en milieu rural. Cette situation de Dakar est à mettre en relief avec le caractère urbain de la région. En effet, Dakar compte 96,5% de population urbaine.

C'est la région de Thiès qui compte le plus grand nombre de ménages agricoles avec 96 587, soit 12,8% des ménages agricoles sénégalais, suivie de la région de Louga (9,5%) et de Saint-Louis (9,4%).

Tableau 12.1 : Répartition des ménages agricoles selon le milieu de résidence

REGION	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	59 865	94,1	3 736	5,9	63 601	8,4
ZIGUINCHOR	12 242	28,8	30 298	71,2	42 540	5,6
DIOURBEL	6 888	10,8	57 031	89,2	63 919	8,5
SAINT-LOUIS	23 933	33,7	47 056	66,3	70 989	9,4
TAMBACOUNDA	7 669	16,2	39 814	83,8	47 483	6,3
KAOLACK	11 663	20,1	46 468	79,9	58 131	7,7
THIES	29 830	30,9	66 757	69,1	96 587	12,8
LOUGA	9 355	13,0	62 676	87,0	72 031	9,5
FATICK	7 095	12,3	50 473	87,7	57 568	7,6
KOLDA	10 333	20,2	40 764	79,8	51 097	6,8
MATAM	7 507	17,6	35 180	82,4	42 687	5,6
KAFFRINE	4 376	10,0	39 540	90,0	43 916	5,8
KEDOUGOU	2 335	18,4	10 329	81,6	12 664	1,7
SEDHIOU	4 995	15,5	27 324	84,5	32 319	4,3
SENEGAL	198 086	26,2	557 446	73,8	755 532	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.1.2. SEXE DES CHEFS DE MENAGES AGRICOLES

Les chefs de ménages agricoles sont en grande majorité des hommes contre 15,3% de femmes. C'est la région de Dakar qui compte le plus de ménages agricoles dirigés par des femmes (26,1%). Elle est suivie dans l'ordre par Ziguinchor (25,2%), Matam (20,4%) et Saint-Louis (19,8%).

Par contre, les régions de Kaffrine (4,8%), Kolda (7,1%), Tambacounda (8,3%) et Sédhiou (9,7%) présentent les plus faibles taux pour ce qui est des ménages agricoles dirigés par les femmes.

Tableau 12.2 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon le sexe et le milieu de résidence.

REGION	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	%	Féminin	%	Masculin	%	Féminin	%	Masculin	%	Féminin	%
DAKAR	43 819	73,2	16 046	26,8	3 210	85,9	526	14,1	47 029	73,9	16 572	26,1
ZIGUINCHOR	7 868	64,3	4 374	35,7	23 949	79,0	6 349	21,0	31 817	74,8	10 723	25,2
DIIOURBEL	4 909	71,3	1 979	28,7	48 493	85,0	8 538	15,0	53 402	83,5	10 517	16,5
SAINT-LOUIS	17 097	71,4	6 836	28,6	39 820	84,6	7 236	15,4	56 917	80,2	14 072	19,8
TAMBA	6 042	78,8	1 627	21,2	37 492	94,2	2 322	5,8	43 534	91,7	3 949	8,3
KAOLACK	8 484	72,7	3 179	27,3	43 584	93,8	2 884	6,2	52 068	89,6	6 063	10,4
THIES	22 283	74,7	7 547	25,3	57 999	86,9	8 758	13,1	80 282	83,1	16 305	16,9
LOUGA	6 525	69,7	2 830	30,3	56 702	90,5	5 974	9,5	63 227	87,8	8 804	12,2
FATICK	4 930	69,5	2 165	30,5	43 151	85,5	7 322	14,5	48 081	83,5	9 487	16,5
KOLDA	8 482	82,1	1 851	17,9	38 992	95,7	1 772	4,3	47 474	92,9	3 623	7,1
MATAM	5 568	74,2	1 939	25,8	28 422	80,8	6 758	19,2	33 990	79,6	8 697	20,4
KAFFRINE	3 665	83,8	711	16,2	38 163	96,5	1 377	3,5	41 828	95,2	2 088	4,8
KEDOUGOU	1 877	80,4	458	19,6	9 481	91,8	848	8,2	11 358	89,7	1 306	10,3
SEDHIOU	4 048	81,0	947	19,0	25 140	92,0	2 184	8,0	29 188	90,3	3 131	9,7
SENEGAL	145 597	73,5	52 489	26,5	494 598	88,7	62 848	11,3	640 195	84,7	115 337	15,3

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.1.3. AGE DU CHEF DE MENAGE

L'analyse de la structure par âge montre que la plupart des chefs de ménages agricoles appartiennent au groupe d'âges 25-74 ans. Les jeunes de moins de 25 ans ne représentent que 1,8% des chefs de ménages agricoles, tandis que les personnes âgées de 75 ans et plus qui sont chefs de ménage agricole représentent 5,5%. La même tendance est observée, quel que soit le sexe.

Tableau 12.3 : Répartition des chefs de ménages agricoles par groupe d'âges

Classe d'âges	Effectif	%
0-24	13 675	1,8
25-49	355 523	47,1
50-74	344 819	45,6
75 et +	41 515	5,5
Total	755 532	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.1.4. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES SELON LA TAILLE

Contrairement à la conception traditionnelle du ménage agricole qui veut disposer de beaucoup de bras pour les travaux champêtres, le RGPHAE a révélé que la majorité des ménages agricoles (60,1%) sont de petite taille (1 à 10 personnes). Les ménages de 11 à 20 personnes représentent près du tiers (32,7%) des effectifs. Les ménages de plus de 21 personnes font 7,1% des ménages agricoles.

Tableau 12.4 : Répartition des ménages agricoles selon la taille

Taille du ménage	Effectif	%
1-10	454 423	60,1
11-20	246 900	32,7
21-30	43 756	5,8
31-40	7 791	1,0
41-50	1 793	0,2
51 et plus	869	0,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.1.5. DESCRIPTION DES MENAGES AGRICOLES SELON LA DISTANCE DE LA CONCESSION A L'EMPLACEMENT DU PRINCIPAL LIEU D'EXPLOITATION

Le RGPHAE a mesuré la distance séparant la concession du principal lieu d'exploitation (parcelles, lac/fleuve, zones, sites, mer, étables, etc.) des ménages agricoles quand celle-ci est située en dehors du village/quartier. Pour les besoins de cette analyse, une distance comprise entre 0 et 5 km est jugée très proche, proche entre 5 et 10 km, éloignée entre 10 et 20 km et très éloignée pour une distance supérieure à 20 km.

Il ressort de l'analyse des résultats que plus de 4 ménages agricoles sur 5, soit 83,1%, ont des exploitations très proches de leur lieu d'habitation ; ceux ayant des exploitations éloignées représentant 2,1% et très éloignées 8,3%.

L'analyse par région montre que cette tendance est observée dans toutes les régions hormis Dakar. En effet, à Dakar les exploitations très éloignées des domiciles représentent plus de la moitié (55,3%) des exploitations, même si les exploitations jugées très proches sont de 35,3%.

Kaolack, Kaffrine et Tambacounda sont les régions où la part des exploitations très proches des résidences est plus élevée avec respectivement 91,7%, 91,2% et 90,6%.

Tableau 12.5 : Répartition des ménages agricoles selon la distance par rapport au principal lieu d'exploitation

REGION	Distance par rapport à l'exploitation							
	Très proche		Proche		Eloignée		Très éloignée	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	3 208	35,3	460	5,1	400	4,4	5 026	55,3
ZIGUINCHOR	11 163	77,7	1 246	8,7	312	2,2	1 648	11,5
DIOURBEL	14 078	77,9	1 244	6,9	469	2,6	2 284	12,6
SAINT-LOUIS	23 493	69,3	3 713	11,0	2 224	6,6	4 454	13,1
TAMBACOUNDA	23 335	90,6	1 164	4,5	199	0,8	1 056	4,1
KAOLACK	27 462	91,7	946	3,2	206	0,7	1 349	4,5
THIES	29 036	82,8	2 526	7,2	588	1,7	2 913	8,3
LOUGA	23 948	86,1	2 213	8,0	429	1,5	1 237	4,4
FATICK	20 818	87,5	1 546	6,5	424	1,8	1 003	4,2
KOLDA	25 567	88,9	1 301	4,5	580	2,0	1 311	4,6
MATAM	19 246	79,5	2 024	8,4	743	3,1	2 198	9,1
KAFFRINE	23 304	91,2	1 339	5,2	238	0,9	667	2,6
KEDOUGOU	6 373	87,2	591	8,1	95	1,3	247	3,4
SEDHIOU	18 456	89,9	511	2,5	55	0,3	1 500	7,3
SENEGAL	269 487	83,1	20 824	6,4	6 962	2,1	26 893	8,3

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.1.6. AFFILIATION DES MENAGES AGRICOLES A DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Le rôle des ménages agricoles dans l'économie rurale va bien au-delà de la fourniture de produits agricoles. Ces ménages sont aussi organisés en organisation de producteurs pour une meilleure articulation de leur filière. L'affiliation à ces organisations permet un renforcement de la cohésion entre producteurs dans un cadre de solidarité communautaire d'une part et renforce les capacités de gestion de leurs exploitations : obtention de conseils, de formation, de crédits, etc. d'autre part.

Au Sénégal, le nombre de ménages agricoles affiliés à une organisation de producteurs reste faible (11,4%). C'est dans les régions de Fatick, Saint-Louis et Kaolack où il est noté les taux d'affiliation les plus élevés avec respectivement 20,3%, 17,0% et 15,0%. Les régions de Thiès et de Louga qui présentent les plus grands nombres de ménages agricoles, respectivement 96 587 et 72 031, enregistrent de faibles taux d'affiliation, avec respectivement 6,9% et 5,8%.

Tableau 12.6 : Répartition des ménages agricoles affiliés à une organisation de producteurs

REGION	Non		Oui	
	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	59 620	96,3	2 264	3,7
ZIGUINCHOR	36 391	87,7	5 086	12,3
DIOURBEL	58 203	92,6	4 677	7,4
SAINT-LOUIS	57 633	83,0	11 816	17,0
TAMBACOUNDA	41 157	88,4	5 411	11,6
KAOLACK	48 619	85,0	8 550	15,0
THIES	89 118	93,1	6 634	6,9
LOUGA	66 446	94,2	4 114	5,8
FATICK	45 227	79,7	11 510	20,3
KOLDA	43 010	85,8	7 141	14,2
MATAM	36 223	86,4	5 701	13,6
KAFFRINE	37 114	85,8	6 152	14,2
KEDOUGOU	10 874	87,3	1 589	12,7
SEDHIOU	27 894	87,6	3 931	12,4
SENEGAL	657 529	88,6	84 576	11,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.2. GRANDES CULTURES PRATIQUEES

Cette section traite des grandes cultures pratiquées par les ménages agricoles avec une déclinaison selon leur saisonnalité. Ce type de culture concerne la culture pluviale, la culture de décrue et la culture irriguée autre que le maraîchage. Mais avant cette analyse, une description des ménages agricoles selon le nombre de parcelles et selon la superficie cultivée est présentée.

XII.2.1. DESCRIPTION DES MENAGES AGRICOLES SELON LE NOMBRE DE PARCELLES ET LA SUPERFICIE CULTIVEE

Parmi les facteurs de production, la terre présente un caractère primordial. Le RGPHAE a mesuré le nombre de parcelles cultivées par les ménages durant la campagne agricole 2012-2013.

Les ménages agricoles sénégalais restent de petits exploitants au regard du nombre de parcelles cultivées. En effet, 82,1% des ménages agricoles ont cultivé moins de 5 parcelles durant la campagne 2012-2013.

Tableau 12.7 : Répartition des ménages agricoles selon le nombre de parcelles cultivées

Nombre de parcelles cultivées	%
0	1,1
1	18,7
2	21,0
3	18,2
4	14,1
5	9,0
6-11	14,1
12-20	2,8
21-35	0,6
36-49	0,2
50-98	0,2
Autres	0,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Par ailleurs, la répartition selon la superficie cultivée montre que 69,8% des ménages agricoles ont cultivé entre 1 et 5 hectares durant la campagne 2012-2013. Cette tendance est observée dans toutes les régions.

Kaffrine (16,0%), Kaolack (9,9%), Louga (8,6%) et Diourbel (7,8%) sont les régions où la part des ménages agricoles ayant cultivé entre 11 et 20 hectares est plus importante. Le nombre de ménages agricoles ayant cultivé plus de 20 hectares demeure faible ; il est en effet de 2,6%.

Tableau 12.8 : Répartition des ménages agricoles selon la superficie totale cultivée

	0 ha	1-5 ha	6-10 ha	11-20 ha	20 ha et plus
DAKAR	13,0	70,9	7,2	3,5	5,4
ZIGUINCHOR	17,5	76,5	3,6	1,2	1,2
DIOURBEL	3,2	65,7	19,7	7,8	3,6
SAINT-LOUIS	17,6	74,9	4,1	1,4	2,0
TAMBACOUNDA	3,0	68,8	18,0	7,3	2,8
KAOLACK	0,9	58,2	28,5	9,9	2,5
THIES	4,2	72,2	16,4	5,3	1,7
LOUGA	2,1	65,7	20,0	8,6	3,6
FATICK	2,2	70,1	20,8	5,6	1,3
KOLDA	4,5	75,2	12,9	5,0	2,3
MATAM	7,9	85,0	3,9	1,3	1,9
KAFFRINE	0,4	45,7	32,1	16,0	5,9
KEDOUGOU	8,1	86,9	3,0	0,9	1,1
SEDHIOU	3,3	78,9	12,9	3,5	1,4
SENEGAL	5,5	69,8	16,1	6,1	2,6

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.2.2. TYPES DE CULTURES PRATIQUÉES ET LEUR SAISONNALITÉ

Les grandes cultures (vivrières, industrielles, maraichères et autres) peuvent être caractérisées comme suit :

- vivrières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio, niébé) ;
- industrielles (arachide, coton, pastèque, manioc, tomate, sésame) ;
- autre cultures hivernales (bissap, jatropha, béréf, gombo, patate, vouandzou, culture fourragère)

Le RGPHAE a permis le recensement des ménages pratiquant des grandes cultures pratiquées en tenant compte de leur saisonnalité : hivernage, saison sèche et période de décrue. Les indicateurs obtenus à l'issue de la collecte permettent de déterminer les pratiques agricoles périodiques et saisonnières au Sénégal.

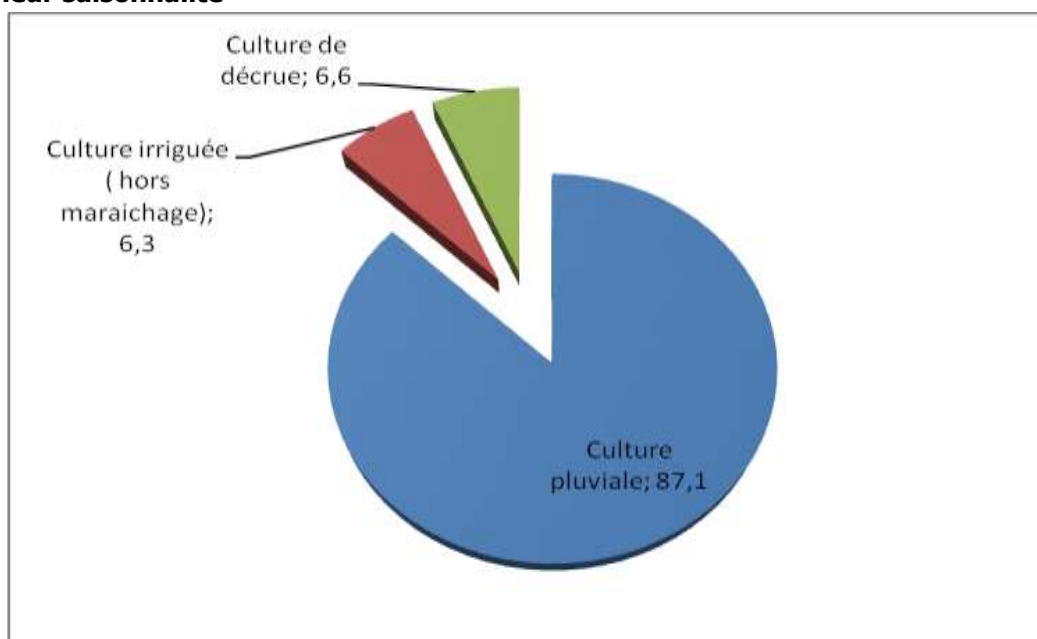
Tableau 12.9 : Répartition des ménages agricoles selon le type de culture pratiquée

	Culture pluviale	Culture irriguée (hors maraichage)	Culture de décrue
DAKAR	5 723	898	386
ZIGUINCHOR	24 601	738	263
DIOURBEL	38 740	367	347
SAINT-LOUIS	21 756	18 495	16 473
TAMBACOUNDA	36 792	1 201	1 939
KAOLACK	39 695	324	222
THIES	56 604	2 323	1 297
LOUGA	47 562	568	153
FATICK	43 253	714	312
KOLDA	42 207	799	499
MATAM	26 179	4 792	11 492
KAFFRINE	37 938	222	456
KEDOUGOU	10 227	163	135
SEDHIOU	27 520	1 690	614
SENEGAL	458 797	33 294	34 588

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Parmi les ménages agricoles, la quasi totalité pratiquent l'agriculture pluviale (87,1%) ; suivent dans l'ordre les cultures de décrue (6,6%) et l'agriculture irriguée (hors maraichage) en période de saison sèche (6,3%).

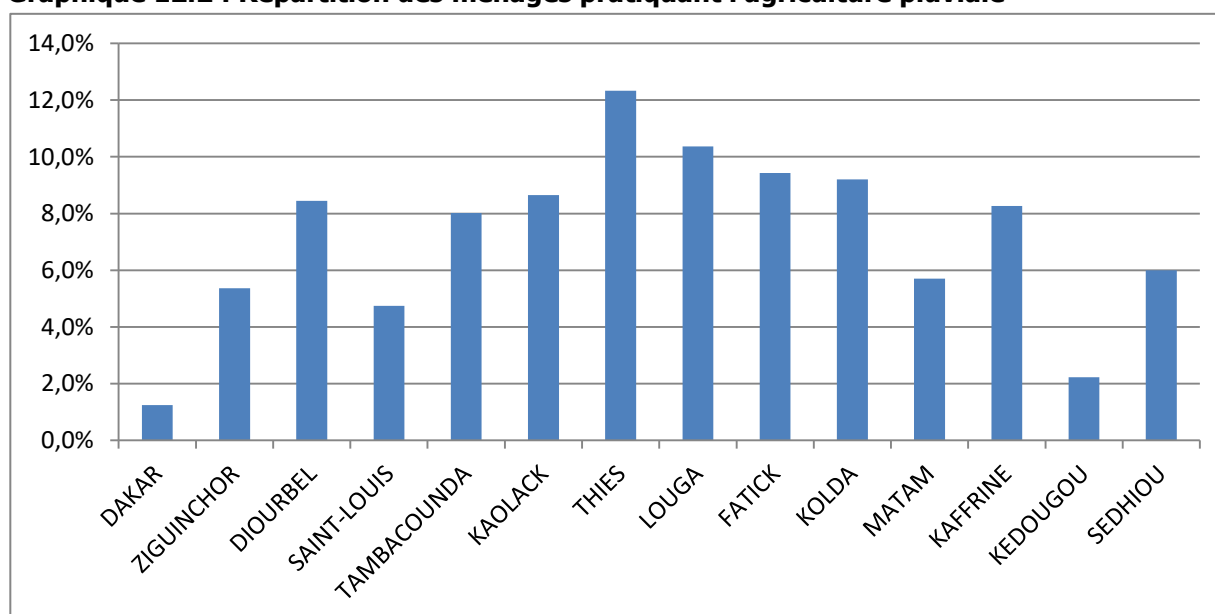
Graphique 12.1 : Répartition des ménages pratiquant les grandes cultures pratiquées et leur saisonnalité



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ainsi, une grande proportion des ménages agricoles du Sénégal s'activent dans les 'nawétanes' au profit de l'agriculture pluviale. La plupart d'entre eux sont concentrés dans les régions de Thiès (12,3%), Louga (10,4%), Fatick (9,4%), Kolda (9,2%), Kaolack (8,7%), Kaffrine (8,3%), Diourbel (8,4%), Tambacounda (8%) et Sédhiou (6%).

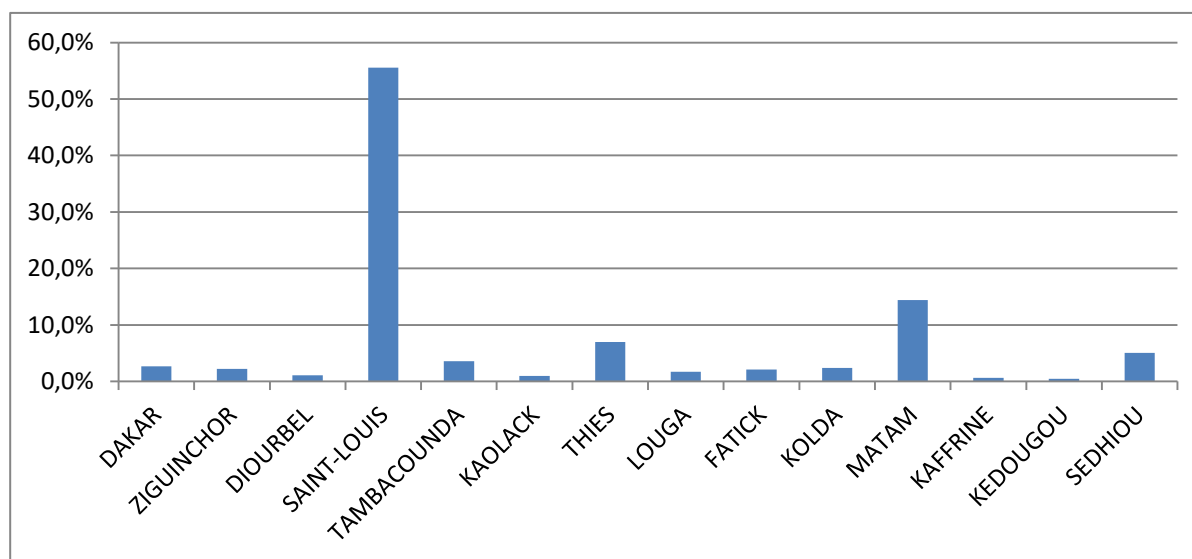
Graphique 12.2 : Répartition des ménages pratiquant l'agriculture pluviale



Source : ANSD. RGPHAE 2013

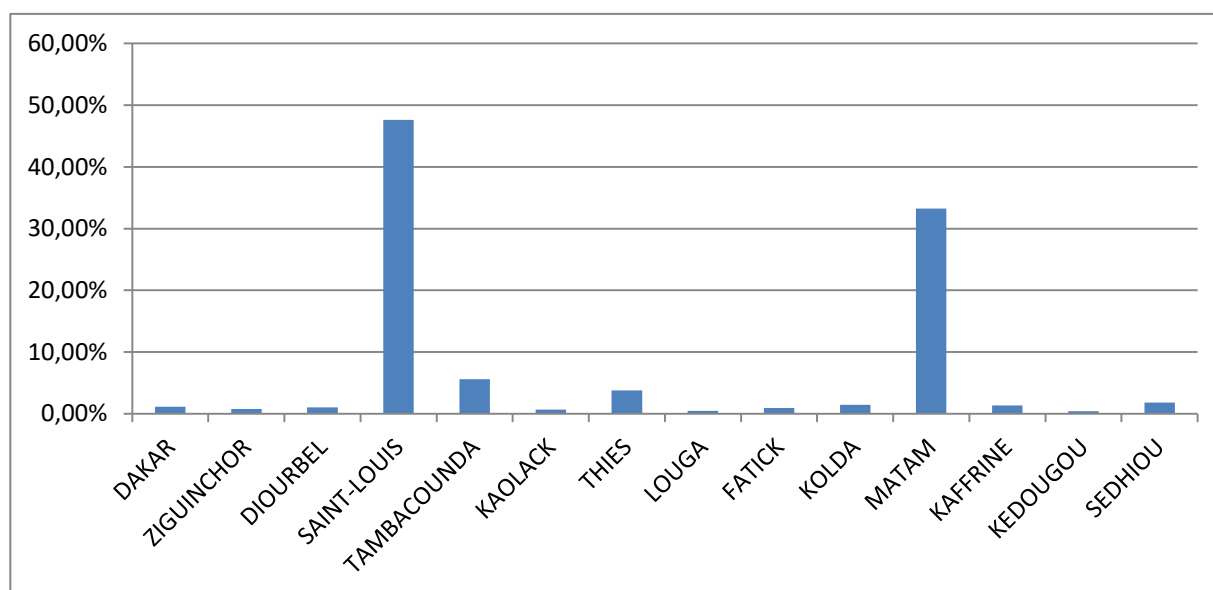
Les grandes cultures d'irrigation pratiquées en période sèche intéressent une masse assez significative de ménages dont beaucoup parmi eux sont localisés dans les régions de Saint-Louis (55,6%) et Matam (14,4%). Le Delta du Ferlo concentre de vastes zones favorables à ce type de pratique tout au long de la Vallée du fleuve Sénégal.

Graphique 12.3 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'agriculture irriguée (hors maraîchage)



Source : ANSD. RGPHAE 201

Le phénomène de la décrue est synonyme d'humidité et de fertilité des terres propices à l'agriculture occasionné par la baisse du niveau de l'eau, juste après la fin de l'hivernage de novembre à janvier. Il mobilise les populations riveraines et généralement locales, tous fortement intéressées par cette pratique pour bénéficier des opportunités en ressources agricoles qu'elles n'ont pas pu avoir durant l'hivernage. De Dagana à Bakel, tout au long du fleuve Sénégal, les populations riveraines s'y activent chaque année. La plupart des ménages concernés par ce type de culture se trouvent dans les régions de Saint-Louis (47,6%), Matam (33,2%) et Tambacounda (5,6%).

Graphique 12.4 : Répartition des ménages pratiquant la culture de décrue

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.3. HORTICULTURE

L'horticulture ou la culture des légumes en contre saison est une activité très répandue en ce sens qu'elle est pratiquée dans toutes les régions. L'Horticulture englobe les cultures maraîchères, l'arboriculture et la culture florale et ornementale. Pour les besoins de cette analyse, les résultats portant sur le maraîchage et l'arboriculture seront présentés.

XII.3.1. LE MARAICHAGE

Les activités de maraîchage se déroulent au Sénégal suivant deux périodes : la contre saison froide qui va du mois d'octobre au mois de mars et la contre saison chaude qui commence au mois d'avril pour se terminer au mois de juin.

XII.3.1.1. Le maraîchage en contre saison froide

La contre saison froide mobilise au Sénégal 53 004 ménages. Les spéculations les plus cultivées en contre saison froide sont dans l'ordre : l'oignon cultivé par 40,1% des ménages pratiquant le maraîchage en contre saison froide, suivent ensuite le piment (35,5%), l'aubergine amère (28,4%), le chou (27,2%) et l'aubergine douce (26,3%).

C'est dans les régions de Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor qu'on retrouve le plus grand nombre de ménages pratiquant le maraîchage en contre saison froide.

Tableau 12.10 : Répartition des ménages pratiquant le maraîchage durant la contre saison froide

REGION	Oignon	Aubergine amère	Aubergine douce	Chou	Pomme de terre	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Navet	Concombre	Laitue/Salade	Autres
DAKAR	812	706	660	847	205	445	894	79	129	176	766	626	670	575
ZIGUINCHOR	2 255	2 116	1 584	1 416	275	2 198	2 442	38	77	96	639	731	1 467	911
DIOURBEL	204	135	127	178	24	71	204	9	25	55	103	52	162	50
SAINT-LOUIS	3 652	1 417	1 624	1 949	118	1 545	1 502	49	610	716	998	758	937	737
TAMBA	673	508	533	653	193	634	758	29	107	136	300	307	655	162
KAOLACK	752	486	482	534	67	414	660	32	94	133	254	211	553	117
THIES	4 490	2 707	2 876	3 460	1 235	1 802	3 531	69	284	459	2 070	1 564	1 237	914
LOUGA	1 035	436	411	667	258	105	619	13	70	166	741	201	358	152
FATICK	2 338	1 700	1 634	1 169	111	1 347	2 240	42	89	242	390	327	1 079	536
KOLDA	810	979	839	513	191	1 607	1 544	24	49	85	124	463	470	407
MATAM	963	796	776	1 018	194	744	869	74	154	247	727	191	871	197
KAFFRINE	227	296	290	218	32	308	449	34	25	69	190	87	233	156
KEDOUGOU	667	623	517	578	94	662	546	8	33	14	115	113	462	120
SEDHIOU	2 373	2 129	1 574	1 195	234	2 573	2 576	66	122	183	298	648	987	479
SENEGAL	21 251	15 034	13 927	14 395	3 231	14 455	18 834	566	1 868	2 777	7 715	6 279	10 141	5 513
ENSEMBLE (%)	40,1	28,4	26,3	27,2	6,1	27,3	35,5	1,1	3,5	5,2	14,6	11,8	19,1	10,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.3.1.2. Le maraîchage en contre saison chaude

Au Sénégal, il est dénombré 29 837 ménages agricoles qui pratiquent le maraîchage durant la contre saison chaude. Tout comme pour la contre saison froide, l'oignon et le piment restent les spéculations les plus cultivées avec respectivement 38,3% et 37,3% des ménages agricoles. Ensuite viennent dans l'ordre la tomate (36,5%), l'aubergine amère (28,9%), le gombo (27,5%), l'aubergine douce (27,0%) et le chou (26,3%).

Les régions les plus concernées par le maraîchage en contre saison chaude restent les régions de Thiès et de Saint-Louis comme c'est noté pour la contre saison froide.

Tableau 12.11 : Répartition des ménages pratiquant le maraîchage durant la contre saison chaude

REGION	Oignon	Aubergine amère	Aubergine	Chou	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Tomate	Carotte	Navet	Concombre	Laitue/Salade	Autres
DAKAR	625	556	504	685	343	659	56	100	131	714	470	589	504	490	491
ZIGUINCHOR	1426	1375	1178	838	1352	1566	67	38	45	1494	403	437	418	866	603
DIOURBEL	105	62	84	60	29	124	2	15	25	107	34	55	26	113	25
SAINT-LOUIS	1441	583	675	740	650	682	27	307	328	979	357	439	365	348	382
TAMBACOUNDA	319	190	202	262	260	377	10	40	48	349	145	131	125	304	76
KAOLACK	292	249	253	247	218	298	14	49	47	331	131	143	95	269	98
THIES	2676	1877	1868	2350	1204	2407	72	192	320	2427	1408	1507	1229	840	734
LOUGA	704	304	271	501	94	318	9	47	53	431	458	338	136	170	65
FATICK	1270	976	938	669	729	1284	32	43	95	1147	171	219	182	536	390
KOLDA	558	695	553	372	1188	1126	18	35	46	852	138	49	322	224	274
MATAM	150	100	121	150	119	151	19	40	30	154	90	111	28	116	42
KAFFRINE	128	156	210	98	168	262	21	41	23	156	56	147	52	143	112
KEDOUGOU	124	134	91	123	165	105	1	11	6	107	93	23	41	99	35
SEDHIOU	1621	1369	1098	755	1673	1757	58	62	83	1640	328	228	334	625	327
SENEGAL	11439	8626	8046	7850	8192	11116	406	1020	1280	10888	4282	4416	3857	5143	3654
ENSEMBLE (%)	38,3	28,9	27,0	26,3	27,5	37,3	1,4	3,4	4,3	36,5	14,4	14,8	12,9	17,2	12,2

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.3.2. L'ARBORICULTURE

L'arboriculture est abordée à travers les principales cultures fruitières pratiquées : manguiers, bananeraies, agrumes et autres. Au Sénégal, sur 755 532 ménages agricoles, 26 205 sont des ménages arboricoles, soit 3,5%. Les types de cultures fruitières les plus pratiquées par les ménages arboricoles sont les cultures de manguiers (56,1%) et d'agrumes (orangers, citronniers, mandariniers, etc.) (21,4%). La culture de bananiers vient en troisième position avec (19,5%).

Comme au niveau national, la culture de manguiers est largement plus répandue dans toutes les régions, exception faite des régions de Tambacounda et de Matam. Pour ces deux dernières régions, les cultures de manguiers et de bananiers sont presque au même niveau (46,5% et 44,4% respectivement pour Tambacounda) et (40,6% et 37,6% respectivement pour Matam).

La culture de manguiers est largement plus pratiquée par les ménages arboricoles dans les régions de Kédougou (70,8%), Thiès (66,3%), Kaffrine (59,7%) et Kaolack (57,2%). La culture de manguiers par les ménages arboricoles dépasse les 50% dans toutes les régions, sauf Louga (28,0%), Diourbel (37,5%), Saint-Louis (38,1%), Matam (40,6%) et Tambacounda (46,5%).

Quant à la culture de bananiers, elle est plus répandue dans les régions de Tambacounda (44,4%) Matam (37,6%), et Ziguinchor (30,3%). La culture de bananiers est moins pratiquée par les ménages arboricoles des régions de Fatick (7,3%), Thiès (8,7%) et Kaolack (9,0%).

Et pour la culture des agrumes, les régions dont les ménages arboricoles la pratiquent le plus sont celles de Ziguinchor (39,7%), Dakar (20,7%) et Louga (18,3%). Elle est moins pratiquée par les ménages arboricoles des régions de Kédougou (3,3%), Tambacounda (6,2%) et Kaolack (9,0%).

Tableau 12.12 : Répartition des ménages arboriculteurs selon la culture fruitière pratiquée

REGION	Type d'arboriculture fruitière pratiquée				
	Manguiers	Bananiers	Agrumes	Autres	TOTAL
	%	%	%	%	Effectif
DAKAR	52,5	15,9	20,7	43,6	1 010
ZIGUINCHOR	53,8	30,3	39,7	32,3	8 954
DIOURBEL	37,5	12,5	15	50	40
SAINT-LOUIS	38,1	21,7	14,7	49,6	774
TAMBACOUNDA	46,5	44,4	6,2	13,8	658
KAOLACK	57,2	9	8,6	37,9	512
THIES	66,3	8,7	8	30,3	4 019
LOUGA	28	11,8	18,3	54,8	93
FATICK	53,5	7,3	8,1	43,2	2 579
KOLDA	54,8	18,1	13	31	1 598
MATAM	40,6	37,6	7,9	36,6	101
KAFFRINE	59,7	11,3	9,7	36	186
KEDOUGOU	70,8	10,3	3,3	22	979
SEDHIOU	56,6	15,7	17,4	34,2	4 702
SENEGAL	56,1	19,5	21,4	33,7	26205

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.4. SYLVICULTURE

La sylviculture est analysée à travers les activités sylvicoles les plus pratiquées : la production de plants, le reboisement, la mise en défens, la production de bois de chauffe, de bois de service et de bois d'œuvre, la production de charbon de bois, la production d'anacardier, la production de produits de cueillette et la production de faune (chasse, élevage). Au niveau national, sur 755 532 ménages agricoles, 4 651 sont des ménages sylvicoles, soit 0,6%.

Les activités sylvicoles les plus pratiquées par les ménages sylvicoles sont : le reboisement (25,5%), la production de bois de chauffe (25,3%), la production de plants (24,5%) et la production de produits de cueillette (22,7%). Après ces principales activités sylvicoles, suivent : la mise en défens (14,4%), la production de charbon de bois (13,5%), la production de faune (chasse, élevage) (12,0%) et la production d'anacardier (12,7%). Les activités sylvicoles les moins pratiquées sont la production de bois d'œuvre (7,1%) et de service (9,0%).

Le reboisement est l'activité sylvicole au niveau national la plus pratiquée dans les régions de Kaolack (50,7%), Fatick (37,4%), Kolda (33,2%) et Thiès (33,1%).

Pour la production de bois de chauffe, qui est la deuxième activité sylvicole, elle est plus répandue dans les régions de Sédhiou (39,2%), Diourbel (31,5%) et Tambacounda (28,7%).

La troisième activité sylvicole, la production de plants est plus pratiquée dans les régions de Sédhiou, Thiès et Kédougou avec respectivement 34,0%, 31,4% et 31,2%.

Quant aux activités sylvicoles les moins rencontrées : les productions de bois d'œuvre et de service, elles sont plus pratiquées dans la région de Sédhiou avec respectivement 13,0% et 26,0%.

Tableau 12.13 : Répartition des ménages sylvicoles selon le type de sylviculture pratiquée

REGION	Production de plants	Reboisement	Mise en défens	Bois de chauffe	Bois de service	Bois d'œuvre	Charbon de bois	Produits de cueillette	Faune (chasse, élevage)	Anacardier	TOTAL
											Effectif
DAKAR	29,8	15,8	10,5	7,0	1,8	1,8	10,5	19,3	12,3	17,5	57
ZIGUINCHOR	29,6	19,8	9,2	20,1	12,1	7,1	18,6	29,0	10,4	18,1	703
DIOURBEL	13,5	9,0	3,4	31,5	3,4	4,5	14,6	20,2	12,4	15,7	89
SAINT-LOUIS	17,1	14,6	4,9	16,3	4,9	4,1	25,2	11,4	15,4	16,3	123
TAMBACOUNDA	9,7	13,8	3,2	28,7	17,4	10,1	27,5	13,4	14,6	17,8	247
KAOLACK	24,9	50,7	12,2	15,6	5,9	6,3	6,3	9,8	8,3	6,3	205
THIES	31,4	33,1	10,2	23,9	6,9	10,6	10,2	14,5	7,3	10,8	519
LOUGA	7,4	16,7	13,6	22,2	2,5	6,8	12,3	13,0	7,4	19,8	162
FATICK	27,7	37,4	19,3	21,0	8,4	1,7	10,5	16,4	11,8	13,4	238
KOLDA	15,2	33,2	19,7	23,5	4,0	3,4	6,6	23,7	9,2	11,5	731
MATAM	15,9	18,6	6,2	8,8	1,8	6,2	15,0	4,4	14,2	19,5	113
KAFFRINE	10,6	16,5	15,4	21,7	26,0	13,0	9,8	14,2	6,3	4,7	254
KEDOUGOU	31,2	24,0	8,0	8,8	5,6	8,0	8,8	20,0	11,2	3,2	125
SEDHIOU	34,0	23,1	21,7	39,2	9,5	7,8	15,3	35,2	19,0	11,2	1 085
SENEGAL	24,5	25,5	14,4	25,3	9,0	7,1	13,5	22,7	12,0	12,7	4 651

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.5. PECHE ET AQUACULTURE

La pêche maritime sénégalaise constitue une activité socioéconomique stratégique pour le pays de par son apport en devises (20%)¹⁷, sa contribution au PIB courant (1,8%)¹⁸,

¹⁷ ANSD : Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2010.

son poids dans le secteur primaire (12%)¹⁹, mais aussi pour sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus. Elle occupe une place de choix dans la politique de développement du Sénégal du fait de son poids économique en termes de recettes d'exportation et de sa forte contribution sur le plan des apports alimentaires et pour la création d'emplois.

La pêche artisanale occupe 89% de la production halieutique nationale et joue un rôle socioéconomique prépondérant dans la société et l'économie nationale. En effet, avec une production de 111,8 milliards de FCFA en 2011, elle contribue à hauteur de 4,8% au PIB et, sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'emploi, elle fournit 70% des besoins en protéines animales de la population sénégalaise et crée environ 600 000 emplois directs et indirects²⁰. La pêche artisanale est essentiellement pratiquée dans les régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint-Louis, Fatick, Ziguinchor, Sédhiou, Matam et Kaolack.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) analyse la situation de l'agriculture au sens large incluant la pêche et l'aquaculture. Le RGPHAE permet de renseigner sur la répartition des ménages pratiquant la pêche et/ou l'aquaculture et les espèces pêchées.

XII.5.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES PRATIQUANT LA PECHE OU L'AQUACULTURE

En 2013, on compte 15 900 ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture, soit 1,0 % des ménages du Sénégal. L'analyse interrégionale montre que les ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture sont inégalement répartis sur le territoire national. La pratique de la pêche ou de l'aquaculture est plus répandue à Saint-Louis où 19,6% des ménages s'y adonnent. Elle est suivie des régions de Fatick, Ziguinchor et Thiès où vivent respectivement 15,6%, 15,3% et 15,2% des ménages qui pratiquent la pêche ou l'aquaculture. Tandis que dans les régions de Diourbel (0,1%), Kaffrine (0,1%) et Louga (0,9%), la proportion de ménages pratiquant les activités halieutiques et aquacoles est très faible.

¹⁸ DPEE : Situation Economique et Financière, mars 2011.

¹⁹ DPEE : Situation Economique et Financière, mars 2011.

²⁰ République du Sénégal, Ministère de la pêche et des affaires maritimes : Mémoire sur la situation de la pêche artisanale sénégalaise du point de vue des acteurs. Janvier 2014.

Tableau 12.14 : Répartition des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture selon la région

REGION	Nombre de ménages
DAKAR	2 198
ZIGUINCHOR	2 437
DIOURBEL	20
SAINT-LOUIS	3 112
TAMBACOUNDA	170
KAOLACK	445
THIES	2 422
LOUGA	146
FATICK	2 484
KOLDA	166
MATAM	764
KAFFRINE	15
KEDOUGOU	74
SEDHIOU	1 447
SENEGAL	15 900

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture sont inégalement répartis selon le milieu de résidence. La pêche ou l'aquaculture est surtout pratiquée par les ménages vivant en milieu rural : 60,5% ménages en milieu rural contre 39,5% des ménages en zones urbaines.

Dans les régions de Dakar, Thiès et Saint-Louis, la majeure partie des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture résident en milieu urbain. Ils représentent en effet 85,7% à Dakar, 67,8% à Thiès et 56,3% à Saint-Louis. Cette situation est due au fait que dans ces régions, les zones d'embarquement et de débarquement se retrouvent généralement en milieu urbain.

Tableau 12.15 : Répartition des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture selon le milieu de résidence

REGION	MILIEU DE RESIDENCE			
	Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	1 883	85,7	315	14,3
ZIGUINCHOR	270	11,1	2 167	88,9
DIOURBEL	1	5,0	19	95,0
SAINT-LOUIS	1 753	56,3	1 359	43,7
TAMBACOUNDA	22	12,9	148	87,1
KAOLACK	77	17,3	368	82,7
THIES	1 641	67,8	781	32,2
LOUGA	1	0,7	145	99,3
FATICK	170	6,8	2 314	93,2
KOLDA	17	10,2	149	89,8
MATAM	225	29,5	539	70,5
KAFFRINE	1	6,7	14	93,3
KEDOUGOU	11	14,9	63	85,1
SEDHIOU	210	14,5	1 237	85,5
SENEGAL	6 282	39,5	9 618	60,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.5.2. REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE PECHE

La zone maritime sénégalaise se caractérise par une grande diversité biologique. Globalement, trois espèces prédominent dans la production halieutique et/ou aquacole : poissons, crustacés et mollusques.

Saint-Louis arrive en tête avec 22,9% des ménages qui pratiquent la pêche de poissons. Les régions Thiès, Ziguinchor, Dakar et Fatick suivent avec respectivement 15,4%, 14,9%, 14,8% et 11,5% des ménages produisant du poisson. Kaffrine et Diourbel enregistrent les plus faibles proportions de ménages pratiquant la pêche de poisson avec 0,1% chacune.

La région de Fatick renferme la plus grande proportion de ménages (26,4%) pratiquant la pêche de crustacés (crevettes, langoustes, crabes etc.). Ziguinchor, Sédhiou et Thiès arrivent en deuxième, troisième et quatrième position avec respectivement 16,3%, 14,2% et 13,0% des ménages qui s'adonnent à la production de crustacés. Dans une moindre mesure, les crustacés sont également produits par 11,4% et 10,4% des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture respectivement à Dakar et à Saint-Louis.

La production de mollusques ou de coquillages est assurée par 39,3% des ménages à Fatick, 24,8% à Sédhiou, 15,5% à Ziguinchor et 11,9% à Thiès. Aussi, d'autres fruits de mer sont également exploités par des ménages sénégalais à Fatick (27,5%), Ziguinchor (18,7%), Thiès 17,8%, Dakar (13,7%) et Saint-Louis (11,1%).

Tableau 12.16 : Répartition des ménages de pêcheurs selon le type de produit de la pêche ou de l'aquaculture

REGION	Poisson		Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.)		Mollusques, coquillages		Autres fruits de mer	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	1 747	14,8	350	11,4	195	11,9	300	13,7
ZIGUINCHOR	1 759	14,9	498	16,3	254	15,5	408	18,7
DIOURBEL	12	0,1	3	0,1	2	0,1	5	0,2
SAINT-LOUIS	2 706	22,9	318	10,4	66	4,0	242	11,1
TAMBACOUNDA	156	1,3	5	0,2	2	0,1	10	0,5
KAOLACK	256	2,2	183	6,0	23	1,4	15	0,7
THIES	1 819	15,4	399	13,0	406	24,8	389	17,8
LOUGA	109	0,9	32	1,0	11	0,7	36	1,6
FATICK	1 356	11,5	807	26,4	644	39,3	601	27,5
KOLDA	129	1,1	9	0,3	3	0,2	31	1,4
MATAM	740	6,3	15	0,5	1	0,1	18	0,8
KAFFRINE	15	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
KEDOUGOU	64	0,5	4	0,1	1	0,1	7	0,3
SEDHIOU	951	8,0	435	14,2	30	1,8	122	5,6
Total	11 819	100,0	3 058	100,0	1 638	100,0	2 184	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.6. ELEVAGE

Le sous-secteur de l'élevage représente 28,8% du PIB du secteur primaire (Cf. document PSE) et revêt une importance capitale sur le plan économique et social pour sa contribution aux revenus des ménages et à la création d'emplois. Il présente un potentiel important en termes de création de richesses avec une contribution au PIB de 4,2% en 2012 contre 4,4% en 2011. L'adoption au Sénégal d'un nouveau modèle de développement à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui traduit le nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme, vise à favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain.

Dans le domaine de l'élevage, cette stratégie repose sur le développement accéléré des filières clés à travers les axes suivants :

- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ;
- Création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage ;
- Renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle ;
- Amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux.

Aussi, les nouvelles orientations politiques et stratégies définies par l'Etat dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP) engendrent des besoins nouveaux en données pour leur mise en œuvre correcte. Il s'agit surtout de celles liées aux questions de pauvreté, de sécurité alimentaire, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de genre, etc.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) permet la caractérisation des ménages d'éleveurs répartis sur l'ensemble du territoire national qui représentent 60% des ménages agricoles.

XII.6.1. REPARTITION DES MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE PAR REGION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Les résultats du RGPHAE révèlent que 28,2% des ménages au niveau national pratiquent l'élevage. Cette activité est également pratiquée dans toutes les régions. L'analyse de la répartition des ménages pratiquant l'élevage par région selon le milieu de résidence montre par ailleurs que 73,9% du total des ménages pratiquant l'élevage résident en milieu rural contre 26,1% en milieu urbain.

Les régions de Dakar, Saint-Louis et Thiès regroupent plus de la moitié des ménages pratiquant l'élevage en milieu urbain. Cela traduit le développement de l'élevage de maison appelé également « élevage de case » et une forte pénétration de l'activité dans les villes qui est de plus en plus pratiquée par les populations urbaines. La région de Dakar abrite à elle seule près du tiers (32,2%) des ménages pratiquant l'élevage en milieu urbain.

En milieu rural, les régions de Louga, Fatick, Thiès, Diourbel et Saint-Louis concentrent 53,4% des ménages qui pratiquent l'élevage.

Tableau 12.17 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence

REGION	MILIEU DE RESIDENCE			
	Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%
DAKAR	38 063	32,2	1 321	0,4
ZIGUINCHOR	7 327	6,2	19 149	5,7
DIOURBEL	4 168	3,5	36 017	10,7
SAINT-LOUIS	13 112	11,1	29 127	8,7
TAMBACOUNDA	3 988	3,4	18 808	5,6
KAOLACK	6 788	5,7	27 182	8,1
THIES	17 187	14,5	37 325	11,1
LOUGA	6 726	5,7	42 106	12,5
FATICK	4 693	4,0	34 845	10,4
KOLDA	5 275	4,5	23 958	7,1
MATAM	4 684	4,0	23 440	7,0
KAFFRINE	2 367	2,0	21 611	6,4
KEDOUGOU	1 229	1,0	5 052	1,5
SEDHIOU	2 661	2,2	15 786	4,7
Total	118 268	100,0	335 727	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.6.2. REPARTITION DES MENAGES D'ELEVEURS PAR REGION SELON L'ESPECE

Le RGPHAE a mesuré la répartition des ménages d'éleveurs par région selon l'espèce. L'analyse des résultats indique que la volaille arrive en tête des espèces élevées par les ménages au niveau national avec 27,2%, suivie des ovins (23,0%), des caprins (18,3%), des bovins (12,4%), des asins (8,6%) et des équins (6,7%). Les porcins et les abeilles sont les espèces les moins élevées avec respectivement 1,6% et 0,1% des ménages d'éleveurs.

L'élevage des autres espèces (cuniculture, colombiculture, l'élevage des dindes, etc.) est pratiqué par 1,0% du total des ménages d'éleveurs.

L'aviculture est fortement pratiquée dans les régions du Sud avec 45,2% des ménages à Ziguinchor, 35,9% à Sédhiou et 29,8% à Kolda. Cette activité est également bien présente dans les régions situées à l'Ouest et au Centre-ouest du pays avec 33,1% des ménages d'éleveurs à Kaolack et Thiès et 31,4 % à Fatick.

La région de Kédougou abrite le plus de ménages pratiquant l'élevage des bovins, avec un taux de 26,4% suivie de la région de Saint-Louis (17,9%) et celle de Kolda (17,3%).

Dans la région de Dakar, plus de la moitié des ménages d'éleveurs (51,2%) pratique l'élevage des ovins. Suivent les régions de Louga, Saint-Louis et Matam qui abritent le plus de ménages pratiquant l'élevage ovins avec des taux respectifs de 28,7%, 29,7% et 30,1%. Ces résultats confirment en partie la vocation pastorale de ces trois régions.

L'analyse des ménages qui pratiquent l'élevage des caprins montre que les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine arrivent en tête des effectifs avec des pourcentages respectifs de 21,7%, 21,3% et 20,6%.

Au niveau national, l'élevage de porcins est pratiqué par le plus de ménages dans les régions de Ziguinchor (9,4%), Fatick (4,6%), Sédhiou (3,3%) et Thiès (1,7%) qui regroupent 76,2% du total des ménages pratiquant cet élevage. Les régions du Nord du pays, Matam, Saint-Louis et Louga abritent peu de ménages pratiquant l'élevage porcin avec une moyenne de 0,4% des ménages d'éleveurs.

Concernant les asins, en dehors de la région de Dakar où ils sont faiblement utilisés dans le transport et les travaux agricoles (0,9%) et des zones peu favorables à leurs conditions d'existence (Ziguinchor, 0,2%), ils sont possédés par l'ensemble des ménages d'éleveurs des autres régions à des proportions variant de 8,5% à Matam, 9,8% à Diourbel, 10,6% et 11,6% respectivement à Fatick et Louga.

Les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor qui présentent des conditions agro écologiques favorables au développement de l'apiculture, concentrent 45% des ménages d'éleveurs pratiquant l'activité au niveau national.

Pour ce qui est de l'élevage équin, les régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick et Diourbel regroupent le plus de ménages pratiquant cette activité avec 46,8% du total des ménages éleveurs de chevaux. Il faut également noter la faible proportion de ménages possédant des chevaux dans les régions de Ziguinchor et de Kédougou (0,2%), et celle de Sédhiou (1,6%) ; ce qui s'explique par les conditions climatiques peu favorables au développement du cheval dans ces différentes localités.

Tableau 12.18 : Répartition (%) des ménages d'éleveurs selon l'espèce

	Bovin	Ovins	Caprin	Porcin	Equin	Asin	Volaille	Abeilles	Autres	Total
DAKAR	6,9	51,2	6,1	0,7	1,0	0,9	26,5	0,1	3,3	100,0
ZIGUINCHOR	11,1	10,0	18,2	9,4	0,2	0,7	45,2	0,4	2,4	100,0
DIOURBEL	7,8	24,0	17,8	0,4	9,2	9,8	29,0	0,1	0,9	100,0
SAINT-LOUIS	17,9	29,7	20,4	0,4	5,4	8,8	15,5	0,1	0,9	100,0
TAMBA	16,5	19,7	19,5	0,6	7,2	11,2	23,6	0,1	0,8	100,0
KAOLACK	9,7	13,5	21,3	0,7	9,7	11,0	33,1	0,1	0,5	100,0
THIES	8,4	24,9	15,0	1,7	7,1	6,9	33,1	0,1	1,4	100,0
LOUGA	14,1	28,7	16,8	0,3	8,4	11,6	19,1	0,1	0,4	100,0
FATICK	8,5	12,4	21,7	4,6	9,6	10,6	31,4	0,1	0,6	100,0
KOLDA	17,3	19,5	19,3	1,0	2,5	8,7	29,8	0,2	0,9	100,0
MATAM	16,6	30,1	19,8	0,6	6,3	8,5	16,0	0,1	0,9	100,0
KAFFRINE	10,9	15,7	20,6	0,2	11,1	10,7	29,4	0,1	0,7	100,0
KEDOUGOU	26,4	17,2	17,5	0,7	0,2	2,8	32,8	1,1	0,6	100,0
SEDHIOU	13,8	17,2	20,3	3,3	1,6	5,4	35,9	0,4	1,1	100,0
TOTAL	12,4	23,0	18,3	1,6	6,7	8,6	27,2	0,1	1,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XII.6.3. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES POSSEDANT DES ANIMAUX DE TRAIT PAR REGION ET PAR ESPECE

L'importance des animaux de trait dans la conduite des travaux agricoles a conduit le RGPHAE à mesurer leur possession par les ménages agricoles selon l'espèce.

Au niveau national, la proportion de ménages agricoles possédant des animaux de trait par espèce est ainsi établie : 45,3% des ménages agricoles possèdent des ânes, 37,9% des chevaux, 16,7% des bœufs, 0,1% des buffles. Les régions de Ziguinchor (75,2%), Kédougou (64,8%), Sédhiou (42,9%) et Kolda (33,3%) regroupent le plus de ménages agricoles utilisant les bœufs comme animaux de trait.

La région de Saint-Louis arrive en tête des possessions d'âne avec 53,8% des ménages agricoles. Suivent les régions de Kolda, Louga, Tambacounda et Matam avec des taux respectifs de 50,7%, 47,9%, 47,9% et 47,4% des ménages agricoles.

Les chevaux sont possédés par 46,5% des ménages agricoles de la région de Diourbel. Les régions de Thiès, Kaffrine et Louga suivent avec plus de 4 ménages sur 10 qui possèdent des chevaux.

Une faible proportion de ménages agricoles possède le buffle comme animal de trait avec 0,5% à Matam, 0,3% à Dakar et Ziguinchor et 0,2% à Louga, Kolda, et Sédhiou. Les ménages agricoles des régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack ne possèdent pas de buffles destinés à la traction animale.

Tableau 12.19 : Répartition des ménages agricoles possédant des animaux de trait par région et par espèce

Ménage ayant espèce	Bœufs	Anes	Chevaux	Buffles	Total %	Effectif total
DAKAR	14,8	42,1	42,8	0,3	100,0	2 588
ZIGUINCHOR	75,2	18,4	6,1	0,3	100,0	2 510
DIOURBEL	7,6	45,8	46,5	0,1	100,0	26 570
SAINT-LOUIS	10,3	53,8	35,8	0,1	100,0	13 335
TAMBA	20,7	47,9	31,4	0,1	100,0	25 831
KAOLACK	17,0	43,4	39,6	0,0	100,0	33 478
THIES	9,9	44,3	45,7	0,1	100,0	35 110
LOUGA	9,4	47,9	42,5	0,2	100,0	38 812
FATICK	13,2	44,6	42,2	0,0	100,0	31 523
KOLDA	33,3	50,7	15,8	0,2	100,0	22 541
MATAM	10,6	47,4	41,5	0,5	100,0	12 189
KAFFRINE	17,7	38,3	43,9	0,0	100,0	31 157
KEDOUGOU	64,8	34,3	0,7	0,1	100,0	1 832
SEDHIOU	42,9	44,4	12,6	0,2	100,0	10 407
TOTAL	16,7	45,3	37,9	0,1	100,0	287 883

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

Le secteur agricole est considéré comme le levier de l'économie nationale. Il constitue un secteur-clé pour le développement économique et social du pays, compte tenu d'une part de la population qui en dépend directement et d'autre part de sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, et de sa contribution dans la régulation des équilibres macroéconomiques et sociaux.

Pour le sous secteur agriculture, les types de culture (pluviale, irriguée hors maraîchage et culture de décrue), les grandes cultures et leur saisonnalité, l'horticulture, l'arboriculture et la sylviculture sont décrites. L'analyse du sous secteur élevage s'est faite à travers les espèces d'élevage et les animaux utilisés pour la traction animale. Quant au sous secteur pêche et aquaculture, l'analyse s'est plutôt restreinte sur la localisation des ménages et les espèces pêchées.

Au Sénégal, il est dénombré 755 532 ménages agricoles. La majorité de ces ménages (73,8%) résident en milieu rural. La région de Thiès compte le plus grand nombre de ménages agricoles avec 96 587 ménages, soit 12,8% des ménages agricoles sénégalais, suivie de la région de Louga (9,5%) et de Saint-Louis (9,4%).

Les chefs de ménages agricoles sont en grande majorité des hommes (84,7%) contre 15,3% de femmes. C'est la région de Dakar qui compte le plus de ménages agricoles dirigés par des femmes (26,1%). Elle est suivie dans l'ordre par Ziguinchor (25,2%), Matam (20,4%) et Saint-Louis (19,8%).

Le RGPHAE a aussi permis la localisation des exploitations agricoles. Il en est ressorti de l'analyse que 83,1% des ménages agricoles ont des exploitations très proches de leur lieu d'habitation. Le maraîchage qui est pratiqué dans toutes les régions mobilise 53 004 ménages agricoles contre saison froide et 29 837 en contre saison chaude.

La section consacrée à l'arboriculture a relevé que les types de cultures fruitières les plus pratiquées par les ménages arboricoles sont les cultures de manguiers (56,1%) et d'agrumes (orangers, citronniers, mandariniers, etc.) (21,4%). La culture de bananiers vient en troisième position avec (19,5%).

Le nombre de ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture est de 15 900, soit 1,0 % des ménages du Sénégal. Cette activité est plus répandue à Saint-Louis où 19,6% des ménages s'y adonnent. Elle est suivie des régions de Fatick, Ziguinchor et Thiès où vivent respectivement 15,6%, 15,3% et 15,2% des ménages qui pratiquent la pêche ou l'aquaculture.

De même, le nombre de ménages pratiquant l'élevage est estimé à 28,2% des ménages au niveau national. Il est noté par ailleurs une part relativement importante de l'élevage de maison également appelé « élevage de case » pratiqué par les populations urbaines. Le milieu urbain de Dakar abrite près du tiers (32,2%) des ménages pratiquant l'élevage en milieu urbain. L'élevage concerne pour la volaille 27,2% des ménages, 23,0% pour les ovins, 18,3% pour les caprins, 12,4% pour les bovins, 8,6% pour les asins et 6,7% pour les équins; les porcins et les abeilles demeurant les espèces les moins élevées par les ménages avec respectivement 1,6% et 0,1%.

Sur le plan organisationnel et structuration de leur filière, l'affiliation des ménages agricoles aux organisations de producteurs demeure faible. Il est noté un taux d'affiliation de 11,4%.

La prise en compte d'un volet agricole dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitat devrait permettre aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage de disposer d'une base de sondage en vue de l'organisation prochaine d'un recensement spécifique à ce secteur. Il n'a été par conséquent abordé dans cette opération que les éléments utiles à une description générale des ménages qui se disent agricoles au Sénégal.

Le projet de recensement général de l'Agriculture et de l'Elevage, prévu pour l'année 2015, reviendra en détail sur les données stratégiques et pertinentes suivantes :

- sur les ménages agropastoraux (notamment surfaces emblavées et production);
- sur l'élevage (effectif, composition, structure et production) ;
- les circuits de commercialisation des produits agropastoraux,

Ce recensement complètera également les informations relatives aux enquêtes permanentes l'agriculture et le cheptel. En particulier, le RGAE permettra d'assurer un meilleur suivi des paramètres agro-économiques, zootechniques et zoo-sanitaires, étude des filières, analyse de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire des ménages agricoles, typologie des exploitations agro-pastorales, etc., mais également des politiques et des programmes de développement du secteur agropastoral. Plus spécifiquement, le RGAE doit aboutir à l'élaboration d'un système d'information fiable, permettant d'observer l'évolution conjoncturelle de ce sous-secteur et de décrire les transformations structurelles susceptibles de modifier, à moyen et long terme, la capacité de production agricole du Sénégal.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



*Tout le monde
compte !*

ANNEXES

1. Annexe 1 : Mortalité

Tableau 7.18 : Effectifs de la population et des décès au cours des 12 derniers mois au sein des ménages ordinaires par âge au décès et selon le sexe

Structure de la population résidente				Structure des décès		
AGE	Sexe		Total	Sexe		Total
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
0 - 1	174 947	167 595	342 542	5 413	3 851	9 264
1 - 5	841 062	804 554	1 645 616	6 162	5 397	11 559
5 – 10	998 937	966 931	1 965 868	2 634	2 233	4 866
10 – 15	801 907	796 913	1 598 820	1 357	988	2 345
15 – 20	685 381	706 848	1 392 229	1 273	1 207	2 480
20 – 25	571 779	624 518	1 196 297	1 427	1 389	2 817
25 – 30	499 456	569 981	1 069 437	1 481	1 522	3 003
30 – 35	420 556	456 711	877 267	1 639	1 791	3 429
35 – 40	334 132	361 531	695 663	1 472	1 490	2 962
40 – 45	273 635	306 734	580 369	1 605	1 732	3 337
45 – 50	209 398	236 155	445 553	1 470	1 375	2 846
50 – 55	202 457	222 507	424 964	2 156	1 767	3 923
55 – 60	152 299	150 279	302 578	1 854	1 312	3 166
60 – 65	132 536	138 004	270 540	2 787	2 074	4 862
65 – 70	76 492	76 488	152 980	2 030	1 550	3 579
70 – 75	67 093	75 430	142 523	3 530	3 018	6 548
75 – 80	38 176	38 025	76 201	2 409	1 858	4 267
80 - 85	26 358	31 124	57 482	2 733	2 560	5 293
85-90	11 997	11 912	23 909	1 718	1 474	3 191
90-95	5 246	7 016	12 262	1 099	1 203	2 302
95-+	3 322	5 301	8 623	1 216	1 500	2 716

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.19 : Taux de mortalité (en ‰) par âge et selon le sexe

Age	Hommes	Femmes	Ensemble
	61,4	47,2	54,4
00-04 ans	5,8	8,0	6,9
05-09 ans	1,8	1,7	1,7
10 à 14 ans	1,1	0,9	1,0
15 à 19 ans	1,7	1,5	1,6
20 à 24 ans	2,4	2,3	2,4
25 à 29 ans	2,8	2,7	2,8
30 à 34 ans	3,1	3,0	3,1
35 à 39 ans	4,0	3,6	3,8
40 à 44 ans	5,3	3,7	4,5
45 à 49 ans	7,4	4,8	6,0
50 à 54 ans	10,6	6,1	8,2
55 à 59 ans	15,8	9,1	12,5
60 à 64 ans	23,0	13,6	18,2
65 à 69 ans	35,4	24,6	30,0
70 à 74 ans	54,1	43,2	48,3
75 à 79 ans	81,7	67,7	74,7
80 à 84 ans	126,3	127,2	126,8
85 à 89 ans	185,2	210,3	197,7
90 à 94 ans	259,3	319,0	293,5
95 ans et plus	361,7	472,8	430,0
Total	8,1	7,3	7,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.20 : Calcul des rapports de masculinité au décès

Age	Effectif des décès			RM
	Masculin	Féminin	Ensemble	
00 an	5 413	3 851	9 264	140,6
01 à 04 ans	6 162	5 397	11 559	114,2
05 à 09 ans	2 634	2 233	4 866	118,0
10 à 14 ans	1 357	988	2 345	137,4
15 à 19 ans	1 273	1 207	2 480	105,5
20 à 24 ans	1 427	1 389	2 817	102,7
25 à 29 ans	1 481	1 522	3 003	97,3
30 à 34 ans	1 639	1 791	3 429	91,5
35 à 39 ans	1 472	1 490	2 962	98,8
40 à 44 ans	1 605	1 732	3 337	92,6
45 à 49 ans	1 470	1 375	2 846	106,9
50 à 54 ans	2 156	1 767	3 923	122,0
55 à 59 ans	1 854	1 312	3 166	141,3
60 à 64 ans	2 787	2 074	4 862	134,4
65 à 69 ans	2 030	1 550	3 579	131,0
70 à 74 ans	3 530	3 018	6 548	116,9
75 à 79 ans	2 409	1 858	4 267	129,6
80 à 84 ans	2 733	2 560	5 293	106,7
85 à 89 ans	1 718	1 474	3 191	116,6
90 à 94 ans	1 099	1 203	2 302	91,3
95 ans et plus	1 216	1 500	2 716	81,0
ND	5 413	3 851	9 264	140,6
TOTAL	47 463	41 293	88 756	114,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.21 : Table de mortalité du Sénégal

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	53,0	100000,0	98675,4	6480306,6	64,8
1	27,2	94701,4	373662,6	6381631,3	67,4
5	8,5	92129,9	458682,6	6007968,7	65,2
10	4,9	91343,2	455605,6	5549286,1	60,8
15	7,9	90899,1	452705,6	5093680,5	56,0
20	11,8	90183,1	448252,9	4640974,9	51,5
25	13,7	89118,0	442545,7	4192722,0	47,0
30	15,2	87900,3	436160,4	3750176,3	42,7
35	18,8	86563,9	428745,7	3314015,9	38,3
40	22,1	84934,4	419971,6	2885270,2	34,0
45	29,6	83054,2	409117,4	2465298,6	29,7
50	40,4	80592,7	394826,1	2056181,2	25,5
55	60,5	77337,7	374990,3	1661355,1	21,5
60	87,2	72658,4	347447,7	1286364,8	17,7
65	139,6	66320,7	308460,8	938917,1	14,2
70	215,5	57063,6	254576,7	630456,3	11,0
75	314,9	44767,0	188597,5	375879,6	8,4
80	481,3	30671,9	116453,8	187282,2	6,1
85	661,6	15909,6	53232,7	70828,4	4,5
90	846,4	5383,5	15526,7	17595,8	3,3
95 et +	1036,1	827,2	2067,9	2069,1	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.22 : Répartition en pourcentage des déclarations de décès par âge en 2013**

Age	Déclaration des décès à l'état civil		
	Décès non déclarés	Décès déclarés	NSP
0-4	80,7	15,4	3,9
5-9	78,8	16,6	4,6
10-14	70,7	23,8	5,5
15-19	65,1	28,6	6,4
20-24	61,1	32,2	6,7
25-29	56,2	37,1	6,7
30-34	57,4	35,4	7,2
35-39	54,7	37,4	7,9
40-44	53,9	40,0	6,1
45-49	52,8	41,0	6,2
50-54	53,0	40,4	6,6
55-59	47,9	45,7	6,3
60-64	54,8	38,8	6,5
65-69	55,3	38,6	6,1
70-74	59,0	33,6	7,4
75-79	55,5	37,3	7,2
80-84	59,5	33,6	7,0
85-89	58,1	35,9	6,0
90-94	60,4	32,7	6,9
95 et plus	67,2	25,6	7,2
NSP	53,0	30,9	16,1
Ensemble	63,6	30,0	6,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.23 : Table de mortalité de la région de Dakar

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	45,8	100000,0	98856,0	6959429,4	69,6
1	16,7	95424,0	378499,9	6860573,4	71,9
5	4,7	93826,0	468032,0	6482073,5	69,1
10	2,7	93386,8	466297,6	6014041,5	64,4
15	3,8	93132,2	464765,7	5547743,9	59,6
20	5,7	92774,1	462553,5	5082978,2	54,8
25	7,1	92247,3	459599,9	4620424,8	50,1
30	8,5	91592,7	456006,9	4160824,9	45,4
35	11,5	90810,1	451444,4	3704818,0	40,8
40	15,6	89767,7	445335,9	3253373,5	36,2
45	22,2	88366,7	436929,2	2808037,7	31,8
50	32,3	86405,0	425045,4	2371108,4	27,4
55	49,7	83613,1	407671,6	1946063,0	23,3
60	76,2	79455,5	382134,7	1538391,4	19,4
65	119,6	73398,4	345046,5	1156256,6	15,8
70	181,3	64620,2	293811,1	811210,1	12,6
75	263,5	52904,2	229672,9	517399,1	9,8
80	391,2	38965,0	156717,4	287726,2	7,4
85	537,6	23722,0	86725,1	131008,7	5,5
90	692,5	10968,0	35851,9	44283,6	4,0
95 et +	873,4	3372,7	8431,8	8431,8	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.24 : Table de mortalité de la région de Ziguinchor**

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	48,6	100000,0	98785,0	6286941,9	62,9
1	21,2	95139,9	376524,7	6188157,0	65,0
5	10,2	93122,4	463238,9	5811632,2	62,4
10	6,2	92173,1	459446,3	5348393,3	58,0
15	10,3	91605,4	455666,2	4888947,1	53,4
20	14,4	90661,1	450045,8	4433280,8	48,9
25	16,8	89357,2	443036,2	3983235,0	44,6
30	18,9	87857,3	435130,7	3540198,8	40,3
35	22,9	86195,0	426030,0	3105068,1	36,0
40	29,1	84217,0	414966,9	2679038,1	31,8
45	38,5	81769,7	400971,0	2264071,2	27,7
50	52,7	78618,7	382728,3	1863100,2	23,7
55	76,9	74472,7	358038,0	1480371,9	19,9
60	108,5	68742,5	325057,8	1122333,9	16,3
65	168,3	61280,6	280624,2	797276,1	13,0
70	251,1	50969,1	222849,3	516651,9	10,1
75	363,6	38170,7	156158,3	293802,6	7,7
80	527,3	24292,6	89436,9	137644,4	5,7
85	699,9	11482,1	37320,9	48207,5	4,2
90	868,2	3446,3	9751,1	10886,6	3,2
95 et +	1033,6	454,2	1135,5	1135,5	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.25 : Table de mortalité de la région de Diourbel

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	67,8	100000,0	98304,8	6282600,1	62,8
1	32,2	93219,2	366877,6	6184295,3	66,3
5	9,6	90219,6	448928,5	5817417,7	64,5
10	5,4	89351,8	445547,5	5368489,2	60,1
15	7,7	88867,3	442634,7	4922941,7	55,4
20	10,8	88186,6	438543,8	4480307,0	50,8
25	13,0	87230,9	433324,1	4041763,2	46,3
30	15,5	86098,7	427167,0	3608439,1	41,9
35	19,7	84768,1	419660,2	3181272,1	37,5
40	25,2	83096,0	410244,7	2761611,9	33,2
45	33,8	81001,9	398168,4	2351367,2	29,0
50	46,8	78265,5	382173,8	1953198,7	25,0
55	68,9	74604,1	360161,1	1571024,9	21,1
60	100,2	69460,4	329897,6	1210863,8	17,4
65	153,2	62498,6	288558,5	880966,3	14,1
70	224,1	52924,7	234977,0	592407,8	11,2
75	319,8	41066,0	172498,1	357430,8	8,7
80	450,9	27933,2	108179,0	184932,7	6,6
85	601,3	15338,4	53636,5	76753,7	5,0
90	744,5	6116,2	19197,6	23117,2	3,8
95 et +	908,9	1562,8	3907,1	3919,6	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.26 : Table de mortalité de la région de Saint-Louis**

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	63,6	100000,0	98411,2	6453379,4	64,5
1	28,9	93644,7	369159,0	6354968,2	67,9
5	8,0	90934,8	452855,6	5985809,2	65,8
10	4,5	90207,5	450016,1	5532953,6	61,3
15	6,4	89799,0	447566,8	5082937,4	56,6
20	9,3	89227,7	444064,2	4635370,7	51,9
25	11,3	88398,0	439493,9	4191306,4	47,4
30	13,5	87399,6	434052,2	3751812,5	42,9
35	17,4	86221,3	427358,7	3317760,3	38,5
40	22,4	84722,2	418866,4	2890401,6	34,1
45	30,4	82824,4	407823,8	2471535,2	29,8
50	42,4	80305,1	393009,6	2063711,4	25,7
55	62,9	76898,7	372399,0	1670701,7	21,7
60	93,1	72060,9	343530,2	1298302,8	18,0
65	142,7	65351,2	303436,3	954772,5	14,6
70	210,9	56023,3	250583,3	651336,2	11,6
75	301,0	44210,0	187780,3	400752,9	9,1
80	430,2	30902,1	121274,0	212972,6	6,9
85	575,7	17607,5	62696,0	91698,6	5,2
90	723,6	7470,9	23839,9	29002,6	3,9
95 et +	892,7	2065,1	5162,7	5162,7	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.27 : Table de mortalité de la région de Tambacounda

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	84,8	100000,0	97881,2	5777504,8	57,8
1	54,4	91524,8	356145,9	5679623,6	62,1
5	16,0	86548,2	429285,1	5323477,6	61,5
10	8,0	85165,8	424133,8	4894192,6	57,5
15	10,2	84487,7	420288,9	4470058,7	52,9
20	14,0	83627,9	415204,1	4049769,8	48,4
25	16,6	82453,8	408836,8	3634565,7	44,1
30	19,6	81081,0	401438,1	3225728,8	39,8
35	25,0	79494,3	392511,0	2824290,7	35,5
40	31,0	77510,1	381553,2	2431779,7	31,4
45	41,0	75111,2	367852,6	2050226,5	27,3
50	55,9	72029,9	350082,9	1682374,0	23,4
55	81,1	68003,3	326221,6	1332291,1	19,6
60	118,5	62485,4	293909,3	1006069,5	16,1
65	177,3	55078,4	250973,1	712160,2	12,9
70	261,8	45310,9	196897,3	461187,1	10,2
75	360,6	33448,1	137086,4	264289,8	7,9
80	507,6	21386,5	79793,7	127203,4	5,9
85	664,2	10531,0	35167,1	47409,7	4,5
90	807,5	3535,8	10541,1	12242,6	3,5
95 et +	958,1	680,6	1701,5	1701,5	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.28 : Table de mortalité de la région de Kaolack**

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	57,5	100000,0	98561,6	6458154,7	64,6
1	25,0	94246,5	372275,1	6359593,1	67,5
5	8,5	91891,0	457510,7	5987318,0	65,2
10	4,9	91113,2	454452,1	5529807,3	60,7
15	7,2	90667,6	451707,7	5075355,3	56,0
20	9,9	90015,5	447844,1	4623647,5	51,4
25	11,7	89122,1	443006,9	4175803,4	46,9
30	13,9	88080,6	437333,4	3732796,6	42,4
35	17,9	86852,7	430374,6	3295463,2	37,9
40	23,3	85297,1	421518,0	2865088,6	33,6
45	31,9	83310,1	409917,0	2443570,6	29,3
50	44,5	80656,7	394316,9	2033653,7	25,2
55	66,4	77070,1	372548,2	1639336,8	21,3
60	96,2	71949,2	342445,9	1266788,6	17,6
65	148,1	65029,2	301066,9	924342,7	14,2
70	218,5	55397,6	246731,6	623275,8	11,3
75	316,1	43295,1	182257,5	376544,2	8,7
80	451,5	29607,9	114620,2	194286,7	6,6
85	611,8	16240,1	56361,3	79666,5	4,9
90	760,7	6304,4	19533,1	23305,2	3,7
95 et +	919,6	1508,9	3772,2	3772,2	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.29 : Table de mortalité de la région de Thiès

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	42,1	100000,0	98947,2	6819157,6	68,2
1	15,6	95788,7	380158,1	6720210,4	70,2
5	5,9	94290,4	470066,4	6340052,2	67,2
10	3,4	93736,2	467875,7	5869985,9	62,6
15	5,1	93414,1	465888,2	5402110,1	57,8
20	7,1	92941,2	463048,9	4936221,9	53,1
25	8,6	92278,4	459409,1	4473173,1	48,5
30	10,1	91485,2	455107,9	4013764,0	43,9
35	13,3	90557,9	449767,5	3558656,1	39,3
40	18,0	89349,1	442726,9	3108888,6	34,8
45	25,5	87741,7	433120,5	2666161,7	30,4
50	36,9	85506,5	419649,9	2233041,2	26,1
55	56,7	82353,4	400095,0	1813391,3	22,0
60	84,9	77684,6	371930,2	1413296,3	18,2
65	134,0	71087,5	331615,5	1041366,1	14,6
70	203,9	61558,7	276417,1	709750,7	11,5
75	299,5	49008,1	208347,0	433333,6	8,8
80	448,1	34330,7	133196,5	224986,6	6,6
85	615,0	18947,9	65609,3	91790,0	4,8
90	782,3	7295,8	22210,1	26180,7	3,6
95 et +	959,3	1588,3	3970,6	3970,6	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.30 : Table de mortalité de la région de Louga**

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	57,3	100000,0	98568,0	6622500,8	66,2
1	24,5	94272,1	372466,3	6523932,8	69,2
5	6,8	91961,0	458243,1	6151466,5	66,9
10	3,9	91336,2	455795,7	5693223,3	62,3
15	5,5	90982,1	453668,1	5237427,7	57,6
20	7,9	90485,2	450630,5	4783759,6	52,9
25	9,7	89767,1	446657,5	4333129,1	48,3
30	11,7	88896,0	441885,2	3886471,6	43,7
35	15,3	87858,1	435936,0	3444586,4	39,2
40	20,0	86516,3	428260,8	3008650,3	34,8
45	27,5	84788,0	418100,4	2580389,5	30,4
50	38,9	82452,1	404249,7	2162289,2	26,2
55	58,6	79247,7	384627,8	1758039,5	22,2
60	87,2	74603,4	356753,0	1373411,6	18,4
65	135,6	68097,8	317397,6	1016658,7	14,9
70	202,0	58861,3	264587,1	699261,1	11,9
75	290,7	46973,6	200725,9	434674,0	9,3
80	419,7	33316,8	131628,9	233948,1	7,0
85	565,1	19334,8	69356,5	102319,1	5,3
90	715,9	8407,8	26991,1	32962,6	3,9
95 et +	887,1	2388,6	5971,5	5971,5	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.31 : Table de mortalité de la région de Fatick

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	52,4	100000,0	98690,2	6511595,6	65,1
1	22,3	94760,6	374824,4	6412905,5	67,7
5	8,3	92651,6	461346,1	6038081,1	65,2
10	4,8	91886,9	458342,4	5576735,0	60,7
15	7,0	91450,1	455646,8	5118392,6	56,0
20	9,8	90808,7	451822,4	4662745,8	51,3
25	11,5	89920,3	447014,5	4210923,4	46,8
30	13,5	88885,5	441424,6	3763908,9	42,3
35	17,4	87684,4	434608,4	3322484,2	37,9
40	22,6	86159,0	425920,7	2887875,9	33,5
45	31,1	84209,3	414490,2	2461955,1	29,2
50	43,8	81586,8	399008,2	2047464,9	25,1
55	65,9	78016,5	377232,7	1648456,7	21,1
60	95,7	72876,6	346941,8	1271224,0	17,4
65	148,8	65900,2	304992,5	924282,2	14,0
70	222,3	56096,8	249310,8	619289,7	11,0
75	321,9	43627,5	183022,8	369978,8	8,5
80	470,4	29581,6	113117,6	186956,0	6,3
85	633,3	15665,4	53526,6	73838,4	4,7
90	792,9	5745,2	17337,5	20311,9	3,5
95 et +	963,7	1189,8	2974,4	2974,4	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.32 : Table de mortalité de la région de Kolda**

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	100,6	100000,0	97485,9	5465447,3	54,7
1	63,1	89943,6	348415,2	5367961,4	59,7
5	17,4	84264,0	417656,8	5019546,3	59,6
10	9,5	82798,7	412036,4	4601889,4	55,6
15	13,2	82015,8	407362,9	4189853,0	51,1
20	19,3	80929,3	400746,3	3782490,1	46,7
25	22,8	79369,2	392321,4	3381743,8	42,6
30	26,6	77559,4	382638,4	2989422,4	38,5
35	32,1	75496,0	371415,4	2606784,0	34,5
40	38,3	73070,2	358354,1	2235368,6	30,6
45	48,5	70271,5	342841,4	1877014,5	26,7
50	63,5	66865,1	323702,6	1534173,1	22,9
55	89,4	62615,9	299085,0	1210470,5	19,3
60	125,6	57018,0	267190,8	911385,5	16,0
65	184,7	49858,3	226263,2	644194,7	12,9
70	262,9	40647,0	176523,5	417931,4	10,3
75	361,9	29962,4	122704,8	241407,9	8,1
80	490,7	19119,5	72141,0	118703,1	6,2
85	629,4	9736,9	33363,7	46562,1	4,8
90	768,5	3608,6	11109,9	13198,4	3,7
95 et +	921,9	835,4	2088,5	2088,5	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.33 : Table de mortalité de la région de Matam

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	62,4	100000,0	98438,9	6044709,7	60,4
1	31,3	93755,5	369145,6	5946270,9	63,4
5	13,4	90817,3	451055,3	5577125,3	61,4
10	7,4	89604,8	446362,3	5126070,0	57,2
15	10,8	88940,1	442288,9	4679707,7	52,6
20	15,2	87975,4	436542,0	4237418,8	48,2
25	17,7	86641,4	429366,2	3800876,8	43,9
30	20,3	85105,1	421206,3	3371510,6	39,6
35	25,0	83377,4	411670,2	2950304,3	35,4
40	30,9	81290,7	400172,2	2538634,1	31,2
45	41,2	78778,2	385775,7	2138461,9	27,1
50	55,8	75532,1	367114,7	1752686,2	23,2
55	81,1	71313,8	342102,9	1385571,6	19,4
60	115,8	65527,4	308661,1	1043468,6	15,9
65	178,5	57937,0	263828,2	734807,5	12,7
70	264,5	47594,2	206495,9	470979,3	9,9
75	375,2	35004,1	142183,1	264483,4	7,6
80	536,7	21869,1	80001,3	122300,3	5,6
85	703,5	10131,5	32839,0	42299,0	4,2
90	870,2	3004,1	8485,2	9460,1	3,1
95 et +	1035,2	389,9	974,9	974,9	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.34 : Table de mortalité de la région de Kaffrine**

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	59,4	100000,0	98514,5	6294461,4	62,9
1	31,4	94058,2	370327,4	6195946,9	65,9
5	10,0	91105,5	453242,9	5825619,5	63,9
10	5,6	90191,6	449689,1	5372376,6	59,6
15	9,0	89684,0	446403,4	4922687,4	54,9
20	13,5	88877,3	441392,8	4476284,0	50,4
25	15,5	87679,8	434993,2	4034891,3	46,0
30	17,4	86317,5	427838,0	3599898,1	41,7
35	21,3	84817,7	419566,9	3172060,1	37,4
40	24,9	83009,1	409871,3	2752493,2	33,2
45	33,3	80939,4	397952,4	2342621,9	28,9
50	44,7	78241,5	382456,9	1944669,5	24,9
55	66,9	74741,3	361212,8	1562212,5	20,9
60	93,8	69743,8	332360,0	1200999,7	17,2
65	151,0	63200,2	292137,9	868639,7	13,7
70	227,5	53655,0	237754,7	576501,8	10,7
75	331,7	41446,9	172863,4	338747,1	8,2
80	495,1	27698,5	104207,3	165883,7	6,0
85	668,4	13984,5	46553,5	61676,3	4,4
90	847,7	4636,9	13357,6	15122,8	3,3
95 et +	1030,3	706,1	1765,2	1765,2	2,5

Tableau 7.35 : Table de mortalité de la région de Kédougou

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	95,6	100000,0	97609,3	5501789,5	55,0
1	64,8	90437,2	350026,6	5404180,3	59,8
5	16,6	84576,1	419364,5	5054153,6	59,8
10	9,3	83169,6	413914,8	4634789,2	55,7
15	14,8	82396,3	408937,1	4220874,4	51,2
20	22,4	81178,5	401354,4	3811937,3	47,0
25	25,7	79363,2	391726,8	3410582,9	43,0
30	28,6	77327,5	381103,9	3018856,2	39,0
35	33,5	75114,0	369280,8	2637752,3	35,1
40	37,4	72598,3	356199,3	2268471,5	31,2
45	46,4	69881,4	341304,3	1912272,2	27,4
50	59,1	66640,3	323353,4	1570967,9	23,6
55	82,7	62701,1	300546,7	1247614,4	19,9
60	114,5	57517,6	271118,9	947067,7	16,5
65	174,0	50930,0	232495,9	675948,8	13,3
70	252,1	42068,4	183825,7	443452,9	10,5
75	351,8	31461,9	129639,9	259627,3	8,3
80	492,8	20394,1	76845,9	129987,4	6,4
85	590,7	10344,3	36446,0	53141,5	5,1
90	711,4	4234,1	13640,4	16695,5	3,9
95 et +	835,4	1222,0	3055,1	3055,1	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.36 : Table de mortalité de la région de Sédhiou**

Table de mortalité par âge Ensemble					
Ages	Qx	Sx	Lx	Tx	Ex
0	79,947	100000	98001,3199	5707485,18	57,0748518
1	50,433	92005	358740,985	5609483,86	60,9691517
5	16,451	87365	433232,911	5250742,87	60,1010713
10	8,976	85928	427711,482	4817509,96	56,0645268
15	13,640	85157	422879,467	4389798,48	51,5496905
20	19,988	83995	415778,544	3966919,01	47,2279556
25	23,067	82316	406834,32	3551140,47	43,1402005
30	25,673	80417	396925,821	3144306,15	39,0997962
35	30,596	78353	385771,223	2747380,33	35,0641941
40	34,820	75956	373166,152	2361609,1	31,0919614
45	44,309	73311	358433,468	1988442,95	27,1234492
50	57,804	70063	340188,003	1630009,48	23,2650631
55	83,339	66013	316309,729	1289821,48	19,5390024
60	115,921	60511	285019,893	973511,752	16,0881161
65	178,096	53497	243664,678	688491,859	12,8697949
70	263,522	43969	190878,692	444827,181	10,1168025
75	370,558	32382	131912,812	253948,489	7,84219345
80	532,684	20383	74770,0164	122035,677	5,98719034
85	613,884	9525	33007,6158	47265,6609	4,96216423
90	724,650	3678	11726,3168	14258,045	3,87674908
95 et +	848,773	1013	2531,72826	2531,72826	2,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 7.37 : Déclaration des décès à l'état civil selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Déclaration à l'état civil			Ensemble
	NON	OUI	NSP	
Urbain	10780	21060	2584	34424
Rural	48393	6968	3390	58751
Ensemble	59173	28028	5974	93175

Source : ANSD. RGPHAE 2013**Tableau 7.38 : Déclaration des décès à l'état civil selon la région de résidence**

Région	Déclaration à l'état civil		
	Non	Oui	Nsp
Diourbel	76,6	13,5	9,9
Thiès	56,0	34,5	9,5
Ziguinchor	54,9	37,8	7,4
Louga	77,8	15,0	7,2
Saint Louis	57,7	35,3	7,0
Matam	78,2	15,0	6,8
Kaolack	67,2	26,8	6,0
Dakar	11,4	82,8	5,8
Fatick	72,9	21,5	5,5
Tambacounda	83,4	12,2	4,3
Sédhiou	87,1	9,0	3,8
Kaffrine	88,1	8,1	3,7
Kédougou	76,2	20,4	3,4
Kolda	87,1	10,4	2,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

2. Annexe 2 : Migration et urbanisation

Tableau 8.37 : Matrice de la migration durée de vie interrégionale

REGION	Région de naissance														Total
	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tamba	Kolda	Thiès	Louga	Fatick	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	
DAKAR	2 142 816	106 179	105 055	74 076	22 705	92 049	167 392	69 379	73 827	25 809	29 319	15 258	7 433	31 492	2 962 789
ZIGUINCHOR	19 270	462 694	2 263	2 570	1 064	3 908	3 848	983	2 432	5 085	734	909	1 732	19 453	526 945
DIOURBEL	47 879	2 989	1 156 857	11 155	8 017	28 260	65 729	77 097	20 656	3 521	1 697	24 263	1 828	1 686	1 451 634
SAINT-LOUIS	21 481	3 542	7 224	814 031	3 574	4 544	6 797	9 202	1 740	1 514	2 979	2 873	1 001	1 204	881 706
TAMBACOUNDA	7 488	2 682	5 213	3 582	606 625	5 579	4 286	2 997	2 198	3 789	2 646	5 075	7 067	1 964	661 191
KAOLACK	13 917	4 451	9 695	4 076	1 713	851 891	6 226	5 546	16 503	1 570	1 027	9 106	4 503	990	931 214
THIES	81 153	16 970	27 653	16 838	5 096	25 357	1 512 521	21 857	23 899	4 933	4 520	6 617	1 689	4 580	1 753 683
LOUGA	14 526	1 143	17 944	7 063	1 671	4 207	9 296	792 112	2 289	814	1 091	1 989	971	555	855 671
FATICK	13 781	2 755	11 363	1 276	1 073	17 878	9 332	4 418	633 702	1 201	472	2 163	1 240	587	701 241
KOLDA	7 081	6 212	2 483	1 402	5 547	5 520	1 748	684	1 000	598 820	866	4 269	1 024	5 630	642 286
MATAM	9 202	1 675	3 454	4 701	2 269	3 473	1 745	2 031	729	2 299	506 716	870	331	834	540 329
KAFFRINE	5 258	1 207	6 041	1 650	3 080	7 648	1 998	3 296	3 209	617	301	511 788	320	428	546 841
KEDOUGOU	1 110	440	695	214	2 406	527	460	245	206	384	269	214	129 037	172	136 379
SEDHIOU	3 920	6 511	970	560	647	3 529	903	261	1 317	3 826	392	1 065	579	418 276	442 756
Total	2 388 882	619 450	1 356 910	943 194	665 487	1 054 370	1 792 281	990 108	783 707	654 182	553 029	586 459	158 755	487 851	13 034 665

Tableau 8.38 : Matrice de la migration récente (5 ans) interrégionale

REGION	Région résidence 5 ans														Total
	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tamba	Kolda	Thiès	Louga	Fatick	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	
DAKAR	2 532 183	16 814	19 433	10 227	5 936	21 418	28 935	10 204	13 362	7 287	5 664	3 901	2 086	6 323	2 683 773
ZIGUINCHOR	11 577	435 773	707	892	488	1 006	1 574	268	1 428	1 631	194	194	1 181	5 763	462 676
DIOURBEL	21 866	808	1 077 982	10 351	6 945	10 064	32 515	25 617	3 274	2 100	538	18 249	1 184	485	1 211 978
SAINT-LOUIS	9 792	1 102	4 434	719 738	2 472	1 492	2 431	3 203	748	583	1 238	1 726	809	375	750 143
TAMBACOUNDA	4 412	651	2 463	1 976	528 092	2 500	1 708	1 770	485	2 106	819	1 891	2 804	1 138	552 815
KAOLACK	9 588	1 164	3 974	1 824	656	748 435	2 407	1 606	3 821	735	291	2 467	3 358	257	780 583
THIES	33 981	3 770	9 181	3 535	1 862	7 106	1 430 884	4 757	5 262	1 601	1 331	1 794	587	1 110	1 506 761
LOUGA	6 872	350	7 908	2 651	984	1 362	3 429	698 346	716	389	477	801	685	230	725 200
FATICK	10 111	1 008	5 501	538	535	4 850	3 690	2 669	554 760	755	211	546	973	203	586 350
KOLDA	5 138	1 625	1 326	772	2 484	1 409	776	176	274	521 218	315	659	579	1 865	538 616
MATAM	4 835	1 103	1 479	1 518	957	2 150	575	680	377	1 645	431 862	316	191	582	448 270
KAFFRINE	4 045	680	2 930	996	1 478	2 696	1 387	1 250	655	381	153	428 994	155	242	446 042
KEDOUGOU	966	153	394	99	1 445	288	239	111	73	197	178	65	111 351	89	115 648
SEDHIOU	3 341	2 380	660	279	500	815	488	117	1 603	1 845	249	220	349	357 340	370 186
Total	2 658 707	467 381	1 138 372	755 396	554 834	805 591	1 511 038	750 774	586 838	542 473	443 520	461 823	126 292	376 002	11 179 041

Tableau 8.39 : Matrice de la migration ancienne (10 ans) interrégionale

REGION	Région de résidence y a 10 ans														Total
	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tamba	Kolda	Thiès	Louga	Fatick	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	
DAKAR	2 095 394	26 285	30 045	15 594	8 818	28 907	44 556	14 645	20 166	9 894	8 207	4 947	2 327	8 219	2 318 004
ZIGUINCHOR	15 637	351 206	965	1 175	657	1 524	2 136	403	1 510	2 379	274	322	1 062	6 733	385 983
DIOURBEL	27 509	1 203	841 564	8 653	5 644	9 925	31 398	26 429	5 206	1 907	725	16 509	1 107	610	978 389
SAINT-LOUIS	11 793	1 408	4 082	579 566	2 197	1 821	3 150	3 826	801	753	1 515	1 548	670	448	613 578
TAMBACOUNDA	4 915	898	2 600	1 751	411 461	2 468	1 860	1 608	627	2 101	1 100	1 979	2 705	1 017	437 090
KAOLACK	10 780	1 566	4 212	1 801	920	591 578	2 817	1 808	5 224	915	366	3 145	2 728	345	628 205
THIES	42 630	5 402	11 063	4 955	2 461	8 691	1 151 537	6 163	6 931	2 142	1 628	2 386	772	1 412	1 248 173
LOUGA	9 006	523	8 686	3 112	1 004	1 711	4 238	558 738	821	432	636	951	624	258	590 740
FATICK	12 260	1 279	5 735	666	705	6 308	4 473	2 407	430 253	766	193	814	915	233	467 007
KOLDA	5 604	2 316	1 314	888	2 850	1 605	1 037	271	353	400 874	434	1 047	611	2 305	421 509
MATAM	5 161	1 036	1 691	1 871	1 084	1 998	764	831	386	1 391	337 869	371	213	537	355 203
KAFFRINE	4 174	738	3 124	977	1 547	3 262	1 457	1 247	971	485	163	329 825	198	245	348 413
KEDOUGOU	1 194	219	430	144	1 722	338	319	112	117	266	197	113	86 174	90	91 435
SEDHIOU	3 953	2 912	635	363	503	1 113	642	154	1 473	1 992	233	221	369	274 587	289 150
Total	2 250 010	396 991	916 146	621 516	441 573	661 249	1 250 384	618 642	474 839	426 297	353 540	364 178	100 475	297 039	9 172 879

Tableau 8.40 : Matrice de la migration du moment (1 an) interrégionale

REGION	région résidence 1 an														Total
	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tamba	Kolda	Thiès	Louga	Fatick	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	
DAKAR	2 968 727	3 026	4 249	2 114	1 241	11 824	6 579	5 426	4 646	3 035	1 397	2 489	1 758	5 484	3 021 995
ZIGUINCHOR	2 843	517 806	151	205	188	197	397	67	1 109	361	55	64	1 167	3 080	527 690
DIOURBEL	10 971	448	1 289 196	11 568	8 090	9 140	33 097	26 877	1 656	2 220	263	21 121	1 054	405	1 416 106
SAINT-LOUIS	4 521	373	4 280	844 743	2 576	965	943	2 309	543	166	440	1 851	789	236	864 735
TAMBACOUNDA	2 770	223	2 254	1 915	632 637	2 516	1 438	1 785	337	1 896	388	1 534	2 562	1 214	653 469
KAOLACK	4 443	334	2 864	1 702	193	891 431	1 178	1 129	1 301	400	134	1 405	4 127	82	910 723
THIES	12 552	815	4 834	1 140	570	4 123	1 689 883	2 835	2 451	401	511	947	223	339	1 721 624
LOUGA	2 915	106	5 214	1 696	843	828	2 178	819 791	428	304	271	659	667	200	836 100
FATICK	3 406	276	3 731	247	123	1 715	1 180	2 589	669 052	720	106	155	916	65	684 281
KOLDA	3 267	452	1 357	536	1 867	1 225	459	92	112	624 944	146	371	469	928	636 225
MATAM	2 892	1 210	1 134	900	543	2 388	215	407	372	1 805	517 308	204	95	617	530 090
KAFFRINE	2 609	354	1 456	880	1 238	1 283	674	1 122	130	114	70	522 592	50	205	532 777
KEDOUGOU	265	33	260	44	446	204	76	98	9	494	150	18	135 941	82	138 120
SEDHIOU	1 362	1 145	512	123	468	277	189	124	1 612	1 269	236	107	303	426 700	434 427
Total	3 023 543	526 601	1 321 492	867 813	651 023	928 116	1 738 486	864 651	683 758	638 129	521 475	553 517	150 121	439 637	12 908 362

Tableau 8.41 : Répartition des migrants interrégionaux récents (il y'a 1 an) par groupe d'âges.

Groupe d'âges	Migration récente 1		Total
	Non	oui	
0-4	97,3%	2,7%	1 642 371
5-9	97,5%	2,5%	1 963 716
10-14	97,5%	2,5%	1 597 263
15-19	97,1%	2,9%	1 389 030
20-24	96,7%	3,3%	1 192 425
25-29	96,8%	3,2%	1 065 701
30-34	96,9%	3,1%	874 230
35-39	97,1%	2,9%	693 247
40-44	97,2%	2,8%	578 267
45-49	97,4%	2,6%	444 028
50-54	97,3%	2,7%	423 570
55-59	97,6%	2,4%	301 602
60-64	97,5%	2,5%	269 762
65-69	97,8%	2,2%	152 567
70-74	97,5%	2,5%	142 284
75-79	97,7%	2,3%	76 104
80-84	97,5%	2,5%	57 437
+85	97,4%	2,6%	44 756
Total	97,2%	2,8%	12 908 360

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.42 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	5,1%	5,7%	5,4%
05-9	7,2%	8,2%	7,7%
10-14	7,3%	8,2%	7,7%
15-19	9,7%	12,5%	11,0%
20-24	13,0%	15,4%	14,2%
25-29	13,9%	14,0%	13,9%
30-34	10,8%	9,9%	10,4%
35-39	8,1%	6,5%	7,4%
40-44	6,5%	4,9%	5,7%
45-49	4,6%	3,4%	4,0%
50-54	4,3%	3,1%	3,7%
55-59	2,9%	2,1%	2,5%
60-64	2,5%	2,0%	2,3%
65-69	1,5%	1,3%	1,4%
70-74	1,2%	1,2%	1,2%
75-79	0,6%	0,6%	0,6%
80-84	0,4%	0,5%	0,5%
85 et plus	0,4%	0,5%	0,4%
Total	100	100	100
Effectifs	130 085	114 868	244 953

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.43 : Répartition des immigrants internationaux durée de vie par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	50,2%	49,8%	13 202
5-9	49,9%	50,1%	18 829
10-14	50,3%	49,7%	18 864
15-19	46,8%	53,2%	26 950
20-24	48,9%	51,1%	34 704
25-29	53,0%	47,0%	34 120
30-34	55,3%	44,7%	25 423
35-39	58,4%	41,6%	18 052
40-44	59,6%	40,4%	14 075
45-49	60,4%	39,6%	9 875
50-54	61,1%	38,9%	9 075
55-59	61,5%	38,5%	6 186
60-64	58,8%	41,2%	5 625
65-69	56,3%	43,7%	3 395
70-74	52,8%	47,2%	2 858
75-79	52,7%	47,3%	1 541
80-84	48,7%	51,3%	1 161
85 et plus	49,0%	51,0%	1 018
Total	53,1%	46,9%	244 953

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.44 : Répartition des immigrants internationaux récents par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
5-9	8,0%	11,7%	9,5%
10-14	6,0%	8,2%	6,9%
15-19	9,7%	17,1%	12,7%
20-24	14,5%	19,9%	16,7%
25-29	14,6%	14,4%	14,5%
30-34	11,3%	9,3%	10,5%
35-39	9,2%	6,3%	8,0%
40-44	7,3%	4,3%	6,1%
45-49	5,5%	2,6%	4,3%
50-54	4,8%	2,0%	3,7%
55-59	3,3%	1,5%	2,6%
60-64	2,8%	1,1%	2,1%
65-69	1,5%	0,7%	1,2%
70-74	0,8%	0,4%	0,6%
75-79	0,3%	0,2%	0,3%
80-84	0,1%	0,1%	0,1%
85 et plus	0,1%	0,1%	0,1%
Total	100	100	100
Effectifs	67 306	46 070	113 376

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.45 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
5-9	49,9%	50,1%	10 807
10-14	51,6%	48,4%	7 805
15-19	45,4%	54,6%	14 402
20-24	51,6%	48,4%	18 938
25-29	59,7%	40,3%	16 485
30-34	64,1%	35,9%	11 886
35-39	68,1%	31,9%	9 076
40-44	71,4%	28,6%	6 900
45-49	75,4%	24,6%	4 893
50-54	77,8%	22,2%	4 181
55-59	76,4%	23,6%	2 907
60-64	78,4%	21,6%	2 393
65-69	75,2%	24,8%	1 373
70-74	73,0%	27,0%	729
75-79	71,9%	28,1%	310
80-84	58,9%	41,1%	168
85 et plus	48,8%	51,2%	123
Total	59,4%	40,6%	113 376

Source : ANSD ; RGPHAE 2013

Tableau 8.46 : Répartition des immigrants internationaux par âge et selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
10-14	7,4%	10,3%	8,6%
15-19	10,1%	17,0%	12,9%
20-24	14,6%	21,4%	17,4%
25-29	15,5%	17,2%	16,2%
30-34	12,2%	10,8%	11,6%
35-39	10,4%	7,3%	9,2%
40-44	8,2%	5,1%	6,9%
45-49	6,1%	3,2%	4,9%
50-54	5,2%	2,5%	4,1%
55-59	3,6%	1,7%	2,9%
60-64	3,0%	1,4%	2,4%
65-69	1,8%	0,8%	1,4%
70-74	1,0%	0,5%	0,8%
75-79	0,4%	0,3%	0,4%
80-84	0,2%	0,2%	0,2%
85 et plus	0,1%	0,2%	0,1%
Total	100	100	100
Effectifs	91 642	61 823	153 465

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.47 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
10-14	51,7%	48,3%	13 134
15-19	46,8%	53,2%	19 774
20-24	50,3%	49,7%	26 668
25-29	57,2%	42,8%	24 859
30-34	62,5%	37,5%	17 838
35-39	67,8%	32,2%	14 065
40-44	70,4%	29,6%	10 652
45-49	73,5%	26,5%	7 570
50-54	75,4%	24,6%	6 354
55-59	75,7%	24,3%	4 413
60-64	76,7%	23,3%	3 628
65-69	76,6%	23,4%	2 142
70-74	74,3%	25,7%	1 284
75-79	72,1%	27,9%	562
80-84	63,1%	36,9%	306
85 et plus	52,3%	47,7%	216
Total	59,7	40,3	153 465

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.48 : Répartition des immigrants internationaux (il y'a 1 an) par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
01-04	8,4%	14,2%	10,6%
05-09	5,5%	9,4%	7,0%
10-14	4,2%	6,5%	5,0%
15-19	7,8%	14,8%	10,4%
20-24	11,2%	15,0%	12,6%
25-29	11,8%	12,7%	12,1%
30-34	10,6%	8,5%	9,8%
35-39	9,2%	5,4%	7,8%
40-44	8,4%	4,0%	6,8%
45-49	6,4%	2,4%	4,9%
50-54	6,1%	1,9%	4,5%
55-59	4,1%	1,6%	3,2%
60-64	3,1%	1,6%	2,5%
65-69	1,6%	0,9%	1,3%
70-74	0,9%	0,5%	0,8%
75-79	0,4%	0,2%	0,3%
80-84	0,1%	0,1%	0,1%
85 et plus	0,1%	0,2%	0,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Effectifs	19 173	11 365	30 538

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.49 : Répartition des immigrants internationaux (il y a un an) par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
1-4	50,0%	50,0%	3 223
5-9	49,8%	50,2%	2 132
10-14	52,0%	48,0%	1 538
15-19	47,2%	52,8%	3 182
20-24	55,7%	44,3%	3 855
25-29	61,0%	39,0%	3 707
30-34	67,6%	32,4%	3 001
35-39	74,3%	25,7%	2 386
40-44	77,8%	22,2%	2 073
45-49	81,8%	18,2%	1 504
50-54	84,4%	15,6%	1 376
55-59	81,3%	18,7%	967
60-64	76,8%	23,2%	772
65-69	76,0%	24,0%	409
70-74	76,2%	23,8%	239
75-79	72,3%	27,7%	94
80-84	61,4%	38,6%	44
85 et plus	50,0%	50,0%	36
Total	62,8%	37,2%	30 538

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.50 : Répartition des émigrants internationaux par âge selon le sexe

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	1,3%	2,8%	1,5%
05-09	1,1%	2,9%	1,4%
10-14	1,6%	3,2%	1,8%
15-19	7,5%	12,2%	8,3%
20-24	16,6%	20,1%	17,2%
25-29	20,1%	20,2%	20,1%
30-34	16,4%	15,0%	16,1%
35-39	10,8%	8,4%	10,4%
40-44	6,9%	4,4%	6,5%
45-49	4,4%	2,3%	4,1%
50-54	3,5%	1,5%	3,2%
55-59	1,8%	0,7%	1,6%
60-64	1,2%	0,5%	1,0%
65-69	0,4%	0,3%	0,4%
70-74	0,3%	0,2%	0,2%
75-79	0,1%	0,1%	0,1%
80-84	0,0%	0,0%	0,0%
85 et plus	6,0%	5,1%	5,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Effectifs	136 737	28 164	164 901

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.51 : Répartition des émigrants internationaux par sexe selon l'âge

Groupe d'âges	SEXE		Total
	Masculin	Féminin	
0-4	68,8%	31,2%	2 529
5-9	65,6%	34,4%	2 377
10-14	70,5%	29,5%	3 030
15-19	75,0%	25,0%	13 759
20-24	80,0%	20,0%	28 306
25-29	82,9%	17,1%	33 214
30-34	84,1%	15,9%	26 576
35-39	86,2%	13,8%	17 153
40-44	88,3%	11,7%	10 720
45-49	90,2%	9,8%	6 717
50-54	91,7%	8,3%	5 218
55-59	92,0%	8,0%	2 649
60-64	91,8%	8,2%	1 723
65-69	87,6%	12,4%	630
70-74	83,7%	16,3%	410
75-79	77,2%	22,8%	114
80-84	87,2%	12,8%	78
85 et plus	85,3%	14,7%	9 698
Total	82,9	17,1	164 901

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.52 : Répartition de la population urbaine (%) par région

REGIONS	Répartition population urbaine	Effectifs
DAKAR	49,6	3 026 316
ZIGUINCHOR	4,1	252 256
DIOURBEL	3,9	239 870
SAINT-LOUIS	6,8	412 037
TAMBACOUNDA	2,6	161 439
KAOLACK	5,6	338 760
THIES	14,3	872 112
LOUGA	3,1	189 682
FATICK	1,8	110 489
KOLDA	2,8	169 637
MATAM	2,0	119 784
KAFFRINE	1,4	85 877
KEDOUGOU	0,6	37 528
SEDHIOU	1,4	87 014
SENEGAL	100,0	6 102 800

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.53 : Répartition par âge et par sexe de la population urbaine

Groupes d'âges	HOMMES	FEMMES
0-4	381 410	366 265
5-9	390 860	366 035
10-14	353 974	334 893
15-19	330 867	332 050
20-24	313 413	320 458
25-29	282 918	287 552
30-34	232 370	229 865
35-39	183 479	181 186
40-44	142 963	144 969
45-49	109 680	120 249
50-54	99 667	107 217
55-59	77 384	80 093
60-64	62 951	64 259
65-69	35 477	38 200
70-74	26 705	30 979
75-79	15 597	17 908
80-84	9 951	12 865
85 et +	7 663	10 427
TOTAL	3 057 328	3 045 470

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 8.54 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2013

Années	1976	1988	2002	2013
SENEGAL	34%	39%	40,7%	45,2%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

3. Annexe 3 : Etat matrimonial- Nuptialité

Tableau 9.13 : Répartition de la population masculine selon l'état matrimonial

Groupe d'âges	ETAT MATRIMONIAL											
	Monogame	Poly/2iè épouse/2 épouses	Poly/3iè épouse/3 épouses	Poly/4iè épouse /4 épouses	Poly/5iè épouse /5 épouses	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Union libre (concubinage)	Séparé(e)	Total	Ruptur e d'unio n
12-14	0,5	0,3	0,7	1,0	12,2	21,0	1,4	1,0	17,2	5,7	11,4	1,1
15-19	1,5	0,7	1,5	2,2	22,5	29,6	1,6	1,9	21,9	9,3	16,4	1,8
20-24	4,5	1,1	1,2	1,8	14,3	22,5	1,7	3,1	13,6	8,9	13,7	2,5
25-29	11,1	2,6	1,2	2,8	9,0	14,5	2,4	7,0	11,2	9,5	11,9	5,1
30-34	16,5	6,2	1,8	4,5	5,9	6,7	3,2	12,8	9,7	9,2	10,0	8,8
35-39	15,6	9,7	3,5	5,3	3,7	2,7	4,0	14,4	6,7	8,3	8,0	10,1
40-44	12,9	12,7	6,8	5,9	3,2	1,2	5,2	14,0	3,2	9,3	6,5	10,3
45-49	9,4	12,3	9,4	6,2	3,0	0,7	5,7	12,1	2,8	7,4	5,0	9,5
50-54	8,5	14,2	14,4	10,3	3,8	0,4	8,1	11,1	2,2	8,4	4,8	9,9
55-59	6,1	11,6	14,2	11,7	3,0	0,2	7,8	8,4	1,4	5,2	3,6	8,2
60-64	5,1	10,5	15,4	13,9	4,2	0,2	11,1	6,4	2,9	6,0	3,2	8,3
65-69	2,8	6,1	9,8	9,9	3,5	0,1	8,5	3,3	1,2	3,2	1,8	5,5
70-74	2,4	5,4	9,1	10,1	4,2	0,1	11,7	2,3	2,5	3,8	1,6	6,2
75-79	1,3	3,0	5,3	6,7	2,9	0,0	8,7	1,0	0,9	2,2	0,9	4,2
80-84	0,9	2,0	3,4	4,2	2,2	0,0	8,8	0,6	1,0	2,1	0,6	4,0
85-89	0,4	0,9	1,5	2,1	1,4	0,0	5,1	0,2	1,0	0,7	0,3	2,2
90-94	0,2	0,4	0,6	0,9	0,6	0,0	3,1	0,1	0,4	0,3	0,1	1,4
95+	0,1	0,2	0,3	0,4	0,2	0,0	1,9	0,1	0,2	0,6	0,1	0,8
Total	1 472 999	349 967	65 456	20 330	4 957	2 215 888	21 620	30 236	1 800	2 388	4 185 642	51856

Source : ANSD RGPHAE 2013

Tableau 9.14 : Répartition de la population féminine selon l'état matrimonial

Groupe d'âges	ETAT MATRIMONIAL												
	Monogame	Poly/1ère épouse	Poly/2iè épouse/2 épouses	Poly/3iè épouse/3 épouses	Poly/4iè épouse /4 épouses	Poly/5iè épouse /5 épouses	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Union libre (concubinage)	Séparé(e)	Total	Rupture d'union
12-14	0,9	0,4	0,4	0,3	0,8	3,6	29,8	0,1	0,4	8,1	1,7	10,7	1,1
15-19	8,6	3,9	4,6	3,1	3,1	6,6	34,3	0,3	2,9	11,8	4,3	15,7	1,8
20-24	15,9	8,6	10,1	7,4	6,6	5,9	18,1	0,5	9,0	7,3	7,3	13,9	2,5
25-29	18,3	12,3	14,8	12,5	11,1	7,6	8,7	1,0	14,4	6,3	9,0	12,7	5,1
30-34	14,8	13,2	14,9	14,0	12,1	9,2	3,9	1,7	16,3	3,9	10,1	10,2	8,8
35-39	11,1	12,5	13,8	13,6	12,9	8,2	1,9	2,5	14,9	3,6	8,7	8,0	10,1
40-44	8,6	12,4	12,0	12,8	12,2	8,5	1,1	4,6	12,8	5,5	9,8	6,8	10,3
45-49	6,2	9,8	9,1	10,2	10,5	9,6	0,6	6,4	10,0	4,9	8,5	5,3	9,5
50-54	5,3	9,3	7,7	9,4	10,3	11,6	0,5	11,4	8,4	8,6	10,2	4,9	9,9
55-59	3,3	5,9	4,8	6,3	7,1	8,0	0,3	11,4	5,2	6,4	6,9	3,3	8,2
60-64	2,7	5,0	3,7	4,9	6,0	8,9	0,3	15,7	3,2	9,4	8,0	3,1	8,3
65-69	1,4	2,5	1,6	2,3	2,9	3,7	0,2	11,0	1,3	4,7	4,2	1,7	5,5
70-74	1,3	2,1	1,3	1,7	2,4	4,1	0,2	13,6	0,6	9,1	5,2	1,7	6,2
75-79	0,6	0,9	0,6	0,7	0,9	1,8	0,1	7,6	0,3	3,7	2,2	0,8	4,2
80-84	0,5	0,7	0,4	0,5	0,7	1,5	0,1	6,8	0,2	4,0	2,2	0,7	4,0
85-89	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,4	0,0	2,8	0,1	1,1	0,8	0,3	2,2
90-94	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,0	1,6	0,0	0,7	0,5	0,2	1,4
95+	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,0	1,1	0,1	0,8	0,4	0,1	0,8
Total	1 459 080	655 739	402 487	74 136	13 525	1 664	1 544 480	242 156	96 049	3 341	4 949	4 497 606	338206

Source : ANSD RGPHAE 2013

4. Annexe 4 : Ménage

Tableau 10.10 : Taille moyenne des ménages par sexe et niveau d’instruction du CM

Instruction	SEXE DU CM		
	Masculin	Féminin	Total
Sans Instruction	9	8	9
Préscolaire	9	7	8
Primaire	8	7	8
Moyen	7	6	7
Secondaire	7	5	7
Supérieur	6	4	5
Total	9	7	8

Source : ANSD RGPHAE 2013

Tableau 10.11 : Taille moyenne des ménages par sexe et âge du CM

Groupe d'âges	SEXE		
	Masculin	Féminin	Total
15-19	3	4	3
20-24	4	4	4
25-29	5	5	5
30-34	6	6	6
35-39	7	6	7
40-44	8	7	8
45-49	9	7	8
50-54	10	7	9
55-59	10	8	9
60-64	10	8	10
64-69	11	9	10
70-74	11	9	11
75-79	12	9	11
80+	12	8	11
Total	9	7	8

Source : ANSD RGPHAE 2013

Tableau 10.12 : Répartition des ménages par type selon l'âge et le sexe du CM

Groupe d'âges	Masculin						Féminin						Total					
	Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	Total	Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	Total	Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	Total
15-19	30,0	0,2	4,7	53,5	5,9	5 379	17,0	12,3	13,2	54,1	3,3	2 446	25,9	4,0	11,3	53,7	5,1	7 825
20-24	26,1	0,2	15,6	51,5	6,5	24 955	13,7	16,9	10,8	54,9	3,7	10 096	22,5	5,0	14,2	52,5	5,7	35 051
25-29	21,7	0,3	21,1	52,0	4,9	69 773	12,3	20,1	10,0	55,7	2,0	21 994	19,5	5,0	18,4	52,9	4,2	91 767
30-34	15,8	0,4	26,9	54,4	2,6	120 291	9,2	23,8	8,9	56,9	1,1	32 046	14,4	5,3	23,1	54,9	2,3	152 337
35-39	11,2	0,6	29,8	57,0	1,4	150 179	6,9	27,1	8,1	57,3	0,6	37 924	10,4	5,9	25,4	57,0	1,2	188 103
40-44	7,2	0,7	32,8	58,4	0,8	161 022	5,1	27,2	6,3	60,9	0,6	42 241	6,8	6,2	27,3	58,9	0,8	203 263
45-49	6,0	0,9	33,2	59,4	0,5	145 617	4,7	23,9	4,8	66,3	0,4	42 536	5,7	6,1	26,8	61,0	0,5	188 153
50-54	4,6	1,0	31,9	62,2	0,4	156 404	4,1	18,1	2,8	74,5	0,4	46 418	4,5	4,9	25,2	65,0	0,4	202 822
55-59	4,1	1,1	27,6	66,9	0,3	126 613	3,8	13,1	1,6	81,0	0,4	38 147	4,0	3,9	21,6	70,2	0,3	164 760
60-64	3,3	1,1	23,5	71,9	0,2	111 304	4,0	9,7	1,2	84,4	0,6	33 852	3,4	3,1	18,3	74,8	0,3	145 156
65-69	3,0	1,1	19,1	76,6	0,2	64 391	4,6	7,7	0,8	86,3	0,6	20 493	3,4	2,7	14,7	79,0	0,3	84 884
70-74	2,6	1,0	16,3	79,9	0,2	52 718	5,3	6,2	0,4	87,3	0,7	15 778	3,2	2,2	12,6	81,6	0,3	68 496
75-79	2,5	0,9	13,6	82,8	0,2	29 340	6,1	6,0	0,3	86,6	0,9	8 397	3,3	2,1	10,6	83,7	0,4	37 737
80+	2,4	1,1	12,2	84,0	0,2	29 275	7,3	6,4	0,4	85,0	1,0	7 997	3,4	2,3	9,7	84,2	0,4	37 272
Total	8,0	0,8	27,0	63,0	1,1	1 247 261	6,1	18,4	4,7	70,1	0,8	360 498	7,6	4,8	22,0	64,6	1,1	1 607 759

Source : ANSD RGPHAE 201

5. Annexe 5 : Habitat et environnement

Tableau 11.15 : Répartition en % des ménages selon le type de logement par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Type de logement						Total
		Autre	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	
Dakar	Urbain	0,6	1,1	2,3	47,8	42,6	5,7	482479
	Rural	0,6	4,0	1,9	83,8	9,6	0,1	13664
Ziguinchor	Urbain	1,2	2,5	1,8	85,4	8,6	0,5	34616
	Rural	0,4	4,7	1,8	91,9	1,0	0,2	41341
Diourbel	Urbain	1,2	12,4	3,0	76,8	6,5	0,2	25628
	Rural	1,4	31,6	4,5	56,5	5,6	0,4	130910
Saint-Louis	Urbain	0,8	4,7	1,6	80,9	11,4	0,5	51162
	Rural	1,4	34,8	2,6	59,5	1,5	0,2	59029
Tambacounda	Urbain	1,8	16,3	2,5	73,3	5,7	0,3	21307
	Rural	1,1	73,8	1,2	20,9	1,6	1,3	48985
Kaolack	Urbain	0,7	4,3	4,3	83,5	7,0	0,3	40148
	Rural	0,3	46,5	1,3	50,2	0,7	1,0	55143
Thiès	Urbain	1,0	4,1	1,7	79,6	13,2	0,4	106308
	Rural	0,9	21,5	2,4	72,4	2,6	0,2	88458
Louga	Urbain	0,2	10,6	1,8	78,9	8,3	0,2	22031
	Rural	0,8	52,4	2,2	43,2	1,4	0,1	75350
Fatick	Urbain	0,2	5,6	1,9	88,7	3,3	0,4	13205
	Rural	0,2	42,0	0,8	56,2	0,6	0,1	59199
Kolda	Urbain	1,6	30,0	1,7	62,8	2,7	1,1	22630
	Rural	0,7	76,0	0,7	20,5	1,0	1,0	48302
Matam	Urbain	3,6	13,3	4,2	73,8	4,8	0,4	11179
	Rural	1,4	29,5	5,3	61,1	2,4	0,2	42767
Kaffrine	Urbain	0,2	25,2	1,3	70,5	2,8	0,0	9081
	Rural	0,3	79,6	1,0	18,8	0,3	0,1	44930
Kédougou	Urbain	1,0	51,5	0,5	43,2	1,4	2,4	5388
	Rural	0,5	86,1	2,0	11,0	0,2	0,1	13660
Sédhiou	Urbain	1,9	5,6	0,8	89,7	1,5	0,4	8598
	Rural	1,4	21,2	1,8	72,9	2,7	0,1	32271
Sénégal	Urbain	0,8	4,5	2,2	61,3	27,9	3,4	853759
	Rural	0,9	41,5	2,4	52,5	2,3	0,4	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.16 : Répartition des ménages selon la densité du logement par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Nombre de personnes par pièce (classe)						Total
		moins 1 personne	une personne	deux personnes	trois personnes	quatre personnes	plus de quatre personnes	
Dakar	Urbain	9,2	35,9	25,8	13,8	7,3	8,0	482479
	Rural	7,5	28,3	29,6	18,5	8,5	7,6	13664
Ziguinchor	Urbain	10,5	38,2	27,2	13,5	5,5	5,1	34616
	Rural	22,3	46,3	20,4	6,6	2,3	2,0	41341
Diourbel	Urbain	7,3	34,8	31,7	15,9	5,7	4,5	25628
	Rural	7,4	32,0	33,5	16,5	6,0	4,6	130910
Saint-Louis	Urbain	7,9	33,4	27,7	15,6	7,2	8,1	51162
	Rural	4,5	24,4	30,7	19,6	9,8	10,9	59029
Tambacounda	Urbain	9,2	34,4	27,4	15,6	6,8	6,6	21307
	Rural	6,7	28,5	33,6	18,5	6,9	5,8	48985
Kaolack	Urbain	8,8	35,7	30,1	14,0	6,0	5,4	40148
	Rural	3,4	21,2	37,0	23,6	8,7	6,1	55143
Thiès	Urbain	9,9	37,0	29,5	13,5	5,5	4,6	106308
	Rural	5,3	26,6	34,2	19,6	7,8	6,5	88458
Louga	Urbain	9,8	37,6	29,3	13,6	5,4	4,3	22031
	Rural	5,4	31,0	34,1	17,2	6,6	5,7	75350
Fatick	Urbain	8,0	36,2	29,7	14,1	6,0	6,0	13205
	Rural	4,6	24,7	35,5	21,4	8,1	5,7	59199
Kolda	Urbain	8,4	35,7	29,5	14,8	5,8	5,8	22630
	Rural	4,4	27,7	37,7	19,3	6,8	4,1	48302
Matam	Urbain	7,1	27,0	27,3	18,8	9,6	10,2	11179
	Rural	6,1	25,3	29,5	19,1	9,5	10,5	42767
Kaffrine	Urbain	6,8	29,9	31,6	17,7	6,9	7,0	9081
	Rural	4,3	25,0	39,0	20,9	6,6	4,2	44930
Kédougou	Urbain	10,1	33,7	26,0	15,5	7,2	7,5	5388
	Rural	8,6	34,2	31,7	15,8	5,4	4,3	13660
Sédhiou	Urbain	9,4	38,5	32,8	12,6	4,1	2,6	8598
	Rural	8,3	38,7	33,3	13,1	4,0	2,6	32271
Sénégal	Urbain	9,1	35,8	27,3	14,1	6,8	7,0	853759
	Rural	6,6	29,1	33,4	18,1	7,0	5,8	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.17 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Statut d'occupation								Total
		Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location vente	Logé par employeur	Logé par parents/amis	Autre	
Dakar	Urbain	37,1	3,8	46,8	7,0	0,1	1,5	2,8	1,0	482479
	Rural	67,4	5,6	15,5	2,4	0,0	3,6	3,7	1,7	13664
Ziguinchor	Urbain	42,9	6,6	38,3	2,8	0,0	0,9	7,2	1,2	34616
	Rural	71,1	6,7	14,9	0,9	0,0	1,0	4,7	0,8	41341
Diourbel	Urbain	77,6	6,3	10,4	1,7	0,0	0,9	2,2	1,0	25628
	Rural	90,8	3,8	2,2	0,3	0,0	0,3	1,7	0,9	130910
Saint-Louis	Urbain	66,4	6,9	18,2	2,3	0,0	1,7	3,3	1,2	51162
	Rural	92,5	3,4	1,6	0,2	0,0	0,5	1,3	0,6	59029
Tambacounda	Urbain	54,8	2,8	32,7	5,2	0,0	1,3	2,5	0,7	21307
	Rural	88,5	5,5	2,8	0,4	0,0	0,4	1,6	0,9	48985
Kaolack	Urbain	67,0	6,0	19,2	2,4	0,1	1,1	3,3	0,9	40148
	Rural	91,3	5,0	1,4	0,3	0,0	0,3	1,3	0,5	55143
Thiès	Urbain	63,9	5,5	20,2	3,3	0,1	2,3	3,2	1,6	106308
	Rural	87,3	6,4	2,8	0,4	0,0	0,7	1,6	0,8	88458
Louga	Urbain	72,4	6,7	11,9	2,3	0,0	1,2	3,9	1,5	22031
	Rural	93,2	4,0	0,7	0,1	0,0	0,3	0,9	0,7	75350
Fatick	Urbain	71,1	5,1	16,7	2,0	0,2	1,1	3,0	0,8	13205
	Rural	87,9	6,4	2,6	0,3	0,0	0,6	1,8	0,4	59199
Kolda	Urbain	64,3	4,0	24,1	1,8	0,0	0,8	4,1	0,7	22630
	Rural	93,2	3,8	1,4	0,1	0,0	0,2	1,0	0,3	48302
Matam	Urbain	76,1	4,5	13,7	1,6	0,0	1,4	2,1	0,7	11179
	Rural	92,2	3,8	2,1	0,3	0,0	0,2	1,0	0,4	42767
Kaffrine	Urbain	74,4	3,7	14,8	2,5	0,0	1,2	2,6	0,8	9081
	Rural	92,6	4,5	0,4	0,0	0,0	0,3	1,9	0,4	44930
Kédougou	Urbain	69,8	2,9	22,9	1,3	0,1	0,9	1,6	0,7	5388
	Rural	95,7	0,9	1,4	0,5	0,0	0,3	0,7	0,6	13660
Sédhiou	Urbain	68,9	6,1	18,0	1,4	0,0	1,2	3,6	0,8	8598
	Rural	89,3	6,0	1,9	0,2	0,0	0,4	1,6	0,6	32271
Sénégal	Urbain	49,1	4,6	35,5	5,1	0,1	1,5	3,1	1,0	853759
	Rural	89,3	4,8	2,8	0,3	0,0	0,5	1,6	0,7	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.18 : Répartition des ménages selon le mode d'acquisition du logement par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Mode d'acquisition du logement					Total
		Auto construction	Promoteur immobilier	Coopérative d'habitat	Héritage	Autre	
Dakar	Urbain	71,0	6,4	3,7	15,2	3,8	482479
	Rural	82,6	3,9	3,1	7,6	2,8	13664
Ziguinchor	Urbain	75,0	1,6	0,5	19,9	2,9	34616
	Rural	90,5	0,3	1,1	6,1	2,0	41341
Diourbel	Urbain	81,6	0,5	0,2	15,3	2,4	25628
	Rural	89,3	0,7	0,8	5,1	4,2	130910
Saint-Louis	Urbain	77,6	0,3	0,5	18,8	2,8	51162
	Rural	92,3	0,2	0,5	4,7	2,3	59029
Tambacounda	Urbain	82,8	1,2	0,5	11,4	4,2	21307
	Rural	85,7	0,4	0,8	8,9	4,1	48985
Kaolack	Urbain	81,6	1,1	0,5	14,5	2,4	40148
	Rural	94,0	0,3	0,5	4,5	0,7	55143
Thiès	Urbain	78,7	0,8	0,5	16,3	3,7	106308
	Rural	84,9	0,4	0,5	11,5	2,7	88458
Louga	Urbain	83,2	0,5	0,9	13,1	2,3	22031
	Rural	91,5	1,3	0,4	4,1	2,7	75350
Fatick	Urbain	85,1	0,4	0,2	11,5	2,8	13205
	Rural	92,5	0,3	0,4	5,7	1,1	59199
Kolda	Urbain	89,3	0,5	0,2	7,3	2,7	22630
	Rural	92,8	0,4	0,6	3,8	2,4	48302
Matam	Urbain	87,3	0,2	0,5	10,0	2,1	11179
	Rural	90,7	0,1	0,5	6,5	2,2	42767
Kaffrine	Urbain	91,5	0,1	0,2	6,5	1,7	9081
	Rural	94,0	0,1	0,5	4,4	1,0	44930
Kédougou	Urbain	81,3	0,5	0,9	12,2	5,1	5388
	Rural	95,1	0,1	1,4	1,5	1,9	13660
Sédhiou	Urbain	84,2	0,2	0,4	12,6	2,6	8598
	Rural	90,5	0,9	1,0	4,4	3,2	32271
Sénégal	Urbain	76,7	3,2	1,9	15,0	3,3	853759
	Rural	90,3	0,5	0,7	5,9	2,6	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.19 : Répartition des ménages selon la nature du mur et le revêtement du bâtiment principal par région et milieu de résidence

REGION	MILIEU DE RESIDENCE	Nature du mur et revêtement du bâtiment principal									Total
		Ciment	Ciment avec carreaux	Ciment et marbre	Ciment avec bois	Bois	Banco	Banco+ enduit ciment	Paille/Tige	Autre	
Dakar	Urbain	87,8	10,2	0,2	0,2	0,9	0,1	0,0	0,1	0,4	482479
	Rural	91,8	4,7	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0	2,2	0,8	13664
Ziguinchor	Urbain	71,4	2,0	0,0	0,1	0,2	17,8	7,6	0,1	0,7	34616
	Rural	32,7	0,2	0,0	0,1	0,6	57,6	8,0	0,4	0,4	41341
Diourbel	Urbain	81,5	4,6	0,3	0,3	0,6	0,3	0,2	10,9	1,4	25628
	Rural	64,0	4,1	0,1	0,7	1,8	1,7	0,9	22,6	4,1	130910
Saint-Louis	Urbain	86,3	4,7	0,1	0,2	0,3	4,4	1,7	1,5	0,7	51162
	Rural	48,0	0,6	0,1	0,7	3,3	23,9	4,2	16,9	2,3	59029
Tambacounda	Urbain	75,3	3,2	0,1	0,4	1,3	12,4	4,5	2,0	0,7	21307
	Rural	28,7	0,3	0,1	0,3	2,3	55,6	4,4	6,6	1,8	48985
Kaolack	Urbain	88,7	5,0	0,1	1,2	0,1	1,7	0,5	1,7	1,0	40148
	Rural	60,8	0,4	0,0	0,2	0,3	28,6	5,8	3,8	0,2	55143
Thiès	Urbain	91,3	4,8	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	2,3	0,5	106308
	Rural	78,1	1,0	0,1	0,5	1,0	2,0	0,5	15,3	1,5	88458
Louga	Urbain	82,6	8,3	0,1	0,3	0,4	0,2	0,1	7,0	0,9	22031
	Rural	49,5	1,6	0,0	0,8	3,0	1,5	1,0	40,4	2,1	75350
Fatick	Urbain	89,2	3,5	0,1	0,2	0,3	2,6	1,3	2,2	0,6	13205
	Rural	63,5	0,4	0,0	0,4	0,5	21,3	5,7	7,1	1,0	59199
Kolda	Urbain	69,3	1,8	0,0	0,2	0,2	21,3	5,2	1,2	0,7	22630
	Rural	23,7	0,2	0,0	0,3	1,9	60,4	4,0	6,9	2,6	48302
Matam	Urbain	70,7	1,9	0,1	0,7	1,2	16,3	5,9	2,0	1,2	11179
	Rural	46,2	0,8	0,1	0,7	3,9	27,5	7,1	11,4	2,4	42767
Kaffrine	Urbain	79,6	2,0	0,1	0,1	0,2	13,0	2,8	1,6	0,5	9081
	Rural	34,8	0,2	0,0	0,5	0,8	44,0	6,6	12,1	1,0	44930
Kédougou	Urbain	68,6	1,1	0,1	0,4	0,4	23,3	5,3	0,5	0,2	5388
	Rural	16,9	0,1	0,0	0,2	1,9	69,8	2,7	7,2	1,2	13660
Sédhiou	Urbain	60,1	1,2	0,0	0,1	0,4	30,0	7,9	0,1	0,2	8598
	Rural	27,0	0,2	0,0	0,1	1,2	64,8	4,8	1,1	0,7	32271
Sénégal	Urbain	85,7	7,6	0,2	0,3	0,7	2,9	1,0	1,2	0,5	853759
	Rural	51,4	1,3	0,0	0,5	1,7	25,2	3,5	14,4	1,9	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.20 : Répartition des ménages selon la nature du toit et le revêtement du bâtiment principal

REGION	Milieu de résidence	Nature du toit et revêtement du bâtiment principal					Total
		Autre	Béton	Tuile/ardoise	Zinc	Chaume/paille	
Dakar	Urbain	0,5	71,1	23,6	4,5	0,3	482479
	Rural	0,6	43,0	46,5	7,7	2,3	13664
Ziguinchor	Urbain	0,3	17,0	4,6	77,8	0,3	34616
	Rural	0,4	1,8	3,1	88,6	6,1	41341
Diourbel	Urbain	0,6	22,3	6,0	64,6	6,5	25628
	Rural	1,3	18,8	1,4	61,4	17,1	130910
Saint-Louis	Urbain	1,1	34,4	28,9	32,5	3,1	51162
	Rural	5,7	11,2	10,2	34,7	38,2	59029
Tambacounda	Urbain	0,9	23,4	5,2	58,0	12,6	21307
	Rural	2,6	6,4	3,3	17,0	70,8	48985
Kaolack	Urbain	0,2	26,1	12,5	58,4	2,8	40148
	Rural	0,8	1,8	2,7	50,6	44,2	55143
Thiès	Urbain	0,5	40,7	9,1	48,1	1,7	106308
	Rural	0,5	9,9	9,5	66,5	13,7	88458
Louga	Urbain	0,7	33,6	5,5	53,3	6,9	22031
	Rural	2,2	7,8	2,1	42,0	46,0	75350
Fatick	Urbain	0,5	12,5	6,9	75,8	4,2	13205
	Rural	0,3	4,1	2,0	54,6	39,0	59199
Kolda	Urbain	0,8	11,6	2,3	61,0	24,2	22630
	Rural	1,5	2,1	1,1	21,8	73,4	48302
Matam	Urbain	3,2	37,6	4,5	47,4	7,3	11179
	Rural	6,4	22,8	2,0	37,9	30,8	42767
Kaffrine	Urbain	0,6	8,9	7,0	59,6	23,9	9081
	Rural	1,8	0,9	2,0	18,6	76,8	44930
Kédougou	Urbain	0,6	20,8	2,0	36,5	40,2	5388
	Rural	0,5	0,9	0,1	11,8	86,8	13660
Sédhiou	Urbain	0,1	5,1	1,4	90,7	2,6	8598
	Rural	1,2	2,9	0,4	75,5	19,9	32271
Sénégal	Urbain	0,6	52,6	17,7	26,3	2,7	853759
	Rural	1,9	9,4	4,3	47,5	36,9	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.21 : Répartition des ménages selon la nature du sol et le revêtement du bâtiment principal

REGION	Milieu de résidence	Nature du sol et revêtement du bâtiment principal								Total
		Carrelage	Ciment	Argile/ banco	Sable	Tapis	Moquette	Bois ciré	Autre	
Dakar	Urbain	56,5	33,2	0,1	4,6	4,9	0,5	0,0	0,1	482479
	Rural	31,3	55,6	0,2	7,4	5,1	0,2	0,0	0,1	13664
Ziguinchor	Urbain	16,1	64,3	7,2	6,8	4,8	0,3	0,0	0,4	34616
	Rural	3,7	40,2	27,1	25,2	3,3	0,0	0,0	0,4	41341
Diourbel	Urbain	22,5	53,9	0,3	17,6	5,2	0,1	0,1	0,3	25628
	Rural	14,8	44,0	1,7	32,7	4,9	0,2	0,4	1,3	130910
Saint-Louis	Urbain	27,0	50,6	2,7	11,8	7,1	0,4	0,0	0,3	51162
	Rural	4,4	36,6	17,2	32,7	6,3	0,2	0,8	1,6	59029
Tambacounda	Urbain	11,3	66,2	4,2	13,0	4,8	0,1	0,0	0,4	21307
	Rural	1,1	30,6	30,8	33,4	1,5	0,1	0,4	2,2	48985
Kaolack	Urbain	28,0	55,1	1,2	7,4	7,8	0,3	0,0	0,1	40148
	Rural	2,4	56,9	14,6	21,2	4,6	0,1	0,0	0,2	55143
Thiès	Urbain	36,6	47,5	0,3	10,4	4,7	0,2	0,0	0,2	106308
	Rural	10,2	57,8	2,4	17,7	11,1	0,1	0,1	0,6	88458
Louga	Urbain	31,4	52,1	0,5	10,7	4,9	0,1	0,0	0,3	22031
	Rural	5,6	38,7	3,5	41,1	8,1	0,1	0,7	2,1	75350
Fatick	Urbain	21,9	56,4	0,9	5,3	14,9	0,4	0,1	0,2	13205
	Rural	5,7	51,3	15,3	23,2	4,0	0,1	0,0	0,4	59199
Kolda	Urbain	11,9	66,9	8,0	9,8	2,9	0,1	0,1	0,3	22630
	Rural	1,1	25,8	27,5	43,3	0,9	0,0	0,1	1,2	48302
Matam	Urbain	12,8	61,2	13,6	10,7	0,9	0,0	0,2	0,5	11179
	Rural	2,9	43,3	27,0	23,1	0,7	0,0	1,1	1,9	42767
Kaffrine	Urbain	11,5	58,2	6,3	10,6	13,1	0,2	0,0	0,2	9081
	Rural	1,2	32,4	23,9	36,3	4,4	0,1	0,4	1,3	44930
Kédougou	Urbain	11,1	62,8	11,7	8,1	5,9	0,1	0,0	0,4	5388
	Rural	0,4	25,7	44,2	26,7	1,1	0,0	0,1	1,8	13660
Sédhiou	Urbain	7,4	66,3	10,1	11,2	4,3	0,1	0,0	0,5	8598
	Rural	1,3	29,3	25,9	41,7	0,6	0,0	0,1	1,2	32271
Sénégal	Urbain	42,9	42,7	1,4	7,1	5,3	0,4	0,0	0,2	853759
	Rural	6,5	42,3	14,7	30,0	4,9	0,1	0,3	1,2	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.22 : Répartition des ménages selon le principal mode d'éclairage par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage										Total
		Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Autre	
Dakar	Urbain	94,4	0,2	0,0	0,2	0,1	0,2	4,1	0,1	0,5	0,2	482479
	Rural	73,2	2,0	0,2	0,2	0,3	1,0	18,4	0,6	3,8	0,4	13664
Ziguinchor	Urbain	79,5	0,3	0,0	0,0	0,8	4,8	9,3	0,3	4,6	0,3	34616
	Rural	33,3	4,9	0,3	0,1	3,9	16,9	11,1	0,4	28,4	0,8	41341
Diourbel	Urbain	74,9	0,3	0,0	0,0	0,9	2,6	11,6	0,5	8,6	0,6	25628
	Rural	45,8	1,5	0,1	0,1	1,3	8,9	12,9	1,4	26,7	1,3	130910
Saint-Louis	Urbain	86,7	0,4	0,1	0,1	0,4	2,1	3,3	0,3	5,7	1,0	51162
	Rural	20,8	3,9	0,6	0,1	1,3	10,6	4,8	8,5	46,2	3,2	59029
Tambacounda	Urbain	64,8	1,2	0,1	0,0	0,9	5,9	15,3	0,9	9,8	1,1	21307
	Rural	8,0	5,5	0,2	0,1	2,1	15,0	10,1	12,1	40,5	6,3	48985
Kaolack	Urbain	78,4	0,5	0,1	0,1	0,4	2,3	11,4	0,5	6,0	0,3	40148
	Rural	12,1	5,4	0,1	0,0	1,4	10,7	9,9	1,0	56,9	2,3	55143
Thiès	Urbain	84,9	0,4	0,1	0,3	0,5	1,5	8,8	0,4	2,9	0,3	106308
	Rural	35,4	3,1	0,2	0,1	1,0	8,9	14,3	1,1	34,9	0,8	88458
Louga	Urbain	79,4	0,5	0,1	0,1	0,6	2,9	7,9	0,5	7,6	0,5	22031
	Rural	21,8	4,9	0,2	0,1	2,2	16,3	7,3	6,2	39,7	1,2	75350
Fatick	Urbain	73,9	1,0	0,1	0,1	0,6	3,4	11,3	0,4	8,8	0,5	13205
	Rural	17,0	9,1	0,3	0,1	1,3	6,3	9,3	1,1	54,8	0,7	59199
Kolda	Urbain	53,4	0,6	0,1	0,0	0,6	3,9	23,8	1,1	15,4	1,0	22630
	Rural	4,9	3,3	0,1	0,0	2,3	8,2	25,0	11,6	39,2	5,4	48302
Matam	Urbain	65,4	0,7	0,1	0,1	2,7	11,1	3,3	1,2	13,1	2,4	11179
	Rural	24,4	5,0	0,1	0,0	1,9	16,9	2,0	12,0	34,1	3,5	42767
Kaffrine	Urbain	57,9	0,6	0,1	0,0	1,5	6,1	15,0	0,5	17,7	0,4	9081
	Rural	4,9	3,6	0,2	0,1	1,2	16,1	7,7	2,7	60,0	3,6	44930
Kédougou	Urbain	50,0	1,8	0,2	0,1	0,8	6,0	13,9	1,1	21,3	4,6	5388
	Rural	2,2	7,1	0,4	0,1	0,5	5,8	6,0	7,9	61,8	8,2	13660
Sédhiou	Urbain	62,4	0,4	0,5	0,0	2,1	7,1	14,0	0,5	12,7	0,3	8598
	Rural	9,3	7,6	0,2	0,1	4,7	18,1	18,8	2,7	36,0	2,7	32271
Sénégal	Urbain	86,9	0,4	0,1	0,2	0,3	1,5	6,7	0,3	3,3	0,4	853759
	Rural	24,2	4,4	0,2	0,1	1,8	11,6	11,2	4,5	39,7	2,4	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.23 : Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé pour la cuisson par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Principal combustible pour la cuisson						Total
		Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	
Dakar	Urbain	3,6	14,8	78,6	0,3	0,0	2,8	482479
	Rural	35,2	14,4	49,0	0,2	0,0	1,2	13664
Ziguinchor	Urbain	29,5	53,5	14,3	0,1	0,0	2,6	34616
	Rural	78,8	14,3	5,3	0,1	0,0	1,6	41341
Diourbel	Urbain	48,0	29,8	20,6	0,1	0,3	1,2	25628
	Rural	61,4	32,4	4,2	0,1	1,1	0,9	130910
Saint-Louis	Urbain	31,3	28,8	38,0	0,2	0,0	1,6	51162
	Rural	92,5	3,5	3,3	0,0	0,4	0,3	59029
Tambacounda	Urbain	43,5	47,8	5,8	0,1	0,0	2,6	21307
	Rural	96,4	2,1	0,6	0,0	0,0	0,8	48985
Kaolack	Urbain	31,3	37,9	28,6	0,1	0,4	1,7	40148
	Rural	94,8	2,0	1,6	0,0	0,6	1,1	55143
Thiès	Urbain	28,9	13,6	55,3	0,2	0,1	1,9	106308
	Rural	86,8	3,0	8,1	0,1	1,5	0,6	88458
Louga	Urbain	46,1	18,2	34,2	0,1	0,2	1,2	22031
	Rural	90,1	3,6	2,2	0,1	3,5	0,5	75350
Fatick	Urbain	51,1	17,3	30,0	0,2	0,4	1,1	13205
	Rural	92,9	1,2	4,6	0,0	0,7	0,5	59199
Kolda	Urbain	54,4	38,8	4,5	0,2	0,0	2,1	22630
	Rural	97,8	1,4	0,3	0,1	0,0	0,3	48302
Matam	Urbain	85,7	2,9	8,4	0,2	1,2	1,5	11179
	Rural	96,4	0,7	1,3	0,0	1,0	0,6	42767
Kaffrine	Urbain	63,7	29,3	5,5	0,0	0,1	1,4	9081
	Rural	98,0	1,0	0,4	0,0	0,1	0,6	44930
Kédougou	Urbain	61,5	29,8	6,2	0,2	0,1	2,3	5388
	Rural	94,0	4,4	0,6	0,0	0,0	0,9	13660
Sédhiou	Urbain	69,1	25,3	4,8	0,1	0,0	0,7	8598
	Rural	97,2	1,9	0,5	0,0	0,1	0,3	32271
Sénégal	Urbain	19,0	20,4	58,0	0,2	0,1	2,4	853759
	Rural	86,0	8,4	4,0	0,0	0,9	0,7	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.24 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau potable par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?									Total
		Robinet dans logement	Robinet dans cour/ parcelle	Robinet public/born e fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source	Charrette avec petite citerne/tonneau	Autre	
Dakar	Urbain	65,9	23,9	7,8	0,5	0,3	0,1	0,3	0,1	1,0	482479
	Rural	32,7	15,0	21,9	3,5	17,4	8,9	0,3	0,2	0,2	13664
Ziguinchor	Urbain	28,9	16,6	2,7	0,7	25,1	25,5	0,3	0,0	0,3	34616
	Rural	6,6	6,5	3,9	4,1	15,9	62,2	0,6	0,0	0,1	41341
Diourbel	Urbain	39,9	18,6	8,3	0,7	10,5	2,2	0,3	18,0	0,8	25628
	Rural	36,9	20,3	28,4	2,2	3,8	3,5	0,4	3,2	1,0	130910
Saint-Louis	Urbain	53,1	29,8	13,3	0,3	0,6	0,8	0,6	0,2	0,2	51162
	Rural	12,8	11,6	25,7	14,3	8,4	17,6	4,7	1,5	1,0	59029
Tambacounda	Urbain	27,4	24,8	11,6	2,0	13,9	19,3	0,3	0,4	0,2	21307
	Rural	5,9	4,3	15,8	10,0	13,1	50,2	0,6	0,1	0,1	48985
Kaolack	Urbain	44,3	30,0	20,2	0,1	1,9	1,6	0,3	1,2	0,5	40148
	Rural	13,5	18,6	39,5	0,8	5,4	21,9	0,3	0,1	0,0	55143
Thiès	Urbain	48,8	27,1	12,5	1,0	7,4	1,9	0,3	0,5	0,3	106308
	Rural	26,1	21,3	26,9	2,6	8,1	14,4	0,4	0,2	0,1	88458
Louga	Urbain	41,1	44,1	12,8	0,1	0,4	0,1	0,3	0,7	0,1	22031
	Rural	26,8	22,1	28,2	12,1	3,1	3,0	1,4	2,6	0,3	75350
Fatick	Urbain	11,9	34,7	4,3	0,9	18,1	11,8	0,3	16,5	1,1	13205
	Rural	8,9	10,7	30,0	0,8	9,5	38,7	0,4	0,3	0,2	59199
Kolda	Urbain	16,5	6,6	1,1	0,5	48,7	26,1	0,3	0,2	0,1	22630
	Rural	3,6	2,5	2,4	2,6	33,9	54,2	0,6	0,2	0,0	48302
Matam	Urbain	29,4	38,8	13,8	2,1	11,2	4,1	0,4	0,1	0,1	11179
	Rural	14,1	23,6	23,1	4,8	9,8	22,8	1,2	0,1	0,1	42767
Kaffrine	Urbain	42,7	25,4	28,4	0,1	1,6	1,5	0,3	0,2	0,0	9081
	Rural	17,0	14,3	45,8	3,3	3,1	16,0	0,3	0,5	0,0	44930
Kédougou	Urbain	19,9	16,1	4,4	4,7	21,8	32,7	0,5	0,0	0,2	5388
	Rural	0,7	0,6	6,7	57,3	6,2	20,6	6,6	0,0	0,1	13660
Sédhiou	Urbain	7,5	16,8	3,2	0,6	21,4	50,2	0,3	0,0	0,2	8598
	Rural	0,7	0,8	1,5	1,5	17,4	77,6	0,7	0,0	0,1	32271
Sénégal	Urbain	54,4	24,8	9,3	0,6	5,0	3,7	0,3	1,0	0,7	853759
	Rural	18,3	14,6	24,2	5,8	9,5	24,9	1,0	1,0	0,3	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.25 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Principal type d'aisance								Total
		Chasse raccordée à l'égout	Chasse avec fosse	Couverte	Non couverte	Ventilée améliorée	Edicule public	Dans la nature	Autre	
Dakar	Urbain	41,9	46,1	6,8	2,9	0,8	0,5	0,5	0,5	482479
	Rural	6,8	72,7	9,6	5,3	1,5	0,2	2,4	1,5	13664
Ziguinchor	Urbain	5,8	34,7	25,2	27,6	3,5	0,7	1,3	1,2	34616
	Rural	2,1	6,4	22,8	53,5	2,8	2,7	7,9	1,8	41341
Diourbel	Urbain	3,1	47,7	26,1	12,0	6,4	0,5	3,0	1,2	25628
	Rural	4,7	35,7	22,0	16,0	4,2	0,9	13,8	2,6	130910
Saint-Louis	Urbain	13,8	44,6	23,8	10,9	2,0	0,9	2,1	1,9	51162
	Rural	1,9	17,5	18,3	24,8	3,5	2,1	29,2	2,7	59029
Tambacounda	Urbain	4,1	24,8	28,6	32,7	3,3	1,2	3,9	1,5	21307
	Rural	1,2	4,5	14,1	50,8	3,0	1,5	23,0	1,9	48985
Kaolack	Urbain	8,9	43,6	25,6	13,9	3,4	0,7	2,8	1,1	40148
	Rural	1,6	11,9	20,3	36,7	3,4	1,8	22,0	2,3	55143
Thiès	Urbain	8,7	54,2	24,0	7,3	2,0	1,0	1,5	1,2	106308
	Rural	3,8	29,7	27,3	14,1	4,3	1,3	17,3	2,3	88458
Louga	Urbain	13,9	49,8	22,2	8,0	1,9	0,3	2,1	1,7	22031
	Rural	2,9	21,9	23,0	14,1	2,5	1,7	31,8	2,1	75350
Fatick	Urbain	2,7	45,2	24,7	10,4	10,5	0,7	3,5	2,3	13205
	Rural	1,6	21,2	16,5	18,5	5,1	2,0	33,2	2,1	59199
Kolda	Urbain	2,4	15,1	31,8	41,5	2,9	0,9	3,5	1,8	22630
	Rural	1,3	2,1	15,8	66,5	1,7	0,8	10,2	1,7	48302
Matam	Urbain	5,5	24,7	27,1	24,2	3,8	1,0	12,5	1,2	11179
	Rural	2,2	10,4	17,5	26,1	7,2	2,3	32,0	2,3	42767
Kaffrine	Urbain	4,5	29,4	26,6	27,9	2,8	0,9	4,6	3,3	9081
	Rural	1,8	6,0	14,9	33,6	2,7	2,1	34,5	4,4	44930
Kédougou	Urbain	1,7	15,7	27,3	36,8	1,9	0,5	13,3	2,8	5388
	Rural	0,4	2,8	14,2	27,2	1,3	0,9	50,9	2,3	13660
Sédhiou	Urbain	1,0	6,6	25,7	53,9	2,0	2,1	4,7	4,2	8598
	Rural	1,0	3,3	12,1	62,0	1,8	3,2	13,6	3,0	32271
Sénégal	Urbain	27,0	44,2	14,9	9,0	1,8	0,7	1,5	1,0	853759
	Rural	2,6	19,0	19,5	29,1	3,6	1,7	22,1	2,4	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.26 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des eaux usées										Total
		Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse / puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/nature	Autre	
Dakar	Urbain	45,4	6,6	2,8	0,5	16,9	2,0	0,3	2,5	22,0	0,8	482479
	Rural	4,4	3,0	0,5	0,1	28,2	5,8	0,2	4,6	52,5	0,7	13664
Ziguinchor	Urbain	3,2	4,6	6,7	0,7	8,8	0,1	1,1	8,0	63,9	2,9	34616
	Rural	1,3	2,0	2,6	0,2	2,1	0,3	1,8	12,2	76,4	1,0	41341
Diourbel	Urbain	1,8	3,5	1,9	0,3	4,6	0,1	0,1	4,6	82,0	1,1	25628
	Rural	3,2	5,1	3,1	0,3	3,5	0,1	0,3	7,5	75,9	1,1	130910
Saint-Louis	Urbain	15,6	14,5	4,2	0,4	8,3	12,7	1,0	5,2	36,9	1,1	51162
	Rural	1,2	1,9	2,3	0,2	2,4	1,5	0,4	9,0	79,2	1,9	59029
Tambacounda	Urbain	3,0	11,7	6,1	0,7	8,7	0,3	0,5	6,5	60,8	1,9	21307
	Rural	0,7	2,0	4,3	0,6	1,9	0,7	1,0	6,9	79,2	2,8	48985
Kaolack	Urbain	9,0	5,8	5,9	0,3	6,9	0,4	0,3	2,8	67,7	0,9	40148
	Rural	0,4	1,3	4,1	0,2	1,1	0,1	0,3	4,9	86,9	0,8	55143
Thiès	Urbain	7,1	7,5	3,1	0,6	25,0	3,8	0,3	4,7	46,1	1,9	106308
	Rural	1,6	2,7	2,9	0,2	5,5	1,0	0,3	6,3	78,4	1,2	88458
Louga	Urbain	14,4	8,8	1,7	0,2	10,3	0,0	0,1	10,9	51,7	1,9	22031
	Rural	1,0	2,5	3,6	0,4	3,6	0,1	0,4	9,3	77,5	1,6	75350
Fatick	Urbain	2,5	6,1	3,6	0,2	5,7	0,3	1,1	6,7	70,2	3,6	13205
	Rural	0,5	0,8	2,4	0,2	1,3	4,2	0,1	4,3	85,5	0,8	59199
Kolda	Urbain	1,6	5,0	4,5	0,3	7,0	0,1	0,8	8,8	69,7	2,1	22630
	Rural	0,9	0,5	4,9	0,3	0,9	0,5	2,0	9,5	77,7	2,8	48302
Matam	Urbain	4,6	9,0	2,8	0,3	6,2	4,3	2,6	11,9	55,4	3,0	11179
	Rural	2,1	2,6	2,9	0,3	2,6	1,3	1,7	11,1	73,2	2,2	42767
Kaffrine	Urbain	3,3	3,9	4,9	0,2	3,4	0,0	0,0	2,6	78,9	2,7	9081
	Rural	0,9	0,6	4,2	0,2	0,4	0,0	0,5	4,9	87,0	1,2	44930
Kédougou	Urbain	0,9	14,9	5,0	0,4	3,0	0,7	0,9	8,9	63,0	2,2	5388
	Rural	0,1	0,4	1,5	0,1	1,4	1,0	0,9	2,6	89,5	2,4	13660
Sédhiou	Urbain	0,6	1,6	8,3	0,1	4,0	0,1	1,1	18,1	62,7	3,5	8598
	Rural	0,9	0,8	8,1	0,3	1,0	0,2	1,8	14,0	69,1	3,6	32271
Sénégal	Urbain	28,7	7,1	3,4	0,5	14,9	2,5	0,4	4,1	37,0	1,3	853759
	Rural	1,5	2,3	3,4	0,3	3,0	0,9	0,7	7,8	78,6	1,6	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau 11.27 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères par région et milieu de résidence

REGION	Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
		Camion de ramassage	Calèche/ Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Dakar	Urbain	86,7	5,1	2,1	5,1	0,2	0,3	0,5	482479
	Rural	42,4	10,0	2,9	38,7	2,5	2,2	1,3	13664
Ziguinchor	Urbain	11,9	4,7	7,1	33,8	3,7	36,8	2,0	34616
	Rural	3,3	0,5	5,4	63,1	4,2	21,0	2,4	41341
Diourbel	Urbain	4,0	39,7	10,8	42,0	0,8	1,7	1,0	25628
	Rural	4,7	29,3	7,4	48,4	3,0	3,5	3,5	130910
Saint-Louis	Urbain	10,0	43,3	8,0	33,5	0,9	1,6	2,7	51162
	Rural	0,8	3,4	6,7	78,7	2,7	4,1	3,6	59029
Tambacounda	Urbain	2,1	29,2	9,2	50,7	1,1	4,4	3,5	21307
	Rural	0,7	5,2	3,8	80,6	1,5	2,0	6,2	48985
Kaolack	Urbain	1,3	57,6	3,7	31,4	1,1	3,8	1,1	40148
	Rural	0,6	6,9	6,3	79,5	2,2	1,9	2,5	55143
Thiès	Urbain	13,2	62,6	3,0	16,5	1,2	1,7	1,8	106308
	Rural	2,3	11,7	5,8	71,7	2,7	3,0	2,8	88458
Louga	Urbain	7,3	59,3	5,5	24,9	0,3	0,5	2,3	22031
	Rural	0,8	14,2	6,9	69,8	1,7	0,9	5,6	75350
Fatick	Urbain	1,3	29,5	7,7	46,8	3,8	8,4	2,4	13205
	Rural	0,4	8,6	6,9	76,7	3,0	2,7	1,8	59199
Kolda	Urbain	1,5	8,4	9,1	60,4	2,8	15,5	2,2	22630
	Rural	0,6	2,6	4,1	79,5	2,2	5,4	5,6	48302
Matam	Urbain	20,1	7,8	6,7	57,1	1,7	2,8	3,8	11179
	Rural	1,0	3,3	12,0	73,2	1,4	3,2	6,0	42767
Kaffrine	Urbain	0,8	25,5	5,1	60,5	0,8	4,4	2,8	9081
	Rural	0,4	5,5	5,1	82,5	1,8	1,5	3,2	44930
Kédougou	Urbain	4,6	10,5	10,3	53,4	2,3	13,8	5,1	5388
	Rural	0,6	1,4	3,0	76,6	2,6	7,7	8,2	13660
Sédhiou	Urbain	1,8	9,5	8,8	63,6	2,3	8,8	5,2	8598
	Rural	1,2	1,6	9,7	74,7	2,0	2,8	7,9	32271
Sénégal	Urbain	52,5	20,8	3,9	17,7	0,8	3,1	1,2	853759
	Rural	2,5	10,7	6,5	69,9	2,5	3,9	4,0	754009

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



*Tout le monde
compte !*

BIBLIOGRAPHIE

1. ANSD (2007). Document de Projections Démographiques (2003-2052)
2. ANSD et ICF International (2012). Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011. Calverton, Maryland, USA
3. ANSD et ICF International (2012). Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS Continue) au Sénégal (EDS-C) 2012-2013. Calverton, Maryland, USA
4. ANSD. Rapport de la Deuxième Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal de 2011 (ESPS II)
5. ANSD. (Juin 2008). Rapport National du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2002), 165 p.
6. COEFFIC Nicole. L'enquête post-censitaire de 1990. Une mesure de l'exhaustivité du recensement. In : Population, 48e année, n°6, 1993, pp. 1655-1681
7. Conference of European Statisticians Recommendations for the 2010 Censuses of Population and Housing
8. DAUPHIN Marjorie et CANAMUCIO Anne (1993), US Census Bureau. "Conception et Plan d'Exécution d'une Enquête Post-Censitaire : Exemple d'un Pays en Voie de Développement" International Statistical Program Center, 47 p.
9. DPS (1993) Rapport National (Résultats définitifs) du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, 71 p.
10. DPS (1995) Rapport National de l'Enquête Sur Les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) (1993), 122 p.
11. DPS. Résultats du Recensement Général de la Population de 1976 du Sénégal
12. GENDREAU Francis (1993). La population de l'Afrique : Manuel de démographie. Paris, Karthala, 459 p.
13. GENDREAU Francis et al (1985). Manuel de Yaoundé, estimations indirectes en démographie africaine, Ordina Editions, Liège
14. Handicap International. Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions Traduit par – Programme Sénégal / Cap-Vert, 2011
15. HENRY Louis (1981). Dictionnaire démographique multilingue : volume français, deuxième édition, Liège, 178 p.
16. ICF International et CRDH (2005). Rapport de l'EDS de 2005. Calverton, Maryland, USA
17. http://live.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/CES_2010_Census_Recommendations_English.pdf
18. IFORD. Cours Etat et Structure de MASTER I à l'IFORD Yaoundé (2012 -2013)
19. INSD. Rapport définitif du recensement général de la population et de l'habitation (rgph) de 2006
20. Institut National de la Statistique et de la Démographie. Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2006 du Burkina Faso
21. MOULTRIE, Tom (et al) (2013). Tools for demographic estimation. Paris, IUSSP

22. MUDUBU Konande Léon. Cours Evaluation de la qualité des données et mesures indirectes de la mortalité. IFORD, Yaoundé (2007-2008)
23. NATIONS UNIES (1990). Mortpak for windows, the United Nations software package for demographic measurement, Nations Unies, New York
24. NATIONS UNIES. Département des Affaires Economiques et Sociales. Division de Statistique Avril 2010. Rapport de l'atelier régional des Nations Unies sur l'évaluation des recensements et les enquêtes post-censitaires, Tunis (Tunisie), 7-11 décembre 2009
25. ONU-HABITAT (2012). Profil du logement au Sénégal
26. PRESSAT R. (Dir.) (1985). Manuel d'analyse de la mortalité, INED, Paris
27. République du Sénégal. Ministère de l'Urbanisme, l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique. (2009) Lettre de politique sectorielle pour la période 2010-2025
28. Sénégal. Ministère de l'Education. Rapport national sur la situation de l'éducation 2013 (DPRE)

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



*Tout le monde
compte !*

EQUIPE DU PROJET RGPHAE

Personnel d'encadrement du projet RGPHAE

N°	FONCTION	TITULAIRE
1.	Directeur national	Directeur Général, ANSD Babakar FALL
2.	Directeur national adjoint	Directeur Général Adjoint, ANSD Mamadou Falou MBENGUE Directeurs Partenaires Mamadou DIALLO (DA) Ibrahima MENDY (DAPSA) Ababacar Sy GAYE (Horticulture) Mamadou Ousseynou SAKHO (DIREL)
3.	Coordonnateur technique national	Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales Cheikh Tidiane NDIAYE
4.	Coordonnateur technique national adjoint	Chef de la Division du Recensement et des Statistiques Démographiques Papa Ibrahima Sylmang SENE
5.	Conseiller technique national	Démographe Ibrahima SARR
6.	Responsable section communication et plaidoyer	El Hadji Malick GUEYE
7.	Responsable section conception, analyse et évaluation des données	Fatou Bintou NIANG
8.	Responsable de la section cartographie	Venus SAR
9.	Responsables section opérations de terrain	Djibril Oumar LY
10.	Responsable section infrastructure technologique	Oumar FALL
11.	Responsable section travaux d'impression et diffusion	Mamadou BAH
12.	Responsables section gestion des ressources humaines	Mame Coumba SANKHARE
13.	Responsables section logistique	Mountaga TALL
14.	Responsable section gestion financière	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
15.	Responsable supervision régionale	Mamadou DIENG
16.	Secrétariat Technique Permanent/Equipe de veille El Hadji Malick DIAME, Hamidou BÂ, Mamadou NIANG, Adama SECK, Djibril Oumar LY, Tahir DIOP, Ousseynou SARR, Mamadou Dieng NGOM (DAPSA), Baldé SOME (DAPSA), Ibrahima NDIAYE (DHORT), Moussa MBAYE (DIREL)	
17.	Coordination administrative en régions Dakar : Samba NDIAYE, Diourbel : Mbouya TRAORE, Fatick : Issa DIOP, Kaffrine : Mamadou DAFPE, Kaolack : Mbaye NDIAYE, Kolda : Oumy DIOP, Kédougou : Assane THIOUNE, Louga : Alioune CISSE, Matam : Racine DIA ; Saint-Louis : Abou BA, Sédhiou : Mamanding DHIEDHIOU, Tambacounda : Samba Gallo BA, Thiès : Oumy LAYE/Daouda DIOP (P.I), Ziguinchor : Thiayedia NDIAYE	
18.	Coordination administrative et technique en régions Central : Couca Tabane BEYE, Ibrahima BASSE, Bigué BADIANE, Aida FALL, Amadou Lamine NDIAYE, EL Hadji Alassane DIOP, Fatou DIOUF, Leilatoula SAGNA, Yacine SOW, Ramoutoulaye MBENGUE, Ngoné GUEYE, Aida MBENGUE, Ameth Sy THIONGANE Dakar : Fatou Bintou NIANG, Meissa NDOUR, Mody DIOP, Khady GNING, Momath CISSE, Papa Mabèye DIOP, Macoumba DIOUF, Ndèye Aida FAYE, Diourbel : Boubacar DIOUF, Fatou Faye BESSANE, Fatick : Awa CISSOKO, Ibrahima DIOUF, Maguette SARR, Mamadou Dieng NGOM, Kaffrine : Mory DIOUSS, Modou Ndour FAYE, Adjibou Oppa BARRY Kaolack : El Hadji Malick NDAO, Papa Ibrahima NDOUR, Kolda : Serge MANEL, Atoumane NDIAYE, Mamadou WONE Kédougou : Mamadou GUEYE, Louga : Amadou Fall DIOUF, Ndiouma FAYE, Matam : Djiby DIOP, Mékha BABOU, Saint-Louis : Khoudia WADE, Atoumane FALL, Sédhiou : Jean R. MALOU, Ababacar NDIAYE, Khadim SANE, Assane Niang GADIAGA, Tambacounda : Venus SARR, Khadim DIOP, El Hadji Djiby DIOP Thiès : Oumy DIAGNE, Ibrahima NDIAYE, Daouda DIOP, Ziguinchor : Mahmouth DIOUF, Ndèye Binta DIEME, Fodé DIEME.	
19.	Cellule technique, Numérisation, Reprographie et Saisie des DR Ibra DIOME, Pape Djiby BA, Abdoulaye SARR, Ndèye Awa DIOP, Abdoulaye NDIAYE, Mouhamadou DIOP, Mouslim Sakho, Hameth THAM, Chérif Sidou DIEDHIOU, Serigne Saliou FAYE, Moussa GNING, Alain François DIATTA, El Hadji Djiby DIOP, Ababacar NDIAYE, Moussa Mamadou BA,	
20.	Ce dispositif a été complété par 45 coordonnateurs départementaux, 225 coordonnateurs TIC, 608 superviseurs, 2.565 contrôleurs, 17.164 agents recenseurs et une centaine de chauffeurs.	